An aerial black and white photograph of Rivière-Ouelle, Quebec. The image shows a central church with a prominent steeple, surrounded by residential buildings and a parking lot. A wide river flows through the middle of the town. In the foreground, there are large agricultural fields and a road with a parking area. The overall scene depicts a rural town with a mix of historical and modern architecture.

# RIVIÈRE-OUELLE

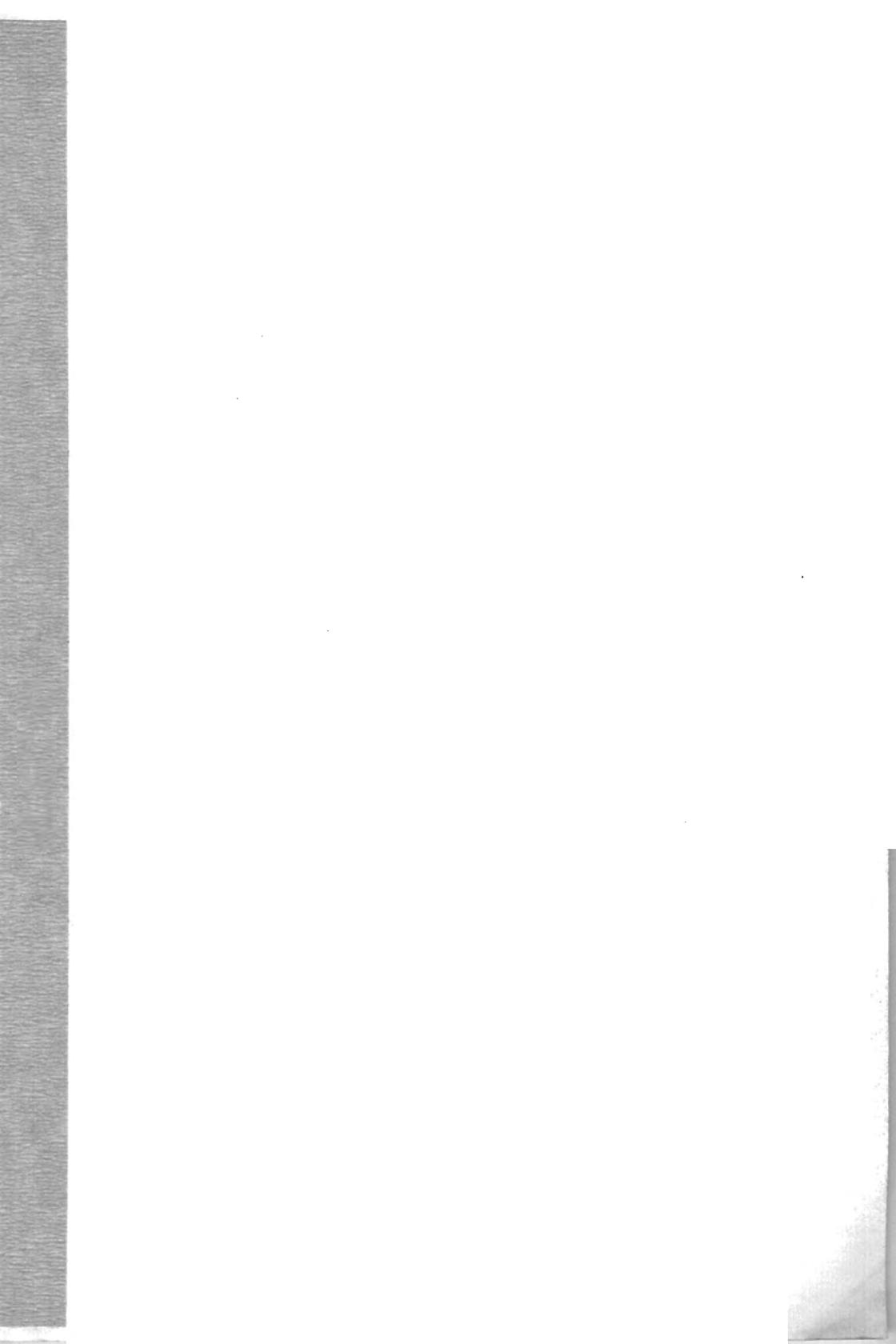
## 1672-1972

PAUL-HENRI HUDON

471.475

H884 2

34675



1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960

Paul-Henri Hudon

# RIVIÈRE-OUELLE

## de la Bouteillerie.

3 siècles de vie.

[Cédé Par



*Société de  
Généalogie de  
Drummondville*

545, rue des Écoles  
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE  
COLLÈGE SAINT-BERNARD  
25, AVE DES FRÈRES  
DRUMMONDVILLE — P.Q.

Comité du Tricentenaire  
1672 — 1972

**PHOTO-COUVERTURE:**

Rivière-Ouelle vers 1955; vue à vol d'oiseau; au fond la pointe aux Iroquois et la Petite-Anse; sur la rivière, le pont neuf et les deux sites des ponts Casgrain et Gagnon.

(Photo Studio Michaud, Ste-Anne)

---

**Don de**



**Fondation Raymond-Beaudet**



**449, rue Notre-Dame  
Drummondville  
(Québec) J2B 2K9  
(819) 478-2519**

*à mon père et ma mère.*



## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières .....	v
Avant-propos .....	vii
Préface .....	xi
<b>CHAPITRE 1 (1672-1725)</b>	
<b>NAISSANCE D'UN PAYS NEUF:</b> .....	3
<p>Le sol, 3. La fourrure, 4. Le seigneur, 5. Les concessions, 5. Les seigneurs voisins, 17. Progrès du défrichement à Rivière-Ouelle, 21. Caractère du colon canadien, 22. La liberté, 23. La sociabilité, 23. L'individualisme, 25. Le Domaine seigneurial, 28. Le terrain de la Fabrique, 29. Les premiers manoirs, église et presbytère, 33. Menuisier et défricheur, 34. Les registres, 35. Les Indiens, 36. Le moulin banal, 41. Les chemins, 43. Une révolution tranquille à Rivière-Ouelle, 44. Milice et capitaine de milice, 45. Disputes et procès, 47. Disputes entre seigneurs voisins, 48. Légendes et fables, 51. L'attaque de Phipps en 1690, 52. Dom Poulet, ermite à Trois-Pistoles, 55. Arrivée de nouveaux colons, 56. Niveau d'instruction des premiers colons, 58. Commerce et Industrie, 59. Coût de la vie, 61. La pêche, 63. Bilan, 68.</p>	
<b>CHAPITRE 2 (1725-1775)</b>	
<b>CROISSANCE LENTE ET NORMALE:</b> .....	73
<p>La population de Rivière-Ouelle de 1720 à 1790, 75. L'agriculture, 80. Le Dénombrement de 1725, 82. Les rendements agricoles, 88. Le recensement de 1762, 91. Le recensement de 1765, 92. Commerce et industries, 93. Le commerce à Rivière-Ouelle, 96. Le commerçant Pierre Florence, 98. Etat du commerce, 100. Objets de commerce, 102. Inventaire d'un habitant en 1781, 103. La pêche, 108. Les entrepreneurs en pêcheries, 108. Les sociétés de pêche de Rivière-Ouelle, 110. Deux clans dans la paroisse, 115. Les privilèges de pêche, 118. La pêche des gendres de Dancosse, 120. Rendement des pêches, 121. Les deux grandes pêches de Rivière-Ouelle vers 1750-1760, 124.</p>	
<b>LES SEIGNEURS DE LA BOUTEILLERIE ET RIVIÈRE-OUELLE:</b>	127
<p>Jean-Baptiste-François Deschamps de la Bouteillerie, 127. Henri-Louis Deschamps de Boishébert, 127. Veuve Louise-Geneviève Ramezay de Boishébert, 130. Charles Deschamps de Boishébert et de Raffetôt, 132. Guillaume-Michel Perrault, 136. Jacques-Nicolas Perrault, 137. Les manoirs seigneuriaux de la Bouteillerie, 139.</p>	
<b>LES CURÉS DE NOTRE-DAME DE LIESSE DE RIVIÈRE-OUELLE:</b>	140
<p>Les premiers desservants, 140. Louis Chevalier, 140. Pierre-Bernard Dosque, 143. Jean-Louis-Laurent Parent, 144. Incidents de parcours, 153. La guerre de la Conquête, 154. La crise des années 1774-1776, 163.</p>	

### CHAPITRE 3 (1775-1900)

UNE JEUNESSE EFFERVESCENTE: .....	173
Routes et ponts, 174. Première tentative d'un pont sur la rivière, 177. Le bac, 182. Les chemins, 185. Ecoles et instituteurs à Rivière-Ouelle, 189. Le couvent et l'école de Fabrique, 195. L'affaire du couvent en 1859, 201.	
VIE RELIGIEUSE: .....	213
Mgr. Bernard-Claude Panet, 213. L'église de 1792, 215. M. Pierre Viau, 224. M. Louis-Marie Cadieux, 229. M. Charles Bégin, 232. M. Maximin Fortin, 239. M. Eloi-Victorien Dion, 242. L'église de 1877, 243. M. Joseph-Edouard Pagé, 259. Cahiers de prônes, 263. Chiniquy, 268.	
VIE SOCIALE ET SEIGNEURIALE: .....	269
Jacques-Nicolas Perrault, 269. Pierre Casgrain, 275. Pierre-Thomas Casgrain, 292. Testament du seigneur Pierre Casgrain, 300. Charles- Eusèbe Casgrain, 302. Les Letellier de St-Just, 312. La famille Têtu, 318.	
VIE POLITIQUE: .....	322
De 1792 à 1830, 322. Charles-Eusèbe Casgrain, 327. Les idéologies et les partis politiques, 333. Les luttes Chapais-Letellier, 335. L'élection partielle de janvier 1851, 339. Seconde élection, 9 décembre 1851, 353. Elections de 1854 et de 1855, 359. Rouges et bleus, 367. L'élection de 1867 et les émeutes, 378. L'élection de 1869, 384. Autres célébrités politiques de Rivière-Ouelle, 389.	
VIE ÉCONOMIQUE: .....	403
Évolution de la population, 403. L'agriculture, 403. L'agriculture au XXème siècle, 408. L'habitation, 411. La Grande Plaine, 412. Autres activités économiques, 419. Pauvreté et assistance sociale, 421. Amé- liorations et services nouveaux, 422. Une industrie de vaisselle de terre, 426. La pêche, 426. Le tourisme, 436.	
VIE PAROISSIALE AU XXème SIÈCLE: .....	448
M. Louis-Philippe Délisle, 448. M. Joseph-Stanislas Théberge, 450. Les réparations de l'église, 1925, 450. Le foyer Thérèse-Martin, 456. Guerres et épidémies, 457. Conclusion, 459.	
Conclusion: .....	460
Appendices: .....	462

## AVANT-PROPOS

Écrire l'histoire de Rivière-Ouelle! Défi ambitieux et passion personnelle! Projet à la fois difficile et hasardeux, mais aussi, entreprise facile et charmante!!!

Facile, de reconstituer l'histoire de Rivière-Ouelle! car il existe déjà des prédécesseurs; déjà le terrain a été déblayé: L'abbé Raymond Casgrain par son œuvre: «*Une paroisse canadienne au XVIIIème siècle*», l'abbé Adolphe Michaud par son œuvre: «*Les familles de Rivière-Ouelle*», Mme. Croff, qui a repris substantiellement l'histoire de l'abbé Casgrain, et tous les autres, qui ont relaté des faits touchant ma paroisse, les Têtu, les Casgrain, les Chapais,... enfin, tous ceux, que peut-être j'oublie, qui ont battu le sentier, et parfois même ont défriché une terre complète.

Ainsi il existait pratiquement toute une historiographie sur Rivière-Ouelle; ainsi nombre de faits passés nous étaient parfaitement connus; tels, par exemple, les origines de la seigneurie, les noms de ses habitants, les successions seigneuriales, etc... Donc nous ne travaillions pas dans une forêt vierge. Beaucoup de notre histoire était déjà racontée. Alors, direz-vous, de quelle utilité allait être une autre «*Histoire de Rivière-Ouelle*»? Ne risquait-on pas de répéter les histoires précédentes, de reformuler les mêmes faits, redire les mêmes noms, les mêmes dates, en un mot, de copier Casgrain, Michaud, et Croff? Et ne rien révéler de neuf?

Nous avons abondamment puisé chez nos prédécesseurs, dont les œuvres restent des pièces maîtresses, il est vrai. Mais nous constatons quelquefois ici des omissions, là des erreurs; nous découvrons que, les années s'écoulant, des documents nouveaux nous étaient accessibles. Il nous fallait réexaminer certains faits. Nous avions à compléter, rajouter, rectifier, effacer, changer des récits, combler des vides.

Mais surtout, un nouvel esprit historique moins romantique, plus véridique, devait faire place aux récits épiques et merveilleux des ancêtres; Les Casgrain et Têtu glorifiaient à l'excès les ancêtres: des héros vertueux, des saints, des événements dorés, une fantastique histoire, telle était celle de Rivière-Ouelle, c'est-à-dire une légende magnifique qu'on raconte aux enfants. Est-ce que ces historiens ignoraient ou taisaient volontairement les épisodes malheureux, les personnages moins illustres, les périodes sombres? Nous nous devons donc de dire aussi bien les gloires que les malheurs, les succès que les déveines. Pourquoi taire les nombreux conflits nés autour des droits de pêche?

Le danger était, qu'après une histoire blanchie, nous rédigeons une histoire noire. Le lecteur jugera si nous avons pu respecter l'impartialité à laquelle nous avons tendu.

De plus, il était bon, après 300 ans, de faire le point. Rafraîchir et rééditer en un nouvel album notre passé que, malheureusement, nos familles de Rivière-Ouelle trouvaient de plus en plus rare dans leurs bibliothèques.

Enfin, pour que le souvenir ne se perde point!

Notre travail aussi se trouvait facilité par l'aimable collaboration des paroissiens qui nous ont ouvert leurs dépôts d'archives, ou qui ont offert l'aide précieuse de leurs souvenirs, car il arrive que la tradition orale tisse des trames, renoue des faits, reconstitue l'esprit d'une époque; toutes choses que les documents taisent.(1)

Cette collaboration nous fut assurée chez tous les gens où nous avons pénétré, dont il serait trop long ici d'énumérer les noms. Mais nous devons remercier particulièrement: M. le chanoine Robert Hudon, qui nous a permis généreusement l'accès

(1) Remerciements à ceux qui ont fourni des photos qui illustrent ce livre. Il nous fallait faire un choix. Nous étions limités dans le nombre, par la qualité et l'importance de la photo. Nous devons à M. l'abbé Armand Dubé, à ce titre, un fier remerciement, lui qui, depuis de nombreuses années, a collectionné des pièces rares et irremplaçables!!!

à un riche dépôt d'archives paroissiales. M. Amédée Richard, noble doyen dont les souvenirs, fruits d'un long dévouement aux affaires paroissiales, m'ont été précieux dans maints domaines. M. Émile Lizotte, qui a permis l'accès à ses archives concernant la pêche aux marsouins. M. l'abbé Dominique Gosselin.<sup>(2)</sup> Enfin et surtout le Comité du Tricentenaire, sans lequel ce manuel n'aurait jamais vu le jour. Ce fut donc facile et charmant. Mais des difficultés nous guettaient.

Difficile et longue, la tâche de recueillir les documents témoins de 300 ans d'histoire!

D'une part, ces documents sont éparpillés de Québec à Rivière-du-Loup; certains au Musée Provincial, d'autres aux Archives Judiciaires de Québec, d'autres à l'Archevêché, et même au Petit Séminaire. Le greffe du Palais de Justice de Rivière-du-Loup renferme les registres de la paroisse, des actes notariés, des rapports d'arpenteurs, des censiers. A Sainte-Anne de la Pocatière, nous avons accès (et je remercie sincèrement ceux qui m'ont gracieusement aidé dans ces recherches, particulièrement l'abbé Lionel Léveillé et M. Ulric Lévesque) aux Archives de la Société Historique de la Côte du Sud, aux Archives de l'Évêché et du Collège de Sainte-Anne.

Archives très nombreuses qu'il fallait rassembler, trier, émonder (On ne pouvait tout dire!!!). Soustraire des détails, et retenir l'essentiel.

D'autre part, des documents manquent. Plus on recule dans le temps, moins on est en mesure de préciser des dates, des noms, des événements, de situer des terres, de saisir l'esprit d'une époque. Certaines seigneuries ont laissé des dossiers qui facilitent son étude. Tel n'est pas le cas pour Rivière-Ouelle où les documents, passant d'un propriétaire à l'autre se sont éparpillés et perdus. Par exemple, on retrouve les actes de concessions des terres du premier seigneur chez des dizaines de notaires différents, classés dans leurs registres à des dates parfois invraisemblables.

Cependant au delà de ces difficultés, c'était pour nous un plaisir de refaire l'histoire de Rivière-Ouelle.

Cette paroisse me fascinait, à la fois parce que je suis né à l'ombre de son clocher, mais aussi parce qu'elle témoigne d'un destin remarquable: tout au long de son existence, elle se signale par une certaine originalité: née sous le signe d'une communauté agricole progressiste, elle éclate de gloire au XIX<sup>ème</sup> siècle où elle enfante pour le pays, un père de la Confédération, deux lieutenants-gouverneurs, des députés, des ministres, des personnalités ecclésiastiques nombreuses; elle brille par une présence politique et une activité commerciale et professionnelle intense. Puis, elle s'endort dans un conformisme traditionnel, redevient une paroisse «comme-les-autres».

D'autre part, et ça peut paraître paradoxal, je trouvais en même temps à Rivière-Ouelle une paroisse typique du Canada-français; elle a vécu un régime français de 1672 à 1760, elle a connu, comme ailleurs, la Conquête, l'abolition des seigneuries, la Grande Crise, la révolution tranquille. Je pouvais trouver dans l'histoire de ses habitants l'aventure d'un petit peuple, miroir d'une plus grande nation, le Canada français, tiraillé tout le long de ses 3 siècles entre le changement et la tradition, entre son désir d'être original et celui d'être pareil aux autres, entre le progrès qu'il souhaite et les valeurs à conserver. Rivière-Ouelle a été témoin des changements ambiants depuis sa fondation; une petite communauté voit défiler la civilisation. Comment elle s'y accroche? Comment son type humain qui s'enracine au sol suit le monde en marche ou le fuit? Comment les habitants de Rivière-Ouelle ont réagi à l'invasion américaine de 1775, à l'Acte d'Union de 1840, à l'arrivée de la démocratie et au système électoral, aux changements techniques du XX<sup>ème</sup> siècle? En un mot, l'histoire de Rivière-Ouelle me paraissait l'histoire des Canadiens français, en miniature.

---

(2) M. l'abbé Dominique Gosselin qui a bien voulu corriger et rectifier mon manuscrit. Son aide, muette et invisible, me fut cependant indispensable. Je lui dois d'avoir collectionné plusieurs des photographies de ce manuel.

En 1672, une paroisse va se créer:

1 – cette communauté nouvelle qu'on nous annonce aura-t-elle une **NAISSANCE NORMALE** ou fera-t-elle **FAUSSE COUCHE**? Un total de 40 seigneuries est concédé en 1672. Engendrées sur papier officiel, certaines vont avorter; quelques-unes seront emportées par une mortalité infantile; d'autres auront une plus heureuse naissance. La concession de l'Île aux Lièvres ne voit jamais le jour. Celle de Notre-Dame du Portage, lente à partir. Qu'arrivera-t-il de la seigneurie de la Bouteillerie?

2 – L'enfant, baptisé fait ses premiers pas. On est anxieux de voir sa figure. A quoi ressemble-t-il? **SEMBLABLE** à ses parents à ses frères ou **DIFFÉRENT**? La communauté se donne une église, un curé. Elle élargit le domaine; multiplie ses activités, augmente en nombre. Mais les conflits surgissent. Elle se caractérise, se personnalise, se crée une image.

3 – Et vient l'adolescence, période difficile, troublée. Une crise éclate. Voilà brutalement posé un dilemme à trancher: **CHANGEMENT** ou **TRADITION**! Va-t-elle rester, cette communauté, fidèle à elle-même, ou va-t-elle choisir le chemin nouveau, qu'une civilisation neuve lui propose? Demeurer ou quitter? Rester unie ou divisée? Garder les valeurs anciennes basées sur l'expérience et la tradition ou chercher les réformes des idées modernes? Cette paroisse passe enfin le cap de la maturité, ajoutant à ses expériences propres sa nature et sa personnalité; elle atteint un certain équilibre; équilibre entre **L'ANCIEN** et le **MODERNE**. Rivière-Ouelle de 1970, est une certaine dose de jeunesse et de vieillesse à la fois.

Voilà ce qui nous a semblé être les grandes étapes de l'histoire de Rivière-Ouelle:

- 1 – De 1672 à environ 1725, la naissance
- 2 – De 1725 à environ 1775, l'enfance, la croissance
- 3 – De 1775 à nos jours, la jeunesse et la maturité.



## PRÉFACE

Raconter Rivière-Ouelle, qui, à plusieurs titres, a joué un rôle important dans l'édification de la société canadienne-française, voilà qui n'était pas de tout repos!

Riche d'histoire, Rivière-Ouelle a donné à l'Église, à tous les échelons, des hommes absolument remarquables; à la patrie, des hommes illustres, qui ont écrit plusieurs pages glorieuses de l'Histoire du Québec et du Canada.

Dans ce volume fort imposant, nous les retrouvons tous; les uns venus de la vieille France, les autres, nés à l'ombre du clocher de l'église Notre-Dame-de-Liesse.

Aux anciens, les noms de ces personnages rappelleront à leur mémoire des faits — certains épiques — racontés jadis par leurs aïeux.

Aux jeunes, ils diront la valeur de leurs aînés et les convaincront qu'un travail opiniâtre appuyé sur une foi solide, un caractère trempé et un patriotisme éclairé peut encore être le meilleur moyen d'action pour rendre plus parfaite la société dans laquelle ils veulent vivre et s'épanouir.

A tous, ils prouveront que nous avons mille raisons d'être orgueilleux du passé.

Écrire trois cents ans d'histoire est une entreprise exaltante, sans doute, mais combien difficile. Pour la mener à bien, il fallait l'audace de la jeunesse, la patience et la minutie du chercheur, le sens de l'histoire et par dessus tout l'amour du passé et de sa petite patrie. Ces qualités, l'auteur les possède toutes.

Paul-Henri Hudon sait raconter, sait écrire. Des débuts jusqu'à la fin, le récit nous retient. Sous sa plume, des chapitres pourtant arides deviennent souples et agréables à lire. On sent que les faits relatés, dont quelques-uns sont vieux de trois siècles, sont appuyés sur une recherche rigoureuse et ont été puisés aux sources les plus sûres. Désormais, ce nom de l'auteur mérite d'apparaître au palmarès de ceux qui ont contribué à faire aimer le sol natal.

Pour ses trois cents ans, Rivière-Ouelle a voulu se souvenir. Ne sommes-nous pas les fils d'une race fière dont la devise est: «*Je me souviens*»?

Chers concitoyens, seul mon titre de fils de la Rivière-Ouelle m'a valu l'honneur d'écrire cette préface. Et avec combien de plaisir!

De la lecture de cette magnifique histoire, la nôtre, nous sortons grands.



# chapitre 1

## LA NAISSANCE 1672 À 1725.

Nous passons un cours d'eau, digne d'attention,  
Qui par sa profondeur et sa puissante masse,  
A mérité d'avoir sur la carte une place:  
C'est la rivière Ouelle aux replis sinueux;  
Son cours à l'embouchure est grand, majestueux.

En remontant un peu, l'on rencontre un village,  
Qui porte même nom, comme enfant du rivage.  
Rivière-Ouelle, Oh! viens! terre du souvenir!  
Ton nom par la légende a droit à l'avenir...

Puis de rouges guerriers apparaît une troupe,  
Ayant une jongleuse au milieu de leur groupe,  
Et puis madame Ouelle avec son tendre enfant...  
Leurs cadavres sculptés... puis des démons hurlants...

CASSEGRAIN, ARTHUR, *La Grand Tronciade*  
pages. 69, 70, 71.



## NAISSANCE D'UN «PAYS» NEUF.

Les premiers documents qui nous annoncent la naissance d'une nouvelle paroisse à l'est de Québec sont:

1 – Une «*pièce*» tirée des Archives de la ville de Dieppe en France, datée de 1671, qui affirme que le seigneur Jean-Baptiste Deschamps s'est «*embarqué en juin 1671 sur le **Saint-Jean-Baptiste**, avec deux charpentiers, deux maçons, quatre manœuvres pour défricher des terres que le Roy lui avait données...*»<sup>(1)</sup>

2 – Une lettre de Talon, intendant en Nouvelle-France au ministre Colbert du 2 novembre 1671: «*Deux gentilshommes normands, écrit-il, MM. de la Bouteillerie et Buterné sont ici passés cette année pour y faire des établissements... Si les gens de cette qualité prennent aisément cette route, bientôt le Canada se remplira de personnes capables de le bien soutenir...*»<sup>(2)</sup>

3 – Un contrat de concession en date du 29 octobre 1672 à Jean-Baptiste-François Deschamps, seigneur de la Bouteillerie, d'un fief seigneurial de 2 lieues de longueur et de 1½ lieue de profondeur, sur la rive sud du Saint-Laurent, «*situé de part et d'autre de la rivière Houel...*»

4 – Enfin, une série de billets de concession de terres, émise par ce même seigneur à des colons. Ces billets datent pour les premiers de 1674, puis s'échelonnent ensuite régulièrement.

## AGRICULTURE OU COMMERCE?

### Le sol.

La région de Rivière-Ouelle nous paraîtrait, vue à vol d'oiseau, comme une plaine étroite et longue d'environ une dizaine de milles, parsemée

---

(1) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA, p. 188-189. Cf. Appendice.

(2) R.A.P.Q., (1930-1931).

d'îlots rocheux, qui sont autant de petits côteaux boisés; une plaine bordée par le fleuve Saint-Laurent d'un côté et par les monts Notre-Dame d'autre côté.

Une partie de cette plaine pousse une pointe dans le fleuve Saint-Laurent d'environ deux milles; c'est la région du quai de Rivière-Ouelle. De chaque côté de cette proéminence, la «mer» a rogné la plaine profondément, créant ce que les résidents ont appelé: l'Anse de Sainte-Anne (la Grande Anse) et l'Anse de Kamouraska. A marée basse, la mer se retire loin du littoral dans ces petites baies.

Au centre de cette plaine croupit une savane marécageuse et inculte couvrant plusieurs âcres de terrain, savane que l'on est convenu d'appeler: la Grande Plaine ou la Tourbière.

En somme, la région offre premièrement un sol non rocailleux, fort propice à l'agriculture; deuxièmeement, des côtes poissonneuses facilement accessibles; troisièment, une forêt assez diversifiée, de pénétration aisée et relativement giboyeuse. Ces trois éléments joints au fait que la région est d'un accès facile ont sans doute contribué à y amener un seigneur vers 1672. Que pouvait chercher d'autre un français désireux de s'établir en Nouvelle-France, sinon un bon sol, pour une bonne table, sous un bon toit? Enfin, éloignée de Québec d'à peine 2 jours de barque, la région était donc relativement proche des commodités urbaines.

### **La fourrure?**

Mais outre l'agriculture qui invitait les jeunes immigrants français de l'époque en Nouvelle-France, il y avait aussi le commerce des fourrures. En effet, ce commerce, qui attirait beaucoup d'aventuriers désireux de se faire une fortune rapide, a contribué autant à la prise de possession du pays que le défrichement. Or, la région Kamouraskaine se trouve située sur la route Québec-Acadie d'une part, entre les comptoirs de Tadoussac sur la rive nord et les territoires des Indiens Micmacs ou Abénaquis du Maine et du Nouveau-Brunswick d'autre part. Au carrefour donc d'une éventuelle route de commerce, la région de la «*Côte du Sud*» pouvait offrir un avenir prometteur, si le gibier s'avérait nombreux et si les Indiens collaboraient. Un poste idéal de trafic pouvait ainsi se trouver à l'embouchure d'une rivière.

Devant un sol riche et une forêt prometteuse, la région de Rivière-Ouelle allait-elle avoir un avenir agricole ou commercial? Et par conséquent, allait-on voir se développer là une société rurale ou urbaine? Quelle sera l'ambition des seigneurs locaux? Concéder des terres et faire fructifier le sol? Ou s'enrichir par le commerce des fourrures, par la spéculation des terres? Quelle sera la vocation de la région? C'est, posée sur le plan local, la grande question: La Nouvelle-France sera-t-elle une colonie agricole ou un poste de commerce?

## Le Seigneur.

François Deschamps de la Bouteillerie venait, dit Talon, «former de grandes terres...». Originaire d'une famille de noblesse rurale, il n'était ni officier au régiment de Carignan, comme l'a prétendu l'abbé Casgrain, ni spéculateur, ni commerçant de fourrures. Le domaine de la Bouteillerie et de la rivière «*Houel*» sera son unique concession. «*C'est un des rares hommes de sa condition à se consacrer uniquement à sa seigneurie*», dira-t-on de lui.<sup>(3)</sup> Mais de «grandes terres» ne s'ouvrent pas seules! Qui va le suivre dans cet ambitieux dessein?

## LES «TERRES» DE RIVIÈRE-OUELLE ET LEURS OCCUPANTS.

### Les concessions.

Lorsqu'un seigneur établissait des colons dans son domaine, il ne leur donnait pas toujours immédiatement un billet de concession en bonne et due forme. Il attendait souvent que le postulant ait fait preuve de son désir de s'y établir. Si, après un an ou deux, l'état de son défrichement révélait son attachement à la terre, le seigneur ratifiait par un billet la donation faite auparavant. Parfois aussi une concession pouvait être retirée et donnée à un autre si le premier occupant néglige de l'«*habiter*». C'est ce qui s'est produit à Rivière-Ouelle. Les premières concessions furent données officiellement en 1674, puis s'échelonnent ensuite de façon assez régulière.

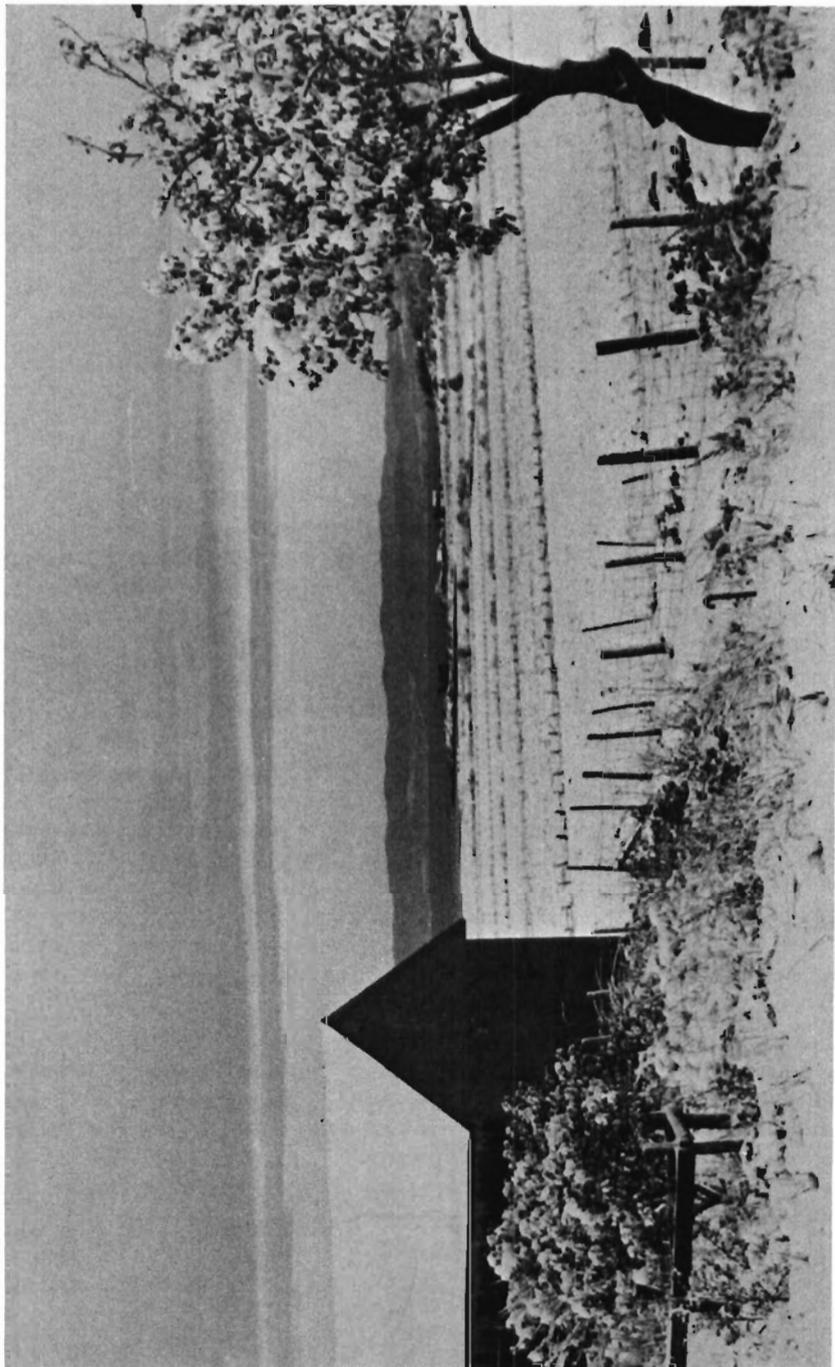
A partir de ces documents, il était possible de connaître les premiers résidents de Rivière-Ouelle avec leur date approximative d'arrivée; nous pouvions aussi situer leur «*terre*» et reconstituer la carte primitive de la seigneurie. Celle que nous avons jointe à ce manuel est un essai loyal. Des documents détruits, perdus ou tout simplement introuvables, des imprécisions, voire même des contradictions dans les documents retrouvés ne nous ont pas permis d'être davantage catégorique et précis dans nos affirmations. Que le lecteur pardonne les erreurs et les omissions, s'il s'en trouve.

Par ailleurs, le classement fait dans ce chapitre est basé sur les dates des documents retrouvés, mais aussi sur le contenu de ces documents. Ceci n'implique pas que le premier ou le deuxième ci-bas cités soit nécessairement le premier ou le deuxième résident de Rivière-Ouelle. Voici quels furent ces premiers pionniers:

L'un des premiers arrivés fut DAMIEN BÉRUBÉ. Il était célibataire, originaire de Rochefort, près de Rouen en Normandie. Peu de temps après son établissement en Nouvelle-France, il épouse Jeanne Sauvenier, veuve de Jean Souci. En 1674, il recevait de son seigneur «*une concession*

---

(3) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA, p. 189.



Vue de la «Pointe aux Iroquois» dite «Pointe à Vaillancourt», Rivière-Ouelle, Petite-Anse; de l'autre côté du fleuve: Baie St-Paul, 1970.

(Photo: J-Guy Mignault)

*de 12 arpents de front sur 40 de profondeur sur la rivière Houelle, bornés d'un côté à Galleran Boucher, d'autre côté le remplacement de Thiboutot, partie les terres non concédées en 1692...»*

En 1688, Bérubé décède, laissant une veuve et quatre enfants, sur un lot encore presque vierge. La veuve se remarie en 1692 avec François Miville... En 1708, la «bonne femme» Miville fait le partage de son bien entre ses quatre enfants Bérubé; or, comme l'un des enfants, Ignace Bérubé, décède vers 1709, on retrouve le «bien» des Bérubé partagé entre Mathurin, Pierre et Marguerite (Mme. René Plourde).(4)

S'il est exact que le seigneur Deschamps s'était amené en Nouvelle-France en compagnie de quelques colons qu'il avait recrutés lui-même en France, il est fort probable que Damien Bérubé fut l'un de ceux-ci.(5)

Où se trouvait la propriété des Bérubé? Il est bien difficile de la situer précisément à partir des seules descriptions données aux contrats cités auparavant. En 1674, il n'y avait aucun arpentage de fait; de plus les voisins étaient rares ou éloignés. Cependant, il nous semble que ce lot devait correspondre approximativement aux lots No: 741 à 766 du cadastre officiel de la paroisse, c'est-à-dire au sud-ouest de la rivière.(6)

En 1674, le 10 novembre, ROBERT LÉVESQUE se voyait octroyer une terre «*contenant 12 arpents de front sur la rivière Ouelle et 30 de profondeur dans les terres de la dite seigneurie non habitées*». De plus, «*donné et concédé 3 arpents de terre de front sur 6 de profondeur à prendre dans les prairies du Sud (?) dit la Grande Anse avec un droit de pêche au saumon... au lieu dit la pointe du Sud-Ouest*».

Robert Lévesque se mariait à Jeanne Chevalier à L'ange-Gardien en 1679. Comme Damien Bérubé, Robert Lévesque était originaire de Normandie.

Vingt ans après son arrivée, il achetait à Rivière-Ouelle 3 autres terres; ce qui, à toutes fins pratiques, triplait ses propriétés: «*Une terre de 12 arpents de front par 42 de profondeur, joignant par un bout, au sud-est dans la profondeur, aux terres non concédées de la seigneurie, et d'autre bout et d'un côté aux terres non concédées, et d'autre côté en partie à René Hoylet (Ouellet) et à celle du dit vendeur*». (Joseph Renaud) «*Plus une belle partie et quantité de terre qui se trouve renfermée et bornée entre la terre ci-dessus spécifiée, celle de Damien Bérubé, vivant au sud-ouest, aux terres non concédées, et des deux côtés au bord de la rivière Ouelle... restant de 6*

(4) Ces faits ont été puisés aux sources suivantes:

— abbé A. Michaud, op. cité, p. 227

— notaire J. Dionne, greffe de Riv.-du-Loup, 30 avril 1748

— notaire Jeanneau, greffe de Riv.-du-Loup, 15 nov. 1708, 4 oct. 1712, 25 juin 1710

— Aveu et Dénombrement, cf.: appendice.

(5) voir Recensement de 1681 en appendice.

(6) voir carte annexée.

*arpents de terre concédés par Deschamps à Pierre Michel (Michaud??) le 18 mai 1683, ayant concédé depuis l'autre partie de terre des dits 6 à René Ouellet». (7) «Plus la demie d'une pointe de terre... vis à vis la terre de Pierre Hudon, celle des héritiers de feu Jacques Miville et Pierre Dancosse, suivant l'acte de concession au vendeur fait le 30 juillet dernier (1692), pour remplacer et compenser la partie retranchée sur les 6 arpents ci-dessus...» «Le dit acheteur déclare les bien connaître pour en être voisin».*

La concession initiale de Robert Lévesque devait se trouver partagée en deux: Une partie à Rivière-Ouelle, qu'on peut situer vraisemblablement au sud-ouest de la rivière, à peu de distance de la propriété des Bérubé, mais à l'ouest de celle-ci. Ce terrain doit correspondre aux Nos cadastraux suivants: (Nos. 782 à 801).

L'autre partie se trouvait située dans ce qui est aujourd'hui la paroisse de Sainte-Anne. Léon Roy dans son livre *«Les Terres de la Grande Anse»*, situe cette terre quelque part aux environs des nos cadastraux 93 à 113. Quant à la pointe du Sud-Ouest, il est difficile de préciser sa localisation exacte. Est-ce à Rivière-Ouelle? Le même Léon Roy parle d'une certaine *«pointe du Sud-Ouest»* à quelques arpents de l'actuelle église de Saint-Roch des Aulnets? S'agirait-il de celle-ci?

Les terres acquises de Joseph Renaud par contre étaient plus au nord-est; le contrat de concession à Renaud disait que ce lot de 12 arpents par 42 se bornait *«des deux côtés et en sa profondeur aux terres non concédées, et au-devant aussi»*. Mais au moment de l'achat en 1692, il a comme voisin René Ouellet, et les Bérubé sont au sud-ouest. En 1717, le 8 février, une convention de partage entre les trois héritiers de feu Robert Lévesque statuait à peu près ceci: *«Jeanne Chevalier quitte tous les fonds dans sa communauté avec Lévesque, (en faveur de) ses fils François-Robert, Pierre-Joachim et Joseph»*. Le partage s'établissait à peu près comme ceci: François-Robert reçoit 8 arpents sur les 12 que contient la terre de Renaud, plus *«la pointe dite de Minier»*. Joseph quant à lui reçoit 8 des 12 arpents de la première terre du défunt Robert Lévesque son père. Ses voisins sont, au sud-ouest Pierre-Joachim, son frère, au nord-est Charles Brisson. Finalement Pierre-Joachim reçoit deux parts de 4 arpents, l'une sur la terre ancestrale, l'autre sur le *«bien»* acquis de Joseph Renaud. Ces deux derniers de plus se partageant une *«pointe qui est vis-à-vis leur habitation, tant par bois debout que travaux qui y sont faits»*.

Le domaine des Lévesque est sans aucun doute un des plus vastes à l'époque. La difficulté dans ce cas consiste à localiser la propriété de Joseph Renaud, et celle de Pierre Michel. Il nous semble qu'elles devaient

---

(7) Ce *«restant de 6 arpents»*, en 1683 fut concédé à Pierre Michel. *«Sur l'abandon que ce dernier en a fait par son absence»*, le seigneur lui retire cette terre et la remet en 1684 à Pierre Millet. En 1685 Michel réacquiert cette terre de Millet. Voir Chamballon, 11 août 1692.

se trouver quelque part dans le «*Haut-de-la-rivière*», c'est ce que nous révèlent en tout cas les rapports des voyers.<sup>(8)</sup> (Nos 637 à 673)

Le 19 mars 1676, le seigneur Deschamps concédait à PIERRE DANCOSSE «*7 arpents de terre de front sur 12 de profondeur, bornés d'un côté à Jacques Miville dit Deschènes et d'autre côté la veuve Châtillon*». Il nous est paru strictement impossible à situer ce petit lopin de terre, les renseignements étant insuffisants. Nous avons cru qu'il pouvait se trouver possiblement à quelque part en face de l'église actuelle!!!

Le 10 juin 1697, Pierre Dancosse achète la terre de la veuve Huot-Saint-Laurent, qui est un immense domaine de «*douze arpents de large par une lieue de profondeur sur la rivière Ouelle*». Ce domaine avait été concédé le 16 novembre 1683 à Nicolas Huot-Saint-Laurent, et était borné «*d'un côté par Thomas Langlois, d'autre côté, Robert Lévesque*». Le 4 juin 1684, le même Saint-Laurent recevait «*ce qui se trouve de terre au bout de la pointe à la Rivière-Ouelle, au dessus de l'habitation de Philippe Boucher*». D'après Léon Roy, Nicolas Huot-Saint-Laurent était un résident de Sainte-Anne depuis 1676. Mort en 1693, sa veuve retourne à Québec et vend ses propriétés.<sup>(9)</sup> Pierre Dancosse acquiert donc la «*Pointe*» ainsi que le domaine. Or, Dancosse meurt rapidement à son tour; la veuve Dancosse épouse François Gauvin. Une partie, celle près de l'église a été vendue à Jean Gagnon, mais le reste du domaine passe, par alliance à François Gauvin; plus tard, il sera partagé entre les fils et filles: Marie-Madeleine (Mme Pierre Boucher), Geneviève (Mme Pierre Bérubé), Catherine (Mme Jean Brisson), et Pierre Dancosse, fils. Ces transmissions successives de terre de Dancosse à Gauvin, puis de Gauvin à ses gendres va être à la source de conflits concernant des droits de pêches plutôt violents et interminables. Nous référons le lecteur à la carte pour situer le «*bien*» de Dancosse, comme de Huot-Saint-Laurent.<sup>(10)</sup>

Si les Bérubé et les Lévesque ont proliféré à Rivière-Ouelle, et disséminé leur nom sur tout le sol québécois, il n'en est pas de même des Dancosse, Gauvin et Huot-Saint-Laurent, qui eux n'ont laissé aucun descendant en 1970 dans la paroisse.

④ Le 8 mai 1676, JACQUES THIBOUTOT s'établissait à Rivière-Ouelle. Ses terres «*comportaient une habitation ayant la quantité de 6 arpents de terre de front sur la rivière Ouelle sur 40 arpents de profond en tirant sur le bord du grand fleuve...*» et aussi «*une portion de terre*

(8) Notaire Becquet, 10 novembre 1674, Filion, 29 juin 1683. Chamballon, 11 août 1692, Jeanneau, 8 février 1717.

Aveu et Dénombrement, 1725 (cf.: appendice)

Inventaire des Grands Voyers. (cf.: appendice)

Contrat de mariage Lévesque-Chevalier, not. Vachon, 21 avril 1679.

(9) Nicolas-Huot-St-Laurent est l'ancêtre du premier ministre Louis St-Laurent.

(10) Notaire J. Collin, 24 mai 1791. (Déposé par Sr. Ls. Gagnon). Jeanneau, 24 juin 1695, Chamballon, 10 juin 1697 Chamballon, 21 septembre 1701, 23 juillet 1693, Concession à St-Laurent: Nos: 481 à 544

*bornée d'un côté la rivière, l'habitation de Damien Bérubé, de l'autre côté, la rivière Ouelle; laquelle contient quelques arpents de terre que je lui livrerai par arpentage, lesquels seront contenus dans les limites de la susdite habitation».*

Jacques Thiboutot a pu arriver à Rivière-Ouelle célibataire, puisque qu'il épouse en 1675 Marie Boucher, fille de Jean-Galleran Boucher, déjà résident de Rivière-Ouelle à cette date. Il était originaire de Rouen. Faisait-il partie des compagnons du seigneur Deschamps? Serait-il du nombre de ceux qui auraient été recrutés sur le sol normand pour coloniser la seigneurie de la Bouteillerie?

Thiboutot meurt tôt, car en 1688, sa veuve se remarie à François Hautin (Autin). Il laissait deux fils et une fille, du moins d'après l'abbé Michaud; mais, au contrat de partage de la «terre» entre les héritiers, tel qu'il apparaît dans un acte du notaire Jeanneau en date du 25 avril 1714, la propriété de Thiboutot est divisée entre trois fils, Pierre, Adrien et Jacques et une fille, Marie-Anne, épouse de François Sirois-Duplessis. Graduellement, soit les 27 juillet 1715, et 30 juin 1714, François Sirois dit Duplessis, par achat ou échange acquiert la totalité du domaine de son beau-père.

Les descendants de François Sirois semblent avoir délaissé cette terre, puisque le 24 juin 1749, au greffe de l'arpenteur Kerverzo, nous trouvons un acte de partage de cette propriété entre Pierre Plourde, Augustin Plourde, François Bérubé et les «mineurs Duplessis». Nous référons à la carte pour la localisation de cette propriété. (11) (nos: 405 à 418, 697, 698, 699, 702, 714, 725, 733).

PIERRE HUDON DIT BEAULIEU recevait à son tour en 1676, «la quantité de 8 arpents de terre de front sur le fleuve, dans l'Anse aux Iroquois sur 42 de profond, borné d'un côté notre domaine seigneurial, d'autre côté les terres non-concédées; borné aussi en sa profondeur à notre domaine seigneurial».

Pierre Hudon était arrivé au Canada depuis 1665, en tant que soldat dans le régiment de Carignan, dans la compagnie du sieur de Granville. Il était célibataire, lorsqu'il se fixe à Rivière-Ouelle à une date inconnue, mais il se marie bientôt à Marie Gobeille; son contrat de mariage stipule qu'il est résident de la seigneurie de la Bouteillerie. Son surnom de Beaulieu lui serait venu de son séjour dans l'armée.

La terre de Hudon semble être la première concédée non pas sur la rivière, mais sur le bord du fleuve. De plus, ce contrat révèle que le domaine seigneurial se trouve au sud de cette terre.

Plus tard, en date du 26 février 1692, on retrouve le billet de concession suivant: «Sur ce qui nous avait été représenté par le dit Pierre Hudon

---

(11) Notaire Duquet, 8 mai 1676. Jeanneau, 25 avril 1714. Jeanneau 30 juin 1714, 27 juillet 1715. Aveu et Dénombrement, 1725 (cf: Appendice)  
Inventaire des Grands Voyers. (cf: Appendice)

*surnommé Beaulieu qu'il existait une certaine étendue de terre non concédée entre sa terre, celle qu'il a acquise de Galleran Boucher, la terre de feu Thiboutot et la rivière Houel, le dit Beaulieu nous l'ayant demandé l'année précédente, nous avons consenti dans ce même temps qu'elle fut comprise tout entière dans l'habitation par lui acquise de Galleran Boucher.* Cette terre acquise de Galleran Boucher était de «6 arpents de front sur le fleuve de Saint-Laurent...»

Ainsi Pierre Hudon se voyait propriétaire d'un vaste lot d'environ une quinzaine d'arpents de large. A sa mort, ce bien est partagé entre ses héritiers et la veuve. Le contrat de partage, au greffe du notaire Jeanneau, en date du 13 juin 1723, dit que la propriété consiste en deux terres: l'une de 10 arpents de front, bornée au sud-ouest aux terres de l'église et à la terre de Jean-Baptiste Hudon; l'autre de 4 arpents «dans l'Anse aux Iroquois», bornée au nord-est à Jacques Bois et au sud-ouest à Jean-Baptiste Hudon. Ces deux lots sont partagés en douze parts égales, moins une part de 4 arpents joignant les terres de l'église que la veuve s'est réservée.

Deux faits restent sans réponse concernant le clan Hudon: premièrement, de qui et à quel moment Jean-Baptiste Hudon, fils de Pierre, acquiert-il sa propriété qui se trouvait à peu près au nord de l'église actuelle, c'est-à-dire qui devait comprendre une partie du village? Nous n'avons pu retracer de documents justificateurs. Deuxièmement, au contrat de partage de 1723 on dénombre douze fils et filles, alors que l'abbé Michaud dans son livre des familles de Rivière-Ouelle accorde à Pierre Hudon neuf enfants. Ceux qui n'ont pas été inscrits au catalogue de l'abbé Michaud sont: Alexis Hudon (ce nom est écrit parfois Alexy, ou Alequesi!!!) Marie Hudon, et François Hudon.

Il était relativement facile de localiser la concession de Hudon, qui s'étendait du fleuve à la rivière, au nord-est des terres de l'église. (12) (nos: 201 à 224)

En 1677, le seigneur de la Bouteillerie donnait en ces termes à MICHEL BOUCHARD une habitation à Rivière-Ouelle: «*Le 2ème jour de mars 1677, j'ai donné et concédé à Michel Bouchard l'habitation ci-devant concédée à François Dubuisson, montant à la quantité de 6 arpents de front sur la rivière Houel sur toute la profondeur, borné d'un côté l'habitation de Pierre Dancosse, de l'autre côté la dite rivière Ouelle, borné aussi en sa profondeur la dite rivière Ouelle; toute l'étendue de la dite terre montant à la quantité de 72 arpents de terre.*»

Les renseignements sont tout à fait insuffisants pour nous permettre de localiser ces 72 arpents: Voisin de Dancosse? Mais où habite justement ce Dancosse? En face de l'église? Et qui est ce François Dubuisson?

---

(12) Notaire Chamballon, 26 février 1692, Duquet, 12 juillet 1676 Jeanneau 13 juin 1723  
*Aveu et Dénombrement, 1725 (cf: Appendice)*  
Inventaire des Grands-Voyers (cf: Appendice)

L'abbé Michaud nous parle de René Brisson (Buisson), mais de François, rien! Nous allons supposer qu'il habite lui aussi sur la pointe formée par la rivière devant l'église. (Vraisemblablement quelque part sur la terre actuelle de M. Léopold Richard, ou aux alentours!!!)

De plus, ce même Michel Bouchard s'est fait concéder vers 1676 une autre propriété de «12 arpents sur la profondeur sur la rivière Ouelle»; nous trouvons un document, daté de 1692 indiquant que cette terre est «bornée d'un côté à Pierre Bouché (?) et d'un autre côté à Jean de Lavoix». (nos: 260 à 292)

Cette terre, à la mort du concessionnaire est partagée entre ses héritiers; mais graduellement, ces lots sont acquis par Etienne Bouchard, fils du précédent. Nous citons ici un de ces contrats, par lequel il reconstruit le bien ancestral: «Le 25 octobre 1710, Gabriel Bouchard, résident à Kamouraska, vend à Etienne, son frère, 8½ perches de terre de front sur la rivière Ouelle, échues de Marie Trottin, sa mère...» En 1725, lors du dénombrement, on le retrouve propriétaire d'un lot de 5 arpents, et d'un second de 3½ arpents.

Serait-ce les deux frères d'Etienne Bouchard, Pierre et Gabriel que l'on voit, chez le notaire Chamballon, signer un contrat d'engagement avec le célèbre Louis Jolliet? Rivière-Ouelle aurait-il eu son petit mérite dans l'exploration du continent?(13)

Quand précisément s'établissent à Rivière-Ouelle JEAN-GALLERAN BOUCHER, PIERRE BOUCHER, son frère, et JACQUES MIVILLE DIT DESCHÈSNES? Nous n'avons pu établir à partir des documents trouvés la date précise de leur arrivée. L'abbé Michaud prétend que Jean-Galleran et Pierre Boucher «sont venus à Rivière-Ouelle peu après 1680». Cependant les registres de Notre-Dame de Québec nous apprennent qu'en date du 24 février 1673 et du 28 février 1675, les actes de baptême de Catherine-Gertrude Boucher et de Marie-Anne Boucher, filles de Galleran sont déclarés faits à Rivière-Ouelle. Le missionnaire ambulancier du temps aurait baptisé ces enfants au passage et enregistré leur naissance aux registres de Québec. Présignons donc que Galleran y habite à ces dates.

De plus, aux contrats de concession à Damien Bérubé et à Robert Lévesque, Galleran Boucher est déclaré comme «voisin»; et ces actes de concession datent de 1674.

---

(13) Notaire Rageot, 2 mars et 2 août 1677, Chamballon, 11 oct. 1692, 24 août 1700, 27 oct. 1708, 24 mars 1709, 25 oct. 1710, 22 oct. 1714.  
Notaire Jeanneau, 19 juin 1719, 28 février 1720  
Notaire P. Garon, Papier-terrier de R.-O. 1825, (au titre de Wyss)  
Aveu et Dénombrement, 1725 (cf: Appendice)  
«On ignore la date et le lieu de sépulture de Michel Bouchard et de ses 3 fils: Gabriel, Pierre et François».

Quant à PIERRE BOUCHER, nous n'avons trouvé rien de précis. Peut-être partage-t-il avec Galleran les mêmes lots? Peut-être est-il arrivé plus tard? Peut-être travaille-t-il au compte de son frère aîné?

En somme, il nous semble que le trio Bérubé, Lévesque et Boucher serait arrivé vraisemblablement en même temps et que leurs propriétés contiguës se seraient situées à l'origine au sud-ouest de la rivière. Avec eux, Thiboutot, qui épouse la fille de Galleran, mais dont la propriété se trouvait en partie dans le «*Roule-Billots*», au nord-est de la rivière et en partie au sud-ouest de la rivière.

Puis, un second trio, Dancosse, Bouchard et MIVILLE DIT DES-CHÈSNES arrive et se fixe au sud de la rivière, en face de l'église. En effet, au contrat de concession à Dancosse, il est dit que Jacques Miville est son voisin, et c'est en 1676. Auparavant, le 15 juin 1674, au greffe du notaire Rageot, on trouve le document suivant: «*Je promets de donner à Jacques Miville la quantité de 12 arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent, savoir 6 arpents au dessus et 6 arpents au dessous de la rivière St-Jean... fait en présence de Mr. Morel, missionnaire, de Mons. Dubuisson; fait à la rivière Saint-Jean (la rivière Saint-Jean est le ruisseau qui traverse la route nationale près de Sainte-Anne de la Pocatière) Signé: de la Bouteillerie*». Or, d'après Léon Roy, Miville vend le 27 octobre 1676 cette terre à Huot-Saint-Laurent, auquel contrat de vente, Bouchard et Dancosse signent comme témoins. C'est probablement quelques mois avant cette vente que Miville s'installe à Rivière-Ouelle.

En résumé, il s'est produit ceci:

En 1674, Dubuisson est à Rivière-Ouelle, Miville à Sainte-Anne.

En 1676, la veuve Châtillon (Mme Dubuisson?) et Miville sont à Rivière-Ouelle. Dancosse s'établit entre les deux.

En 1677, on retrouve Bouchard (qui a reçu la propriété de Dubuisson) et Miville à Rivière-Ouelle. Dancosse se trouve entre les deux.

Les Frères Boucher ne venaient pas directement de France. En fait leur père Marin Boucher était déjà établi dans la seigneurie des Récollets à Québec. Ceux-ci n'ont donc pas été recrutés par le seigneur sur le sol de Normandie. Il en est de même des frères François et Jacques Miville, qui seraient originaires de Suisse.<sup>(14)</sup>

Les documents cités auparavant nous apprennent que d'autres censitaires se sont vus octroyer des terres à Rivière-Ouelle: Ici et là, on parle de Joseph Renaud, de Pierre Millet, de Pierre Michel, de

---

(14) Notaire Chamballon. 26 février 1692. 2 nov. 1701, 16 juil. 1703. Jeanneau, 8 janvier et 4 février. 1715, 3 jan. 1707

Roy, Léon. «*Les Terres de la Grande Anse*». Levis, 1951. 304 pages. Jeanneau, 5 fév. 1711, 28 juin 1712, 22 juin 1721.

Aveu et Dénombrement. 1725 (appendice)

Inventaire des Grands-Voyers. (appendice)

Abbé A. Michaud. «*Les Familles de R. — Ouelle*».

François Dubuisson, de la veuve Châtillon, de Nicolas Huot-Saint-Laurent, de René Ouellet. Qu'est il advenu de ces colons et de leurs propriétés?

De JOSEPH RENAUD, nous savons qu'il obtenait en 1682 une propriété de 12 arpents par 42 du seigneur Deschamps. Ce nouveau colon délaisse sa propriété, pour s'occuper davantage du commerce des fourrures, puisqu'il était commis-agent du sieur Aubert de la Chesnaye, seigneur de Rivière du Loup. Le 10 janvier 1683, ayant assuré le seigneur Deschamps qu'il mettrait en exploitation son lot, le même seigneur écrivait: «*J'ai promis à Renaud lui livrer la terre concédée, et ce par arpent...*» Sans doute, le censitaire Renaud n'a pas tenu sa garantie, puisque son bien est finalement mis en vente; Robert Lévesque s'en porte acquéreur.<sup>(15)</sup>

Quant à PIERRE MILLET, il avait obtenu une certaine concession du seigneur. Le 1 mai 1685, il vend à Joseph Renaud une «*habitation ainsi qu'elle se poursuit et comporte*» (?) selon le billet de concession, pour 180 Livres. Renaud s'engage à tenir le marché fait entre Ouellet et Millet d'«*abatire 2 arpents de bois*»... Ce marché est fait à Rivière du Loup. Ce Pierre Millet était un employé de Joseph Renaud. <sup>(15)</sup> (nos: 683 à 696, 700 à 708).

PIERRE MICHEL (ou Michaud), d'après Léon Roy, était un résident de l'Ile aux Grues (!). Le 18 mai 1683, le seigneur Deschamps lui octroie 6 arpents. Par l'«*abandon que le dit Pierre Michel en a fait par son absence*», cette terre lui est enlevée. Une partie de ces 6 arpents sera octroyée à René Ouellet; l'autre à Pierre Millet. Finalement, les «*biens*» de Millet seront acquis par Robert Lévesque.<sup>(15)</sup>

RENÉ OUELLET obtenait le 15 mars 1680 une concession sous seing privé de 5 arpents sur 42 de profondeur «*dans les terres joignant d'un côté à Pierre Soucy et d'autre côté les terres non-concédées; devant la rivière Ouelle, derrière les terres non-concédées*». Le 27 octobre 1698, cette terre est vendue à Pierre Perrault. <sup>(16)</sup> (nos: 708 à 732, moins 714 et 725)

Tout ce que nous savons de François Dubuisson et de la veuve Châtillon c'est qu'à certains moments ces deux personnes ont possédé un lot à Rivière-Ouelle. Il nous est apparu qu'il pouvait s'agir du mari et de son épouse, dont la propriété finalement échoit à Michel Bouchard.

Il ne faudrait pas, à côté des pionniers mâles de ces années primitives, oublier le rôle valeureux des femmes qui, avec ou sans leur mari, ont enraciné leurs fils au sol. Citons cette JEANNE SAUVENIER, qui a la douleur de perdre successivement un premier, un deuxième

---

(15) Notaire Chamballon, 11 août 1692, 1 nov. 1698 Filion, 9 mars 1682, 10 mars 1683, 18 fév. 1685. Roy, Léon, «*Les Terres de la Grande Anse*

(16) Notaire Rageot, 15 mars 1680, Chamballon 27 octobre 1698.

et un troisième mari, soit Jean Souci, Damien Bérubé et François Miville, met au monde 8 enfants, dans les conditions sanitaires les moins souhaitables, il va sans dire.

Citons aussi MADELEINE BOUCHARD, épouse en premières noces de Pierre Dancosse; en secondes noces de Jean Gauvin qui verra ses parents et ses enfants dressés les uns contre les autres dans des querelles interminables de droits de pêche. Elle donnera 6 fils à la paroisse.

Citons encore JEANNE LE CHEVALIER, qui elle aussi vivra trois «veuvages»: D'abord, Nicolas Lecanteur, Robert Lévesque, puis le seigneur lui-même, Jean-Baptiste Deschamps; qui élève et éduque chez elle les rejetons de ces 3 familles.

Citons cette MARIE GOBEILLE, veuve de Pierre Hudon dit Beaulieu qui met au monde 12 enfants, dont 9 continueront la lignée. Une «*médaille d'or*» à ces vaillantes! mais aussi une médaille d'argent à toutes celles qui ont laissé loin une famille et des amis, pour vivre à la hache et à la pioche!

Les dix ou quinze premières années de colonisation à Rivière-Ouelle ont vu arriver plusieurs familles. Plusieurs s'installent et font souche. D'autres, à peine le domaine acquis, voient la mortalité enlever un bras nourricier; d'autres tentent fortune ailleurs.

L'abbé Raymond Casgrain cite un recensement fait en 1681 qui corrobore assez bien ce que nous avons dit précédemment. Nous vous référerons à la fin du présent manuel où ce document est rapporté intégralement.

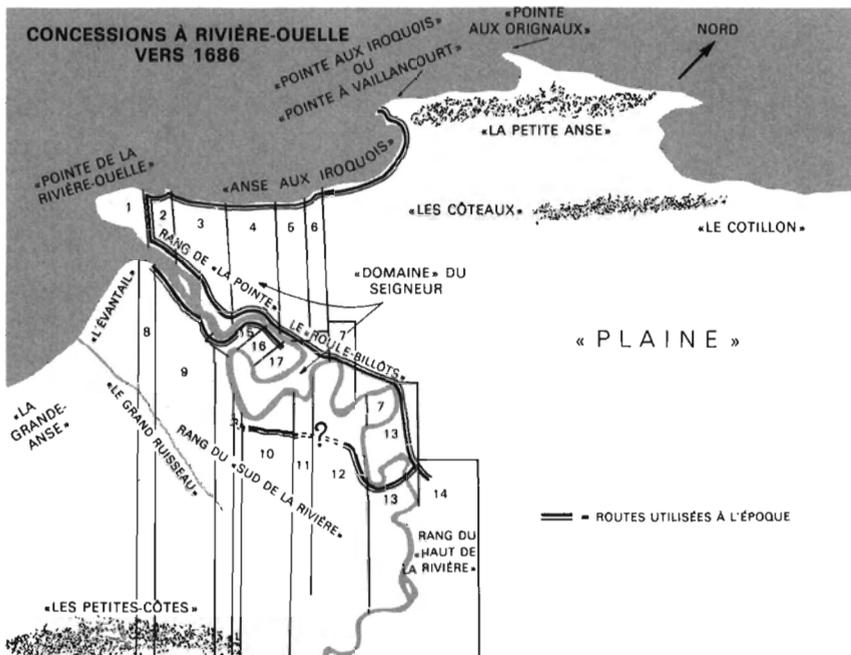
De cette première étude, quelles conclusions tirer? D'abord, il nous semble que les familles qui peuvent considérer Rivière-Ouelle comme le berceau de leur ancêtre sont: Les Bérubé, Lévesque, Dancosse, Thiboutot (ces quatre colons sont possiblement les seuls que le seigneur aurait pu amener de France avec lui) les familles Hudon et Beaulieu, qui viennent en fait du même ancêtre, ainsi que la famille Lavoie.

Les Boucher ont leur souche à Québec; Les Bouchard, de la côte de Beauré. Ouellet, Huot-Saint-Laurent et Miville-Deschênes étaient établis précédemment à Sainte-Anne de la Pocatière. Et quant aux Dubuisson, Renaud, Millet et Michel, sauf erreur, ils ne semblent pas avoir laissé de descendants.

Autre constatation: Le seigneur s'est plu à concéder, non des parcelles de terre, mais de vastes «*fiefs*». Quand on compare les 12 arpents de front de ces premiers «*habitants*» aux minuscules  $1\frac{1}{2}$  arpents ou 2 arpents que constituent les «*terres*» de nos agriculteurs contemporains, on est étonné de l'ampleur de la tâche que ces défricheurs entreprenaient. De plus, il est fréquent que par achat, alliance, succession ou mariage ces domaines s'élargissaient davantage. Voyez par exemple Lévesque, Dancosse et Hudon se constituer des terres qui doublaient ou triplaient

Le tableau récapitulatif qui suit constitue un résumé du présent chapitre:(17)

No. (17)	Date présumée d'arrivée	Colons	Arpens concédés.
- 12:.....	entre 1672 et 1674	Damien Bérubé	12/42
- 10:.....	entre 1672 et 1674	Robert Lévesque	12/30
- 6 et 11;	entre 1672 et 1674	J-Galleran Boucher	?
- 15:.....	" 1672 et 1674	François Dubuisson	7/12
- 16:....	" 1672 et 1676	Pierre Dancosse	7/12
7;.....	" 1672 et 1676	Jacques Thiboutot	6/40
- 5:.....	" 1672 et 1676	Pierre Hudon-Beaulieu	8/42
- 3:.....	" 1674 et 1677	Michel Bouchard	6/12, + 12/?
- 15 ou 17:..	" 1674 et 1676	Jacques Miville-Desch.	?
- 2 (?).....:	?	Pierre Boucher	?
- 14:.....	" 1676 et 1682	Joseph Renaud	12/42
- 13:.....	" 1678 et 1680	René Ouellet	5/42
- 13:.....	" 1682 et 1683	Pierre Michel (absent)	6/?
- 13:.....	" 1683 et 1685	Pierre Millet	?
- 1, 8 et 9.	" 1683 et 1685	Nicolas Huot-St-Laurent	12/1 lieue
- 4:.....	" 1684 et 1686	Jean de Lavoie	5/12



(17) Les Nos correspondent à la carte qui suit:

leur concession originelle. Pourquoi ces prétentions territoriales? Il faut se rappeler que nous sommes en plein siècle aristocratique, où la richesse s'évalue souvent par la propriété terrienne. En fait les colons ne faisaient que copier ce que les bourgeois et les riches, tels Aubert de la Chesnaye, réalisaient. Tel se croyait riche si les limites de ses terres étaient éloignées, même s'il ne parvenait pas toujours à la mettre en valeur. Il était inconsideré, sans doute, le «*Jean-sans-terre*», celui qui n'affiche qu'un titre minuscule de propriété. Il peut prétendre à toutes les considérations, telles, par exemple les meilleures places à l'église, le colon au vaste domaine; tandis que son voisin, mal pourvu n'a plus qu'à se suffire de sa médiocrité. Et, au fond, est-ce tellement différent aujourd'hui dans notre Rivière-Ouelle rural?

### Les seigneurs voisins.

Autour du fief Deschamps, d'autres domaines sont concédés: Déjà en 1656, Saint-Roch était concédé. En 1672, La Pocatière devenait officiellement le fief de Marie-Anne Juchereau de Saint-Denys. L'Islet du Portage en 1672 était concédé au sieur De Granville, officier du régiment de Carignan. En 1673, Kamouraska allait à Olivier Morel de la Durantaye; la seigneurie de Rivière du Loup à Charles Aubert de la Chesnaye, la même année. Le sieur de la Chesnaye d'ailleurs dans les années qui vont suivre va acquérir l'une après l'autre la seigneurie «*Le Parc*» (aujourd'hui Cacouna), la seigneurie «*Verbois*» (trois lieues de front au sud-ouest de Rivière du Loup) la seigneurie de «*Villeray*» (entre l'Isle Verte et Cacouna). En 1677, Port-Joli est concédé; et en 1679 Saint-Denis est donné à Joseph Juchereau de Saint-Denis.

Ainsi toute la «*Côte du Sud*», depuis Lauzon jusqu'à l'Isle Verte, en moins de quelques années, est confiée à des entrepreneurs, en vue d'y établir des colons. Si l'on jette un coup d'œil sur la carte seigneuriale de la région en 1686, on découvre que sur 12 seigneurie concédées à cette date, couvrant les terres allant de Saint-Jean-Port-Joli à l'Isle Verte,

A— 6 de ces seigneuries ont été données à ou achetées par un seul seigneur: CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE, marchand «*millionnaire*», ayant résidence à Québec. Ce sont Rivière-du-Loup, concédé en 1673; Le Parc et Villeray achetés en 1675; Verbois acheté en 1683; Kamouraska acheté en 1680; Port-Joli acheté en 1686. De plus en 1683 le même seigneur se voyait concédé les seigneuries de Témiscouata et de Madawaska. Le tout formait ainsi un petit empire seigneurial destiné non à la culture mais davantage en vue d'une éventuelle spéculation ou du commerce<sup>(18)</sup>

---

(18) N.B. Lizotte, Ls-Philippe, LA VIEILLE RIVIÈRE-DU-LOUP, éd. Gameau Québec, 1967.



(Photo: M. Jacques de Boishébert, Dieppe, France)

Ferme de Boishébert, Normandie, France; ancienne propriété de la famille de Boishébert, fondatrice de Rivière-Ouelle.



(Photo: Jacques de Boishébert)

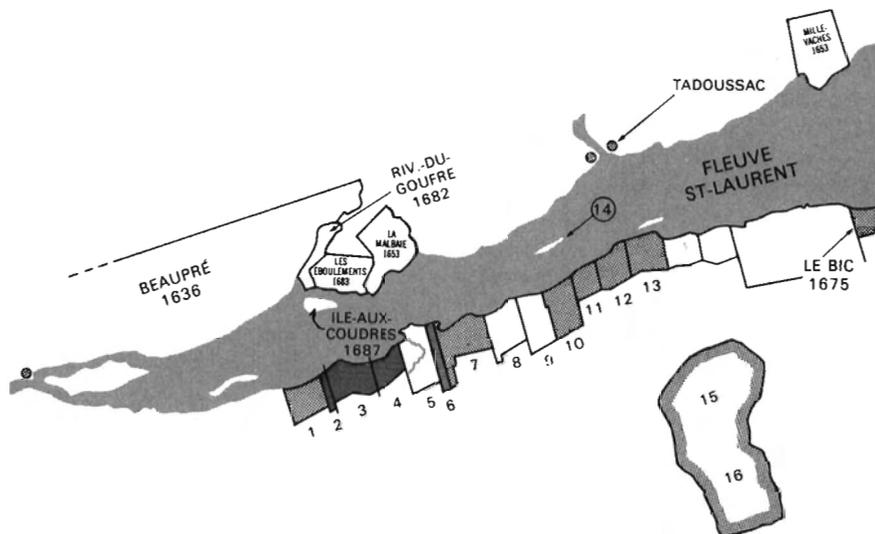
Château d'Offranville, France, propriété actuelle de la famille de Boishébert.



(Photo: J. de Boishébert)

Église de Raffetot, France, lieu de sépulture du seigneur de Rivière-Ouelle, Charles Deschamps de Boishébert.

– Carte seigneuriale de la Côte du Sud et de la Rive Nord vers 1686: (19)



1– Port-Joli	1677, sieur Noel Langlois, Aubert de La Chesnaye
2– Rhéaume	1656, }
3– Saint-Roch	1656, } Famille Juchereau-Duchesnay.
4– La Pocatière	1656 et 1672 }
5– La Bouteillerie	1672, J.Bte. Frs Deschamps de la Bouteillerie
6– Saint-Denis	1679, Nicolas Juchereau de St-Denys.
7– Kamouraska	1674, O.M. de la Durantaye, Aubert de la Ches.
8– Ilet du Portage	1672, sieur de Granville, officier rég. Carignan
9– Granville-Lachenaye	1672, sieur de Granville, officier rég. Carignan
10– Vertbois	1673, Frs. Dionis, Aubert de la Chesnaye
11– Rivière-du-Loup	1673, Aubert de la Chesnaye.
12– Le Parc	1673, Sieur Daullier du Parc, Aubert de la Ch.
13– Villeray	1689, sieur de Villeray et sieur Aubert de...
14– Ile aux Lièvres	1672, Sieur de Saint-Lusson
15– Témiscouata	1683, Sieur Aubert de la Chesnaye
16– Madawaska.	1683, Sieur Aubert de la Chesnaye

N.B.: Le premier nom du seigneur cité est celui à qui la seigneurie a été concédée; le deuxième nom est celui qui l'a achetée.

Charles Aubert de la Chesnaye avait aussi des propriétés à Québec et des seigneuries dans la région de Montréal. Il avait affermé la traite du poste de Tadoussac, dès 1663; ce qui lui procurait des revenus fort intéressants; mais, un rival, le sieur Denis Riverin, lui avait soustrait ce commerce, vers 1682. Mr. Riverin *«se plaignait que les vastes propriétés de La Chesnaye dans le Bas Saint-Laurent portaient un grave préjudice à ses affaires»*.<sup>(20)</sup> Car les Indiens se rendaient à Rivière-du-Loup et au Bic, où Aubert a des agents; et, de là, les fourrures prenaient maintenant la route de l'Acadie, par la rivière Saint-Jean et le Madawaska, où elles étaient exemptes de taxes.

B— Quatre autres seigneuries sont aux mains de la famille JUCHEREAU demeurant à Beauport: Saint-Roch des Aulnaies, depuis 1656, Sainte-Anne de la Pocatière depuis 1672, Saint-Denis depuis 1679, et la seigneurie Rhéaume concédée en 1677 à Nicolas Juchereau.

Or, de plus, il se trouve que les familles Aubert de la Chesnaye et Juchereau sont parentes par alliance, Charles Aubert ayant épousé à Beauport le 10 janvier 1668 Marie-Louise Juchereau de la Ferté. En un mot, tout le Bas-du-Fleuve, exception faite de la seigneurie de Rivière-Ouelle et de celle de l'Islet du Portage (Notre-Dame du Portage et Saint-André en partie) est la propriété d'une clique aristocratique, qui ne réside pas ou très peu dans leurs domaines.

Donc nous voyons d'une part, des entrepreneurs-spéculateurs pour qui l'accumulation des fiefs peut constituer soit un tremplin social soit une base commerciale, d'autre part, un seigneur-soldat, le sieur de Granville dont le domaine reste lent à se développer, et un seigneur-colonisateur, le sieur Deschamps de la Bouteillerie, qui, dès sa concession, entreprend de mettre en valeur son domaine. Les premiers recensements vont révéler l'avance déjà prise par la seigneurie de Rivière-Ouelle sur ses concurrentes; ainsi en 1681, il y avait:

62 âmes à Rivière-Ouelle  
47 " à Cap Saint-Ignace  
41 " à L'Islet  
40 " à Sainte-Anne  
26 " à Montmagny  
11 " à Saint-Roch  
2 " à Saint-Jean  
1 " à Kamouraska

Rivière-du-Loup n'a vraisemblablement qu'un seul habitant à cette époque. Et de Kamouraska à Rivière-du-Loup, aucun résident n'est connu.<sup>(21)</sup>

---

(20) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE, Aubert, p. 33, 34 et s.

(21) Lizotte, op. cité, p.30; Boréal Express, tome I, p. 133.

En 1686, on trouve trois chapelles qui desservent la Côte du Sud: Une à Lauzon, une autre à Cap Saint-Ignace et la dernière à Rivière-Ouelle.<sup>(22)</sup>

### Progrès du défrichement à Rivière-Ouelle.

C'est tout à l'honneur de cet entrepreneur ambitieux, qui n'ayant d'autres intérêts à cultiver que ceux de son domaine, de s'y appliquer dès le début. Mais ce progrès est-il attribuable à la seule initiative du seigneur Deschamps? Les conditions géographiques, le site, les possibilités du sol, la proximité de la «mer», l'avantage d'une rivière, comme premier chemin public, est-ce que tous ces facteurs n'ont pas contribué à attirer le colon? Bien sur!

On peut facilement imaginer ces scènes forestières des premières années, qui n'ont pas dû être si différentes des défrichements abitibiens ou saguenéens des années plus récentes. Ils arrivent avec leur hache, leur croc, leur fusil et grains de semence; quelques-uns ont quelques animaux; qui une vache, qui une couple de moutons, ou des volailles. Cela débute par une besogne ardue. On abat sans ménagement tout ce qui obstrue le terrain; les arbres sont jetés à terre, ébranchés, coupés en pièces. Les «billots» droits sont réservés à la future demeure, pendant qu'on brûle les abattis et qu'on nettoie le déboisé de sa pierraille, des aulnes et arbustes.

Au printemps, sur ces cendres, on sème à la volée le blé, l'avoine, voire les légumes entre les souches encore dressées, un hersage léger, et peut-être un premier enclos sommaire pour éviter que le semis soit écrasé; puis on regarde avec joie surgir les premières pousses, que peut-être les gelées hâtives ne respecteront pas.

Et on s'est jeté à l'assaut pour une autre clairière, bûchant pour construire les bâtiments, bûchant pour s'assurer du combustible, coupant les pièces de «bois rond» pour les agencer à la charpente, accumulant les «aunes» pour les claies de pêche, amincissant les morceaux indispensables pour les canots.

Tout ce temps, on se tient à l'affût du gibier, qui seul a dû garnir les premières tables. Tout ce temps d'une besogne héroïque et ardue; rude besogne, mais besogne ambitieuse!

On peut supposer que le seigneur s'est joint aux colons dans ces premiers travaux de défrichement; on sait que en 1685, il a déjà un manoir de construit et une certaine région de «désertée»; or, on ne retrouve aucun papier ou contrat qui indique que le défrichement du domaine ait été l'œuvre d'un employé à salaire, comme le fut incidemment celui de la Fabrique; son domestique est trop jeune.

---

(22) Blanchard, op. cité, p. 139

La seigneurie de Rivière-Ouelle et de la Bouteillerie s'ouvre donc sous le signe de l'agriculture. Le site y est des plus propice; le seigneur y est des plus disposé. Que seront les colons?

### Caractère du colon canadien:

L'habitant canadien est fils de la France rurale. Or, la campagne française du XVII<sup>ème</sup> siècle, ce sont de petits villages, ramassés en noyaux autour d'un seigneur et d'un curé, dans des bocages, des landes, des parcelles de terres; ce sont des communautés d'hommes centrées autour d'un clocher ou d'un château, des groupes de paysans reliés à leur «*commune*» par des liens d'autorité et de dépendance. Il existe dans les villages français de cette période, une autorité religieuse, le curé de la localité et une autorité civile, le seigneur. De plus, les paroisses possédaient souvent des assemblées d'habitants, «*qui, dit Jean-Charles Falardeau, constituaient un groupement d'allure précocement démocratique*». (23) En somme on trouvait des cellules formées de paysans groupés afin de s'offrir réciproquement de l'aide et des services. Le village a son forgeron, son boulanger, son maçon, son menuisier, son marchand qui peut être parfois paysan lui-même. Voilà le type d'immigrants premier-arrivés au Canada.

A Rivière-Ouelle particulièrement, et de façon générale dans toute la Nouvelle-France, le village n'existe pas au début. Il y a bien, comme en France, un seigneur qui habite un humble manoir (pas question de résidence luxueuse à Rivière-Ouelle, mais un manoir de «*pièces sur pièces*») mais, autour de lui pas de village. Les rapports des grands-voyers nous révèlent que les habitants sont situés l'un voisin de l'autre sur des lots s'étendant sur la longueur; une route relie ces censitaires. Chaque lot de plus a une façade soit sur le fleuve ou sur la rivière.

Ne cherchons pas de village à Rivière-Ouelle avant plusieurs dizaines d'années. Le village ne se justifie pas, car les habitants ont appris à coopérer pour s'échanger les services. On n'a pas à aller au village les chercher; tel colon qui avait une expérience en menuiserie fabrique pour le compte de son voisin, maçon ou boulanger, les accessoires dont il a besoin. Les colons disposés en «*rang*» peuvent trouver aide et secours chez le premier voisin. (J.-C. Falardeau).

Alors qu'en France le village regroupe les commodités et les utilités des habitants, de sorte que chaque villageois est un peu spécialisé et s'en tient aux seuls services qu'il est habilité à donner, à Rivière-Ouelle, on voit les colons dispersés compenser le manque de commodités par l'échange de leur propre expérience ou spécialité. En France, les services, par exemple, du tailleur devaient s'acheter; à Rivière-Ouelle, le cordonnier-paysan échangeait éventuellement son travail pour les

---

(23) J.-C. Falardeau, cité dans Marcel Rioux, p. 26, Rioux, Marcel, LA QUESTION DU QUÉBEC, Paris, 1969. Editions Seghers.

services réciproques du charpentier-paysan. A Rivière-Ouelle, il n'y a qu'un métier à l'origine. On est paysan; il n'y a qu'un type de propriété: un lot seigneurial.

Ces facteurs vont développer chez l'habitant canadien un type humain original; le rang, l'absence de village, l'isolement dans sa campagne, en plus, les distances parfois assez longues entre les habitations d'une part, et entre les seigneuries d'autre part, de même qu'une nature et un climat rudes en font un individu libre, individualiste, mais sociable.

### **La liberté.**

D'abord, l'habitant de Rivière-Ouelle acquiert un esprit de liberté. L'autorité est loin, à Québec. Il n'y a pas de milice dans la localité pendant une bonne cinquantaine d'années. On ne paie aucun impôt gouvernemental, sauf les rentes au seigneur. Quant au seigneur précisément, il n'a pas à proprement parler d'autorité sur ses censitaires. On le considère davantage comme un bon père de famille qu'un chef; il impose un certain respect, il est vrai, mais on ne le voit jamais régler quoi que ce soit. Seuls son prestige ou son exemple peuvent être régulateurs de bonne conduite. On peut dire qu'il règne, mais qu'il ne gouverne pas sur sa seigneurie. Le seigneur canadien est un «*grand patron agricole, un agent des terres*»(24). Quant au curé, il faut attendre 1685, c'est-à-dire une douzaine d'années, avant qu'il y ait un prêtre résident à Rivière-Ouelle. Jusqu'à quel point exerce-t-il une autorité lui-même sur ses habitants? N'est-il pas plutôt un symbole d'ordre, un modèle intellectuel et moral? La dispersion des colons empêche une surveillance réelle. Ainsi l'habitant peut-il échanger aux Indiens l'eau de-vie pour des fourrures que le curé ne le saurait jamais. Le curé doit même un jour intervenir auprès de l'intendant pour «*faire défense aux habitants de charroyer aucun grains, fourrages... les jours de dimanche et fête, à peine de 30 Livres d'amende et confiscation de leurs harnais*». (25)

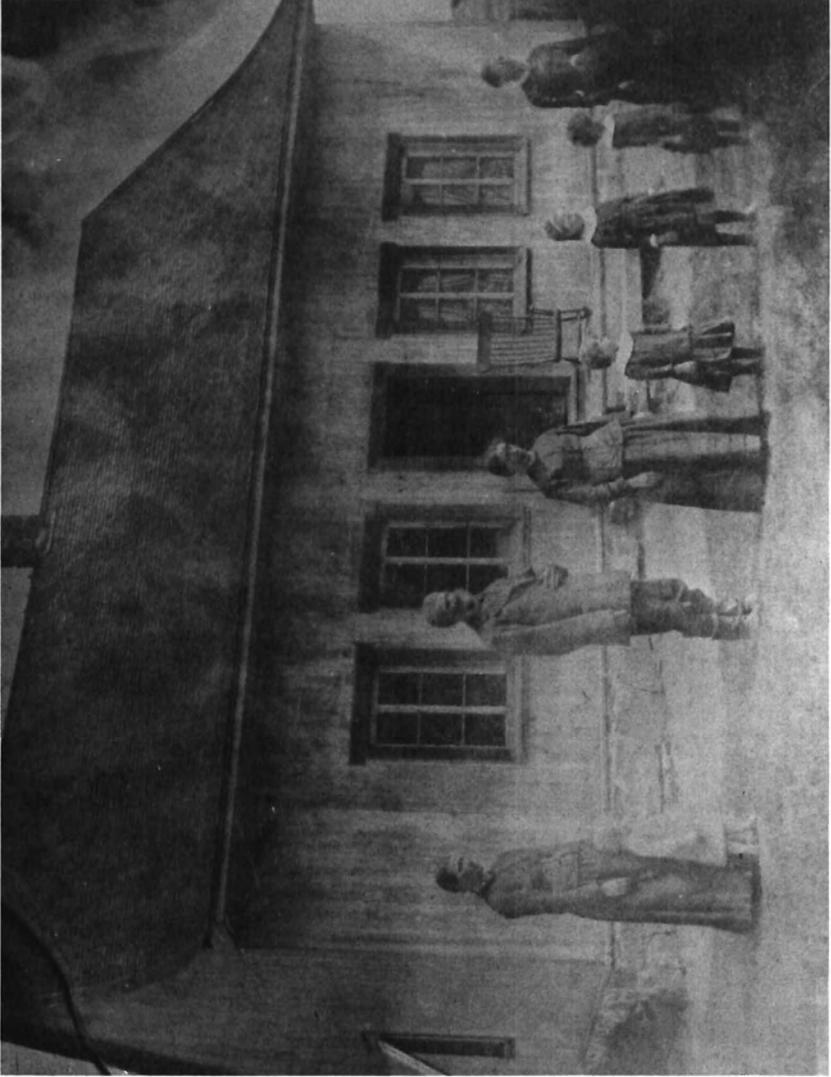
Le capitaine de milice, cette espèce d'officier de police, d'agent de voirie, de milicien, de percepteur et de justicier tout à la fois, en d'autres termes, celui qui représente l'autorité de l'intendant dans les seigneuries («*l'œil de l'intendant dans les seigneuries!*») est inexistant. Pas de tracasseries administratives. En ce sens, comparée à la France, la campagne canadienne est un paradis de liberté.

### **La sociabilité**

Il y a absence d'autorité, il est vrai, mais quand même pas de désordre. Cet esprit de liberté ne signifie pas que l'anarchie règne. C'est que l'isolement ne divise pas les individus, au contraire, les rapproche. Il s'établit une solidarité, un esprit d'entraide que le système de la corvée

(24) Marcel Rioux, LA QUESTION DU QUÉBEC, p. 28.

(25) Ordonnances des Intendants, Vol. 1, 11 janvier 1717.



(Photo: M. René Hudon)

Vieille maison de M. Joseph et Edouard Bélanger, Rivière-Ouelle, Petite-Anse, 1870.

commune a popularisé jusqu'à nous. On aime se réunir, se sentir les coudes. Il y a une certaine sécurité à savoir que son voisin portera secours en cas de maladie, mortalité ou désastre; et pour autant, eh bien, l'harmonie doit régner. C'est donc pour des raisons de force majeure que la bonne entente règne. C'est une certaine intuition qui fait sentir que la paix est bénéfique finalement à tous. Et l'autorité ainsi s'impose d'elle-même.

Ce fait a beaucoup contribué à façonner l'âme du Canadien français, un individu qui préfère s'auto-discipliner, qui refuse l'autorité excessive venue de l'extérieur et forcément de l'étranger. Il aime se replier sur sa petite communauté, car il trouve que d'elle-même elle sait instinctivement où se trouve son bien. A Rivière-Ouelle, nombreux sont les exemples du refus d'autorité. Nous en citerons quelques-uns au long de ce manuel. Mentionnons seulement la crise des années 1774-1775. Le colon de Rivière-Ouelle n'est en pratique soumis qu'à une loi: Celle de mettre en valeur son lot, et payer par suite ses rentes et dîmes. La même loi est appliquée d'ailleurs dans toutes les seigneuries. «*Tenir feu et lieu*» autorise largement toutes les initiatives.

### **L'individualisme:**

Une deuxième conséquence de l'éparpillement des habitants c'est cet esprit individualiste que tous les habitants ont acquis. Chacun mène sa barque comme il l'entend, selon ses désirs et ses possibilités. Si Robert Lévesque désire un jour défricher, il défriche; Si Pierre Dancosse préfère pêcher, il pêche; Joseph Renaud opte pour le commerce des fourrures. Pierre Hudon pour la culture de la terre. L'habitude de la liberté crée un esprit d'indépendance. Le colon, en ce sens est un peu Indien; les grands espaces et la vie libre l'influencent et l'attirent. Lentement le caractère du colon s'approche de celui de l'Indien et s'éloigne de celui de son cousin français.

Ainsi à Rivière-Ouelle, on ne voit pas se créer de communauté d'habitants. Pas de «*conseil*» paroissial ou seigneurial. C'est avec grande peine qu'on parvient à faire collaborer les habitants à la construction commune d'un presbytère vers 1720. (26) Les routes et les ponts sont construits individuellement, ou tout simplement ils n'existent pas. On utilise la grève ou les berges de la rivière. Souvent même un colon plus pointilleux interdit le passage sur son lot. Les rapports des grands-voyers nous apprennent que l'habitant est lent à collaborer à l'entretien du chemin royal. On doit menacer d'amendes. Par deux fois, en 1723 et 1730, l'Intendant se voit obligé d'interdire aux habitants de vendre l'eau-de-vie aux Sauvages, et même demande au capitaine de milice de dénoncer ceux qui se livrent à ce commerce. (27) Les sociétés de pêche ont des conflits internes et réciproques.

---

(26) Notaire Jeanneau, 20 juin 1723. Ordonnance des Intendants, 4 novembre 1726.

(27) Ordonnances des Intendants, 14 mars 1723, 20 décembre 1730.

Voilà des signes d'un esprit d'indépendance. Les fermiers se font coureurs des bois, s'éloignent physiquement et moralement de la communauté paroissiale. En pratique, ils n'ont qu'une loi, la leur; ils n'ont qu'un but (et l'exemple vient de haut) le profit, accumuler les richesses d'où qu'elles viennent. Si la terre est rentable, on y reste; sinon, on la laisse. Or, comme le climat canadien ne rend la terre productive que quelques mois par année, le colon se cherche d'autres activités: la fourrure, la pêche, plus tard, le bois, aujourd'hui, l'industrie.

Cet esprit individualiste, ce capitalisme avant le mot, ne s'est-il pas transmis jusqu'à nos jours où on entend souvent des tirades dans le genre de celle-ci: «*Lorsqu'un Canadien français «réussit», on s'empresse de lui «tirer» dessus*». C'est que l'individualisme est une forme d'égoïsme dont le rival est la jalousie. Cet individualisme a secrété ce qu'on appelle aujourd'hui le nationalisme. Filtrer et contrecarrer l'influence de l'étranger, afin de se replier sur soi est de l'individualisme national. Qu'ont de différents le séparatisme québécois et l'esprit de clocher de Rivière-Ouelle?

En un mot, si on devait définir en termes modernes le cadre social des premiers habitants, ceux de la première génération de Rivière-Ouelle, on pourrait dire:

1— Ils sont DÉMOCRATES, sans en avoir les habitudes et les institutions. En effet, ils sont des hommes libres, à un point tel qu'ils sont pratiquement soustraits à l'influence politique de l'État. Leur isolement fait que les décrets gouvernementaux tardent à venir et sont difficilement exécutoires. Donc ils ne souffrent pas du paternalisme des gouverneurs et des intendants. Leur démocratie en est une, non de participation aux affaires gouvernementales, car il n'existe pas de «*conseils*» élus par le peuple; conseils de députés, conseil municipal, scolaire ou paroissial. Mais une démocratie en puissance. En effet, rares sont les obstacles qui peuvent empêcher un citoyen de devenir capitaine de milice, seigneur, membre du Conseil Souverain, voire même se faire anoblir. C'est un peu le cas de Charles Aubert de la Chesnaye. «*Gravir l'échelle sociale était possible à tous avec de l'énergie et de la volonté*». (28) «*Au début du dix-huitième siècle, un tiers des seigneuries appartenaient à des habitants*». (28) «*Toute personne était d'ailleurs libre de présenter des requêtes ou des plaintes*». (28) Les premiers officiers de milice à Rivière-Ouelle seront le notaire Etienne Jeanneau, puis Jean Gagnon, tous deux habitants. Jeanne LeChevalier veuve du censitaire Robert Lévesque épouse M. de la Bouteillerie. Quant aux pétitions, elles sont nombreuses concernant les droits de pêche, les chemins. Cette démocratie en puissance va-t-elle se perfectionner? Ou au contraire, l'appareil gouvernemental deviendra-t-il plus puissant?

---

(28) Mason Wade, LES CANADIENS FRANÇAIS DE 1760 À NOS JOURS, cercle du livre de France, 1966, p. 48 et 49.

2. Ils sont ARISTOCRATES de prétention, sans en avoir les attributs: Il existait en Nouvelle-France deux classes sociales: L'ÉLITE, comprenant au sommet le gouverneur et l'évêque, l'intendant, les seigneurs et le clergé. Ces gens se situaient dans cette classe privilégiée par suite d'une certaine supériorité donnée par un titre de noblesse, comte, marquis, etc..., par la richesse, ou encore parce qu'un niveau d'instruction plus poussé les plaçait à des postes de commande. Cette classe faisait parade souvent de sa hauteur, se reconnaissait des honneurs et parfois des privilèges. Par exemple, le seigneur local avait un banc privilégié dans l'église en avant et en retrait des autres. Cette classe faisait l'envie, il va sans dire, de l'autre groupe social.

Cet autre groupe, LE PEUPLE, forme la classe la plus nombreuse. Mais elle, quoique plus humble, subit une espèce d'attirance aristocratique. Le peuple copie instinctivement son élite, au niveau duquel il prétend accéder. Il arrive que, sans avoir aucune fonction ou titre de noblesse, tel individu agit comme les «*aristocrates*», prétende à des droits honorifiques, s'attribue une certaine dignité personnelle.

Par exemple, il est probable que les premiers occupants des terres de Rivière-Ouelle ont vu d'une certaine hauteur arriver des colons tout frais. C'est une prétention de noblesse basée sur l'ancienneté; noblesse du patriarche, orgueil de l'homme expérimenté qui a beaucoup à enseigner aux novices! Il y eut ceux qui se sont prévalus de leurs richesses, la valeur et la dimension de leur terre, pour s'attribuer certaines supériorités. Enfin et surtout, ceux qui se sont vus attribuer des postes de commande: les officiers de milice, les voyers et sous-voyers, les professionnels comme le notaire, le médecin, etc...

C'est ainsi que le 11 janvier 1717, des paroissiens, qui contestaient à Jean Gagnon le droit à son banc d'église privilégié, reçoivent de l'Intendant l'ordre suivant: «... *Que Jean Gagnon, procureur et chargé des affaires du sieur de Boishébert, peut se mettre dans le banc seigneurial. Défense aux marguilliers de le troubler à peine de 50 Livres d'amende*». (29) De même, lorsque la veuve du seigneur Perrault plus tard vend la seigneurie à Casgrain, elle prétend conserver son droit au banc seigneurial.

Les processions religieuses constituaient l'occasion par excellence de manifester sa position sociale: Il y avait d'abord le curé, puis le seigneur et sa famille, suivis du capitaine de milice, des officiers de milice, puis des doyens et habitants «*en vue*» de la paroisse, à la toute fin, les femmes et les enfants. A ce propos, les plus âgés de la paroisse se rappelleront les processions de la Fête-Dieu, où un semblable rituel persistait encore à toutes fins pratiques. Il semble aussi que les places de banc dans l'église obéissaient à une certaine gradation dans les prix, et que la jouissance d'un banc plus ou moins dispendieux situait son propriétaire dans la hiérarchie sociale. Enfin un honneur très convoité était celui d'être

---

(29) Ordonnances des Intendants, 11 janvier 1717.

enseveli sous l'église paroissiale; à Rivière-Ouelle, quelques seigneurs et quelques curés ont obtenu ce privilège.

Voici ce que disait le père Charlevoix, jésuite qui a visité la Nouvelle-France par deux fois, du caractère de ses habitants: «... *L'habitant ne connaît point la Taille (impôt que devaient payer les paysans français); il a du pain à bon marché; la viande et le poisson n'y sont pas chers; mais le vin les étoffes et tout ce qu'il faut faire venir de France, y coûtent beaucoup. Les plus à plaindre sont les gentilshommes et les officiers qui n'ont que leurs appointements et qui sont chargés de familles. Les femmes n'apportent ordinairement pour dot à leurs maris que beaucoup d'esprit, d'amitié, d'agréments et une grande fécondité;*

*La terre est bonne presque partout et l'agriculture ne fait point déroger. Combien de gentilshommes dans toutes les provinces envieraient le sort des simples habitants du Canada s'ils le connaissaient... Nous ne connaissons pas au monde de climat plus sain que celui-ci; il n'y règne aucune maladie particulière, les campagnes et les bois y sont remplis de simples (?) merveilleux et les arbres y distillent des baumes d'une grande vertu. Ces avantages devraient bien au moins y retenir ceux que la providence y a fait naître; mais la légèreté, l'aversion d'un travail assidu et réglé, l'esprit d'indépendance en ont toujours fait sortir un grand nombre de jeunes gens... On dirait que l'air qu'on respire dans ce vaste continent y contribue, mais l'exemple et la fréquentation de ses habitants naturels (Indiens) qui mettent tout leur bonheur dans la liberté et l'indépendance sont plus que suffisants pour former ce caractère.*

*On ne voit point en ce pays de personnes riches, et c'est bien dommage, car on y aime à se faire honneur de son bien; l'esprit enjoué, les manières douces et polies sont communs à tous... Le colon anglais amasse du bien et ne fait aucune dépense superflue; le français jouit de ce qu'il a et souvent fait parade de ce qu'il n'a point...» (30)*

### **Le Domaine seigneurial:**

Ce portrait de nos ancêtres nous ramène sur les bords de la rivière Ouelle. Vers 1685, on y trouve 11 familles semées ça et là dans la forêt.

Le seigneur habite parmi eux sur un domaine qu'il cultive lui-même. Ce Domaine seigneurial, d'après les papiers consultés, semble assez difficile à situer. A notre avis, ce domaine comportait deux parties: L'une occupait vraisemblablement les 8 arpents de front des terres de la Fabrique, et se prolongeait ensuite jusqu'au fleuve. Le second domaine se trouvait sur la pointe où est la terre actuelle de M. Réal Bossé.

Ce sont les contrats de concession à Pierre Hudon et celui de la terre de Jean de Lavoye en 1686, qui nous renseignent sur le site du Domaine. Au papier-terrier de la seigneurie de la Bouteillerie fait en 1825, déposé aux archives judiciaires de Rivière-du-Loup, au titre de Wyss, l'on

---

(30) Mason Wade, LES CANADIENS FRANÇAIS DE 1760 À NOS JOURS, pages 56 et 57.

trouve le billet de concession à Jean de Lavoye, «*par lequel le seigneur Deschamps lui concédait une terre de 5 arpents de front par environ 12 de profondeur sur le fleuve, bornée d'un côté à Michel Bouchard, d'autre côté les terres de Notre Domaine.*» Et c'est en date du 16 juin 1686.

Graduellement le seigneur de la Bouteillerie se départit de son premier domaine: D'abord, une partie est donnée à la Fabrique de la paroisse, soit 8 arpents par 2 de profondeur. Ensuite on sait que les terres derrière celles de l'église sont divisées entre deux censitaires: Jean-Baptiste Hudon, qui possède environ 6 arpents de front et René Brisson de l'Ange Gardien (ep. Geneviève Têtu) qui possède le reste, soit environ 3 arpents. La part de Brisson sera vendue à Joseph Miville-Deschênes. C'est sur cette partie qu'est logé le village actuel. (31)

L'autre partie occupe une superficie d'environ 190 arpents, qui seront divisés vers 1749 par l'arpenteur Kerverzo en deux parties égales. Au dénombrement de 1725, le seigneur déclare que ce domaine occupe 400 arpents. Comme l'arpentage n'en avait pas été fait, semble-t-il, il apparaît que ce chiffre est exagéré. Il déclare aussi qu'il y a un manoir de 30 pieds par 22, une grange et seulement une trentaine d'arpents mis en valeur.

C'est une propriété fort modeste. Beaucoup de colons, en fait, ont des demeures plus développées. Il est manifeste que le domaine est délaissé après la mort du premier seigneur Deschamps, que ses fils ont quitté l'endroit. Il n'y a pas de moulin à bois, ni four banal. Il y a cependant dans la seigneurie un moulin à farine à vent, situé d'après le dénombrement sur la terre de Michel Bouchard, échue à son fils Étienne.

M. Amédée Richard nous faisait noter que la tradition orale appelait encore «*Le Domaine*», la région précisément située aujourd'hui autour de la terre de M. Réal Bossé et de M. René Ouellet. La tradition corrobore assez bien, comme on le voit, les documents. (32)

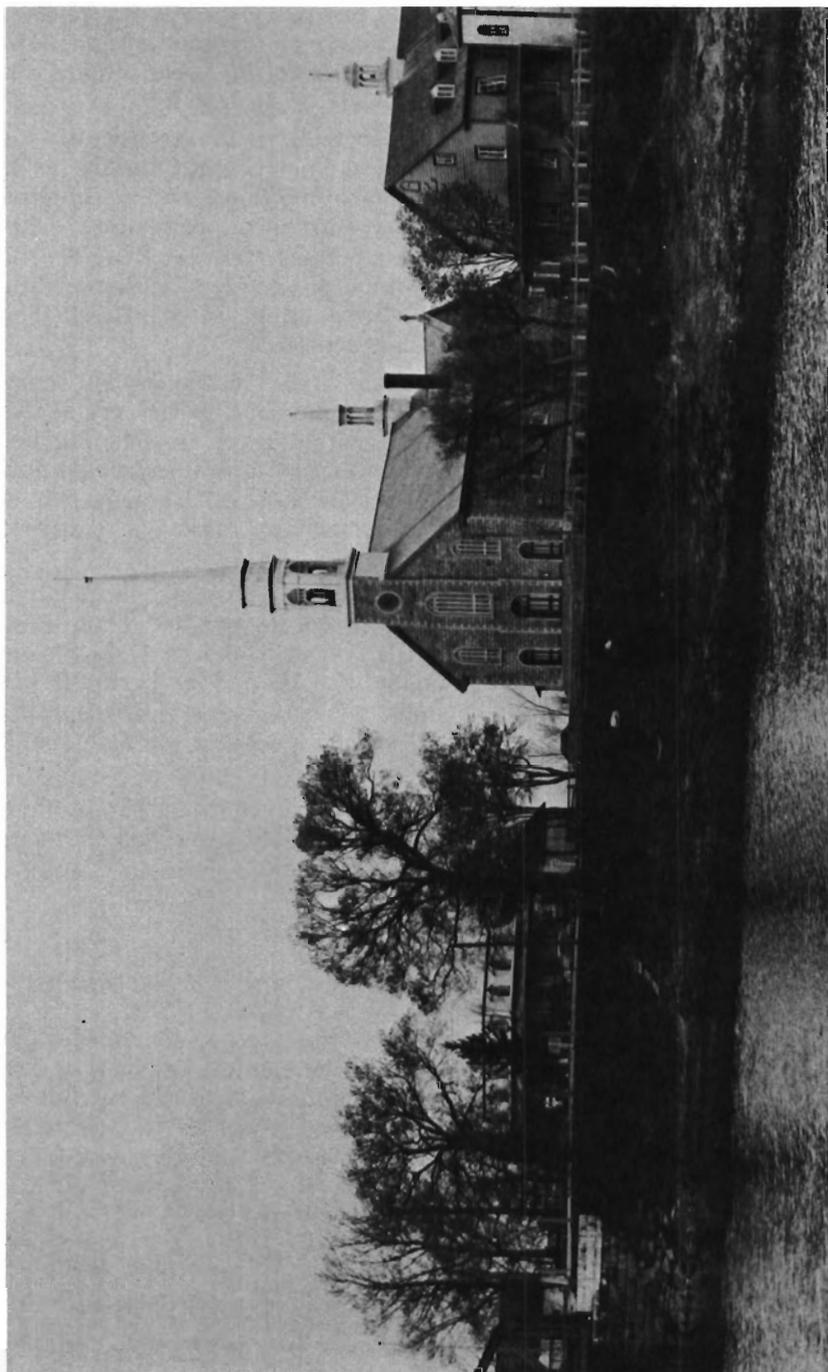
### **Le terrain de la Fabrique**

La terre de l'église a une histoire plus compliquée, et moins mystique que ce que l'abbé Casgrain en a dit:

D'abord, il est vrai que les terres de la Fabrique ont été données par le seigneur. Mais ce n'est pas là un acte de sainteté original, car en pratique toutes les terres étaient données à tous les censitaires qui en demandaient. De plus c'était la coutume dans toutes les seigneuries de donner sans charges de rentes les biens ecclésiastiques, puisque en définitive, çà aurait signifié que les colons eussent à payer deux fois leur rentes: leurs propres taxes et celles de leur Fabrique.

(31) Notaire Jeanneau 10 octobre 1716, 22 juin 1721 Garon, papier-terrier, 1825. Kerverzo, 3 juillet 1749.

(32) Voir Aveu et Dénombrement, Vente de la seigneurie en 1774, (appendice) Kerverzo, 27 septembre 1754, 15 avril 1755.



Église, presbytère et couvent de Riv.-Ouelle, vers 1940.

(Photo: abbé Armand Dubé)

L'histoire des terres de la Fabrique commence en 1682. Le 28 septembre 1682, Pierre Dancosse fait donation d'un terrain pour bâtir une chapelle dans la mission de Rivière-Ouelle: *«Aujourd'hui, le 28 septembre 1682, nous Pierre Dancosse et Marie-Madeleine Bouchard, mari et femme, déclarons que nous donnons et cédons à perpétuité et gratuitement sans aucune redevances sur notre habitation, joignant d'un côté la terre de la veuve Châtillon et d'autre côté à notre à notre habitation la concurrence de 1½ arpents de terre de front... en tout et partout; celui dit arpent et demi de front sur la rivière Houel pour la bâtisse d'une chapelle que l'on a résolu de faire sur le dit lieu à condition que les habitants du lieu s'obligent de m'abattre et bruler ½ arpent de terre pour échoir et terminer l'année prochaine; sauf de quoi je me garde le pouvoir d'en ensemençer ½ arpent du dit 1½ arpent par nous donné. De plus nous donnons pouvoir de prendre du bois de chauffage sur notre habitation pour l'usage public du prêtre autant qu'il en sera nécessaire et autant qu'il y en aura sur notre dite habitation. En foi de quoi, moi dit Dancosse, ai signé la présente et ma femme par sa marque, en présence de Jacques Miville, sieur des chênes, de Thomas Langlois, de Nicolas Huot St-Laurent, témoins.»*(33)

Où était située cette terre, et qu'en est-il advenu? On en retrouve plus rien par la suite.

L'histoire des terres de l'église se poursuit le 15 avril 1684. A cette date le seigneur de la Bouteillerie donne à M. Vachon, missionnaire *«faisant fonction de curé au dit lieu de la Bouteillerie, 4 arpents de terre, bornés d'un bout à la rivière Ouelle, d'autre bout les terres à Hudon, surnommé Beaulieu, d'autre côté, les terres à nous appartenant... les dits 4 arpents pour placer une église, un cimetière et le reste pour faire un presbytère avec les accompagnances nécessaires, le tout gratuitement et sans aucune charge ni redevance; et pourront les curés du dit lieu prendre du bois de chauffage pour leur nécessaire sur la terre de la seigneurie. Je m'oblige de rendre les dits 4 arpents de terre en bon état... Fait à Québec. Signé: Deschamps de la Bouteillerie.»* (34)

Cette donation se faisait au printemps. A l'automne, deux lettres du seigneur à M. Thomas Morel missionnaire, nous apprennent ceci:

*«Monsieur,*

*Je me dérobe cette demi-heure pour vous assurer de mes respects et vous dire que je vous envoie l'acte de donation que j'ai fait de 4 arpents de terre au bout de mon désert pour bâtir l'église au lieu des 4 du «portage», dans laquelle donation, vous verrez que je donne à la dite église la jouissance d'autant de terre en valeur qu'il en reste à désertier des dits 4 arpents, et ce jusqu'à ce qu'ils soient entièrement désertés. Si je pouvais faire davantage pour l'avancement de la dite entreprise, je vous prie de croire que je le*

(33) Archives du Séminaire de Québec, Paroisses diverses, No. 18.

(34) Archives de la Soc. Historique de la Côte du Sud, Dossier 88. Archives de l'Evêché de Ste-Anne, Dossier R.Ouelle - I.

*ferais de grand cœur. Je vous prie d'avoir la bonté de me renvoyer mes autres écrits, comme vous m'avez promis, afin de mettre en repos à l'avenir. Il a fait des pluies continuelles depuis votre départ, lesquelles ont encore retardé ma récolte et portent un grand dommage à mon grain. Je me recommande à vos prières pour avoir du beau temps, car mes grains sont en risque d'être perdus, s'il ne vient du temps sec. Il y en a encore plus de quatre ici qui sont malades de la... (Illisible). Je ne crois pas pouvoir aller à Québec que vers la vingtième d'octobre; si j'osais, je vous prierais d'assurer Monseigneur de mes humbles respects. Pardonnez-moi si j'écris mal; je suis fort incommodé d'un doigt de la main droite.*

*Je finis en vous priant de me croire, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,*

*De la Bouteillerie.»*

*«Je, soussigné, certifie avoir donné ce printemps dernier entre les mains de M. Vachon, présence de Mgr de Québec, une pièce de terre contenant 4 arpents en tout situés dans le lieu nommé Le Portage (?), en la rivière Houel; et ce pour bâtir une église, presbytère, faire un cimetière, un jardin et une cour du dit presbytère; mais comme la dite terre n'a pas été jugée par Monseigneur de Québec propre pour ce dessein, j'ai donné en échange 4 arpents de terre au bout de mon ancien désert, en allant vers l'habitation de Beaulieu, dont il y a un peu plus d'un arpent qui a été mis en valeur.*

*Je promets et m'oblige de faire désertier à l'avenir les dits 4 arpents et les mettre en valeur. Mais comme je ne me vois pas dans le pouvoir de le faire à présent, et que peut-être de longtemps je ne pourrai le faire, je donne à la dite église du lieu la jouissance d'autant de terre en valeur qu'il en reste à désertier des dits 4 arpents, et sur la terre que j'ai devant les habitations de Galleran Boucher et de Robert Lévesque. Et cette jouissance ne durera à la dite église que jusqu'à ce que j'aie fait entièrement désertier les dits 4 arpents, auquel temps, je rentrerai en la jouissance de ma terre. 1 octobre 1684. Fait à la Bouteillerie.» (35)*

*L'année suivante, le 22 août 1685, cette donation est acceptée officiellement en ces termes: «Nous Thomas Morel, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame de Québec, desservant la mission de la paroisse de la Bouteillerie, assisté de Robert Lévesque et Galleran Boucher, marguilliers de la paroisse, en présence de René Ouellet et Guillaume Lissot (Lizotte) et autres témoins, déclarons les dites donations faites par le sieur de la Bouteillerie, en faveur de l'église être bonnes et valables... Fait à la Bouteillerie» (36)*

En résumé, il a dû se passer ceci: Premièrement, une terre de 4 arpents est donnée au lieu dit «Le Portage». Cette terre est refusée, étant impropre à une église. Ensuite, le seigneur retranche sur son domaine propre une

(35) Archives du Séminaire de Québec; Sem 57, No 20.

(36) Soc. hist. de la Côte du sud. Dossier 88.

parcelle de 4 arpents dont à peine le  $\frac{1}{4}$  est défriché, qu'il donne au missionnaire avec la promesse de terminer le défrichement.

Or, il se trouve qu'il ne peut pas tenir sa promesse; pour compenser ce «dommage» involontaire, le seigneur prête à la Fabrique les  $\frac{3}{4}$  d'une prairie située en face des terres de G. Boucher et R. Lévesque. La Fabrique, et le missionnaire desservant Rivière-Ouelle, auront la jouissance de cette prairie jusqu'en 1692. Cette année-là, comme le seigneur n'a pas pu encore défricher le reste des 4 arpents, comme promis depuis 8 ans, il donne à l'église «*toute la terre défrichée qui se trouve autour de sa maison*», et se fait remettre la dite prairie. Voici le document, en date du 15 mars 1692, qui opérerait cet échange de terre:

*«Je, soussigné, certifie que par le temps passé, j'ai donné une portion de terre contenant 4 arpents ou environ pour y bâtir une église et, la dite terre désertés en partie, m'obligeant d'achever de défricher le reste, et m'étant vu dans l'impuissance d'achever de la défricher, j'ai donné à la Fabrique pour la dédommager la jouissance d'une prairie située sur la rivière Houelle à l'opposite des habitations de Boucher et de Lévêque; laquelle j'ai depuis donné en propre à la dite église m'acquittant par là de l'obligation de défricher la dite première terre...*

*et que en cette année j'ai fait une transaction avec Mr. de Requeylyne, prêtre missionnaire, faisant les fonctions curiales en cette paroisse... par laquelle j'ai retiré la dite prairie de laquelle Mr. de Requeylyne m'a remis en possession ayant baillé à la dite église en échange toute la terre défrichée qui se trouve autour de ma maison, que j'ai livré par arpentage, l'ayant fait border par Jean Le Rouge... ce 15 mars 1692.» (37)*

Ainsi, en 1692, la terre de la Fabrique occupait le site qu'elle occupe en majeure partie aujourd'hui, c'est-à-dire le terrain de l'église, du presbytère, du cimetière, et du couvent. La même année, le 13 avril, le seigneur vendait à Mr. de Requeylyne son manoir qui allait constituer le premier presbytère de Rivière-Ouelle:

*«... nous, soussigné, certifions que sur la terre que nous avons donnée à l'église de Notre-Dame de Liesse... se trouve une vieille maison qui nous a toujours servi jusqu'à présent de manoir seigneurial, laquelle nous avons cédé... à Mr. de Requeylyne, prêtre missionnaire pour la somme de 30 Livres...» (37)*

### **Les premiers manoirs, église et presbytère:**

Ainsi le premier manoir devait se trouver au bord de la rivière, quelque part autour du cimetière ou du chemin actuel. Il n'en reste pas de trace connue; ce manoir-presbytère sera remplacé par un second presbytère vers 1725.

---

(37) Tous ces documents concernant les terres de l'église de R.-Ouelle viennent des archives de la Soc. Hist. de la Côte du sud, Dossier 88, ainsi que des archives de l'Évêché.

Par contre, le site de la première église est encore visible aujourd'hui à l'ouest du presbytère, dans le cimetière, où les fondations enfouies dans la terre apparaissent à peine à la surface. M. Pelletier, actuel sacristain nous affirme qu'en creusant un jour, il avait effectivement touché ces ruines. L'épithaphe du seigneur Deschamps est précisément située sur ces ruines; les restes du fondateur de Rivière-Ouelle reposent donc à la fois dans une terre qui fut son domaine propre et plus tard la terre de l'église. C'est sans doute un site et une épithaphe que les résidents de Rivière-Ouelle devraient avoir à cœur de conserver, étant les derniers et rares témoins de l'ancienneté de leur paroisse. Excepté les vieux registres et parchemins des archives du presbytère, ainsi que les tableaux de l'actuelle église, il ne reste du régime français que ces seules ruines. Tant de vénérables monuments ont été détruits au cours des années au nom du progrès, que ceux-là au moins méritent notre respect.

Beaucoup de questions restent sans réponse dans ces donations de terres. Qu'est-il arrivé de la donation «à perpétuité» de Dancosse? Où était située cette terre «du portage», pourquoi et par qui fut-elle jugée inconvenable? Où se trouvait le premier cimetière? Où s'est établi le seigneur, après avoir vendu son «vieux manoir»?

### **Menuisier et défricheur:**

Ce qu'on tient pour certain cependant, c'est les noms des colons qui ont, l'un construit la première église, l'autre mis en valeur le terrain de l'église:

Le 21 avril 1686, Eustache Fortin s'engageait par contrat devant M. Morel, missionnaire, «de faire la menuiserie de la dite église, de la lambrisser partout en dedans de planches bien blanchies, de faire la voûte, l'autel, un confessionnal, un petit banc à deux marguilliers, et une chaire à prêcher...» (38) Cet Eustache Fortin était un habitant de Cap-Saint-Ignace. (39)

Le 17 juillet 1692, René Ouellet (il signe: Houallet) «confesse avoir reçu pour avoir fait un fossé à la terre de l'église la somme de 5 Livres tant en argent qu'en blé...» (40)

Le 4 avril 1695, ROBERT MORIN, habitant de Notre-Dame de Liesse louait la terre de l'église pour 5 ans par contrat qui se lit substantiellement comme suit:

«... désirant faire valoir une portion de terre appartenant à l'église, laquelle dite terre est partie désertée, partie en bois debout et culbuté par les feux (?), Robert Morin, nous l'ayant demandé à ferme, nous lui avons accordé avec les conditions ci-dessous: que le dit Morin tiendra la dite terre à ferme pendant 5 années, pendant lesquelles il rendra chaque année

(38) Evêché de Ste-Anne, Cartable Riv.—Ouelle, 21 avril 1686.

(39) Richard, abbé J.—Arthur, CAP ST-IGNACE, page, 54.

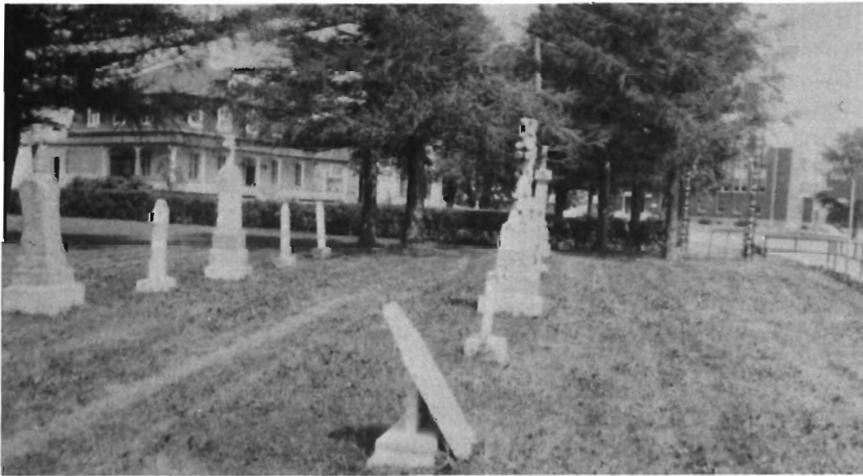
(40) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 88.

*4 minots par arpent tant blé franc que poids provenant de la dite terre..., à la charge que le dit Morin brulera, désértera et nettoiera autant qu'il pourra le faire le reste de la terre, et pour ce fait jouiera du provenu de cette dite terre nettoïée, ... et l'église s'oblige à lui faire dresser le carré d'un hangar de 30 pieds de long par 18 ou 20 de large, lui fournir les madriers pour la batterie, des pieux pour la clore, et de l'herbe pour la couvrir... Fait en présence du missionnaire de la paroisse Notre-Dame de Liesse, de Mr. de la Bouteillerie, seigneur du lieu, de André Lagacé, marguillier, maître (?) Lissot (Lizotte) et Jean Paltier, habitant la dite paroisse...» (40)*

Robert Morin devait habiter Rivière-Ouelle depuis peu de temps; on ignore s'il détenait une autre propriété.

### Les Registres.

C'est donc de 1686 que date la construction de la première église, même si les registres de la paroisse s'ouvrent en janvier 1685. Nous avons consulté ces premiers registres, qui devaient contenir les *«Baptêmes, Mariages et Sépultures à commencer depuis la Grande Anse jusqu'à la Rivière du Sud, avec les Isles aux Oies et aux Grues.»* Nous y avons trouvé des détails intéressants, quoique ces registres sont en retard de 15 ans sur la fondation de la seigneurie. Il n'y a rien de 1672 à 1685, sauf une note marginale notant la sépulture à L'Islet de la seigneuresse Deschamps (Gertrude Macard) le 21 novembre 1681. Elle est morte, dit cette note, *«après avoir reçu une partie des Saints Sacrements, pour avoir perdu le jugement, la connaissance et la parole...»* Nous en déduisons que cette mort est conséquente à un accouchement particulièrement difficile, puisque le 3 novembre naissait Jean-François Deschamps, qui était baptisé à L'Islet le 20 novembre de la même année.



(Photo: P.-H. Hudon)

Site dans le cimetière de la première église les fondations laissent une herbe jaunie entre les monuments.

Voici quelques statistiques tirées de ces registres:

	Baptêmes	Mariages	Décès	
1685	23	1	3	De ces 23 baptêmes, 5 sont des résidents de R.-O. et 2 «sauvages».
1686	2	0	0	
1687	5	1	0	
1688	4	3	6	Il y eut cette année en Nouvelle-France des épidémies d'influenza, de rougeoles et des fièvres de toutes sortes.
1689	6	2	1	
1690	9	2	2	Année de l'attaque de Phipps.
1691	8	4	2	
1692	9	2	2	
1693	7	2	0	
1694	10	0	1	
Total:	65	17	17	L'augmentation de la population pour ces dix premières années à Rivière-Ouelle seulement est de 48 personnes.

### Les Indiens:

Durant la même période, on dénombre 9 baptêmes de «sauvages» dont voici le détail:

DATE	NOM	MÈRE	PÈRE
11 janvier	1685 Marie Ouana,	Louise,	?
11 janvier	1685 Thérèse Ouané,	"	?
6 janvier	1686, Thomas	Thérèse	André. ?
21 septembre	1690, Kescabaget	Françoise	Gabriel Agosten
21 septembre	1690, Etiennette (5ans)	"	"
17 décembre	1690, M.-Thérèse Oustabany Micmac de l'Acadie.	Marie	Pierre, ?
3 février	1691, Méochénimat,	Françoise,	Guillaume Egoden
18 novembre	1691, Philippe Richard	Catherine	Richard. ?
18 décembre	1694, Médat Louis	Anne	Louis Médat.

Au total, c'est-à-dire entre 1685 et 1800, j'ai pu dénombrer sauf erreur, 57 baptêmes de «sauvages». On retrouve les noms de familles suivants: Lignet, Lamony, Médat, Sauvage, Arquimeau (ou Esquimeau?) Malécite, Tobie, Micmac, et même Castor (!). Très souvent, on leur donne seulement un prénom suivi du nom de sa tribu: Par exemple Michel Abénaquis, (17 sept 1756) ou Marie Castor, (25 juin 1776), Marie-Anne Sauvage, fille de Joseph Algonquin. Parfois, on indique son origine: De Restigouche, de l'Acadie.

Les tribus suivantes sont désignées: Les Abénaquis, les Malécites, les Algonquins, les Micmacs. Un Iroquois, de la tribu des Agniers est baptisé le 19 mars 1789, du prénom d'Ignace. On trouve même mention d'une «négresse» de Ste-Anne (?), baptisée le 8 mars 1793, du prénom de Marguerite, sans mention de père, ni mère, ni parrain!!!

C'est surtout l'automne et l'hiver, c'est-à-dire entre septembre et mars que les «sauvages» descendaient faire baptiser. Comment expliquer ce phénomène? Profitaient-ils d'une saison où le commerce est davantage bénéfique? Apportaient-ils les fourrures prises l'automne, au moment où le castor construit son barrage?

L'année 1709, sur 20 décès enregistrés, 8 sont des «sauvages» hommes et femmes, âgés de 80, 60, 20 et 14 ans. (?) Nous avons scruté s'il avait pu se trouver des mariages entre Indiens et Français; nous n'avons rien trouvé. De là, il ne faut pas conclure précipitamment que le fait ne s'est pas produit.

D'autres détails intéressants nous sont révélés par les registres: Ainsi, en 1699, il y eut un chiffre record de 11 décès; la sépulture est faite le jour même de la mort, ce qui laisse supposer que la paroisse était victime d'une épidémie contagieuse assez grave; par mesure de prévention pour les familles, on se hâte d'enterrer le cadavre. En 1703, une semblable épidémie a emporté le seigneur Deschamps. Il est mentionné qu'un résident de Kamouraska a été victime de la «picote» cette même année. Les chroniques de la Nouvelle-France parlent d'une grave épidémie de «petite vérole» ou «d'influenza», corroborant les chiffres que l'on trouve dans les registres.

L'année 1777, voit subitement le nombre de décès passer de 10, l'année précédente, à 97. Qu'est-il arrivé? En 1830, de 74 à 114 décès, puis l'année suivante 70. Pourquoi? La grippe Espagnole, en 1918 emporte 47 paroissiens, comparativement à 21 en 1917 et 23 en 1919.

L'année qui voit le nombre de mariages record est 1835: 48; et, conséquence logique, celle où les naissances sont les plus nombreuses, 1836, avec 210 paroissiens tout neufs et tout braillards! Y a-t-il un rapport lointain avec les «Troubles de 1837»? D'où viennent les 105 décès de l'année 1837? comparé à 68 et 85, en 1836 et 1838.

Nous avons dressé un tableau de l'évolution de la population à Rivière-Ouelle, que nous comparons aux moyennes nationales. Nous vous référons à ce tableau.

En outre, nous avons vérifié l'affirmation de l'abbé Casgrain d'après laquelle il ne se trouvait dans les registres aucune naissance illégitime, démontrant par là la vertu de nos ancêtres. C'est faux. J'en ai dénombré une bonne vingtaine entre 1714 et 1801, c'est-à-dire dans moins de 90 ans; ce qui n'est pas un record, ni dans un sens ni dans l'autre; Mais ceci prouve simplement que la condition humaine est la même quel que soit le siècle où l'on vit.

Finalement, nous avons observé que lors des années de guerre, telles 1759 et 1760, les mariages diminuent et les décès augmentent:

	Baptême	Mariages	décès
1757	54	14	17
1758	42	8	20
1759	49	2	22
1760	39	1	36
1761	34	5	8
1762	38	11	9

Ce fait est dû, non seulement aux départs pour le «*front*», mais aussi à la misère extrême, à la disette où se trouvait plongée la colonie.

Ainsi les registres sont une mine précieuse de renseignements; d'autant plus que de 1685 à 1970, il ne manque que ceux des années 1705 et 1715. Pour les années précédant 1685, les baptêmes, mariages et décès étaient consignés soit à Notre-Dame de Québec, soit à L'islet. Voici les actes de baptême dans les registres de Notre-Dame de Québec:

Le 24 février 1673, Catherine-Gertrude Boucher, de Jean Galleran Boucher et Marie Leclerc. Baptisée à Rivière-Ouelle. Enregistré le 20 avril 1673.

Le 31 juillet 1674, Charles-Joseph Deschamps, de J-Bte.-François Deschamps, sieur de la Bouteillerie et de Catherine-Gertrude Macard. Enregistré le 18 août 1674.

Le 28 février 1675, Marie-Anne Boucher, de Jean-Galleran Boucher et Marie Leclerc. Enregistrée le 28 avril 1675.

Le 8 novembre 1675, Gabriel Bouchard, de Michel Bouchard et de Marie Trottin. Enregistré le 22 novembre 1676.

— ? , François Boucher, de Jean-Galleran Boucher et Marie Leclerc. Enregistré le 28 avril 1677.

Le 14 août 1677, Charles Miville-Deschênes de Jacques Miville et M.-Catherine Baillon. Enregistré le 1 sept. 1677

— ? , Pierre Bouchard, de Michel Bouchard et Marie Trottin. Enregistré le 19 juin 1678.

Le 1 octobre 1678, Damien Thiboutot, de Jacques Thiboutot et Marie Boucher. Enregistré le 7 février 1679.

Le 8 février 1679, Louis-Henri Deschamps de la Bouteillerie, de J.-Bt.-François Deschamps, seigneur et Gertrude Macard. Enregistré le 8 février 1679.

Le 11 mai 1679, Pierre Hudon dit Beaulieu, de Pierre Hudon et Marie Gobeille. Enregistré le 16 mai 1679.

Voici les actes de baptême au premier registre de L'islet:

Le 12 février 1680, François-Robert Lévesque, de Robert Lévesque et Jeanne Chevalier. Baptisé le 14 février chez le seigneur de la Bouteillerie, dont il est parrain.

Le 23 octobre 1680, Marguerite Bérubé, de Damien Bérubé et Jeanne Sauvenier. Enregistré le 15 décembre 1680.

Le 23 janvier 1681, M-Thérèse Thiboutot, de Jacques et Marie Boucher. Enregistré le 15 février 1681.

Le 15 mars 1681, Guillaume Pelletier (Potvin) de Noel Pelletier et Madeleine Mignot. Enregistré le 13 avril 1681.

Le 4 mars 1681, Catherine-Marguerite Hudon, de Pierre et Marie Gobeille. Enregistré le 2 juillet 1681.

Le 3 novembre 1681, Jean-François Deschamps, du seigneur Deschamps et Catherine-Gertrude Macard. Enregistré le 20 nov. 1681

Le 7 novembre 1681, Anne Dancosse, de Pierre Dancosse et Madeleine Bouchard. Enregistré le 20 novembre 1681.

Le 1 octobre 1681, Claude-Marie Miville, de Jacques et Catherine Baillon. Enregistré le 20 novembre 1681.

Mariage de Damien Bérubé le 22 août 1679, fils de Robert et Catherine Paquet, 30 ans à Jeanne Sauvenier, veuve Pierre Soucy dit La Vigne de l'Isle aux Grues.

Décès de Catherine-Gertrude Macard, morte le 20 novembre 1681. Sépulture le 21 novembre, épouse du seigneur. 24 ans (?). (41)

Quant aux premières inscriptions aux registres de Rivière-Ouelle, et concernant les enfants de Riv.-Ouelle; baptisés

en 1685, Bérubé, Marie Joseph	de Damien et J. Sauvenier.
Hudon, Joseph	de Pierre et M. Gobeille.
Lévesque Joseph	De Robert et J. Chevalier
Lizotte Joseph	de Guillaume et A. Pelletier
Ouellet Sébastien	de René et Th. Mignot.
en 1686, Lévesque Jean	de Robert et J. Chevalier
Renault, M.-Modèle	de Joseph et Marie Lehoux.

En 1690, nous voyons probablement la première inscription d'un décès pour noyade à Rivière-Ouelle. En effet le 26 avril Charles Bouchard, fils de Michel et Marie Trottin était trouvé noyé. En 1691, Mathurin Dubé et Jean Miville Deschênes, qui se marient, ont comme témoins à leur mariage deux soldats de la Cie de M. le chevalier de Grave. Qui est ce chevalier? Que font ces deux soldats à Rivière-Ouelle? Y a-t-il un rapport entre ces soldats et l'attaque de Québec par Phipps en 1690, de même qu'avec la tentative de débarquement des Anglais à la Pointe de Rivière-Ouelle la même année? Y aurait-il eu à ce moment une garnison à Rivière-Ouelle, en route vers l'Acadie ou pour autre raison, ce qui aurait amené les Anglais à attaquer?

En 1718, à la date du 22 janvier, nous trouvons l'acte de mariage de Louis-Philippe, Anglais de nation et Marguerite Lavoie. Cet «anglais»

---

(41) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 91.

de nation, le notaire Jeanneau nous apprend qu'il était «né, natif des côtes de Boston»; C'est ce que nous lisons à son contrat de mariage du 14 janvier 1718. Cet «anglais» est l'ancêtre vraisemblable de tous les Langlais de la région. Il eut deux filles et un fils, qui, tous les trois ont laissé une descendance nombreuse.

Le problème est de savoir ce que faisait cet «anglais» à Rivière-Ouelle. Il existe une légende à son sujet; mais Pierre-Georges Roy fournit une explication tout autre: Au registre de Saint-Joseph de Lévis, le 18 janvier 1700, est baptisé un «anglais», âgé de 15 ans, natif de la Barbade (?), et racheté par les Abénaquis qui l'avaient pris en guerre. Il a été nommé Philippe. (42) Il s'agit probablement du même.

Au greffe de Jeanneau, le 23 juillet 1724, nous trouvons deux autres «mariages anglais»:

- A— Mathurin Dubé de Rivière-Ouelle et Mary Done (Dunn) de Boston.
- B— Jean Pain de Salem, Nouvelle-Angleterre et Marie-Josepte Brisson.
- C— Mary Dunn se remarie en 2ème noces à Mathurin Morillon.

Ces contrats de mariage révèlent des noms communs à la paroisse: Dubé, Brisson et Morillon sont inscrits au catalogue de l'abbé Michaud. Mais de Dunn et de Pain, rien. Mystère!!!

Les registres nous apprennent que des Acadiens déplacés par le grand «dérangement» ont été déportés, ou se sont réfugiés à Rivière-Ouelle: Une famille Robichaud, et un certain Jacques Thériault. Ce dernier se marie en 1756, le 21 octobre. Même chose pour Michel Bergereau, qui est d'origine acadienne et laisse une fille mariée à Jérémie Hudon. Ses descendants sont fiers de se dire: «Cayens».

Revenons à l'église, érigée en 1686. Un document, daté de la même année, nous apprend que «la paroisse de la Bouteillerie contient 2½ lieues. Il y a une église de bois bâtie de cette année, qui n'est pas dans sa perfection, sans presbytère; il y a 250 Livres de supplément; et elle est desservie par un père Récollet.» (43) Un autre document nous apprend que l'érection canonique de la paroisse est faite officiellement le 18 septembre 1694. (44)

Or, le Dénombrement nous apprend que cette église de bois est maintenant en pierre, en 1725. Aurait-on reconstruit une seconde église entre temps? Pouvait-on se permettre à Rivière-Ouelle de se donner 2 temples en 40 ans? N'avait-on pas prévu que les 75 habitants (ou environ) de Rivière-Ouelle en 1686 se monteraient à 302 en 1739? Y a-t-il eu destruction de ce premier temple, ou bien a-t-on simplement amélioré la charpente? Je crois plutôt à cette dernière éventualité, puisque les comptes de la Fabrique nous apprennent que par deux fois, soit en 1758-59 et 1766 l'église est rallongée et réparée; ce qui me semble

(42) Roy, Pierre-Georges, LES PETITES CHOSES DE NOTRE HISTOIRE, pages 110 à 112.

(43) Archives du Séminaire de Québec, polygraphie 22, No 22.

(44) Archives du Séminaire de Québec. Paroisses diverses. No 17.

normal. Par contre, l'historien Marcel Trudel écrit dans un article que en 1759, «*la petite église de Saint-Roch des Aulnaies ne fut pas détruite par les Anglais, ni la récente église de Sainte-Anne de la Pocatière (église de pierre qui datait de 1735.), ni même la vieille église DE BOIS de Rivière-Ouelle, qui datait de 1694. Les comptes de Fabrique ne mentionnent aucune réparation...*» (45) Finalement est-elle de bois ou de pierre? Vaine question qui ne porte à aucune conséquence!!!

### **Le moulin banal:**

Voilà donc que la paroisse est organisée; Il est venu un seigneur, puis des colons; maintenant, un cadre religieux, l'église, est là, et, depuis 1692, le curé occupe son presbytère; trois marguilliers représentent les paroissiens, même si les comptes de la Fabrique ne sont tenus effectivement qu'à partir de 1735.

Tout n'est pas terminé, pour que la paroisse nouveau-née vole de ses propres ailes. Il manque à la seigneurie le moulin banal, que chaque seigneur devait fournir à ses censitaires. C'était l'un des devoirs du seigneur de leur fournir ce moulin afin de moudre leur grain, moyennant une certaine redevance.

Le premier moulin à farine à vent date de 1709 ou environ. On trouve un contrat entre le seigneur de Boishébert et Jean Lefebvre, de Beauport, par lequel celui-ci s'engage «*à faire et parfaire un moulin à farine à vent à Rivière-Ouelle. Le seigneur nourrira l'entrepreneur et les deux hommes qu'il emmenera avec lui; il fournira le bois nécessaire, rendu sur le lieu du dit moulin, ferrements, moulange, cordages, couverture et clôtures nécessaires au dit moulin. Lefebvre commencera la construction à la fin des semences et n'arrêtera qu'une fois le travail fini... Prix: 750 Livres...*» (46)

En 1725, le dénombrement de la seigneurie nous apprend que ce moulin est sur la terre d'Etienne Bouchard dans le rang de «*La Pointe*». Il était en bois. Qu'est-il advenu à ce premier moulin pour que, en 1730 et 1731, on doive en construire un nouveau? Un incendie? La vieillesse? L'inefficacité?

Le 5 juin 1730, Joseph Gagnon, maître-maçon de Rivière-Ouelle s'engage devant le seigneur Louis-Henri Deschamps de Boishébert «*à construire la tour d'un moulin à vent que le seigneur veut élever à Rivière-Ouelle, tour en pierre de 3½ pieds d'épaisseur, 24 pieds de haut au-dessus du rez-de-chaussée, et 13 pieds de dedans en dedans. Il fera aussi la charpente, d'y poser les moulanges et ferrures qui ont servi à un autre moulin qui est sur les lieux. Enfin faire tout ce qu'il faut à un moulin pour moudre... Le seigneur fournira les matériaux et les rendra sur les lieux*

(45) R.H.A.F. Vol 8, page 59. Les églises ont-elles souffert de la Conquête?, par M. TRUDEL.

(46) Notaire J. Barbel, 5 avril 1709. L'Abbé Casgrain affirme que ce moulin est le 2ème à Riv.-Ouelle.

*pour la charpente, et les planches du vieux moulin... pour le prix de 4 Livres 10 sols par toise de maçonnerie. 350 Livres pour la charpente.»*

On ignore si Joseph Gagnon a pu effectivement construire son moulin de pierre, puisque l'année suivante, en février 1731, un deuxième marché pour construire la même tour de moulin était signé entre Jean-Baptiste Dupéré, procureur du seigneur de Boishébert et Joseph Normand, père et ses deux fils, Charles et Jacques de Québec. Ils devaient s'engager à élever une tour aux mêmes dimensions que précédemment, *«crépy en dehors et les points tirés en dedans, tailler, poser tout le moulange et les ferrures nécessaires, toute la charpente avec couverture en planches et bardeaux... Le livrer au mois d'août. Dupéré fournira tous les matériaux, pierres, bois, clous, chaux, etc... Prix: 700 Livres.»* (47)

A l'automne le moulin en question était construit. Le sieur Dupéré, marchand et procureur du seigneur de Boishébert, le louait pour un an au meunier Jean Pinel (Lafrance). Ce dernier s'engageait à moudre gratis le grain pour la famille d'Etienne Bouchard, dont le moulin est sur sa terre. Les réparations sont à frais communs et les profits vont pour moitié au seigneur, moitié au meunier. (48)

Il y aura un troisième moulin construit en 1761. Le contrat ne précise pas hélas! ce qui est advenu au précédent. Pas plus de détail sur le site du troisième. Pierre Mailloux, négociant à Rivière-Ouelle, procureur de Boishébert, engageait Augustin Dionne de Sainte-Anne, *«à faire un moulin en entier pour moudre la farine, pour le prix et somme de 868 Livres. Il fera tous les mouvements, les moulanges, pour finir à la Saint-André prochaine...»* Le seigneur s'engage à fournir les matériaux. Il baillera le moulin à Dionne pour 7 ans, mais partagera avec lui pour moitié dans les gains et pertes. (49) Le bail finissait donc en 1768. Or, la même année, non seulement le bail de ce moulin n'est pas renouvelé, mais on en construit un autre. Pourquoi? Le moulin de Dionne était-il inopérant? détruit? Ou bien était-il dans un endroit mal accessible? Ou peut-être un groupe de paroissiens dissidents en chicane avec le meunier a fait des pressions pour obtenir un moulin à un autre endroit? On a peut-être eu à Rivière-Ouelle deux moulins opérant en même temps!

Ce quatrième moulin à farine avait été donné par la seigneuresse Ramezay de Boishébert, le 30 novembre 1768, au sieur Jean-Baptiste Bonenfant, marchand de Québec et de Rivière-Ouelle, pour 7 ans, (c'est-à-dire du 1-5-1769 à 1-5-1776) Bonenfant s'engageait à le construire à ses frais et à en jouir des profits. Comme Bonenfant ne peut le construire lui-même, il donne le contrat de construction à Jean Gosselin, charpentier-maçon de l'Île d'Orléans. Au contrat, il est dit qu'il sera fait *«une cheminée en pierre pour un moulin... bâti sur la rivière Ouelle, une dalle de madriers dont le fonds aura 4 pouces, les côtés 3 pouces,*

(47) Notaire J. Pinguet, 5 juin 1730 et 28 février 1731.

(48) Notaire Etienne Jeanneau, 27 octobre 1731.

(49) Notaire J. Dionne, 4 octobre 1761.

*une écluse. Gosselin fournira les matériaux...»* (50) C'était donc un moulin à eau. Le premier à notre connaissance à Rivière-Ouelle; et il nous semble qu'il doit s'agir du moulin qui existe encore sur la rivière Ouelle, dans le village de Saint-Pâcome. Quoi qu'il en soit, lorsque la seigneurie est vendue en 1774 à la famille Perrault, «*ce moulin n'est pas encore en état*». (51) Par ailleurs, il est à noter que ce moulin est un autre des rares monuments historiques de la région, que les gens de la région, sinon la Commission des Monuments Historiques devrait avoir à cœur de conserver.

### Les chemins:

Surtout, il manque à la seigneurie des chemins en bon état. Il apparaît, au début, que les premiers chemins se sont faits spontanément au bout des terres des colons; en pratique, cela veut dire que l'habitude amicale s'est prise d'utiliser le «*fronteau*» de ses voisins, pour ne pas piétiner les semences, pour ne pas diviser inutilement les terres. Ailleurs, on



Rivière-Ouelle, chemin de la Petite-Anse, vers 1910.

(Photo: M. René Hudon)

(50) Notaire J. Dionne, 11 juin 1769.

(51) Notaire J.C. Panet, 9 mars 1774. Voir appendice.

utilisait la grève, ou bien l'on suivait les bords de la rivière. Les colons étant logés de chaque côté de la rivière les premiers chemins de Rivière-Ouelle ont suivi son pourtour sinueux, au gré, il va sans dire, des défrichements et des bâtiments. Ensuite on a relié le fleuve et la rivière par la route qui passe aujourd'hui dans le village, mais à l'époque sur le domaine propre du seigneur Deschamps.

Ce n'est qu'en 1713 que le gouvernement fixe officiellement le chemin royal. (Voir l'appendice à la fin de ce manuel) Il aura 24 pieds de large, mais suivra pratiquement le tracé originel. A partir de cette date, il existe donc à Rivière-Ouelle les chemins suivants:

- le chemin de l'Anse, vers Sainte-Anne; ce vieux chemin existe encore à l'ouest de la route No 2 actuelle
- le chemin de la Pointe, depuis le gué jusqu'au moulin et à l'église.
- le «*Roule-Billôts*», de l'église à la terre de François Lévesque.
- le chemin du Sud de la Rivière, redressé, depuis ce temps.
- la route du village actuel, qui se sépare à un endroit donné; une partie de cette route gagne le sud-ouest, c'est la route qui part derrière la propriété de Pierre Casgrain et se rend au fleuve. Une autre partie gagne le nord-est jusque chez Labrie dit Mignot, puis descend vers la pointe aux Iroquois.
- une partie du «*vieux chemin*» de la Petite Anse.

Ce sont là les chemins royaux, c'est-à-dire ceux qui sont propriété publique. Il pouvait se trouver en outre des bouts de chemin, propriétés de 2 ou plusieurs colons; comme le chemin vers la pointe, pour la pêche aux marsouins, certains sentiers vers la profondeur de la seigneurie, sentiers vers Kamouraska ou autres, qui ne sont pas «*royaux*».

Il n'y a pas de pont sur la rivière, ni de bac pour traverser. On traversait à gué avec le bœuf et la charette, à des endroits qu'il m'est impossible de préciser. Le premier bac-traversier date de 1738; et le premier pont officiel public de 1816.

Cette rivière qui coupe les terres va aussi bientôt diviser la paroisse; les résidents de la Grande Anse demandent que la nouvelle église que l'on doit rebâtir soit désormais au sud-ouest, sur la rive gauche de la rivière. Les habitants de la Bouteillerie refusent, prétextant que la Fabrique ne possède pas de ce côté de terrain nécessaire. On reloge donc au même endroit. vu les difficultés de traverser la rivière «*en habits du dimanche*», les citoyens de Sainte-Anne demandent en 1721 une église paroissiale. (52)

### Une révolution «*tranquille*» à Rivière-Ouelle!

Le jour, 10 août 1713, où le gouvernement avait décidé de rendre publics les chemins, on a dû sans doute jaser en abondance dans la paroisse.

---

(52) R.A.P.Q. Rapport Boucault et Collet sur l'état des paroisses 23-3-1721. Année 1921-22, p. 346.

Pensez que depuis 40 ans, les chemins existaient à toutes fins pratiques; bonnes ou mauvaises, on utilisait à l'amiable ces voies de terre que par convention on avait établies à tel endroit. On avait habitude de respecter ce choix. Les chemins étaient communautaires. Voilà que tout à coup un intendant à Québec se mêle de venir régler ces chemins, obliger à des corvées, faire des ponts à dates fixes; les chemins deviennent publics. Eventuellement, pensait-on, le gouvernement modifiera les tracés, et, ce jour-là, les «bâtiements» seront loin du chemin. Les étrangers afflueront... Ça allait pourtant bien à Rivière-Ouelle; Que vient faire ici un grand voyer? Troubler la paix!

Voilà qu'une part de la liberté du colon lui est arrachée. Il ne peut plus décider du site, ni de l'entretien de «son» chemin. En plus, il lui est imposé de faire des fossés, des ponts, d'élargir, d'aplanir, etc... et ce, dans des délais fixes. On lui ordonne, en un mot, de travailler en collaboration, par corvées. Or, il suffit que cette collaboration soit obligatoire pour qu'elle devienne inefficace. Les exemples en seront nombreux.

Mais il est évident qu'une révolution se produit à partir de cette date. Rien n'est comme avant. Le «*bon vieux temps*» est parti et le «*maudit*» progrès n'a pas fini de nous déranger. Cette collaboration forcée, difficile et lente à s'établir au début, vers 1730-1750, (les curés se plaignent, les voyers menacent...) va cependant devenir habituelle avec les années. On peut dire même que cet entretien en commun des chemins va constituer une seconde nature chez l'habitant. Ce travail par corvées ne s'est-il pas rendu jusqu'au 20ème siècle? Les plus âgés de la paroisse se souviennent encore du temps où ils devaient entretenir les «*chemins d'hiver*», baliser, fouler la neige, gratter le chemin... Mais c'était devenu une partie du métier d'habitant, pour certains même, un point d'honneur que son «*bout*» soit en excellent ordre.

Il a fallu une seconde révolution, celle où le gouvernement québécois prenne à sa charge totale la construction et l'entretien des chemins, non plus par corvées cette fois, mais par contrats à des entrepreneurs, pour entendre à nouveau: «*Fini le bon vieux temps; Maudit progrès qui nous enlève encore un peu de liberté!!!*» Chacune de ces révolutions, l'une au XVIIème siècle, l'autre au XXème, n'est pas allée sans disputes et chicanes de voisins. Selon que l'on poussait sur le progrès, ou que l'on tirait sur la tradition, les habitants se situaient dans deux camps. L'éternelle dispute entre l'ancien et le moderne!!!

### **Milice et Capitaine de milice:**

Il manquait finalement une milice et son capitaine. La milice existait en Nouvelle-France depuis que Louis XIV, en 1669, avait ordonné au gouverneur de l'instituer par tout le pays. Voici ce qu'en dit l'historien Marcel Trudel:

*«La milice du XVIIIème siècle recrute tous les hommes, de 16 à 60 ans, en état de porter les armes... la milice a pour noyau la paroisse: chaque*

*paroisse compte au moins une compagnie de 50 ou 80 hommes; certaines paroisses populeuses ont 2 ou même 3 compagnies.*

*Le chef paroissial est un capitaine de milice, qui détient une commission du gouverneur-général: en plus de faire exécuter les ordres de la haute administration militaire et civile (il se trouve en ce cas au dessus du seigneur), il doit surveiller l'entraînement de ses hommes et les diriger pendant les campagnes. Sa dignité lui permet de porter l'épée et un hausse-col doré; on lui réserve un banc à l'église, à l'endroit le plus honorable après celui du seigneur...*

*Le service, quelle qu'en soit la durée, est gratuit et, en principe, ils fournissent leurs armes, leur propre habillement et même leurs vivres... Sous le régime militaire, la milice s'élèvera pour jouer temporairement un rôle de premier plan... c'est la milice qui constituera alors les nouvelles forces de l'ordre...» (53)*

On possède peu de renseignements sur la compagnie de milice de Rivière-Ouelle. On connaît seulement les noms de quelques-uns de ses officiers, avec la date approximative de leur fonction. Voici ces officiers: (54)

René Brisson, capitaine vers 1710.

Etienne Jeanneau, lieutenant vers 1713, capitaine vers 1717.

Jean Gagnon (dit Belzile) capitaine vers 1721.

François Gagnon (ép. Catherine Morel) capitaine vers 1760.

Joseph Boucher, capitaine en 1776.

Nicolas Hudon, lieutenant en 1740, enseigne en 1760.

Barthélemi Perrault, major en 1738.

Baptiste Dupéré, major en 1760.

Joseph Deschênes, aide-major en 1760.

René Dubé, enseigne en 1760.

Joseph Beaulieu (Hudon) 2ème enseigne en 1760.

Pierre Boucher, fils, sergent en 1760.

Joseph Lavoie, sergent 1760.

Etienne Gauvin, sergent, 1760.

Bernard Beaulieu, " "

Nicolas Beaulieu " "

Louis Perrault " "

Jean Morais, sergent en 1776.

Antoine Beaulieu, sergent en 1776.

Joseph Martin, sergent en 1776.

Jean-Baptiste Bérubé, sergent en 1776.

Paul St-Laurent, sergent en 1776.

Il est permis de supposer que la milice a dû s'organiser, et le capitaine être nommé, après la mort du premier seigneur, soit après 1703, mais avant 1713. L'attaque de la Nouvelle-France par Walker et Nichol-

(53) Trudel, Marcel: INITIATION À LA NOUV.-FRANCE, p. 176, 177.

(54) R.A.P.Q. 1927-28, p. 498, 499 et 1949-51, p. 358 à 361. Procès-verbaux des grands-voyers.

son en 1711, la nécessité de faire face à l'ennemi en ce moment n'ont pas dû être étrangers à ce fait.

Le premier capitaine de milice, ETIENNE JEANNEAU arrive à Rivière-Ouelle vers 1698, où il achète la terre de Pierre Perrault, que lui-même venait d'acquérir de René Ouellet (55) Habitant Québec, il vient ici ouvrir un petit commerce; il se déclare marchand. Peu après son arrivée, il reçoit une commission de «notaire royal» pour la Côte du Sud; ce qui l'autorise à dresser des contrats (vente, donation, échange, mariage, etc...) Ce qui est resté de son greffe est déposé aux Archives Judiciaires de Rivière-du-Loup; inutile de préciser que ce greffe constitue une mine précieuse de renseignements.

Quant au nombre de soldats que contenait la compagnie, son rôle, son efficacité, on n'en sait rien. Ce n'est qu'en 1759 et en 1775, années de guerre au Canada, que la milice de Rivière-Ouelle joue un rôle actif connu.

Cependant en étudiant les attributions des postes d'officiers au cours des années, on observe une certaine tendance à garder les postes au sein des mêmes familles: Les Boucher, Gagnon, Hudon (Beaulieu), Jeanneau-Perrault, de sorte qu'il se constitue une certaine clique «aristocratique» d'habitants «en vue» de Rivière-Ouelle, jusqu'au moment, en 1775, où plusieurs de ces vieux officiers seront dépouillés de leurs fonctions pour trahison. Cette période révèle des troubles profonds d'ailleurs dans la paroisse.

Petit détail connu: En 1750, la compagnie de Rivière-Ouelle groupait 119 hommes miliciens. (56)

### Disputes et Procès:

L'abbé Casgrain, et d'autres après lui, affirmaient que nos vertueux ancêtres ne voyaient jamais leurs relations entachées de disputes et de querelles. C'est là une affirmation erronée, car l'on connaît des cas bien précis:

Ainsi Michel Bouchard, dès 1694, poursuivait Jean Gagnon de Rivière-du-Loup, pour «avoir abusé de sa fille mineure». C'est le patron de Gagnon, Aubert de la Chesnaye, qui réglait la note des «dommages». (57)

En 1705, un procès plutôt cocasse mettait aux prises Etienne Jeanneau et son épouse contre Pierre Boucher, son épouse et sa belle-mère. (58) Voici comment les documents racontent les faits:

D'abord, à la suite d'une requête de Jeanneau, ce dernier obtient de l'Intendant un premier jugement: «*Condamnés, les défendeurs, à payer 100 Livres d'intérêts civils envers le sieur Jeanneau, demandeur, plus*

(55) Notaire Chamballon, 27 octobre 1698.

(56) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 84.

(57) Notaire Chamballon, 27 février 1694.

(58) Archives de la Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 26.

20 Livres d'amende envers les pauvres de l'Hotel-Dieu de Québec, avec défense de récidiver, d'infliger à l'avenir de pareilles voies de fait à peine de punitions exemplaires...»

Ensuite Boucher tente d'obtenir de l'Intendant une sorte de révision de son jugement: «*Supplie, Pierre Boucher, tant pour lui, sa femme et sa belle-mère, que l'automne 1703, les belles-sœurs du suppliant et quelques jeunes gens allèrent cueillir des noix, croyant être sur la terre de Robert Lévesque; les voisins Jeanneau et sa femme survinrent, prétendant que les arbres sont sur leur terre, dirent des injures à ses belles-sœurs et leurs compagnes, jetèrent des pierres à ceux qui étaient dans les arbres. Après des injures de part et d'autre, ils se retirèrent. Quelques temps après, les suppliants et leurs épouses coupaient leur blés; Jeanneau et son épouse passèrent par le petit chemin, la femme Jeanneau dit à la femme du suppliant que, des noix, elle irait s'en cueillir, que ce serait quand elle voudrait... On en vint de nouveau aux injures, puis elles se prirent aux cheveux; les hommes en voulant séparer leur femme se prirent eux-mêmes.*

*Le même jour, Jeanneau vint chez Boucher où étaient Jean Gagnon et son fils, recommencer la querelle, prit une pelle qu'il abattit sur l'épaule de la femme de Boucher, qui en fut longtemps incommodé; et ils se seraient battus sans Gagnon et son fils qui les séparèrent.*

*Alors Jeanneau monta à Québec porter plainte au Lieutenant de la Prévoté; Boucher, parti dans la barque du lieu, rebroussa chemin, vue la mauvaise saison. Le curé De Requeleyne voulant accommoder cela ne put monter à Québec, vu les mauvais chemins; cependant Jeanneau l'entreprit et confirma ses plaintes à Québec.*

*Cependant, une sentence est intervenue qui ruinerait le suppliant s'il paie; il s'adresse à l'Intendant n'ayant pas moyen de plaider devant le Conseil...»*

On ne retrouve hélas! pas d'autres documents sur cette fracassante et déchirante histoire. On ne connaît pas la décision de l'Intendant, ni si la femme Boucher s'est remis de ses douleurs à l'épaule. Moralité: Si Tu veux des noix, prépare ta pelle!!!

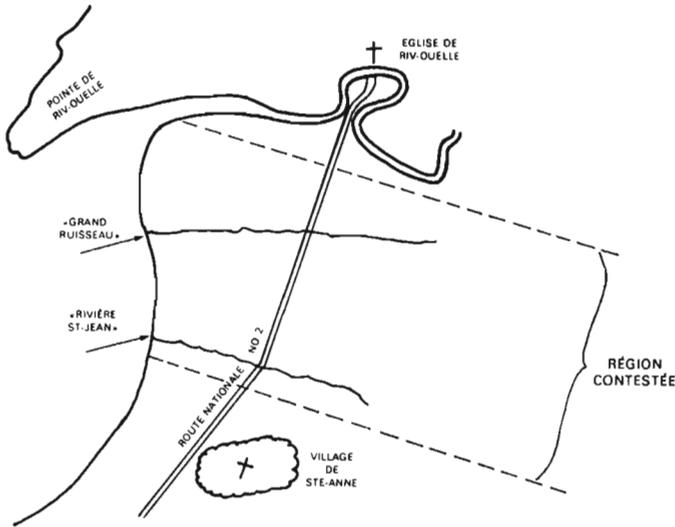
Ce n'est pas un cas unique de disputes entre habitants: En 1742, Jean Richard, habitant de Sainte-Anne est en difficulté avec Jean Sirois (Duplessis) de Rivière-Ouelle, au sujet d'une récolte de foin. En 1758, P. Lalancette, chirurgien à Rivière-Ouelle présente une requête contre Jean Guy: «*Guy bat et vole le cheval du fils du Docteur Lalancette...*» (59) Combien de nombreuses autres ne nous sont pas connues?!!

### **Disputes entre seigneurs voisins:**

D'ailleurs, pour les disputes, l'exemple vient de haut. En effet, à peine trois années se sont écoulées, après la concession le 29 octobre

---

(59) Pierre-George Roy, INVENTAIRE D'UNE COLLECTION: Vol I, 8ème liasse, 1705, no 359, p. 40. 36ème liasse, 1742, No 1283, p. 119 et Vol II, 1758, no 4136, p. 353.



1672. à la fois de la seigneurie de la Bouteillerie à Jean-Baptiste Deschamps, et de la seigneurie de la Pocatière à Marie-Anne Juchereau, que déjà ces deux voisins sont en rivalité.

Le seigneur de la Bouteillerie avait reçu, on l'a dit, un domaine de 2 lieues de front, une lieue de chaque côté de la rivière. Marie-Anne Juchereau, quant à elle avait reçu un fief de  $1\frac{1}{2}$  lieue de front, au bout, et du côté du nord-est, de la concession du sieur de Saint-Denys, son père. Ce sont les seules précisions dans les contrats qui permettent aux seigneurs de situer leur domaine respectif. Il n'y avait aucun arpentage de fait à cette époque; et, ce qui devait arriver, arriva, c'est-à-dire que les deux seigneurs revendiquent le même terrain: celui qui se trouve entre la rivière-Ouelle et la rivière Saint-Jean, terrain qu'on appelle aujourd'hui l'Anse Sainte-Anne. Les deux seigneuries se recourent en fait; et, ce qui est pire, le terrain contesté est déjà occupé par des colons, Martin Fouquet, et Jacques Miville Deschênes, qui ont obtenu de Deschamps des lots dans l'Anse.

C'est pourquoi, le 15 juin 1675, Marie-Anne Juchereau et Jean-Baptiste Deschamps se rencontrent devant le gouverneur Frontenac pour vider le différend «*au sujet des terres qui leur avaient été concédées...*» On décida donc «*que les terres depuis la concession du Sieur de Saint-Denys (Saint-Roch des Aulnaies aujourd'hui) en descendant vers la rivière Houel appartiendront dorénavant à Demoiselle veuve de la Combe-Pocatière, à la réserve de  $\frac{1}{4}$  de lieue qui sera pris de front depuis la dite rivière Houel en remontant le dit fleuve, lequel appartiendra au Sieur de la Bouteillerie...*» (60)

(60) Notaire Becquet. 15 juin 1675.

Cette entente à l'amiable n'aurait pas porté les fruits attendus, ne précisait pas davantage les «frontières», puisque le 12 juin 1688, le nouveau seigneur de Sainte-Anne de la Pocatière, Ruette d'Auteuil rencontre le seigneur de Rivière-Ouelle, car, dit un document, «ils étaient sur le point d'entrer en contestation au sujet des bornes qui séparent leurs seigneuries...» Le document conclut: «Mr. Deschamps et Mr d'Auteuil accordent et concluent qu'à l'avenir et pour toujours, la borne de séparation entre les deux seigneuries sera le milieu d'un grand ruisseau, nommé le Grand Ruisseau, que l'usage du ruisseau sera commun entre eux et libre à leurs habitants pour y entrer et sortir à leur volonté, et ce, l'espace de 20 arpents de profondeur...» (61)

A partir de 1688, le problème semble réglé. Mais qu'est-il arrivé entre les Juchereau-Duchesnaye et les Deschamps de Boishébert par la suite, pour qu'en 1774, au moment de la vente de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, existent des rivalités entre les deux familles? La justice est-elle à ce point lente qu'un conflit légal dure presque une centaine d'années?



(Photo: abbé Armand Dubé)

Peinture: «Le tableau de la Rivière-Ouelle» datant d'environ 1745, exécuté par Paul Malepart de Beaucourt.

(61) Roy, Léon. LES TERRES DE LA GRANDE ANSE.

## Légendes et fables:

C'est à cette époque primitive que prennent naissance les légendes dorées qui agrémentent l'histoire de Rivière-Ouelle.

Il appartient au Roman et non à l'Histoire de raconter ces légendes; si nous les citons ici, c'est afin de rectifier, de faire la part du merveilleux et du véridique. Car, il est arrivé que des faits authentiques sont considérés comme des légendes, et que par contre on soit allé chercher dans des légendes des explications historiques. Nous voudrions rendre aux fables ce qui est aux fables, et à l'histoire, ce qui est à l'histoire.

Qui ne connaît pas La Jongleuse, cette dame héroïque, quelque peu apparentée à un certain M. Ouel (Houel), qui fut enlevée et torturée par les Iroquois à la Pointe de Rivière-Ouelle; et ce, bien avant que des habitants occupent la région. De ce fait purement légendaire, on a voulu déduire l'origine du nom donné à la rivière, et celui donné à la Pointe aux Iroquois. Pure imagination! Rien, aucun document nous permet de croire à la véracité de cet événement.

Pure imagination aussi sans doute la légende qui est à l'origine du Tableau de la Rivière-Ouelle: *«en des temps très anciens, deux voyageurs, en pleine forêt, perdus lors d'une effroyable tempête de neige, risquent de périr. En fait, l'un meurt; l'autre promet à la Vierge, s'il est sauvé, de faire peindre un tableau et le donner à la première chapelle rencontrée. Cette chapelle fut celle de Rivière-Ouelles»*. Ce tableau est d'une valeur artistique plutôt médiocre, mais par contre, il est d'une valeur historique inestimable: L'auteur est Paul Malepart de Beaucourt, né à Paris en 1700, marié à Montréal en 1737 à Marguerite Hagenier. Ils auront un fils du nom de François. En 1746, il est de passage à Cap-Santé, où il peint *«La Vierge et l'Enfant-Jésus»*, *«Saint-Joseph et l'Enfant-Jésus»*. En 1751, il travaille à l'église de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans. Son décès est enregistré à Québec en 1756. Les experts croient que son œuvre à Rivière-Ouelle date d'environ 1745. En 1967, à l'occasion de l'Exposition Universelle de Montréal ce tableau fut prêté au Musée de Québec pour exposition. (62)

C'est donc une des rares pièces d'art datant du régime français au Canada, à tel point qu'on peut se demander s'il ne serait pas plus sage qu'un musée s'en voit confier la garde, la protection et la réfection (réfection qui doit être nécessaire après 225 ans) qui garantirait aux paroissiens leur plein droit de propriété, mais en même temps les assurerait contre toute perte éventuelle par le feu, le vol, etc... D'ailleurs quel paroissien n'est pas fier de voir admirer aujourd'hui au Musée de Québec, les magnifiques pièces d'orfèvrerie venant de Rivière-Ouelle, déposées là par l'abbé Robert Hudon, actuel curé. Ainsi les richesses artistiques de la paroisses, tout en demeurant la propriété des gens

---

(62) PEINTURE TRADITIONNELLE DU QUÉBEC, publication du Musée de Q.

de Rivière-Ouelle, sont accessibles et font l'admiration de tous les Québécois; en même temps elles sont à l'abri.

C'est probablement une autre légende aussi l'histoire de ce Jean Sérrien dit Langlais, découvert, comme Moïse, sur la grève du fleuve, un beau matin. Comme on allait le porter au baptême, au moment où le curé demande quel nom on a prévu pour l'enfant, le parrain répond: «*J'EN SAIS RIEN, mais je suis presque sur que c'est un Anglais...*» Et le nom lui est resté: «*Jean Sérrien*», ancêtre légendaire de tous les Langlais de la région. Nous avons déjà indiqué d'où venait cet «*anglais*». (63)

Il a couru aussi une certaine tradition orale qu'autrefois il y aurait eu une chapelle «*quelque part dans la Petite Anse*» en même temps qu'une église au village. Cette opinion est venue d'une interprétation donnée par Mme Croff d'un document dans son livre: «*Nos Ancêtres à l'œuvre à Rivière-Ouelle.*» Le document en question est une pièce de 1694 par lequel l'évêque de Québec autorisait le missionnaire à dire la messe dans des maisons privées, et particulièrement à la ferme de Mr. D'auteuil. L'erreur de Mme Croff est de situer la ferme de D'auteuil à la Petite Anse, alors que ce bonhomme était le seigneur de Sainte-Anne, et que son domaine était situé à l'extrémité ouest de l'Anse Sainte-Anne.

De là à en déduire qu'il avait existé une chapelle à la Petite-Anse pour le besoin des gens de Saint-Denis, il n'y avait qu'un pas.

Autre légende qui n'en est pas une: celle des pistes de raquettes supposément gravées dans la pierre à la Pointe par des Indiens, les mêmes qui auraient torturé Mme Ouel. Ces empreintes, toujours visibles, sont en réalité une formation géologique naturelle. Mais il est intéressant de noter que beaucoup de paroisses ont de ces curiosités légendaires. Saint-Roch-des-Aulnaies aurait une empreinte du pied, non pas d'un Indien, ni d'un colon, mais, aussi étrange que cela puisse paraître, de Saint-Roch lui-même!!! A l'île Verte, le dernier chef indien, au moment où il quitta définitivement l'île, laissa l'empreinte de son pied sur le roc. (64) La paroisse Saint-Denis a sa légende du Cap au Diable.; Kamouraska, celle des trois Pèlerins, etc...

Ces merveilleuses légendes sont le sel de l'histoire; elles assaisonnent le passé; si elles n'existaient pas, il faudrait les inventer. Cependant elles doivent rester ce qu'elles sont, c'est-à-dire des histoires et non l'Histoire.

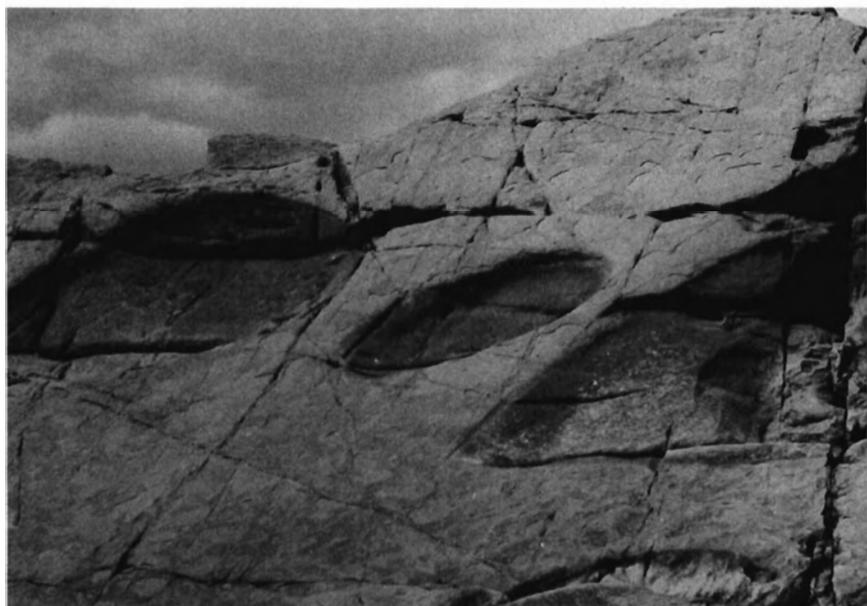
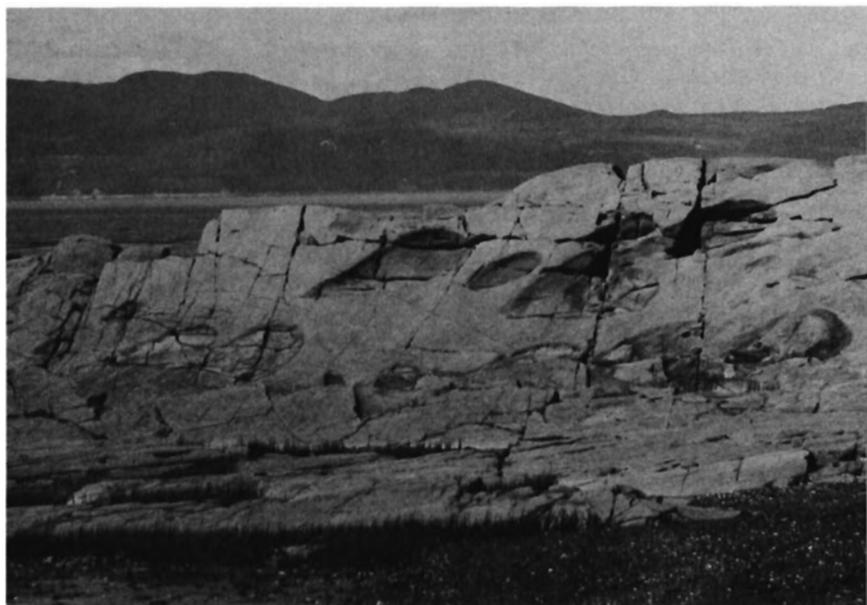
### **L'attaque des Anglais de Phipps en 1690:**

Il semble n'y avoir aucune légende dans ce fait du débarquement des Anglais à Rivière-Ouelle en 1690; cette tentative a toutes les apparences de la véracité.

---

(63) Taché, Charles-Joseph. FORESTIERS ET VOYAGEURS.

(64) Rioux, Marcel. DESCRIPTION DE LA CULTURE DE L'ÎLE VERTE, p. 3.



(Photos: J. Guy Mignault)

Les légendaires «*pistes de raquettes*» gravées dans la pierre à la Pointe de la Riv.-Ouelle.

Ce sont les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec qui rapportent ce fait en ces termes: «... les Anglais se mirent en devoir de débarquer à la Rivière-Ouelle, mais Mr. de Francheville, qui en était curé, rassembla ses paroissiens, les exhorta à ne point laisser descendre les Anglais, leur représenta vivement qu'il y allait de leur bien spirituel et temporel, leur fit prendre à tous les armes et les commanda si heureusement, qu'ayant dressé son embuscade dans l'endroit où les ennemis pouvaient faire leur débarquement, ils attendirent les chaloupes, qui venaient bien remplies, et, dès que la première fut à la portée du mousquet, il fit faire dessus une décharge qui tua tous les hommes dont elle était chargée, à la réserve de ceux qui s'enfuirent bien vite; les autres chaloupes ne jugèrent pas à propos de s'exposer au même danger... Ainsi, ayant été si mal menés dès la première fois, ce ne fut pas sans crainte qu'ils tentèrent plusieurs autres fois les moyens de descendre sur nos côtes, et ce fut toujours sans succès...»

Voilà les termes dans lesquels est raconté cet épisode. Le reste, ce qu'on a rajouté depuis, vient de l'imagination des chroniqueurs, des historiens, et des conteurs... Ainsi Je ne sais d'où vient la croyance que ce débarquement eu lieu à la Pointe; car, il aurait bien pu aussi bien se produire à la Pointe aux Iroquois, à la Pointe aux Esquimaux, que dans l'Anse Kamouraska ou de Sainte-Anne. Toutes ces régions formaient à l'époque la paroisse de Rivière-Ouelle.

En bas de page, dans les mêmes Annales de l'Hôtel-Dieu, on trouve la note suivante: «*Les Anglais avaient tenté le débarquement dans 6 chaloupes contenant 150 hommes, d'après le père Chrétien Leclercq, qui était alors en France, mais qui cite le témoignage de M. de Francheville, les habitants leur en tuèrent la moitié en 3 décharges qu'ils avaient faites sur eux...*»(65)

Combien y avait-il d'habitants pour riposter à l'attaque anglaise? Il y avait possiblement les résidents de Rivière-Ouelle, ceux de Sainte-Anne, voire même ceux de Saint-Roch, tous ceux qui avaient été alertés par le gouverneur de cette attaque imminente.

D'où vient que la relation des religieuses de l'Hôtel-Dieu ne parle pas du seigneur Deschamps, à qui normalement devait revenir la tâche de défendre la seigneurie? deux explications sont possibles: Premièrement le seigneur était absent et, c'est fort probable, en effet, qu'il se soit trouvé à Québec même en ce moment, Il avait parmi les religieuses de l'Hôtel-Dieu une vieille tante qui justement décédait le 1<sup>er</sup> mai 1690; peut-être avait-il décidé d'hiverner dans la capitale? La seconde explication est que le premier qui put raconter aux religieuses l'événement fut le curé et non le seigneur, et que de bouches à oreilles, on en vint à attribuer au curé une gloire qui peut-être revenait au seigneur.

---

(65) Sœurs Juchereau et Duplessis: ANNALES DE L'HOTEL-DIEU DE QUÉBEC, pages 249 et 250. D'après l'abbé Casgrain, il y avait à R. Ouelle 39 habitants en état de porter les armes.

Enfin nous nous étions posé la question suivante: Quel besoin, dans quel but, les Anglais de Phipps pouvaient bien attaquer l'humble village de Rivière-Ouelle, région où vit modestement à peine une trentaine de colons au maximum? Et la réponse nous est peut-être fournie par les mêmes Annales de l'Hôtel-Dieu: «*Mr. de Longueuil (Charles Lemoyne) suit les Anglais, dit la religieuse, depuis l'Île aux Lièvres (en face de Rivière-du-Loup) jusqu'à Québec, faisant avec une poignée de monde qu'il avait avec lui, tant de feux dans les bois et des décharges si à propos qu'ils crurent que toutes ces campagnes étaient remplies d'Indiens... Mr. de Longueuil avec sa petite troupe amena les habitants d'en bas à la ville... et ce fut lui qui sauva toutes les habitations qui sont au bord du fleuve Saint-Laurent du pillage des Anglais, qui en furent si bien repoussés qu'ils n'y tuèrent pas seulement une poule...*» C'est de la rive sud du fleuve qu'il s'agit, car on sait que les établissements de Baie-Saint-Paul entre autres furent endommagés par les envahisseurs. Voilà donc qui nous éclaire sur l'attaque de Rivière-Ouelle. Il devait y avoir là, en plus des colons, la petite troupe de soldats du sieur de Longueuil. Voyant ce déploiement ou croyant avoir affaire à une localité importante, les Anglais décident qu'avant de se rendre à Québec il faut à tout prix protéger ses arrières. Peut-être des navires sont-ils cachés dans la rivière et risquent de nous attaquer de derrière par surprise? Il faut en finir..., pense-t-on.

### **Dom Poulet, bénédictin et ermite à Trois-Pistoles:**

Un «*drôle*» de moine, arrivé de France en 1714, vit en ermite à Trois-Pistoles... Les Annales de l'Hôtel-Dieu disent: «*On remarquait en lui quelque chose de gêné, qui fit qu'on le soupçonna d'être un moine défrôqué; et s'en défendait de son mieux*». Après avoir reçu l'hospitalité chez le curé Leclair de Cap-Saint-Ignace, il obtint du seigneur Nicolas Rioux de Trois-Pistoles un refuge, «*où il vit seul et inconnu, content et tranquille*». En difficulté avec Mgr. de Saint-Vallier, pour des questions religieuses, alors qu'il est hospitalisé à Québec, «*ses amis de la campagne vinrent le chercher, pour le soustraire aux poursuites qui le menaçaient...*»

«*Parmi ses amis, dit l'abbé Têtu, se trouvaient Jean Gagnon et Côté de la Rivière-Ouelle... C'est contre eux et ceux qui les imiteraient que Mgr. de Saint-Vallier lança une sentence d'excommunication, à encourir ipso facto, s'ils lui rendaient service en l'hébergeant, en le soustrayant à l'autorité de l'évêque qui voulait le renvoyer en France.*» Le bénédictin Dom Poulet se décide donc à traverser de lui-même en France en 1718, empêchant par là deux citoyens de Rivière-Ouelle de porter le poids scandaleux et honteux d'une excommunication. (66)

(66) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE. Vol II, p. 551.

Archives de la Société Historique de la côte du Sud, notes sur Rivière-Ouelle, B-4, par l'abbé Têtu.

### Arrivée de nouveaux colons:

La guerre de 1690 finie, de nouveaux colons vont pouvoir venir s'établir à Rivière-Ouelle. Certains seront des immigrants fraîchement débarqués de France, d'autres viennent de Québec, de la côte de Beauré, ou encore des paroisses environnantes, principalement de Saint-Roch et Sainte-Anne. Quelques-uns obtiennent des concessions pendant que d'autres acquièrent des terres soit par achat, soit par succession, et même par échange. Nous avons retrouvé les billets de concession des colons suivants: (67)

Jean Lebel,	entre 1690 et 1692,	concession	de 4 par 42.
Jean Mignot, dit Labrie	"	"	de 4 par 42.
Mathurin Dubé,	"	"	de 2 par 42.
François Autin,	" 1692 et 1694,	"	de 10 par 42.
Nicolas Durand,	" 1692 et 1695,	"	de 8 par 42.
Nicolas Lecanteur (68)	" 1710 et 1712,	"	de 4 par 42.

Les autres arrivés sont : ETIENNE JEANNEAU, qui achète de Pierre Dancosse, le 24 juin 1695, puis de René Ouellet et de Pierre Soucy en 1698 la totalité de 8 arpents par 42. JACQUES BOIS, qui achète de Jeanne Chevalier le 20 juin 1711 une terre de 4 par 42 dans l'Anse aux Iroquois. PIERRE HÉMON, qui échange à François Autin (Hautin) sa concession de 10 par 42 dans l'Anse aux Iroquois, pour une terre de 6 par 42 à Kamouraska, le 8 avril 1711. JEAN GAGNON, qui achète de Jean Deschênes une terre de 4 arpents par 42 dans l'Anse aux Iroquois, le 5 février 1711. LOUIS-PHILIPPE LANGLAIS, qui achète en 1719, de François Gauvin une terre de 4 par 42 arpents (Gauvin l'avait acheté de Jos. Gellebert (Jalbert) qui l'avait eu de Hémon le 25 juin 1718) (70)

Quant aux autres colons dont on retrouve les noms au dénombrement de 1725, les Gauvin, Maisonneuve, Pinel dit Lafrance, Sirois dit Duplessis, Plourde, Pelletier et Perrault ces colons obtiennent par mariage et héritage des lots de terre. Il nous paraît impossible de préciser la date d'arrivée de ces colons, car ils ont dû arriver comme «engagés», avant de prendre femme et terres; cependant on peut les situer sur les lots de leurs parents:

RENÉ PLOURDE, épouse une fille de Damien Bérubé et hérite d'une partie de son domaine. Il se marie en 1697.

JEAN GAUVIN, ET FRANÇOIS GAUVIN après lui, n'ont pas laissé de descendants à Rivière-Ouelle; l'un a épousé Madeleine Bouchard, veuve Dancosse en 1702.

(67) Notaire Chamballon, 20-4-1695, Jeanneau, 28-2-1692, 30-6-1712, INVENTAIRE D'UNE COLLECTION, 7-2-1694, liasse 56, nos, 2192 et 2193.

(68) Nicolas Lecanteur est à R-O. depuis 1676; c'est le fils de Jeanne Chevalier et de son premier mari; il fut adopté par Robert Lévesque.

(70) Notaire Jeanneau: 24-6-1695, 5-2-1711, 8-4-1711, 20-6-1711, 25-4-1715, 12-5-1718, 25-6-1718, 28-2-1719.

Notaire Chamballon, 27 octobre 1698, 1 novembre 1698.

JEAN-BAPTISTE MAISONNEUVE épouse à Rivière-Ouelle Madeleine Dancosse, veuve de Pierre Boucher, en 1716. Il va hériter d'un vaste domaine, mais il ne semble pas avoir laissé de descendants dans la paroisse.

FRANÇOIS SIROIS, quant à lui, épouse Marie-Anne Thiboutot, en 1713, et hérite d'une partie du domaine de son beau-père puis rachète les autres parties.

Les PINEL, DIT LAFRANCE sont à Rivière-Ouelle autour de 1710-1713. Les PELLETIER sont établis à Sainte-Anne dès 1675; c'est une des plus vieilles familles de La Pocatière. Il est impossible à préciser à quelle date un des fils de Noël Pelletier choisit Rivière-Ouelle comme paroisse. Pour ce qui est des PERRAULT, on trouve un Barthélémi Perrault vers 1719 à Rivière-Ouelle. Il est parent avec l'épouse d'Etienne Jeanneau, Catherine Perrault; c'est son neveu. C'est aussi le cousin de Madeline de Verchères. Barthélémi Perrault épouse Dorothee Brisson, fille de René. Enfin RENÉ BRISSON, qui occupe une fonction importante à Rivière-Ouelle un certain temps, (il est capitaine de milice «de la côte du Sud» en 1710) meurt jeune, et sa veuve vend la terre à Jos Miville. JEAN BRISSON, le frère du précédent, épouse une fille de Pierre Dancosse, Catherine et par ce fait hérite des droits de succession de sa belle-mère, veuve Madeleine Bouchard, le 1<sup>er</sup> octobre 1713. (71)

Comme on le voit, il est plus aisé de retracer les premiers colons et leur terre, que ceux de «la deuxième heure». C'est que les problèmes de succession, de partage et de donation des terres, les mariages en seconde et parfois en troisième noce, le manque de papiers officiels entre parents et les imprécisions des rares papiers que l'on peut trouver, les arrivées et les départs, tout ceci complique les cartes que l'on voudrait dresser.

Le dénombrement de 1725 nous apprend qu'il y a déjà eu quelques départs: Les Ouellet, Brisson Soucy, Durand, Renaud Thiboutot, Huot-Saint-Laurent ont quitté, les uns sans retour, d'autres pour seulement quelques générations. Bientôt ce sera les Gauvin, Pinel dit Lafrance, Dancosse, Lecanteur, Bois, Maisonneuve, Jeanneau, Perrault, que remplaceront les Michaud, Lizotte, Desjardins, Mercier, Bélanger, Bernier, Chamberland, Dionne, D'Anjou, Richard, Martin, Morin, Laboissonnière, Antil, Bonenfant, Côté, Bossé, Roussel, Aubut, Casgrain, Letellier, Chapais, D'Auteuil, Bossé, Thériault, Saint-Pierre, Saint-Onge, etc...

On aurait cru qu'en ces premières années de colonisation vu la facilité d'obtenir des terres, vu aussi la qualité du sol de la plaine de Ri-

---

(71) Roy, Léon, LES TERRES DE LA GRANDE ANSE.  
Abbé Michaud, GÉNÉALOGIE DES FAMILLES DE R-OUELLE.  
Notaire Jeanneau: 15-11-1708, 25-6-1710, 26-2-1710, 1-10-1713, 25-4-1714, 10-10-1716, 22-6-1721, 3-5-1722, 19-6-1722.  
INVENTAIRE DES PROCÈS VERBAUX DES GRANDS-VOYERS.  
RÉPERTOIRE DES MARIAGES DE L'ILE D'ORLÉANS, nos 1 et 153.

vière-Ouelle, l'agriculture attirerait et retiendrait ses occupants. Or, si les premières dix années ont amené une dizaine de familles (de 1672 à 1681: 11 familles) ou à peu près, ce qui constitue un taux annuel d'arrivée de 1.2 habitant par an, les années suivantes voient le rythme d'immigration ralentir. La paroisse acquiert effectivement entre 1681 et 1725, soit en une quarantaine d'années, environ 14 nouveaux chefs de famille, ce qui constitue un taux de 0.31 par an. En un mot, compte tenu des colons qui ne sont que de passage, comme Ouellet, Brisson, etc... il est venu les 10 premières années autant de colons que durant les 40 années suivantes. Il est évident que l'impulsion du départ est due pour une bonne part au seigneur Deschamps; car, après sa mort en 1703, son successeur, presque toujours absent de la seigneurie, ne concède des terres qu'aux fils de colons déjà résidents. Bien noter que les chiffres donnés ici ne considèrent pas l'accroissement naturel par les naissances.

### Niveau d'instruction de ces premiers colons:

Il a souvent été répété que les colons fondateurs de la Nouvelle-France étaient ignorants, que c'en est devenu un lieu commun; seuls quelques couvents, collèges ou écoles dans les grandes villes se chargent de donner un peu d'éducation à ces illettrés qu'étaient nos ancêtres. Ce n'est pas différent évidemment à Rivière-Ouelle. Par contre, d'autres historiens ont voulu démontrer que les mêmes colons, sans avoir passé par la Sorbonne, n'étaient quand même pas trop ignorants; et pour prouver leur affirmation, ils disaient que beaucoup d'entre eux savaient allègrement signer leur nom.

L'abbé Raymond Casgrain fut l'un de ceux qui ont mis en évidence la science de nos ancêtres: *«On se tromperait singulièrement si l'on s'imaginait que le reste de cette petite population fut dénuée d'instruction... Nous avons déjà parlé de René Ouellet de Guillaume Lissot; nous pouvons citer encore Jean Gagnon, Pierre Dancosse, François Pinel, André Migné et Jean Mignot dont nous donnons ci-après la signature, qui annoncent chacune une main habituée à la plume... Si l'on compte maintenant les signatures des simples habitants, écrites d'une main inhabile ou alourdie par l'usage de la cognée et de la charrue, c'est-à-dire les signatures de Robert Lévesque, Pierre Boucher, J-Baptiste Hudon, Galleran Boucher, Sébastien Boivin, Jean Pelletier, François-Xavier Miville, Pierre Boucher, Nicolas Lissot, Guillaume Paradis, et Gabriel Paradis, on arrive au chiffre de 25 chefs de famille ayant reçu de l'instruction à divers degrés...»* (72) Et nous pourrions ajouter Nicolas Hudon, Louis Beaulieu, Pierre Hudon, (qui signe: Udon de Bolieu!!!) Baptiste Dupéré, et d'autres. Mais ce qui est étonnant, c'est que ces personnes qui savent signer, bien souvent en bas des contrats *«déclarent ne savoir signer...»* et refusent d'apposer

---

(72) Abbé Henri-R. Casgrain, op. cité, p. 126-127.

leur nom à un document officiel. Lorsqu'il s'agit de signer comme simple témoin, ils sortent leur plume; mais du moment où ils sont partie à un contrat, c'est comme s'ils oubliaient subitement leur instruction et signent par un «X». Croyaient-ils ainsi se décharger de leur responsabilité?

De toutes façons, rien la-dedans nous permet de dire que ces colons étaient ou n'étaient pas instruits. La seule signature d'une personne n'est pas un indice d'instruction. On pouvait signer son nom, sans pouvoir lire, ni écrire, ni compter; Un enfant qui réussit un dessin n'est pas pour autant un artiste; c'est la même chose.

Seule l'élite à Rivière-Ouelle, c'est-à-dire le seigneur, le notaire Jeanneau et le missionnaire (ou le curé) pouvaient se dire instruits. On possède des lettres du seigneur Deschamps, nombre de contrats (d'ailleurs indéchiffrables et farcis de fautes...) du notaire Jeanneau: Voici des exemples: un «*fusi*» est un fusil; Alexis s'écrit Alèquesi; il écrit: un «*réchau*», une «*nape*», une «*fau*», une «*asiète d'estin*», un «*plas*», etc... Souvent même le curé écrit des «*perles*» drôles: Les Hosties sont les «*pains d'hôtel*»!!! Les marguilliers tiennent des «*contes*» et non des comptes!!! Le «*bon-homme*» Joseph Lévesque à qui on a «*hosté*» son banc... etc...

Enfin, nous savons qu'un des censitaires au moins de Rivière-Ouelle savait écrire; c'est Nicolas Huot-Saint-Laurent. On trouve au bas de son contrat de concession une note du seigneur de la Bouteillerie qui se lit: «*Nous, soussignés, certifions le susdit contrat de concession avoir été écrit par le nommé Saint-Laurent et ce de par notre commandement, lequel,...* etc...» (73)

### Commerce et industrie:

Tous les documents cités auparavant, billets de concession, rapports des grands-voyers, l'Aveu et Dénombrement de 1725, nous aident à situer les terres des colons, mais aussi sont un indice du développement économique. Jamais il n'est fait mention dans ces documents de l'existence d'industries ou de chantiers quelconques; il semble que l'on n'ait pas pensé à mettre en valeur les richesses forestières ou du sous-sol, au cours des 60 premières années, c'est-à-dire deux générations.

Pas de moulin à bois, là où la forêt est abondante. Donc la planche, si elle est utilisée doit être importée. Pourtant, dès 1687, la Malbaie et Baie-Saint-Paul avaient vu François Hazeur, seigneur de la Malbaie et marchand de Québec, avec l'aide d'une trentaine d'employés, mettre sur pied deux moulins à bois, qui pour l'année 1693, fournissaient 15,000 planches. (74) Pourquoi pas à Rivière-Ouelle? Est-ce que le bois n'offrait pas la même qualité? Ou bien manquait-on d'entrepreneurs?

(73) Notaire Chamballon, 20 avril 1695.

(74) Fauteux, ESSAI SUR L'INDUSTRIE..., Vol I, pages 180, 181.

Il est vrai qu'Hazeur avait investi 50,000 Livres dans l'entreprise. Une pareille somme ne courait pas les bourses des colons.

Il n'y a pas encore de moulin à bois près de Rivière-Ouelle en 1758, puisque pour faire les réparations à l'église, on envoie Mtre. Blouin à la Baie-Saint-Paul chercher les madriers et planches. C'est ce que nous apprennent les comptes de la Fabrique, où pour l'année 1760 (au lendemain de la conquête du Canada par les Anglais), on lit que «*Mtre. Blouin n'a pas pu faire l'ouvrage qu'il devait faire à l'église, par rapport au dérangement de la grève!!!*»

Pas question donc à Rivière-Ouelle de quelconque manufacture: textile, tannerie, beurrerie, etc.,... à des fins commerciales. Si ça existe, c'est pour un usage domestique. Pas de médecin, avant 1758: A cette date, on sait que le chirurgien Lalancette est à Rivière-Ouelle. Pas d'instituteur; pas d'école. Il y a un charpentier du nom de Pierre Soucy et un marchand: Etienne Jeanneau, en 1698. (75)

C'est le même Jeanneau qui est à la fois marchand, notaire, capitaine de milice, qui trafique les terres et fait des chicanes à ses voisins et voisins.

Le commerce par voie de terre est fort réduit, et va le demeurer longtemps. Il faut attendre 60 ans, soit 1738, avant d'avoir un chemin praticable entre Kamouraska et Rivière-Ouelle, et un traversier public sur la rivière, ce qui n'est pas de nature à inciter au commerce. On lit au rapport du grand-voyer en date du 11 août 1738, «*qu'il n'est pas possible aux habitants des deux seigneuries de se communiquer et de rendre aucune de leurs denrées par terre...*» La rivière est aussi un obstacle sérieux pour le commerce par terre. Mais en même temps elle constitue la seule voie de communication pendant plusieurs années entre la ville et Rivière-Ouelle.

Il semble qu'il y aurait eu «*une barque du lieu*», tel que nous l'apprend Pierre Boucher, lors de son procès en 1705. C'est difficile à vérifier, mais demeure probable. Il est évident cependant qu'il s'est fait un commerce de fourrures. Le recensement de 1681 nous apprend que Joseph Renaud, agent du commerçant Aubert de la Chesnaye, a une réserve de 14 fusils. Pourquoi tant d'armes, sinon pour la chasse? pour la fourrure? De plus, l'Intendant se voit obligé d'interdire par deux fois le commerce avec les Indiens de l'eau-de-vie; Ces deux ordonnances destinées spécialement aux habitants de Rivière-Ouelle et de Kamouraska, en 1723 et en 1730, venaient préciser des ordonnances générales pour tous les habitants de la Nouvelle-France. Les nombreux Indiens qui descendaient à Rivière-Ouelle n'y venaient pas toujours seulement pour l'eau bénite! Quant à l'ampleur de ce commerce, on ne possède pas de documents précis; il a pu se faire comme en beaucoup d'endroits, en contrebande. (76)

---

(75) Notaire Chamballon, 1 novembre 1698.

(76) Ordonnances des Intendants, 14 mars 1723, 20 décembre 1730.



Scène de labour traditionnel.

Il y aura deux essais d'industries locales: une goudronnerie en 1730, et des salines en 1747, dont nous reparlerons.

#### **Coût de la vie:**

Pour mieux évaluer le niveau de vie des premiers colons, nous pouvons comparer les salaires versés à l'époque et le coût des marchandises.

Ainsi, on sait que le revenu des dîmes et des autres honoraires procurait à un curé moyen un traitement d'environ 500 Livres par an, vers 1707. (77) Si le gouverneur de la colonie a un revenu déclaré de 12,000 Livres, (L'historien Trudel dit: 40,000 Livres) un lieutenant dans l'armée gagne 720 Livres, un enseigne, 360 Livres. (78) «*Les boulangers ont des gages qui vont de 153 Livres à 387 Livres, selon les endroits où ils exercent leur métier.*» (79) En somme, un revenu annuel au dessus de 1,000 Livres est très supérieur, au dessus de 500 L., bon et moins de 300, minime.

A Rivière-Ouelle, les revenus sont beaucoup plus minces: Ainsi en 1727, Jean Mignot, Jacques Bois et Joseph Lizotte s'engagent pour le seigneur Rioux de Trois-Pistoles pour faire la pêche à la morue à des salaires respectifs mensuels de 19 Livres, 23 L. et 24 L. ce qui équivaut annuellement à 228, 276, 288 Livres. Mais la pêche à la morue ne dure pas à l'année longue. La même année, Louis Hudon engage un employé pour 29 L. par mois (soit 348 L. par an) pour la pêche. Donc le salaire moyen pour un pêcheur, métier à la toute base de l'échelle économique

(77) Frégault, Guy, LE XVIIIÈME SIÈCLE CANADIEN, page 139.

(78) Frégault, Guy, LE XVIIIÈME SIÈCLE CANADIEN, p. 190, 191, 192.

(79) Trudel Marcel: «*Une Livre équivaut à 20 Sols. 1 Sol à 12 deniers.*» op. cité, pages 168 et 197.

se situe autour de 25 Livres par mois (par semaine: 6 Livres, par jour: 1 Livre ou 20 sols). Un manœuvre qui travaillait à la réfection des ponts en 1746 se voit offrir 30 Sols (1½ Livre) par jour; ce qui fait environ 8 ou 9 Livres par semaine de travail. Mais celui qui doit charroyer les lambourdes pour les ponts est payé 3 Livres par jour, puisqu'il doit fournir une paire de bœuf et des harnais. (80)

Prenons donc le cas d'un colon qui a un revenu annuel de 300 Livres, et voyons ce qu'il peut s'offrir à l'époque: En 1695, une terre est vendue pour 320 Livres. Il peut donc facilement se procurer une terre; leur prix est minime. En 1725, entre parents, c'est-à-dire, entre frères et sœurs des terres d'environ 1 ou 2 arpents de front sont vendues pour 40, 50, 60, 100 et 120 Livres. (81) Vers 1714, les Ordonnances des Intendants condamnent à des amendes possibles de 30, 40, 50 Livres. (82) En 1725, un nommé Gastin de Lévis doit payer à M. Boucher de Rivière-Ouelle 92 Livres pour lui avoir donné un enfant. (82) En 1746, un bœuf est acheté à Kamouraska au prix de 40 Livres. Voilà, par contre, des éléments coûteux: Les amendes, le bétail. Les inventaires des habitants nous révèlent le prix de beaucoup de marchandises courantes. Voici des extraits de l'inventaire des biens de feu Pierre Hudon et de Marie Gobeille, fait en 1720: (83)

– une pelle est prisee	à 40 sols (2 Livres) = 1 ou 2 jours de sal.
– une pioche est prisee	à 3 Livres = salaire de 2 ou 3 jours
– une cuillère à pot	à 1 Livre.
– une houe est prisee	à 40 sols
– un vieux rabot est prisé	à 40 sols
– 2 fuseaux à tisser	à 3 Livres les deux.
– une vrille est prisee	à 5 sols.
– une vieille marmite	à 4 Livres (elle a un pied cassé)
– une enclume et un marteau	3 Livres.
– un fusil est prisé	à 10 Livres.
– un autre fusil est prisé	à 12 Livres.
– une marmite avec son couvercle,	à 7 Livres.
– une chaudière de cuivre jaune,	à 12 Livres.
– deux varloppes	à 10 Livres les deux
– une faux avec son anneau et sa «saire»,	à 6 Livres.
– 6 assiettes d'étain toutes neuves,	à 15 Livres.
– 6 assiettes brisées et hors de service	à 5 Livres.
– 2 plats	à 5 Livres pièce.
– une bouteille de verre	à 4 Livres, 10 sols.
– une grosse hache estimée	à 8 Livres.

(80) Notaire Jeanneau, 3 mars 1727, 15 mars 1727.

Inventaires des procès-verbaux des grands-voyers. cf. Appendice.

(81) Jeanneau, 24 juin 1695, 10 mars 1721, 21 juin 1721, 4 mai 1724, 17 juillet 1724, 24 octobre 1725.

(82) Ordonnances des Intendants, 22 mars et 23 avril 1714, 11-1-1717. 1 juin 1725...

(83) Jeanneau: 27 août 1720.

– un poêle de brique, avec sa plaque	à 14 Livres.
– une charrue avec son soc et une charrue cassée	à 30 Livres.
– 14 serviettes	à 8 Livres.
– les nappes	à 11 Livres.
– 4 draps à demi usés	à 14 Livres.
– une couverture rouge à demi usée,	à 6 Livres.

On voit que le prix des produits dépend de deux facteurs: Premièrement sa rareté: Ex: le textile, le mobilier de cuisine, le verre, etc... Deuxièmement: son utilité, comme une charrue, un fusil, une faux, un bœuf... Il faut le salaire d'une semaine pour se procurer une couverture rouge (!) C'est évidemment un coût de la vie très élevé. En d'autres termes, les produits qu'on doit importer de France, parce que l'industrie locale manque, coûtent cher. Par contre, il est entendu que la nourriture, le bois, et en général ce qui est produit sur place est peu dispendieux.

Les comptes de la Fabrique de Rivière-Ouelle nous donnent d'autres exemples de salaire et du coût des marchandises:

– En 1746,	reçu pour 3 grands services et 3 petits,	35 Livres
–	” payé pour le pain «d'hôtel» (!)	6 L.
–	” payé à la bonne femme Bouchard pour avoir blanchi le linge de l'église	12 L.
–	” payé le vin pour la messe	30 L.
–	” payé l'huile pour la lampe	10 L.
–	” payé 2 livres de chandelles	1 L.
–	” payé au bonhomme Jos. Lévesque pour pareille somme qu'il a donnée tant pour achat de la place, que pour façon du banc qu'on lui a ôté par ordre de Mgr. dans sa visite pour être donné au capitaine,	45 L.
– En 1747,	payé une cruche à l'huile	10 L.
–	” payé à René Dubé pour avoir «bouchonné» la muraille	2 L.
– En 1748,	payé à Jos. Lavoie une échelle pour monter au clocher	5 L.
– en 1750,	on a retiré du coffre, pour les voitures nécessaires à ceux qui accompagnaient Mgr. dans sa visite	24 L.
– en 1751,	payé de la «ligne» pour pendre la lampe	1 L.
– en 1752,	payé 2 bouts de traits de «vache marine»	30 sols.
– en 1753,	banc adjugé au sieur Bonenfant	100 L.
–	” banc adjugé au Sieur Louis Lévesque	84 L.

### La pêche:

Donc on constate facilement que le coût de la vie est généralement élevé. Cependant on ne peut parler de pauvreté. Le colon n'est pas

pauvre; tant qu'il a le gibier à la porte, sa table est assurée contre la famine. De plus, il n'a rien à envier à son seigneur ou à son curé, qui vivent au même degré de richesse que lui. Son gîte est aussi convenable que celui de n'importe lequel résident de la ville, seigneur ou artisan.

Mais, il est évident que le luxe est rare. On ne trouve rien de superflu dans la maison du colon; pas davantage d'ailleurs dans celle de son seigneur. L'argent aussi est rare, c'est-à-dire que les possibilités d'augmenter son revenu sont fort réduites; si la terre ne rend pas autant qu'il le désirerait, il n'a pas le loisir de combler le déficit par un travail dans l'industrie; le commerce aussi demeure très marginal. Est-il malheureux? Comparant le niveau de vie de nos ancêtres au nôtre du XX<sup>ème</sup> siècle, on pourrait le croire extrêmement pauvre et par conséquent très malheureux; mais, considérant le statut économique du paysan français de son époque sous Louis XIV, il devait se considérer bien heureux de ne pas être soumis aux famines et aux impôts excessivement onéreux de son équivalent français. *«Tout le monde a ici le nécessaire pour vivre; on y paie peu au Roi. L'habitant a du pain à bon marché; la viande et le poisson n'y sont pas chers, disait le père Charlevoix, mais il ajoutait: On ne voit point en ce pays de personnes riches... personne ne s'amuse à thésauriser...»* (84)

Mais là où le paysan de Rivière-Ouelle a un certain avantage, c'est la possibilité de faire la pêche. En effet, il est vite apparu au colon que l'industrie de la pêche pouvait améliorer son bien-être; avantage que d'autres seigneuries ne permettaient pas. Très tôt le colon va chercher à exploiter ce secteur.

L'histoire de la pêche à Rivière-Ouelle est excessivement compliquée, et les problèmes que cette industrie va soulever, très nombreux et complexes. Il y a d'une part les colons qui ont des intérêts à faire valoir, et d'autre part des entrepreneurs-commerçants qui désirent eux aussi exploiter les pêcheries. Les colons vont créer des sociétés qui à la fois à l'intérieur d'elles-mêmes, et aussi envers des sociétés rivales, vont susciter des divisions et des disputes. Qu'on pense seulement aux problèmes soulevés par le simple fait de la transmission par héritage, mariage, donation, vente, échange, des droits de pêche des sociétaires. A qui appartient après trois générations de Lavoie, ou de Bérubé, la part de pêche du sociétaire Jean de Lavoye en 1705? D'autre part, la concurrence entre les trafiquants, les faillites de celui-ci, les ambitions de celui-là, le décès d'un des marchands et le partage de ses droits entre ses fils, tout ceci joint aux droits du seigneur sur les pêcheries dans sa seigneurie, aux ordonnances des Intendants sur les pêches, aux subsides royaux, etc... vont engendrer des conflits légaux très complexes et très longs.

---

(84) Wade, Mason, LES CANADIENS FRANÇAIS..., pages 56 et 57.

La contradiction dans cette situation est que les trafiquants ont l'argent, mais n'ont pas la main-d'œuvre, ni les droits légaux; par contre les colons, par leur contrat de concession possèdent le droit de pêche sur la devanture de leur terre, désirent y travailler, mais n'ont pas l'argent pour les investissements nécessaires. Les deux groupes ont donc intérêt à collaborer, mais en fait les deux cherchent à s'éliminer l'un et l'autre.

Nous verrons à ce premier chapitre quels furent les premiers essais de pêche, les premières sociétés créées, les engagements des uns et des autres... Au second chapitre, les conflits, les succès ou les insuccès.

A Kamouraska, le sieur Olivier Morel de la Durantaye, avait obtenu sa concession avec le droit de pêche sur la devanture de sa seigneurie. C'était en 1673, mais il ne semble pas que l'entreprise ait débuté aussitôt.

Deux ans plus tard, le 6 mai 1675, Charles Denys de Vitré, se fait concéder la seigneurie du Bic, et aurait obtenu en même temps le privilège exclusif des pêcheries sur la Côte sud; le même Charles Denys de Vitré reçoit la seigneurie de Trois-Pistoles en 1687, qu'il va échanger 10 ans plus tard contre la seigneurie de Jean Rioux sur l'Île d'Orléans.

A Rivière-Ouelle, c'est en 1698 (25 ans après la fondation de la seigneurie) que pour la première fois on s'intéresse à la pêche commerciale. Il est tout probable qu'avant cette date la pêche à des fins domestiques ait attiré des colons, mais cette année-là c'est une entreprise tout à fait différente qui unit le seigneur Deschamps et le sieur Charles Denys de Vitré. Il s'agit de tenter la pêche «aux marsouins blancs». L'année suivante, 1699, un premier essai aurait été fait entre les îles de Kamouraska et la terre ferme. Quel fut le résultat? On l'ignore. Il semble qu'ensuite on aurait préféré le site de Rivière-Ouelle...

De toutes façons, l'investissement était assez onéreux au départ: les cordages, les harpons, les barriques, etc... tout le matériel nécessaire devait être acheté. Le seigneur Deschamps se serait-il ruiné dans l'affaire? Charles Denys de Vitré avait-il les fonds nécessaires? Pouvait-il assurer la fonte de la graisse, le transport de cette huile, et surtout était-il en mesure d'assurer des débouchés, un marché rentable à cette huile?

On sait en tout cas qu'en 1701, le seigneur Deschamps ne participe pas à la société qui vient d'être créée pour exploiter la pêche aux marsouins. Le 21 février 1701, Charles Denys de Vitré s'associe à deux riches marchands de Québec: Pierre Peire et François Hazeur, ce dernier est aussi seigneur de la Malbaie, où il a des moulins à bois. Ils se proposent tous trois de faire la pêche à Rivière-Ouelle et à Kamouraska. La couronne leur en accorde le privilège exclusif pour 5 ans (jusqu'en 1706...) avec en plus une gratification de 550 Livres. A cette date, il n'est pas encore question de la participation des colons aux pêches commerciales. Et remarquez que l'entreprise s'organise sans eux. Les commerçants par contre trouvent le moyen d'obtenir des concessions légales, et l'appui gouvernemental.

Cette société créée en 1701 opéra-t-elle immédiatement? C'est difficile à préciser. Mais en 1703, les deux pionniers de la pêche à marsouins à Rivière-Ouelle, le seigneur Deschamps et Charles Denys de Vitré meurent, victimes de l'épidémie d'influenza. Il ne reste donc plus que deux sociétaires: Peire et Hazeur.

C'est en 1705 que pour la première fois des colons de Rivière-Ouelle s'intéressent activement à la pêche aux marsouins. Peut-être est-ce dû à la vacance créée par la mort du seigneur, et à l'absence de son successeur, qui ne peut faire alors valoir son droit, que les habitants décident de participer à la pêche. On connaît au moins deux groupes de pêcheurs-colons qui s'organisent cette année 1705:

- 1— PIERRE HUDON et GUILLAUME PARADIS, tous deux beaux-frères, vont tenter à Rivière-du-Loup sur la devanture d'une concession (12 par 42) qu'ils viennent d'obtenir, de faire la pêche aux marsouins, «à charge de fournir au seigneur Aubert, fils de la Chesnaye, toute l'huile, moins une barrique chacun.» (85)
- 2— JEAN DE LAVOYE, ETIENNE BOUCHARD, PIERRE SOUCY, JACQUES GAGNON, PIERRE BOUCHER et FRANÇOIS GAUVIN s'unissent pour former la première société de pêche à Rivière-Ouelle. Ce ne sera pas la dernière, mais sûrement la plus tenace. C'était le 21 juin 1705.

Ces deux entreprises diffèrent fondamentalement. La première n'est évidemment qu'un essai et une tentative de la part d'un concurrent, le fils de Charles Aubert de la Chesnaye. La deuxième vise à supplanter Peire et Hazeur dont le privilège doit prendre fin en 1706. En effet, le 13 juillet 1707, ils obtiennent de l'Intendant de faire «la pêche aux marsouins sur la devanture de leurs terres à la Pointe de la Rivière-Ouelle...» Deux jours après l'émission de cette ordonnance, soit le 15 juillet, Peire et Hazeur s'opposent à cette ordonnance et obtiennent, le 8 août 1707, que la société soit maintenue entre eux et les 6 habitants de Rivière-Ouelle, avec la différence cependant que les deux commerçants ne pourront prendre que le  $\frac{1}{4}$  et non le  $\frac{1}{2}$  des huiles. Entre-temps, soit en 1706, ils avaient réussi à obtenir du gouvernement un nouveau privilège exclusif, cette fois pour 15 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1720.

Or, en 1708, nouvelles difficultés, Peire et Hazeur meurent tous les deux. Ils avaient investi à Rivière-Ouelle pour 50,000 Livres, dont la moitié n'est pas remboursée. Bien plus, Hazeur avait en outre perdu à lui seul, 50,000 Livres dans son poste de commerce de Tadoussac, et Peire laissait un déficit de 61,116 francs dans l'ensemble de ses exploitations. La malchance avait fait qu'en 1706 entre autres, la pêche avait peu rapporté et qu'ils avaient perdu des navires. (86)

---

(85) Notaire Chamballon, 14 mars 1705.

(86) Ordonnances des Intendants, 13 juillet, 15 juillet, 8 août 1707.

Fauteux, Jos.-N., ESSAI SUR L'INDUSTRIE, pages 514 à 518.

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE, titre Hazeur, p. 286 à 288, titre Charles Denys de Vitré, p. 186, 187. titre Aubert, pages 27 à 36.

En 1707, 100 barriques d'huile appartenant à Peire et Hazeur ne peuvent être expédiées; or, cette Huile se vendait au prix de 50 à 55 Livres la barrique; comme les habitants de Rivière-Ouelle possèdent de par leur contrat de société les  $\frac{1}{3}$  de ces huiles, c'est aussi une perte pour eux.

C'est à la suite de cet échec que des difficultés naissent au sein des sociétaires. On ne connaît pas exactement la nature de ces conflits, mais on s'aperçoit que l'un d'eux, François Gauvin, se sépare du groupe. Il a tous les atouts puisque la pêche à marsouins se tend sur la devanture de sa terre. Il va donc à Québec se trouver un autre commerçant; et, pour ne pas risquer des pertes probables (chat échaudé craint l'eau chaude!!!) il modifie son engagement. Au lieu de partager les profits (et les pertes), il décide de louer à bail sa pêche à Louis Rouer d'Artigny, aux conditions suivantes: «*Pour 9 ans, du 1 avril 1709 au 1 avril 1718, la pêche à harengs, marsouins et saumons, établie à la Pointe de Rivière-Ouelle, est baillée au prix de 300 Livres pour les 3 premières années. Après 3 ans, Rouer d'Artigny le prendra en société pour les 6 autres années, ou paiera 50 Livres par an. Gauvin aura la préférence pour le travail à faire à la pêche. D'Artigny prendra sur la terre tout le bois nécessaire pour la fonte des lards...*» (87)

Les événements se précipitent et se compliquent. La première société semble en voie de se dissoudre. Les premiers entrepreneurs avaient laissé le champ à deux autres. Les Hazeur et Peire décèdent à leur tour. Un troisième trafiquant prend la relève. Il y en aura bientôt un quatrième duo. Mais entre-temps, les héritiers de Peire et Hazeur, de même que leurs créanciers ne veulent pas laisser la manne se perdre. L'année 1709 marque une trêve avant les grandes batailles, qui s'annoncent. (nous en parlerons au chapitre suivant)

Entre 1710 et 1721, l'industrie de la pêche va atteindre des sommets. Un peu de prospérité, peut-être de luxe, va entrer dans la paroisse; et la preuve est que deux nouvelles sociétés d'habitants vont se créer. Il est dommage qu'au moment où un peu de prospérité frappe à la porte, la désunion empêche les colons d'y goûter vraiment. Il y avait déjà assez de difficulté de transport et de mise en marché, sans parler de l'outillage à se procurer, qu'il n'était pas nécessaire d'y ajouter des ambitions égoïstes!

Par ailleurs, on assiste dans cette entreprise de pêcheries à une lutte concurrentielle entre deux groupes sociaux: d'une part, les gros commerçants, qui ont l'appui des gouvernements et de la «*haute finance*» de l'époque, et d'autre part, les habitants, qui voient «*leurs*» richesses naturelles leur filer entre les doigts, et voudraient bien participer à la prospérité économique. L'éternel conflit entre les «*requins*» de l'économie et le peuple. Ainsi Rivière-Ouelle a eu son petit «*Cabano*», bien avant que les

---

(87) Notaire Genaple, 31 octobre 1708.

bûcherons de Cabano en 1970, revendiquent leurs droits aux richesses forestières.

Finalement, le problème des pêcheries à Rivière-Ouelle est un exemple miniature du plus vaste problème québécois. La prospérité passe à la porte, pendant que, par esprit d'individualisme, nous nous débattons à faire reconnaître des droits théoriques. Le manque d'initiative, la lenteur à s'engager, la peur du risque, le manque de moyens financiers, tous des facteurs communs à l'habitant de Rivière-Ouelle en 1700, comme au canadien-français de 1900.

### **Bilan:**

Un seigneur est venu et est resté. Des colons sont venus et ont aussi pris racine. Ils se sont donné des cadres: une paroisse, une église, un curé résident, une milice, des chemins, un moulin banal; ils ont même leur gloire militaire, leur début de légende, leurs rivalités personnelles; et ils tentent enfin d'améliorer leur statut économique par le commerce et la pêche. Enfin, la paroisse est née sans douleur particulière, et se porte, peut-on dire, relativement bien.

Ils auraient pu un jour laisser là une terre difficile à défricher, un climat rude, opter pour le commerce et ses richesses rapides; ils auraient pu choisir la ville, ses contacts plus étroits, ses chances de promotion. Ils auraient pu même retourner en France.

Au moment de dresser le bilan, on pourrait se demander si l'œuvre abattue par les deux premières générations aurait pu être mieux ou pire. A l'actif, il y a toutes les réalisations que l'on vient d'énumérer; elles sont comme ça; on y peut rien. Au passif, on pourrait énumérer les erreurs, les insuccès, les démissions. On pourrait reprocher, par exemple, une immigration insuffisante, des départs trop nombreux, un retard à se donner des services essentiels: chemins, moulins, coopératives de pêche. On peut reprocher au second seigneur, Louis-Henri de Bois-hébert de négliger sa seigneurie, aux colons leur esprit d'individualisme. On peut comparer Rivière-Ouelle à une seigneurie qui a réussi, comme Beaumont, La Durantaye, ou à celles qui ont formé le Cap Saint-Ignace; On peut aussi la comparer à une autre qui a échoué: Rivière-du-Loup. On dénoncerait des coupables, s'il y en a. On mettrait le doigt sur les carences; mais tout cela est inutile. On ne refait pas l'histoire.

Constatons: En 1681, il y a 62 habitants; en 1698, 105; en 1739, 302 âmes; en 1762, 819; en 1790, 1859; et en 1831, 3,784 habitants.

Entre 1685, année où les registres sont ouverts, et 1725, année du Dénombrement, c'est-à-dire en 40 ans, il y eut à Rivière-Ouelle: environ 603 baptêmes, 102 mariages et 168 décès. Ce qui fait une moyenne de 15 naissances par année, contre 4 mortalités également par année. Donc au cours des deux premières générations de colons, la population augmente d'environ 11 habitants par an. Voilà l'investissement humain.

Quant aux coûts financiers, à l'investissement économique, il est difficile de le calculer; le seigneur Deschamps qui faisait tous ses papiers

officiels sous seing privé, ne nous a pas laissé ses reçus, ni ses budgets, ni rien de ce qui intéresse les finances de son domaine.

On a évalué à 50,000 Livres les dépenses qu'a faites le seigneur pour son fief, alors que ses revenus sont de 900 Livres par année; c'est du moins ce qu'affirme son fils, Louis Henri de Boishébert devant l'Intendant, le jour où il veut se faire donner des droits de pêche sur sa seigneurie. Si tel est le cas, il s'agit donc d'un investissement qui rapporte seulement 1.8% annuellement. C'est très maigre comme rendement, si on considère qu'aujourd'hui un investissement est considéré rentable, s'il rapporte au moins 10%. Pour ma part, je trouve le chiffre de 50,000 Livres (les dépenses faites par le seigneur) plutôt exagéré, tandis que les revenus de 900 Livres m'apparaissent plus près de la réalité. Ainsi on sait que la seigneurie de Kamouraska a une valeur marchande, en 1680, de 1,200 Livres. (89) Le fief du Port-Joli en 1686, est vendu à Aubert de la Chesnaye pour 1,160 Livres; le Bic, pour le prix de 2,050 Livres (90) La seigneurie de Repentigny, considérée comme relativement prospère, a une valeur en 1700 de 15,000 Livres (91) Celle de Kamouraska a acquis une valeur en 1700, à la mort de Aubert de la Chesnaye de 12,000 Livres. L'immense propriété de «40 lieues en superficie des Jésuites», rapporterait 1,000 Livres pour un investissement de 150,000 Livres. (92) Or, Rivière-Ouelle n'a qu'une superficie de 3 lieues (2 lieues de front par 1½ de profond) et j'en déduis donc que les chiffres donnés par le seigneur Louis-Henri de Boishébert sont passablement soufflés.

De toutes façons, il a été reconnu depuis longtemps que la détention d'une seigneurie en Nouvelle-France rapportait peu. On ne devenait pas millionnaire en exploitant un fief. Et l'on comprend bien que le second seigneur et même le troisième, jusqu'au quatrième du nom de Michel Perrault, ne résideront jamais, à toutes fins pratiques, dans leur manoir de Rivière-Ouelle. Bien plus, après 1760, on ne parvient pas à trouver un acheteur pour la seigneurie de Rivière-Ouelle avant 1774. Les détenteurs de seigneurie en Nouvelle-France sont des aristocrates «sans-le-sou». C'est beaucoup plus un prestige individuel qu'une source de richesses.

L'on sait en tout cas que le seigneur Deschamps dut contracter des emprunts: L'un de 800 Livres aux Hospitalières de Québec en 1678 (93), l'autre de 2,423 Livres de François Prévost en 1680 (93). Ces emprunts n'ont pu être remboursés de son vivant. L'héritier de la seigneurie en 1703, Charles-Joseph Deschamps, prêtre-chanoine de la cathédrale de Québec, se débarrasse de son domaine le 8 mai 1706, en faveur de son frère pour la somme de 4,000 Livres. (94)

---

(88) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE, Tome II, p. 188.

(89) Notaire Duquet, 5 novembre 1680.

(90) Ouellet, Gérard, MA PAROISSE, page 12. Diction. Biog., p. 34.

(91) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE, Vol II, Titre Aubert, p. 34.

(92) Frégault, Guy, LE XVIIÈME SIÈCLE CANADIEN, page 141.

(93) Notaire Becquet, 12 novembre 1678, 4 novembre 1680.

(94) Notaire Chamballon, 8 mai 1706.



## chapitre 2

### LA CROISSANCE 1725 À 1775

Maintenant sans tarder, il faut qu'on mentionne  
Le fier marsouin, qui là, près de ces bords, foisonne;  
Dix louis par tête, hum! c'est un fort beau poisson...  
Pourtant avec cela, l'on y prend du saumon...

CASSEGRAIN, ARTHUR, *La Grand Tronciade*

pages. 70, 71.



## **CROISSANCE LENTE ET NORMALE:**

Pour vivre et augmenter son mieux-être, l'habitant de Rivière-Ouelle dispose de 3 formes de revenus possibles:

1 – LES PRODUITS DE L'AGRICULTURE; ceux-ci lui fournissent sa nourriture, voire même son vêtement et son habitation. S'il cultive le chanvre et le lin, comme les Intendants le désirent, il pourra se confectionner certaines étoffes et du drap. Les moutons lui donneront la laine. Le chaume servira à l'abriter.

Mais l'agriculture suppose qu'on se fixe au sol, et qu'on y demeure; c'est pourquoi agriculture et commerce ne vont pas tellement de pair. L'agriculture, c'est la sécurité du revenu, mais d'un revenu très régulier et très moyen. C'est la stabilité, la continuité,; La garantie d'un gîte, d'un « *pied-à-terre*», le pain assuré.

2 – LE COMMERCE SOUS TOUTES SES FORMES; celui des fourrures, celui des marchandises « *sèches*», la spéculation des terres, aussi bien que la pêche, tant celle aux petits poissons qu'il peut vendre, que celle du marsouin, plus difficile mais plus lucrative.

Le commerce, et particulièrement la pêche, c'est le premier moyen pour l'habitant de faire des profits rapides; A la fois une besogne attrayante et une activité qui remplit les loisirs laissés par la terre. Entre les semences du printemps et les récoltes de l'été ou de l'automne, il y a de longues semaines à occuper. Faire de la terre, c'est bon; mais bientôt il s'aperçoit que faire la pêche c'est mieux. Parfois, il arrive que le commerce fait dévier des besognes de la terre. Il faut aller à la ville, pour acheter ou vendre, entre autres; Le commerce, c'est l'air du « *grand large*».

3 – LES SALAIRES GAGNÉS EN LOUANT SES SERVICES: c'est-à-dire les emplois à gages dans les travaux publics, routes, ponts, dans les postes gouvernementaux, (assez rares, et pour cela, il faut laisser la terre...) dans la pêche, les divers métiers: Menuiserie, maçonnerie, notariat, etc...

Les emplois salariés sont rares en campagne et très occasionnels. Un habitant ne peut penser vivre seulement de la menuiserie, par exemple. Il est forcé d'être agriculteur. En ce sens, il n'y a pas de spécialiste, au sens où on l'entend aujourd'hui. Mais un habitant peut avoir une «*spécialité*» dans tel art ou métier, et en profiter pour en tirer des sous. Ainsi Etienne Jeanneau, était d'abord cultivateur; par la suite, en sur temps, si l'on veut, il était notaire, et marchand. Comme notaire, il ne dressait que quelques rares contrats par année: environ une dizaine au début. Pierre Soucy se dit charpentier. Combien de «*charpentes*» a-t-il pu ériger à Rivière-Ouelle dans toute sa vie? On l'ignore; mais elles ont dû être rares.

En somme tout le monde à Rivière-Ouelle est agriculteur, même le seigneur et le curé. En surtemps, on s'occupe un peu de commerce, de pêche, ou d'autres occupations. Il n'y a pas une population suffisamment nombreuse pour faire vivre un médecin, un charpentier, ou autre spécialiste.

C'est donc dans ces trois secteurs que l'habitant va tenter d'améliorer son niveau de vie. Réussira-t-il? Prendra-t-il toujours le meilleur moyen? Que va devenir le vaste domaine que le colon a reçu de son seigneur? Que va-t-il advenir de la pêche à marsouins, maintenant que les sociétés sont divisés et que les entrepreneurs-commerçants de Québec sont morts, et laissent une faillite? Y aura-t-il des essais d'industries? D'autres commerçants? Comment évoluera la paroisse? Comment réagiront les habitants à la guerre de 1759-1760, au cours de laquelle le pays passe aux mains de l'Angleterre? Et le traité de Paris? Et la crainte de voir leur religion catholique menacée, parce qu'il n'y a plus d'évêque à Québec? Et l'invasion américaine de 1775-1776?

Qui seront les curés, les seigneurs de cette seconde étape, de 1720 à 1780? Et les autres personnalités?

Nous allons voir au long de ce chapitre une paroisse neuve s'engager sur la seconde moitié de son premier siècle de vie. (1710 à 1770 environ) Nous allons la voir grandir, se renforcer, élargir son domaine, multiplier ses activités; nous allons la voir abandonner la belle uniformité, l'heureuse harmonie des premières années. Comme tout village pionnier, (même ceux du Far-West...) après l'euphorie des premières années (tout nouveau, tout beau!) c'est la réalité crue de la lutte pour la vie. Finie la collaboration communautaire en vue de défricher, de bâtir, d'innover... C'est maintenant chacun pour soi. Finie la communion de pensée et d'idéal,... c'est maintenant la division en groupes d'intérêts, la désunion en clans ou classes sociales.

Des conflits d'intérêts, additionnés à diverses ambitions sociales, entrecoupés de nombreux incidents de parcours; voilà ce qui résume cette seconde étape. Rivière-Ouelle est, encore là, le témoin miniature des difficultés économiques de la Nouvelle-France. Ce siècle voit se former des classes sociales, qui iront en se raidissant, pour aboutir à une



Mme. Laboissonnière, filant au soleil de juillet.

lutte ouverte, comme partout dans le pays. Enfin, les guerres et ses misères n'éviteront pas de passer sur la paroisse.

### **La population de Rivière-Ouelle de 1720 à 1790:**

Nous possédons quelques recensements et tous les registres paroissiaux pour évaluer l'évolution de la population à cette époque. Les statistiques démographiques d'un pays ou d'une région sont d'excellents indices des difficultés ou des progrès économiques.

Les recensements datent de 1721, 1725, 1739, 1762, 1765 et 1790. Ce ne sont pas des recensements qui ont la valeur scientifique de ceux d'aujourd'hui; ils sont souvent trop fragmentaires, incomplets ou imprécis; nous devons donc nous méfier des chiffres donnés qui peuvent comporter des erreurs. L'historien André Vachon disait: *«que les recensements de la Nouvelle-France sont très incomplets: il y manque généralement le quart, quand ce n'est pas le tiers de la population...»* (1)

Voyons-les quand même:

En 1698, il y avait 105 habitants.

En 1721, il y a 25 chefs de famille résidents

---

(1) Cité dans CLAUDE-THOMAS DUPUY, INTENDANT, par J.-Claude Dubé, p. 105.

En 1725, le dénombrement révèle 31 résidences, plus un presbytère et le manoir seigneurial.  
 En 1739, il y a 302 habitants  
 En 1762, 718 habitants; 105 chefs de famille.  
 En 1765, 819 habitants; 129 résidences.  
 En 1790, 1,859 habitants. (2)

Un premier coup d'œil rapide nous fait observer que les familles, vers 1760-1770, ont une moyenne de 6 à 7 membres; ce qui donne 4 à 5 enfants pour une famille ordinaire. Mais nous faisons noter que, une résidence, à chaque fois où ce terme est utilisé, ne signifie pas toujours une seule famille. Il peut arriver que 1 ou 2 familles habitent sous le même toit, et inversement, qu'un seul propriétaire soit détenteur de plusieurs résidences. Enfin, troisième remarque, la population double ou à peu près dans une période d'environ 25 ans; de sorte que dès 1790, la paroisse a atteint et même dépassé son niveau «normal» de population. Je veux dire que dès 1790, la population a substantiellement atteint le même chiffre que nos années contemporaines. (en 1944, Rivière-Ouelle a une population de 1,500 habitants)

Cependant pour donner une meilleure idée de la progression démographique, comparons avec d'autres seigneuries de même âge:

	1765	1790
— Rivière-Ouelle	819	1859
— Sainte-Anne	611	1316
— Saint-Roch	560	1458
— Saint-Jean	393	1103
— Kamouraska	870	1706
— Rivière-du-Loup	68	461
— Cap Saint-Ignace	599	991

Un fait est frappant; en 1790, Rivière-Ouelle est la paroisse la plus peuplée du district de Québec; elle est dépassée seulement par Saint-Augustin dans le comté de Portneuf, qui enregistre 1998 habitants. Même plus, mis à part les villes de Québec et de Montréal, Rivière-Ouelle se classe au 6ème rang, après Saint-Augustin, Varennes, Berthier-en-Haut, l'Assomption et Saint-Eustache. Rivière-Ouelle dépasse des villes comme Trois-Rivières (1213 Hab.) comme Saint-Hyacinthe (1360 hab.) comme Rimouski qui s'ouvre à peine (333 hab.). Alors, d'où vient que par la suite, elle a pris du recul? Y avait-il moins de potentiel économique à Rivière-Ouelle qu'à Saint-Hyacinthe? Autres détails: L'Îlet du Portage a 338 habitants, l'Île Verte, 355. Le Madawaska vient de s'ouvrir: 174 habitants. Donc à partir de cette date, Rivière-Ouelle et Kamouraska ne sont plus à l'extrémité est du Québec. Des paroisses neuves s'ouvrent plus à l'est, ce qui est de nature à inciter au commerce.

(2) Extraits de Benjamin Sulte: HISTOIRE DES CANADIENS FRANÇAIS.

Quant aux registres, ils nous donnent les baptêmes, les mariages et les décès annuellement. Nous pouvons donc analyser, si on soustrait les décès aux naissances, l'accroissement naturel de la population par année. Cependant, là aussi, il manque des données qui nous permettraient de suivre le progrès réel de la population; pour connaître de combien d'individus se compose la paroisse dans sa totalité, au bout de 10 ou 20 années, il faudrait additionner aux naissances, les arrivées d'immigrants, et soustraire ensuite, avec les décès les départs d'autres émigrants. On ne peut obtenir donc que des approximations, puisqu'on n'a enregistré nulle part les gens qui quittent la paroisse ou qui y arrivent.

- Ainsi les naissances, moins les décès donnent l'excédent ou l'accroissement naturel de la population. S'il se trouve que les décès sont plus nombreux que les naissances, nous enregistrons alors un déficit de population.
- Deuxièmement, le nombre de naissances par 1,000 habitants à une date donnée nous donne le taux de natalité. Comme nous connaissons le taux de natalité du Canada français, et celui d'autres pays, nous pourrions comparer l'évolution de Rivière-Ouelle avec ces autres endroits.

Toutes ces statistiques comparées, nous pourrions juger si le progrès démographique fut lent ou rapide à Rivière-Ouelle, et aussi expliquer certains phénomènes sociaux ou économiques.

Années	Naissances	Décès	Excédent	Variation
De 1691 à 1700	133	33	100	...
1701 1710	237	51	186	+ 86%
1711 1720	138	54	84	- 54%
1721 1730	85	24	61	- 27%
1731 1740	184	59	125	+ 105%
1741 1750	236	87	149	+ 19%
1751 1760	411	194	217	+ 45%
1761 1770	507	166	341	+ 57%
1771 1780	649	292	357	+ 4%
1781 1790	927	348	579	+ 62%
1791 1800	1031	455	576	- 05%

Calcul du taux de natalité à diverses dates:

- 1719: 19 naissances /302 habitants = taux de 63/1000
- 1762: 38 " /819 " = " 46/1000
- 1790: 98 " /1859 " = " 54/1000
- 1831: 200 " /3784 " = " 54/1000

Taux moyen de natalité dans cent ans: 54/1000.

Que voyons-nous dans ces chiffres? Nous voyons qu'il y a une augmentation continue de la population au cours de ces cent années; mais l'augmentation n'est pas constante, régulière; l'augmentation est plus faible entre 1710 et 1730 et de 1791 à 1800. Pourquoi? Dans le premier

cas, parce que une nouvelle paroisse s'est ouverte à Sainte-Anne, et que les résidents de la Grande Anse, c'est-à-dire globalement les habitants vivant à l'ouest de la Rivière-Ouelle enregistrent leurs naissances et leurs décès à Sainte-Anne, à partir d'environ 1720; de plus Kamouraska avait un curé résident depuis 1711, de sorte que à la fois les naissances et les décès diminuent en nombre ces années-là.

Dans le second cas, de 1791 à 1800, il y a eu un ralentissement dans le nombre de naissances comparativement aux dix années précédentes (accroissement de 104 comparé à 278!!!), et en même temps le nombre de décès double (de 56 à 107). Ces deux facteurs combinés causent un excédent diminué.

Enfin, il est à noter que jamais il n'y eut d'années déficitaires, c'est-à-dire des années où les décès dépassent le nombre de naissances, sauf deux exceptions:

- 1688: 4 naissances et 6 décès pour causes d'épidémie.
- 1969: 18 naissances et 29 décès à cause de la baisse très accentuée de la natalité dans les années récentes.

L'historien Georges Langlois a comparé les registres de diverses paroisses pour les années 1741 à 1754; Voyons Rivière-Ouelle par rapport à Cap-Santé, près de Québec, et l'Île aux Coudres, en face de Baie Saint-Paul:

	Rivière-Ouelle		Cap-Santé		Île Aux Coudres	
	Bapt.	Déc.	Bapt.	Déc.	Bapt.	Déc.
1741 —	14	10	20	12	51	28
1742 —	28	10	21	11	58	43
1743 —	21	11	26	11	46	36
1744 —	26	8	32	8	59	29
1745 —	17	6	28	5	65	28
1746 —	24	4	35	17	49	24
1747 —	22	8	25	15	51	39
1748 —	25	6	38	18	68	30
1749 —	32	14	28	16	55	41
1750 —	27	10	34	12	55	36
1751 —	29	19	31	16	52	26
1752 —	41	13	41	23	54	22
1753 —	28	10	34	12	50	12
1754 —	47	14	36	20	46	22
Total:	381	143	429	196	759	416

Nous voyons que, même si Rivière-Ouelle est moins peuplée, elle est plus progressiste: Avec une moyenne de naissance de 27.2 par année, elle marque un excédent de 238 habitants; L'Île aux Coudres semble avoir atteint un certain degré de saturation, car 54.2 naissances en moyenne lui donnent un excédent d'à peine 343; Cap-Santé, une moyenne de 30.6 et un excédent de 233 habitants. Rivière-Ouelle est une paroisse

jeune et saine comparée à l'Île aux Coudres, car elle accuse beaucoup moins de mortalités par rapport aux naissances.

Quant au taux de natalité à Rivière-Ouelle, qui tourne autour de 54/1000, durant le siècle, notons ce qu'en dit l'Historien Georges Langlois. Cet auteur a comparé le taux de la Province de Québec à celui d'autres pays:

– Québec	1760-1770	65.3
– Serbie	1881-1890	45.4
– Hongrie	1881-1890	44.0
– Allemagne	1871-1880	39.1
– Australie	1871-1880	39.0
– Italie	1881-1890	37.8
– France	1801-1810	32.2

Ainsi le Canada français a un taux record, jamais dépassé par aucun pays, de 65.3/1000. Rivière-Ouelle y a fait sa large part, mais demeure en bas de la moyenne nationale; Il y a donc des paroisses où les «*grosses familles*» furent plus nombreuses et encore plus grosses qu'à Rivière-Ouelle. Un autre auteur, Raoul Blanchard, a étudié le taux de natalité pour la région du bas du Fleuve, et, en 1790, ce taux se situait à 49.5 par 1000 habitants; donc, par contre, comparé au taux régional, Rivière-Ouelle dépasse la moyenne; dans sa région, Rivière-Ouelle semble donc être une paroisse d'avant-garde.

La revanche des berceaux nous paraît donc engagée dès le commencement du XVIIIème siècle à Rivière-Ouelle; les familles nombreuses, celles de 6, 10 ou 15 enfants, ne datent pas seulement des lendemains de la Conquête, mais déjà au premier et au deuxième quart du siècle elles prolifèrent. Je ne sais qui aurait prétendu que la «*revanche des berceaux*» avait été le moyen trouvé par les Canadiens français pour résister à l'anglicisation du pays. Cela s'avère absolument faux. Qui peut me trouver un père et une mère de famille faisant des enfants à la douzaine dans le seul but d'augmenter les effectifs de la nation? Quelles sont les familles qui se sentent à un tel point menacées dans leur langue et leur foi qu'elles sentent le besoin de résister à l'assimilation en multipliant les enfants? Allons donc!!! C'est un mythe, cette théorie de la revanche des berceaux; et, la preuve est qu'elle a commencé avant la conquête même du Canada par les Anglais. La prolifération des enfants au Canada français n'a jamais été une politique voulue et planifiée par qui que ce soit, en vue d'une soi-disant résistance ou autre. C'est ridicule de croire une telle affirmation.

Il est évident cependant que le Canada français, et le cas est patent pour Rivière-Ouelle, a fait montre d'une extraordinaire puissance de génération, et que le phénomène est difficilement explicable. Pourquoi de si nombreux enfants? Parce qu'on se marie tôt? Parce qu'on se remarie souvent? Mais n'est-ce pas vrai aussi pour d'autres pays? Serait-ce les conditions géographiques? L'isolement? Le climat rude? Les longs hivers? Les principes religieux? Les obstacles posés à l'émigration? C'est

peut-être tout cela ensemble, joint à un profond sentiment de sécurité face à l'avenir. Sentiment psychologique indéfinissable, qui face à l'immensité du pays, des terres à exploiter, à la richesse du sol et des forêts, fait en sorte que la famille demeure optimiste face à l'avenir; «*Même si on est très nombreux, il y aura toujours de la place pour tout le monde*», devait-on se dire.

### L'agriculture:

Le colon qui s'établissait se voyait doté d'un vaste domaine, beaucoup trop vaste en fait pour ses possibilités. A Rivière-Ouelle, les exemples sont nombreux de concessions excessivement étendues. Nicolas Huot-Saint-Laurent avait reçu 12 arpents de front par 1 lieue de profondeur. Une lieue, en mesure française est égale à 84 arpents, ou 2 milles et une demie en mesure anglaise. Jean-Baptiste Dupéré avait reçu en 1739, un peu dans le même sens, un lot de 4 arpents de front par une lieue de profondeur. Le dénombrement de 1725 nous apprend que la veuve Hudon occupe un lot de 14 arpents par 42; et que trois de ses fils, Jean-Baptiste, Louis Beaulieu (Hudon) et J.-Bernard Beaulieu (Hudon) ensemble accumulent 14 autres arpents de front par 42. Les Lévesque ont ensemble 30 arpents de front. La veuve et les héritiers Maisonneuve, 21 arpents.

En somme un lot de 3 ou 4 arpents sur «*la profondeur*», c'est-à-dire sur 42 arpents, était l'étendue de terre le plus généralement concédée. Aujourd'hui, une terre de 3 arpents de front est considérée comme une «*belle propriété*», et elles ne sont pas communes. C'est cette facilité d'obtenir des lots très vastes qui maintenait le prix des terres à un bas niveau. L'offre était abondante, mais la demande moindre.

Plus tard, les seigneurs vont cesser de concéder des lots disproportionnés. Vers 1780, les concessions sont environ de 3 arpents de front; Il y en a même de 2 arpents. Autour de 1810, le fronteau est réduit souvent à 1 arpent, ou  $1\frac{1}{2}$  arpent. Pourquoi ceci? D'une part, parce que les terres deviennent plus rares, que la demande augmente, à cause des familles nombreuses, que le prix, en conséquence, va en augmentant. Il se produit aussi un autre phénomène: Les lots très vastes du grand-père, après trois générations, ont vu nombre de divisions et de morcellements. Le grand-père a laissé en héritage à ses 3, 4, 6 ou 7 fils le domaine en partage. Ces fils à leur tour transmettent en la divisant chacun sa part à ses fils et filles. Par exemple, la propriété de MICHEL BOUCHARD (12 par la profondeur) dans la Pointe a été partagée entre sa veuve et ses 6 enfants. L'un de ces 6 enfants réussit par achat à rassembler les morceaux. C'est Etienne Bouchard. Le même Etienne Bouchard n'aura qu'une fille comme enfant et le jour où cette fille, Madeleine se marie à Nicolas Hudon, le 1<sup>er</sup> octobre 1713, la propriété échoiera à Hudon. (3)

---

(3) Notaire Chamballon, 1<sup>er</sup> octobre 1713.

Mais tous les cas de succession ne sont pas tous aussi simples. La propriété de PIERRE DANCOSSE et Madeleine Bouchard, par exemple: Il vend en 1695 une partie de sa concession. En 1697, il achète la terre de la veuve Huot-Saint-Laurent. Il meurt peu de temps après. Sa veuve, Madeleine Bouchard cède, en 1713, ses droits successifs à ses filles: MADELEINE qui a épousé Pierre Boucher en 1697, et qui se mariera en secondes noces, en 1716, à Jean-Baptiste Maisonneuve. (Évidemment la part de terre qui lui est échue suit chacun de ses maris...) GENEVIÈVE, qui a épousé Pierre Bérubé, CATHERINE et Jean Brisson, FRANÇOISE et Joseph Lizotte. Or, la même veuve Dancosse s'était remariée en 1702 à François Gauvin. Il n'y eut pas d'enfants de ce second mariage. (Notez que les problèmes de la pêche à marsouins ne sont pas étrangers à ces problèmes de succession.) (4) Évidemment, François Gauvin entre en communauté avec la veuve Dancosse en y joignant ses propres terres. Allez donc ensuite reconnaître les droits des fils de celle-ci ou des gendres de celui-là!!!

Autre cas, Le «bien» de PIERRE HUDON. Après sa mort, la veuve Hudon, Marie Gobeille, fait dresser un partage de son lot. La veuve se réserve un lot de 4 arpents; et le reste est partagé en 12 parties égales. (5) Il y aura par la suite des échanges, des ventes et des reventes, des seconds partages entre les fils et les filles (c'est-à-dire: les gendres). (5)

Le cas de la concession à JACQUES THIBOUTOT: le 5 avril 1714, sa terre de 6 arpents de front est partagée en 4 parts: Pierre, Adrien, Jacques et Marie-Anne Thiboutot (ép. de François Sirois-Duplessis) obtiennent chacun une part. François Sirois reconstitue le domaine en rachetant ou échangeant des terres. Mais en 1749, le 24 juin, la même terre est de nouveau partagée «à la requête de Pierre Plourde, Augustin Plourde et François Bérubé», entre les trois habitants prénommés et les mineurs de François Sirois. (6)

Ainsi chaque concession a son histoire, plus ou moins compliquée selon les cas où le propriétaire avait eu le temps ou non, avant sa mort, de prévoir la division de son lot. Le Dénombrement de 1725 nous donne un faible aperçu des premiers morcellements qu'il y a déjà eu: La division des terres de Bérubé, Lévesque, Boucher, Dancosse.

Le procédé de «*rapetissement*» des lots est à peine engagé; il n'est pas terminé. Chaque génération emporte sa petite part du lot primitif, jusqu'à temps où le lot ne sera plus reconnaissable par suite de l'émiettement en minuscules parcelles distribuées par succession, alliance, vente ou échange à des dizaines de propriétaires étrangers l'un à l'autre. La terre, «*familiale*» à l'origine deviendra propriété de tous et chacun;

---

(4) Notaire Jeanneau, 1<sup>er</sup> octobre 1713, 28 février 1720, 25 juin 1718, 28 février 1719, 18 mai 1722, 2 septembre 1724.

(5) Notaire Jeanneau, 13 juin 1723, 10 mars et 21 juin 1721, 4 mai et 17 juillet 1724, 24 octobre 1725.

(6) Notaire Jeanneau, 25 avril 1714, Kerverzo, 24 juin 1749.



M. Édouard Lizotte.

uniforme au début, elle deviendra entrecoupée de ruisseaux de ligne, de fossés, de clôtures, de barrières, qui pourront être autant des facteurs de disputes que des occasions de rapprochement et d'entraide.

### **Le Dénombrement de 1725: (7)**

Le Dénombrement constitue un document précieux sur le développement de l'agriculture vers 1725 à Rivière-Ouelle: D'abord, on peut y étudier l'état du défrichement par famille. En effet, il semble que la terre est encore «*familiale*», même si elle est déjà partagée entre des frères et des sœurs. Les LÉVESQUE (Robert) totalisent à eux trois sur leurs deux propriétés: 155 arpents défrichés. Ils ont chacun leur maison, leur grange et étable. Ce sont les habitants les plus progressifs de la paroisse.

Les BÉRUBÉ, (comprenant Pierre Plourde) ont défriché 128 arpents. Chacun des trois possède sa maison, sa grange et son étable. Pierre Bérubé, à lui seul en aurait même trois, une sur chaque propriété.

Les HUDON (Beaulieu) ont 65 arpents défrichés, plus deux autres domaines encore vierges. Deux maisons seulement.

Etienne BOUCHARD, 52 arpents défrichés. Deux terres, une maison. Les BOUCHER, 56 arpents défrichés. Dans le cas de cette famille, il

---

(7) Voir appendice et carte.

est impossible d'attribuer les mérites réels, car, il faudrait additionner à ce chiffre le défrichement qu'ils ont fait sur la terre de Galleran Boucher, achetée par Pierre Hudon de même que sur la terre des Maisonneuve, dont la veuve avait épousé Pierre Boucher.

Et l'on pourrait continuer ainsi pour chaque famille, les Maisonneuve, les Deschênes, les Dubé, une analyse que chaque lecteur peut faire de lui-même:

Mais le dénombrement nous révèle aussi que la collaboration familiale tire à sa fin. Déjà chaque fils ou petit-fils a la responsabilité de son propre domaine. Lentement on glisse de la collaboration communautaire au «*chacun pour soi*».

Ce fait comporte du positif; en effet ceci permet d'élargir le domaine, d'agrandir le nombre de surfaces cultivables. Ceci accentue le défrichement. La forêt reculera plus vite, si chacun dans son coin rivalise d'ambition pour augmenter ses arpents de prairie. On a plus d'intérêt à travailler pour soi que pour d'autres. De plus, le vaste lot initial étant devenu de dimension plus humaine, il est peut-être moins décourageant d'entreprendre de le défricher, plus impérieux par contre de préparer la terre à nourrir la petite famille qui grossit; il faut en d'autres termes recevoir bientôt les 3, 5, ou 7 fils qui grandissent.

Le père Lejeune, un jésuite, écrivait en 1636: «*Quatre hommes peuvent défricher 8 arpents de terre par an, soit en 6 ans, 48 arpents. 20 hommes défrichent en un an 30 arpents de terre au net, de sorte que la charrue y passe. S'ils étaient intéressés dans l'affaire, peut-être en feraient-ils davantage. La tâche ordinaire de chaque homme est de 1½ arpent, n'étant pas diverti en autre chose. 24 arpents en culture peuvent nourrir 36 personnes ou même 48, si la terre est bonne...*» (8)

D'après lui donc, un homme défriche entre 1 et 2 arpents par année. Comme il s'est passé environ 50 ans (1672-1725) depuis les débuts de la paroisse jusqu'en 1725, un chef de famille devrait avoir au moins 50 arpents défrichés, et au plus 100 arpents. Comme il se fait possiblement aider de ses fils, s'il en a, ce nombre peut donc augmenter. Prenons le cas des Lévesque. Robert Lévesque a trois fils, plus un garçon de sa femme, Jeanne Chevalier, (Nicolas Lecanteur). Donc, ils sont à partir d'un certain temps, 5 bons défricheurs. En 1725 compte tenu de ceux qui sont morts, entretemps, ils accumulent 155 arpents défrichés. 155 arpents dans 50 ans donnent une moyenne de 3 arpents défrichés par année, pour une moyenne d'à peu près 3 hommes. Donc, dans le cas des Lévesque à Rivière-Ouelle, la moyenne donnée par le père Lejeune se vérifie. Ce sont de bons défricheurs, intéressés à leur cause. On peut dire à peu près la même chose pour les Bérubé.

Quant aux Hudon, Boucher, Bouchard et Dancosse, leur moyenne est très faible. Ces familles là sont arrivées presque en même temps que les

---

(8) Père Lejeune, dans Léon Roy, LES TERRES DE LA GRANDE ANSE, page 19.

deux précédentes, et, à part Dancosse, le nombre de garçons aptes à défricher est plutôt élevé. Mais leur défrichement en 1725 tire de l'arrière sur les deux autres. Pourquoi? C'est assez difficile à expliquer ce retard, mais on sait que les Boucher avaient aussi des terres dans la seigneurie de la Pocatière dont il faudrait tenir compte; les Hudon eux aussi ont ouvert des lots à Kamouraska et s'occupent de pêche. Les Bouchard semblent s'être intéressés à d'autres activités, peut-être la pêche ou le commerce des fourrures!!!

La terre du seigneur: après 50 ans, il a 36 arpents défrichés. Mais dans son cas, le défrichement a dû cesser en 1703, à la mort du premier seigneur. Dès 1702, le seigneur à qui échoit le domaine, Louis-Henri de Bois-hébert, a laissé la paroisse pour aller tantôt dans l'Acadie, tantôt aux Grands Lacs, de sorte qu'il ne touche pas au déboisement. Donc, de 1672 à 1703, (30 ans), il a 36 arpents défrichés; une moyenne de 1 arpent par année. Par contre, il a à son service deux domestiques... Ainsi à tout prendre, c'est un résultat faible.

De tout ceci, il nous apparaît que le défrichement à Rivière-Ouelle fut plus que lent, dans l'ensemble. L'abbé Casgrain et Mme. Croff, en regardant l'augmentation de la population, s'écriaient: Quel progrès! Or nous avons fait le calcul des données inscrites au Dénombrement de 1725, ce qui donne, sauf erreur, les faits suivants:

- terres labourables: 744 arpents.
- arpents de prairie: 172 arpents.
- rentes à payer au seigneur: 118 Livres environ
- cens à payer au seigneur: 13 Livres environ.
- nombre de chapons à payer au seigneur: 125.
- maisons: 31
- granges: 34
- étables: 31
- nombre d'arpents concédés: environ 12,000 arpents en superficie.

Si on compare ces statistiques au nombre de familles donné par le rapport Boucault de 1721, où il est dit: «*Sur le front de la seigneurie, il y a 6 chefs de famille résidents, 1 concessionnaire qui cultive sans résider, 3 qui n'ont point fait d'établissement. Sur les deux côtés de la rivière, il y a 19 chefs de famille résidents et 2 concessionnaires qui cultivent sans résider...*» (9) Donc un total de 25 à 30 familles environ, autour de 1725; le nombre d'arpents mis en valeur donne à chaque famille une moyenne de 30 arpents, dont environ 25 labourables. Bien sûr, c'est une moyenne, c'est-à-dire que des familles, surtout les plus anciennes dans la paroisse, ont un plus grand nombre d'arpents en valeur, tandis que d'autres en ont beaucoup moins. Cependant, un tel chiffre, après 50 ans de colonisation m'apparaît plutôt maigre.

---

(9) Rapport Boucault. R.A.P.Q. 1921-1922, page 346.

D'autre part, un total de 900 arpents mis en valeur sur une superficie concédée de 12,000 environ, constitue un taux d'exploitation de moins de 8%. C'est-à-dire qu'il y a moins que 8 terres sur 100 qui sont mises en valeur, après 50 ans de colonisation. Un taux semblable serait excusable, si l'on se trouvait en présence d'un sol difficile, revêché, rocailleux; si Rivière-Ouelle s'était trouvé situé dans une région montagneuse, difficilement accessible. Mais la plaine est d'accès facile et offre un sol riche. De plus, peu de familles sont des nouvelles recrues; ce sont presque toutes des familles de vieille souche.

Enfin, que la région ait attiré et retenu seulement 30 familles ou à peu près en 50 ans n'est pas un record enviable, à mon sens. Rivière-Ouelle est une terre d'immigration, comme d'ailleurs toute la Nouvelle-France à l'époque; et l'arrivée d'une famille seulement environ, tous les deux ans, c'est peu.

Par contre, pour être juste, il nous faudrait comparer avec les autres paroisses. Sainte-Anne, toujours en 1721, n'a que 21 familles résidentes; Saint-Roch, plus vieille seigneurie: 24 résidents et 3 censitaires non établis. Les dénombrements de ces seigneuries révèlent à peu de choses près, un progrès équivalent. Voyons au Cap-Saint-Ignace: cette paroisse englobe 5 seigneuries et deux îles. Mis à part les îles, il y a en 1721 un total de 30 chefs de famille résidents. Donc, légèrement supérieur à Rivière-Ouelle. L'une seule de ces seigneuries: Vincelotte a 18 chefs de famille résidents (10) Mais au Dénombrement de 1724, les 18 ou 20 chefs de famille ont réussi à rendre labourables 868 arpents de terre, sur un total concédé d'environ 6,000 arpents en superficie.

Donc la seigneurie de Vincelotte est exploitée à environ 15% (presque deux fois plus que Rivière-Ouelle). Et chaque famille peut jouir d'environ 40 à 45 arpents de terre labourables en moyenne (25 seulement à R.-Ouelle).

Bien sûr, toute comparaison et toute moyenne est toujours un peu mensongère. On pourrait comparer la seigneurie de la Bouteillerie avec celle du Bic, près de Rimouski, et démontrer le progrès foudroyant de Rivière-Ouelle; et inversement, on pourrait prouver son retard scandaleux en comparant son degré de développement à celui de l'île d'Orléans. Nous avons choisi des localités voisines ou ressemblantes; car il est évident que si l'on s'éloigne de Québec vers l'est, le pouvoir d'attraction des immigrants diminue; de même que le développement économique. Le sous-développement économique des régions excentriques, comme la Gaspésie, ne date pas d'aujourd'hui.

Revenons au Dénombrement de 1725. Si dans l'ensemble, les renseignements donnés sont authentiques et vraisemblables, il y a possiblement des erreurs de noms et de chiffres, de même que des oublis qui s'y sont glissés. Cependant, il constitue un dossier, un bilan des 50 premières

---

(10) Abbé Richard. CAP-SAINT-IGNACE, pages 79 à 87.

années de colonisation. Ainsi l'on apprend quels peuvent être les revenus de la seigneurie pour son propriétaire.

Le seigneur retire cette année-là environ 130 à 140 Livres de rentes et cens, plus 125 chapons. C'est un revenu faible; et il faut compter les taxes qui peuvent ne pas être payées pour diverses raisons. Le seigneur doit mettre à la disposition des censitaires un moulin à farine. Le premier, qui date de 1709, avait coûté 750 Livres. Mais le seigneur avait droit de percevoir le «*droit de mouture*», qui le remboursait lentement des frais d'installation. Ce droit de mouture équivalait à 1/14<sup>ème</sup> des minots de grains moulus. Par exemple, l'habitant qui avait fait moudre dans l'année 70 minots de grains devait au seigneur 5 minots pour prix de la mouture. Comme on ignore le volume exact de la récolte, et le nombre de minots moulus, on ne peut pas préciser quels sont les revenus de la seigneurie dans ce secteur.

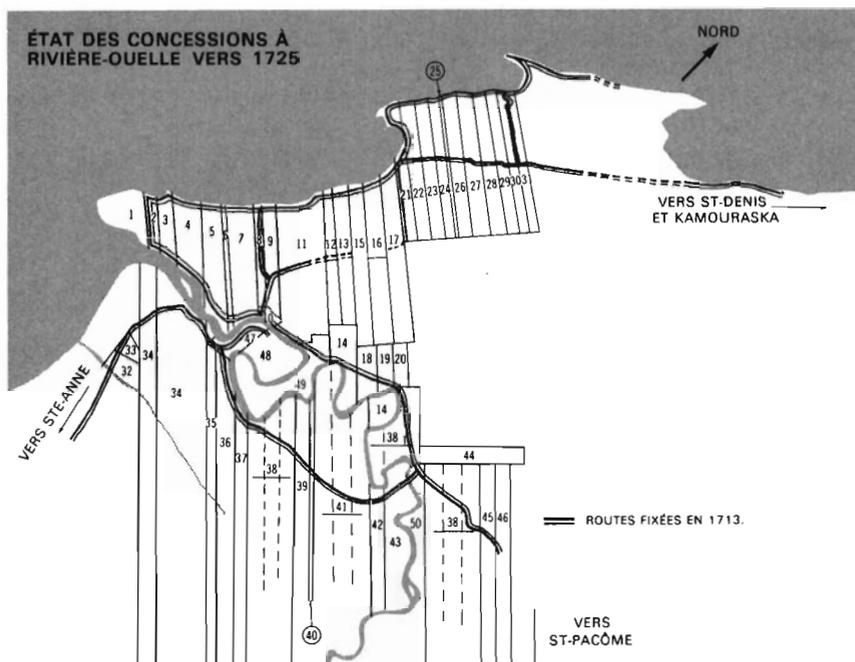
Le seigneur percevait en outre certaines taxes casuelles, comme le 1/20 ou le 1/11 des poissons pris sur la devanture de la seigneurie; Il avait droit aussi au 1/12 du prix de vente, chaque fois qu'une terre déjà concédée était vendue dans sa seigneurie. Mais on ne possède aucun chiffre sur les montants ainsi perçus à Rivière-Ouelle.

Donc, vers 1725, on assiste à un tournant dans la seigneurie. Les terres commencent à se morceler; l'immigration déjà s'est faite plus lente, mais les familles par contre voient leurs membres se multiplier. En un mot, Rivière-Ouelle cesse d'être une terre-neuve vers laquelle les immigrants affluent, pour devenir une paroisse usagée, une sorte de propriété de seconde main qu'on se transmet par héritage. En même temps cependant, on élargit la propriété, car le défrichement est loin d'être complété. La mentalité aussi évolue; on passe du stade de pionnier-constructeur à celui d'habitant-colon; moins individualiste, plus sociable, par suite des nombreux liens de famille. Presque tous les 100 et quelques habitants sont parents entre eux. Mais en même temps, la rigueur des temps, la cherté de la vie, les divisions de terres, les intérêts divergents séparent les individus. Le clocher les unit; la vie les sépare.

#### ÉTAT DES CONCESSIONS À RIVIÈRE-OUELLE, VERS 1725:

«m» = mariage; «c» = concession; «a» = achat; «h» = héritage.

NO.	DÉTENTEUR	ACQUISITION	DIMENSION
1 —	François Gauvin	(m)	la Pointe
2 —	veuve et héritiers Lafrance	(a)	2½ × prof.
3 —	Étienne Bouchard	(a)	3½ × prof.
4 —	Jacques Gagnon	(a)	6 × prof.



NO.	DÉTENTEUR	ACQUISITION	DIMENSION
5 –	Étienne Bouchard	(h)	5 × prof.
6 –	François Gauvin	(?)	1 × prof.
7 –	Jean de Lavoie	1686 (c)	5 × 42
8 –	Joseph Deschênes	? (c)	3 × 42
9 –	J.-Bte Hudon	? (c)	6 × 42
10 –	terrain de la Fabrique	1685 (c)	- - -
11 –	partagé en 10 parts entre les Hudon	(h)	14 × 42
12 –	Jacques Bois, et héritiers L'èbel	1711 (a)	4 × 42
13 –	Pierre Dancosse	1713 (a)	3 × 42
14 –	héritiers de Thiboutot, Frs. Duplessis	(h)	6 × 30
15 –	héritiers Hémon	1711 (échange)	3 × 42
16 –	Pierre Boucher	1719 (a)	4 × 42
17 –	Jean Mignot	(c)	4 × 42
18 –	François Boucher	1721 (a)	4 × 30
19 –	Pierre Boucher	(c)	4 × 30
20 –	Augustin Dubé	(c)	4 × 30

NO.	DÉTENTEUR	ACQUISITION	DIMENSION
21 —	Louis Dubé	(c)	4 × 42
22 —	le nommé Gagnon Belzile (J. Bte)	1711 (a)	4 × 42
23 —	Jean-François Pelletier	1711 (a)	3 × 42
24 —	Jean Langlais	? (c)	2½ × 42
25 —	Alexis Lavoie	? (c)	1½ × 42
26 —	Pierre Hémon	? (c)	3 × 42
27 —	Michel Mignot	? (c)	3 × 42
28 —	Joseph Hémon	? (c)	4 × 42
29 —	le nommé Auger (?)	? (c)	4 × 42
30 —	le nommé Maisonneuve	? (c)	3 × 42
31 —	Augustin Hémon	? (c)	4 × 42
32 —	veuve et héritiers Lafrance	? (?)	6 × prof.
33 —	Pierre Bérubé	? (?)	4 × prof.
34 —	héritiers Maisonneuve	1701 (a + h)	13 × 42
35 —	Étienne Jeanneau	? (a)	3 × 42
36 —	veuve et héritiers Maisonneuve	? (a + h)	8 × 42
37 —	Jean Boucher	1674 (c)	4 × 42
38 —	héritiers de Robert Lévesque (3)	(h)	24 × 42
39 —	Pierre Bérubé	? (a)	3 × 42
40 —	veuve de Philippe Boucher	? (h)	2 × 42
41 —	héritiers de Damien Bérubé (3)	(h)	12 × 42
42 —	veuve Miville Deschesnes	1712 (a)	3 × 42
43 —	le nommé Perrault	? (a)	5 × 42
44 —	Augustin Dubé	1723 (c)	4 × 42
45 —	Louis Beaulieu	? (c)	4 × 42
46 —	J.-Bernard Beaulieu	? (c)	4 × 42
47 —	François Gauvin	? (a)	4 × - -
48 —	Jean Gagnon	? (a)	(pointe)
49 —	Henri-Louis Deschamps, seigneur	- - - -	- - - -
50 —	François Deschênes	? (?)	4 × 42.

### Les rendements agricoles:

Les colons de Rivière-Ouelle, pour la plupart, connaissaient en arrivant, au pays peu de choses sur l'agriculture. C'étaient des artisans ou des soldats ou des manœuvres quelconques. Le métier agricole n'était pas leur spécialité; ils ont dû donc improviser leur «*job*», tenter des expériences,

faire des essais, accuser des échecs autant que des succès, avant de maîtriser convenablement leur métier. Les habitants ont longtemps «*tâtonné*» avant de réussir.

Après une ou deux générations, la science du métier paraît complète; ils ont l'assurance de bien connaître les trucs de la profession. L'expérience de leur père, puis de leur grand-père leur a permis de vérifier l'exactitude de leurs connaissances. Voici comment Chapais décrit les techniques agricoles d'alors: «*Des terres en culture, on faisait deux parts à peu près égales. Une moitié des terres était labourée et ensemencée, pour la presque totalité en céréales, durant trois années consécutives, tandis que l'autre moitié était en prés fauchés et en pâtures. Au bout de trois ans, on mettait la charrue dans les prés, tandis que les terres précédemment en labour devenaient prairies pour trois années nouvelles. Ainsi l'assolement était d'une extrême simplicité.*» (11)

Tel était le procédé de culture d'alors où la rotation ne se faisait que 1 fois par 3 ans. Quel résultat donnerait une technique semblable aujourd'hui? A l'époque cependant, grâce à des sols vierges et encore riches de tous leurs minéraux, le rendement était assez bon. Vers 1727, «*l'agriculture est bien en train, sa production régulière; le rendement est fort, s'agissant de terres neuves, sur lesquelles on récolte 11, 15, 20 pour un. La production est plus que suffisante à la colonie: 411,000 minots de blé en 1726; donnant 14.6 minots par personne par an (On estimait... qu'il fallait 12 minots de blé par personne par an)*» (12) On cultive le blé d'Inde, les pois; «*la production de l'avoine est considérable, mais il faut se souvenir que le nombre de chevaux est relativement élevé...*» (13)

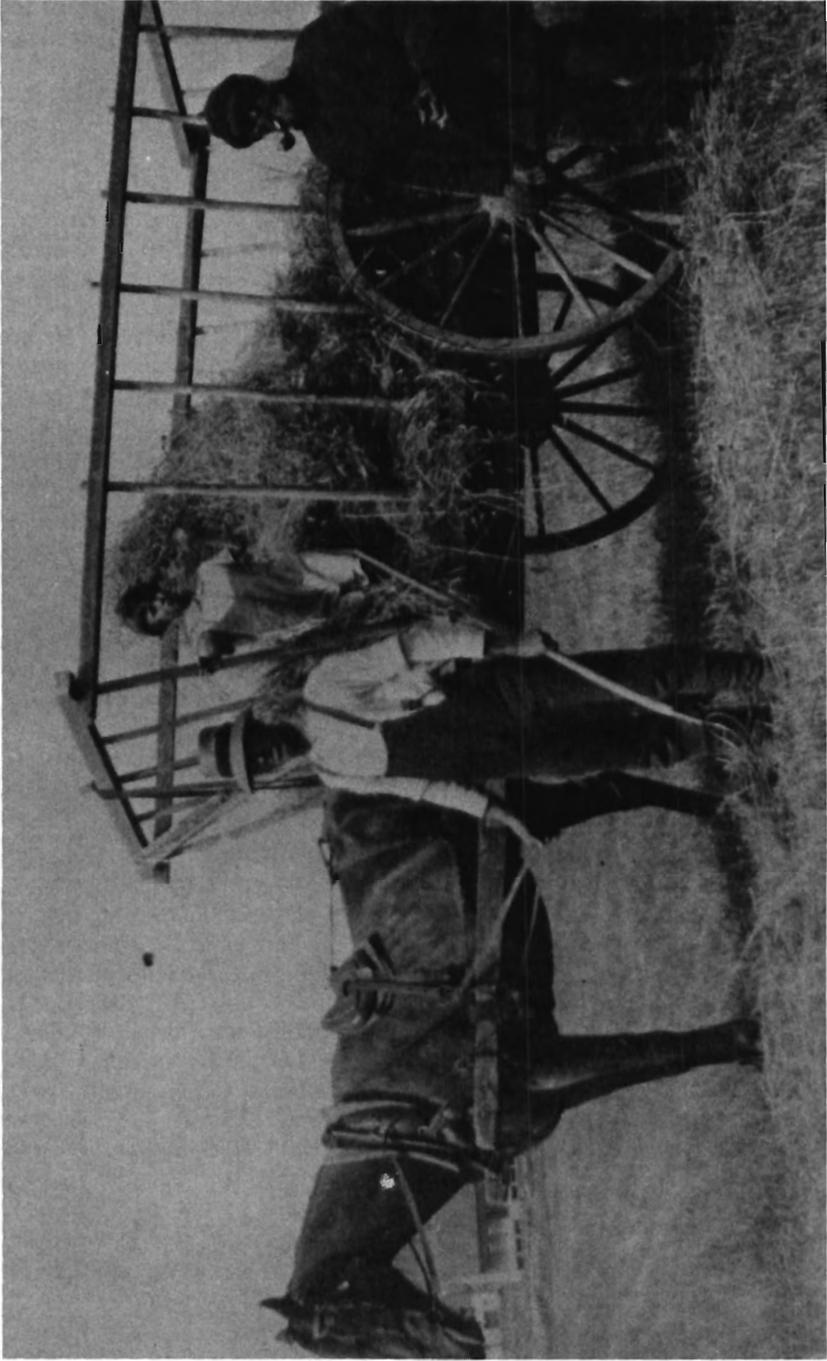
A Rivière-Ouelle, on cultive donc assez pour suffire au besoin, et même pour exporter. Le procès de Boucher vs. Jeanneau nous apprend qu'on y cultive du blé, qu'il y a, dans la localité, probablement un bateau privé (peut-être appartient-il au marchand Jeanneau?), et il y a des chevaux avant 1718. Les terres, donc, font amplement vivre leur homme.

On ignore si on a fait la culture du lin et du chanvre, tel que le désiraient les intendants; il est possible qu'on l'ait essayé. Même chose pour le seigle et l'orge. Il est évident cependant que Rivière-Ouelle est désavantagé par rapport à d'autres seigneuries, comme celles de la côte de Beauport qui sont plus près des entrepôts et du port de Québec. «*Pris avec des stocks qu'il ne peut vendre, disait l'historien Hamelin, l'agriculteur n'est guère enclin à augmenter sa production.*» Cependant il arrive parfois des années de mauvaises récoltes, comme celle de 1737: «*Je ne puis vous exprimer, Monseigneur, écrivait l'intendant Hocquart au ministre,*

(11) Chapais, cité dans Raoul Blanchard, op. cité, p. 153.

(12) Dubé, J.-Claude, CLAUDE-THOMAS DUPUY, INTENDANT, p. 175.

(13) Dubé, J.-Claude, op. cité, page 175. L'auteur ajoutait: «*Il y a 6485 chevaux au Canada en 1727, pour 4775 familles. Le ministre se plaint qu'il y a trop de chevaux dans la colonie, les Canadiens deviendront trop paresseux et perdront l'habitude de la raquette dont ils ont besoin pour les courses et les raids contre les Anglais et les sauvages.*» Voir aussi: R.A.P.Q. 1940-41, pages 420, 429, 435.



Fenaison chez M. Jos. Bélanger, Petite-Anse, Rivière-Ouelle, vers 1900.

(Photo: M. René Hudon)

la misère causée par la disette qui se fait sentir dans toutes les campagnes. Le plus grand nombre des habitants, particulièrement de la côte sud, manquent de pain depuis longtemps, et une grande partie ont erré pendant tout l'hiver dans les côtes du nord, qui ont été moins maltraitées, pour y recueillir des aumônes et quelque peu de blé pour semer. D'autres ont vécu et vivent encore d'un peu d'avoine et de blé d'Inde et de poisson. Les villes ont été remplies tout l'hiver de ces coureurs misérables qui venaient y chercher quelques secours de pain ou d'argent...» (14)

L'historien Hamelin ajoutait même: «*Nombreux sont les hivers où les habitants doivent tuer la majeure partie de leurs bêtes, n'ayant plus même de paille à leur donner...*» (15)

Ainsi la vie rurale en Nouvelle-France est faite de grandeurs et de misères; ce n'est ni le paradis, ni l'enfer. Le problème réel de Rivière-Ouelle vient de sa position géographique excentrique; loin des centres, cette paroisse demeure la dernière servie: dernière à pouvoir rendre sa récolte aux navires en partance pour la France, puisque son climat, forcément plus rigoureux que, par exemple, à Montréal retarde légèrement les récoltes de l'automne. En 1970, encore le problème est le même; est-ce que l'on ne vend pas à la Coopérative locale, La Riveraine, les tomates de l'Ontario bien avant que celles cultivées sur place soient même mûries? Le malheur de cette région, et il le demeurera toujours, est qu'elle est située trop au nord. C'était vrai en 1730; ce l'est encore en 1970.

## Recensement de 1762.

Voyons au recensement fait en 1762, c'est-à-dire 90 ans après la fondation de la seigneurie, et au lendemain de la conquête du pays par l'Angleterre, à quel point en est le développement économique de la paroisse: (16)

Il y a 718 habitants, groupés en 105 familles; ceux-ci sont propriétaires de:

- 317 arpents. Il s'agit ici d'arpents de front concédés. On ne connaît pas le nombre d'arpents en culture. En 1725, au Dénombrement, il y avait environ 260 arpents de front concédés. Donc augmentation de environ une soixantaine d'arpents.
- 1310. (semence); Que signifie ce chiffre? Des minots? Des arpents ensemencés? Blé? Avoine? Pois?
- 41 bœufs.
- 222 vaches.
- 157 taurailles.
- 270 moutons.
- 153 chevaux.
- 350 cochons.

(14) Cité dans Farley-Lamarque, Boréal-Express, HISTOIRE 1534-1968, page 148.

(15) Hamelin, Jean, LE CANADA FRANÇAIS, (brochure) page 21.

(16) R.A.P.Q. 1925-26.

Il n'est pas mentionné les volailles, ni le volume de la récolte, ni le type de culture, ni le progrès du défrichement. Ainsi les données sont très fragmentaires pour nous permettre une analyse valable de l'économie de la région. Seul, le cheptel, à condition que les chiffres soient exacts, nous permet de tirer quelques remarques:

Ce qui frappe d'abord, c'est de constater le grand nombre de chevaux. Un par famille; et très souvent deux; presque autant de chevaux que de taurailles. A-t-on besoin de tant de chevaux, quand une famille moyenne a 2 à 3 vaches? Si le cultivateur de 1970 avait en proportion autant de tracteurs, il serait ruiné. Les historiens expliquent ce goût des chevaux par la tendance des Canadiens à posséder des objets de luxe; le goût du somptuaire et du brillant; le besoin social de briller voilà qui explique la prolifération de cet animal. Blanchard disait: «*On reconnaît là l'inclination du Canadien pour le cheval, auxiliaire des travaux du bois, et qui dans cette population sociable, permet les réunions d'hiver, grâce à la légère carriole à laquelle on l'attelle.*» (17) Ainsi le problème des distances à vaincre, des communications indispensables font préférer un animal de trait plus rapide que le bœuf.

Autre constatation: Le porc est très nombreux. Ce fait est aussi facilement explicable, car il s'agit d'un animal qui nécessite moins de soins, et trouve sa nourriture un peu partout; de plus il fournit d'excellentes calories, par son lard facile à conserver en le salant. Nous remarquons aussi le nombre élevé de moutons, animal aujourd'hui disparu des fermes de la région, mais dont l'utilité à l'époque n'est pas à démontrer.

Enfin, il nous apparaît que le nombre de bêtes à cornes, (405) est peu élevé, car ceci constitue à peine 4 animaux par famille. (2 ou 3 vaches, 1 bœuf et 1 tauraille) Il ne se fait donc pas d'élevage en vue de vendre la viande; il n'y a pas non plus exportation de lait ou beurre, car la production est trop faible et la consommation devait être importante.

### Recensement de 1765:

Procédons encore ici par comparaison pour mieux voir le progrès agricole de Rivière-Ouelle. Nous saurons alors si Rivière-Ouelle constitue une exception dans la région, si elle marque le pas ou traîne de l'arrière.

	Maisons	Arpents possédés	Minots semés.	chevaux	bœufs	vaches	cochons
Rivière-Ouelle:	129	13,249	1,523	144	109	286	352
Kamouraska:	148	22,299	2,282	196	75	348	496
Riv. du Loup:	15	2,578	34	15	—	19	25
Sainte-Anne:	107	11,116	1,446	139	57	232	304
Saint-Roch:	83	12,997	1,015	101	93	200	225
Saint-Jean:	68	8,945	755	70	48	113	161
Cap Saint-Ignace:	99	9,466	1,260	122	105	263	276

(17) Blanchard, Raoul. L'EST DU CANADA FRANÇAIS, p. 154.

Il n'y a dans toute la Côte du Sud, c'est-à-dire de Rivière-du-Loup à Lévis que 5 villages plus développés que Rivière-Ouelle: ce sont: Saint-Thomas, Saint-Charles, Saint-Michel, Lévis, et plus près Kamouraska. Ainsi, pendant tout le régime français, Kamouraska et Rivière-Ouelle ont marqué les derniers postes, les dernières habitations avant le Golfe et l'Acadie.

Le recensement de 1765 confirme les énoncés faits précédemment. Le bétail est resté sensiblement le même; et partout on suit les mêmes procédés agricoles; une seule remarque cependant: le nombre de bœufs a augmenté mais les chevaux ont diminué.

Tous ces chiffres nous révèlent qu'au lendemain de la Conquête l'agriculture n'est qu'une agriculture de subsistance; On voit peu ce qui pouvait s'exporter à l'époque. Le blé? Comment pouvait-on exporter du blé quand on sème en moyenne 12 minots par famille? Et qu'il y a possiblement parmi ces 12 minots, des pois, de l'avoine, du seigle, etc... Il faudrait un rendement des terres tout à fait exceptionnel pour récolter de quoi à exporter. Le bétail? Pas davantage!

Serait-ce dire que la guerre a détruit la production et bloqué le commerce? Mais pour ce faire, il aurait fallu que le commerce ait existé auparavant. Voilà la question posée, à laquelle nous n'avons pas de réponse précise: Le commerce des produits agricoles a-t-il existé à Rivière-Ouelle?

Donc la seigneurie de la Bouteillerie s'est résolument engagée sur la voie agricole plutôt que commerciale; de vastes terres, multipliées et subdivisées à l'infini, se défrichent lentement et donnent un rendement relativement bon. Il n'y a pas à proprement parler de progrès étonnant, mais pas davantage d'échec magistral.

À Rivière-Ouelle, les terres rendent; et, au rythme fulgurant où les enfants poussent, la seigneurie risque de passer d'une «*TERRE SANS HOMMES*» qu'elle était, à «*DES HOMMES SANS TERRES*».

### **Commerce et Industries à Rivière-Ouelle:**

Il y eut peu d'essais d'industries à Rivière-Ouelle au cours du XVIIIème siècle. Mais deux exceptions viennent ajouter un élément de nouveauté dans la paroisse vers les années 1730 et 1740.

En 1713, Gédéon de Catalogne, chargé d'enquêter sur la situation des seigneuries en Nouvelle-France, disait qu'il se trouvait à la Bouteillerie, «*une fontaine très abondante d'eau salée, où le sel se pourrait faire comme il se fait en plusieurs provinces de l'Europe...*» Tous les habitants de la plaine de Rivière-Ouelle savent aujourd'hui combien l'enquêteur avait raison; car nombreux sont les résidents de la paroisse et de Saint-Denis qui puisent, en creusant le sous-sol, de l'eau salée, venant soit de nappes ou de ruisseaux souterrains. Il y avait donc là quelque chose à exploiter! mais l'affaire en resta là.

En 1730, une Ordonnance des Intendants autorise l'exploitation d'une goudronnerie dans la Grande-Anse. C'est un habitant de Rivière-Ouelle,

Robert Lévesque, qui se voit chargé de la production; il a un associé du nom de Quimper. En 1732 une autre goudronnerie est organisée à Kamouraska par Gabriel Paradis et Quimper. Robert Lévesque s'associe ou s'engage un employé de Rivière-Ouelle, Augustin Emond; et la rive sud se lance à la production du goudron pour servir à la fabrication des navires du roi. (18)

Mais il y avait eu des précédents. Dès 1712, ou à peu près, à Baie-Saint-Paul, on avait commencé cette sorte d'industrie; En 1729, l'Intendant avait envoyé à Rivière-Ouelle un détachement de soldats pour travailler à la fabrication du goudron; 25 soldats et 2 sergents y travaillaient. Voici ce qu'en dit Fauteux: «Ainsi, par exemple, pour 110 barils de goudron fabriqués du 20 mai au 20 octobre 1729 par le détachement de soldats, on avait dû payer 4,740 Livres, dont 2,515 Li. pour les salaires des ouvriers seulement. Chaque baril de goudron revenait à plus de 43 Li., alors qu'il fallait le vendre en France entre 20 et 25 Li. et un peu plus cher dans la colonie. Dès le printemps de 1730, l'Intendant avait décidé Robert Lévesque, habitant de la Grande Anse à fournir au magasin du Roi 40 barils de 35 à 40 pots de goudron, sur le pied de 25 Li. le baril...» (19)

Le premier essai avait donc été un échec; l'entreprise s'était avérée non rentable. On allait donc essayer par d'autres moyens, c'est-à-dire faire appel à la main-d'œuvre locale, moins coûteuse. L'intendant avait persuadé Lévesque et Paradis; mais, après un an, Lévesque semble vouloir abandonner; l'intendant encourage Gabriel Bouchard à continuer l'industrie.

Voici comment Fauteux résume les réalisations de l'entreprise: «A l'automne 1730, on pouvait embarquer sur les vaisseaux du Roi 68 barils, fourniture de Robert Lévesque. En 1733, le magasin de Québec recevait 226 barils, venant de Kamouraska, Rivière-Ouelle et Chambly... A l'automne de 1735, les habitants de Baie-Saint-Paul, Rivière-Ouelle et Kamouraska faisaient embarquer 400 barils, en 1738, 250 barils... La discontinuation de la construction des vaisseaux pour le compte du roi aux chantiers de Québec semble avoir donné le coup de mort à l'industrie du goudron dans la Nouvelle-France.» En 1754, on en fabriquait encore une certaine quantité dans la région de Rivière-Ouelle. (19)

Il ne semble pas que cette industrie eut des succès, mais un nommé Perthuis fit des essais dans la région; il engagea des ouvriers au prix de 30 sols par jour. C'était en février 1747. On n'en sait rien par la suite. (20)

Donc, mise à part la pêche à marsouins où les succès ont été plus frappants (Sans jeu de mots!!!), les autres entreprises industrielles ont échoué. Rien n'est entrepris dans le domaine du bois, sciage, construction, menuiserie, etc... Du moins on n'en découvre rien dans les documents. Rien non plus dans le secteur minier, des richesses du sous-sol.

---

(18) Ordonnance des Intendants: 20 janvier 1731, 5 août 1732, 5 avril 1734.

(19) Fauteux, ESSAI SUR L'INDUSTRIE... pages 319 à 331.

(20) Ordonnances des Intendants, 25 février 1747.

Il apparaît ainsi que seules l'agriculture et la pêche ont été au cours de ce siècle l'activité générale des habitants de Rivière-Ouelle; Ce sont deux activités qui subissent les hausses et les baisses conséquentes aux conditions géographiques et climatiques. Lorsque, comme en 1720 et en 1743, par exemple des invasions de chenilles dévorent complètement les blés à peine levés, que en 1736 et 1737, à cause d'hivers trop longs, de semences trop tardives et de récoltes maigres, l'on doit faire venir du blé de France, eh bien ceci crée des situations d'insécurité. On n'a rien contre les hasards économiques, ni assurance-récoltes, comme aujourd'hui, ni moyens techniques (transport, entrepôts, etc...) pour se prémunir contre les aléas du temps.

Chaque année qui s'engage laisse l'habitant devant l'imprévu, devant la prospérité comme la misère, l'abondance comme la disette, la santé comme les épidémies. Aujourd'hui la situation de l'agriculteur s'est davantage régularisée; il passe rarement d'un extrême à l'autre, même si certaines saisons, les chutes des prix peuvent le laisser désemparé avec une surproduction de porc ou de lait.

A cette époque, l'habitant n'avait pas d'autres dérivés à son métier; il ne pouvait songer à aller gagner sa vie à la ville, dans l'industrie, car les villes avaient besoin de peu de main-d'œuvre. Si sa terre rapportait peu, eh bien tant pis. Il ne reste qu'à l'améliorer.. Mais comment l'améliorer? Il reste aussi à quitter pour une autre terre, en espérant trouver mieux... Quant à exercer un autre métier «*au village*», eh bien, là non plus il n'y a pas sécurité d'emploi; quelle paroisse peut faire vivre de son seul métier un charpentier, un forgeron, un boulanger? Il faudrait que la paroisse soit davantage peuplée. En somme, il n'y a pas d'industrie à Rivière-Ouelle, ni dans toute la Nouvelle-France, parce que l'industrie ne fait pas vivre son homme; de plus le manque d'industrie oblige l'habitant à se réfugier dans l'agriculture, mais une agriculture insécuritaire.

Si le Canada-français fut une nation agricole, ce ne fut pas, comme certains l'ont dit, par vocation, mais par nécessité. C'était un pis-aller. Les Canadiens français n'ont jamais eu de vocation agricole; ils ont tout simplement manqué de «*vocation industrielle*». La goudronnerie a échoué à Rivière-Ouelle, parce que la construction des navires royaux s'est avérée non-rentable; les salines ont échoué, parce que l'on manque de spécialistes; les pêcheries se font avec d'énormes difficultés. Il ne reste que l'agriculture.

La goudronnerie est la seule industrie connue qui ait existé à Rivière-Ouelle. En 1747, l'Intendant Hocquart a tenté d'établir des «*salines*» dans la région; il disait: «*Il serait souhaitable que pour ne pas tomber dans la disette presque totale où nous nous trouvons quelquefois, on put établir quelques salines dans le bas du fleuve. Il faudrait pour cela quelqu'un qui se connût à ces établissements...*» Ces salines auraient été de grande utilité pour la conservation du poisson et des viandes, car il fallait importer de France le sel qui se vendait de 12 à 15 Livres le minot.

## Le commerce à Rivière-Ouelle:

On sait qu'au moins un marchand était établi à Rivière-Ouelle vers 1700: le sieur ÉTIENNE JEANNEAU. Malheureusement il nous est impossible de préciser la nature de son commerce, ni le volume de ses transactions. J'ai cherché à retrouver soit un inventaire de ses biens, soit des contrats d'achat et de vente, mais je n'ai rien trouvé. Il nous est permis de croire que son commerce fut de peu d'importance; car il opère dans un milieu peu peuplé et dont le pouvoir d'achat reste minime.

Vers 1738, un autre marchand est établi à Rivière-Ouelle; c'est JEAN-BAPTISTE DUPÉRÉ. Ce sieur Dupéré était apparenté à la famille Dancosse, qui exploite la pêche à marsouins à la Pointe. De plus, il obtient de la seigneuresse, Mme. veuve Louis-Henri de Boishébert (Louise-Geneviève de Ramezay) le poste d'intendant de la seigneurie; Dupéré est procureur et «chargé d'affaires» de la seigneuresse.

C'est sans doute par l'entremise du sieur Dupéré que les seigneurs de Rivière-Ouelle cessent de donner leur appui à la pêche des sociétaires pour appuyer celle des Dancosse à la Pointe en 1744; ceci va faire en sorte que la pêche va repasser lentement, par achat des parts, aux familles seigneuriales.

Jean-Baptiste Dupéré brasse des affaires plus imposantes que son prédécesseur. Il achète des terres; il fait affaire avec le seigneur Rioux de Trois-Pistoles, et entre même en procès avec lui. L'intendant qui juge le cas reconnaît que Rioux doit payer à Dupéré 37 livres. Il réorganisa les finances de la seigneurie qui semblent laisser à désirer, en obligeant tous les habitants de la seigneurie, «nommément Augustin Emond, les nommés Perrault et Morel de payer incessamment à Dupéré, chargé de procuration de dame de Boishébert, les rentes et arrérages qu'ils doivent...»

Cette nouvelle administration dans la seigneurie va provoquer des revanches de la part des censitaires. On lui brise ses clôtures, on remplit ses fossés, on piétine ses récoltes. Dupéré se plaint à l'Intendant, qui, le 1<sup>er</sup> mai 1749, fait défense aux habitants «de passer sur la terre de Dupéré, briser ses clôtures, remplir ses fossés, à peine de 10 Livres d'amende...» La même année, il avait tenté d'interdire François Lévesque de tendre une pêche à Kamouraska. Dupéré se plaignait à l'Intendant que cette pêche nuit à la petite navigation, parce qu'elle s'avance trop au large. Au fond, c'est qu'il croyait que la pêche de Kamouraska pouvait nuire à la sienne de Rivière-Ouelle. L'intendant lui refuse sa demande. (21)

Le cas de Dupéré, c'est-à-dire celui d'un marchand, œuvrant de connivence avec les «gens en place», et en même temps en conflit avec les habitants, nous donne une seconde preuve de la lutte de classes existant à Rivière-Ouelle; il y a une lutte entre un clan, que nous qualifions d'aristocrate et un autre clan, appelé démocrate; entre les commerçants-gouvernement-et

---

(21) Ordonnance des Intendants, 14 février 1738, 27 juin 1742, 14 mars 1742, 26 mars 1749, 1<sup>er</sup> mai 1749.

leurs amis d'une part, et entre les habitants-pêcheurs, d'autre part. Suivons le cas d'un habitant, Augustin Emond, qui est en butte continue contre les «grands» du temps:

Augustin Emond (époux de Ursule Mignot) est un jeune habitant de Rivière-Ouelle. Il s'est marié en 1720. Cet habitant s'est vu opprimer par quelque gens en place, parce que tout au long de sa vie, il est en difficulté avec soit le curé, soit avec le seigneur, soit avec les marchands: Le 3 février 1727, Augustin Emond est forcé de se présenter devant le père Maurice Imbault pour régler un différend entre lui et le sieur Etienne Jeanneau. Emond en veut à Jeanneau, parce qu'il soupçonne que ses fils ont coupé 400 pieux sur sa propre terre.

En 1731, il a des difficultés avec Robert Lévesque qui l'avait employé pour travailler à la goudronnerie.

En 1742, Emond reçoit une ordonnance de l'intendant l'obligeant à payer ses rentes au seigneur, représenté par le marchand Dupéré.

En 1743, L'Intendant condamne «*Augustin Emond à une amende de 3 Livres envers la Fabrique de la paroisse pour avoir proféré des jurements et des blasphèmes et des insultes à la porte de l'église et pour avoir porté scandale...*» (22)

Et ce sont là des cas connus, c'est-à-dire des problèmes qui, ne pouvant se régler localement, ont été portés devant les plus hautes sommités de l'appareil judiciaire. Imaginez alors tous les cas bénins et tous ceux qui se sont arrangés devant d'autres instances!!! Mais attention, il ne faut pas conclure sans discernement que l'histoire de Rivière-Ouelle n'est qu'un tissu de chicanes. On connaît les chicanes, parce qu'elles sont inscrites dans les documents; les gens en paix n'ont pas de dossiers, ni d'histoire. De la même manière, aujourd'hui, on retient dans les journaux de fin de semaine les accidents d'automobiles, mais on ne dit pas que des milliers de voyageurs se sont servis de la route sans problèmes.

Deux autres commerçants, à la suite de Jeanneau et de Dupéré, s'établissent à Rivière-Ouelle avant la Conquête: Ce sont Pierre Mailloux et Pierre Florence.

PIERRE MAILLOUX venait de Québec. Il est à Rivière-Ouelle vers 1758, où on le voit s'associer avec des pêcheurs à marsouins pour écouler leurs produits. En 1763, au lendemain de la guerre, il est encore là, et il reçoit de la seigneuresse la pêche de l'Anse Saint-Denis. On en entend plus parler après cette date... jusqu'en 1772, où il vend sa pêche à un autre marchand de Québec, JEAN-BAPTISTE BONENFANT. Son commerce a dû être mince, car on fait rarement mention de son nom dans les documents. C'est Bonenfant justement qui a dû s'approprier ses affaires, comme lui-même, Pierre Mailloux, avait acquis la clientèle de Dupéré. En effet, on sait qu'en 1761 Mailloux est le chargé d'affaires de la sei-

---

(22) Ordonnances des Intendants: 3 février 1727, 17 juin 1731, 14 mars 1742, 23 juillet 1743.

gneusesse, et que la même année il fait construire un moulin à farine à Rivière-Ouelle. On sait aussi qu'en 1768, c'est au tour de Bonenfant à faire construire un moulin (à eau celui-là). Y avait-il eu transmission des fonctions de «*procureur de seigneur*» entre ces trois marchands? On est porté à le croire. On pense même qu'ils ont dû se remplacer dans le négoce. Cependant, il est certain qu'ils furent en même temps que marchands, des agriculteurs.

Un véritable marchand arrive à Rivière-Ouelle autour de 1758. Il s'agit du célèbre Pierre Florence, qui a opéré un commerce très étendu. En 1758, en compagnie de Pierre Mailloux, il s'était engagé à écouler la production de pêche de la société Gagnon-Hudon-Lavoie. C'est la première fois que son nom est mentionné à Rivière-Ouelle. C'est aussi le premier d'une suite de personnages haut en couleur, qui illustrent le nom de Rivière-Ouelle. Florence annonce déjà les Panet, Perrault, Casgrain, Chapais, Têtu, Letellier, Pelletier, etc...

### **Le commerçant Pierre Florence:**

PIERRE FLORENCE était français d'origine, né en 1721 de Pierre Florence et d'Anne Miville, d'Arudy, diocèse d'Oléron dans le Béarn. Il fit du commerce aux Antilles avant de se fixer au Canada quelque temps avant la Conquête en 1759. Il a donc environ une quarantaine d'années quand il arrive à Rivière-Ouelle.

Ce marchand possédait, pour le transport de ses marchandises, deux navires: «*LA MARIE*», du port de 30 tonneaux et «*LE GOUFFRE*» du port de 60 tonneaux. Rivière-Ouelle va devenir le port d'attache de ces navires. Voyons ce que dit de ce marchand Philippe-Baby Casgrain:

*«Le débarcadère était à l'endroit actuel (le quai de la rivière!!!), et au passage alors du bac près de l'église. Son site de commerce devait être auprès, quoiqu'on n'en retrouve aucune trace. Peut-être que l'exca-  
vation et les pierres sur la terre de la Fabrique, à la fourche du chemin, seraient l'indice d'une construction disparue et pouvant être l'endroit (de son commerce) avant 1773. Depuis cette époque, il bâtit la maison actuelle (celle qui va servir de manoir aux seigneurs Perrault, et de résidence à la famille de Charles-Eusèbe Casgrain... avant de passer aux mains de M. Étienne Bernier, située quelques pieds derrière le magasin coopératif), les 2 hangars et les dépendances décrites. Son personnel consistait en deux engagés, Ambroise Beaulieu et sa femme, un commis, Jean Hausmann, fils, et une ménagère, Mlle Geneviève Germain. La quantité de marchandises d'étape, boissons, bestiaux etc, détaillés à l'inventaire paraît trop considérable pour les besoins de la localité et ce commerce devait s'étendre au dehors au loin.»*

Les derniers de la Fabrique étaient mis en dépôt chez lui dans une boîte à double clef dont il en gardait une et cette boîte était renfermée dans son coffre-fort. Lorsque Messire Bernard Panet, futur évêque de Québec, vint prendre possession comme curé de la cure de Rivière-



Résidence de Pierre Florence, deviendra le manoir Perrault.

(Photo: abbé Robert Hudon)

Ouelle, il ne tarda pas à le prendre en estime et l'honora de son amitié. Il continua à lui confier les deniers de la Fabrique dont un état régulier était tenu par eux ensemble et déposé dans le coffre...

Sa fortune augmentait, et il put acquérir des biens-fonds, entre autre une partie de la seigneurie de l'Île-Verte. Dès l'année 1765, 20 février, il fit l'acquisition du château de Charente, haute-ville, en France, province de Saint-Onge. Il acheta la part de François Morel, sieur de la Durantaye, communément appelée Kamouraska. Les Morel étaient propriétaires anciens de ce château qui avait de belles dépendances. Il le légua par son codicille du 8 novembre 1789 à sa sœur, Dame Marie Florence, épouse de M. Datdebart D'arudy...

Pierre Florence était un vieux célibataire de 67 ans, lorsqu'il se décida à prendre femme, et épousa à Québec, le 11 novembre 1788, Thérèse-Esther Hausmann, dit Ménager, fille de Jean Hausmann et Marie-Josephte Létourneau. Leur contrat de mariage fut passé devant Maître Pinguet, notaire. Un an après, il mourut à Québec, le 16 novembre 1789, et, suivant ses dernières volontés, fut inhumé dans cette dernière ville, le 18 novembre, au lieu de la Rivière-Ouelle, comme il l'avait voulu par son testament...

Il légua par le même codicille 3,000 Livres à Thérèse-Esther Hausmann, son épouse, pour ses bons soins et attentions, et à partager avec sa belle-mère, Marie-J. Létourneau, ordonnant une grand-messe, le jour de son enterrement et deux messes basses à chacune des chapelles Sainte-Anne et Sainte-Famille à Québec... Il avait de plus légué 600 Livres aux pauvres les plus nécessiteux de la Rivière-Ouelle.

Peu après le décès de Florence, sa veuve acquit sur vente à l'enchère par licitation, le 15 avril 1791 la terre et l'habitation de son défunt mari. Le prix d'enchère fut de 5,500 Livres, ancien cours...

Il importe de connaître l'état de la terre et de l'habitation qu'il occupait à la Rivière-Ouelle à son décès. Nous les trouvons avec les mêmes bornes et la même contenance et closes mitoyennement avec tous les voisins et telles que décrites à l'inventaire de la succession dressé par Maître Pinguet, notaire à la Rivière-Ouelle, le 20 novembre 1789, où il est dit: *«Sur laquelle terre est bâtie une maison de pièces sur pièces, appuyée sur un solage de pierres d'environ 60 pieds de long, avec un appendis (?) du côté nord-est d'icelle de 12 pieds aussi sur environ 30 pieds de largeur de dehors. Le tout séparé en différents appartements, cave et grenier et magasin avec fenêtres grillées en fer au derrière d'icelle. Au derrière d'icelle maison à distance d'environ 80 pieds et plus chacun en bois de cèdre dont un blanchi haut et bas, servant de magasin à sel, fer et autres choses comme brancard et bluteaux, fermant à clef; au bout duquel est une remise, appentis, étable et écurie, un fanil et un pigeonnier; le second étant vaste, ouvrant en grandes et petites portes, le tout couvert en planches; au derrière est un spacieux terrain entouré de pieux de bois debout de bois de cèdre à la hauteur d'environ 7 pieds. Au côté de la maison est aussi un grand jardin entouré et clos de même pieux...»*(23)

Voilà un commerçant à l'aise. Pendant 30 ans environ, de 1760 à 1790, il domine l'activité commerciale de la paroisse. Nous avons vérifié l'inventaire de sa succession pour mieux constater l'état de son commerce vers 1790. Nous reproduisons ici une sorte de résumé du partage fait à cette occasion:

### **État du commerce à Rivière-Ouelle:**

Lorsque la succession s'ouvre, la veuve Florence, Thérèse-Esther Ménager, acquiert la terre et les bâtisses; cette terre se trouvait sur la concession à Jean de Lavoye. Quant aux biens meubles, ils furent vendus au plus fort enchérisseur et ont rapporté 14,736 Livres et quelques sols. Les plus importants acquéreurs furent M. Panet, curé de Rivière-Ouelle, le sieur Antoine Besançon et le sieur Bonenfant, tous deux marchands, Joseph Boucher, officier de milice, Pierre Casgrain alors marchand et futur seigneur de Rivière-Ouelle, la veuve Florence elle-même et plusieurs habitants *«les plus en vue»* de la paroisse.

L'illustre commerçant avait des comptes à recevoir pour un montant de 6,719 Livres au moment où s'ouvre la succession. Mais, entre le moment de sa mort et le jour où s'ouvre la succession, on avait déjà recouvré des comptes, en obligations pour un montant de 10,331 Livres, en billets, pour 10,857 L., et en argent pour une somme de 2,867 Livres. C'est dire qu'à sa mort, Pierre Florence avait des créances se totalisant à la

---

(23) Notaire Pinguet – 20 novembre 1789. et Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 33.

somme de 30,774 Livres. C'est un petit millionnaire à son époque. De ce montant, il faudrait soustraire des dettes non payées de 600 Livres.

Florence recrutait des clients aussi loin que Rivière-du-Loup; Barthélemi Dubé de Riv.-du-Loup lui devait en 1778 quelques Livres; aussi loin que Baie-Saint-Paul où le sieur Néron a une dette envers lui; aussi loin que le Madawaska, où un M. Mercure en 1780 lui doit de l'argent. Le curé de Kamouraska, M. Truteau, est son client et lui doit 115 Livres; d'autres clients du nom de John Blue, un anglais et le baron Konig lui doivent jusqu'à 290 Livres... Il a donc une clientèle vaste et éloignée.

Quant aux marchandises transigées, elles sont très diverses: Beaucoup de drap, textile, laine et tissus de toutes sortes; marchandises de métal, vaisselle, outils, instruments, etc... Voici quelques items vendus à l'enchère, avec le nom de l'acquéreur et le prix payé:

- le coffre-fort, acheté par le curé Panet ..... 72 L.
- une tonne de mélasse (102 gallons) à la veuve Florence ..... 244 L.
- une tonne de «rom» (rhum) contenant 115 gallons, vendue à Joseph Sasseville. Qualité commune ..... 385 L.
- une tonne de rhum contenant 100 gals. à J. Quinn ..... 425 L.
- une tonne de rhum contenant 110 gals. venant des Iles, adjudgée au sieur Thomas (?) ..... 401 L.
- une barrique de grosse bière à la vve. Florence ..... 54 L.
- un vison et 20 rats musqués vendus ..... 2 L.
- 35 «mains» de papier ..... 24 L.
- 9 tomes de L'Histoire du Peuple de Dieu vendu à Antoine Besançon, marchand ..... 12 L.
- L'Histoire de l'Éthiopie, 1 tome ..... (aucun acquéreur)
- Histoire Générale des Goths, 1 tome, achetée par Nicolas Bouchard ..... ½ L.

Un seul article ne trouve pas d'acquéreur, c'est l'Histoire de l'Éthiopie! Et comment les blâmer?

Par contre, le «breuvage» a trouvé plusieurs enchérisseurs, puisqu'il se vend au prix fort onéreux de 4 Livres le gallon. Et comment les blâmer?

Voilà qui nous donne une idée du «luxue» que se permettaient les habitants de Rivière-Ouelle; Beaucoup de choses essentielles, un rien de culturel et quelques importations, comme le rhum, le sucre, le sel, la mélasse.

Le sieur Florence mène un gros train de vie; des clients partout; des fournisseurs aux Antilles et en France; deux navires à sa disposition; cependant il a davantage de créances et de comptes que de valeurs réelles, du moins selon ce que nous révèle l'encan.

Il s'occupe aussi d'activités paroissiales: il est marguillier en 1766. En 1767, il nourrit les ouvriers préposés aux travaux de l'église. En 1771,

alors que l'on délibère pour rebatir le presbytère, il est du nombre de ceux qui favorisent le projet. Dans les comptes de la Fabrique, pour l'année 1785, on trouve cette insertion: «Payé au sieur Florence... 1 «misérable» d'huile de lin pour peindre en noir le cadre du grand tableau...» (L'historien Trudel nous apprend que le «misérable» est une mesure dont on ne connaît pas exactement la valeur; on en parle souvent, lorsqu'il s'agit d'une toute petite quantité d'eau-de-vie qu'on assurait aux engagés, au moment de la pause... On pense qu'il équivaldrait au quart d'une roquille, donc très peu de choses, un ou deux doigts.). Il achète à l'occasion des parts dans la pêche à marsouins; ainsi le 11 février 1786, Florence acquiert de Germain Morin, époux de Catherine Lizotte, «une 3<sup>ème</sup> partie dans la pêche à marsouins, échue à son épouse Catherine Lizotte par héritage de sa mère, feu Catherine Boucher, épouse de Joseph Lizotte.»

C'est donc un citoyen en vue de la paroisse; le premier d'une longue suite de sommités. En même temps que lui, il y a à Rivière-Ouelle d'autres marchands: Jean-Baptiste Bonenfant, dont la famille est établie à Rivière-Ouelle depuis environ 1750. Il y a James Quinn, qui est parent (beau-frère) de Pierre Florence; et finalement Antoine Besançon, celui qui à toutes fins pratiques prend la relève de Florence comme le plus important commerçant de la paroisse.

### Objets de commerce:

Il est bien évident que le commerçant d'une paroisse est celui qui avait à liquider les surplus agricoles de la population, quand il y en avait. C'est lui aussi qui devait se charger des rentes du seigneur (quand ces rentes étaient payées en nature plutôt qu'en argent) de même que des dîmes du curé. Le marchand achetait donc des habitants et du curé les produits agricoles dont ceux-ci pouvaient disposer.

Ainsi on lit dans les comptes de la Fabrique: «Vendu de l'église, en l'année 1786, 143 minots  $\frac{1}{4}$  de blé provenant de la rente de 72 bancs à un minot de blé par an, 5 ayant été payés en argent, et 1 crié; en outre du blé de la quête de l'Enfant-Jésus, lequel blé a été vendu à 4 Li. 14 Sols le minot: Fait la somme de ..... 673 Li.»

Les Comptes de la Fabrique nous donnent ainsi des chiffres pour plusieurs années:

— 1784	126 minots à	6 Livres	1 sol	879 Li.
— 1785	134 "	6 "	1 "	894 Li.
— 1786	143 $\frac{1}{4}$ "	4 "	14 sols	661 Li.
— 1787	154 $\frac{1}{2}$ "	3 "	6 "	509 Li.
— 1788	163 $\frac{1}{2}$ "	3 "	13 "	599 Li.
— 1789	le blé a été distribué aux pauvres.			
— 1790	123 $\frac{1}{2}$ minots à	4 Livres	16 sols	592 Li.
— 1791	151 "	3 "	13 "	552 Li.

– 1792	164	''	3	''	12	''	590 Li.
– 1793	133	''	3	''	12	''	478 Li.

Vous remarquez que le prix du blé baisse continuellement au cours de ces 10 années. De 10 Livres le minot en 1783, il baisse à 3 Livres; et par conséquent, même si le volume des dîmes augmente, leur valeur diminue.

D'autres années, la Fabrique recevait comme paiement de dîmes des objets aussi différents que ceci:

- 1767, reçu un mouton de Jean Beaulieu  
reçu un renard  
reçu 3½ livres de Castor, prix 34 Livres.
- 1769, reçu 3 moutons, 2 veaux, 2 livres de laine, 1 poulain, une langue et un muffle d'originaux (?), 2 livres d'anguilles, 1 tuyau de poêle, 2 oies, du castor, de la filace, du tabac, du pain...

Ceci nous donne une idée des effets qui pouvaient faire l'objet de commerce à Rivière-Ouelle, c'est-à-dire du bétail, des produits de la terre ou de la chasse. Les marchands, comme Pierre Florence, Dupéré ou Besançon achetaient ces produits qu'ils revendaient ensuite. Ou bien, ils les échangeaient tout simplement contre d'autres objets, car il n'est pas défendu de croire que, devant un habitant à court de monnaie (et il pouvait s'en trouver...), on échangeait, par exemple, tant de livres de sucre contre 1 mouton, ou des peaux de castor.

La production locale était ensuite expédiée en ville, à Québec, pour usage des citadins; s'il se trouvait suffisamment de production, on pouvait en exporter à l'étranger, comme en Angleterre à l'époque.

Il est bien évident que la connexion marchand-curé-seigneur vient de la nécessité pour ces trois citoyens de collaborer afin d'écouler leurs produits. Bientôt à ces gens se joindront les «notables» locaux, les professionnels, le médecin, l'avocat, le notaire, voire même les officiers de milice; et tout ce beau monde, formant l'élite instruite et riche de la paroisse, rivalisera d'ambitions électorales. Pour l'instant, ils constituent, avec les habitants «en vue», c'est-à-dire ceux qui sont marguilliers, baillifs, voyers, ou autres, la classe à prétention aristocratique.

### **Inventaire d'un habitant en 1781:**

L'inventaire d'un habitant de Rivière-Ouelle complète le tableau des diverses marchandises dont un paroissien moyen pouvait avoir besoin. Nous aurions pu choisir parmi des centaines de documents, certains plus ou moins complets que d'autres. Nous avons sous la main l'inventaire, fait en 1781, de Julien Hudon dit Beaulieu, arrière petit-fils de Pierre Hudon, dont nous avons déjà cité l'inventaire dressé en 1721. Nous pourrions comparer, avec l'inventaire donné ici, comment 60 ans plus tard, dans une même famille, la richesse mobilière a augmenté, ainsi que l'évolution du prix des objets.

Nous avons aussi sous la main la donation des biens du même Julien Hudon à ses deux fils Joseph et Amable, datant de 1813, qui nous renseigne sur les biens de consommation utilisés à l'époque. (Notez que le terme «*franc*» pour désigner le prix de certains objets équivaut à la Livre; 1 livre = 20 sols; 1 piastre équivaut à 6 livres.) L'inventaire détaillé ci-bas énumère environ 90% des items constituant le document total.

*«Inventaire de Julien Hudon et Louise Lévesque, le 3 octobre 1781: (24)*

– une marmite prisee à 3 francs .....	3.
– une petite « <i>poëlle</i> » (sic) prisee à 40 sols .....	2.
– un petit chaudron prisé à 6 francs .....	6.
– 8 cuillers et 3 fourchettes, prisees à 30 sols .....	1.10
– 2 plats et 5 assiettes de terre à 40 sols.....	2.
– un vieux couloy (sic) à 6 sols .....	0. 6
– une lampe à 30 sols .....	1.10
– une grosse ache (sic) .....	5.
– une moyenne ache .....	2.
– un petit poêle de fer et son tuyau, à 48 francs .....	48.
– un vieux coffre à 3 francs.....	3.
– un vieux rouet à 6 francs.....	6.
– un saloy (sic) et un vieux quart à 3 francs	3
– une tinette de beurre prisee à 6 piastres .....	36.
– une vieille tinette à 20 sols .....	1.
– 6 nappes à 9 francs .....	9
– 1 père (sic) de draps, à 8 francs .....	8.
– 2 couvertes de fil, 100 sols .....	5.
– 2 autres bien usées, à 2 chelins .....	2. 8
– 2 draps de fil, 100 sols .....	5.
– 1 petit miroir (miroir), à 30 sols .....	1.10
– 5 chaises, 30 sols .....	1.10
– 1 petite table, 30 sols .....	1.10
– 1 huche à 30 sols .....	1.10
– 1 peau d'ours à 40 sols .....	2.
– 1 vieux ven (sic) et un vieux demi minot, 3 francs .....	3.
– 2 vieux quarts, 20 sols .....	1.
– 6 poches, à 3 francs .....	3.
– 3 faux à 3 francs .....	3.

(24) Notaire L. Cazes, 3 octobre 1781.

– 1 charrue avec tout son grément (sic), 24 francs .....	24.
– 1 vieille charrette, à 3 francs .....	3.
– 1 vieille carriolle avec les mémoires (sic) .....	12.
– 2 vieilles traines, à 3 francs .....	3.
– 1 chaîne de traîne, à 30 sols .....	1.10
– 2 attelages, 15 francs .....	15.
– 1 sciot (sic) avec sa monture .....	1.10
– 1 berge de foin de plaine de 9 charrettes, à 75 francs .....	75.
– 1 mule de 4 charrettes de foin de plaine, 30 francs .....	30.
– 1 mule de chardons, 36 francs .....	36.
– 1 jument de 12 ans, à 12 piastres .....	72.
– 1 autre de 3½ ans, à 15 piastres .....	90.
– 1 paire de bœufs de 4 ans prisé 20 piastres .....	120.
– 1 vache de 10 ans, poil rouge, 30 francs .....	30.
– 1 vache de 6 ans, poil blanc, 5 piastres .....	30.
– 1 veau de lait, 1 chelin .....	1. 4
– 7 moutons, sur lesquels il y en a un de l'année, 39 f. ....	39.
– 2 notureaux (sic) .....	12.
– etc...	

*Sur laquelle dite terre, il y a en culture de quoi semer de 30 à 32 minots de tous grains...»*

Vous avez remarqué que les objets les plus dispendieux sont les animaux de ferme, particulièrement les bœufs et les chevaux, ainsi que les objets de métal, poêle, charrue; notez aussi que le foin se vend cher, et qu'il est peu engrangé; comparez le prix d'un bœuf à celui d'une tonne de rhum, cité auparavant. Que de détails savoureux dans ces inventaires anciens, où le pittoresque côtoie parfois le ridicule; voyez le contrat qui suit, une donation, qui complète le charmant tableau de toute une époque:

*«Donation entre vifs, le 11 mars 1813, par Julien Hudon à Joseph et Amable Hudon, leurs fils. (25)*

*Julien Hudon et Catherine Le Moyen..., lesquels se voyant d'un âge avancé et d'un tempérament usé (?) à ne pouvoir par eux-mêmes faire valoir les biens qu'il a plu à la divine Providence leur donner, et connaissant d'ailleurs la bonne conduite et le bon comportement des sieurs Joseph et Amable Hudon, leurs fils, ont aujourd'hui.... fait donation pure et simple à leurs fils...» (Le père fait ensuite le partage des terres aux conditions qui suivent:)*

---

(25) Notaire Auguste Dionne. 11 mars 1813.

«A charge par les dits donataires de payer, fournir et livrer aux dits donateurs, leur père et mère, pendant et constant leur vivant, une rente et pension annuelle alimentaire et viagère suivant, savoir: 30 minots de blé froment loyal et marchand, tel que les terres sus données le produiront, mais néanmoins du plus beau, après la semence retirée, le dit blé porté au moulin pour le faire moudre et leur en rapporter la farine et le son dans leur grenier; 200 livres de lard gras loyal et marchand, les pieds et les têtes retirées; 2 quartiers de bœufs ou vache engraisé, ou tel que les dits donataires le tueront; 2 minots de pois cuisant; un mouton de deux ans le moins, livré vif; 4 minots de patates bonnes à manger; 10 livres de graisse sain doux; 30 pots de bon rhum des Isles en esprit et du vin en maladie (Hum!!!);  $\frac{1}{4}$  livre de poivre; 7 pots d'huile à éclairer;  $\frac{1}{4}$  de quintal de morue sèche; 2 beaux saumons salés; un cent d'oignons bien tournés; 50 choux bien pommés; 20 livres d'herbe salés, et liberté d'en prendre de fraîche en été dans le jardin potager; un minot de sel, après que leur viande sera salée; 24 livres de sucre du pays; 2 douzaines d'œufs par semaine depuis le 15 avril jusqu'au 15 août de chaque année; 1 livre de bon thé vert; 2 oies et 2 dindes engraisées; 3 couples de volailles engraisées; ... etc.

A charge aussi ... de fournir au dit donateur, pour lui seul, pour son besoin et entretien: 12 livres de bon tabac à fumer, les gros et les petits cotons retirés et proprement filé; 3 paires de soulier de bœuf tanné; 1 paire de bas et 1 paire de chaussons du pays; 1 paire de grande culottes; 1 gilet bostonnais d'étoffes du pays, croisé, filé et teinté; 1 veste de petite étoffe du pays; 1 paire de mitaines de veau tanné, doublé d'étoffe; 1 mouchoir «Romalle» pour poche; 1 bonnet tricoté au pays; 1 fichu de soie; 2 chemises de toile du pays et une autre de flanelle;

Ces articles payables et fournissables tous les ans: 1 bougrine d'étoffe du pays; 1 paire de souliers français à son pied; un chapeau de 15 chelins le moins; 1 paire de mitaines d'ours;

Ces articles fournissables tous les 2 ans: 1 paire de culotte de drap avec 1 habit aussi de drap de 20 chelins le moins la verge; 1 patron de veste; une chemise fine tous les 4 ans; 1 claque de Whitnaye (?); 1 casque de martre ou autre bonne pelleterie, avec une cravate de batiste aussi tous les 4 ans...

A charge aussi... de fournir à la dite donatrice, leur mère pour son besoin et entretien: 2 paires de soulier de bœuf tanné; 1 paire de bas et 1 paire de chaussons du pays; 1 mouchoir «Romalle» pour poche; 8 livres de tabac en poudre (Hum!!!);  $\frac{1}{2}$  papier d'épingles; 1 challe de 3 chelins le moins; 1 câline de Bazin garnie de batiste; 1 coiffe garnie de dentelle; 1 mantelet d'indienne; 2 chemises de toile du pays et une autre de flanelle aussi du pays; 2 livres de savon du pays tous les ans; un habillement de petite étoffe contenant mantelet, jupe et corsette; une verge et demie de grand ruban; 1 paire de souliers français à son pied tous les 2 ans; 1 habillement d'indienne à son goût; une chemise de toile fine; un challe à son goût; une paire de gants de chamois fourré; une paire de bas de coton du magasin (sic) tous les 3 ans; un chapeau de soie aussi tous les 3 ans.

*Lui renouveler au besoin sa claque (?), son manchon et son casque; leur fournir la soie, fil, poil de chèvre et boutons nécessaires pour leurs hardes, et icelles faire ou faire faire et en payer la façon...*

*Seront de plus tenus, les dits deux donataires: de soigner les dits donateurs, leur père et mère, tant en santé qu'en maladie et de les faire médicamer au besoin par un chirurgien; sasser leur farine, cuire leur pain, faire leur ordinaire, balayer leur chambre et dresser leur lit, icelui changer de drap blanc tous les mois, et au besoin en leur maladie, entrer dans leur chambre l'eau dont ils pourront dépenser.*

*Seront de plus tenus les dits donataires de mener à la porte des donateurs 24 cordes de bon bois de chauffage, buché ou scié et débité en bois de poêle ou de cheminée, et l'entrer dans leur chambre. Fourniront les dits 2 donataires aux dits donateurs une fille servante, s'ils l'exigent, et, dans le cas, ne seront point tenus de faire leur ordinaire, de balayer leur chambre ni de dresser leur lit comme dit est.*

*Se réservent les dits donateurs pendant leur vivant l'usage et la jouissance des objets suivants, savoir:*

*1 — un cheval en toute saison de l'année, avec une calèche, carriole, harnais, robe et coussin; le dit cheval pacagé, soigné et hiverné par les deux donataires et renouvelé au besoin par iceux; le dit cheval attelé, amené à la porte des dits donateurs à toute saison de l'année et à voiture convenable, et détellé à leur retour, les mener au service divin et ailleurs, à leur besoin, quand ils ne pourront plus se mener eux-mêmes.*

*2 — deux vaches à lait à leur profit, tant du lait, du beurre que des veaux qui seront pacagés, soignés et hivernés par les dits donataires; ils seront tenus de traire, de couler le lait et faire le beurre pour le profit des dits donateurs.*

*3 — la chambre actuelle du sud-ouest de leur maison actuelle qui sera entretenue étanche, close et couverte par le dit Joseph seul, en laquelle ils auront un poêle de fer, garni de son tuyau, pelle et pince, avec aussi une batterie de cuisine proportionnée à leur besoin, qui sera entretenue et renouvelée au besoin.*

*4 — leur lit garni qui sera entretenu blanchiment et proprement de couvertures et de draps et autres ustensiles d'icelui.*

*5 — la liberté d'élever tous les ans un petit cochon que les dits donateurs soigneront eux-mêmes; et le dit Joseph le souffrira (Hum!!!) dans ses parts en été, ainsi que dans ses étables en hiver...*

*6 — la liberté à la dite donatrice de jardiner à son profit dans le jardin...*

*...Arrivant le décès des dits donateurs, les dits donataires seront tenus de faire porter leurs corps en terre sainte, et payeront les frais de leurs inhumations; leur feront chanter à chacun un service décent sur leurs corps le jour de leur enterrement, ainsi qu'au autre service anniversaire au bout d'un an de leur décès et leur feront dire, célébrer et acquitter à chacun 50 messes basses de requiems au repos de leur âme...»*

Hélas, que de précisions étouffantes! Quel heureux rentier, mais à quel prix, cette soi-disant donation, revient aux héritiers! C'est bien davantage une vente à tempérament; et tant pis pour les bénéficiaires si le «*bon-homme*» et la «*bonne femme*» vivaient centenaires!!!

### **La pêche:**

C'est en 1705 que la pêche commerciale est organisée à Rivière-Ouelle sous l'instigation des habitants. Mais nous avons vu que ceux-ci sont obligés de collaborer avec les trafiquants, s'ils désirent que le produit de leur pêche soit mis en marché.

Deux de ces commerçants, Pierre Peire et François Hazeur, avaient obtenu le monopole des pêcheries sur la Côte du Sud en 1701, et ce jusqu'en 1706.

En 1707, les habitants tentent de se débarrasser des commerçants et de «*partir seuls*». Mais, après les pressions de Peire et Hazeur, la société est maintenue. De plus, les deux commerçants avaient obtenu que leur privilège soit prolongé jusqu'en 1720, c'est-à-dire pour 15 ans.

Cependant, la situation se complique en 1708, au moment où Peire et Hazeur meurent tous deux, et que l'un des sociétaires-habitants, François Gauvin, veut briser la société et se lancer seul en affaire avec un autre commerçant: Rouer d'Artigny. Mais en même temps, les héritiers de Peire et Hazeur n'entendent pas laisser tomber cette source de profits, tout en désirant cependant renoncer à la succession, qui est déficitaire, pour ce qui est du reste.

En somme, les initiatives concernant la pêche, viennent de deux sources: les HABITANTS, et les COMMERÇANTS; et la concurrence est vive entre les deux. En plus chaque groupe subit aussi de l'intérieur une vive concurrence.

### **Les entrepreneurs en pêcheries:**

La succession de Pierre Peire et de François Hazeur s'ouvre; vu le déficit énorme laissé par les deux commerçants, leurs héritiers ont décidé de renoncer à l'héritage, mais en même temps, par un artifice légal plutôt inexplicable, ils réussissent à hériter de la pêche à marsouins de Rivière-Ouelle; ces héritiers sont: pour Pierre Peire, son frère, PHILIPPE PEIRE, et pour Hazeur, ses deux enfants, représentés par le sieur DENIS RIVERIN. Tout ça est assez complexe; en fait, il y eut les entrepreneurs suivants:

- en 1698, Jean-Baptiste Deschamps et Charles Denys de Vitré
- en 1701, Pierre Peire, François Hazeur et Charles Denys de Vitré
- en 1703, Pierre Peire et François Hazeur
- en 1710, Philippe Peire et les fils de Hazeur, représentés par Denis Riverin, et Louis Rouer d'Artigny.
- en 1720, de Boishébert et Philippe Peire
- en 1722, La Cetière et de Frontigny.

Nous sommes en 1710, donc, et les héritiers décident de continuer la pêche. C'est là qu'ils vont jouer un de ces sales tours aux prétentieux colons qui veulent se débarrasser d'eux. Ils vont réussir à s'associer avec Rouer d'Artigny, qui est justement le commerçant qu'ils se sont choisi afin de se débarrasser de Peire, Hazeur et Cie... Il se croyait bien rusé le sieur François Gauvin de Rivière-Ouelle, parce qu'il croyait avoir éliminé, en même temps que ses sociétaires-voisins, les trafiquants qui les avaient conduits à la ruine. Il a dû déchanter lorsqu'il apprit qu'une deuxième fois, il venait de se faire «avoir» subtilement par son homme de confiance. En effet, le 31 octobre 1708 François Gauvin avait loué sa pêche (celle qu'il avait tendue depuis 1705 avec ses voisins Jean de Lavoye, Étienne Bouchard, Pierre Soucy, Jacques Gagnon et Pierre Boucher) sur la devanture de sa terre à Louis Rouer d'Artigny. Mais le 7 avril 1710, Louis Rouer d'Artigny s'associait avec Philippe Peire et Denis Riverin. C'était bien son droit; et rien ne l'empêchait de prendre les associés qu'il désirait. Ce fut un dur coup pour François Gauvin... Mais le pauvre n'est pas encore au bout de ses tribulations. En effet les habitants de Rivière-Ouelle qui étaient ses sociétaires font des représentations auprès de l'Intendant pour que leur société soit maintenue, et... le 20 mai 1710 ils obtiennent gain de cause. Second coup dur pour le pauvre Gauvin! Et, ce n'est pas terminé: les commerçants de Québec ont d'autres ambitions: le 2 novembre 1713, ils s'associent à un second groupe concurrent de pêcheurs de Rivière-Ouelle (Jean Mignot, Jacques Boies, Louis Dubé, Deschênes, Noël Pelletier et François Autin de la Petite Anse) pour 7 ans. Décidément la déconfiture de Gauvin est complète. Il a perdu sur tous les plans.(26)

L'énumération de ces faits nous amène à tirer quelques observations. Premièrement, les commerçants n'entendent pas se faire dicter des politiques par des habitants, quels qu'ils soient; ils désirent avoir l'initiative, décider de la production, décider du nombre de pêches. Ils ont des privilèges exclusifs et ils s'en servent. Ils entendent exercer leur monopole jusqu'au bout. Deuxièmement, les empêchements juridiques qui peuvent se présenter, ils les détournent adroitement en obtenant des «ordonnances» de l'intendant. Les pouvoirs politiques appuient et même financent les entrepreneurs de pêche; Peire et Hazeur reçoivent 500 Livres de subsides annuellement; tous les décrets de l'intendant visent (tout en ne créant pas d'injustices pour les habitants, il faut le dire) à favoriser les commerçants. Troisièmement, les habitants ne semblent pas de taille à rivaliser avec la «haute finance»; ils sont démunis; loin des centres de décision: le palais de l'Intendant et les officines de notaires; ils sont en plus divisés entre eux, chacun cherchant à tirer tout le sac à lui seul.

Les entrepreneurs de pêche, les capitalistes du temps, depuis 10 ans qu'ils exploitent les pêcheries sur la côte du Sud, semblent en 1710,

---

(26) Ordonnances des Intendants, 16 avril, 20 mai, 6 juin et 7 juin 1710.  
Notaire Chamballon, 7 avril 1710.

détenir à Rivière-Ouelle un important filon de pêche. Bien sûr, les résultats n'ont pas toujours été très bons; mais ils espèrent du moins en tirer le meilleur à l'avenir. Ils ont besoin des habitants pour faire les travaux, pour surveiller le poisson, pour dégraisser le marsouin, etc... Et, plus, ils désirent que les habitants, qui sont en fait leurs employés, collaborent, travaillent en plus grand nombre possible (car il peut arriver que des marées soient particulièrement poissonneuses) et surtout qu'ils travaillent en paix.

### Les sociétés de pêche de Rivière-Ouelle:

C'est dans les termes suivants que la PREMIÈRE SOCIÉTÉ de pêche à marsouins est créée à Rivière-Ouelle, en 1705: *JEAN DE LAVOYE, ETIENNE BOUCHARD, PIERRE SOUCY, JACQUES GAGNON, PIERRE BOUCHER et FRANÇOIS GAUVIN, nous ayant exposés qu'étant habitants de la Bouteillerie sur la Rivière-Ouelle, proches voisins les uns des autres, qu'ils se seraient unis ensemble pour faire la pêche du marsouin dans la devanture de leur terre à la pointe de la dite Rivière-Ouelle qui est un endroit très propre pour faire la dite pêche, laquelle même ils ont commencée depuis deux ans (le texte date de 1707), et ce, suivant le droit de pêche qu'ils ont par contrat de concession et comme quoi qu'ils usent de leur droit, ils pourraient être troublés dans l'exercice de la dite pêche, ils nous demandent qu'il nous plaise de les autoriser pour continuer la dite entreprise. Le Sieur de Boishébert, seigneur de la dite terre, de la Bouteillerie entendu, qui nous a dit que par leur droit de concession le dit droit de pêche leur avait été accordé et qu'il ne s'opposait pas à leur demande.*



Opération de dégraisage: on découpe la «stique»; vers 1925.

(Photo: abbé Fernand Bérubé)

*Nous autorisons l'union faite entre les susnommés pour faire la pêche aux marsouins dans la devanture de leurs habitations, défendons de les y troubler à peine de tout dommage et intérêt... Québec, 20 juillet 1707.» (27)*

L'Intendant Raudot autorisait par ces mots les habitants à se lancer dans le commerce des pêcheries. Rien ne s'opposait qu'un habitant en Nouvelle-France, ou plusieurs habitants, tentent leur chance dans une entreprise. Le commerce, en principe n'était pas réservé à une classe particulière de gens. Plus spécialement, à Rivière-Ouelle, les colons avaient obtenu par leur contrat de concession le droit de pêcher sur la devanture de leur terre. Il n'y avait pas d'empêchement juridique, et même, ils avaient droit de revendiquer pour eux seuls ce droit.

Cependant, il leur manque des atouts très importants: Ils n'ont pas l'équipement: les filets, les harpons, les barriques, etc... Ils n'ont peut-être pas non plus l'argent pour se les procurer. Et surtout il leur manque les moyens de mettre en vente leur produit, de le transporter jusqu'en France. C'est à ce moment qu'ils sont condamnés à faire affaire avec des trafiquants spécialisés. Or, justement, des trafiquants ont obtenu le monopole exclusif des pêcheries dans la région; ils ne pourront donc choisir leur acheteur puisqu'il se trouve déjà imposé. Ils sont donc à la fois heureux d'avoir un commerçant à leur portée, mais en même temps, insatisfaits de ne pouvoir opérer seuls. Enfin, le droit de pêche des colons sur leur terre risque de s'opposer au monopole des commerçants.

Revenons en 1710, où, après la tentative de bris de société de François Gauvin, la première société de pêche est à nouveau reformée par une ordonnance de l'Intendant. On force, le 20 mai 1710, les colons à continuer leur collaboration avec Peire et Riverin, «*le temps de leur terme de privilège.*» C'est à dire que jusqu'en 1720, Gauvin et ses associés devront continuer leur engagement; et l'Intendant précise que les deux commerçants n'auront que le  $\frac{1}{4}$  des huiles et des peaux dans la société et non le  $\frac{1}{3}$ , comme en 1707. (28)

Par cette décision, le «*gouvernement*» prend fait et cause pour les intérêts des marchands. Peut-être est-il aussi justifié de le faire. Peut-être craint-il que les habitants ne puissent pas administrer leur «*affaire*» efficacement; et, comme le Roi de France est prêt à offrir des subsides pour aider l'industrie, il désire que les 500 Livres d'octrois produisent des résultats rentables. Ainsi on ne peut le blâmer, ni le taxer d'injustice. Le plus grand perdant dans toute l'affaire est François Gauvin, dont les tentatives de tirer son épingle du jeu ont échoué. Mais lui non plus, par contre, ne subit pas d'injustice, puisque, en fait, l'Intendant ne fait que le forcer à tenir ses obligations.

Ainsi, après quelques difficultés, la pêche à marsouins est relancée. Mais, quel résultat produira-t-elle jusqu'à la fin du privilège, jusqu'en 1720? Que fera François Gauvin? Les difficultés semblent effacées, mais...?

(27) Ordonnance des Intendants, 13 juillet, 20 juillet 1707.

(28) Ordonnances des Intendants, 20 mai et 7 juin 1710.

Pendant que se réglait ce problème, 6 autres habitants de Rivière-Ouelle formaient une SECONDE SOCIÉTÉ de pêche: Le 6 juin 1710, FRANÇOIS AUTIN, NOËL PELLETIER, JEAN DESCHÈSNES, JEAN MIGNOT, LOUIS DUBÉ et JACQUES BOIS, habitants de «l'Anse aux Iroquois» s'unissaient pour 19 ans (jusqu'en 1730) afin de tendre une pêche à marsouins à la «Pointe aux Iroquois».

On aurait aimé que l'harmonie règne de ce côté, mais hélas!!! elle ne durera pas 5 ans, sans que des conflits surgissent. Après s'être eux aussi affiliés à Peire, Riverin et Rouer d'Artigny, pour écouler leur produit, voilà que le groupe se scinde en deux en 1715. Un des membres, François Autin, désire se retirer; de plus Noël Pelletier et Jean Deschèsnes sont décédés, et leur veuve néglige de faire exécuter leur part des travaux. On fait appel à l'Intendant; ce dernier ordonne le 16 mai 1715 «*que François Autin demeurera membre de la société... et que les veuves Pelletier et Deschèsnes y seront reçues au lieu et place de leurs maris, en fournissant un homme capable de travailler à la pêche...*» (29) Deux mois auparavant, les 3 mêmes individus avaient reçu de l'intendant l'ordre «*de ne pas troubler Jean Mignot, Louis Dubé, et Jacques Bois dans la pêche à marsouins...*» (29)

Il est permis de croire qu'il a pu se passer ceci: Voyant le décès de deux des membres, Mignot, Dubé et Bois auraient tenté de continuer la société seuls. François Autin, ou bien désire se retirer, ou bien se sent exclus par les autres, comme les deux veuves. En tout cas, il appert que trois des membres sont actifs, mais que les trois autres se laissent «tirer la patte» pour collaborer. En 1718, le problème n'est pas réglé, puisque l'intendant intervient encore et «*condamne Autin, les veuves Pelletier et Deschèsnes à faire leur moitié de pêche aux marsouins, selon leur marché avec Peire, Mignot, Dubé et Bois...*» (30)

Dans le cas de cette deuxième société, formée pour 19 ans, le contrat qui les lie à Peire et d'Artigny ne doit durer que 7 ans; il prend donc fin en 1720. Effectivement, elle a dû cesser ses opérations autour des années 1721 ou 1722. On sait peu de choses sur la suite des conflits, ni sur l'efficacité de cette seconde pêche. Peut-être fut-elle moins rentable que celle de la Pointe?

Entre-temps, justement, le «*diable est pris*» sur la Pointe. On se bat, mais pas contre les Anglais cette fois!!! La collaboration forcée des habitants n'a pas duré, car François Gauvin intrigue encore pour s'approprier à lui seul la pêche à marsouins qui est située précisément sur sa terre.

Le dit François Gauvin, on le sait, a épousé la veuve de Pierre Dancosse, Marie-Madeleine Bouchard. Or, Mme veuve Dancosse-Gauvin a plusieurs enfants: un fils, PIERRE DANCOSSE et 6 filles:

— Marie Dancosse, qui a épousé Jean Raby. Ils n'habitent pas Rivière Ouelle.

(29) Ordonnance des Intendants, 6 juin 1710, 7 mars et 16 mai 1715, 11 avril 1718.

(30) Notaire Chamballon, 8 mai 1715, 15 octobre et 2 novembre 1713.  
Ordonnance des Intendants, 11 avril 1718.

- Anne Dancosse, qui a épousé Michel Dupéré de Québec, mais dont les fils achèteront plus tard à Rivière-Ouelle des parts dans la pêche.
- Madeleine Dancosse, mariée en première nocés à PIERRE BOUCHER, en 2<sup>ème</sup> nocés à JEAN-B. MAISONNEUVE.
- Geneviève Dancosse, mariée à PIERRE BÉRUBÉ.
- Catherine Dancosse, mariée à JEAN BRISSON.
- Françoise Dancosse, mariée à JOSEPH LIZOTTE de la seigneurie de la Pocatière.

François Gauvin est le père «*par alliance*» de cette illustre famille. Illustre, justement, puisqu'en 1705 on les a déjà vus se quereller avec Étienne Jeanneau, au sujet d'une fameuse affaire de noix! Illustre aussi, parce que, s'ils sèment la «*bisbille*» à l'extérieur, ils forment à l'intérieur une famille très unie. On devine bien que le trait d'union de la «*bande*», c'est la mère, Marie-Madeleine Bouchard. Elle ne devait pas être commode la «*bonne femme*»<sup>(31)</sup>!

La chicane recommence, le jour, 1<sup>er</sup> octobre 1713, où la «*bonne femme*» Bouchard cède ses droits successifs à ses 4 filles qui habitent Rivière-Ouelle, c'est-à-dire: Mmes Pierre Boucher (plus tard Maisonneuve), Pierre Bérubé, Jean Brisson et Joseph Lizotte.<sup>(32)</sup> Or, ces droits successifs sont évidemment sa terre et par voie de conséquence la pêche à marsouins qui y est établie.

Les filles et les gendres ne perdent pas une minute: dès le printemps suivant, pour nuire à la société de pêche, dont Gauvin fut forcé de reconnaître la légalité, ils s'installent sur la grève; et là, pour apeurer le marsouin, ils font du tapage, allument des feux de jour et de nuit, tirent du fusil. Les sociétaires se plaignent à l'Intendant qui émet immédiatement une ordonnance «*défendant à Pierre Bérubé, Jean Brisson, Joseph Lizotte, Pierre Dancosse... de troubler Peire, Riverin, Gagnon, Lavoie, et les autres... en faisant des feux de jour et de nuit sur la devanture de la terre de la veuve Gauvin, à peine de 50 Livres d'amende.*»<sup>(33)</sup>

Bien sûr, on envoie promener l'Intendant et son ordonnance. Et on continue... Gagnon et les autres décident donc de se faire justice eux-mêmes, puisque l'Intendant n'est pas obéi. Une bagarre en règle éclate, pendant que les Dancosse et leur mari tentent d'obtenir de l'Intendant Bégon qu'il empêche Gagnon, Lavoie, etc, de tendre «*leur*» pêche sur la propriété familiale.

Bégon rejette la demande des Dancosse; et plus, il condamne François Gauvin, Jean Gagnon et Pierre Dancosse à 30 Livres d'amende «*pour s'être attroupés les uns contre les autres...*»<sup>(33)</sup>

(31) L'expression est du curé Dosque; Recettes de la Fabrique, 1746.

(32) Notaire Jeanneau, 1<sup>er</sup> octobre 1713.

(33) Ordonnances des Intendants, 22 mars et 23 avril 1714.

Gauvin a encore perdu. Son ambition ne lui profite pas, car la société est toujours maintenue jusqu'à la fin du privilège. On ignore s'il s'est produit d'autres difficultés entre le clan des Dancosse-Gauvin et celui des Gagnon, Lavoie, Soucy, Bouchard et Boucher. Mais on devine que des individus sont dans une position difficile dans ce conflit, parce qu'ils sont d'une part liés par leur contrat de société et d'autre part parents avec la clique des Dancosse. Ainsi Étienne Bouchard, un des sociétaires, est le frère de la «bonne femme» Bouchard; Gauvin est donc son beau-frère, et les filles Dancosse, ses nièces. Donc il se tient tranquille.

Même situation pour les Boucher. Il y a des Boucher dans les deux clans, qui sont sinon père et fils, du moins proches cousins. Jean de Lavoye est marié à une Boucher. Finalement, il y a seulement Gagnon et Soucy qui ont «les mains libres»; et Gagnon s'en est servi!!!

D'autre part, il ne serait pas étonnant que d'autres individus auraient pris parti dans la bagarre; entre autres, Étienne Jeanneau. On sait qu'il avait une antipathie personnelle contre les Dancosse, par suite du procès qui dure depuis 1705, qu'il est milicien à côté des Gagnon (Jean Gagnon est lieutenant de milice, Jeanneau est capitaine...) et donc, son parti est vite choisi. Or, le même jour où Gagnon est condamné à l'amende pour s'être battu, Jeanneau est appelé à aller «s'expliquer à l'Intendant des plaintes portées contre lui...»<sup>(34)</sup> Quelles plaintes? On l'ignore. Mais la coïncidence parle d'elle-même.

Une chose est évidente cependant: les conflits de pêche ont été beaucoup plus qu'une simple rixe de famille, qu'une chicane de quelques individus, vite effacée. Elle a eu des répercussions beaucoup plus profondes et plus durables. Bien sûr, les ordonnances des Intendants sont muettes, après 1714 et jusqu'en 1720, sur les conflits de pêche. Mais on est loin de vivre à Rivière-Ouelle, dans les années 1710 à 1730, la «paix promise aux hommes de bonne volonté»! Et les exemples sont nombreux:

Le 20 mai 1715, Étienne Bouchard reçoit l'ordre de «faire le grand chemin sur la devanture de la terre louée aux héritiers Lafrance...» Ce chemin est celui qui conduit à la pêche à marsouins; Étienne Bouchard est un des 6 sociétaires. D'où vient que ce chemin n'est pas entretenu? Pour empêcher les Dancosse de l'utiliser? Ou pour une autre raison?

Le 11 janvier 1717, les marguilliers veulent empêcher Jean Gagnon, procureur et chargé des affaires du seigneur, «de se mettre dans le banc seigneurial». Ils reçoivent de l'Intendant la «défense de le troubler, sous peine de 50 Livres d'amende...» On ne connaît pas les noms des marguilliers. Mais Gagnon est parent du sociétaire Gagnon. Il est possible qu'il s'agisse dans ce cas-ci d'une chicane au sujet de droits honorifiques. Mais ce peut être aussi une suite du conflit né autour de la pêche.

Le 20 juin 1718, l'Intendant fait ordonnance «aux habitants de la Grande-Anse (Anse Sainte-Anne) de ne pas laisser vaquer leurs chevaux

---

(34) Ordonnances des Intendants, 23 avril 1714.



Les marsouins et l'usine à l'huile de marsouins, vers 1900.

(photo: Mme Napoléon Gagnon)

*sur les grèves la nuit sans être enfermés...»* Dans ce cas aussi il peut s'agir d'une défense d'ordre général, et s'appliquant seulement aux résidents de Sainte-Anne, mais il se peut aussi que ce soit là un moyen trouvé par le clan Dancosse pour endommager involontairement, les installations de pêche.

En 1726, certains habitants de Rivière-Ouelle refusent de contribuer à la construction du presbytère, ce sont: François Gauvin (encore lui!), Jean-Baptiste Maisonneuve, Pierre Boucher, la veuve Boucher, Pelletier, Jeanneau (lui aussi!); tous ces individus devront aller à Québec s'expliquer devant l'Intendant *«du refus de s'engager à construire...»*(35)

### **Deux clans dans la paroisse:**

Et l'on pourrait continuer la série des disputes, bien au delà de cette date. On peut remarquer que ces événements sont le premier pas vers la division en clans des habitants de Rivière-Ouelle. La belle harmonie des premiers temps, l'unanimité des colons, la communion de pensée et d'acte, l'esprit d'entraide et de collaboration qui avait présidé aux fondations de la seigneurie, tout ça est fini et bien fini.

On peut même affirmer que, dans les années à venir, les heurts violents comme ceux des années 1770-1780, et ceux des chicanes électorales des années 1840-1890, tirent de loin leur origine dans les rancunes familiales des années 1710-1730.

(35) Ordonnances des Intendants, 20 mai 1715, 11 janvier 1717, 20 juin 1718, 4 novembre 1726.

On remarque à Rivière-Ouelle que dans ces premières années, à l'occasion de ces conflits de pêche, les groupes se raidissent: d'une part, les gens en place, c'est-à-dire ceux qui obtiennent les postes gouvernementaux: officiers de milice, notaire, ceux en même temps qui obtiennent les faveurs du gouvernement: les marchands et leurs fidèles associés. Nommons dans ce groupe: de façon générale le seigneur et le curé. Aussi les familles Gagnon, Jeanneau, Hudon (qui est apparentée aux officiers de Milice de Rivière-Ouelle et de Kamouraska: les Paradis. De plus Étienne Bouchard est le beau-père de Nicolas Hudon, qui est un des sociétaires de la pêche) Lavoie, Soucy, Deschênes... En un mot, les sociétaires de la pêche, ceux qui flirtent avec les «*grands*» du système.

D'autre part, il y a tous ceux qui réussissent mal à se tirer des griffes des puissants, des gens en place. Ceux qui ne sont pas favorisés par l'«*establishment*»; des gens plus humbles, moins bien nantis, démunis de moyens. Ce ne sont pas des gens qui sont victimes d'injustices, ni exploités par d'autres, mais ils semblent souffrir d'un rang social inférieur, venu du fait que les puissants ne les favorisent pas. On pourrait nommer: les Gauvin, Dancosse, Lizotte, Bérubé, Boucher, Dubé, etc... De braves gens, qui luttent pour une promotion sociale, qui se sentent écrasés par le système. Ce dernier groupe aura sa revanche bientôt; il triomphera même dans les années 1770-1780, alors qu'ils réussiront à renverser le «*régime*» en place. Ce sera le moment de la grande «*Révolution*» paroissiale. (nous en parlerons plus loin).

Nous distinguons donc deux classes sociales: Un groupe que je qualifierai «*d'ARISTOCRATES*», puisqu'ils bénéficient de l'appui des grands, ou simplement parce qu'ils se donnent de grands airs. («*Ils tirent du grand!!!*») et un autre groupe qualifié au long de ce livre de «*DÉMO-CRATES*», plus près des couches populaires, moins prétentieux, subtilement éliminés des centres de décision, mais légèrement frustrés par l'arrogance hautaine de leur comparses.

Les conflits de pêche vont accentuer la division entre ces deux clans, entre ces deux mentalités. Cet état d'esprit va durer tout le long du siècle suivant, et même déteindre légèrement sur le vingtième siècle. Examinez bien dans la Rivière-Ouelle d'aujourd'hui s'il n'existe pas encore des relents de classes sociales! Est-ce qu'on voit les fils de famille «*bien*» épouser les filles de certains faubourgs de la paroisse? N'existe-t-il pas un groupe, qui se tient éloigné des centres de décision, qui ne participe pas aux activités sociales de la paroisse, que l'on considère (vu de l'autre groupe) comme un sous-prolétariat, habitant une zone «*sous-développée*»???

Bien sûr, la frontière entre ces deux classes, et au XVIIIème et aujourd'hui, n'est pas facile à tracer. Les classes ne sont pas divisées selon les rangs, c'est-à-dire le site géographique; elles ne sont pas divisées non plus selon la richesse monétaire, car il se trouve à Rivière-Ouelle des habitants plus fortunés que le seigneur lui-même; aujourd'hui, les défavorisés conduisent la «*Chevrolet*» et regardent la T.V. de la même manière que les

cultivateurs les plus à l'aise. La frontière entre les aristocrates et les démocrates est une frontière de mentalité, une frontière psychologique. La séparation se fait selon que l'on se croit (inconsciemment, il faut le dire) grand seigneur, ou que l'on se sent frustré, écrasé par l'autre groupe, éliminé par lui. D'une part un complexe de supériorité; de l'autre un sentiment de frustration.

Rien dans cette situation ne dépend du métier, de l'emploi, des revenus. Dancosse est un des plus grands propriétaires de Rivière-Ouelle au temps des conflits de pêche. Lui et ses beaux-frères, de même que Gauvin totalisent en 1725 environ une trentaine d'arpents de terre de front à Rivière-Ouelle, tandis que Gagnon en possède à peine une dizaine. L'un a des prétentions de grandeur, ses parents sont officiers de milice; l'autre lutte contre le «*système établi*». Etienne Jeanneau, bien sûr, il est notaire et capitaine de milice, mais il est aussi simple colon, «*comme tout le monde*». Entre le groupe Gagnon-Hudon-Paradis et le groupe Boucher-Lizotte-Dubé, deux groupes formés de frères, beaux-frères ou cousins, il n'y a pas de différence de richesses, mais seulement une différence de prétention. Ce sont tous des colons-pêcheurs, certains liés aux commerçants, les autres rivaux des commerçants.

Enfin les clans, au cours des années, au gré des événements se forment et se déforment. Telle famille, ou tel membre de la famille, pour diverses raisons peut changer de clan. Les classes sociales qui prennent naissance vers 1710 ne sont pas des classes fermées. Il y a une tendance à «*monter*» généralement à la classe des «*aristocrates*», mais il peut arriver que quelqu'un se dégrade; par exemple, un revers de fortune, la perte d'une position, un délit criminel, une excommunication religieuse, etc... peuvent «*déclasser*» un individu pour plusieurs années. Il perd ainsi son prestige social, et devient comme éliminé de son groupe.

Mais revenons à la pêche à marsouins.

1714 marque donc la fin du deuxième «*round*». Les premières difficultés, celles de 1708-1710, s'étaient terminées à l'avantage des commerçants; le deuxième «*round*» laisse encore un seul vainqueur: Peire, Riverin, d'Artigny et Cie...

Bien sûr, en même temps, les habitants profitent de la prospérité. C'est un apport de revenus nouveaux dans la paroisse qui ne se ferait pas sans les gars de la «*haute finance*». Là où c'est un échec pour les colons, c'est de ne pas pouvoir mener seuls leur entreprise; En 1714, Rivière-Ouelle offre un exemple miniature du Québec des années 1970; Ni l'un ni l'autre «*n'est le maître chez soi*»; les financiers de Rivière-Ouelle à cette date ont été remplacés par les «*gros boss*» américains. Probablement que la même frustration, le même sentiment d'être colonisés, les mêmes réactions «*terroristes*» ont existé chez l'un comme chez l'autre. Peire et Cie. équivaut bien à «*Québec Cartier Mining*»... Le conflit des Dancosse versus les habitants ressemble beaucoup à la lutte électorale des Libéraux versus l'Union Nationale... Les bagarres sur la grève valent bien les «*lundis de la matraque*». L'histoire se répète!!!

De 1714 à 1720, il a paru exister une trêve. En 1715, il existe au moins deux pêches à marsouins; l'une à la Pointe de la rivière, l'autre à la Pointe aux Iroquois. En 1716, une troisième pêche est établie au Cap Martin dans la Grande-Anse. Cette année-là, la pêche fut maigre dans toute la Nouvelle-France: seulement 23 marsouins qui donnent 14 barriques d'huile. Le subside gouvernemental obtenu fut cependant de 400 Livres. (36) Il est donc faux de prétendre, comme Mme Croff, que la pêche fut un filon d'or continu pour les habitants.

### Les privilèges de pêche:

L'année 1720 marque un tournant dans l'histoire des pêcheries, car c'est cette année-là que les privilèges accordés aux commerçants prennent fin; c'est aussi en même temps que prennent fin les deux contrats de société entre les commerçants et les habitants; contrat avec Gagnon, Gauvin, Lavoie, etc... contrat avec Mignot, Pelletier, Bois, etc... Que deviendront les entreprises de pêche? Renouvellera-t-on les privilèges? Que fera Gauvin et sa «gang»?

Philippe Peire, dont l'expérience semble avoir été bénéfique, redemande pour lui seul le privilège des pêcheries pour 10 ans. «*J'y ai investi 60,000 Livres, dit-il à l'Intendant. De plus c'est mon frère, Pierre, qui en fut l'initiateur.*» Donc, prétend-t-il, j'ai le droit d'être le premier servi.

Les Dancosse-Gauvin récidivent. «*Nous aussi, disent-ils, avons droit à l'exclusivité des pêcheries. Cette pêche est tendue sur nos terres...*» Et effectivement, leur billet de concession leur reconnaît le droit de pêche.

L'Intendant Bégon décide donc que Peire prendra Gauvin et sa famille comme associés et continuera à exploiter la pêche aux endroits établis. C'est le 17 mars 1720. (37)

Mais un nouveau personnage entre en scène, le seigneur de Rivière-Ouelle, Louis-Henri de Boishébert. Lui aussi réclame pour lui seul le privilège exclusif des pêcheries sur sa seigneurie: «*Cette seigneurie a coûté à ma famille 50,000 Livres. Or, elle ne m'en rapporte que 900. La pêche me permettrait de combler mon déficit. De plus, est-ce que Philippe Peire n'avait pas renoncé à la succession de son frère? Alors, de quel droit prétend-il continuer à se servir des droits de pêche à Rivière-Ouelle?*» le seigneur de Boishébert faisait aussi valoir ses états de service dans l'armée.

Le cas est soumis au Conseil Souverain qui décide, le 18 mars 1721 d'associer Peire et de Boishébert. Sa Majesté, dit-on, concède à Boishébert et Peire le privilège exclusif des pêches établies aux îles de Kamouraska et autres lieux du fleuve Saint-Laurent, établies il y a quelques années par le sieur de Vitré, François Hazeur et Pierre Peire. Le privilège est prolongé pendant une dizaine d'années; à la condition cependant que de Boishébert rembourse à Philippe Peire la moitié des frais d'installation.

(36) Fauteux, ESSAI SUR L'INDUSTRIE AU CANADA, p. 533.

(37) Ordonnances des Intendants, le 17 mars 1720, 5 mars 1721.

L'ensemble de leurs entreprises totalisent 6 pêches. (38) Les deux nouveaux entrepreneurs bénéficiaient de la gratification accordée jusque là à Peire.

L'entrée de Boishébert dans le jeu fait craindre aux Dancosse de perdre leur droit. «*Si le seigneur s'approprie nos droits de pêche individuels, pensent-ils, nous allons tout perdre. Cet individu, tout seigneur qu'il soit, a-t-il le droit de nous retirer les droits de pêche que son propre père nous avait donnés?*» Ils se plaignent donc eux aussi à l'Intendant d'être lésés par le nouveau privilège exclusif.

Mais qu'était devenue la vieille société des habitants dans tout ce conflit? Ils n'ont pas démissionné, les Bouchard, Lavoie, Boucher, Soucy et Gagnon. Eux aussi vont revendiquer leur part du gâteau. Le 5 mars 1721, ils se plaignent à l'Intendant à leur tour.

En résumé, dans ce nouveau conflit qui surgit, il y a les protagonistes suivants:

- Philippe Peire, d'une part, qui demeure le seul de l'ancien trio Peire, Riverin et d'Artigny. Riverin est décédé, et d'Artigny s'est retiré.
- De Boishébert, fils héritier de Jean-Baptiste Deschamps, seigneur de Rivière-Ouelle et de la Bouteillerie, qui avait dès 1698 lancé la première pêche à marsouins. Ce fait constitue un «*droit acquis*».
- François Gauvin et ses gendres, sur la terre desquels est installée la pêche. Ses gendres sont: Pierre Boucher (plus tard, J.-Baptiste Maisonneuve) Pierre Bérubé, Jean Brisson, et Joseph Lizotte. Leur droit vint de leur billet de concession.
- La société des habitants, formée de Etienne Bouchard, Pierre Soucy, Pierre Boucher, Jean de Lavoye et Jacques Gagnon. Ceux-ci revendiquent leur droit de «*premiers pêcheurs*», ainsi que leur contrat avec Peire, depuis 1705.

Problème excessivement complexe à trancher pour l'Intendant. Ce dernier fait donc venir devant lui tout ce beau monde, écoute les revendications de chacun, tente de modérer les esprits et de faire accorder tous les droits, sans créer d'injustices. Il fait valoir de son côté qu'en 1681, Sa Majesté avait ordonné de réserver à la couronne le droit de grève et de pêche des poissons royaux et à lards. Ainsi les censitaires des seigneuries, par leur billet de concession, n'avaient droit qu'au «*petit poisson*». De plus, comme le privilège exclusif avait déjà été accordé, et que les subsides avaient déjà été payés, il ne pouvait revenir sur sa décision. Cependant les commerçants restaient libres de s'associer les habitants qu'ils désirent. Ayant pesé tous les arguments, il décide donc que Boishébert et Peire n'auront des droits que sur les PÊCHES DÉJÀ ÉTABLIES; s'ils veulent en installer d'autres, les habitants auront priorité, c'est-à-dire de permettre ou de refuser l'installation d'une pêche sur leur devanture; dans ce cas

---

(38) Insinuations du Conseil Souverain, 18 mars 1721.

précis, il appartiendra à Peire et Boishébert de prouver le refus du propriétaire.<sup>(39)</sup>

«*LES PÊCHES DÉJÀ ÉTABLIES*» voilà l'expression qui décide de tout. A Rivière-Ouelle, la pêche déjà établie, c'est celle qui date de 1705, celle qui fut tendue par les 6 sociétaires. Et, c'est la seule à la Pointe. Il y a en plus bien sûr, celle de la Pointe aux Iroquois; mais il n'en est pas question ici. Peire et de Boishébert n'ont des droits que sur cette «*pêche établie*». De plus, ils doivent demander la permission du propriétaire s'ils veulent en ériger une autre.

Le droit à la «*pêche établie*», ne signifie pas «*droit au terrain de la pêche*». Cela semble signifier que les matériaux, les outillages qui servent à la pêche déjà existante, les contrats avec les habitants, les obligations envers les créanciers, les fournisseurs et les acheteurs, tout ça constitue les éléments de la pêche. Il semble que ce soit un bien meuble, et non un immeuble rivé au sol et faisant partie intégrante du terrain. Le droit à la «*pêche établie*» permettait au seigneur, à Peire et aux 6 sociétaires de continuer à tendre leur pêche. C'est tout. Quant au terrain, c'est une autre affaire. C'est une subtilité légale, mais c'est un détail qui porte à conséquence; en effet, comme le terrain n'appartient pas à aucun des sociétaires. (François Gauvin, même s'il est un des «6», n'est pas propriétaire de la Pointe, qui appartient à ses gendres) ils devront «*déménager*» leur installation.

La société des «6» devra donc tendre sa pêche vis-à-vis la devanture de la terre de l'un d'eux. Il y a Etienne Bouchard, Jacques Gagnon, Jean de Lavoie qui, résidant dans la «*Pointe*», ont tous une devanture sur le fleuve. Il est impossible de dire où la pêche fut exactement érigée. Nous supposons qu'elle dut l'être sur l'une des petites pointes qui s'avancent dans le fleuve. Elle était au nord-est de la précédente. Mais chose certaine, ils ont dû sûrement ne pas la construire sur la devanture de la terre de Gauvin!!!

### **La pêche des gendres de Dancosse:**

La décision de l'Intendant en 1721 fut donc un compromis habile. Tout le monde obtient justice. Les droits acquis sont respectés. Mais, évidemment le grand gagnant, là-dedans, c'est le clan Dancosse. Depuis 1708, et plus particulièrement depuis 1713 qu'ils luttent pour obtenir pour eux seuls «*leur*» pêche. Ils viennent de l'obtenir!!! La «*Grande Pêche*» de la Pointe, désormais ce sera la pêche des gendres de Dancosse. Mais, ils doivent s'équiper, se trouver des commerçants nouveaux, car ils ne veulent pas s'associer avec Peire et de Boishébert.

Le 8 janvier 1722, FRANÇOIS GAUVIN, époux de Madeleine Bouchard, JEAN-BAPTISTE MAISONNEUVE, époux de Madeleine Dancos-

---

(39) Ordonnances des Intendants, 27 janvier, 8 février, 5 mars et 15 mai 1721. Fauteux. ESSAI SUR L'INDUSTRIE AU CANADA, pages 533 à 536.

se, PIERRE BÉRUBÉ, époux de Geneviève Dancosse, JEAN BRISSON, époux de Catherine Dancosse, de Sainte-Anne et de Rivière-Ouelle s'associent pour 10 ans pour faire la pêche au marsouin à la Pointe de Rivière-Ouelle avec les sieurs de Frontigny, marchand de Québec et F. de la Cetière, notaire public de Québec. Frontigny et de la Cetière fourniront les outils et recevront le  $\frac{1}{4}$  des huiles. Les habitants feront les travaux, surveilleront la pêche, dégraisseront le marsouin, et feront tous les autres travaux. C'est en ces termes que le clan Dancosse s'engage à construire sur le site de la première pêche, une seconde pêche à marsouins.(40)

Gauvin est aussi favorisé dans ce système, puisqu'il est en même temps l'un des «6» de la première société, et l'un des «5» de la nouvelle société des Dancosse. Il gagne sur tous les plans. C'est sa revanche sur sa cinglante défaite de 1708.

En 1721, nous voilà donc à Rivière-Ouelle avec 3 pêches à marsouins. Une à la Pointe, une seconde quelque peu au nord-est de la précédente et l'autre à la Pointe aux Iroquois, dans la Petite-Anse.

La même année on comptait une quinzaine de pêches sur les deux rives du Saint-Laurent: il y en avait 6 à la Baie-Saint-Paul, dont 2 appartenaient au Séminaire de Québec; au moins une à l'Ile-aux-Coudres; une autre dans la Grande-Anse, vis-à-vis de Sainte-Anne de la Pocatière; 3 à Rivière-Ouelle; une à Kamouraska et une à Rivière-du-Loup, (Celle de Rivière-du-Loup était établie par 15 «sauvages»)(41)

### Rendement des pêches:

D'après Fauteux, le marsouin ne «donnait» pas toujours régulièrement. Certaines années étaient plus profitables; mais il y eut des périodes de vaches (marsouins) maigres! En 1721, les 15 pêches auraient rapporté 160 marsouins; de ces 160, 12 seulement venaient de Rivière-Ouelle, 10 de Kamouraska; et la majeure partie de la côte nord.

Ces 160 marsouins ont fourni 120 barriques d'huile. C'est dire qu'un marsouin fournissait environ  $\frac{3}{4}$  d'une barrique d'huile. On ne précise pas la pureté, la qualité de l'huile ainsi obtenue, mais il est possible que pour augmenter la quantité, on n'ait pas toujours respecté scrupuleusement les standards de qualité. On sait en tout cas que l'Intendant se plaignait parfois «de l'odeur désagréable» dégagée par le produit. Pour comparer: en 1716, on avait capturé 23 marsouins qui avaient fourni 14 barriques, ce qui fait à peine un peu plus qu'une demie barrique par poisson. Mais peut-être ce dernier était-il plus maigre?(41)

De toutes façons, 12 prises à Rivière-Ouelle dans 3 pêches ne constituent pas un record, si réellement ces chiffres sont exacts. Ça ne fait que 4

(40) Notaire Étienne Jeanneau, 8 janvier 1722. N.B.: JOSEPH LIZOTTE, époux de Françoise Dancosse était aussi membre de la société. Nous avions oublié son nom.

(41) Fauteux, ESSAI SUR L'INDUSTRIE AU CANADA, p. 535, 536.



Marée d'une centaine de marsouins à Rivière-Ouelle, vers 1930.

(Photo: Studio Gendreau)

poissons par pêche! Est-ce que ça valait la peine de tant se disputer? Pire! En 1723, ce fut une maigre année pour le marsouin; on n'en a capturé que 4. Imaginez: 15 pêches et 4 poissons! Quel succès! En 1732, pas une seule prise. Et pourtant la pollution n'existait pas encore!!! Personnellement, je doute fort de ces chiffres, qui doivent être très incomplets. Je ne puis imaginer que des hommes normaux se disputent tant à ériger des pêches qui rapportent si peu.

Quant au prix de l'huile, en 1721, il est de 100 Livres pour une barrique. En 1707, il n'était que de 55 Livres. Le prix a donc doublé dans une quinzaine d'années, ce qui est excellent. Voilà la preuve que le produit plaît, qu'il est fort demandé. 100 Livres, c'est un prix fort appréciable pour une barrique d'huile. Cela veut dire qu'un marsouin avait une valeur de 75 Livres; c'est une petite fortune qui se promène ainsi entre deux eaux. Pensez qu'un bœuf, qui est déjà un produit extrêmement dispendieux, à cause de son utilité et de sa rareté peut se vendre 50 Livres. Pensez que 75 Livres c'est le salaire d'un pêcheur de morue pour environ 3 mois. Ce marsouin-là aurait aujourd'hui une valeur d'à peu près 700 à 1000 dollars. Ces chiffres nous rassurent. Si le marsouin se prend peu, au moins il vaut son pesant d'or. C'est peut-être là l'explication de la vive concurrence entre les commerçants et les habitants. Mais son prix élevé justement vient peut-être de sa rareté; ainsi il ne serait pas bien avisé de trop en capturer, car le prix pourrait s'effondrer.

Supposons qu'une année moyenne de pêche rapporterait 20 marsouins dans l'année; la graisse une fois fondue remplirait environ 15 barriques

d'huile, qui, vendues à 100 Livres, donneraient un revenu à partager de 1500 Livres. Le partage doit normalement se faire ainsi: Peire et de Boishébert se réservent le  $\frac{1}{4}$  du revenu de leurs pêches. De Frontigny et de la Cetièrre ont aussi le  $\frac{1}{4}$  dans la leur. Les habitants, divisés en 3 pêches se gardent les  $\frac{2}{3}$ . Ce qui donne le partage suivant; en supposant que la pêche de Dancosse aurait capturé 10 poissons, celle des 6 sociétaires, 4 et celle de la Pointe aux Iroquois 6 marsouins.

- De Frontigny et la Cetièrre réalisent un revenu de 185 Livres. De ce revenu, il faut soustraire les dépenses faites pour l'équipement, le transport, etc... Donc chacun des deux peut faire un profit maximum de 93 Livres. C'est peu; surtout si l'on considère qu'une pêche pouvait coûter jusqu'à 300 Livres de frais pour la lancer.
- Les 5 membres de la famille Dancosse se partageront les 565 Livres restant; chacun recevra 113 Livres. Pour eux, il n'y a pas de dépenses à soustraire. C'est donc un profit annuel appréciable.
- Peire et de Boishébert touchent aussi un revenu de 185 Livres, moins les frais, plus les 400 Livres de subsides royaux, ceci leur fait un profit maximum chacun de 293 Livres. Intéressant!
- La société des «6», qui a capturé 4 marsouins, se partagera 300 Livres. Chacun recevra donc: 50 Livres. Très maigre!
- Les gars de la Petite Anse, au nombre de 6 eux aussi ont totalisé 6 marsouins, chacun un, donc un profit de 75 Livres. Plutôt maigre!

Ces chiffres sont vrais, si le prix de 100 Livres se maintient. Il est arrivé que le prix a déjà été moindre, et qu'il a dû fluctuer beaucoup. On voit donc que, en dépit du prix élevé du marsouin, c'est une entreprise hasardeuse; elle devient rentable à partir du moment où l'on capture au moins une dizaine de poissons par pêche. Combien d'années a-t-on capturé 10 marsouins et plus? On l'ignore, mais ceci a pu être plus fréquent qu'on le croit. On sait que le 21 mai 1929 on a fait une pêche exceptionnelle de 107 marsouins. Si dans une seule marée, autant de poissons se sont pris dans les perches de la pêche Lizotte, on peut supposer qu'une année moyenne, il y a 250 ans, pouvait rapporter un nombre important de barriques d'huile.

Quant à préciser ce que contenait une barrique, c'est assez difficile, puisqu'il y avait des barriques de 220, de 240 et même de 360 pintes (entre 60 et 90 gallons). Or, on ne sait pas de quel contenant exact se servaient les habitants.

En 1726, cependant, Beauharnois qui écrit au ministre en France disait que la pêche était devenue fort casuelle et fort difficile. Il y a donc de toute évidence des hauts et des bas. En 1736, une société d'habitants de Saint-Roch formée de Marie Quevillon, Joseph Gerbert (Jalbert) et Laurent Dubé est constituée pour tenter la pêche aux marsouins. En 1741, il y avait une pêche à l'Île Verte; en 1746, une autre à Sainte-Anne; une ou deux sur la rive nord. Signes que l'entreprise est rentable, en dépit de ses difficultés.

## Les deux grandes pêches de Rivière-Ouelle vers 1750-1760.

La pêche des 6 sociétaires, tendue quelque part au nord-est de la Pointe a laissé sa place vers 1758 à une autre société. En fait, c'est la même qui, continuée par les héritiers, après avoir perdu plusieurs membres, se voit obligée de se reformer dans des structures légales: François Gauvin a abandonné, Soucy a laissé la paroisse; et quant à Pierre Boucher, il a probablement abandonné lui aussi. Donc il reste des premiers sociétaires: Lavoie, qui transmet son droit à Joseph Lavoie, son fils; Étienne Bouchard, qui cède ses droits à sa fille unique, Mme. Nicolas Hudon dit Beaulieu; Jacques Gagnon, qui transmet à 4 de ses fils sa part dans la pêche.

Tous ces héritiers décident de reconstituer la pêche: NICOLAS HUDON (Beaulieu), fils du Nicolas cité auparavant, amène dans la société ses frères, JOSEPH HUDON, PIERRE HUDON, CHARLES HUDON et JEAN-BAPTISTE HUDON; les Gagnon sont: JOSEPH GAGNON, PIERRE GAGNON, ANTOINE et JEAN-FRANÇOIS GAGNON. Du côté des Lavoie, il y a JOSEPH LAVOIE. Ces trois familles se choisissent Pierre Florence et Pierre Mailloux, tous deux marchands à Rivière-Ouelle, pour écouler leur produit.

En 1758, ils forment une société pour tendre une pêche à marsouins sur la devanture de leurs terres, «*qui se trouvera derrière la Grande Pêche de la Pointe*». Ils seront tous égaux en fourniture, gains et pertes. Joseph Lavoie, Pierre Gagnon et Joseph Hudon (Beaulieu) seront nommés pour faire faire les travaux.<sup>(42)</sup> Qu'est-il advenu de cette pêche? On ne sait rien; on est même porté à croire qu'elle ne fut jamais réalisée, car l'année suivante c'est la guerre, et de plus, on ne trouve aucun document précisant son évolution. Peut-être a-t-elle vécu misérablement quelques années, pour être finalement abandonnée.

Il semble que la seule pêche qui va résister aux attaques des années difficiles, c'est celle des Dancosse établie à la Pointe depuis 1722. Cette famille a décidé de séparer la pêche et même le terrain de la Pointe en 6 grandes parts, chacune des parts allant à l'un des 6 membres suivants: Pierre Dancosse fils, Michel Dupéré, époux de Anne, Pierre Bérubé, époux de Geneviève, Jean Brisson, Joseph Lizotte, Pierre Boucher... Chacun de ces 6 propriétaires va rediviser ensuite sa part entre ses héritiers; puis chacun des héritiers à ses propres héritiers, et ainsi de suite. Ceci a l'avantage de conserver le bien dans la même famille, mais le malheureux désavantage de partager en infimes parcelles de particules les 6 grandes parts du début. Finalement on s'y perd, lorsque l'une des 6 parties, par exemple, a été partagée en 10 autres dans le cas des Bérubé, en 6 autres dans le cas des successeurs de Pierre Dancosse; et qu'ensuite chacune des 10 part des Bérubé se subdivise soit en 3, soit en 7, soit en 2 soit en 12, etc... Voici un cas précis: en 1784, Charles

---

(42) Notaire Joseph Dionne, 13 mars 1758.

et Armand Lizotte vendent leur droit de pêche à François Boucher.(43). Ils vendent  $\frac{1}{2}$  d'une grande part, aussi les  $\frac{2}{3}$  dont  $\frac{1}{2}$  leur est échue par décès de leur mère Catherine Boucher, épouse de Joseph Lizotte, le tout leur provenant par don.

Un autre exemple: en 1819, la veuve de Jacques-Nicoles Perrault, seigneur de Rivière-Ouelle, a les parts suivantes dans la pêche à marsouins:

- $\frac{1}{3}$  d'un  $\frac{1}{7}$  dans la  $\frac{1}{2}$  de  $\frac{1}{6}$ , acquis de Jean Gagnon.
- $\frac{1}{3}$  de  $\frac{1}{7}$ , acquis d'Augustin Lemieux.
- $\frac{1}{44}$  de  $\frac{1}{4}$  de  $\frac{1}{5}$  dans  $\frac{1}{6}$ , acquis de Vincent Paradis.
- $\frac{1}{11}$  de  $\frac{1}{4}$  de  $\frac{1}{5}$  dans  $\frac{1}{6}$  dans la terre de la Pointe au nord-est de la rivière.
- etc...(44)

Je me demande comment l'on pouvait calculer les revenus de tout ce monde à la fin de l'année de pêche. Le plus érudit des hommes de science y perd son latin. C'est à ce moment là qu'on aurait eu besoin des calculatrices I.B.M.!!!

On se rappelle que la pêche des Dancosse faisait affaire avec des marchands de Québec; On avait refusé de s'associer à l'entreprise du seigneur Louis-Henri de Boishébert. Le seigneur avait épousé la fille du gouverneur de Montréal, Louise-Geneviève de Ramezay. Or, ce dernier meurt en 1736, laissant à son épouse l'usage de la seigneurie. En 1744, les pêcheurs Dancosse signent avec la seigneuresse l'accord suivant:



(Photo: Mlle Yvonne Martin)

Hôtel «Laurentides» vu du sud-ouest. Vers 1890 (?). Remarquez la tourelle, et l'évantai de la pompe.

(43) Notaire L. Cazes, 1<sup>er</sup> juin 1784.

(44) Notaire Planté, 2 mars 1818.

«ils donnent 1/10 des huiles venant de la pêche à marsouins à dame Louise-Geneviève De Ramezay de Boishébert, ses hoirs et ayant-cause, à condition que les donateurs, leurs hoirs et ayant-cause soient toujours propriétaires de la pêche, et que s'il y a des troubles quelconques, elle devra prendre fait et cause pour les donateurs.»<sup>(45)</sup> Ils garantissaient ainsi leurs droits vis-à-vis une éventuelle contestation de ceux-ci. Le passé difficile qu'ils avaient connu leur fait craindre l'avenir; et rien de plus sûr que de se voir appuyer par le seigneur lui-même.

Il y aura enfin, en 1784 ou 1785, une quatrième pêche à marsouins, établie celle-là dans l'Anse aux Orignaux (le quai de Rivière-Ouelle): Jacques Roussel, François Bérubé, Louis Massé Jean Roussel, Gabriel Lancognard, dit Santerre et François Chartier s'unissent en société pour tendre une pêche sur la devanture de leurs terres. Ils partagent également les frais, les dépenses, les profits et pertes.<sup>(46)</sup> Celle-là aussi a du avoir une existence éphémère et difficilement rentable, puisqu'on en entend plus parler par la suite.

Mais en plus de la pêche aux marsouins, qui est strictement commerciale, il y eut aussi évidemment beaucoup de pêche individuelle à des fins domestiques. Le hareng, le saumon, l'anguille, etc... Ainsi en 1757, Jean Belzile-Gagnon vend à Jean-Baptiste Miville la devanture de sa terre dans l'anse aux Iroquois «pour tendre 75 brasses de rets à saumon»<sup>(47)</sup> En 1763, la seigneuresse Ramezay de Boishébert donne à Pierre Mailloux «la pêche de l'Anse Saint-Denis avec les droits de 40 pieds au dessus de la plus grande mer dans toute l'étendue de l'Anse, moyennant 50 Livres par année...» Voilà une entreprise qui me semble commerciale (Pierre Mailloux est un marchand) mais destinée à la pêche aux petits poissons. Cette pêche a une longue histoire. Elle commence en 1763 par un contrat renouvelable annuellement. Puis en 1764, la vente est faite à perpétuité pour le même prix de 50 Livres, plus 350 Livres, prix de la cession pour toujours. En 1772, elle est vendue à Jean-Baptiste Bonenfant. En 1793, Bonenfant la donne à son gendre, François Têtu. Celui-ci la vend, en 1802 à son beau-frère Pierre Casgrain, seigneur de Rivière-Ouelle. (Casgrain et Têtu étaient tous deux mariés aux filles de Bonenfant) Redevenue propriété seigneuriale, elle se transmet de père en fils aux seigneurs. Lorsque la seigneurie est vendue à Charles Letellier, celui-ci en devient propriétaire; à son tour il la vend à Eugène Martin, qui la vend à Luc Bélanger, qui la donne à son fils Adalbert, et de là, je crois, à la famille de M. Narcisse Lachance <sup>(48)</sup>.

(45) Notaire Dulaurent, 2 juin 1749.

(46) Notaire J. Colin, 18 septembre 1785.

Notaire L. Cazes, 9 avril 1784. (Disparu du greffe!!!)

(47) Notaire J. Dionne, 28 juillet 1757.

(48) Notaire Saillant, 21 juillet 1772.

Notaire Lelièvre, 21 octobre 1793.

Notaire Boisseau, 8 septembre 1802.

Archives de la Société Historique de la Côte du Sud. Dossier 28.

On a ici un autre type de pêche, différent de celle de la Pointe, et située à l'autre extrémité de la paroisse. La pêche de la Pointe est une pêche à marsouins partagée en parts sociales divisibles à l'infini par héritage, qui devra finalement se restructurer en 1870 en une nouvelle compagnie afin de débrouiller le fouillis dans lequel elle s'est précipitée. Or, la majorité des parts de cette nouvelle compagnie fait en sorte que les véritables propriétaires sont les seigneurs et leurs amis, les Têtu et les Letellier.

La pêche du nord-est de la Petite-Anse est une pêche à petits poissons et à anguilles; appartenant toujours à un seul propriétaire, indivisible en parts, et qui finalement appartient vers 1870, au seigneur.

### **Les seigneurs de La Bouteillerie et Rivière-Ouelle:**

Entre 1672 et 1854, soit près de 200 ans de régime seigneurial, il est passé à Rivière-Ouelle 3 familles de seigneurs: La famille Deschamps de Boishébert, la famille Perrault et celle des Casgrain:

La famille Deschamps de Boishébert dirige la seigneurie de La Bouteillerie de 1672 à 1774. A cette date, elle passe aux mains des Perrault. Ainsi, pour le siècle qui nous concerne dans ce chapitre, nous verrons seulement quels furent les seigneurs représentant ces deux familles:

### **Jean-Bapte. — François Deschamps de Boishébert, de La Bouteillerie, et de Rivière-Ouelle: (1672-1703).**

Le premier seigneur a déjà été présenté; c'est le fondateur de la seigneurie de Rivière-Ouelle. Il signait ses parchemins la plupart du temps du nom de: La Bouteillerie. Nous référons à la généalogie de sa famille citée en appendice, pour savoir d'où viennent ses titres, et le nom de Houel. Il ne fut pas le premier de sa famille à émigrer au Canada, car, dès 1643, une tante religieuse à Dieppe, en Normandie, débarquait à Québec; elle était la sœur de son père, et porta le nom de sœur Marie-Joachim Deschamps. Elle devait décéder à Québec en 1690.

Jean-Baptiste-François Deschamps décède en 1703, après avoir légué la seigneurie à son fils Charles-Joseph. Mais celui-ci la transmet à son frère Henri-Louis.

### **Henri-Louis Deschamps de Boishébert: (1703-1736)**

Né à Rivière-Ouelle, le 7 février 1679, il décède à Québec le 6 juin 1736. Il avait épousé, le 10 décembre 1721, Louise-Genève de Ramezay, fille du gouverneur de Montréal; c'est elle qui va agir comme seigneuresse de la Rivière-Ouelle, de 1736 à 1769; puis, à sa mort, la seigneurie est partagée en trois, entre Charles, Genève et Charlotte de Boishébert. Voyons ce que dit le Dictionnaire Biographique du Canada du seigneur Louis-Henri de Boishébert:



Mère Marie-Joachim Deschamps de Boishébert

Tante du seigneur J.-Bte-François Deschamps de la Bouteillerie, de Rivière-Ouelle. Religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec de 1643 à 1690. Elle est décédée à Québec en mai 1690. Envoi de M. Jacques de Boishébert, Dieppe, le 8 août 1971 à M. Paul-Henri Hudon, Montréal, P.Q.

*«Depuis le XVème siècle, la famille Deschamps, originaire de Normandie, avait toujours compté dans ses rangs des écuyers et des chevaliers. Henri-Louis, quatrième fils de J.-Bt. François Deschamps, s'engagea dans les troupes de la marine, vers la fin des années 1690. On peut dire qu'il fut un bon soldat, plein d'initiative, si l'on en juge par son avancement au cours de ses années de service, jusqu'à sa promotion au grade de lieutenant, en 1715, ainsi que par les éloges que lui accordaient ses supérieurs.»*

*«En 1702, le gouverneur Callière l'envoya à Michillimakinac, pour enquêter sur les agissements de Charles Juchereau de Saint-Denys et de Pierre-Charles Le Sueur, qui étaient soupçonnés de se livrer illégalement à la traite des fourrures...»* Serait-ce de là que viennent les rivalités judiciaires entre les Juchereau-Duchesnay et les Deschamps de Boishébert au sujet des bornes de leurs seigneuries? De toutes façons, ce seigneur ne résida que rarement dans sa seigneurie. Peut-être y demeura-t-il autour des années 1720, au moment où il tente de s'appropriier les droits de la pêche à marsouins. Durant ses absences, il se faisait représenter dans la localité par un «chargé d'affaires»; on connaît quelques-uns de ces procureurs, ce sont: Jean Gagnon, capitaine de milice, vers 1717,

Jean-Baptiste Dupéré, vers 1731, le curé Louis Duchouquet vers 1736; il y en eut probablement d'autres dont on ignore les noms. C'est à lui qu'on doit le Dénombrement de 1725. Il avait une résidence à Québec, «*rue Saint-Louis, vis-à-vis les Récollets, joignant la maison de Mme. Beaujeu*». Le Dictionnaire Biographique, page 188 continue la description de sa carrière à peu près ainsi:

- En 1705, Boishébert participe à la garde des ports de Terre-Neuve et à la capture de 3 vaisseaux anglais, près de Boston.
- En 1707, il s'embarque sur un corsaire qui patrouille l'Atlantique, sans grand résultat.
- En 1710, il est choisi pour conduire des renforts en Acadie, afin d'aider à repousser les attaques anglaises.
- Vers 1711-12, il travaille aux fortifications de Québec.
- En 1713, il fait un relevé topographique des côtes du Labrador et dresse des cartes qui furent envoyées au ministère de la Marine.
- Vers 1716, il fait un voyage en France.
- Vers 1721, il s'occupe des pêcheries de Rivière-Ouelle.
- En 1728, il est promu au grade de capitaine.
- En 1730, il est nommé commandant (et non gouverneur!!!!) de Détroit, où il demeure jusqu'en 1734. A cet endroit, il réussit à appliquer les règlements concernant la traite des fourrures, fixa des colons, accrut le développement de l'agriculture, entretint de bons rapports avec les Indiens.
- En 1736, meurt à Québec, d'une crise d'apoplexie.

On comprend maintenant pourquoi, durant son règne, l'immigration de colons à Rivière-Ouelle se fait ralentir. Il a d'autres «*chats à fouetter*»; d'autant plus que le poste de Détroit lui assure un revenu de 8,000 à 10,000 Livres par an, comparativement à un revenu déclaré de 900 Livres à Rivière-Ouelle. De plus, le nombre de concessions diminue également.

L'absence du seigneur de son domaine va faire en sorte que de plus en plus ce sera l'église et non plus le manoir qui constituera le pôle d'attraction, le centre nerveux de la seigneurie; le curé, lentement, supplante le seigneur; le véritable chef, le conseiller, cesse d'être le seigneur pour devenir le curé.

Mr. Jacques de Boishébert de Dieppe (France) nous faisait parvenir durant l'été 1970 des extraits de ses papiers de famille, où on retrouve entre autres une biographie de Henri-Louis Deschamps de Boishébert et une autre de Charles, son fils:

*«Henri-Louis Deschamps de Boishébert, y lit-on, entra jeune encore dans le détachement des troupes de la marine; il devint enseigne en 1706. En 1711, il fut chargé par Mr. de Vaudreuil gouverneur général, de surveiller les intérêts du roi dans le sauvetage des débris de la flotte de l'amiral Sir Hovenden Walker à l'Île aux Œufs.*

*L'amiral Walker avait été mis à la tête d'une flotte composée de quinze vaisseaux de guerre et de soixante-neuf transports, portant de nombreuses*

*troupes de débarquement, pour s'emparer de Québec. A l'embouchure du St-Laurent, un gros vent s'éleva soudain et une brume épaisse enveloppa la flotte. Sept navires se brisèrent sur les récifs de l'Île-aux-Œufs et du littoral; de douze à treize cents hommes, femmes et enfants périrent dans les flots, parmi lesquels deux compagnies entières des gardes de la reine et plusieurs familles écossaises, embarquées pour s'établir dans le pays conquis. L'amiral renonça au projet d'aller assiéger Québec... Un témoin oculaire, François Margane de Lavaltrie, a décrit les résultats du désastre: «Outre les sept navires, on voyait là sur le rivage trois ou quatre cents grosses futailles cerclées de fer, beaucoup de brouettes, des câbles, ancres, voiles, planches et madriers de long, vingt écus blancs dans la poche d'un naufragé une montre d'argent... le rivage était jonché de 1,500 à 1,600 cadavres dont une vingtaine de femmes ayant quelques-unes des enfants à la mamelle, de chevaux, de moutons, de chiens, de volailles, etc...»*

*La même année, Mr. de Vaudreuil décide de faire travailler aux fortifications de cette ville (Québec), et il confia la direction de ces travaux à Mr. de Beaujours... Il fut secondé efficacement par Mr. de Boishébert...*

*C'est, semble-t-il, en 1721, que Mr. de Boishébert fut nommé aide-major de Québec. Le 10 décembre de cette même année, il épousa à Montréal, Louise-Geneviève de Ramezay...*

*Le 22 avril 1727, Mr. de Boishébert obtint une expectative de capitaine. Il était en France quand le Conseil de la Marine lui concéda, le 14 mai 1728, la compagnie de Mr de Ligneris, nommé major à Trois-Rivières... Nous ignorons s'il profita de son voyage pour venir rendre visite à ses parents du pays de Caux. Le père Louis Le Jeune rapporte seulement qu'il devait s'embarquer à bord de «L'Éléphant», mais que la petite vérole le retint malade à Blois. A son retour qui eut lieu avant la fin de 1728, Mr. de Beauharnois, gouverneur-général, lui confia le commandement de Détroit... Il y resta jusqu'au 10 juin 1734, ayant travaillé à régulariser les titres de propriété de la plupart des habitants, ce qui accrut le nombre des concessionnaires...» (49)*

### **Veuve Louise-Geneviève Ramezay de Boishébert: (1736-1769)**

C'est la veuve du seigneur, mais c'est aussi la fille du gouverneur de Montréal, celui qui a construit l'actuel château de Ramezay, que les consitaires de Rivière-Ouelle ont l'honneur de recevoir comme nouvelle seigneuresse.

Comme la seigneurie lui échoit, alors que ses enfants ont entre 7 et 14 ans seulement, elle prend à sa charge de l'administrer. On a vu qu'elle s'était associée au clan des Dancosse dans la pêche à marsouins, pêche qu'elle s'engageait à protéger et défendre; qu'elle avait vendu la pêche de l'Anse Saint-Denis à Pierre Mailloux, le droit de bac sur la rivière

---

(49) Ces textes ont été puisés au DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DU CANADA, 1931, tome I, p. 196-197, tome II, p. 807-808.

au sieur Jean Florence, la jouissance du moulin seigneurial à Jean-Baptiste Bonenfant; elle fait arpenter par Kerverzo le Domaine en 1749; elle agrandit la seigneurie sur la profondeur, en 1750, alors qu'elle se fait concéder 2 lieues de plus, «à ajouter à la lieue et demie déjà concédée en 1672».

Il semble que la seigneuresse ait parfois manqué de sens administratif, en transmettant ainsi les droits seigneuriaux à des censitaires, car, plus tard, on voit les nouveaux seigneurs contester devant la justice ces «*donations*». Comme son mari, il apparaît qu'elle a résidé très rarement dans sa seigneurie; elle délègue ses fonctions à des procureurs: Ovide Kerverzo, vers 1752, Pierre Mailloux, vers 1761, (et peut-être d'autres qu'on ignore...)

En 1765, la seigneuresse avait sans doute transmis ses droits dans la seigneurie à ses deux filles et à son fils, puisque à cette date, on retrouve un avis de vente dans la «*Gazette de Québec*», de la part échue à Mr. de Boishébert. Les autres parts étaient allées à Geneviève et Charlotte,

Voici en quels termes, la seigneurie de Rivière-Ouelle est mise en vente: «*A vendre: ses droits d'aîné et portion d'héritabe (ceux de Mr. de Boishébert) dans la seigneurie de la Bouteillerie; la dite seigneurie ayant 2 lieues  $\frac{1}{4}$  de front sur  $3\frac{1}{2}$  de profondeur;  $\frac{1}{3}$  établi donnant 700 Livres tournois de rente, sans lods et ventes; a un domaine de 94 arpents en superficie presque tout en valeur, un moulin à eau tout neuf pour la farine, une pêche à marsouins qui donne année commune 20 à 24 barriques d'huile au seigneur, plus une pêche au saumon considérable.*

«*Ceux qui voudront acquérir les dits lieux pourront s'adresser à Mr. Perrault, chargé de la procuration du sieur de Boishébert, ou à Mme. de Boishébert, qui veut vendre aussi ses droits avec le dit sieur de concert, et toute la susdite seigneurie à un prix raisonnable...*» (50)

L'offre semble peu alléchante, puisqu'il faut attendre 9 ans avant de trouver un acheteur; et cet acheteur est le frère de Mr. Perrault lui-même, qui réside hors du Canada, à Saint-Domingue, dans les Antilles. (Voir le contrat cité en Appendice.) De plus, il semble que les faits donnés sont légèrement exagérés; ainsi il n'est pas sûr qu'il y ait eu jusqu'à  $\frac{1}{3}$  de la seigneurie «*établie*» en 1765; il n'est pas sûr non plus que les revenus puissent monter à 700 Livres, puisqu'en 1774, 9 ans plus tard, au contrat de vente, on déclare seulement 589 Livres de rentes; même chose pour le moulin supposé tout neuf; en 1774, il n'était pas encore en état! Enfin, il laisse supposer que les pêches appartiennent au seigneur; alors que l'on sait que la pêche à marsouins ne lui appartient que pour 1/10, et que celle à saumon est louée à un censitaire. Aujourd'hui, nous dirions que cette annonce est de la publicité frauduleuse!!! Jamais, ni dans l'annonce, ni dans le contrat de vente, il n'est fait mention du manoir et de ses dépendances. En existait-il? Avaient-ils été détruits en 1759, lors de la guerre de la Conquête? Étaient-ils trop vieux, pour qu'on prenne la peine de les mentionner et spécifier leur valeur?

---

(50) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 21.

La seigneuresse Ramezay de Boishébert meurt à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1769. Un inventaire de ses papiers et titres a été fait, la même année, le 28 octobre, par le notaire Panet. Son contrat de mariage, déposé au greffe du notaire Pellican, le 31 décembre 1721, à Montréal, où avaient signé les plus hautes personnalités de la colonie, nous montre à quel haut niveau social se situait cette distinguée famille française. Aux comptes de la Fabrique, nous voyons quelquefois des inscriptions de dons faits à l'église par la seigneuresse. (De la même manière, au contrat de mariage de Jean-Baptiste François Deschamps en 1672, nous trouvons les signatures du gouverneur Frontenac, de l'intendant Talon, et de beaucoup d'autres personnalités de la Nouvelle-France...)

### **Charles Deschamps de Boishébert et de Raffetot: (1769-1774)**

Le dernier de cette famille à détenir la seigneurie de Rivière-Ouelle est Charles Deschamps. Si son père fut très souvent absent de la seigneurie, il semble que celui-ci n'y ait même jamais mis les pieds, et s'en désintéressa *«le plus possible»*. Les concessions faites entre 1744 et 1769 l'ont été par Mme de Boishébert, sa mère; et entre 1769 et 1774, avant qu'il ait vendu la seigneurie, nous n'avons trouvé aucun billet de concession, ni de lui-même, ni de Mr. Perrault, son procureur.

C'est un personnage assez contesté; on en a fait autant d'éloges que de critiques; il fut soldat, officier dans les troupes de la marine, et, à ce titre fit honneur à son pays; cependant, il fut accusé de complicité dans les rapines de Bigot, emprisonné en France, puis libéré et lavé de tout crime.

Né en 1727, à Québec, il entre dans les troupes de la marine, dès l'âge de 15 ans, en 1742. A ce moment, il est enseigne en second. Voici un résumé de sa carrière:

- en 1744, il est enseigne *«en pied»*.
- en 1753, il est lieutenant.
- en 1756, il est capitaine.
- en 1758, il est fait *«Chevalier de Saint-Louis»*.
- vers 1755, le gouverneur de la Nouvelle-France le charge de défendre le territoire qui restait encore à la France en Acadie; il en revint au commencement de 1759, alors que Québec et Montréal sont menacés par les troupes anglaises.
- lors de la guerre de 1759-60, il se met sous les ordres de Mr. de Vaudreuil. A la bataille de Montmorency, il commandait un corps de quelque 500 français et *«sauvages»*. Il prit part également à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, et à celle de Sainte-Foy, avec Lévis le 28 avril 1760.
- Vers 1760-61, il passe en France, où il épouse une lointaine cousine, Charlotte-Antoinette de Boishébert. Il aura un fils de ce mariage, né en son château de Raffetot, mais ce fils, mort sans héritier, demeure le dernier de la lignée canadienne.



«Le beau Canadien»

M. Charles Deschamps de Boishébert, seigneur de Raffetôt (en France) et de Rivière-Ouelle (au Canada). Petit-fils de J.-Bte-François Deschamps de la Bouteillerie et fils de Henri-Louis Deschamps de Boishébert et Louise Geneviève de Ramezay. Né à Québec en 1725, décédé à Raffetôt le 10 janvier 1797. Il épousa Charlotte-Elisabeth-Antoinette Deschamps, sa cousine; il eut un fils, Roch qui resta sans descendant. Il fut chargé de missions en Acadie entre 1755 et 1760. Il retourna en France, lors de la Conquête.

Envoi de M. Jacques de Boishébert, Dieppe, le 8 août 1971 à M. Paul-Henri Hudon, Montréal, P.Q.

Il semble que Montcalm se méfiait de Charles Deschamps. Dans son journal personnel de même que dans sa correspondance avec le chevalier de Lévis, il en fait autant d'éloges que de critiques. Voici quelques-unes de ces observations faites par le général français sur cet officier canadien: Il écrivait à Lévis: «*Vous avez là-bas, Boishébert, un des héros de la colonie. Que tient cet homme? Tout au moins, c'est un des grands pillards qu'il y ait...*» (16 déc. 1757) Deux jours plus tard, Montcalm notait dans son journal: (Mr. de Boishébert), «*cet officier a du talent, mais il est quasi reçu de principe dans la colonie, qu'il n'y a point de mal à beaucoup prendre au Roi...*» (18 décembre 1757) En d'autres mots, il laissait entendre que c'était devenu normal en Nouvelle-France de voler la Couronne; et il accole à cette situation générale le nom de Boishébert.

L'année suivante, en 1758, il notait dans son journal: «*Mr. de Boishébert s'amusera sans doute encore à faire la traite à Miramichi...*» «*... le dit Boishébert, sujet médiocre, lettré, vanté, n'a jamais rien fait que le commerce,*

qui lui a valu 3 à 400,000 Livres, mais point la guerre...» Mais, par contre, il avouait: «*Mr. de Boishébert a fait quelques prisonniers vers Boston...*»

En 1759, il écrivait à Lévis: «*On dit ici que Boishébert ne part que le 25 mars. Il a gagné 100,000 écus, la dernière campagne. Je crois qu'il prodigue à qui vous savez sa jeunesse et sa bourse...*» et plus loin, il disait: «*Boishébert, un dieu, un diable*»!!! (51)

Est-ce le dieu ou le diable, qui est finalement emprisonné à la Bastille, lors de son retour en France? Le seigneur de la Bouteillerie fut accusé d'avoir profité de sa position de commandant en Acadie, pour s'enrichir: Je cite l'acte d'accusation (plutôt obscur à mon avis!!!) que rapporte le Bulletin des Recherches Historiques: «*Mr. de Boishébert, qui avait été envoyé commandant en Acadie s'était intéressé dans les vivres; ceux qu'on leur envoyait consistaient uniquement en morue salée ou sèche. On prit à Québec tout ce qui s'y trouva, bonne ou mauvaise (sic!), cela fut indifférent, et ils furent obligés de s'en contenter; cependant, on en paya pas moins au munitionnaire les rations complètes, et, quoiqu'il en mourut beaucoup, le même nombre subsista toujours vis à vis de la cour; l'intendant Bigot n'ignore point du tout cette manœuvre; on prétend qu'il y donna les mains, car, en 1760, il retira du garde-magasin certaines lettres et ordre qu'il lui avait envoyés...*»

En tout état de cause, c'est le «*dieu*» qui triomphe, le 10 décembre 1763, alors que de Boishébert est déchargé de l'accusation portée contre lui. Il ne revint pas en Nouvelle-France; Quant à sa seigneurie de Rivière-Ouelle, il la met en vente en 1765; mais elle est finalement vendue le 9 mars 1774. Il avait hérité des  $\frac{3}{4}$  de la dite seigneurie.

Au moment d'entreprendre la rédaction de ce manuel, nous étions anxieux de savoir si la lignée française des Deschamps de Boishébert s'était perpétuée jusqu'à nous, au XXème siècle. Nous avons réussi à entrer en communication avec un descendant direct d'Adrien Deschamps, frère de notre Jean-Baptiste Deschamps, seigneur-fondateur; il s'agit de Mr. Bernard de Boishébert, demeurant au château d'Offranville, près de Dieppe, en Normandie, dont un neveu, Mr. Jacques De Boishébert s'occupe activement de généalogie familiale. Ils avaient l'amabilité de nous écrire, au cours de l'été 1970. On nous disait entre autres choses: «*Je possède un tableau de Boishébert, dit «Le Beau Canadien», dans le salon de ma propriété, et aussi le portrait d'une Boishébert supérieure d'un couvent à Québec... J'ai obtenu, il y a quelques années une brochure sur le château de Rametzay où j'ai puisé des renseignements qui nous sont très chers, les Allemands, pendant la dernière guerre, ayant détruit tout ce qu'ils ont pu dans la propriété, et même une partie des papiers de famille...*»

Mr. Jacques De Boishébert avait, lui, l'amabilité de nous faire parvenir des photocopies de documents de famille, dont l'acte de décès de Charles

---

(51) JOURNAL DE MONTCALM, LETTRES ET PIÈCES MILITAIRES, LETTRES DE MONTCALM, Québec, 1895, imp. J. Demers. Item: Boishébert. 16 et 18 décembre 1757, pages 99 et 327. 26 juin et 7 novembre 1758, pages 381, 480, 546. Janvier et 24 février 1759, page 99.

Deschamps de Raffetot, ainsi qu'une biographie résumée de ses ancêtres. L'acte de décès nous apprend qu'il est décédé le 9 janvier 1797 (donc près de l'âge de 70 ans):

Voici cette biographie: *«Entré au service en 1742, Charles Deschamps de Boishébert n'avait que 33 ans quand la capitulation de Montréal mit fin à une carrière de 18 ans, qui lui avait valu la réputation d'un chef particulièrement audacieux, actif et entreprenant.*

*Son histoire est liée surtout à celle des Acadiens. En 1746, il prit part, dans la péninsule acadienne, à une expédition conduite par son oncle Jean-Baptiste de Ramezay. A partir de 1749, son activité eut le plus souvent pour cadre le territoire situé au nord-ouest de la péninsule, qui fut plus tard nommé le Nouveau-Brunswick... En 1755, Charles Lawrence, gouverneur de la Nouvelle-Écosse ou Acadie, ordonna la déportation dans les colonies anglaises d'Amérique des Acadiens de la péninsule et des régions voisines. Boishébert fut chargé par le marquis de Vaudreuil d'organiser une guerre de harcèlement avec un petit nombre de soldats réguliers, des partisans acadiens et des sauvages Micmacs et Abénaquis.*

*Il lui fallait aussi pourvoir à la subsistance et à la sécurité des habitants qui remontaient vers le nord, le long de la rivière St-Jean à l'ouest et du golfe St-Laurent à l'est. Cette double tâche paraît disproportionnée aux moyens dont il disposait. Il jouissait de la confiance de Vaudreuil; Montcalm par contre trouvait sa réputation surfaite. Il est vrai qu'il faisait peu de cas de la plupart des officiers d'origine canadienne.*

*Quoi qu'il en soit, le nom de Boishébert était connu dans les deux camps. La forme ancienne de Boshébert était sans doute encore la plus employée dans la prononciation. Au Canada, elle perdit une syllabe et devint «Beaubert». Une île du fleuve Miramichi, qui se jette dans le fleuve St-Laurent, fut appelée l'île Beaubert, parce qu'elle servit de refuge à un assez grand nombre d'Acadiens, dont Boishébert avait la charge...*

*Boishébert passa en France en 1760,... Deux mois, après son mariage, le 20 novembre, il était arrêté à Rouen et conduit à la Bastille... On avait reproché à Boishébert d'avoir donné des blancs-seings dont on avait abusé. Dans le mémoire présenté par son procureur, il répond, par la plume de celui-ci, qu'il n'a fait que suivre l'usage général et constant des commandants de forts et de postes au Canada... Les états de dépense envoyés par les commandants, arrivaient presque toujours, dit-il, avec des vices de forme, qui obligeaient à les refaire, car la Chambre des Comptes de Paris ne passe, en ce genre, aucune pièce informe.... Avec ces blancs-seings, Cadet et Deschenaux, (secrétaire de Bigot), avaient pu enfler, à leur bénéfice, le montant des vivres, pourtant bien insuffisants, envoyés par les Acadiens. Boishébert avait tout ignoré de ces malversations et n'en avait tiré aucun profit. Il avait au contraire partagé les souffrances et les privations des Acadiens et risqué avec eux de mourir de faim...» (52)*

(52) DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DU CANADA. Tome I, p. 197-199.

B.N. 4° fm 2990 et 5134, Fm 3326 et 34379. Archives de la Bastille. Bibliothèque de l'Arsenal.

### Guillaume-Michel Perrault: (1774-1790)

Le 9 mars 1774, le seigneur de Boishébert vendait donc les  $\frac{2}{3}$  de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, par l'intermédiaire de son procureur, Mr. Jacques Perrault.

Le même jour, on transigeait également la vente du  $\frac{1}{3}$  restant, appartenant en partie à Charles Tarieu de La Naudière, fils du seigneur de Sainte-Anne de Maskinongé et héritier de feu M<sup>me</sup> de Boishébert, et en partie à Louis Deschamps (sic) (Ce Louis Deschamps m'est complètement inconnu; c'est un mystère! Peut-être s'agit-il d'une quelconque fiction légale...) Cet autre tiers était vendu au prix d'environ 12,000 Livres.

L'acquéreur n'était autre que le propre frère de Jacques Perrault, Guillaume-Michel Perrault. Ce monsieur est un commerçant «*de hautes mers*», puisqu'il réside à Saint-Domingue. De plus, il est célibataire, et semble n'être venu en aucun temps dans sa seigneurie. Le prix complet se monte à la somme de 36,000 Livres. (53)

On se demande finalement si la transaction d'achat de cette seigneurie en 1774, n'est pas aussi une fiction légale, puisque le tout se fait finalement entre les deux frères Perrault. Jacques, procureur de Boishébert, continue à être l'administrateur de la seigneurie de son frère; puis c'est son fils, Jacques-Nicolas, qui continue la gérance jusqu'au décès de Guillaume-Michel. Tout cela est assez obscur: Le véritable seigneur ne réside pas à Rivière-Ouelle; et celui qui tient lieu de seigneur à Rivière-Ouelle n'est pas seigneur!!! De plus, le seigneur n'a pas d'héritiers, et il laisse donc au fils de son frère, la jouissance de la seigneurie. En un mot: Guillaume-Michel Perrault est seigneur et absent de R.-Ouelle. Jacques Perrault (surnommé l'aîné) est présent dans la seigneurie, mais est simple administrateur. L'un a la propriété; l'autre l'usufruit, ou presque.

Les concessions, que l'on retrouve assez nombreuses au greffe du notaire Cazes, en 1780 jusqu'en 1791, sont faites au nom de Michel Perrault; après cette date, au nom de Jacques (C'est-à-dire Jacques-Nicolas).

Voyons ce qu'en dit Philippe-Baby Casgrain: «*Guillaume-Michel Perrault, né à Québec le 23 janvier 1726, était un armateur faisant le commerce aux Iles et au Canada des ports de La Rochelle et Bordeaux. Pendant la guerre de la Conquête, son vaisseau et cargaison furent pris en pleine mer par les Anglais, et lui-même fait prisonnier et totalement ruiné.*

«*Après la cession du Canada, il ne voulut plus ainsi que son frère Louis, y demeurer. Le pays, étant alors ruiné et dévasté par une longue guerre, il voulait encore moins se soumettre à une domination étrangère.*

«*Il passa s'établir aux Iles pour y reprendre son commerce et parvint à refaire sa fortune, si bien que, quoiqu'ayant abandonné l'idée de revenir au Canada, il y plaça cependant des fonds. Il fit entre autres l'acquisition de la seigneurie de la Bouteillerie, en 1774, par l'entremise de son*

---

(53) Notaire Panet, 7 mars 1774.

frère Jacques Perrault, l'aîné, et la légua à son neveu Jacques-Nicolas, sujet à l'usufruit de la mère de celui-ci, Dame Charlotte de Boucherville.

«Son testament en langue espagnole, reçu devant Maître Pedesclaux, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 2 juin 1790, a été déposé en copie authentique au greffe de Mtre. Lelièvre, notaire à Québec. Il contient aussi divers legs à sa famille, l'émancipation de ses esclaves (sic) et des gratifications à quelques-uns d'entre eux. Il mourut le 12 du même mois et en bon chrétien. Il était célibataire.

«L'usufruit de Dame Charlotte de Boucherville, veuve de Jacques Perrault, l'aîné, s'étant éteint à son décès, le 6 août 1792, son fils, Jacques-Nicolas, alla dès lors prendre possession de sa seigneurie dans l'intention d'y demeurer.» (54)

### Jacques-Nicolas Perrault: (1790-1812)

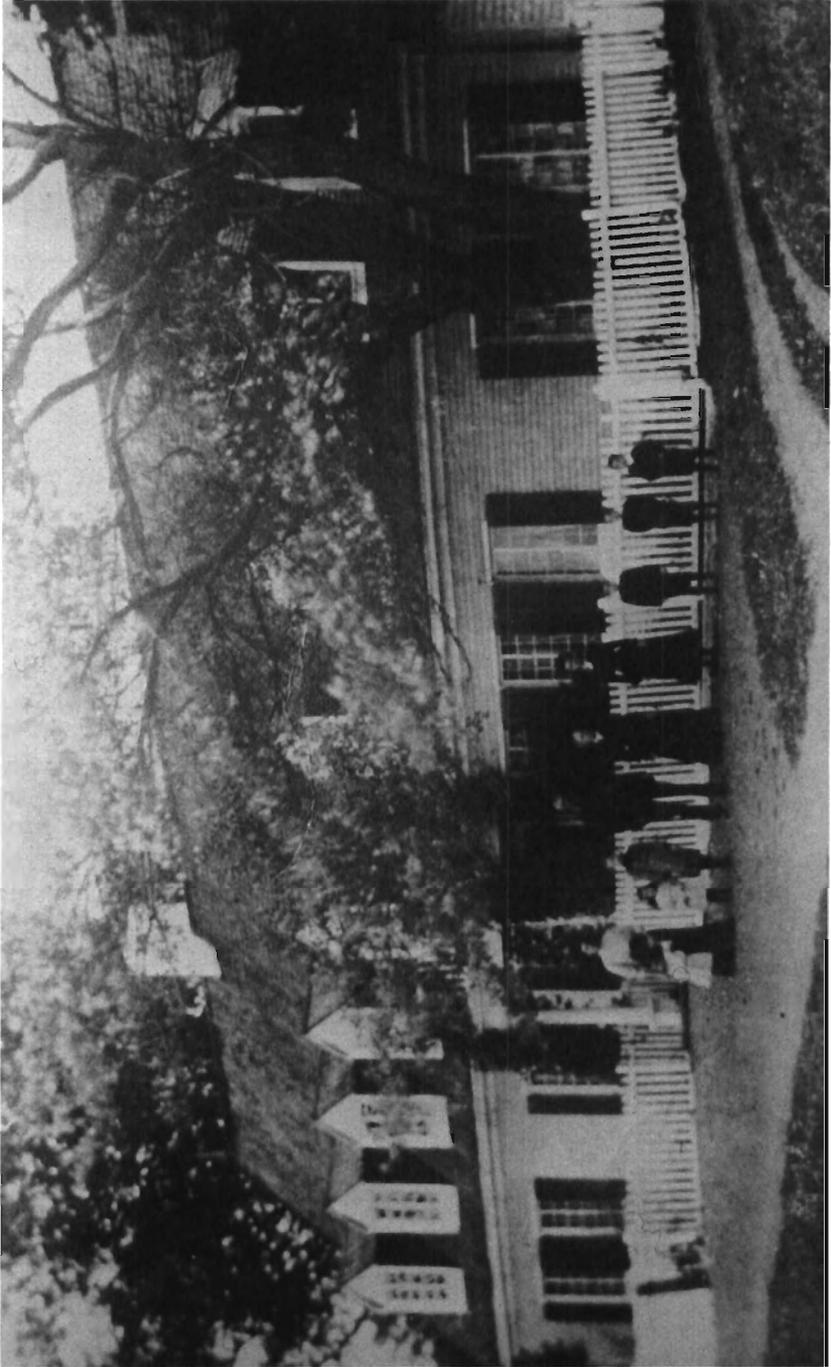
C'est le neveu du précédent. Il hérite de son oncle, la propriété, et de sa mère l'usufruit de la seigneurie. Il s'était marié à Marie-Anne Amiot, mais depuis le 20 avril 1782, il était veuf, et avait perdu les deux enfants qu'il avait d'elle. Arrivé à Rivière-Ouelle, il épouse là, le 7 janvier 1793, la veuve de Pierre Florence, Dame Thérèse-Esther Hausmann, dit Ménager. Il alla demeurer avec elle dans l'habitation de feu Pierre Florence, située quelques pieds à l'ouest de la route actuelle. Ils n'auront pas d'enfants, à qui transmettre le fief. Mme veuve Florence-Perrault aura la douleur de perdre ce second mari, qui décédera de mort subite, «dans son bain», le 5 août 1812. Et, la seigneurie sera alors partagée, par autorité de la loi, entre ses trois frères, Olivier qui est juge, Michel, qui est instituteur à Montmagny et Cap-Saint-Ignace et Pierre, qui est interdit pour folie. L'année suivante, soit en 1813, Pierre Casgrain achète les trois parts de la seigneurie.

Jacques-Nicolas Perrault, fut député de Cornwallis (ancien nom du district de Kamouraska, Rivière-du-Loup, etc...) de 1804 à 1807, fut nommé juge de paix en 1809, et conseiller législatif en 1812. Il continue ainsi la lignée des hautes personnalités, qui à la suite de Pierre Florence et précédant les Casgrain, Letellier, Pelletier, etc... marquent le XIX<sup>ème</sup> siècle.

Il semble bien que les Perrault n'ont pas utilisé le manoir des de Boishébert, si tant est qu'il en a déjà existé un entre les mains de cette famille. Nous croyons, au contraire, vu l'absence de la seigneurie de la plupart des seigneurs à partir de 1703 jusqu'en 1790, que le vieux manoir décrit au Dénombrement de 1725 n'existait plus; et, au moment où Jacques-Nicolas Perrault reprend la tradition de résider dans son manoir à Rivière-Ouelle, eh bien, il a dû ériger une résidence digne de son titre, ou encore en acheter une; en épousant la veuve Florence, il acquérait ainsi une résidence convenable.

---

(54) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 33.



Manoir Casgrain! dit «d'Airvault» a Rivière-Ouelle, vers 1900.

(Photo: abbé Robert Hudon)

Philippe-Baby Casgrain ajoute: «*Il avait embelli la résidence commune pour en faire son manoir d'aspect seigneurial... Un quai en terre-plein en face, atteignait la basse-marée et servait de promenoir, où l'on trouvait aussi l'agrément de la pêche à la ligne... Une plantation de grands arbres entourait les dépendances, et des jardins embellissaient l'ensemble. A l'ombre des ormes, une grande glacière en maçonnerie sous terre construite avec un sens pratique et qui était revêtue d'un épais gazon, conservait la glace d'une année à l'autre.*» (55)

Le manoir des Perrault, c'est donc la résidence du commerçant Pierre Florence améliorée. Ce ne sera jamais le manoir des Casgrain, même si en 1823, Charles-Eusèbe Casgrain achète cette propriété; car, ce dernier n'est pas seigneur, mais simple avocat, et plus tard, député-ministre.

La maison paternelle des Casgrain, celle où Pierre Casgrain, le premier seigneur de ce nom, mit au monde sa famille, fut détruite en 1859 et se trouvait au nord de la coop actuelle. En 1834, on avait fait construire le seul «*manoir Casgrain*» qui ait jamais existé, celui qui existe encore au nord-ouest du village, légèrement en retrait du chemin public.

### **Les manoirs seigneuriaux de La Bouteillerie:**

On peut clarifier immédiatement ici cette question des manoirs seigneuriaux de la Rivière-Ouelle:

- A— LES DE BOISHÉBERT ont eu un premier manoir, qui fut vendu au curé pour servir de presbytère, puis un second, dont on ignore la localisation exacte, mais qui est décrit au Dénombrement de 1725. Petit, peu fonctionnel, il a dû dépérir lentement par suite de l'abandon qu'on en a fait.
- B— LE MANOIR DES PERRAULT, c'est-à-dire celui de J.-Nicolas Perrault, le seul de sa famille à avoir résidé à Rivière-Ouelle, fut la maison du marchand Pierre Florence. Il était situé à l'ouest de La Riveraine actuelle, à peu près à l'emplacement de la résidence de Mr. Etienne Bernier. Entre-temps, il fut la propriété de Charles-Eusèbe Casgrain et de ses enfants, dont l'abbé Henri-Raymond Casgrain, historien. Il n'a jamais servi aux Casgrain comme manoir. On l'a surnommé: le «*Manoir d'Airvault*».
- C— LE MANOIR DES CASGRAIN: De 1813 à 1828, la résidence de Pierre Casgrain, premier seigneur, qui servit de manoir était la maison de James Quinn, marchand tombé en faillite. Casgrain s'en était porté acquéreur en 1797, et la conserva jusqu'à sa mort en 1828. Il était devenu seigneur en 1813, et s'était construit un grand magasin en pierre, que son fils Pierre-Thomas, habitait. Enfin, en 1834, Pierre-Thomas construisit le manoir qui existe encore actuellement. En somme, un PREMIER MANOIR de 1813 à 1828, la maison

---

(55) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 33.

de Quinn, vendue ensuite à Charles Têtu, démolie en 1859. Puis, un MANOIR-MAGASIN de 1828 à 1834 ou environ; construit en 1818, devenu ensuite propriété des Têtu, puis démoli au début du XXème siècle (vers 1910). Finalement le MANOIR ACTUEL, bâti en 1834 ou environ.

Donc, entre 1703 et 1813, c'est-à-dire pendant 110 ans, cinq seigneurs appartenant à deux familles se remplacent au manoir.

Souvent ils ont été absents, ou bien ils ont littéralement négligé une seigneurie qui produisait des déficits réguliers. Il n'y avait en somme rien de bien reluisant pour un seigneur à Rivière-Ouelle; loin des attraits de la ville et de la haute société, loin des centres politiques et militaires, loin des décisions ayant trait au commerce, la seigneurie de La Bouteillerie, de même que les autres alentours, qui avait tourné le dos au commerce pour l'agriculture, était vouée non à prospérer mais à survivre. C'est ce qu'elle a fait.

### **Les curés de Notre-Dame de Liesse de Rivière-Ouelle:**

Avant que la seigneurie de la Bouteillerie n'ait son église et son curé résident, ce furent des missionnaires qui desservirent la localité. Parmi les missionnaires, on connaît: Mr. Vachon, Mr. Morel, Mr. Pelmelneau, les pères Cadard et Jumeau, et peut-être d'autres dont les noms ne nous sont pas connus.

Le premier curé résident, semble-t-il, fut le célèbre abbé Pierre de Francheville; célèbre par son épopée militaire en 1690, contre les Anglais de Phipps. Il fut curé de 1689 à 1691. Puis il y eut l'abbé Bernard de Requeleyne, de 1691 à 1718. Ce curé desservait, jusqu'à ce qu'il y ait une église et un curé résident à Kamouraska, toute la côte du Sud à partir de la Grande Anse jusqu'à la dernière habitation à l'est, c'est-à-dire possiblement jusqu'à Rivière-du-Loup, un territoire qui, s'il est peu peuplé, couvre une bonne cinquantaine de milles.

Ensuite, de 1718 jusqu'à 1738, donc pendant 20 ans, la paroisse de Rivière-Ouelle n'a plus de curé résident. Notre-Dame de Liesse est desservie par le curé de Sainte-Anne, où d'ailleurs il a établi sa résidence; 5 prêtres se succèdent aux curés de Sainte-Anne et de Notre-Dame de Liesse, pendant cette période: Philippe Sauvenier Coppin, 1718-20, Jacques Lesclaches et Maurice Imbault, 1720-31, Louis-Bernard Castonguay, 1731-34, Charles-Lefèvre Duchouquet, 1734-38.

Pourquoi ce changement de résidence du curé? Parce que Saint-Roch n'avait pas encore de curé et que par contre Kamouraska en avait un depuis 1711; c'est donc pour être davantage au centre de ses ouailles; d'autant plus qu'il y a à peine quelques centaines de paroissiens dans les deux localités, de Rivière-Ouelle et Ste-Anne.

En 1738, arrive à Rivière-Ouelle un curé qui devait y résider pendant presque 30 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1765, c'est l'abbé LOUIS CHEVALIER.

Il arrive à Rivière-Ouelle, alors qu'on vient de terminer la construction d'un presbytère neuf (vers 1726). Il est possible de plus que, quelques années auparavant, on ait complété la maçonnerie de pierre de l'église (soit vers 1694, ou 1721). C'est donc une cure qui s'accepte bien. Depuis 1735, les marguilliers tiennent des comptes officiels. Les premières entrées aux livres des comptes sont: «*en décembre 1736, François Lévesque, marguillier, a rendu compte; dépense de Pierre Plourde, 811 Livres.*» Puis, de cette date jusqu'en 1745, il n'y a aucun chiffre. Des statistiques faites en 1756 sur la situation financière des paroisses de la Nouvelle-France indiquent que Rivière-Ouelle est l'une des 44 paroisses qui se suffit le mieux par elle-même; avec elle, il y a l'Islet, Cap Saint-Ignace, Saint-Thomas; parmi les paroisses qui ont besoin d'aide pour leur curé, figurent Kamouraska, Sainte-Anne, Saint-Roch. Donc, Rivière-Ouelle est une paroisse en bonne santé financière; de là vient sans doute que le nouveau curé y ait demeuré longtemps.

Le curé Chevalier, par contre, va goûter les misères de la guerre, avec ses disettes, ses famines, ses craintes, ses victimes. Il va vivre, avec ses paroissiens, les moments sombres où le Canada est donné à l'Angleterre.

Voyons donc aux Livres des Comptes de la Fabrique ce que nous révèle cette époque sur la pratique religieuse des gens de Rivière-Ouelle, ou, tout au moins, quelques épisodes de la vie paroissiale.

On trouve assez souvent des dons faits à l'église. Déjà la veuve du seigneur Deschamps, Jeanne Le Chevalier, avait dans son testament légué à plusieurs églises de la côte diverses sommes d'argent. Plus tard, Mme de Boishébert, fait des dons substantiels à l'église paroissiale: en 1736, elle donne 120 Livres, en 1746, 188 Livres, en 1749, 188 Livres. En 1756, des paroissiens, sûrement des pêcheurs, font don d'une barrique d'huile. De temps à autres, lors d'une quête de l'Enfant-Jésus, on donne soit un renard, soit des anguilles, soit des peaux, du tabac... En somme il nous apparaît que les habitants ont à l'occasion le portefeuille ouvert. Sans être généreux à l'excès, ils ne semblent pas être avares non plus.

Concernant la ferveur religieuse, nous avons peu d'indices pour la mesurer. Notons cependant que, en 1717, l'Intendant a dû interdire expressément aux habitants de Rivière-Ouelle de travailler le dimanche, et de charroyer les grains et fourrages; il doit à deux reprises également interdire la vente de boissons enivrantes aux «*sauvages*»; en 1743, un habitant, Augustin Emond, est condamné à 3 Li. d'amende pour avoir blasphémé et dit des insultes à la porte de l'église. En somme, c'est davantage des faits de moralité publique qu'on peut reprocher à nos ancêtres. Il ne semble pas que la pratique religieuse ait causé de problèmes.

Quant aux recettes de l'église, il y a la vente des bancs, qui se paie, à cette époque, en blé, au prix de 1½ minot par banc; il y a le casuel, c'est-à-dire les funérailles, les messes de mariage, etc... Le casuel nous paraît peu élevé; en 1749, il donnait à la Fabrique 58 Li. pour 8 grands enterrements, 6 petits et 4 grand'messes. La grande recette en fait est fournie par la vente de 35 bancs que contenait l'église;

– 1746, vente de 35 bancs.....	153 L.
– 1753, " "	255 L.
– 1759 " "	608 L.
– 1762 " "	204 L.

Évidemment, les revenus annuels varient avec le prix de ce blé que les habitants donnent à la Fabrique. On remarque, et c'est assez symptomatique, que les dons à la Fabrique augmentent dans les années difficiles: Ainsi en 1746, en 1750, où Mr. Dupéré fait un don en marchandises de 112 Li., en 1759, «*reçu par présent, 342 Li.*». Ce dernier cas est particulièrement éloquent. La guerre provoque la générosité!!!

Les quêtes rapportent peu: en 1759, 15 Livres; en 1761, 26 L. en 1758, 22 Li.; Parfois, il arrive que des bancs non payés sont vendus à l'enchère; ainsi, en 1753, un banc est adjugé au sieur Bonenfant pour 100 Li. un autre à Louis Lévesque, pour 84 Livres; un troisième à «*la Richard*», pour 80 Li. En 1759, Nicolas Hudon dit Beaulieu en paie un 100 Livres. Voilà quels étaient les revenus d'une paroisse de Nouvelle-France avant et au temps de la Conquête anglaise. Il nous paraît que Rivière-Ouelle ne se portait pas trop mal. Cependant, pour donner une idée exacte, il est nécessaire de comparer les recettes aux dépenses, et particulièrement aux salaires versés.

Si les paroissiens sont généreux, il arrive que le curé l'est aussi à l'occasion: par deux fois, il distribue le blé de la paie des bancs aux colons pour semer. Un service en attire un autre! De cette manière, les dons à l'église constituent une sorte de placement, une certaine prime d'assurance tout risque, puisque un jour ou l'autre il en retire des bénéfices. On peut donc dire, en exagérant beaucoup, que la Fabrique à cette époque est la Caisse Pop. des paroissiens.

Au temps du curé Chevalier, outre les dépenses régulières de la Fabrique, pour le vin de messe, les cierges, les saintes huiles, l'entretien du temple, il est arrivé quelques cas de dépenses extraordinaires. Voici des exemples:

- En 1746, les recettes totalisent 489 Livres; les dépenses, 104 Li. Parmi celles-ci, il y a: le vin pour la messe, 30 Li. l'huile pour la lampe, 10 Li. le pain d'autel, 6 Li. Deux livres de chandelles, 1 Livre, 14 sols., etc...
- En 1752, on paye pour «*2 bouts de traits de vache marine*», 30 sols. S'agissait-il de peau de marsouins? Et pour quel usage? On l'ignore.
- En 1753, achat d'un papier d'épingles, 1 Li.; achat de 2 tinettes de beurre, 3 Li.
- Dans l'année 1758, on entrepose le blé de l'église dans le jubé, et pour ce travail, on a payé 1 Li. 10 sols. Pourquoi avoir transporté le blé à cet endroit? Est-ce parce que le hangar du curé ne suffit pas, ou est détruit? Est-ce par précaution en vue de la guerre qui s'annonce? La même année, vu que l'on projette depuis 1750 d'agrandir l'église, on a fait préparer la planche et les madriers, on a engagé un charpentier de Baie-Saint-Paul: Voici les dépenses pour cette année:

Payé à Joseph Lavoie pour avoir chargé et déchargé 700 planches et 300 madriers pour l'église .....	30 Li.
Payé à Ouellet pour avoir aidé à décharger la planche .....	4 Li.
Payé à Bouchard pour avoir arrangé la planche .....	2 Li.
Payé à Belzile pour avoir aidé à la planche (?) .....	1 Li.
Payé à Maître Blouin pour la commission qu'on lui a donnée pour aller à la Baie-Saint-Paul, les susdits madriers et planches .....	48 Li.
De plus, avance à Mtre. Blouin pour ouvrage qu'il devait faire à l'église, et qu'il n'a pu faire pour dérangement de la grève (?) .....	100 Li.
— En 1759, payé à Mtre Blouin pour ouvrage dans l'église et la sacristie, pour avoir galfeté le clocher .....	26 Li.

Ce sont là des cas de dépenses spéciales. On remarque que pour les années 1759-60, années de guerre, pendant lesquelles on aurait supposé incendie la rive sud, il ne se trouve aux comptes de la Fabrique aucune dépense extraordinaire. Il n'y a donc pas eu de destruction ni de l'église, ni du presbytère; il n'est pas mentionné non plus des dons de secours à des paroissiens qui auraient été victimes d'incendie. Il est probable que la paroisse, dans de telles éventualités, aurait aidé les sinistrés, et que les comptes de la Fabrique en auraient fait mention. Mais il n'y a rien!

Par contre, on note pour l'année 1763, cet item: «*Payé pour la députation de Mr. Charest à Londres, ... 40 Li.*» Qui est ce Mr. Charest? Qu'allait-il faire à Londres? Ce monsieur Charest est le seigneur de Lauzon, et un des marguilliers de Notre-Dame de Québec. Or, on sait qu'au lendemain de la Conquête, la colonie se trouvait sans évêque. Pour obtenir du gouvernement anglais l'autorisation, ou pour convaincre ce gouvernement de nous donner un évêque, on délégua Mr. Charest à Londres. Toutes les paroisses de la colonie sont invitées à contribuer aux frais de transport jusqu'en Angleterre de ce monsieur; c'est pourquoi Rivière-Ouelle y va de sa petite part.

En 1765, la Fabrique dépense une petite fortune pour un objet précieux: l'achat d'une croix en argent massif, au prix assez fabuleux de 900 Livres. Cette croix venait du Séminaire de Québec. Qu'est devenu cet objet d'art? Existe-t-il encore?

Voilà un aperçu de l'administration du curé Chevalier. Vrai type du curé de campagne, témoin d'une paroisse en croissance, paroisse normale, aux prises avec des problèmes mineurs et normaux; témoin de la guerre et de son cortège, sinon de pillage et d'incendie, du moins de disette.

En 1765, la même année où on achète la croix d'argent, la paroisse change de curé; M. Chevalier est décédé; il est remplacé par l'abbé PIERRE-BERNARD DOSQUE.

C'est M. Jean-Baptiste Bonenfant qui est chargé de transporter le curé et son butin à Rivière-Ouelle. La Fabrique lui a payé 96 Livres pour ce «fret».

Ce nouveau curé est un véritable homme d'affaires, si l'on en juge par la manière de tenir ses livres. Les détails ne manquent pas; les données sont précises, impeccables, bien ordonnées; mais quelle affreuse écriture!!! C'est lui qui aura la tâche d'allonger l'église en 1766, de faire faire 33 nouveaux bancs (prix: 224 Li.). En 1769, Mgr. Olivier Briand visite la paroisse et alloue les comptes de dépense faits pour l'allonge. La même année, M. Dosque est transféré à Notre-Dame de Québec.

En 1766, on trouve une inscription étrange aux comptes de la Fabrique; elle se lit: «*Reçu 14 Livres appartenant à Victor Martin qui a été amené en France de l'Acadie, que la Fabrique lui rendra à sa demande...*» Qu'est-ce que cela veut dire? Que Victor Martin laisse à la Fabrique une somme d'argent, plutôt minime, car il doit aller en France en partant de l'Acadie. Mais que faisait cet individu à Rivière-Ouelle? Était-ce un réfugié venu ici par suite de la déportation des Acadiens? Était-ce un des 4 réfugiés que le curé Chevalier hébergeait au presbytère; ces 4 réfugiés, dit le recensement de 1762, venaient de la ville. Cet homme, possiblement un Acadien en recherche de sa famille dispersée, (beaucoup de Martin sont d'origine Acadienne.) n'aurait été que de passage dans la localité. On ignore s'il est jamais revenu récupérer ses 14 Livres.

Au départ du curé Dosque, c'est un curé plutôt bizarre qui le remplace: il s'agit de l'abbé JEAN-LOUIS-LAURENT PARENT. Autant les deux autres ont reçu des éloges de la part de l'évêque, autant celui-ci cause à ses supérieurs des difficultés.

Vers 1763, Mgr. Briand écrivait à l'abbé Chevalier: «*Je ne saurais trop louer votre zèle...*» Par contre, le même évêque, le 22 février 1772, écrivait au curé Parent en lui faisant quelques reproches; «*Évitez les invectives dans vos sermons. Parlez davantage des beautés de la vertu que de la laideur du vice. Ce n'est pas toujours le mieux de combattre de front les vices et les abus, mais il est bon de prendre des détours. Il est mieux que les pécheurs se disent qu'ils sont pécheurs que si nous le leur disons nous-mêmes, ou de leur donner à penser que nous les croyons tels...*»

Le curé Parent n'y va pas par quatre chemins pour dire le fond de sa pensée. C'est un radical, un homme rigide qui manque de souplesse, de diplomatie; l'évêque lui recommande d'user d'un peu de psychologie. Nous allons voir quelles aventures va lui causer son caractère.

L'abbé Jean-Louis-Laurent Parent est né à Montréal, le 10 avril 1723. Il est ordonné en 1747. Trois ans plus tard, on le trouve curé à Sorel; en 1758, curé à Sainte-Anne de Beaupré; en 1766 jusqu'en 1769, il est curé de Berthier-en-bas; enfin à Rivière-Ouelle de 1769 à 1781. Il décède lors d'un voyage qu'il faisait à Québec, cette même année. Il jouit donc, en arrivant à Rivière-Ouelle d'une église qu'on vient de rallonger et de

remettre à neuf. Cependant, le presbytère où il loge date déjà d'une quarantaine d'années. Était-il usagé au point d'en rebâtir un neuf? De toutes façons, le nouveau curé juge qu'il doit y en avoir un neuf.

Tout au long de son «*règne*» à Rivière-Ouelle, il sera en difficultés avec ses paroissiens. Comme il y reste douze ans, et, surtout, comme il se trouve impliqué dans les troubles de 1774-75, les sujets de discorde s'en trouveront multipliés.

En date du 13 mars 1769, nous trouvons une lettre de Mgr. au curé Maisonbasse de Saint-Thomas (Montmagny), dans laquelle il parle d'un prêtre dont il ne mentionne pas le nom. Mais au dos de la lettre, il est dit que c'est un M. Parent. Cette note au verso aurait été écrite par le Grand-Vicaire du temps. Voyons ce que dit cette lettre: il parle d'un prêtre «*malheureux par sa faute. Vous lui ferez peut-être du bien. Surveillez-le. Il ne peut dire la messe et porter le surplis qu'à Beauport. Il pourra aussi le faire chez vous, faire le catéchisme, enterrer enfants et adultes; il ne confessera pas ni ne portera les sacrements aux malades; il ne prêchera pas; il pourra baptiser et marier avec permission de vous et l'indiquera dans l'acte de mariage; il ne prendra pas le titre de votre vicaire.*

*«Je crains que vous ne soyez pas longtemps satisfait; il cherche à entrer dans les paroisses en premier et à être curé. Jamais, tant que je vivrai, il aura charge de quelque chose; je serais coupable d'imprudence de l'exposer, fut-il tout de bon converti.*

*«Il ne devrait pas célébrer la messe selon l'esprit de l'Église, mais je le tolère par commisération. Vous pourrez l'interdire et le renvoyer dès que vous le voudrez. Il aura ses messes pour s'habiller et vous le nourrirez sans vin ni eau de vie. Veillez sur lui, ses demandes, ses discours, ses fréquentations; ne souffrez aucune assiduité dans aucune maison, ni avec personne. Il faut essayer de le sauver.» (56)*

S'agit-il du curé Parent, qui, la même année où cette lettre est écrite, devient curé à Rivière-Ouelle? Il faut être prudent de faire un tel rapprochement, puisque le nom du prêtre en question n'est pas mentionné, puisque de plus une troisième personne a mentionné au verso le nom d'un abbé Parent, et qu'il y a à cette date deux prêtres au Canada qui portent ce nom, enfin, parce que Mgr. s'engage dans sa lettre à ne jamais lui donner de cure. L'autre prêtre du nom de Parent s'appelle: Joseph-Basile Parent. Il fut successivement curé à Trois-Rivières, Saint-Jean Deschaillons, Saint-Pierre-les-Becquets, Yamaska. De 1767 à 1769, il est curé de Batiscan; et cette dernière année, il est transféré à la paroisse de Cuthbert, où il demeure jusqu'en 1772. Mais il faut noter que, si ce prêtre a peu d'affaires à Saint-Thomas de Montmagny, il est cependant né à Beauport!!!

De quel abbé (Parent ou autre) s'agit-il? D'où vient que ce prêtre est «*malheureux par sa faute*»? Attention de conclure trop vite qu'il s'agit du

---

(56) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.



M. L. Laurent Parent, curé.  
(Photo abbé Armand Dubé).

curé de Rivière-Ouelle; car les deux abbés Parent changent de cure en 1769, l'année même où la fameuse lettre est écrite.

En tout état de cause, Mgr. Briand fait une visite dans la paroisse de Rivière-Ouelle en 1769; peut-être y aurait-il amené cet abbé Parent, et lui aurait confié cette cure, après avoir obtenu des promesses de bonne conduite du prêtre.

L'année suivante, le curé de Rivière-Ouelle fait deux voyages à Québec, qui coûtent à la Fabrique 12 Livres. La même année, 1770, on lit aux comptes que *«l'ancien soleil (l'ostensoir) est converti en 3 burettes aux Saintes-Huiles pour le prix de 18 Livres...»*. Ce curé Parent est un grand voyageur; en 1771, il fait un voyage pour aller chercher les Saintes-Huiles (coût: 20 Livres); en 1773, un autre voyage pour les Saintes-Huiles (coût: 12 Li.) et un *«voyage de charité»* (coût: 24 Li.); en 1775, *«divers voyages»* (coût: 48 Li.) Mgr. Briand rend visite de nouveau à Rivière-Ouelle, le 15 juillet 1775; c'est à cette occasion qu'il exhorte le curé et les marguilliers *«de ne permettre à personne d'aller au jubé que celles qui y ont des bancs...»* On trouve une seule fois dans les Comptes une dépense de 2 Li. (C'est minime) pour de l'eau de vie; mais par contre, la même année, 1773, il s'y trouve des inscriptions *«extraordinaires»*:

– droit du curé (?) .....	362 Li.
– couronne de diamant (?) .....	30 Li.
– vin de la messe .....	130 Li.

C'est un compte de vin plutôt élevé; quant aux diamants, ce sont sûrement des faux, pour ce prix! Mais pourquoi une couronne de diamant? Et, qu'est-ce que le *«droit du curés»*?

Le curé Parent n'a pas la même propreté, ni le même sens de l'ordre dans l'administration de la Fabrique. Certaines années, il n'y a aucune inscription aux comptes; d'autres, il y a des données incomplètes ou obscures, des omissions, des ratures. Une écriture grossière, en «*pattes de mouches*», fine et serrée tranche littéralement avec l'orthographe régulière et propre du curé Chevalier.

Ce curé s'est chicané, tout au long de son administration à Rivière-Ouelle avec ses collègues voisins, et surtout avec ses paroissiens, particulièrement avec quelques-uns, dont un nommé Lanceleur, Basile Dubé, qualifié de «*rebelle*», et d'autres... Est-ce la raison pourquoi Mgr. est venu dans la paroisse à trois reprises: 1769, 1771, 1775? Que se passe-t-il de si grave pour que les habitants présentent par deux fois des requêtes pour demander son renvoi?

Le conflit éclate deux ans à peine après son arrivée dans la paroisse, c'est-à-dire en 1771; la raison semble être la construction d'un presbytère neuf que le curé désire faire ériger. Citons le compte-rendu d'une assemblée de paroissiens tenue le 14 avril 1771 à ce sujet:

*«... a été convoquée et tenue à l'issue de la messe paroissiale une assemblée de tous les habitants... touchant les nouvelles difficultés qui se sont élevées depuis peu de jours, au sujet de la bâtisse du presbytère... Et, voulant mettre ordre et fin à toutes les difficultés et contestations qui pourraient arriver au sujet de la dite bâtisse de la part de quelques brouillons (sic) et mal intentionnés, la dite assemblée a statué ce qui suit, prétendant que tous les habitants dudit lieu s'y conforment; et puissent les rebelles (sic) y être contraints par les voies ordinaires de la justice:*

*«Primo: Vu le mauvais état du vieux presbytère, il en sera construit un nouveau, bon solide et chaud, dans le cours de cet été de 60 pieds par 30 pieds de largeur en dedans, de pièces sur pièces, etc... ainsi qu'on est convenu depuis plusieurs années.*

*«Secundo: que ceux qui n'ont point apporté leur quote-part de bois nécessaire le feront incessamment et sans délai.*

*«Tertio: qu'aussitôt après les semences chacun fournira à son tour les journées de corvée.*

*«Quarto: que la répartition en argent sera faite par arpent de terre de front... Eu égard à la rareté présente de l'argent, les habitants en pourront être contraints de payer leur quote-part en argent d'ici au premier octobre prochain...*

*«Ont signé: (20 personnes) dont Dupéré, Perrault, Florence, M. Aumont, J. Bonenfant, baillif, Joseph Boucher, Ignace Boucher et Pierre Boucher...*

*«Ont posé leur marque: (96 personnes.)*

*«Noms de ceux qui ne se sont point trouvés à l'assemblée, ni même chez eux lors de la tournée à chaque maison faite par Augustin Dubé avec le notaire Saint-Aubin, attendu qu'ils étaient absents depuis plusieurs semaines relégués dans le bois à la chasse. Mais suivant toute apparence, plusieurs*

*des dits absents ont fourni le bois pour la dite bâtisse du presbytère... (7 croix, dont celle de François Gagnon, ancien capitaine de milice.)*

*«Noms de ceux qui ont refusé de signer le présent acte, non pas qu'ils le désapprouvent, au contraire, ils l'approuvent formellement et y consentent comme les autres, promettant même verbalement en notre présence de fournir tous les bois et matériaux nécessaires (l'ayant même déjà fourni pour la plupart), journées de corvée, leur quote-part d'argent, ainsi qu'il est taxé par la répartition, mais craignant seulement qu'en vertu de leurs signatures, on ne puisse les contraindre de payer pour ceux qui seraient pauvres ou insolubles... Ont posé leur marque: (19 croix) Basile Dubé (notez ce nom!!!), Pierre Gautier, André Martin, François Langlois, Pierre Capita, D'anjoux, Malenfant, Joseph-Marie Beaulieu, Augustin Beaulieu, Nicolas Beaulieu, Joseph Deschêsnès, Jean Deschêsnès, Petit-Jean Lévesque, le grand Bernard Beaulieu, Basile Lévesque, Pierre Beaulieu, Joseph Beaulieu, Louis Beaulieu.»*

Les esprits «brouillons et mal intentionnés, les rebelles», ce sont ces derniers. Ils semblent finalement s'être ralliés à la majorité. Le ton de ce procès-verbal nous indique cependant que toute agressivité n'est pas disparue dans la paroisse. Les problèmes vont bientôt rebondir. Entre-temps, Augustin Dubé et Bernard Hudon dit Beaulieu sont nommés syndics, et chargés de collecter les 3 Livres par arpent de front de chaque habitant.

Décidément, les entreprises de presbytère à Rivière-Ouelle n'ont pas de succès; en 1726, pour le 2ème presbytère, il y eut des oppositions; en 1771, pour le 3ème, il y a encore des oppositions. Cette fois, aussi bien que la précédente, il y a sous-jacent à tout ce problème, un conflit de classe; POUR la construction, il y a les notables du lieu: les marchands, puisque ceci constitue pour eux une source de profit; les gens en place, baillifs et officiers de milice, le curé et le seigneur. CONTRE, les habitants que le «système» n'a pas favorisé, les censitaires les moins instruits, des individus, qui ont certaines rancunes personnelles ou familiales envers l'un ou l'autre des membres du clan précédent.

En plus du presbytère, dont la reconstruction doit sans doute être pleinement justifiée, il y a peut-être le fait que le nouveau curé n'est pas suffisamment respectueux des fonds publics; peut-être les paroissiens trouvent-ils qu'il ne regarde pas assez à la dépense, que le souci de l'économie n'est pas son fort.

Ayant échoué à bloquer le projet de construction, quelques paroissiens tentent un autre truc pour se débarrasser du curé; on présente en 1771 ou 1772, une requête demandant son renvoi. Ils disent que «le curé a refusé d'avoir confessé les personnes suivantes, mortes sans confession: Augustin Emond (encore lui!!!), Pierre Beaulieu, la femme de Louis Emond, la femme de Lemoyen, Lambert Bérubé, Etienne Janot (?), Pierre Massé, la femme de Jean Lévesque, Etienne Parent. La veuve Joseph Hotin (Autin) alitée, le demande depuis 5 ans (il y a de l'exagération ici!!! Ça fait seule-

ment 3 ans que ce curé est dans la paroisse.) *et il lui fait dire qu'il prend ses péchés sur son compte. Et combien d'autres choses que nous avons honte de détailler. Ceux-ci doivent suffire.*» (57)

La requête est refusée; mais le curé Parent, sans doute, appelé à s'expliquer, donne les raisons suivantes:

Le 9 janvier 1772, il affirme: *«C'est le curé Porlier de Sainte-Anne qui pousse les Boucher et autres à me faire du mal; il veut avoir Rivière-Ouelle...»* (58)

Le 18 février de la même année, il parle de graves désordres dans la paroisse; *«J'offre à Dieu ces souffrances et humiliations.»* Parmi les désordres il cite:

- 1— Grande négligence pour les sacrements et les Pâques qu'on remet à volonté
- 2— Presque personne n'assiste aux Vêpres.
- 3— Pas de respect pour l'église devant laquelle on s'assemble pour faire ses affaires, jurer, disputer, se battre.
- 4— Ivrognerie à son comble, même des enfants valent leurs parents pour boire.
- 5— Jurons et blasphèmes par des grandes personnes et des enfants.
- 6— Impureté dans toutes ses espèces, fornication, adultères concubinage, commerce avec des sauvagesses, bestialité, sodomie, destruction du fruit, (avortement ?) etc, etc,...
- 7— Vente de boissons aux sauvages
- 8— Négligence à payer ses droits à l'église.
- 9— Presque tous ne respectent pas le pasteur (58)

C'est sur ce tableau digne des pires enfers que Mgr. lui répond, le 22 février: *«Évitez les invectives... parlez davantage de la vertu que de la laideur du vice, ... etc...»*

Mais en octobre 1772, le curé Parent récidive à nouveau, disant que le curé Porlier de Sainte-Anne *«fait tout ce qu'il peut pour qu'il parte de Rivière-Ouelle, afin que lui puisse augmenter ses revenus. Il voudrait que je me chicane avec le curé Trutaut qui m'a prévenu, et qui m'a dit devant M. Rousseau, greffier, que M. Porlier avait offert de diviser la Rivière-Ouelle; que M. Porlier prendrait de Sainte-Anne à la rivière, et M. Trutaut, de la rivière à Kamouraska, c'est-à-dire les Côteaux...»* (59)

Mgr. Briand, lui répond en février suivant (12-2-1773), en lui recommandant de vivre en meilleur terme avec M. Porlier; en même temps, il lui parle d'un certain mariage qui est nul, faute de domicile.

---

(57) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.

(58) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.

(59) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.

Voilà à tout le moins le cas type d'un individu qui se sent persécuté. Les psychologues qualifieraient d'un terme bien précis un tel individu.

Mais que penser de toutes ces affirmations, tant celles des paroissiens que celles du curé? D'où vient un tel esprit morbide et agressif dans la paroisse? Des accusations aussi précises, de telles «*violences verbales*» sont difficilement explicables, quand un curé vit dans la paroisse depuis moins de 3 ans. Il y a évidemment de part et d'autres des exagérations; on en a déjà relevé quelques-unes; on peut dire sans risque de se tromper que tous les cas d'impureté cités sont aussi des exagérations; car on retrouve le même vocabulaire et à peu près dans le même ordre (comme une réponse de catéchisme!!!) pour qualifier les paroissiens de Kamouraska en 1798 et 1806 (Cf. le Cahier des Visites, Nos 3 et 6.) Même chose pour Saint-Jean-Port-Joli, où à la même époque, l'on parle de mariages à «*la gaumine*», de cas de concubinage, «*d'excommunication des gens de la noce*», d'«*horribles crimes*» (p. 54), d'insultes au pasteur, etc,... (60)

Au Cap Saint-Ignace, on note, avec toujours des variantes locales, bien sûr, des cas d'insubordination, de refus d'autorité; là aussi il y a des rebelles; là aussi l'évêque doit faire des menaces. On refuse de payer des dîmes. Mgr. Briand parle dans une lettre pastorale: «... *la malignité de vos esprits et de votre indocilité poussée jusqu'à des excès impies, ses efforts et ses bonnes intentions n'ont servi qu'à prolonger les inimitiés, les querelles, la haine, les divisions, l'impiété, l'irréligion, la désobéissance et la révolte contre l'église et ses ministres...*» (61)

Si Saint-Jean a son cas Chouinard, Rivière-Ouelle a son monsieur Lanceleur, qui, lui aussi, vit en concubinage. Ce Lanceleur paraît avoir été une sorte de charlatan, aux mœurs plutôt libertines. On prétendait qu'il pouvait soigner à partir de mystérieux herbages qu'il cultivait dans son jardin. On le visitait, sans doute à prix fort, pour obtenir ses bons soins.

Comme probablement le curé lui refuse l'accès à l'église et qu'il le dénonce publiquement, celui-ci se rend à Québec voir l'évêque. Devant l'évêque, Lanceleur promet d'amender sa conduite. Mais de retour à Rivière-Ouelle, Lanceleur refuse de se soumettre et de faire pénitence de son crime. L'évêque envoie alors une lettre pastorale à tous les paroissiens de Rivière-Ouelle, les avertissant que si Lanceleur persiste dans son obstination, il sera excommunié, lui et sa complice. C'est devant ces menaces, que Lanceleur fait réparation publique de sa conduite, le 21 novembre 1773; mais Mgr. Briand demeure sceptique sur cette conversion subite. Il ordonne à M. Parent, le curé de Rivière-Ouelle de lui imposer une pénitence, à la suite de laquelle l'évêque le réconciliera avec l'Église.(62)

(60) Ouellet, Gérard. MA PAROISSE, pages 46 à 58.

(61) Abbé J. Richard, CAP SAINT-IGNACE, pages 120 à 127.

(62) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.

Il y a sans aucun doute un esprit de rébellion dans toute la côte du Sud à cette époque. Un refus d'autorité, le rejet des valeurs traditionnelles, une certaine dissolution dans les mœurs, n'est-ce pas là, autant aujourd'hui qu'autrefois, un signe avant-coureur de révolutions violentes. Il y a à l'horizon des jours sombres qui s'annoncent; quand éclatera la rébellion? Pourquoi? Contre quoi? Contre qui?

Elle va éclater le jour où les États-Unis, après avoir proclamé leur indépendance, en 1775, veulent envahir le Canada pour le soustraire à l'empire britannique. Les troupes américaines, surnommées «*rebelles*», envahissent le Québec, tentent de gagner à leur cause la population française; les Américains envoient des agents recruteurs, des propagandistes dans les campagnes et les villes. Sur la Côte du Sud, des Canadiens français épousent la cause des «*rebelles*»; d'autres restent fidèles à l'«*ordre établi*», c'est-à-dire obéissent au curé et à l'évêque qui leur recommandent de défendre «*les intérêts de la couronne de la Grande-Bretagne*». Nous étudierons les épisodes de cette rébellion à Rivière-Ouelle dans un chapitre subséquent.

Revenons au curé Parent, qui lentement prépare le terrain à la Révolution; c'est-à-dire qui, ayant tellement voulu l'empêcher par tous les moyens que lui donne son autorité, va fatalement la voir éclater jusqu'à en devenir victime.

En 1777, un autre incident éclate provoqué par un fait des plus banals: on désire installer un poêle dans la salle d'attente paroissiale afin de se chauffer avant la messe l'hiver. A cette époque, la salle publique était aménagée dans le presbytère. Or, voilà que l'on ne s'entend pas sur la modalité de paiement du dit meuble. Après plusieurs délibérations, on s'entend pour faire une quête; on nomme deux «*quêteurs*», Alexandre Dubé et Louis Alexandre. Et la tempête se résorbe en coup de vent!

Enfin en 1780, une seconde requête est envoyée, cette fois, non pas à l'évêque, mais au gouverneur Haldimand, pour qu'on retire de la paroisse ce curé Parent. Voici ce que le gouverneur écrit à Mgr. Briand, le 13 juin 1780: «*Les paroissiens de Rivière-Ouelle m'envoient une requête contre leur curé... Je fais venir incessamment le capitaine de milice, qui à la requête des habitants, signifia au curé de sortir du presbytère. Je n'endurerais aucune insolence envers le clergé, qui s'est montré si patriote lors de la dernière invasion des rebelles...*»

On ne sait trop en quelle année, 1775, 1776 ou 1780, que les paroissiens décident d'utiliser la manière forte, et d'expulser, non seulement du presbytère, mais aussi de la paroisse le curé Parent. On sait cependant qu'on a reconduit le pauvre curé jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli, où on l'a abandonné. On ignore les auteurs véritables du rapt, mais il est permis de supposer qu'il s'agit des «*rebelles*» déjà dénoncés. Finalement, en 1781, l'abbé Jean-Louis-Laurent Parent décède au cours d'un voyage à Québec, quelque part autour de Saint-Vallier. Aux Comptes de la Fabrique pour cette même année, il est dit qu'il n'y a pu y avoir de quête

de l'Enfant-Jésus, à cause de la mort de M. Parent; cependant le 13 mai 1781, la Fabrique avait distribué une somme de 282 Livres aux pauvres de la paroisse. Aurait-ce été un dernier geste de générosité du curé Parent? Il ne fut pas enseveli à Rivière-Ouelle, car on ne trouve dans les registres aucun acte de sépulture.

Comme après toute tempête suit le beau temps, après le curé Parent, il y aura le curé Panet qui deviendra Mgr. Panet.

Ce tableau trop sombre ne donne pas totalement justice au curé Parent; car, s'il y eut du négatif à son dossier, il s'y trouve aussi du positif:

L'érection d'un presbytère neuf est quand même un actif; surtout dans le climat et les conditions où il fut construit. On sait aussi qu'il fit faire des travaux au cimetière dans l'été 1772, mais on ignore de quelle nature furent ces travaux; et les Comptes de cette année-là sont muets sur le sujet. En 1775, le 27 août, M. Parent bénit une cloche de 287 livres payée 655 francs. C'est un «*luxe*» que la paroisse pouvait se permettre, car la Fabrique accumule des recettes pour cette seule année de 1,643 Li. (En 1774, l'année précédente, la paroisse recevait: 1,142 Li. et dépensait: 997 Li.) Il est difficile de préciser si cette cloche se trouve toujours dans le clocher, ou quelle direction elle a prise, si jamais on l'en a descendu.

Mais le «*gros morceau*» est acheté en 1777; en effet, cette année-là et l'année suivante on trouve des dépenses de 409 Li. et de 1,500 Li. pour le tabernacle. Donc une somme de près de 2,000 Livres est allouée pour l'achat d'un tabernacle, à tel point que la Fabrique doit emprunter de Pierre Boucher 300 Livres qui manquent pour payer le morceau. On croit qu'il s'agit du tabernacle logé dans le Maître-Autel qu'on voit encore dans l'église aujourd'hui. Mgr. Têtu prétend que ce Maître-Autel était usagé; car il a une valeur artistique de beaucoup supérieure à 2,000 Li.; mais nulle part, dans les Comptes, il n'est précisé d'où il vient, qui l'a sculpté, qui l'a transporté ou qui l'a érigé. Cependant on sait que l'église fut reconstruite en 1792, et qu'alors le tabernacle a subi des dommages; or, l'année suivante la Fabrique a payé<sup>(63)</sup> une somme de 500 Livres à M. Baillargé pour le réparer, et 62 Livres à M. Quevillon pour le dorer. (notez ces noms de Baillargé, Dulongpré et Quevillon qui sont les artistes et auteurs des sculptures, dorures et peintures de l'église de Rivière-Ouelle) M. Parent commence à garnir l'église des œuvres d'art qui en font son renom, et c'est M. (Mgr.) Panet qui va continuer et amplifier le mouvement.

S'il avait mauvais caractère, il faut dire que M. Parent s'est trouvé curé d'une paroisse fort difficile; il s'est trouvé impliqué dans des conflits qu'il n'avait pas toujours provoqués, ni désirés. Il a cru faire son devoir au meilleur de sa conscience; c'est pourquoi Mgr. Briand disait de lui dans

---

(63) Société Historique de la Côte du Sud, Notes sur R.-Ouelle B-4. Archives paroissiales, Livres des Comptes, No. 1.

une lettre au curé Porlier de Sainte-Anne: «*Il est bon chrétien, généreux et charitable. S'il a des défauts, qui n'en a pas? Il n'a pas celui d'être intéressé; je le connais depuis trente ans...*» C'est une réhabilitation en règle! C'est en même temps une «*pointe*» lancée au curé de Sainte-Anne.

Celui qui remplace M. Parent en 1781, est Bernard-Claude Panet. Ce nouveau curé devait demeurer à Rivière-Ouelle jusqu'en 1825, c'est-à-dire qu'il administre cette paroisse, populeuse et difficile pendant 44 ans. C'est au long de sa cure qu'il est nommé évêque-coadjuteur de Mgr. Plessis le 12 août 1806. Puis, à la mort de ce dernier, le 4 décembre 1825, il est fait «*évêque de Québec*» et doit donc abandonner sa Rivière-Ouelle paroissiale. Nous reparlerons au chapitre suivant de ce grand prélat, qui a profondément marqué la paroisse.

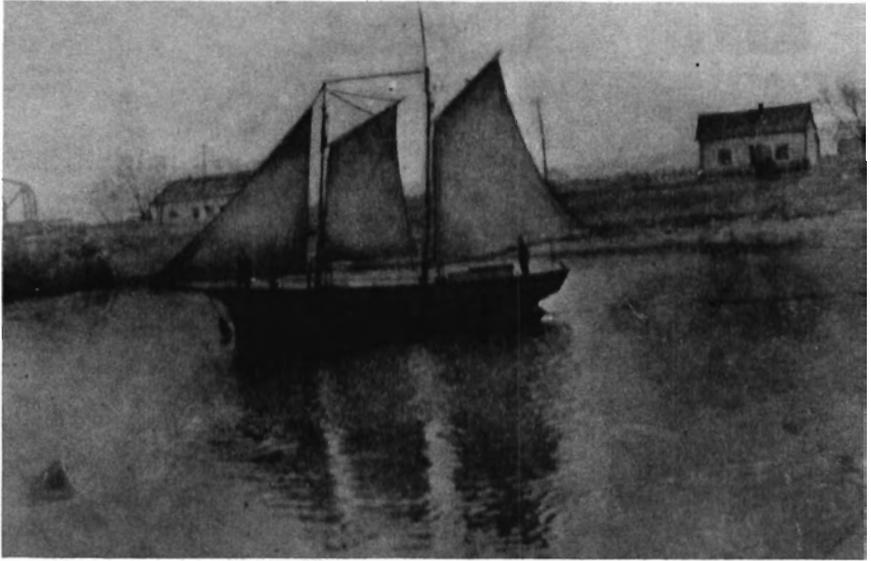
Ce premier siècle de vie paroissiale se termine donc par le désastre du curé Parent et un nouveau siècle va s'ouvrir sous la houlette de M. Panet. Comment résumer 100 ans de vie religieuse? Comment qualifier le climat religieux de Rivière-Ouelle? Quatre cures plus importantes: Requeleyne, Chevalier, Dosque et Parent. Plusieurs cures plus courtes, moins caractéristiques; en somme une quinzaine de prêtres. Une population pratiquante dans sa très vaste majorité; des paroissiens généreux au besoin, bénéficiaires des largesses du curé au besoin. Quelques cas d'insubordination, quelques cas d'immoralité; A quelques époques, des problèmes de moralité publique plus graves; une guerre de Conquête qu'on laisse passer sans crise religieuse grave; mais une guerre d'invasion en 1775, qui dégèle une agressivité longtemps refoulée. Une paroisse qui se défend bien au point de vue financier; un temple qui se permet même du luxe artistique; enfin une des paroisses les plus populeuses du Canada français en 1790.

C'est au cours de ce premier siècle que la vie civile, seigneuriale dans la paroisse cède le pas à la vie paroissiale; c'est l'église qui devient le centre de la communauté, et non plus le manoir; c'est le curé qui devient le conseiller, et non plus le seigneur. Nombreux sont les règlements de conflits redevables au curé; ils ne sont pas rares non plus les contrats de mariage, de vente, ou autres où le curé agit comme notaire.

Cependant, ce n'est pas encore le siècle où le curé règne en maître incontesté sur la vie tant religieuse que civile de la paroisse. Il est un chef bien sûr, mais ce n'est pas encore la sorte de «*potental*» qui se permet des intrusions en politique, décide du choix des marguilliers, choisit l'instituteur, critique le seigneur ou le maire, a la main haute sur la salle publique, les écoles, jette l'interdit sur les hôtels, jette l'excommunication sur un ennemi, un rival, etc... Le grand siècle «*clérical*» n'est pas encore arrivé.

### **Incidents de parcours:**

Au cours de ce siècle, déjà trois générations se sont succédé à Rivière-Ouelle. Nous avons vu comment on a tenté d'améliorer le niveau de



(Photo Mme Napoléon Gagnon).

Goélette «Le Napoléon», sur la Rivière-Ouelle vers le début du siècle.

vie, en multipliant les secteurs d'activité; nous avons vu les conflits nés autour de situations très concurrentielles.

Nous avons également analysé la vie religieuse et seigneuriale, en passant en revue les divers curés et seigneurs de Rivière-Ouelle.

Mais, au delà des situations proprement locales, il y a les problèmes venus de l'extérieur: l'influence grandissante du gouvernement, les préparations à la guerre, la guerre elle-même, enfin l'invasion américaine. Comment l'habitant de Rivière-Ouelle réagit aux fluctuations politiques? Que signifia pour lui la Conquête? Comment réagit-il au Traité de Paris de 1763, qui donnait le Canada à l'Angleterre? Et l'Acte de Québec, qui rétablit les lois françaises? Et l'Acte Constitutionnel qui lui donne le droit de vote pour la première fois?

### **La guerre de la Conquête:**

La guerre de Sept-Ans (qui, justement, a duré au Canada au moins 15 ans, de 1746 à 1760!) aura ses répercussions jusqu'à Rivière-Ouelle. Dès 1741 et 1745, à la fois pour des raisons de stratégie et pour des motifs de santé publique, on fait défense aux habitants de Rivière-Ouelle *«de monter sur aucun navire, même s'ils tirent des coups de canon, sauf pour des vivres et des guides...»* (64) Justement, en 1741, alors qu'un navire vient d'échouer sur une des îles de Kamouraska, le navire *«L'Imprévu»*,

---

(64) Ordonnance des Intendants, 28 juillet 1745.

l'Intendant dépêche une ordonnance aux résidents de la Côte ainsi qu'aux matelots du navire, disant: «*Défense à tous les matelots et autres composant l'équipage du navire IMPRÉVU, propriété des sieurs Havy et Lefebvre, échoué sur une des îles de Kamouraska, et menacé d'être emporté par les glaces, de désemperer et de quitter le service du navire sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de désobéissance et même punition corporelle;*

«... *enjoint aux capitaines de la Côte et autres officiers de milice du dit lieu d'arrêter tous ceux du dit équipage qui voudraient en quitter le service et de les faire conduire sous bonne et sûre garde jusque sur les lieux où se trouve le dit navire...*

«... *ordre aux capitaines et officiers de faire fournir à Havy et Lefebvre tous les hommes nécessaires pour travailler au dit navire...*» (65) Mais tout ceci n'est jusque là qu'un épisode sans importance.

La guerre devient menaçante le jour de l'année 1745, où on apprend que Louisbourg, la place-forte acadienne, est tombée aux mains des Anglais. Craignant alors que les Anglais poursuivent leurs conquêtes jusqu'en Nouvelle-France, on décide donc d'organiser une expédition, à la fois pour reconquérir Louisbourg et voire même entreprendre des incursions punitives sur les avant-postes de la Nouvelle-Angleterre. Cependant, on ne semble pas trop optimiste sur les succès de la guerre. On craint une attaque de la Nouvelle-France par le fleuve, ce qui mettrait en danger au premier abord les habitants du bas du fleuve. C'est pourquoi, l'Intendant émet une ordonnance le 6 avril 1746, qui se lit ainsi:

«*Ordonnance, qui dans le but de munir le pays abondamment de vivres, au cas où les Anglais, poursuivant leur succès de l'Île Royale, viendraient attaquer la Nouvelle-France, porte:*

- 1— *que tous les habitants du gouvernement de Québec devront convertir incessamment en farines la plus grande partie des blés qu'ils peuvent avoir, les  $\frac{2}{3}$  ou les  $\frac{3}{4}$ .*
- 2— *chaque habitant devra incessamment mettre à part et en réserve 50 livres de farine et 25 livres de lard, qu'il destinera pour sa subsistance pendant le séjour qu'il fera à Québec, où il doit se rendre avec armes et bagages, aussitôt que la flotte ennemie sera en rivière.*
- 3— *Au commencement de la navigation, une certaine quantité de poudres et de balles sera remise aux capitaines de milice du bas du fleuve, pour les distribuer aux habitants, et les mettre en état de se défendre, s'ils sont attaqués par quelque parti ennemi...*» (66)

Comme l'attaque appréhendée n'eut pas lieu, l'ordonnance resta sans effet; les habitants n'eurent pas à se rendre à Québec avec leur nourriture; et probablement que les munitions ne furent pas distribuées. Cependant, c'est là un exemple des «*mesures de guerre*» du temps. Le capitaine de

(65) Ordonnances des Intendants, le 3 avril 1741.

(66) Ordonnances des Intendants, 6 avril 1746.

milice de Rivière-Ouelle, Jean Gagnon ou François Gagnon, dut annoncer à la sortie de la grand'messe les mesures envisagées. Il dut également rassembler les soldats de la milice locale, c'est-à-dire tous les habitants mâles en état de porter les armes, les préparer au danger, planifier la stratégie locale, et même régionale avec les autres capitaines de milice, ses voisins. L'inquiétude gagne alors les familles; l'insécurité règne partout; c'est l'angoisse générale et la peur. C'est l'époque idéale pour «*se convertir*»; on devient alors généreux jusqu'à l'aumône; il faut voir les Comptes de la Fabrique enregistrer des dons en argent substantiels cette année-là.

Revenons à la guerre en Acadie: en 1755, les Acadiens sont déportés; ceci n'est pas une nouvelle «*fraîche*» pour personne; Rivière-Ouelle vit arriver sa petite part de déportés. Nous connaissons déjà Michel Bergereau, Michel Robichaud, Jean-Baptiste Martin, il y en eut probablement d'autres dont les noms ne nous sont pas restés. Ces réfugiés ont évidemment contribué à répandre l'horreur de la guerre là où ils trouvaient refuge.

C'est l'année suivante, 1756, que l'affrontement final est engagé. Cette année-là, le général Montcalm arrive au Canada. Comme cet officier relatait dans son journal personnel ses observations et ses décisions, nous connaissons quelques faits concernant Rivière-Ouelle. Voici ce qu'il notait alors qu'il remonte le fleuve pour se rendre à Québec, lors de son premier voyage: «*Nous avons longé à babord la paroisse de Kamouraska; c'est le parage où les négociants de Bayonne font faire la pêche des baleines (marsouins!)... Il y a deux ans, avant la guerre, on envoya deux bâtiments de Bayonne qui en prirent 27. Ce qui produit le revenu de cette pêche, ce sont les barbes, qui sont les «baleines» qu'on emploie pour les corsets et les paniers des dames. Le succès de cette pêche dépend de la qualité et de la quantité des baleines, car il y en a telles dont on ne tire pas plus de 12 barriques et d'autres 150.*» C'était le 8 mai 1756 (67)

En septembre 1757, Montcalm écrivait à Lévis: «*Nous manquons de pain cette année; les moyens que l'on va prendre pour y suppléer nous feront manquer de viande la prochaine... On espère que les habitants nourriront les bataillons qui seront dans les côtes, aussi, il n'y a rien à prescrire à cet égard que d'exhorter le soldat à se contenter du genre de nourriture de son habitant.*»(68)

Par contre, en octobre 1757, Péan écrivait au chevalier de Lévis qu'«*il n'était pas possible de mettre des bataillons au sud depuis Kamouraska, puisque cet endroit seul donne la subsistance à la ville, en l'épuisant tout en entier.*»(69)

De deux choses, l'une: ou bien Rivière-Ouelle sert de garnison, c'est-à-dire que les soldats logent dans la place, chez les habitants; ou bien Rivière-Ouelle sert de grenier à nourriture, de poste de ravitaillement;

(67) JOURNAL DE MONTCALM, Québec 1895, Imp. J. Demers.

(68) LETTRES DE MONTCALM À LÉVIS, Québec, 1895, Imp. Demers, p. 54.

(69) LETTRES DE DIVERS PARTICULIERS, 26 oct. 1757, Québec, 1895.

et dans ce dernier cas, on réquisitionne, il va sans dire, toute nourriture digne de ce nom. Et on a vu, en parlant de Charles de Boishébert, comment la nourriture pouvait être pénible quant à la qualité; on a vu aussi des gens sans scrupules, tel l'intendant Bigot, se servir des prélèvements faits pour les revendre à vil prix. Il n'est pas improbable que le même habitant qui venait de céder sa récolte a dû par la suite racheter sa propre récolte pour ne pas mourir de faim. L'historien Benjamin Sulte note que vers 1756-58, *«le lard salé qui valait originairement 15 sous la livre a valu jusqu'à 6 francs (Livres!); un chapeau de laine des plus communs, qui vaut 40 sous en France, s'est vendu 40 et 50 francs (Livres!). Et les autres marchandises en proportion...»*(70) C'est l'inflation, due à la disette, à la rareté des vivres. On comprend maintenant pourquoi au recensement de 1762, c'est-à-dire fait au lendemain de la guerre, le bétail ait été si rare; c'est parce que on l'a réquisitionné pour l'armée.

Pire, la situation financière est catastrophique; en effet, la colonie manque de monnaie; et pour combler ce vide, on paie les achats au moyen d'une sorte de monnaie, appelée: monnaie de carte. On utilise les cartes à jouer, sur lesquelles on inscrit un certain montant fixe. Ces cartes constituent une monnaie de crédit, puisque, il est entendu qu'après la guerre, on remboursera ces sommes en véritable monnaie... Il circule en Nouvelle-France pour 41,000,000 de Livres de cette monnaie sous diverses formes. Inutile de dire que tous les habitants n'ont pas une confiance absolue en ce truc monétaire. Souvent ils refusent de vendre leur produit, s'ils ne sont pas payés en monnaie légale de France. L'intendant doit alors émettre des ordonnances, obligeant les habitants à accepter ces monnaies.

En 1758, comme on craint de plus en plus l'invasion imminente, on fait faire des relevés stratégiques des endroits susceptibles d'être attaqués. La Côte du Sud jusqu'à Kamouraska fait l'objet d'une exploration minutieuse. Voici ce qu'on dit de Rivière-Ouelle: *«...Alors commence la Grande Anse... Toute cette anse est d'un accès facile de pleine mer... il leur serait difficile de pénétrer dans les terres d'aucun côté. S'ils le tentaient jamais, je penserais qu'il faudrait les laisser faire en les observant des hauteurs voisines; après quoi, il serait aisé de les écraser dans quelques défilés, et peut-être même de leur couper la retraite. La Rivière-Ouelle termine cette anse; son lit est large de 20 à 25 toises. On peut la passer à gué, de basse mer, précisément à son embouchure à  $\frac{1}{4}$  de lieue au-dessus et 2 lieues plus haut. Elle est fort profonde partout ailleurs, et, de haute mer, on y remonte des bâtiments de plus de 60 tonneaux...*

*«Le commerce exigerait encore un pont sur cette rivière. Les Anglais y débarquèrent autrefois et furent vivement repoussés par une poignée d'hommes. Ils s'en tireraient peut-être encore plus mal aujourd'hui.*

---

(70) Benjamin Sulte, HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS, tome VII, page 94.

«...Il faudrait supposer aux ennemis une très grande imprudence s'ils tentaient un débarquement à la Côte du Sud... Comment viendraient-ils jusqu'à Québec avec des trains d'artillerie et de voitures au travers des bois, des gorges et dans des chemins coupés de tant de rivières et de ruisseaux?»(71)

Donc, en haut lieu, on ne croit pas que les Anglais attaquent à Rivière-Ouelle. On est optimiste. Cependant on appréhende que les Anglais puissent faire un camp à Kamouraska, et, de là attaquer.

En mars 1759, Montcalm notait dans son journal: «Le gouverneur général, l'intendant et le munitionnaire général se donnent de grands mouvements pour rassembler des vivres. On écrit de belles lettres aux curés pour leur demander portion de leurs dîmes, ou on écrit aux capitaines de la côte; on arrête les moutures des moulins; on taxe le blé 12 Livres le minot... Les habitants qui craignent une révolte commencent à ne faire aucun cas des ordonnances, et de la monnaie du pays... Souvent les habitants ne veulent vendre leurs denrées qu'autant qu'on leur payerait en argent de France. Ordonnance de l'Intendant qui condamne à la prison tout habitant, qui, dans la vente de ses denrées, exigera d'être payé autrement que dans la monnaie courante du pays...»(72)

Le 27 mai 1759, 4 navires anglais sont signalés au large de Rivière-Ouelle. C'est la guerre! A l'automne, on le sait, le sort de la Nouvelle-France était scellé sur les hauteurs des Plaines d'Abraham.

Philippe Aubert de Gaspé, seigneur de Saint-Jean-Port-Joli, écrivait dans «*Les Anciens Canadiens*» que les Anglais avaient incendié toute la côte du sud; après lui, la plupart des historiens, se basant sur des documents anglais affirmaient la même chose. Qu'en est-il de Rivière-Ouelle? On sait que l'église ne fut pas détruite. Mais les Anglais y ont-ils tenté un débarquement? Les habitants de la paroisse y ont-ils fait le coup de feu? On tient pour certain qu'un officier du nom de Gorham ravagea la région comprise entre Saint-Roch et la rivière Ouelle, vers la mi-août 1759.(73) Et, de fait, l'on trouve quelques rares documents notariés, des inventaires, par exemple, où il est mentionné que des fermes furent brûlées, dans la Grande Anse. Il est aussi plausible qu'au lieu d'incendier, les Anglais auraient cherché à enlever du bétail et s'emparer de vivres.(74)

(71) LETTRES ET PIÈCES MILITAIRES. Québec, 1895, pages 71 à 73.

(72) JOURNAL DE MONTCALM, mars 1759, page 503.

(73) Gorham à Wolfe, 19 août 1759, Collection Northcliffe 150, A Journal by the Sergeant Major, Siege of Québec, Vol. 7.  
R.H.A.F. Marcel Trudel, Vol. VIII, page 9.

(74) M. Clos, avocat de M. de Boishébert, lors de son procès en 1763, écrivait: «*Les Anglais firent cette année-là (1759) une descente à Rivière-Ouelle, rivière qui arrose un domaine considérable dont il est propriétaire. Après avoir pillé les habitants, ils réduisirent en cendres 250 maisons, ainsi que les moulins à scie et les moulins à farine et les barques de pêche appartenant au sieur de Boishébert. Cette attaque imprévue lui causa une perte de plus de 100,000 Livres, et a tellement ruiné ce district, qu'il ne peut même pas collecter les impôts et les rentes qui lui sont dues...*» Doit-on se fier à ce document? MEMORIAL ON BEHALF OF THE SIEUR DE BOISHÉBERT, Historic Studies No. 14. New-Brunswick Museum, 1942, p. 36.

Il est donc probable que les résidents de Rivière-Ouelle furent autant victimes de la peur que de la guerre elle-même. Mis à part les soldats de la milice qui ont dû contribuer à la défense active du pays, et mis à part le cortège de famine, de perquisitions, d'angoisse, la situation à Rivière-Ouelle, dans les années 1759-60, a pu ne pas être pire que telle ou telle situation créée par une épidémie grave ou une disette prolongée. Bien sûr, les années 1756 à 1761 inclusivement enregistrent un nombre record de mortalité, mais il est probable que ce record est dû aux difficultés économiques plutôt que militaires.

Mais alors, dirons-nous, comment croire que les habitants étaient prêts à se battre «à mort» pour garder la colonie à la France? Lorsque le gouvernement colonial, placé là par le Roi de France, ne fait qu'opprimer l'habitant, lorsque l'intendant Bigot, par exemple, s'enrichit honteusement aux dépens de la population, lorsque les militaires sont incapables de défendre efficacement le territoire, mais trouvent le pouvoir d'empri-sonner l'habitant qui ne fait qu'exiger un paiement juste de ses denrées, alors comment s'attendre que des colons devenus canadiens depuis deux générations (et non plus français, sinon de souvenir!!!) se sacrifient encore pour un Roi lointain?

A mon avis, les habitants de Rivière-Ouelle, comme beaucoup d'autres ailleurs, se foutaient royalement (c'est le cas de le dire!) du maintien de la colonie entre les mains de la France. Qu'avait-on tant à y gagner? Au contraire, une fois les guerres finies pour de bon, eh bien, on pourrait penser à un peu plus de tranquillité, de sécurité, de liberté. Rares sont les résidents de Rivière-Ouelle qui avaient quelque chose à perdre en passant sous domination britannique; il y avait peut-être les commerçants qui risquaient de perdre des fournisseurs et des clients; il y avait le seigneur dont la position surtout militaire, de même que les agissements louches en compagnie de Bigot, plaçaient dans une situation difficile; il y avait enfin le curé, en tant que représentant une religion interdite en Angleterre. Mais l'habitant moyen qui passait de la houlette française à la couronne britannique, pour lui, un Roi en vaut un autre. Et même les commerçants, (nous pensons surtout à Pierre Florence), avaient tout à gagner à ce que la situation économique redevienne normale. La preuve est qu'il est demeuré à Rivière-Ouelle, le sieur Florence; et avec lui, tous les autres commerçants; Bonenfant, Mailloux. Seul le seigneur Charles Deschamps de Boishébert a préféré quitter; par contre, sa mère et ses sœurs, mariées à des Canadiens sont demeurées.

Je crois que c'est un faux problème de croire que c'est avec douleur que la population vit «*la France quitter nos bords*». La France avait si peu fait pour ses colons. Seuls ont eu raison de pleurer ceux qui avaient quelque chose à perdre.

Alors que sur les Plaines d'Abraham on se battait pour le destin de la Nouvelle-France, à Rivière-Ouelle, et dans les autres paroisses, on a d'autres «*chats à fouetter*». Il faut d'abord penser à manger, à se loger chaudement, se vêtir. Il faut que les semences se fassent, que les récoltes

soient rentrées avant les gelées, que la pêche soit tendue et démontée à l'automne, que le bois soit coupé, etc...

On pourrait vite taxer nos ancêtres d'égoïsme, on pourrait leur reprocher leur manque de sens patriotique, et l'on n'aurait pas tort. Le patriotisme canadien français est un phénomène né à la suite de la Conquête anglaise; sous le régime français, le nationalisme est inexistant; on ne cultive pas le culte de la patrie; on apprend le dur combat pour la vie; c'est l'ère, non du patriotisme, mais de l'individualisme. La «*nation*» n'existe pas; il n'y a qu'une monarchie paternaliste et un Roi.

De 1760 jusqu'à 1763, année où le traité de Paris cède définitivement le Canada à l'Angleterre, c'est-à-dire durant le régime militaire, le gouvernement anglais prend soin de rétablir la paix jusque dans les campagnes. Il travaille à réparer les dégâts, relancer l'économie et les finances, reconstruire la colonie. Surtout le nouveau gouvernement anglais prend la décision de maintenir en place les autorités établies: il se gagne l'amitié du clergé et va s'en faire un allié fidèle, voire même un défenseur zélé dans les années à venir. Même chose pour l'élite laïque, c'est-à-dire les seigneurs qui sont demeurés, et surtout les officiers de milice. L'historien Trudel écrit: «*Sous le régime militaire, la milice s'élèvera de cette situation subalterne pour jouer, temporairement, un rôle de premier plan: les troupes anglaises mises à part (parce que les autorités évitent le plus possible de les mettre en relation avec la population), c'est la milice qui constituera alors les nouvelles forces de l'ordre...*»<sup>(75)</sup>

A Rivière-Ouelle, les officiers en place sont: maintenus; voici la liste de ces officiers, en 1762, tels que déclarés au recensement:

François Gagnon, capitaine  
Joseph Boucher, lieutenant  
Baptiste Dupéré, major  
René Dubé, enseigne  
Joseph Beaulieu, 2ème enseigne  
Joseph Deschesnes, aide-major  
Pierre Boucher, fils, sergent  
Joseph Lavoie, sergent  
Étienne Gauvin, sergent  
Bernard Beaulieu, sergent  
Nicolas Beaulieu, sergent  
Louis Perrault, sergent

Nous possédons aussi une liste de «*baillifs*» pour les années 1765 à 1774 à Rivière-Ouelle:

1765: Pierre Boucher, père, bailli	Pierre Plourde, père
Michel Brisson, sous-bailli	Beausoleil (?)
André Bérubé, sous-bailli	Pierre Boucher, fils.

---

(75) Trudel, Marcel. INITIATION À LA N.-FRANCE, page 177.

- 1766: Joseph Boucher  
Joseph Boucher  
Joseph Izabel (?)
- 1767: Pierre Florence  
Jean Boucher  
Joseph Deschênes
- 1768: Pierre Florence  
Joseph Boucher  
Nicolas Hudon
- 1769: Augustin Dubé  
J.-Baptiste Dupéré  
Pierre Mailloux
- 1770: Jean Bonenfant, n.b.: les mêmes sont baillifs en 1771 et 1772.  
Joseph Beaulieu  
Jean Miville  
Bernard Beaulieu
- 1773: Joseph Beaulieu, n.b.: les mêmes en 1774.  
Michel Brisson  
Jean-Baptiste Gagnon

On rencontre là l'aristocratie de la paroisse, les «*gens en place*» l'«*establishment*» du temps. Comparez ces noms avec ceux des marguilliers: en 1768, Michel Brisson et Louis Dubé; en 1767 Joseph Beaulieu et Jos. Malbœuf; en 1766 Pierre Florence et Ignace Boucher; en 1769, Joseph Plourde et Antoine Beaulieu; en 1771, Antoine Beaulieu, Pierre Darris et Jean Dubé; la même année, 1771, les syndics nommés pour le presbytère neuf sont: Augustin Dubé et Bernard Beaulieu.

Concernant les honneurs réservés aux baillifs dans l'église, voici une lettre circulaire que Mgr. Jean-Olivier Briand faisait parvenir aux curés, le 15 octobre 1768:

*«Vous accorderez au premier baillif de votre paroisse le premier banc à l'église, et vous lui ferez rendre les mêmes honneurs que l'on rendait ci-devant aux capitaines de milice. C'est un article sur lequel il me prie encore de vous marquer sa volonté. Le banc est le premier de la rangée du milieu, du côté de l'épître; s'il était occupé, la Fabrique rendrait le prix de l'adjudication à ceux qui le possèderaient, soit de tout temps, soit depuis que les capitaines ont été retranchés.»* (76)

Telle était l'intention des gouverneurs anglais du temps; lorsque la milice est rétablie en 1776, Mgr. Briand émet une seconde lettre circulaire (le 17 août 1776) aux curés:

*«Messieurs, il a plu à Son Excellence M. Carleton, notre illustre gouverneur, d'établir conformément aux ordres de Sa Très Gracieuse Majesté,*

(76) Société Historique de la Côte du Sud. Dossier 91.

notre Roi, des capitaines de milice au lieu des baillifs. Son intention est qu'on leur rende les mêmes honneurs dans l'église qu'on leur rendait au temps du Gouverneur Français. C'est pourquoi, vous aurez soin de les en faire jouir sans différer et suivant l'arrangement fait ci-devant par les baillifs, c'est-à-dire que leur banc sera le premier de la rangée du milieu du côté de l'épître, qu'ils en jouiront gratis, qu'ils pourront conserver leur banc de famille en payant, qu'il n'y a que le premier capitaine de la première compagnie de chaque paroisse auxquels ces honneurs soient accordés. On doit se conformer en tout point à ce règlement, et nous ne soupçonnons pas que quelqu'un s'en écarte...» (76)

Souvent les mêmes noms reviennent. Aujourd'hui, les gens de Rivière-Ouelle diraient: «Ce sont toujours les mêmes qui occupent les positions!!!». Il est intéressant, par ailleurs d'examiner les places de bancs dans l'église à cette époque. Il m'a semblé que la position sociale des paroissiens se reflétait dans le choix de leur siège à l'église. Comparez avec moi:

«Voici les noms des habitants à qui les bancs de l'église de Rivière-Ouelle appartiennent le 9 octobre 1769.» (77)

#### AUTEL

François Boucher	François Gagnon, capt.	le banc du Roi	Banc du seigneur
François Bérubé	André Bérubé	Pierre Boucher	Banc des marguilliers
J.H. Boucher, fils	François Perrault	(1 <sup>er</sup> chaire)	Jean Miville
(sous la chaire)	André Plourde	Jean Bonenfant, p.	Augustin Dubé
Vve. Louis Hudon	Vve Pierre Dancosse	Jos. Boucher, pè.	Louis Dubé
Augustin Dubé (bedeau)	Pierre Sergerie	Jos. Lavoie	François Miville
Joseph Lévesque	Jean Lévesque (Frs)	J.H. Miville p.	Vve. Aug. Plourde
Nicolas Hudon	-----	Domin. Lévesque	François Lévesque
Joseph Beaulieu	Pierre Plourde, père	Pierre Boucher	Vve. Bern. Hudon
Jos. Chamberland	Michel Dupéré	J-Bte Gagnon	Alexandre Dubé
François Bérubé	Ignace Boucher	Pierre Florence	Vve Ls. Sérien
Bazile Dubé	Antoine Hudon	Michel Brisson	Bernard Hudon
Jean Deronce (?)	J.H. Miville, fils	Ls. Alexandre	Pierre Gagnon
Jean, Bonenfant, fils	Jean Plourde	Jean Paradis, f.	François Boucher
Jos Malbœuf	Charles Lévesque	Frs. Lévesque	J.P. Darris
Pierre Bérubé	Jean Morais	Jean Lemoyen	Jean Lévesque
Jérémie Hudon	Nicolas Bouchard	Pierre Dubé	Pierre Plourde
Augustin Lavois	Pierre Maillet		Michel Aumont
Paul Terriot (sic)			Pierre Louis
Zacharie Dubé.			

#### SORTIE

Cet ordre de bancs est celui de la première église, après la chapelle de 1686; on trouve ce document dans les archives du presbytère de Rivière-Ouelle.

L'on remarque que les rangées centrales, celles derrière le banc du Roi et celui du capitaine de milice, sont occupées par la plupart des notables, et les rangées le long des murs détenues par des habitants de condition plus humble. Si tous ces bancs paient 1 minot et  $\frac{1}{2}$  de blé de

(77) Archives du presbytère de Riv.-Ouelle: P=père. F=fils.

rente par an, (sauf celui sous la chaire qui paie 1 minot) par contre ils se vendent de plus en plus cher si l'on s'approche de l'autel. Ainsi, en 1753, le sieur Jean Bonenfant, père achète son banc au prix de 100 Livres; le sieur Frs. Lévesque 84 L. En 1793, le banc de feu Pierre Florence est adjugé à Mr. Perrault pour 66 Livres... En somme, les places honorifiques vont de l'avant à l'arrière et du centre vers les bords. Exception est faite pour le banc du seigneur, qui lui, est situé tout à fait en retrait et en évidence du côté de l'épître (à droite).

Lorsque cette première église est détruite pour laisser place à un temple neuf en 1792, les bancs sont redistribués, et leur nombre est augmenté; les anciens bancs paient encore 1 minot et  $\frac{1}{2}$  de blé par an, et les nouveaux une rente en argent. (78) Les syndics nommés lors de la construction furent: Antoine Besançon, marchand, Pierre Bérubé, fils de feu François Bérubé et Joseph Chamberland. Les marguilliers, des années 1790 à 1800 sont les suivants: Pierre Bérubé, Louis Dubé, Nicolas Hudon, Jérémie Beaulieu, Jean Simon, Joseph Boucher, Joseph Sédillot dit Montreuil, Joseph Santerre, Jean Bérubé, J-Baptiste Richard, François Ouellet, Jean Gagnon, Pierre Plourde, Jean Plourde, Jean Deschênes, Joseph Chamberland, Joseph Gagnon, Paul Saint-Laurent. Autre détail, au passage: Le salaire du bedeau en 1789 était de 60 Livres par an. C'est littéralement un salaire de famine.

### Crise des années 1774-1776:

Les États-Unis désirant former un état indépendant de l'Angleterre, se révoltent en 1774 contre la mère-patrie. Comme le Canada était également une colonie anglaise, les Canadiens furent invités à se joindre aux «*rebelles*» américains; au cours de l'hiver 1774-1775, les Américains firent de la propagande auprès des Canadiens français pour les amener à s'opposer à leur gouvernement, jusqu'au jour où le pays est finalement envahi par les troupes américaines et Québec assiégé par l'armée de Montgomery.

Au Canada, les esprits furent divisés sur le parti à suivre, d'autant plus que la France semblait favoriser le parti des rebelles. Certains optèrent pour la rébellion et appuyèrent les faits et la cause des «*congressistes*», c'est-à-dire qu'ils prirent les armes, sous la solde des Américains, contre les troupes anglaises. D'autres à la suite des directives du clergé, qui demandait de demeurer fidèle au gouvernement anglais, optèrent pour le parti de «*l'ordre établi*». Mgr. Briand écrivait dans un Mandement aux citoyens: «*Vos serments, votre religion vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre Roi... Portez-vous avec joie (!) à tout ce qui vous sera commandé de la part d'un gouverneur bienfaisant, qui n'a d'autres vues que vos intérêts et votre bonheur...*» Il ajoutait même plus tard: «*On dit de moi que je suis anglais...*

---

(78) Cf: APPENDICE, place des bancs dans l'église en 1795.

*Je suis anglais en effet: vous devez l'être, ils doivent l'être aussi puisqu'ils en ont fait serment.* (79)

Le 5 juillet 1775, il avait fait une visite à Rivière-Ouelle. Il avait sans doute renouvelé ses directives. Mais les comptes de la Fabrique ne notent que ce détail: «*Ne permettez à personne d'aller au jubé, sauf celles qui y ont des bancs...*»

Que s'est-il passé à Rivière-Ouelle et dans les paroisses environnantes dans ces années de guerre?

Dans la paroisse, où existent déjà des conflits de classe, doublés d'une rivalité vis-à-vis le curé Parent, où l'on sort à peine d'une chicane interne concernant la construction du presbytère, l'invasion américaine va pousser la division à son maximum. Laissons parler les documents, tel ce rapport, rédigé en 1776, par un enquêteur gouvernemental, circulant dans les paroisses. (80)

*«Rivière-Ouelle*

*Mr. Parent, curé*

*Dimanche 14 juillet 1776*

*La milice assemblée à midi*

*Lecture de nos commissions*

*Cassation de: François Gagnon, capitaine*

*Joseph Beaulieu, lieutenant*

*Nicolas Beaulieu, enseigne*

*Pierre Boucher, aide major,*

*tous officiers commissionnés par le général Carleton l'été dernier, que nous avons cassé pour des raisons que nous déduirons ci-après,*

*Réforme des baillifs.*

*Nomination des officiers: Joseph Boucher, capitaine*

*Ignace Boucher, lieutenant*

*Jean Morais, sergent*

*Antoine Beaulieu "*

*Joseph Martin "*

*Jean-Bte Bérubé "*

*Paul Saint-Laurent"*

*Observations:*

*Nous avons indiqué, quoiqu'absent, le nommé Bazile Dubé, commissionné des rebelles, qui les a aidés et assistés de tout son pouvoir, a soulevé les esprits, engagé du monde pour le service du Congrès, baffoué et menacé les royalistes, etc... C'est lui aussi qui a pris l'inspection des feux servant de signaux de toutes les paroisses jusqu'à Rimouski.*

*Nous avons indiqué Bonenfant, fils (grand impertinent et insolent) pour avoir servi les rebelles avec affection en qualité d'aide-major, nommé par*

(79) Lanctot, Gustave: LE CANADA ET LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE, pages 101 et 292.

(80) Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1927-28, p. 498.

*Bazile Dubé. Il a rendu cependant sa commission quelque temps après à la sollicitation de sa femme et de son père.*

*Nous avons cassé le susdit capitaine François Gagnon pour avoir fait exécuter avec affection tous les ordres des rebelles en sa dite qualité et pour avoir écrit cet hiver aux rebelles qu'ils étaient lui et ses officiers, capables de servir, et qu'il n'avait pas besoin d'en faire de nouveaux. Il a fait des assemblées pour engager du monde au service des rebelles. Il a aussi lui-même désarmé Jean Boucher, après l'affaire du 25 mars.*

*Nous avons cassé ses officiers subalternes pour avoir aussi exécuté ses ordres en leur qualité d'officiers; nous reconnaissons néanmoins d'après nos informations l'aide-major, Pierre Boucher, pour un bon et affectionné sujet du gouverneur, qui en a donné des preuves dans toutes les occasions qui se sont présentées, même en marchant un des premiers au parti de Mr. Beaujeu, et en engageant par son exemple et ses frères et quelques autres à marcher avec lui. Mais il a eu la faiblesse, après cette conduite de commander par ordre des rebelles, soit en corvées ou pour les feux.*

*Noms de ceux qui se sont engagés à prix d'argent cet hiver au service des rebelles: Augustin Lavoie, fils et son frère, Jean Bérubé, fils, Pierre Martin, Maurice Lévesque, un nommé Martin, cousin du premier, Joseph Soucy et son frère, Louis Martin, Jean Martin, Etienne Perrault, Augustin Pelletier, Benjamin Deschaines (sic), François Pinet.*

*Outre cela, Bazile Dubé avait engagé ce printemps 15 ou 20 autres jeunes gens pour le service de la navigation.*

*Pierre Bérubé, les 2 enfants de Jean Lévesque, (le dit Jean Lévesque présent) et Pierre Plourde frappèrent l'automne dernier l'aide-major Pierre Boucher, qui servait en la dite qualité de sauvegarde au sieur Saint-Aubin, notaire, pour faire publiquement à la sortie de la messe la lecture d'un ordre du général Carleton.*

*Quelques habitants de cette paroisse firent l'automne dernier la garde sur la Pointe dans la même intention que les paroisses voisines. Les feux servant de signaux ont été faits et gardés par ordre de Bazile Dubé, comme dans les autres paroisses.*

*Noms de ceux qui ont marché cet hiver sous les ordres de Mr. Beaujeu: Pierre Boucher, Ignace Boucher, Joseph Boucher, blessé à l'affaire du Blay, Jean-Baptiste Boucher, Bazile Gagnon, le fils de Dominique Lévesque, un Bérubé, fils de la femme de Michel Aumont.*

*Partis pour Kamouraska à 5 hrs. du soir.»*

*Mais il n'y a pas qu'à Rivière-Ouelle qu'il y a de l'agitation, à cette époque; toutes les paroisses sont à divers degrés touchées par la rébellion; voici ce que dit le même enquêteur de Sainte-Anne: «Les habitants de cette paroisse ont voituré pour les rebelles; le plus grand nombre leur ont été affectionnés. Germain Dionne, Clément Gosselin sont deux fameux rebelles qui ont aidé et assisté les ennemis du gouvernement de tout leur pouvoir. Ils ont soulevé des esprits, engagé du monde pour le service du Congrès, bafoué et menacé des royalistes. Clément Gosselin a parcouru toutes les*

*paroisses jusqu'à la Pointe Lévis, prêchant la rébellion partout, excitant à piller le petit nombre de zélés serviteurs du Roi et à les faire arrêter... lisant lui-même aux portes des églises les ordres et proclamations des rebelles... Ce fameux scélérat, ainsi que Germain Dionne, n'ont point paru depuis la déroute des rebelles. Le notaire Joseph Dionne a commandé une assemblée pour inviter les gens de cette paroisse à s'engager pour le congrès...» A Sainte-Anne, on a pillé la maison de Ross, mis des vivres sur sa goélette pour les porter à Lévis, mais on a finalement abandonné le navire à Saint-Roch.*

Quant à la paroisse de Kamouraska, l'enquêteur rapporte: *«Le nommé Amyot de Kamouraska était capitaine ici d'une compagnie formée de jeunes gens de différentes paroisses, payés par les rebelles 48 Livres par mois; la compagnie a subsisté environ 6 semaines. Il a été un des plus fameux rebelles de cette Province... Le capitaine Alex. Dionne a eu la faiblesse d'exécuter les ordres des rebelles et les faire exécuter par ses officiers... en obéissance aux ordres de Bazile Dubé... Il est même taxé d'avoir prêté serment de fidélité au dit Basile Dubé...»*

Saint-Roch: *«Cette paroisse paraît en général avoir été moins rebelle que les autres...»*

Saint-Jean: *«Cette paroisse ne s'est pas mieux conduite que les voisines...»*

L'Islet: *«L'esprit de neutralité paraît être celui qui y a le plus régné...»*

Cap-Saint-Ignace: *«Cette paroisse a beaucoup marqué d'affection pour le parti des rebelles, et n'a pas voulu obéir aux commandements du Roi, l'automne dernier...»*

Saint-Thomas: *«Le plus grand nombre était opposé au gouvernement et affectionné aux rebelles...»*

Saint-Pierre: *«9 familles seulement vraiment affidées au gouvernement. Michel Blai (Blais) pillé par les rebelles...»*

En somme tout le pays est en crise; crise politique, mais aussi crise de conscience. A Rivière-Ouelle, on avait à choisir entre les Américains ou les Anglais, mais aussi entre obéir ou non au curé et à l'évêque.

Mgr. Briand définissait ces rebelles: *«des malheureux, des gueux et des ivrognes...»* Et le curé Porlier de Sainte-Anné parle de *«vagabonds et de meurs-de-faim...»* D'autre disent que c'était les plus paresseux et misérables dépravés. (81)

Sur une centaine de volontaires canadiens rebelles, 14 se sont engagés à Rivière-Ouelle, plus une vingtaine sur des navires, en plus de Dubé et Bonenfant. En outre la milice, exception faite de Pierre Boucher, semble avoir penché du côté de la rébellion. Ces rebelles organisèrent des vols de vivres, particulièrement à Sainte-Anne et à Saint-Roch. D'autre s'engagèrent dans la compagnie de Mr. Ayotte de Kamouraska.

---

(81) Lanctot, Gustave, op. cité, pages 101, 131, 149.

Cependant un autre recruteur, royaliste, celui-là, Mr. Beaujeu, seigneur de l'Île aux-Grues, autorisé à lever des hommes pour la cause gouvernementale, réussit à embaucher à Rivière-Ouelle 7 hommes (50 à Kamouraska, 27 à Sainte-Anne, 25 à Saint-Roch); et l'on fit route vers Québec, pour défendre la ville.

Une escarmouche eut lieu à Saint-Pierre de Montmagny, dans la maison du capitaine Michel Blais (Blay), le 25 mars. Face à face, des Canadiens de Rivière-Ouelle et d'ailleurs, pro-royalistes et pro-rebelles se tirèrent dessus. Il y eut 3 morts et plusieurs blessés. Joseph Boucher de Rivière-Ouelle fut un des blessés.

Ce simple coup de feu, court prélude à ce qui aurait pu être une guerre civile, fit beaucoup jaser dans la paroisse. On s'en prit au curé Parent, qui fidèle curé de son évêque, avait prôné, ainsi que le curé Porlier de Sainte-Anne, l'enrôlement sous les ordres royalistes. On s'en prit aux partisans du gouvernement anglais, à tous ceux qui défendaient un Roi qui avait enlevé le Canada à la France, et les Canadiens à leur mère-patrie... Lentement une unanimité assez large se fit dans la paroisse, on le devine, pour le parti rebelle, à tel point que, de retour dans la paroisse, même les plus ardents royalistes et les gens en place (tels les Boucher, Pierre et Jean, ainsi que le capitaine de milice), sont victimes de sévices et ne trouvent pas mieux que de se ranger sous les ordres des rebelles. Le curé lui-même, on l'a vu, fut expulsé (vraisemblablement en 1775) de son presbytère. Il n'est pas exclu de croire que d'autres échauffourées violentes ont eu lieu, que les documents ne rapportent pas.

Il s'agit donc d'une crise majeure à Rivière-Ouelle. Ici, comme ailleurs s'est posé concrètement un problème cuisant: Non seulement, il s'agissait de prendre un parti politique, pour l'Angleterre ou pour les États-Unis, mais aussi un choix religieux; pour l'obéissance au clergé ou le refus de sa foi. Voici en quels termes le grand-vicaire Montgolfier résumait le choix à faire: *«Tous ceux qui, en violant leur serment de fidélité, prennent les armes contre le roy, sont hors des voyes du salut, indignes de tout sacrement et de la sépulture ecclésiastique, s'ils viennent à mourir les armes à la main. Il faut en dire autant, à la sépulture près, de tous ceux qui, avec connaissance de cause, soufflent ou excitent la rébellion, ou même qui seulement l'aident et la favorisent sans y être personnellement forcés...»* En somme, aucun sacrement, baptême, mariage, pénitence, même à la mort; c'est une excommunication en règle. Voilà les MESURES DE GUERRE que l'époque autorisait; pour mâter une rébellion, on utilisait les armes de la foi; Voici à quel point le choix était compromettant.

A Rivière-Ouelle, le nouveau seigneur Perrault, reste neutre; de la part des notables, commerçants ou autres, c'est le silence. La milice a pris le parti qu'on connaît; le curé enfin opte pour défendre la foi avant tout. En résumé, il y eut deux minorités actives, une pro-rebelle, l'autre pro-royaliste, pendant que la majorité est silencieuse. Bien sûr, même les silencieux ont dû faire un choix, un choix dicté davantage par les rela-

tions sociales et familiales que par l'idéologie politique; mais pour s'engager activement, merci!

Il nous apparaît que ce bref mouvement de rébellion, spontané, mal organisé, aux objectifs imprécis, menés par des chefs obscurs fut l'occasion d'un défolement, le moment de liquider certaines frustrations individuelles et sociales. Mais cette division aura plusieurs conséquences:

1— D'abord BASILE DUBÉ, le fameux rebelle, devra s'amender publiquement, renier sa cause, qui s'est finalement vouée à l'échec, et, sur l'ordre de Mgr. Briand, «*sera tenu à restituer*» ce dont il s'était sans doute emparé au plus fort de la tempête. Mais justement, qui est ce Basile Dubé dont on ne fait nulle part mention dans le livre des Familles de Rivière-Ouelle de l'abbé Michaud? Le rôle de ces agitateurs dans la région n'a jamais été étudié! Qui sont-ils? Qu'ambitionnent-ils? Ont-ils une idéologie ou se battent-ils par intérêt?

2— LA MILICE sera modifiée; les traîtres «*dégalonnés*» et les fidèles partisans du gouvernement anglais, dont, entre autres la famille Boucher, qui eut un blessé au cours du combat de Saint-Pierre, se voient gratifier des postes d'officiers. C'est donc créer dans la paroisse une nouvelle «*aristocratie*», à laquelle les défavorisés ne manqueront pas de faire obstacle. Par exemple, dès 1778, Joseph et Ignace Boucher, qui désirent faire changer le chemin du fleuve se buttent à l'opposition de 39 résidents de la Petite-Anse. On invoque de part et d'autres des raisons fallacieuses où l'on devine une agressivité mal dissimulée. Voici le texte de la requête en opposition signée par les 39 habitants de la Petite Anse: «*... les nommés Joseph et Ignace Boucher seraient venus vous trouver (il s'agit du grand-voyer) pour faire changer le chemin du fleuve qui sert de sortie aux suppliants pour venir descendre à la route de l'église, et qu'à l'effet les dits demandeurs vous auraient transporté sur les lieux pour vous faire examiner le dit endroit, et pour faire passer l'autre chemin entre la ligne des nommés Basile Dubé et André Bérubé.*

*Que les suppliants vous exposent premièrement que le chemin ayant été tracé par Mr. Boisclair, ci-devant grand-voyer et, étant le plus ancien de tous les chemins de la dite paroisse, le dit chemin ne peut être changé, et l'ancien procès-verbal annulé à la réquisition seulement de deux habitants.*

*Secondement, que si le chemin change, les suppliants en souffriront un grand dommage, et surtout les pauvres du canton qui, n'ayant dans plusieurs saisons de l'année, que la pêche pour les faire vivre, seraient obligés ou de passer dans les vases et les boues, ou de faire à pied au moins une lieue et demie pour aller à la dite grève,*

*Qu'en outre le dit chemin demandé par les deux habitants dans la ligne ne peut être fait dans la ligne, puisque le terrain dans bien des endroits est presque impraticable, tant par les rochers énormes que par des mollières qu'il faut nécessairement éviter, en faisant une quantité de détours dans le dit chemin,*

Qu'en outre, par le changement du dit chemin, les suppliants seront absolument incapables de cultiver les terres, et seront nécessairement obligés d'être à la mendicité ou d'abandonner leurs terres, par rapport à un rocher énorme qui se trouve... (les lignes entre guillemets avaient été rayées dans le manuscrit:... «entre les terres de Bazile Dubé et André Bérubé, puisque le chemin ferait un équerre et biaiserait de plus d'un arpent et demi sur l'une ou l'autre des terres») ... au nord des habitations du dit canton, au bord du dit fleuve et qui barre toutes les terres, ce qui fait que les suppliants ne peuvent absolument passer en charrette sur la grève, et que l'on ne peut absolument cultiver ses terres, et entretenir ses pêches sans cet ancien chemin tracé par Mr. Boisclair... (En marge on avait rajouté: ... «que les dits Boucher ne veulent pas y travailler, pour quoi ils espèrent que vous voudrez bien leur ordonner de faire faire leur dit chemin le plus tôt possible.»)

Les suppliants vous exposent en outre que ce qu'ils ont dit dans leur dite requête est la pure vérité, et que, si vous doutez de la moindre chose, «ils offrent de vous mener sur les lieux aux frais de qui il appartiendra...» (82)

Il me semble que les motifs invoqués cachent les véritables intentions; ne s'agirait-il pas de la part des Boucher d'une douce revanche vis-à-vis Basile Dubé? Et de la part des habitants, les raisons données ne paraissent-elles par fortement exagérées?

3— une troisième conséquence des «troubles» de 1775 sera une nouvelle tentative des paroissiens de se débarrasser de leur curé. Cette fois, ils s'adressent au nouveau gouverneur Haldimand, à qui ils envoient une requête. Comme c'est un problème d'ordre spirituel, celui-ci transmet la requête à Mgr Briand et ajoute: «Je fais venir incessamment le capitaine de milice, qui, à la requête des habitants signifia au curé de sortir du presbytère. Je n'endurerais aucune insolence envers le clergé qui s'est montré si patriote lors de la dernière invasion des rebelles.» Et voilà! Un service en attire un autre! La requête n'eut pas de suite, puisque, en 1781, Mr. Parent est toujours curé à Rivière-Ouelle. Il meurt justement cette même année.

4— La plus importante conséquence, à mon avis, fut la suivante: C'est une prise de conscience par la population de son identité nationale. Pour la première fois, il se rend compte qu'il est différent, qu'il a des objectifs propres et différents de ceux qui le gouvernent. Le fait d'être manipulé à la fois par les Américains et les Anglais, de servir d'objet de la sollicitation des deux ennemis, placé au cœur d'un conflit entre étrangers, provoque chez lui une certaine fierté et réveille son sentiment patriotique. C'est le début du nationalisme canadien-français. Maintenant, il sait qu'il est canadien français, qu'il a une patrie convoitée, qu'il a des buts collectifs. Le fait d'épouser une cause commune réveille son sentiment d'appartenance à un groupe.

---

(82) Inventaire des Procès-verbaux des Grands-Voyers Rivière-Ouelle. 15 août 1778.

Deuxièmement, il découvre brutalement que l'élite qui le gouverne n'est pas prête à épouser les mêmes causes que lui. Le peuple a des vues, l'élite en a d'autres. Il va s'établir ainsi une séparation entre la population et son gouvernement. La démocratie va subir cette teinte particulière, et les élections du siècle prochain souffriront de ce clivage.

Ainsi les événements de 1775 plus que ceux de 1760 (la Conquête) marquent une brisure dans les traditions canadiennes françaises. Ils marquent l'aube du nationalisme; ils vont compromettre la démocratie du XIXème siècle. A Rivière-Ouelle, c'est la première fois depuis que la paroisse existe que des troubles atteignent une telle ampleur. Ce sera aussi la dernière fois. En 1837, alors qu'ailleurs dans la Province d'autres éléments rebelles se heurtent à l'ordre établi, à Rivière-Ouelle et sur toute la Côte du Sud, ce sera la paix.

C'est comme si la paroisse, tel un adolescent, avait risqué un mauvais coup, juste pour goûter un peu de délire survolté. C'est le goût de l'aventure épique, d'une jeunesse en mal d'expériences; et, après s'être fait cogner sur les doigts, on se range docilement à ce que les plus vieux ont toujours enseigné. Cette crise fait passer Rivière-Ouelle de la jeunesse effervescente à la sagesse de l'adulte.

Comment enfin ne pas voir dans ce conflit généralisé également une lutte personnelle entre le clan des Boucher, qui par leur père et leur grand-père a hérité des revenus imposants de la pêche de la Pointe, contre un groupe de la Petite Anse, personnalisé par Basile Dubé? Ce clan de «*nouveaux riches*» habitant les «*Côteaux*» désirerait-il éliminer un concurrent dans les pêcheries, quand il décide de fermer le chemin le long du fleuve, et d'ouvrir une route vers l'Anse aux Iroquois? Ils bloqueraient ainsi l'accès des pêcheurs à la Pointe de la Rivière-Ouelle, et s'ouvriraient par contre à leur profit une excellente route vers la Pointe à Vaillancourt?

## chapitre 3

### LA JEUNESSE 1775 À 1900.

Nos deux cantons voisins guerroyèrent entre eux,  
Sans trêve ni merci, mais disons, sans épée.  
Par la langue et le poing, se donna la râpée...

La pomme de discorde, au fond de tout cela,  
C'était d'élire un membre à tout Kamouraska.  
Le but valait la peine, et sujets étaient dignes.  
Tout aurait bien été, mais des moyens indignes  
Longtemps firent rougir les fronts de nos bons vieux.

Depuis ces tristes jours, on a vu tes enfants  
De leurs voix, de ton sort, trop sordides marchands  
Se coter à vil prix... Et quand leur conscience  
Resta sourde au métal, la lâche violence  
De l'urne des voteurs vint fausser les arrêts.  
Et le forum parla par les coupe-jarrêts...

Ailleurs le clerc pressé par des voix scélérates  
Inscrivit des voteurs dont maints à quatre pattes.  
Pour garants de ces faits, je cite Saint-Cyrille  
Où cent-vingt électeurs en rapportèrent mille.

Gens de Kamouraska, c'est bien là votre histoire  
Dans ces temps trop fameux de pénible mémoire  
Où se fit tant de bruit autour de vos héros,  
Deux hommes au beau nom et bien dignes rivaux.

Letellier et Chapais, sur vous n'est point le blâme  
De l'amour du pays, pénétrés dans votre âme,  
Vous sentiez là dans vous, de quoi le rendre heureux...  
C'est notre gros marchand et le protonotaire,  
Qui se sont accostés à point pour nous distraire;  
Et ça promet beaucoup, car comme originaux,  
Tout le long de la côte, oncque ils n'eurent d'égaux.

CASSEGRAIN ARTHUR, *La Grand Tronciade*  
pages 72 à 78.

## UNE JEUNESSE EFFERVESCENTE:

La Jeunesse! Changer ou rester tel? Partir ou demeurer? Voilà les questions que toute jeunesse se pose; la paroisse de Rivière-Ouelle se les pose en ce XIXème siècle, où s'ouvrent des horizons nouveaux, et surgissent des idées nouvelles.

Après les temps sombres qui s'estompent lentement, s'ouvre à Rivière-Ouelle une période marquée par des personnalités hautes en couleur; c'est vraiment le grand siècle où la paroisse atteint des sommets de renommée et de prestige; c'est l'époque de Mgr. Panet, du grand-Vicaire Cadieux, du célèbre curé Bégin, et du non moins célèbre curé Dion, constructeur de l'église actuelle. C'est l'époque des luttes politiques pittoresques, des chevaliers d'élections, tels Chapais et Letellier, Pelletier et Routhier, Gagnon et autres... C'est l'époque, l'âge d'or de la seigneurie, où la célèbre famille Casgrain trône en maîtresse, entourée d'une élite locale prestigieuse. C'est le siècle où Rivière-Ouelle atteint un sommet quant à son chiffre de population, c'est-à-dire un taux de natalité à son maximum, et un nombre de paroissiens, qui frôlent les 4,000 habitants.

C'est aussi une nouvelle génération de jeunes commerçants, entrepreneurs et pleins d'initiative; c'est une église neuve, qu'on reconstruit en 1792, et une autre en 1877; c'est un pont tout nouveau que l'on décide d'ériger sur la rivière, en 1816, et un autre en 1890; ce sont des tracés de routes neuves. C'est l'ouverture de paroisses neuves plus au sud et à l'est; un système électoral, qui reste à étrenner; des immigrants d'un nouveau genre, c'est-à-dire d'autres nations, Irlandais, Anglais, Allemand, Polonais, etc,... C'est enfin la montée d'une nouvelle classe de «personnalités»: Médecins, avocats, notaires, ... amenée par l'amélioration du système d'éducation local et régional.

Mais, en même temps, les «misères» côtoient les splendeurs. Car, ce siècle est témoin de pauvretés périodiques graves, de famines, d'épidémies (choléra, picotte, diphtérie), de ravages causés par des tremblements de terre.

Les conflits sociaux, moins virulents, n'en reprennent pas moins, après une accalmie temporaire. Les divisions de paroisse, l'exode des campagnes

vers la ville et aux États-Unis, vers la Gaspésie, le Lac Saint-Jean, le Madawaska et l'Ouest Canadien.

L'abolition des seigneuries, accompagnant la création des municipalités; l'apprentissage difficile et querelleur de la démocratie électorale, créent une nouvelle dimension aux luttes sociales.

En somme, Rivière-Ouelle voit arriver un monde moderne; Rivière-Ouelle vit le surpeuplement des terres; vit la diminution des rendements agricoles, les troubles de -37, l'Acte d'Union, la Confédération, la guerre de 1914 et de 1935, la «*Grande Crise*»; Rivière-Ouelle vit arriver le chemin de fer, le quai à eau profonde, les traversiers. Rivière-Ouelle cesse de vivre repliée sur son nombril pour s'ouvrir au monde.

### **Routes et Ponts:**

On a vu que Joseph Boucher et Ignace Boucher, tous deux capitaines et lieutenant de milice avaient tenté de modifier le tracé du chemin public, le long du fleuve à Rivière-Ouelle, en 1778. On a vu aussi qu'ils se sont heurtés à la requête de 38 habitants de la Petite-Anse.

En 1779, les Boucher récidivent en compagnie de six autres demandeurs. Et cette fois, la demande est acceptée par le grand-voyer, Mr. Magnant. Ainsi un bout de chemin sera retranché; les Boucher demandent que ce nouveau chemin «*ne commence qu'à environ 25 arpents plus bas, et que la route qui subsiste maintenant soit changée pareillement, et mise à 25 arpents plus bas...*» (1)

Les habitants tentent donc un ultime recours vis-à-vis le gouverneur lui-même, Mr. Haldimand, afin de «*vouloir bien ordonner que l'ordre de Mr. Magnant, à l'effet sus-mentionné ne soit point exécuté: qu'elle ordonne, s'il lui plaît, que l'ancien chemin et route subsistent dans l'endroit où ils sont actuellement, afin que nous puissions jouir des grandes ressources que nous tirons des pêches de la dite anse...*» (1)

Les habitants invoquent les raisons suivantes:

- ce chemin donne accès à une anse extrêmement poissonneuse.
- l'anse se trouverait fermée au public, qui seul a le droit d'en jouir depuis plus de 80 ans; ces 8 habitants en auraient seuls la jouissance.
- ceci causerait un grand préjudice à toute la paroisse et spécialement aux pauvres, «*lesquels tirent la plus grande partie de leur subsistance de la pêche qui se fait dans cette anse, où l'on prend du poisson en telle quantité que les gens des paroisses voisines en viennent souvent chercher qui ne leur coûte rien...*»
- quatre habitants dont les terres ne vont point jusqu'au chemin du roi n'auraient plus de sortie, ne seraient plus à même de s'en procurer, ce qui les mettrait ainsi que nous dans la nécessité d'abandonner leurs biens.

---

(1) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 1 octobre 1779.

— le grand-voyer n'a pas vu l'endroit, n'en connaît pas la grande utilité, et a été mal renseigné...

Tous les arguments invoqués n'auraient pu changer une décision déjà prise, avant même les oppositions des habitants; car il paraissait assuré d'avance que la victoire sourirait aux demandeurs; et c'est ce qui arriva; le chemin fut modifié, une nouvelle route fut tracée, qui porta le nom de «*route Boucher*». C'est l'actuelle route qui conduit à la Petite-Anse. Jean de Lafontaine avait bien écrit: «*Selon que vous serez puissant ou misérable les jugements de cour vous rendront blanc ou noir...*»

Les opposants à la requête des Boucher étaient: Julien Hudon, Michel Dupéré, Joseph Dancosse, Basile Dubé, Jean Belzile, Jean Cimon, Régis Beaulieu, Jean Morais, Jean Miville, Jean Lebel, Joseph D'anjou, Pierre Beaulieu, Athanase Plourde, François Bérubé, Jacques Roussel,... etc...

En 1788, on redresse le chemin du roi qui passe en front des «*terres de François Boucher, Henri Beaulieu, Joseph Beaulieu, Vincent Boucher, François Lévesque, Sainte-Marie Saint-Pierre, Augustin Bérubé, Antoine Beaulieu, Louis Gagnon, habitants demeurant au nord de l'église de Rivière-Ouelle...*»

C'est en juillet 1795 et en août 1796 que sont présentées au grand-voyer, Taschereau, deux requêtes demandant une route de communication entre le rang des «*Coteaux et le Nord-Est de la rivière*»; les requérants sont: Joseph Boucher, Nicolas Bouchard, Jean Boucher, Jérémie Beaulieu, Barthélemi Darisse, Augustin Boucher, Joseph Dubé, Louis Dubé, Aristobule Boucher, J.Pierre Darisse et François Boucher, Antoine Beaulieu, Augustin Bérubé, Pierre de Sainte-Marie, Vincent Beaulieu, Joseph Lévesque, Perrault, (seigneur), Jean Boucher, etc... C'est bien de la «*Route de la Plaine*» dont il s'agit ici; Cette route s'avérait très utile aux résidents de la Petite-Anse et à ceux des Coteaux pour se rendre au moulin banal qui se trouvait alors à Saint-Pâcome; En même temps, elle servait aux habitants du Haut-de-la-Rivière pour communiquer avec le fleuve, pour la pêche. Cette route de communication sera faite peu après.

Le chemin des Petites-Côtes, quant à lui, est obtenu à la suite d'une requête, en date du 13 août 1796, des habitants suivants: Jean Dionne, Philippe Plourde, Antoine Ouellet, Dominique Lévesque, François Ouellet, Pierre Dubé, François Boucher, Joseph Dubé, etc... On demande un chemin de front et des routes de sortie pour aller au moulin banal et à la rivière. Quant aux chemins pour se rendre au moulin du seigneur, c'est cette même année 1795 et 1796, qu'ils sont tracés et répartis, pour entretien, entre les habitants; il y en avait deux, un au nord-est et l'autre au sud-ouest de la rivière. Mais le seigneur Perrault se plaint parfois (21 juin 1796) que le capitaine de milice «*refuse ou néglige de faire réparer les chemins du moulin...*».

Concernant la circulation sur les routes de la «*belle province*», le Grand-Voyer, Jean Renaud émet une directive, le 21 octobre 1788, à tous les capitaines de milice du district de Québec; Ce règlement se lit ainsi: «... *Les*



Deux goélettes sur la rivière gelée, en 1899.

(Photo, Société Historique de la Côte du Sud)

*habitants doivent se procurer des traîneaux et des carrioles conformes à un modèle qui est en vue à la place du marché de la Haute-Ville de Québec. Comme toutes les voitures d'hiver qui ne seront pas construites pareilles au dit modèle sont défendues sous peine d'une amende, par une Ordonnance de Son Excellence Milord Dorchester,... il vous est enjoint d'avertir vos habitants, dimanche à l'issue de la grand-messe, qu'ils aient soin de se conformer au contenu de la dite ordonnance, faute de quoi, ils encourront les peines y infligées...»*

Un mois plus tard, le grand-Voyer ajoutait ces détails: «... cependant les habitants pourront se servir de leurs anciennes voitures, en changeant les mémoires, c'est-à-dire, en les fixant en dehors des membres;... sur les chemins, les habitants devront toujours prendre à main droite avec leurs voitures...»

En somme, la largeur des carrioles était réglementée, de même que la direction du trafic, «aux heures de pointe!!!»

En 1822 et en 1826, des élections sont tenues pour élire dans la paroisse des «cantonniers», qu'on appelait à l'époque des sous-voyers; les élus furent: En 1822: Joseph Beaulieu, Charles Ouellet, Hypolite Pelletier, Elie Lévesque, Joseph Chamberland, Jean Richard, Benoit Lévesque;

En 1826: André Roussel, Bernard Gagnon, Prosper Garon, Jean-Baptiste Lebel, Joseph Dionne, Louis Lévesque, Alexandre Dionne, Edouard Morneau, François Milliard, François Bérubé, Michel Gagnon, Joseph Desjardins, Gabriel Lévesque, Joseph Ouellet, Joseph Lévesque, Jean Guy, Vincent Gauvin, Antoine Lévesque.

Nicolas Bouchard, officier de milice est le grand patron de ces sous-voyers.

### Première tentative d'un pont sur la rivière:

Depuis l'origine de la paroisse en 1672, on utilisait deux procédés pour traverser la rivière: le passage à gué et le traversier, c'est-à-dire un bac.

Le passage à gué qui se faisait à deux endroits sur la rivière, pouvait être utilisé à marée basse seulement; car les hautes eaux ne permettaient pas, tout au moins à l'embouchure de la rivière, de traverser un cheval et sa monture ou sa charrette.

Le bac, quant à lui, ne servait que quelques mois par année c'est-à-dire à peu près de mai ou juin jusqu'en octobre ou novembre. En hiver, on traversait vraisemblablement sur les glaces.

En somme, la présence de cette rivière au centre de la paroisse constituait un obstacle, qui séparait en deux la seigneurie; ce qui à l'origine avait constitué une voie de pénétration dans l'intérieur des terres, était devenu une barrière, rendant difficile la communication entre les deux rives. Pensez seulement que, pour se rendre à l'église, le dimanche, les résidents du sud-ouest de la rivière devaient prévoir les marées pour traverser à gué; lorsque le gué était accessible avant la messe, il ne l'était peut-être plus à l'issue de la même messe, pour retourner; ou encore, devait-on contourner l'obstacle des hautes eaux en faisant un détour par le «*Roule-Billots*» et le «*Haut-de-la-Rivière*».

Comme tous les «*services*» de la seigneurie, église, moulin, manoir, sont au nord-est de la rivière, les résidents de l'«*Éventail*» et du «*Sud de la Rivière*» ou de l'«*Anse*» souffrent d'une situation géographique défavorable; en effet, il est très incommode d'avoir à traverser ses grains pour la mouture en canot, sans parler de la période du gel et du dégel, où il devient pratiquement impossible d'utiliser la rivière et même de la franchir.

On se rappelle qu'on avait vu déjà la seigneurie divisée en deux, au point de vue religieux (paroissial), de 1718 à 1738; une partie des habitants, ceux qui résidaient au nord-est de la rivière utilisaient, semble-t-il, l'église de Kamouraska; et ceux du sud-ouest se rendaient à Sainte-Anne. C'est à Sainte-Anne que, de toutes façons, résidait le prêtre desservant Rivière-Ouelle. Il est évident que la présence de la rivière au centre de la plaine de Rivière-Ouelle n'était pas étrangère à cette division; à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la rivière constitue toujours un obstacle sérieux, surtout en ce temps où le commerce, le déplacement des troupes, les voyageurs que ce soit l'évêque dans ses visites paroissiales, ou les hommes politiques dans l'exercice de leurs fonctions, utilisent de plus en plus les voies de terre. Pour compléter le développement routier, il faut des ponts.

C'est ainsi que, le 21 septembre 1791, un groupe de paroissiens très en vue de la région, et particulièrement de Rivière-Ouelle, adressent une requête au grand-voyer, Renaut, du district, pour faire bâtir un pont sur la rivière. Voici le texte de cette requête:

«*Supplie (sic) humblement, Joseph Boucher, capitaine de milice, Ignace Boucher, lieutenant, François Boucher, maître de poste, Aristobule Bérubé,*

*sergent, Pierre Casgrain, marchand, et les soussignés, ont l'honneur de vous exposer qu'ils trouvent qu'il serait à propos et pour l'utilité (sic) public qu'il fut bâti un pont sur la rivière Ouelle; ce que les suppliants se proposent de faire avec l'assistance de plusieurs habitants des paroisses de Kamouraska, Rivière-Ouelle, Sainte-Anne, Saint-Roch, lesquels ont promis aux suppliants de leur aider dans la construction du pont; que pour parvenir à faire cet ouvrage, qu'il vous plaise leur marquer et désigner la place où il serait le plus à propos de construire ce pont...»*

Ont signé, entre autres personnes, en plus de celles mentionnées plus haut: Bernard Panet, curé de Rivière-Ouelle, Lefebvre, curé de Sainte-Anne, Pascal Taché, seigneur de Kamouraska, Ch. Rousseau, Thomas Quinn, marchand à Rivière-Ouelle, J. P. Darris, Noël Martin, Joseph Buisson, Michel Martin, Augustin Bérubé, Pierre Emond, Pierre Lebreton, Joseph Boucher, fils, et plusieurs autres... Un total d'environ 120 signatures apparaît au bas de la requête.

Le 27 septembre 1791, soit 6 jours plus tard, un groupe aussi nombreux de résidents de Rivière-Ouelle adresse une requête en opposition au même fonctionnaire. La requête est rédigée par Jean Hausmann, beau-frère de Pierre Florence, et elle fut portée à Québec par Louis Gagnon, Joseph Santerre et Jean Bérubé. Elle se lit ainsi:

*«Les soussignés, habitants et propriétaires de terre dans la paroisse de la Rivière-Ouelle ont l'honneur de vous représenter qu'ils viennent d'apprendre avec surprise que quelques habitants de cette paroisse cherchent à vous persuader de la nécessité présente de construire un pont sur la Rivière-Ouelle et de la volonté actuelle où nous sommes de contribuer en ce moment à cette construction.*

*Nous avons l'honneur d'assurer Votre Dignité que nous sommes pour le présent aussi éloignés qu'incapables par nos moyens de vouloir faire les dépenses qu'exigerait une si considérable si coûteuse et en même temps si douteuse entreprise.*

*Nous osons vous dire que ce projet qui vient d'éclorre n'a pris naissance qu'au milieu d'un parti d'habitants de cette paroisse que le choix d'une place fixée dernièrement par l'Évêque de Québec a rendu mécontent, et qui se persuadent qu'en déterminant le gouverneur à nous forcer à cette construction il se procurera des moyens ou pour faire changer la place en question, ou pour nous réduire, en nous épuisant par une contribution forcée et inattendue à l'impossibilité de contribuer encore volontairement à la bâtisse de l'église que nous et eux-mêmes avons demandée.*

*Par ces raisons et autres, nous vous prions avec respect de recevoir notre désaveu au contenu de la requête qui vous a été présentée par les dits habitants au sujet d'un pont sur la Rivière-Ouelle, et vous ferez justice...» (2)*

---

(2) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 27 sept. 1791.

Suivent au bas de cette requête, un total de 125 signatures dont entre autres celles de: Pierre Bérubé et de Joseph Chamberland, syndics élus pour la construction de l'église, Liveright Piuze, médecin, Jean-Baptiste Bonenfant, marchand, etc...

Sur ces 125 signatures, 15 seulement signent vraiment; les autres «ont apposé leur marque»; ceux qui savent signer leur nom sont: Jean-Baptiste Bonenfant, Joseph Bonenfant, Liveright Piuze, Basil Gagnon, Charles Gagnon, Louis Gagnon, veuve Louis ..?.. (illisible), Louis Dubé, Jean Dumais, Louis-Alexandre Dubé, Basil Bérubé, J. Bonenfant, Jean Plourde, Jean-Louis Gagnon, et un autre individu dont la signature est illisible.

Plus, le 29 septembre 1791, les habitants de Sainte-Anne, au nombre d'une trentaine, et ceux de Kamouraska, au nombre de 70, expédient à leur tour chacun une requête pour s'opposer, de la même manière, à la construction de ce pont.

Les gens de Sainte-Anne invoquent que «quelques habitants de Rivière-Ouelle, excités par des intérêts qui nous sont étrangers... vous font entendre que nous demandons cette construction. Nous convenons que cette entreprise qui sera considérable et coûteuse pourrait devenir utile et commode particulièrement à la paroisse de Rivière-Ouelle qui est presque séparée en deux par cette rivière, mais nous vous prions de considérer que nous sommes au-dessus de cette rivière, que nos communications et notre commerce avec la Capitale ne sont point interceptés par elle, conséquemment que nous n'avons aucun intérêt direct à la construction du pont en question...» (3)

Ceux de Kamouraska, pour leur part, invoquent que les gens de Rivière-Ouelle «sont mus par des passions et des intérêts qui sont semblables à ceux qui ont malheureusement troublé cette paroisse... et vous font croire que nous sommes prêts de contribuer à la construction d'un pont sur la rivière Ouelle...» (3)

Les deux paroisses voisines concluent en conséquence ainsi: ... «nous nous flattons que le gouvernement ne nous contraindra pas à bâtir un pont chez les autres et pour les autres, et de donner notre argent ou notre temps pour aider les paroisses qui sont plus riches que nous...» C'était l'argument des résidents de Sainte-Anne. Et ceux de Kamouraska: «... La bâtisse d'une église qui nous occupe cette année et qui nous occupera encore l'année prochaine, dont l'estimation s'élève à près de douze cent Louis est un objet de dépenses trop considérables pour que nous puissions penser à y ajouter de long temps celles de la construction d'un pont sur la Rivière-Ouelle...» (3) Ces derniers cependant laissent supposer que plus tard, ils pourraient voir ce projet d'un autre œil.

A la suite de ces requêtes et de ces contre-requêtes, le grand-voyer Renaut, présente le 13 octobre 1791, un procès-verbal où il explique sa position.

---

(3) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 29 sept. 1791.

A la requête de certains notables, explique-t-il, je suis allé à Rivière-Ouelle *«pour marquer l'endroit le plus commode pour construire un pont...»*

- Vu que ce pont serait d'une grande utilité
- Vu que le bac ne peut servir que 5 mois et qu'en tout autre temps le passage de la rivière est précaire et dangereux.
- Vu que la rivière est plus large à l'endroit du bac (172 pi.) qu'au site choisi (104 pi.), c'est-à-dire près du Domaine du Seigneur, vis-à-vis de la terre de Pierre Martin. (Le document n'est hélas pas davantage précis!!!)
- Vu que la requête des 125 habitants qui s'oppose à celle des notables n'est appuyée de la signature d'aucun officier de milice, ni de personnes en place.
- Vu que la requête du demandeur se borne seulement à ce que je leur désigne la place la plus propice. (!!!)
- *«... c'est pourquoi, de l'avis et du consentement du capitaine Boucher, du lieutenant Boucher, et de la voix unanime de tous ceux présents, j'ai désigné et marqué par des piquets, plantés en terre de chaque rive de la rivière le dit endroit, comme étant la meilleure place pour construire un pont, pour être édifié sur le plan et devis ci-annexé le plus tôt qu'il sera possible par les personnes que Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur et l'Honorable Cour d'Homologation jugeront à propos, sans préjudice aux droits du seigneur...»* (4)

A ce procès-verbal, est annexé un plan-modèle du pont en question. Et l'on dira quand même qu'il *«se borne seulement à désigner un endroit propice pour un pont!!!»*, alors qu'il demande son édification le plus tôt possible.

Pendant, la question n'est pas réglée encore. En juillet 1793, les 125 habitants décident de s'opposer au projet de pont, en contestant cette fois la légalité du procès-verbal devant la cour, Session de Quartier; et par la même occasion, le seigneur Perrault décide lui aussi de s'opposer, pour des raisons bien personnelles à la même entreprise. Voici les raisons invoquées:

*«... les dits 125 propriétaires persistent à s'opposer à l'entreprise hasardeuse du dit pont, jusqu'à ce que ceux qui ont demandé, en petit nombre, à faire visiter et marquer la place, ayent déclaré qu'ils persistent dans leur projet, qu'en ce cas, la majorité des intéressés et contribuables, de nouveau assemblés, ayent souscrit leurs résolutions de faire la construction du dit pont...»*

*«... que les opposants admettent le grand avantage que le public retirerait d'un pont sur la Rivière-Ouelle, s'il n'y avait pas tant de doutes sur les moyens de le faire solide, contre les marées, les glaces, le volume et le cours d'eau, qui, entraîne dans le cours régulier de cette rivière, allant en serpentant, des terres et bois qui passent avec violence.»*

*«que la place proposée ne peut être favorable qu'en levant ces doutes et changeant les chemins royaux, qui servent autant que la Rivière-Ouelle,*

---

(4) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 3 oct. 1791.



Dessin de mémoire, auteur inconnu, du pont Casgrain et de l'hôtel Chamberland, servant de poste de péage.

*ceux de l'Anse Sainte-Anne et vers Kamouraska, dont le rapport de Mr. le Voyer fait l'omission considérable, en ce que ce changement des chemins royaux obligerait les habitants de Sainte-Anne et de la Rivière-Ouelle à faire des travaux très pénibles et plus coûteux que le pont, y ayant des marais tremblants à paver ou rendre solides pour une partie considérable du chemin du Roi nouveau, notamment la plaine du côté sud-ouest de la dite rivière.»*

*«que l'utilité d'un pont sur la rivière-Ouelle ne peut avoir échappé à personne depuis longtemps, mais qu'après avoir signé pour la bâtisse d'une nouvelle église à la Rivière-Ouelle, n'étant pas content de la place marquée par l'Évêque, le petit nombre nommé par la première requête du 21 septembre imagina immédiatement de projeter seulement pour un avenir éloigné le pont en question, afin d'engager à changer la place de la nouvelle église; ce qui n'ayant pas réussi, l'église nouvelle a été légalement construite, la maçonnerie et la charpente en sont presque finies, et ceux qui ont acquiescé à ces requêtes sont maintenant très disposés à ne plus faire le pont projeté...»*

Les 125 habitants invoquent de plus que les requêtes des demandeurs du pont n'ont que 170 noms, dont 13 n'ont aucun mérite,... *«plusieurs n'ayant aucune propriété, Benjamin Michaud ayant signé deux fois, François Boucher, trois fois, les autres ayant vendu ou donné leurs terres, plusieurs étant hors de Rivière-Ouelle, P. Voisine ayant mis: A condition, point aucun frais...»* tandis que les opposants sont 125 de Rivière-Ouelle, 70 de Kamouraska et 29 de Sainte-Anne.

On fait remarquer de plus que le procès-verbal n'a pas été rendu public ni à Rivière-Ouelle ni ailleurs, qu'il ne porte aucun plan ni devis signé ou publié, ne spécifie aucun délai, qu'il n'estime ni la dépense à faire, ni répartit les travaux à exécuter, qu'il ne suggère nulle part les moyens d'indemniser le seigneur... Les opposants réclament donc que, le procès-verbal étant nul, le projet de pont soit également annulé.

Par la même procédure, et à la même date, le seigneur décide lui aussi de contester le projet de pont, mais pour des motifs tout autres. Il admet le grand avantage que le public retirerait d'un pont sur la Rivière-Ouelle; il admet même qu'il puisse être exproprié pour une raison d'utilité publique, mais pas sans une certaine indemnité ou dédommagement qu'il a le droit de réclamer comme propriétaire de la rivière et du passage de celle-ci.

A l'appui de sa demande d'indemnité, il expose qu'un jugement de cour contre Pierre Florence (Cour des Plaidoyers Communs, district de Québec, 9 décembre 1778) le remet en pleine «*jouissance et propriété du droit de péage ou de passage*», qui lui procure un revenu de 12 Livres par an. Il réclame d'être dédommagé pour une somme de 250 Livres.

En plus, il reconnaît toutes les irrégularités du procès-verbal, et doute du site choisi qui lui paraît dangereux et coûteux. (5)

### **Le bac.**

L'histoire du traversier sur la rivière Ouelle est assez compliquée, par suite des procès qu'il a suscités.

Le premier bac date d'environ 1740; et le premier tenancier du passage fut un nommé Blondeau dit Verbois. Le 26 juin 1769 la seigneuresse Dame Ramezay de Boishébert aurait concédé sous seing privé, le droit de passage au sieur Pierre Florence, qui s'était construit un bac lui-même. Cet acte fut déposé au greffe du notaire Panet le 22 mars 1770. Perrault est alors exécuteur testamentaire de Mme de Boishébert.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1770, Antoine Blondeau dit Verbois vend à Pierre Florence un terrain de 7 perches par 7 perches pour le service du bac. Florence s'engageait à traverser gratuitement Blondeau et sa famille. (Notaire J. Dionne) le nouveau propriétaire construit une maison et un hangar pour le public; il fait également aménager les «*abords*» du passage, en construisant deux ponts pour faciliter l'entrée et la sortie du bac, «*le terrain étant vaseux et tremblant...*»

Le 5 octobre 1773, les héritiers de Henri de Boishébert et de son épouse dame Ramezay de Boishébert poursuivent, par l'entremise de Jacques Perrault, leur fondé de pouvoir, Pierre Florence pour faire annuler la concession de 1769. En 1774, lors de la vente de la seigneurie à la famille Perrault, la question du bac n'est pas encore réglée. En mars 1775, Perrault décède.

---

(5) Session de quartier, juillet 1793. Notaire A. Panet 1-8-1793.

Les de Boishébert recommencent le 20 mai 1778 les procédures en annulation. Florence dans un affidavit dit qu'au printemps 1778, l'avocat Panet lui offre comme accommodement 100 «Guinées»; Florence refuse. Michel Perrault lui offre 200 de plus; nouveau refus. De Boishébert 500. Troisième refus. Durant le procès, Florence dit que le gouvernement avait ordonné à la seigneuresse Dame Ramezay de Boishébert de construire un bac sur la rivière pour l'utilité du public; qu'alors elle a engagé Pierre Florence à construire ce bac à ses frais, et lui a fait le billet de concession cité auparavant.

Or, ce billet de concession ne fut pas fait devant notaire. Même, il n'est pas écrit de la main de Mme de Boishébert, mais signé par elle. C'est plutôt étrange! Y aurait-il eu fraude?

Le 12 avril 1782, le seigneur Perrault baille le droit du bac à Antoine Besançon, marchand, pour 3 ans au prix de 375 Livres, à la condition que le «passager» traverse gratuitement le seigneur, le curé, Antoine Verbois et sa famille, «tant pour leur personne que pour leurs voitures, grains et bestiaux...» (Notaire Ls. Cazes) Le seigneur avait récupéré le droit de passage le 9 décembre 1778, on l'a vu, par un jugement contre Pierre Florence; il avait reçu aussi un dédommagement de Florence de 53 Livres (!) par un autre jugement du 28 avril 1779. Perrault pouvait donc maintenant bailler le traversier à qui il voulait.

On connaît un autre locataire du traversier; il s'agit de Jean-Michel Hausmann, marchand à Rivière-Ouelle. Il est le frère de Mme veuve Pierre Florence, qui a épousé en secondes noces, Jacques-Nicolas Perrault, seigneur de Rivière-Ouelle. A la date de ce bail, le 13 avril 1813, Mme veuve Pierre Florence est veuve de Jacques Nicolas Perrault depuis le 18 août 1812. Elle est donc seigneuresse. Ce bail d'un an est fait avec la condition de tenir le bac en bon état et de réparer les quais, le tout pour un loyer de 20 Livres. C'est le notaire A. Dionne qui a reçu le contrat.

Donc il existe un traversier à Rivière-Ouelle de 1740 jusqu'en 1816, année où est construit le premier pont. Les tentatives de construction du pont en 1791-1793 n'ont pas abouti; pas davantage les secondes tentatives de 1814 et 1815. (6)

Le seigneur Pierre Casgrain bâtit le premier pont sur la Rivière-Ouelle en 1816. Ce fut un pont à péage; et un pont-levis; de sorte que il pouvait se «financer» de lui-même, tout en permettant aux navires de pénétrer plus haut dans la rivière. Le 5 février 1816, la Législature donna à Pierre Casgrain un permis de construire et un privilège de 50 ans (jusqu'en 1866) pour un pont «là où passe le bac». En octobre de la même année, le pont était construit. Le droit de péage fut accordé le 11 février 1817. L'entrepreneur fut J.B. Bédard de Québec. (6) On connaît les gardiens du pont suivant: Aristobule Gagnon, Alphonse Lévesque, (aveugle), David Gagnon, Paul Lévesque; ces gens étaient chargés de collecter le

---

(6) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 27.

prix du passage pour le profit du seigneur. Le 19 avril 1889, le pont à péage appartenant toujours aux seigneurs fut vendu à la municipalité; et en 1890, fut érigé le pont Gagnon en face de l'église.

Mais, revenons aux tentatives de pont de 1791: De tous ces faits, trois choses nous paraissent évidentes:

- 1— Il y a un groupe formé des notables et des gens en place qui s'arrogent le droit de modifier les chemins et d'entreprendre des améliorations, sans détenir, pour ce faire, un mandat populaire, mais par contre, forts de l'appui des élites gouvernementales; ce groupe, les membres de la milice nouvelle, des marchands influents et leur clique d'amis et de parents, parfois appuyés par un seigneur ou un curé, se heurtent (c'est devenu une habitude, je dirais même une tradition à Rivière-Ouelle) aux groupes populaires, et particulièrement aux membres de l'ancienne milice, et leurs parents ou amis. C'est donc une sorte de guérilla qu'on se livre de part et d'autre. Si l'un présente une requête, l'autre trouve le moyen de s'y opposer. Les plaintes de l'un sont suivies des démentis de l'autre.
- 2— La nécessité d'un pont, si elle n'est pas contestée par personne dans les requêtes, ne paraît pas cependant le véritable motif aux yeux des mêmes personnes. En effet, ce semble un prétexte à je ne sais quelle malicieuse visée. Peut-être vise-t-on à changer le site de l'église, mais pour la placer où? Je crois que les Boucher qui résident dans le rang des «*Côteaux*» désirent rapprocher l'église de leurs propriétés. Quant à Casgrain, eh bien, je crois qu'il désire tout simplement un pont qui favoriserait son commerce. De toutes façons, cet objectif d'un pont semble assez lointain; et l'argument avancé que l'on désirerait nuire au projet de l'église ne tient pas, et est faux, car on verra Pierre Casgrain lui-même contribuer personnellement à la construction de l'église. Ce n'est pas très clair cette histoire de pont, bâti sur un terrain vague, entachée d'irrégularités judiciaires.
- 3— Des carrières politiques se préparent, et les clans politiques commencent à se dessiner. En effet, en 1791, par l'Acte Constitutionnel, le Bas-Canada obtenait une Chambre d'Assemblée; ainsi on tient des élections à partir de 1792, afin de «*députer*» un représentant à ce Parlement. Le premier député issu de la paroisse de Rivière-Ouelle sera précisément Joseph Boucher, de 1800 à 1804. Puis, il y aura le seigneur Jacques-Nicolas Perrault, de 1804 à 1807. Le comté portait alors le nom de Cornwallis et s'étendait de Sainte-Anne à Rimouski et même au-delà.

Quant aux clans politiques, on ne peut pas encore parler de partis politiques comme tels, car il n'existe aucune organisation, aucune idéologie générale, aucun chef, ni partisans à cette époque, ces clans se forment à partir des antagonismes sociaux et des liens familiaux. Il appert

entre autres, que le clan des Boucher, et en particulier la famille Boucher elle-même jusqu'au notaire Boucher tout récemment, a une longue tradition «bleue».

Les vieilles traditions partisans si tenaces et si indéradinables à Rivière-Ouelle tirent leur origine du contexte social du XVIIIème siècle, On peut les retracer jusqu'aux troubles de 1775, aux conflits de pêche des années 1710-1730; en somme, on les rattache à un vieil esprit très conservateur et à une mentalité de «*lutte de classes*» sourde et bénigne plongeant très loin dans l'histoire de la paroisse.

### Les chemins:

Donc, vers 1795-1800, la plupart des chemins et des routes que l'on utilise aujourd'hui à Rivière-Ouelle sont tracés.

Au cours de l'année 1796, le grand-voyer aurait manifesté le désir de voir installer le long du chemin de la rivière, la route de la Pointe actuelle, des garde-fous pour protéger les passants. Or, comme ce projet risque de nuire à la navigation sur la rivière, le seigneur de Rivière-Ouelle, Jacques-Nicolas Perrault, de concert avec ses voisins, demande au grand-voyer de bien vouloir réexaminer la question: «*Un seul espace très court le long de notre rivière mériterait, je crois, une considération particulière de votre part à votre première visite et une exception en faveur de la navigation... Vous savez que depuis l'entrée de la rivière ou depuis la terre de la pêche à marsouins jusque chez Louis Gagnon, l'écor de la rivière près duquel le chemin de Mr. Boisclair est tracé n'exige point la précaution ordonnée.* (La précaution en question consistait à poser des parapets et des garde-fous d'un côté des chemins qui passent le long des rivières et près des précipices.)»

*Il n'y a donc que depuis la maison du dit Gagnon en remontant chez moi et de là plus haut que l'écore s'élève assez pour autoriser en partie l'exécution de votre ordonnance; néanmoins je vous prie d'observer que la rivière est si tortueuse depuis l'endroit du bac jusqu'à la Pointe de la Rivière-Ouelle qu'on est obligé le plus souvent de suppléer au vent et d'employer la remorque avec des chevaux ou à force d'hommes pour entrer et sortir des bâtiments de 20 à 60 tonneaux; et que ces remorques si souvent indispensables ne pourraient plus s'exécuter depuis le bac jusque chez Louis Gagnon, parce que les parapets et poteaux à 5 pieds de l'écore s'y opposeraient; que le remorquage ne peut se faire que de ce côté-ci de la Rivière-Ouelle où se trouve le vrai chenail... Il n'y a que sur ma terre dont la maison, les cours et jardins sont bâtis trop près de la rivière où le déplacement serait impossible au moment; mais comme je me propose de jeter un quai sur la rivière, il n'y aura plus de risque là pour les passants... Signé, Perreault, l'ainé.*

On est encore au temps de la navigation à voile; comme le vent est capricieux, il ne permet pas toujours aux navires de prendre le large. Il faut donc les «*haler*», ou comme on disait, «*les tirer à cordelle*», au moyen de chevaux sur la berge.

On connaît deux emplacements où il y aurait eu des quais sur la rivière; l'un en face du manoir Perrault (Chez Etienne Bernier aujourd'hui); l'autre, le quai des King, vis-à-vis Mr. Baptiste Bonenfant actuel; ce dernier quai servait au transport du bois depuis le moulin de Saint-Pacôme jusqu'aux navires. Pour ce faire on avait pavé la route qui relie Mr. Léopold Bérubé à la maison de Baptiste Bonenfant, et on appelait cette route, la «*route pontée*». Le pavage était en bois, des madriers et des planches qui empêchaient les roues des voitures de s'enfoncer dans la terre. (7)

Quant aux propriétaires de navires ou goélettes à Rivière-Ouelle, on connaît le marchand Pierre Florence; on sait aussi que le seigneur Pierre Casgrain en eut une. L'historien Joseph Lavoie a laissé à la Société Historique de la Côte du Sud une liste de ces «*armateurs*», ce sont: Pierre Casgrain, Joseph Gagnon, François Gagnon, Odilon Duplessis (*Sirois*), Joseph Lebrun, Alfred Lebrun, Pierre Boucher, Anthime Gagnon, Nazaïre Gagnon, Romain Gagnon, Charles Têtu, Jean-Baptiste Bonenfant. (8)

Nous devons ajouter, à défaut de mettre des dates sur ces noms, les noms des capitaines Joseph et Charles Pelletier de Rivière-Ouelle, propriétaires de la goélette: «*Le Rivière-Ouelle*», que les gens de la paroisse ont vu naviguer dans la rivière jusqu'aux années 1970 ou environ. On se souvient d'avoir vu la goélette, l'hiver, hissée sur la rive sud de la rivière, «*en cale sèche*», quelques centaines de pieds à l'ouest du pont.

Le même historien Lavoie, auteur de «*La Famille Lavoie au Canada*», a laissé une liste de navigateurs. Nous la reproduisons: Louis Alexandre, 1771, Pierre Ouellet, Fred (?) Ouellet, capitaine au long cours, 1870; Joseph Guignard, 1872; François Guittaud, 1810; Pierre Boucher, 1875; George Boucher, 1882; Joseph Lebrun, 1874; Bertrand Lebrun, 1874; Romain Gagnon, 1872; Joseph Lizotte, 1837; Jean-Baptiste McLure, 1832; Pierre Lévesque, 1798. Nous connaissons plus récemment outre les frères Pelletier déjà mentionnés, Mr. Valère Mercier, Bertrand Mercier et Réjean Mercier, tous fils de Mr. Edmond Mercier du quai de la Rivière-Ouelle. Le dernier, Mr. Réjean Mercier, a laissé accidentellement la vie sur un navire à Trois-Rivières. Enfin l'on sait que le père du ministre, l'honorable Antoine-Ernest Gagnon, Mr. Anthime Gagnon, marchand de Rivière-Ouelle s'est construit une goélette appelée: «*Le Castor*». (8)

Le seigneur Perrault écrivait, le 10 septembre 1796, au grand-voyer Parent, au sujet de son moulin qu'il est en train de réparer: «*Je hasarde celle-ci, écrivait-il, dans l'embaras où je suis d'une meule que j'ai commencée et que, faute de 8 à 10 pierres d'Europe je ne puis finir. Mon enmouleur m'ayant assuré que j'avais assez de carreaux pour faire l'ouvrage,... a taillé et rogné sans jugement, ni prévoyance jusqu'à ces jours derniers, qu'il m'a déclaré s'être trompé dans son estimé.*

---

(7) Ce détail nous a été fourni par Mr. Amédée Richard, qui se souvient avoir vu ce pont et cette route.

(8) Soc. Historique de la Côte du Sud, Dossier 36.

*S'il eut été plus habile ou moins étourdi, on aurait pu, avec ce que j'avais, faute de mieux, faire les «sommiers» (?) en pierre du pays; et j'aurais eu alors assez de pierre d'Europe pour faire les «folets» (?); mais tout est taillé...*

*Si je ne puis obtenir cette pierre de lui, (Un certain Mr. Grant!)... mon moulin va rester sans rien faire de l'hiver, car la seule meule qui me reste est hors d'état, par sa mauvaise constitution, de servir la paroisse, et les bonnes pierres du pays nous manquent ici... Signé Perrault, l'ainé.» (9)*

Que de complications pour une meule!!! Il faut dire cependant que le moulin est de plus en plus utilisé, à cause de l'augmentation de la population et des récoltes qui se multiplient. Il s'agit ici du moulin établi à Saint-Pacôme sur la Rivière-Ouelle, et fonctionnant à l'eau.

Nous découvrons enfin aux Archives concernant les chemins un document de plainte contre les chemins d'hiver. Ces chemins étaient des raccourcis à travers champs qu'empruntaient les paroissiens pour se rendre à l'église. Pour l'amusement du lecteur, je reproduis, dans son texte intégral, la rectification que dut faire l'inspecteur et lieutenant de milice, Nicolas Bouchard, le 20 novembre 1797, contre ces plaines. Le texte est rédigé par Bouchard lui-même:

*«Rivière-Ouelle, le 20 Novembre 1797.*

*Monsieur,*

*J'ai reçu votre ordre avec le (sic) deux requêtes par Denis Plourde, le 19 du présent mois, en présence de témoin, lesquels j'ai examiné qu'il se trouve beaucoup de mensonge, ont (sic) peut dire les trois quart, je puis le prouver par les notable de la paroisse comme les Capitaine et officiers et autre.*

*Premièrement, le chemin d'hivert qui part de l'église et porte droit sur les coteau est très avantageux pour le publique en Général. Ils est certain que les chemins d'hivert ne peuvent par passer devant toute les porte des maison. Le chemin d'été du Roy devien impraticable dans l'hivert par la mauvaise situation étant de travert au vent. Monsieur vous estes rempli de justice et quand vous faites quelque changement vous ne contentez pas tout le monde. Je puis vous assurer que le chemin d'hivert qui est marqué le Printems et l'autonne la grande partie du monde passe par là, tandis que le chemin du Roy est couvert d'eau. les fames (femmes) et les filles ont se secours là pour passer à pieds sec.*

*Les suppliants dise dans leur requête que dans le chemin marqué quil y a tant de décharges. Je puis assurer qu'il ni en a pas une seule seulement des fosest de ligne de la largeur denviron 2 pieds. S'il est nécessaire de faire des petits pont, la pagé défaite sufit pour les faire puisque ils y en a déjà de fait par les propriétaire.*

---

(9) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 10 sept. 1796.

*Il serait trop long de vous détailler tout ce qu'il serait à propos que vous faites savoir.*

*La majorité des souvoyers qui sont d'honnête gens choisis par la paroisse ont marqué les dit chemins d'hiver en observant la loi et écouter leur raison des suppliants, qui n'ont pas trouvé valable. ils disent que tout à fait un changement pour contenter deux ou trois amis. Rien de plus faux. S'était un jardin que la loi défend de passer dedans. Mais le propriétaire ayant permis de passer ont l'a fait. Voilà le changement,*

*Le dit chemin d'hiver est bien balisé en bon ordre et sans difficulté chacun sur leur largeur de terre. Les suppliants disent qu'il faudrait faire passer le chemin dans un champs pour gagner le chemin du roy, pour lors se serait une route à la place d'un chemin de roy. Qui est ce qui entreprendrait cette route là; le propriétaire sur lequel ils passerait, ne le voudrait pas faire. Ce n'est pas cela. Je m'aperçoit qu'il y a quel que chose qui souffle dans la paroisse qui dérange beaucoup mais tout cela se vérifie à la première fois que nous aurons le bonheur de vous voir.*

*Segondemnet, j'ai observé la requête de la petite anse, lequel se trouve remplie de mensonge. Je puis le prouver. Les suppliants disent qu'il y a des abatis à faire. Rien de plus faux; ils n'y a pas une seule branche à abattre. ils y a seulement une épinette tombé par le vent ils y a plus de 10 ans lequel ils ont rangé. Ils se trouve deux petits ruisseaux auquel il n'a pas besoin de pont, par ce qu'il sont fait par la glace. Ils ninondent jamais dans le tems qu'ils disent. Le chemin d'hiver ainsi marqué a coutume d'être bati et entretenu depuis 30 ou 40 ans par les suppliants. Mais cest assez qu'on leur donne par la loi pour qu'il nen veulent plus...*

*Pour cette année vous voyé qu'il est impossible de retoucher au chemin d'hiver par ce que j'ai reçu vos ordre trop tard. Tout est en bon ordre à présent... (10)*

*Je suis votre tout dévoué, N. Bouchard, Lt. de milice.»*

On a vu que le pont du village sur la rivière-Ouelle avait été construit la première fois en 1816, par le seigneur Casgrain, qu'il fut vendu à la municipalité, et qu'en 1890, le second pont, le «Pont Gagnon», fut construit en face de l'église. Mais entre-temps, un autre pont, situé quelque part dans le haut de la rivière, est construit pour traverser la rivière possiblement au site du passage à gué.

On trouve deux contrats, l'un en date du 10 juin 1833, au greffe du notaire Honoré de Saint-Jorre, entre F.X. Boucher et J. Gow Smith, par lequel ce dernier s'engageait à construire un pont au 3ème rang de Rivière-Ouelle, près de la résidence du Dr. O'Leary; ce pont passant sur l'islet, devait avoir 20 pieds de large, et être remis en août 1834. Sur le même pont, il devait y avoir une passerelle (un pont de pied) de 3 pieds de large.

---

(10) Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, 20 novembre 1797.

L'autre, le 5 novembre 1833, devant le notaire A. Bélanger J. Gow Smith donnait le contrat de menuiserie à Joseph Gagnon menuisier de Saint-Denis. Finalement, le 15 septembre 1834, les experts Wyss et Lewis, ingénieurs et arpenteurs, acceptent le pont. On l'a surnommé le pont rouge, à cause de la peinture de cette couleur dont on l'a peint. Ce pont devait se trouver chez Majorique Deschesnes, ou Philippe Lévesque.

C'est en 1870, que vraisemblablement on trouve le premier pont dans la région de Saint-Pacôme, construit par Alphée Lévesque. Mais ceci reste à démontrer de façon certaine.

Au printemps et durant l'été de 1783, des habitants de Rivière-Ouelle, comme des autres paroisses voisines, vont travailler à la construction du chemin du Témiscouata; en effet, en date du 30 mai et du 20 juillet deux lettres nous indiquent que l'on accumule des provisions de lard pour nourrir les employés au chemin; en juillet, le capitaine Ignace Boucher envoie son compte de dépenses *«pour travail et voyages au chemin»*.

Ce chemin vers le Témiscouata se fait de plus en plus nécessaire, alors que des paroisses commencent à se peupler plus à l'est. On trouve même, en 1785, des Canadiens de Rivière-Ouelle et des paroisses voisines établis au Madawaska, (Nouveau-Brunswick). Antoine Bernard, dans son Histoire de la Survivance Acadienne écrit que *«des Canadiens du fleuve Saint-Laurent pénétrèrent au Madawaska: des Albert, Michaud, Levasseur, Chaurest, Saucier de Kamouraska; des Beaulieu, Dubé, Gagné de L'Île Verte; des Ouellet et des Guimond de la Rivière-Ouelle. Un peu plus tard vinrent des Gosselin, Bellefleur, Vaillancourt, Marquis, Racine, Laforest, Smith, Auclair et Tardif...»*

Plus loin, le même auteur affirme que des colons établis dans la région sont allés porter à Québec, le 24 février 1785, une lettre demandant des concessions *«à un mille et demie en bas du sault de la rivière Madawaska»* (Saint-Basile). *«Cette lettre, portée à Québec par Pierre Dupéré, contenait les noms de famille suivants: Ayotte, Cyr, Daigle, Gaudin, Martin, Mercure et aussi Dubé, Duperré, Fournier, Lizotte, Sansfaçon; les 5 derniers étaient des Canadiens passés à la rivière Saint-Jean...»* (Pages 188 et 191.)

Ces noms de colons, pionniers du Madawaska, on les retrouve au livre de l'abbé Michaud, et particulièrement Pierre Cyr et Joseph Mercure et Joseph Guimond.

### **Écoles et instituteurs à Rivière-Ouelle:**

On a vu que seule une minorité d'individus pouvait se dire lettrée à Rivière-Ouelle; quelques-uns savent lire et écrire; d'autres signent plus adroitement leur nom; la grande majorité est tout à fait illettrée.

Mais au cours du XVIIIème siècle, un maigre effort est fait en vue d'instruire quelque peu les habitants de Rivière-Ouelle; les documents

- signalent le passage discret de quelques maîtres d'écoles dans la région. Voici les noms de ces obscurs entrepreneurs sous le régime français: (11)
- Joseph-Barthélémy Richard, à Trois-Pistoles vers 1748; à Saint-Roch et Sainte-Anne entre 1751 et 1769.
  - Henri Legrand, à l'Îlet du Portage vers 1750, à Ste-Anne vers 1756.
  - Charles Porcheron, à Ste-Anne vers 1753.
  - Pierre Colin des Gravier, à Ste-Anne vers 1753.
  - Mathieu Le Chaste, à Kamouraska vers 1757.
  - Charles François de Joannes, à Ste-Anne vers 1757.

Aucun ne donne résidence à Rivière-Ouelle. Mais il n'est pas impossible qu'il en ait demeuré un; il en résidait bien à Trois-Pistoles et à Notre-Dame du Portage, qui sont des paroisses beaucoup moins peuplées. Par ailleurs, on sait que ces maîtres d'école étaient souvent des instituteurs ambulants, c'est-à-dire qu'ils se déplaçaient occasionnellement d'un endroit à un autre pour enseigner par contrat individuel. On connaît le cas d'un de ces «*enseignants*» qui s'offrait à montrer «*à lire et à chanter...*» Il n'est pas impossible non plus que quelques paroissiens de Rivière-Ouelle soient allés au devant du maître; ainsi les quelques notions de lecture et d'écriture nécessaires au capitaine de milice et autres officiers ont probablement été acquises de cette manière. Cependant Rivière-Ouelle ne produit à l'époque aucun «*professionnel*» connu, ni séminariste. (Exception pour le fils du seigneur Jean-Baptiste Deschamps, Charles-Joseph (1674-1726) qui fut ordonné à Québec en 1702 et devint curé de Saint-François, Ile Jésus, puis chanoine de la cathédrale de Québec. Son éducation lui fut sans doute donnée hors de Rivière-Ouelle). Il faut attendre le début du siècle suivant pour connaître des sommités instruites. Le premier prêtre que Rivière-Ouelle donne à l'Église est Hyacinthe Hudon, fils de Jérémie Hudon et Marie Bergereau; né en 1792, il est ordonné en 1817, vicaire à Québec, curé à Rigaud et à Boucherville, chanoine puis vicaire-général, il décède à Montréal en 1847 et fut inhumé dans la cathédrale... Pour la liste des prêtres nés à Rivière-Ouelle, nous référons le lecteur au livre de l'abbé Michaud, page XXIII et s.

En somme, il apparaît possible que ces maîtres d'école furent davantage des «*lecteurs publics*», comme on en connaît dans des villages reculés d'Afrique; c'est à lui qu'on s'adressait pour faire lire un document, comme un contrat, une lettre, les directives royales, etc... En retour de ce service, on lui payait un certain montant d'argent. On tient pour certain, en tout cas, que ces maîtres d'école signaient quelquefois comme témoins à certains contrats; par exemple, François de Joannes signe comme témoin au contrat de pêche, en 1757, entre Gagnon Belzile et Miville-Deschênes.

Le premier instituteur connu à résider à Rivière-Ouelle fut: JEAN VÉZIAT. Il réside dans la paroisse de 1765 à 1769. Puis on le retrouve à Kamouraska de 1771 à 1778, mais il décède à Rivière-Ouelle, le 14

(11) Bulletin des Recherches Historiques, No 49, 1943, p. 233 et s.

juillet 1791, âgé de 80 ans. On sait peu de choses de lui, ni son origine, ni sa famille, ni ses occupations, ni son lieu de résidence dans la paroisse...

En même temps, on signale un Mr. JACQUES DAVID en 1778 à Rivière-Ouelle.

L'abbé Amédée Gosselin raconte aussi le détail suivant concernant un professeur du nom de Louis Labadie à Rivière-Ouelle vers 1785-87: «*Le professeur LOUIS LABADIE (1765-1824) de Québec, malade, vint se reposer à la Rivière-Ouelle sous la protection du curé Mr. Bernard Panet, recommandé par le curé Hubert de Québec. Le curé Panet lui trouva un logement convenable dans une maison située près du fleuve et le pensionna chez lui. En reconnaissance de tant de bontés, Labadie ne pouvait faire autrement que d'établir une école en cette paroisse. Il n'y manqua point...*» (12)

Mais ce sont véritablement FRANÇOIS MALHERBES et JOHN JOHNSTON qui furent les pionniers de l'éducation à Rivière-Ouelle. Voilà les deux seuls maîtres d'école, dignes de ce nom en ces temps héroïques. Il faut dire cependant que nous sommes déjà en 1802-1804, qu'il existe une école pour garçons à cette date, et que bientôt il y aura un couvent pour les filles.

François Malherbes, habite la région vers 1799, puisqu'il demande un permis pour vendre des boissons à Saint-André de Kamouraska. En 1802, il est professeur à Rivière-Ouelle; or, le lieutenant-gouverneur du temps, Mr. Robert Shore Milnes, visite la paroisse cette même année; il fait donc préparer par ses élèves les plus brillants une courte adresse en hommage au distingué visiteur. Cette adresse se lit comme suit: «*C'est avec la plus grande satisfaction que tous les habitants de Rivière-Ouelle, et en particulier les écoliers qui y résident, saisissent cette occasion de faire à Votre Excellence leurs sincères remerciements pour la sage administration de son gouvernement... ils ne peuvent donc que se féliciter de vivre sous un tel gouvernement, et y demeurer inviolablement attachés...*» Cette adresse est signée par Malherbes et les étudiants suivants: «*Nicolas Boucher, Jean Bonenfant, Joseph Lessard, Pierre Bonenfant, Bernard Besançon, André Boucher, Olivier Quirouet, Alexandre Gagnon, Hilaire Gagnon, et plusieurs autres qui apprennent à lire...*» (13)

Malherbes aurait quitté Rivière-Ouelle en 1803; et, la même année, il est remplacé par un professeur anglophone du nom de John Johnston (et non Johnson, comme on l'indique au livre de l'abbé Michaud!). Bien entendu, ce professeur devait connaître assez bien le français pour venir enseigner dans une localité aussi peu anglicisée que Rivière-Ouelle. Vers 1804, une école est construite, pour la première fois. Elle se trouvait

(12) Société Hist. de la Côte du Sud, Dossier 87.

Journal: «*Le Magister*», février 1971. p. 7.

(13) Bulletin des Recherches Historiques, sept 1922, p. 289, sept 1923, p. 58, mars 1938, p. 93 jan 1941.

tout près du couvent, qui n'était pas encore construit, au sud de celui-ci, sur un terrain de  $\frac{1}{2}$  arpent sur 8 perches le long du chemin de la rivière. (14)

John Johnston reçoit un misérable salaire de 54 Livres par an; c'est à la suite de la loi du gouvernement, appelée Institution Royale, loi qui devait assurer la «*création des écoles de l'Institution Royale dans toute paroisse à la volonté de la majorité*», que cet instituteur s'établit à Rivière-Ouelle; on sait que cette loi, dans l'esprit de ses auteurs avait pour but «*de supprimer l'ignorance, stimuler l'industrie et confirmer la loyauté du peuple par l'introduction générale des idées, coutumes et sentiments anglais...*», mais il semble que l'école soit davantage redevable à Mgr Panet qui est alors curé de Rivière-Ouelle qu'au gouvernement. En effet, au contrat de donation du terrain du couvent aux religieuses de la Congrégation, (14) il est mentionné que le curé Panet «*a fait bâtir une maison d'école pour les garçons, qu'il se réserve...*», ainsi que le terrain.

John Johnston enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique dans les deux langues; arrivé à Rivière-Ouelle, veuf de dame Catherine Lortie, il épouse, le 22 septembre 1803, Marguerite Casgrain, sœur du seigneur. Il mourra à Rivière-Ouelle, le 22 avril 1819.

Entre 1819 et 1823, la paroisse n'eut aucun instituteur connu. Les écoliers, qui bénéficièrent d'un congé agréable, ne s'en sont probablement pas plaint les premiers. Le curé Panet, pour sa part notait dans une lettre à Mgr Plessis, le 25 février 1821, «*Notre maison d'école se trouve sans maître depuis le mort de Mr. Johnston. Elle a besoin de grandes réparations; nous attendrons l'issue du «bill» qui est devant le Conseil pour y voir.*» (15) Le «*bill*» en question est adopté en 1824; c'est la loi connue sous le nom de «*loi des écoles de fabriques*», qui autorisait la fabrique, c'est-à-dire le curé et les marguilliers, à utiliser pour le financement des écoles primaires  $\frac{1}{4}$  des revenus paroissiaux de l'année.

Le 8 septembre 1823, Mgr Panet écrivait à son supérieur: «*un paroissien venu de France est professeur...*» à Rivière-Ouelle. Il s'agit de JEAN-BAPTISTE MOREAUD, qui est arrivé au Canada en 1817. Il s'engage à enseigner à l'école «*publique*» pour 6 ans. Il sera donc paroissien de Rivière-Ouelle de 1823 à 1828. (16) En outre, il exerce la fonction de clerc chez le notaire Letellier.

Vers la même époque, un instituteur «*privé*» exerce sa profession à Rivière-Ouelle: RÉMY BÉCHARD. Ce monsieur Béchard s'engage à enseigner 5 ans à Rivière-Ouelle pour le compte du sieur Charles Chapais: (17)

---

(14) Notaire R. Piuze, 13 juillet 1809.

(15) Cartable: Évêque de Qué. IV, 135 Riv-Ouelle, 1933-34, p. 254.

(16) Bulletin des Recherches Historiques, août 1943, p. 233.

(17) Notaire François Letellier, 25 juillet 1822.

Chapais et Béchard convenaient des arrangements suivants: Chapais fournissait une maison, celle de dame veuve Louis-Charles Chapais, «à l'exception d'une chambre que cette dernière occupe...» et un «demi arpent carré de terre pour faire un jardin à patates... lequel sera enclos par le dit sieur Béchard, avec des pieux et des piquets que lui fournira Chapais...»

Béchard, par contre, s'obligeait «à faire l'école à deux écoliers que lui enverra jour par jour le sieur Chapais, ... de paccager une vache avec celles du dit sieur Chapais,... de mettre et entretenir la couverture du comble de la dite maison étanche, sans aucune autre obligation quant au reste de ladite maison...» (18)

Le droit d'utiliser la maison et de paccager une vache sont là apparemment le seul salaire de M. Béchard. Il y avait une clause au bas du contrat qui se lisait ainsi: «Et s'étant entendu entre les parties que ladite maison est destinée pour y tenir une école publique dans la dite paroisse au moyen de laquelle le dit sieur Chapais ne pourra sans raison légitime, encourager une autre école dans la dite paroisse, au préjudice du dit sieur Béchard...» Le professeur veut éliminer toute concurrence qui viendrait d'une école publique; mais en même temps, il souhaite vraisemblablement devenir ce futur maître de l'école publique; et sans doute que Chapais ambitionne de vendre sa propriété au gouvernement!! Or, il semble que les deux seront déçus dans leurs espoirs, car, en 1824, on choisira une autre maison; et celui qui choisit justement est le notaire Letellier. Serait-ce de là que vient la rivalité des Letellier et des Chapais?

Béchard retourna à Kamouraska, où il eut comme élèves des futures personnalités comme: Luc Letellier, George-Etienne Cartier (?) et Jean-Charles Taché. (19)

Le rapport de Joseph Bouchette publié en 1832, comportant des statistiques calculées en décembre 1827, donne pour le comté de Kamouraska les données suivantes:

«Population:	13,844
Collège:	1
Couvent:	1
Écoles:	86
Villages:	2
Églises, presbytère, curé:	4
Etc...»	(20)

Le collège est celui de Sainte-Anne; le couvent est à Rivière-Ouelle; quant aux écoles, elles sont situées dans les 2 «villages» et les 4 paroisses d'alors, Sainte-Anne, Rivière-Ouelle, Kamouraska et Saint-André.

(18) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome I, page 67, 68.

(19) LUC LETELLIET ET SON TEMPS, page 34.

(20) Bouchette Jos. TOPOGRAPHICAL AND STATISTICAL DESCRIPTION... Vol I, p. 350.

Nous avons trouvé aux Archives du Séminaire de Québec un document daté du 21 août 1831, donnant à Rivière-Ouelle 13 professeurs et 11 «arrondissements»:

«Rapport de Visite des écoles: Kamouraska, 21 août 1831.

	mâîtres	arrondissements. (?)
Rivière-Ouelle	13	11
Sainte-Anne	4	4
Kamouraska	7	6
Saint-Pascal	10	5
Saint-Antonin	3	8
Rivière-du-Loup	5	6
.....		
Saint-Gervais	19	15
Rimouski	4	3...» (21)

La paroisse de Kamouraska vient d'être scindée en deux, en créant Saint-Pascal; mais St-Denis fait encore partie de R.-Ouelle.

Quant au recensement de 1831, pour Rivière-Ouelle, on donne: «Couvent: 1, Écoles: 13, fréquentées par 325 garçons et 191 filles. Population totale: 3,784 âmes.» (22) Chiffres qui confirment les précédents.



Célèbre école Bégin, devenue salle publique, vers 1910.

(21) Archives du Séminaire, Polygraphie 42, no. 20h.

(22) Cité dans Michaud, GÉNÉALOGIE DES FAMILLES DE R.O. p. XI.

Un rapide calcul nous donne des renseignements plus complets: Il y a un total, cette année-là de 516 élèves dans les 13 écoles de la paroisse. Ceci donne des écoles d'environ une quarantaine d'étudiants, et quarante élèves par professeur.

Mais, 516 élèves pour une population de 3,784 habitants, constitue quand même un taux ridicule de fréquentation, car une telle population donne approximativement un nombre de 400 familles, ce qui revient à dire qu'il y a en moyenne 1 enfant par famille, (1.2) sur 7 ou 8 enfants, qui fréquente l'école. C'est là d'ailleurs à peu de chose près, la moyenne provinciale, où on donne pour le Bas-Canada, en 1843, 1298 écoles fréquentées par 39,397 enfants, pour une population d'environ 850,000.

Depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, ce sont aux Commissaires d'écoles à qui revient la responsabilité de tenir ces écoles, de voir à la garde des livres, à l'acquisition des immeubles et des meubles, d'engager les instituteurs et de régler le cours des études. Ce sont eux aussi qui font prélever sur les habitants la taxe imposée par la loi pour l'instruction publique; ils peuvent en outre établir une école-modèle, et déterminer quelle contribution mensuelle chaque habitant doit payer, pour chaque enfant en âge d'aller à l'école, et aussi le nombre et les normes de chaque arrondissement scolaire. Ce nombre d'arrondissement scolaire, qui était de 11, en 1831, environ un par rang, s'est maintenu tel pour un siècle.

### **Le couvent et l'école de fabrique:**

Le véritable effort en éducation dans la paroisse n'est pas encore fait; On peut parler vraiment de scolarisation sérieuse le jour seulement où le curé Panet, aidé de quelques paroissiens en vue, décide de loger un couvent et d'y installer des religieuses à demeure.

C'est en 1806 que le projet prend forme. Mr. Panet fait appel aux habitants de fournir les matériaux nécessaires; il semble qu'il eut un succès certain; en 1808, il reçoit même des contributions volontaires, et la construction débute la même année. Mgr Plessis seconde largement le projet; en 1809, il envoie une lettre circulaire aux paroisses voisines pour l'aider dans la construction de son couvent; le 13 juillet 1809, le curé fait don du terrain à la Supérieure. En octobre de la même année, les religieuses de la Congrégation recevaient 42 pensionnaires et 3 demi-pensionnaires.

Parmi les contributions, il y a celle du curé de l'Islet: 10 Louis. Mr. Casgrain de Rivière-Ouelle (il n'est pas encore seigneur à cette date) *«a fait sortir à ses frais tout le bois du comble. Ce monsieur s'est chargé de diriger lui-même l'entreprise»*. Au contrat de donation du terrain aux religieuses, nous trouvons les signatures de: Mr. Panet, curé, Évêque de Salde, Pierre Casgrain, Jacques-Nicolas Perrault, seigneur, John Johnston, maître d'école et celle du notaire Piuze. (23)

---

(23) Registre les Lettres, V. 5, p. 59, 235; V. 6, p. 178, 217, 303, 331, 358.  
Évêques de Québec, IV, 8, 9, 13.  
Notaire R. Piuze, 13 juillet 1809.

Dire l'importance d'un pensionnat pour jeunes filles dans la région en 1809 est fort inutile. Les rares institutions qui existaient au sud-est de Québec à l'époque sont un témoignage assez évident de l'urgence d'un tel couvent. Il est au moins tout aussi indispensable aux études primaires que le sera en 1827, le collège de Sainte-Anne de la Pocatière. C'est devant maître Augustin Dionne, le 9 février 1808, qu'est signé entre Pierre Casgrain et André Martin, maçon, le contrat pour la construction de ce couvent, *«en pierre, sur le terrain de l'église, de 56 pieds de long par 42 de large et 15 pieds de haut, de quarré sans pignons; les murs auront 3 pieds d'épais au bas, en diminuant vers le haut...»*

Il est évident que le marchand Pierre Casgrain, qui devait devenir seigneur en 1813, est beaucoup redevable de cette initiative. Ce personnage illustre aura bientôt d'autres réalisations à son actif. Il a prêté en 1808, une somme de 100 Livres. (24)

Le 14 novembre 1824, la Fabrique de Rivière-Ouelle décidait d'établir une école élémentaire dans la paroisse. Voici un extrait du registre des marguilliers à cet effet: *«Il a été décidé du consentement unanime des paroissiens présents qu'on présenterait une requête à Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec pour qu'elle permit de prendre annuellement sur les revenus de la Fabrique une somme de 25 Livres du cours actuel de la Province pour l'entretien de l'école élémentaire qui sera établie dans ladite paroisse... Ont signé: Pierre Casgrain, Joseph Bouchard, Henry Dionne, Augustin Bérubé, P. Garon, Charles Chapais, François Letellier...»*

A la suite de cette requête, on verra que Mgr. Panet, le curé de Rivière-Ouelle envoya la demande à Mgr. Plessis, en y ajoutant quelques commentaires; puis l'évêque donnait son autorisation le 26 novembre 1824.

Deux mois plus tard, le 23 janvier 1825, en présence du notaire P. Garon, les transactions suivantes étaient effectuées entre Bernard Besançon, Joseph Lévesque, James O'Leary, François Letellier et la Fabrique:

- Premièrement, un terrain vendu par Joseph Lévesque au marchand Bernard Besançon (ce dernier étant devenu incapable sans doute de le payer, ou pour d'autres raisons qu'on ignore...) est saisi et vendu par *«adjudication faite à la porte de l'église, le 10 novembre 1823, sur ordre de Mr. Sewell, (juge en chef de la province) par écrit d'exécution...»* L'acquéreur à cette date est un médecin du nom de James (ou Jacques) O'Leary.
- Deuxièmement, le docteur O'Leary vend ce terrain, *«situé dans le premier rang de la Rivière-Ouelle, contenant 5 perches de front sur 5 perches de profondeur, tenant par le nord au chemin du roi, par le sud et le nord-est à Joseph Lévesque, et par le sud-ouest à Pierre Dessain dit Saint-Pierre ou ses représentants, tel que ce terrain est actuellement avec la maison et le hangar dessus construits,...»* à François Letellier de Saint-Just, écuyer, pour fonder une école élémentaire, *«moyennant*

---

(24) Lettre de Mgr. Plessis à Mgr. Panet, 4 mai 1808.

*la somme de 60 Livres courant que le dit acquéreur déclare avoir reçu par diverses personnes... pour établir l'école...»*

- Troisièmement, le terrain ainsi acquis est ensuite donné à la Fabrique par le notaire François Letellier, devant le notaire P. Garon, à la même date que précédemment. La donation est officiellement acceptée par Mgr. Panet et les sieurs Joseph Boucher, Ignace Boucher, Hilary Bérubé, marguilliers, «... à charge de payer 25 Livres, mais n'excédant par le  $\frac{1}{4}$  des revenus annuels de la Fabrique, pour être payés au maître d'école qui sera nommé à la pluralité des suffrages du curé, des 3 marguilliers, du seigneur et, après celui-ci, du premier officier de justice, du capitaine de milice...» somme qui diminuera s'il y a d'autres dons. «... à charge par le dit maître d'école d'entretenir en bon père de famille la dite maison et d'avoir aux instructions de son école 4 pauvres enfants de la paroisse, nommés par les personnes énumérées ci-dessus...»

La même donation précise en outre que la maison d'école a 35 pieds de long par 22 de large, qu'elle est logée sur un terrain «d'un demi-arpent de terre, située sur le chemin du roi qui conduit à Kamouraska à environ 8 arpents de distance de la route qui descend à l'église,... dans un endroit assez central pour une partie des Côteaux, de la Pointe de Rivière-Ouelle et de la partie du côté nord de la rivière où est bâtie l'église, ... et qui sont les lieux les plus habités et les plus fréquentés de la paroisse...» A mon avis, cette seconde maison d'école devait se trouver quelque part autour des propriétés actuelles de Mr. Augustin Lavoie ou Baptiste (à Alphée) Lévesque. Cette école subsiste à cet endroit pendant 20 ans, c'est-à-dire de 1825 à 1845; et la subvention de la Fabrique sera versée jusqu'en 1853. (25)

Or, tous ces détails d'écoles seraient banals en soi, si il n'était pas arrivé ce qui devait arriver; à Rivière-Ouelle où tout se gâte du moment où l'on tente de travailler en commun, l'arrivée d'un nouveau curé, Mr. Bégin, en 1838, et surtout l'acuité des partisaneries politiques vont pourrir le climat scolaire pour plusieurs dizaines d'années, voire même jusqu'à nos jours.

Tout débute en 1845, le 30 mars, alors que les marguilliers décident d'acquérir un terrain «du sieur Rémy Langlais pour y asseoir une école...» Les marguilliers sont l'Honorable Charles-Eusèbe Casgrain, Pierre Garon, qui se joignent alors à sept autres habitants. Par la même occasion ils demandent à l'évêque de Québec, Mgr. Signay, «d'accorder une sortie sur son terrain, que les dames religieuses qui jouissent du terrain,... permettent le passage». En compensation les marguilliers donneront autant de terrain aux sœurs, vu que le couvent est «assis» en partie sur celui de la Fabrique.

L'échange sera autorisé le 26 février 1846, et durera 25 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1872; c'est à cette date que surgiront des difficultés.

---

(25) Une note de l'abbé Dion, aux Archives du presbytère, dit que cette maison est propriété de Mr. Alphée Leclerc, vers 1880.

Mais le 28 juillet 1845, la Fabrique achète deux terrains contigus qui allaient créer une situation de conflits pour plusieurs années; l'un de ces terrains est acheté du sieur Rémi Sérien dit Langlais qui résidait vraisemblablement sur la terre actuelle de Mr. René Gagnon: l'autre, de son voisin Mr. Norbert Piuze. Voici le texte de ces deux transactions: «*Vente d'un terrain de Norbert Piuze à la Fabrique pour une école: ... un terrain irrégulier, situé dans le premier rang,... borné au sud-est en partie au terrain de la Fabrique, et partie au terrain de l'Archevêque, et à une décharge ou cours d'eau, par le nord-ouest au dit vendeur, au premier fossé qui se rencontre, au nord-est à Rémi Langlais, au sud-ouest au dit vendeur, à la clôture, ... le terrain est retenu et réservé par la Fabrique comme emplacement de l'école,... pour la somme de 25 Livres que le curé Bégin promet payer de ses deniers pour la fondation de la dite école,... à condition d'y faire instruire les enfants du vendeur.*»

La deuxième transaction: «*Vente d'un terrain de Rémi Langlais à la Fabrique: ... un terrain irrégulier situé au premier rang, borné par le sud-est à Mgr. l'Archevêque et à une décharge, au nord-ouest au vendeur, à un arpent au nord-est de la dite décharge, au nord-est, à 8½ perches au nord-ouest de la dite décharge, au sud-ouest à la Fabrique, à un terrain par elle acquis de Piuze... Le terrain est réservé par la Fabrique comme emplacement d'une école élémentaire, ... à la charge par la dite Fabrique d'indemniser le vendeur et ses hoirs à perpétuité de toutes et chacune des cotisations, taxes ou impositions qui, par la loi, soient ou seraient imposés sur la propriété du dit vendeur,... et de faire donner aux enfants mâles du vendeur l'éducation, ...*» La transaction se fait pour la somme de 25 Livres.

Ces deux terrains me semblent être ceux occupés par la salle publique actuelle, et devaient servir à la construction d'une école neuve, après avoir vendu la vieille école des Côteaux.

Les termes de ces contrats sont très importants, puisque ils vont donner lieu à des interprétations diverses selon les intéressés. Les termes sont ici à la fois vagues mais lourds de conséquences:

En somme, il appert que la Fabrique s'est laissée rouler: D'abord dans le cas de l'achat de Piuze, c'est le curé qui paye «*de ses deniers*» pour la fondation de l'école; la Fabrique n'a que retenu et réservé le terrain comme emplacement de l'école. Le curé Charles Bégin va se hâter d'y ériger une école, consistant en fait en un édifice à deux étages; l'un des étages servant de classe, l'autre, de résidence à l'instituteur; et, justement un des instituteurs de cette école sera nul autre que le frère du curé, Thomas Bégin.

Ensuite, dans le cas de l'achat de Rémi Sérien dit Langlais, l'engagement d'exempter «*à perpétuité*» le vendeur et ses héritiers «*sur la propriété*» du vendeur sera lourd de conséquences, puisqu'il se poursuivra, sauf erreur, jusqu'aux années 1960-70. Récemment, la Fabrique, le curé Robert Hudon et les intéressés ont convenu d'un accord pour régler ce

conflit; il ne nous appartient pas ici de dévoiler ces transactions qui demeurent la propriété intime des intéressés.

Mais revenons au cas de la propriété acquise de Norbert Piuze; On a là le cas d'un terrain «réservé» à la Fabrique pour une école, payé par les «deniers personnels» du curé, et sur lequel est érigée une maison propriété exclusive du curé; de plus, à l'école est attachée l'obligation d'instruire les enfants mâles de Piuze; l'un à la maison; l'autre, le terrain. En 1848, la Fabrique consent «à mettre l'école de la Fabrique sous le contrôle des commissaires de cette paroisse, ... et que le maître soit nommé par qui de droit et soit sujet à toutes les exigences de la loi...» Le cas de la propriété de l'école est porté devant les tribunaux; le curé Charles Bégin y fait le plaidoyer suivant:

*«Il est évident par les résolutions ci-dessus écrites, que le terrain de Rémi Langlais est le seul terrain acquis par le Fabrique... pour y bâtir une maison d'école. Or, le terrain sur lequel j'ai bâti à mes frais et dépens une maison de 36 pieds par 30, à 2 étages, ne provient pas de la terre de Rémi Langlais, comme il fut résolu par la dite assemblée, mais bien de la terre de Norbert Piuze, depuis que je l'ai acheté pour y construire la susdite maison à 2 étages, telle qu'elle existe aujourd'hui...»*

*Si je me suis décidé à acheter le terrain de Piuze et d'y construire à mes dépens la maison, c'est que ma Fabrique était incapable de faire les frais d'une semblable entreprise...*

*Ainsi, en attendant qu'elle put le faire, j'ai acheté le dit terrain de Piuze et j'ai construit la maison actuelle à 2 étages pour y servir provisoirement de maison d'école... avec l'intention et la condition formellement et verbalement exprimée... d'en jouir ou être maître jusqu'à ma mort (voulant m'y*

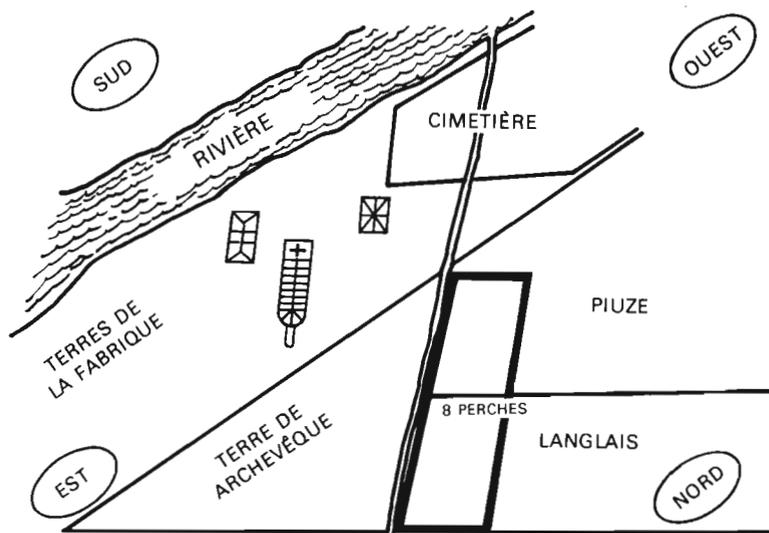


Schéma approximatif de la localisation de ces terrains.

*retirer sur la fin de ma vie) et de la prêter à ma Fabrique pour l'école jusqu'à ce que je jugeasse à propos de l'employer à mon usage... désirant laisser après ma mort la propriété à ma Fabrique, et l'administration au curé, mon successeur.*

*A ces conditions, je consentis à faire passer l'acte d'achat du terrain au nom de ma Fabrique, en par moi faisant les avances d'argent pour acquitter le dit terrain acheté de Piuze.*

*Je réclame donc la jouissance de la dite propriété, ou si ma Fabrique aime mieux, je réclame le remboursement de toutes les dépenses, frais et démarches que j'ai faites pour l'amélioration du terrain, la construction de la maison,... etc...» (26)*

Les frais se montaient à la somme de 595 Livres; ceci se passait en 1853. Une résolution de la Fabrique, passée le 22 juillet 1838, nous apprend que le vieux presbytère (celui de 1771) fut démoli cette année-là; les matériaux devaient servir à construire sur le terrain de la Fabrique une école qui, en même temps, logerait le bedeau. Il fut décidé également de mettre en vente l'école des Côteaux. Voilà d'où vient la maison du curé Bégin.

Devant cette prise de position du curé, l'Assemblée de Fabrique décide le 18 juillet 1853 de ne plus donner à l'école la subvention de la Fabrique, «à moins, dit-on, que les frères y viennent», et on somme même le professeur Thomas Bégin, de quitter le terrain de la Fabrique où il réside, sinon on devra procéder...

La même année, l'inspecteur Geo. Tanguay du Conseil de l'Instruction publique fait le rapport suivant concernant Rivière-Ouelle: «*Les commissaires veulent renvoyer le professeur Thomas Bégin, frère du curé. Il s'y refuse en disant qu'on l'a notifié trop tard, et qu'il remettra l'école à son maître quand l'année scolaire sera finie. Il est bon de remarquer que la maison d'école appartient à la Fabrique, qui l'aurait mise sous le contrôle de la Corporation, d'après la 25ème Section de la 9ème Victoria, chapitre 27. La maison d'école bâtie sur un terrain donné à la Fabrique par 2 propriétaires à des conditions plus qu'exigeantes. La bâtisse a été faite en plus grande partie aux frais du curé Bégin, qui, dit-il, n'a jamais fait acte de délivrance de telle maison à la Fabrique. Le curé en conclut que la maison lui appartient; il lui est loisible d'y laisser son frère aussi longtemps qu'il le jugera...»*

Ainsi, il ressort deux situations qui de plus en plus se durcissent:

— La Fabrique persiste à revendiquer la propriété du terrain de Piuze, comme celui de Langlais; et, comme elle se présume propriétaire, elle paye au seigneur annuellement toutes les rentes, qui se monteront vers 1860, à quelques 15 Livres par terrain.

---

(26) Ces documents sont tirés des Archives du presbytère de R.-Ouelle, et du Palais de Justice de Riv.-du-Loup, Cour Supérieure, Dossier 112, Boîte 4, Fabrique de Riv.-Ouelle Vs. Ths. Bégin.

— Le curé pour sa part avait vendu la vieille maison d'école des Côteaux (à une date que je ne peux malheureusement préciser) pour la somme de 25 Livres; laquelle somme il avait gardée pour lui-même, ou avait appliquée à la construction de sa propre maison. Bien plus, au cours des années, le nombre de maisons du curé s'est multiplié par 3, sur ces terrains, dont une est occupée par son frère, instituteur, et sert d'école.

La situation est donc ambiguë; deux personnes revendiquent la même propriété; chacune essayant de prendre l'autre par défaut, en utilisant des ruses et des stratagèmes.

En 1855, on décide d'affamer le professeur Bégin en refusant de lui verser son salaire durant deux ans. En 1857, le 30 avril, celui-ci demande que justice soit faite. Il écrit à Maurice Dionne, marguillier: «*Vous êtes prié de bien vouloir me payer instamment le compte ci-dessus pour vous éviter le désagrément d'une nouvelle procédure qui ne manquera pas de vous être onéreuse et désagréable...*» On ignore ce qui est advenu de l'affaire par la suite.

#### **L'affaire du couvent; 1859.**

En 1859 éclate la fameuse affaire du Couvent; après 50 ans d'usage, le couvent de pierre des Religieuses de la Congrégation Notre-Dame avait besoin d'être réparé; les Religieuses se plaignaient; l'abbé Têtu raconte dans l'Introduction du livre «*Les Familles de la Rivière-Ouelle*»



Couvent datant de 1859.

(Photo Abbé Armand Dubé).

comment les Annales de Couvent ont raconté cette affaire. Je donne ici ce texte, en précisant que les Annales du Couvent ne disent pas toute la vérité:

*«En 1858, dans la grande nécessité où l'on se trouvait de reconstruire, et la mission n'ayant pas les moyens de pourvoir à tous les frais consulta monsieur le curé Bégin sur ce qu'il y avait à faire. Celui-ci malgré son zèle pour le bien de la maison, soit qu'il crût qu'elle pouvait subsister encore, soit qu'il prévît ne pas pouvoir rencontrer les dépenses qu'occasionnerait cette reconstruction, consentit à la suppression de la mission.*

*La Supérieure qui était encore Sœur Sainte-Madeleine décida de rappeler les Sœurs à la Communauté.*

*Mais les messieurs de la paroisse qui ont toujours été si zélés, et si attachés à leur couvent, s'y opposèrent absolument. Immédiatement on prit des mesures pour reconstruire le couvent. Tous firent preuve de générosité, mais en particulier le docteur Têtu, les honorables Letellier et Casgrain qui montrèrent une libéralité sans égale et mirent tout en œuvre pour hâter l'exécution des travaux. La reconstruction, grâce à l'habileté et au bon vouloir de ces messieurs, fut poussée avec une telle activité que les sœurs purent prendre possession de la maison au mois d'octobre de l'année suivante.*

*Les sœurs offrirent d'abord \$400. pour la reconstruction; et, outre cela, elles prirent à leur charge une dépense de cinq à six cent piastres. Mme Casgrain se signala aussi dans cette circonstance où il allait de la gloire de Dieu. Cette pieuse dame outre les \$400. qu'elle avait déjà donnés, se chargea de dépenses considérables pour l'intérieur de la maison...»*

C'est une version un peu banale de la réalité; car la réalité est justement beaucoup plus pittoresque. L'affaire du couvent fait suite à l'affaire des terres de l'école de la Fabrique.

La paroisse a décidé de former un syndicat dont le président sera Mr. le curé Bégin, et les autres syndics: Mr. Pierre-Thomas Casgrain, Ludger Têtu, médecin, un Mr. Langlais et un nommé Richard. Il paraît que l'on est tous d'accord sur la nécessité de reconstruire, mais l'on est partagé sur le choix du contracteur. Mr. le curé désirerait confier les travaux à trois habitants de Rivière-Ouelle, Madore, Deschênes et Corbin; alors que Casgrain et Têtu ont un autre plan; ils confieraient les travaux à un Mr. Berlinguett qui a présenté des soumissions qui leur paraissent davantage intéressantes.

Entre-temps l'on avait ensemble établi une liste des souscriptions qui demeurerait entre les mains du président des syndics, Mr. le curé Bégin; l'on avait également obtenu de Mr. Meilleur, un octroi gouvernemental de 85 Livres destiné à la reconstruction du couvent. La situation est à ce point, au moment où éclatent les hostilités. Laissons parler les documents qui sont très nombreux sur le sujet, requêtes, plaintes, sommations, promesses, lettres, etc...

Lettre du 11 mars de Mr. Têtu à Mgr. Baillargeon:

«Mr. le curé a annoncé au prône que ceux qui croient avoir des raisons de retirer leurs souscriptions le fassent au cours de la semaine; que ceux qui avaient promis du bois, de la chaux, et des journées pouvaient faire rayer leur nom,...

Il fut donc convoqué une assemblée de syndics. On demanda au curé: 1— s'il voulait leur dire quand et comment une somme de 25 Livres avait été payée par lui à la Corporation Scolaire de Kamouraska, à même les 85 Livres destinées à la reconstruction. Réponse: Il n'avait aucun compte à rendre au sujet de cet argent. 2— s'il voulait donner la liste des souscriptions. Réponse: Il la remettrait amendée et corrigée. Il ne voulait pas donner une copie de cette liste. 3— s'il voulait ou non construire...

Les syndics se retirent et élisent Mr. Pierre Casgrain, président et Mr. Têtu, secrétaire-trésorier. Quelques personnes ont profité de cette offre pour retirer leur argent. «Cependant nous devons néanmoins en toute justice dire que lors de notre entrevue avec Mr. le curé, il protesta de ses bonnes intentions et dit qu'il ferait des efforts pour empêcher des retraits des souscriptions...»

Lettre de Pierre Casgrain à Mr. Chauveau: (sans date)

Il y a quelques années, Mr. Meilleur paya au président de la Corporation Scolaire de la Municipalité no. 2 de Rivière-Ouelle, la somme de 85 Livres ou environ pour réparer ou reconstruire le couvent de Rivière-Ouelle...

Sur cette somme, Mr. le Curé, président de cette corporation a payé 25 Livres à la Corporation Scolaire de Kamouraska, nous ne savons sur quel ordre... Nous ignorons complètement ce que l'on a fait de la balance retenue des 25 Livres payés à Kamouraska...

Lettre-réponse de Mgr. Baillargeon à Mr. Têtu, Casgrain, et autres (14 mars 1859)

Votre lettre du 11 courant m'a sensiblement affligé. J'écris à Mr. Bégin par la poste qui vous portera la présente, pour lui donner mes avis et le conjurer de s'entendre et de concourir franchement et généreusement avec vous dans votre noble entreprise. S'il fait attention à mes paroles, il comprendra qu'elles équivalent à une injonction et à un ordre formel. Je ne puis rien faire de plus. J'ose espérer qu'il m'écouterà.

Lettre-réponse de M. Chauveau à Mr. P. Casgrain, le 23 mai 1859:

J'ai écrit à Mr. Bégin et aux Commissaires d'école de Kamouraska pour avoir copie des actes passés,... prévenant Kamouraska que je devrai retenir sur leur prochaine subvention semestrielle la somme de 25 Livres...

Lettre-réponse de Mr. Chauveau à Mr. P. Casgrain, le 20 août 1859:

J'ai trouvé que Mr. Bégin était redevable à ce département de la somme de 25 Livres courant, laquelle est à payer entre mes mains,... je ferai en sorte que l'exécutif subventionne ce montant perçu, et la somme de 25 Livres dû à Kamouraska depuis juillet dernier à votre œuvre, dès que j'aurai constaté que des progrès suffisants ont été faits dans la construction.

Lettre des syndics au curé Bégin, le 15 mars 1859:

Convoquez une assemblée de syndics, selon l'ordre de Mgr., ou venez assister à une assemblée pour décider si on doit donner le contrat à Berlinguet pour 750 piastres. Si vous refusez, nous doublerons d'effort... Veuillez nous livrer la liste des souscriptions et l'argent retiré que vous avez en mains afin de calculer la somme des nouveaux sacrifices à faire et à recueillir...

Lettre-réponse du curé aux syndics: le 16 mars 1859:

Dimanche prochain j'annoncerai au prône que ceux qui sont décidés à ne pas retirer leurs souscriptions et ceux qui sont décidés à la retirer n'ont qu'à me le signifier dans le cours de la semaine prochaine, le plus promptement possible. La liste des souscriptions ainsi débarrassée de tous les obstacles qui m'empêchent de la livrer telle qu'elle est vous sera remise.

Pour ma souscription, je n'ai jamais dit que je ne la donnerais pas, mais bien que j'avais autant de droit de la retirer que Mr. Casgrain, je donnerai ma souscription en aucun temps limité, peut-être plus tôt qu'on ne pense.

Lettre (2ème) des syndics à Mgr. Baillargeon, le 18 mars 1859:

C'est avec un sentiment de vif regret que nous sommes encore obligés de faire part à Votre Grandeur d'une nouvelle difficulté que Mr. le curé Bégin nous suscite afin de paralyser la reconstruction de notre couvent.

Nous avons fait de nombreuses démarches pour trouver un entrepreneur capable de faire ces travaux. A cette fin, nous avons cru opportun de considérer les soumissions de Mr. Berlinguet, comme les seules acceptables...

Ne voulant rien conclure sans la participation de Mr. le curé Bégin, notre président, nous nous sommes aujourd'hui transportés chez lui pour conférer sur le sujet. Sa réponse a été en substance *«qu'il ne voulait rien avoir affaire avec nous sur cette affaire, que puisqu'on lui avait refusé ce contrat ou la direction des affaires, qu'il ne signerait pas le contrat... Sur quoi, nous lui avons demandé la liste des souscriptions, qu'il nous a refusée, ajoutant que, sans lui, cette liste ne vaudrait rien. Nous lui avons demandé cette liste à plusieurs reprises, et il nous l'a toujours refusée, disant qu'il ne payerait pas lui-même la souscription de 30 Livres.»*

Mgr, ces actes n'ont point besoin de commentaires auprès du Supérieur de notre curé, mais nous ne pouvons déguiser qu'ils sont de nature à faire tort à notre entreprise et à détruire la confiance que nous devons avoir dans le Président des syndics proposés à cette construction...

Déjà en chaire, il y a quelque temps, Mr. le curé a parlé de cette bâtisse de manière à lui nuire considérablement. Ses petits plans seuls étaient bons. On s'opposait quand il voulait employer Madore, Deschesnes et Corbin et autres ouvriers de la paroisse... (illisible!)... Sous ces circonstances, Mgr. et vu le peu de temps qui nous reste d'ici au printemps pour nous procurer les matériaux, nous osons supplier Votre Grandeur d'intervenir pour ordonner à Mr. Bégin le devoir que Votre Grandeur préfère convenable...

Lettre-réponse de Mgr. Baillargeon aux syndics, le 27 mars 1859:

En réponse à votre lettre du 18 de ce mois où vous me faites connaître le refus de Mr. Bégin de vous donner la liste des souscriptions pour le couvent, je ne puis que vous exprimer ma peine que ce digne curé ait pris une telle détermination. Je l'ai de nouveau exhorté... il ne reste plus qu'à former le vœu sincère qu'il se rende à mes exhortations...

Lettre du curé Bégin aux syndics, le 27 mars 1859:

Je vous transmets la souscription telle qu'elle se trouve maintenant débarassée de ce qui me paraissait des embarras. Je vous transmets aussi par écrit ma promesse de prêter ma maison pour loger les sœurs pendant la construction aux conditions exigées dans l'écrit, ainsi l'engagement que j'ai pris de donner mes 30 Louis aux conditions et de la manière prescrite dans mon billet promissoire...

Je prêterai ma maison pour loger les sœurs et leurs pensionnaires jusqu'à ce que le couvent soit prêt à les recevoir, à condition que la Fabrique me rétrocède le terrain sur lequel est assise ma maison, et que de mon côté, je rende les 25 Li. de l'ancienne maison d'école et les 15 Livres d'indemnité payées par la Fabrique à Pierre Casgrain, seigneur, aussitôt que je le pourrai. Mon intention actuelle et de tout temps est de donner le tout à Mgr. l'Archevêque de Québec pour les intérêts de ma paroisse comme j'ai déjà commencé à le faire pour ma maison actuelle...

Je, soussigné, promets et m'oblige à fournir et payer aux syndics dument pour la construction d'un nouveau couvent en cette paroisse sur les fondations de l'ancien couvent, ou à leur ordre, acceptant pour tous les syndics, le révérend Mr. Bégin, curé de la dite paroisse, l'un d'eux, la somme ci-dessous souscrite à la suite de mon nom; le premier  $\frac{1}{4}$  aussitôt que je le pourrai et les trois autres quarts d'année en année jusqu'à parfait paiement à dater de la date du premier paiement.

Lettre (3ème) des syndics à Mgr. Baillargeon, le 28 mars 1859:

Le 27, Mr. le curé nous a transmis les documents qui suivent: lettre, prêt de maison, billet promissoire; outre ces papiers, Mr. le curé nous a remis une copie de la liste de souscriptions débarassée de ce qui lui paraissait des embarras. Or, Mgr., ces embarras constituent une somme d'environ \$400. qu'il a réussi à faire rayer sur une liste qui était la propriété de tous les syndics...

Nous rappelons à Mgr. que déjà il y a quelques années, nous avons échoué dans notre projet de loger les Dames Religieuses en faisant un échange qui nous eut épargné tous les déboires actuels et qui nous eut valu un octroi de \$600. à \$700. sur les fonds appropriés par la Législature pour la construction des Maisons d'éducation. L'opposition de Mr. le curé Bégin fit avorter ce projet,...

Nous rappelons que notre Fabrique possédait un emplacement avec maison d'école et que les marguilliers se rendant alors aux sollicitations et aux promesses de Mr. le curé, consentirent à les vendre pour appliquer le

prix et les souscriptions à l'achat d'un autre terrain, à la construction d'une autre maison, ce qui fut fait...

Aujourd'hui, Mr. le curé nous propose de nous prêter cette maison pour loger les Dames Religieuses, à condition d'une cession des droits de notre paroisse. Nous reconnaissons, Mgr., que Mr. le curé fit alors des sacrifices, mais à titre de souscription très profitable pour sa famille. Et, si nous tenons en ligne de compte que la vente du constitut légué par feu Mr. Viau pour l'éducation des enfants de la paroisse de Rivière-Ouelle a été employé par Mr. Bégin pour faire instruire les enfants de son père (ou frère), nous sommes assurés que ces sacrifices ont été remboursés.

Lettre des syndics à la Supérieure du Couvent, 6 avril 1859:

Il deviendra nécessaire de nous livrer la vieille bâtisse pour le premier jour de mai...

Lettre au curé par les syndics, le 6 avril 1859:

Il reste une bonne œuvre, Mr. le curé à faire: Leur procurer un logement pour continuer leur œuvre; et nous ne pouvons croire que vous les refuseriez, en ne mettant point cette maison à leur disposition...

Lettre-réponse de la Supérieure aux syndics, 7 avril 1859:

Je me suis adressé à Mr. Bégin afin d'avoir la maison d'école bâtie sur le terrain de la Fabrique pour y loger nos élèves durant la construction... Mr. le curé m'a répondu qu'il nous la laisserait avoir qu'à la condition que les syndics lui donneraient le terrain qu'il leur a demandé.

Lettre du curé Bégin à la Supérieure du Couvent, 8 avril 1859:

J'apprends que vous avez supplié Mr. Casgrain de me céder le terrain sur lequel est assis ma maison et qu'il vous a répondu qu'il ne le pouvait pas, parce que l'éducation des enfants mâles de Norbert Piuze est attaché sur la vente de ce terrain. Il aurait raison, si je refusais cette charge; c'est tout le contraire. Je prétends bien être chargé de l'éducation des enfants mâles de Piuze,... mais encore de sa cotisation pour sa terre dont le dit terrain fait partie. Enfin, je prétendrais être chargé des mêmes obligations que le contrat passé entre Piuze et la Fabrique. Il me semble que c'est bien clair. (Hum!!!) Vous pourrez leur transmettre celà, si vous le jugez à propos...

Lettre (4ème) des syndics à Mgr. 11 avril 1859:

Sur le refus du curé de prêter sa maison,... désireux de ne point susciter de nouvelles difficultés, nous avons avisé des moyens de loger la maison,... dont M. et Mme Charles-Casgrain, fils, ont eu l'amabilité d'offrir l'occupation exclusive durant la reconstruction. (27)

---

(27) La maison de Charles-Clément Casgrain, au sud-ouest du couvent, route du «Roule-Billots», a appartenu ensuite à Jos. Beaulieu (Brulé).

Aujourd'hui, Mgr., j'ai été informé par la Révérende Sœur Sainte-Brigitte, que Mr. le curé lui fait une défense absolue d'accepter cette maison qu'elle trouve convenable, à proximité de l'église, et propre à continuer les classes des élèves. Or, Mgr., ce moyen n'est que la continuation d'une opposition, quand même que Mr. le curé suscite à l'encontre de notre belle entreprise...

Lettre de Mgr. Baillargeon à la Rév. Sœur Sainte-Brigitte, 19 avril.

Je suis satisfait de la maison offerte. Vous avez toute liberté de vous y transporter. Vous aurez la bonté de communiquer la présente à Mr. le curé, qui sera charmé, comme moi, que votre œuvre ne soit pas interrompue.

Lettre de M. Bégin au Président des syndics, 25 avril 1859:

Je regrette que les offres et arrangements que j'ai posés pour ma maison n'aient pas été acceptés; j'avais résolu, s'il leur eut été, de donner aussitôt pour le couvent 7 ou 8 Louis que j'ai promis et de la prêter pour faire faire l'école de la Fabrique aussitôt que les sœurs l'auraient évacué. Un plaisir en cultive un autre. (Hum!!!) Il ne m'aurait pas coûté de faire encore quelque chose de plus. Mais, Dieu ne l'a pas voulu. Je me sou mets. Tout ce que j'ai écrit ci-dessus est l'expression sincère de mes sentiments...

Lettre de M. Chauveau à P. Casgrain: 30 septembre 1859:

*«Envoi d'un octroi de \$200. aux syndics de Rivière-Ouelle pour la construction de l'Académie des filles...».*

Copie raturée d'une lettre sans destinataire, ni adresse, ni date, ni signature, trouvée dans les Archives du presbytère:

Depuis plusieurs années, les habitants, les commissaires d'école ont essayé par des moyens amiables à se faire remettre par Mr. Thomas Bégin, instituteur, la maison d'école de notre Fabrique; encouragé par M. le curé, son frère, il s'y refusa, de sorte que ces tentatives sont demeurées inefficaces jusqu'à ce jour.

Le marguillier en charge requit Mr. le curé d'annoncer au Prône qu'une Assemblée de paroisse de Fabrique aurait lieu pour prendre ces matières en considération. Mr. le curé refusa de donner cet avis, que le Marguillier fit publier à l'issue de la messe...

(au début de cette lettre fragmentée, était écrit: Conformément à l'avis que nous avons reçu de Votre Grâce de mettre par écrit les différents sujets de plainte que nous avons contre M. le curé Bégin, nous avons l'honneur de le faire aujourd'hui...)

... (suite du fragment de lettre) au sujet de l'échange projeté du couvent et du presbytère (?), au lieu de les faire dans une assemblée publique, où la question aurait beaucoup gagné à la discrétion,... qu'elle aurait soulevée, et où l'on aurait eu l'avantage de rectifier ses insinuations (erreurs) incorrectes. Mais il a choisi la chaire, pour mieux abriter sa misère et renforcer sa position par des fausses insinuations, et surexcitant les préjugés de l'ignorance, et en les ameutant contre les promoteurs de la mesure projetée...

Si pour mener à bien une mesure éminemment religieuse et patriotique, dans ses résultats, Mr. notre curé n'est seulement point capable de faire les sacrifices d'un caprice de goût, qu'il ait au moins assez de courage et de générosité, par respect pour la raison, si le motif de la charité ne lui suffit, de garder le silence...»

Comme on l'a lu, on est tous d'accord, en 1859, sur la nécessité de reconstruire; mais l'on est partagé sur le choix du contracteur.

Que d'agressivité dans ces propos! Le climat est à ce point tendu qu'il est devenu impossible de faire le partage des responsabilités. Qui a tort et qui a raison? Le curé est-il blâmable de conserver sa propriété? La paroisse, ou plutôt les gens en place, marguilliers, commissaires, syndics, la clique «*rouge*» de Rivière-Ouelle est-elle blâmable de revendiquer les biens de la Fabrique? Et tout cela à cause d'un contrat imprécis!!!

Mais il y a plus qu'un contrat mal fait. Il y a tout un climat de pourriture politique, une obstination partisane, un entêtement électoral fanatique qui règne alors dans le comté, et particulièrement à Rivière-Ouelle. C'est l'époque brûlante des fameuses élections Letellier-Chapais, où les paroisses se dressent les unes contre les autres, et où les clans paroissiaux s'entrechoquent, «*bleus*» contre «*rouges*».

Ainsi le conflit né autour du couvent est-il un épisode particulier d'un conflit beaucoup plus vaste; plus qu'une question de parcelles de terre, c'est le combat pour une cause; la politique à cette époque déteint sur tout et pollue la société.

Il me paraît que, pour le curé, laisser l'école aux mains des «*rouges*», c'est perdre une bataille de la guerre, c'est-à-dire voir triompher le fanatisme des «*Tellier*» sur le conservatisme des «*Chapais*». Pour les «*rouges*», il s'agit de vaincre les forces qui ont fait que Rivière-Ouelle fut séparé par deux fois: une fois, en créant la paroisse de Saint-Denis; l'autre fois, en créant Saint-Pacôme, les forces qui ont fait élire Jean-Charles Chapais de Saint-Denis, le 10 décembre 1851, les 4 août 1854, le 26 janvier 1855 et le 5 décembre 1857. C'est à l'intérieur de cette optique, qu'il faut comprendre non seulement l'affaire du Couvent, mais les autres problèmes contemporains.

En 1860, le curé Bégin fait une offre à la Fabrique: Le 12 juin, il écrit: «*Je promets de rembourser à la Fabrique la somme de 25 Livres, provenant de la vente de la maison d'école et emplacement de la Fabrique située sur les Côteaux, plus 30 Livres, données par la Fabrique, pour les lods et ventes, rentes et indemnités exigées par le seigneur, Pierre-Thomas Casgrain, quoiqu'il en fait fait don à la Fabrique, tel qu'il appert aux actes de Norbert Piuze et de Langlais, à condition que la Fabrique me rétrocède en toute propriété, (ou à bail emphytéotique de 99 ans) avec les terrains de Piuze et Langlais...*»

Le 23 octobre 1864, la Fabrique cède, devant le notaire P. Garon le terrain en litige à Charles Bégin, curé de Rivière-Ouelle.

Dernier round; le 23 août 1872, la publication du testament de l'abbé Bégin apprend que *«Bégin, curé de Rivière-Ouelle, cède à la Fabrique tout droit qu'il peut avoir sur 2 maisons érigées sur 2 terrains acquis par la Fabrique,... se réservant les marguilliers, les pouvoirs d'expulser les propriétaires d'une troisième maison érigée sur les terrains, occupée par Charlotte Courcy et Emilie Lévesque, quand ils le voudront...»*

Les marguilliers cette année-là sont: Charles Letellier, Ludger Têtu et Antoine-Ernest Gagnon, trois bons «rouges». Le curé Bégin pouvait donc mourir en paix. Il avait gagné. Un long combat de 27 ans, ça a dû se fêter avec éclat au septième ciel!!!

La Fabrique aussi fête à sa manière; car, à peine 2 semaines après la mort du curé Bégin, la maison servant d'école est baillée à Antoine-Ernest Gagnon: *«Le 6 septembre 1872, Bail de la Fabrique à Antoine-Ernest Gagnon de la partie ouest de la maison à deux étages dont une partie est occupée par l'école-modèle et son instituteur, située sur le terrain de la Fabrique de la dite paroisse au Nord-Est de l'église...»* Et le drapeau libéral fut hissé sur ce haut-lieu du savoir, témoin de un quart de siècle de lutte épique!

Restait à régler, l'échange du terrain, dont le terme de 25 ans était expiré, entre les religieuses et la Fabrique. *«Le terrain possédé par le couvent et situé au nord-est de celui de la Fabrique est plus étendu que celui de la Fabrique, pour une même qualité de sol cependant...»* On soumet le problème au conseil d'arbitrage qui tranche, le 30 décembre 1874, en accordant aux Religieuses *«un triangle de terre»*. Les arbitres furent Charles Letellier et le curé Dion.

L'abbé Têtu donne une autre interprétation de cette histoire du couvent dans une note laissée à la Société Historique de la Côte du Sud: *«Je la rappelle, dit-il, telle que je la tiens de témoins irrécusables. C'était à la distribution des prix de l'année scolaire 1858. A la fin de la séance, Mr. Bégin se lève et annonce le départ des religieuses et la fermeture du couvent. Il leur fait (aux religieuses) en son nom et au nom de ses paroissiens ses adieux. Il les remercie des services qu'elles ont rendus à la paroisse depuis bientôt cinquante ans, et pour récompense, il leur souhaite d'aller en faire autant... ailleurs qu'à Rivière-Ouelle!!!*

*Cette étrange proclamation éclate comme une bombe; à part le curé et les religieuses, personne ne savait rien d'une telle détermination. M. l'abbé Quartier était présent, et prenant Luc Letellier, son voisin par le bras, il lui dit: Luc lève-toi; parle aux gens; il ne faut pas que le couvent soit fermé; c'est impossible; ça n'a pas de bon sens. Mr. Letellier exprime alors l'étonnement et le chagrin que cause une nouvelle si inattendue; il rappelle tous les services que le couvent a rendus à la paroisse et à toute la région, et la honte qu'il y aurait pour la paroisse, si elle laissait partir les religieuses pour une mesquine question d'argent. Il dit sa volonté bien arrêté de s'opposer à l'exécution de l'ukase prononcé par M. Bégin. Celui-ci s'entête de plus belle et déclare que tout est réglé et statué... Quatorze mois plus tard, le couvent était reconstruit et Mgr. Baillargeon vint le bénir.*

*Sa Grandeur était venue du collège de Sainte-Anne, comme elle le faisait chaque année pour des ordinations. Des citoyens de la Rivière-Ouelle vinrent l'y chercher, le dimanche après-midi, et l'amènèrent au couvent. Le Presbytère semblait désert; le curé absent. Il y était pourtant, mais ne se montra pas. On se garda bien de troubler sa solitude. Mgr. fit la bénédiction, félicita ses paroissiens du zèle de leur générosité, et retourna à Sainte-Anne sans mettre le pied au presbytère.*

*Voilà bien un fait unique dans l'histoire du diocèse!»*

L'abbé Têtu ne dit pas tout ici non plus, mais on voit bien là les plus irrédutibles adversaires en présence: Quartier, curé de Saint-Denis et Letellier, l'éminence politique de Rivière-Ouelle, contre Bégin, curé de Rivière-Ouelle. L'on n'aurait pas été surpris de voir auprès de ce dernier, Jean-Charles Chapais, de Saint-Denis, l'autre éminence politique.

Le malheur dans tout ceci, c'est que les Religieuses sont ballottées de part et d'autres entre le «rouge» et le «bleu», sont victimes du chantage réciproque des adversaires.

Un an, après le décès du curé Bégin, soit le 13 août 1873, sous l'instigation du curé Fortin, les marguilliers envoient aux Commissaires d'école une note disant en substance que *«l'école de Fabrique ne serait plus unie aux communes, parce que, premièrement, la régie serait moins coûteuse, et deuxièmement, l'enseignement serait relevé.»* Les Commissaires refusent.

Le litige soumis au juge Adolphe-Basile Routhier (un bleu!!), de Kamouaska, est tranché en faveur des Commissaires, disant que *«cet acte unilatéral est nul et irrégulier...»* Les Commissaires peuvent procéder encore et demander que la Fabrique paie la somme de \$100.

Pour ce qui est des professeurs qui ont exercé à Rivière-Ouelle, on connaît: William Wilson, P. Pearson, Etienne Gagnon, Emile Pelletier, John Sleven, Pierre Boucher, Charles-Th. Dubé, Georges Tanguay, Napoléon Lacasse, Charles Ouellet, Eugène Couture, Samuel Côté, Georges Robichaud, Elzéar Boivin, etc...

Ces gens, joints à ceux que l'on a déjà mentionnés, durent exercer leur métier au milieu des difficultés du genre de celles que nous venons de voir; et l'on n'a pas parlé de l'indifférence des habitants pour l'instruction, de leur manque d'assiduité, de l'insouciance des élèves et leur manque d'application. En somme une tâche rébarbative, peu attrayante, et peu payante.

Un exemple seulement prouvera nos dires: Le dimanche 8 septembre 1878, Mr. le curé Dion faisait au prône la lecture du commentaire suivant: Il y a grande *«négligence des parents d'envoyer leurs enfants au couvent; Onze (11) seulement se sont rendus à la classe la semaine dernière, tandis qu'il y en a une quarantaine qui courent les chemins ou la plaine; (lieu de beaucoup de désordre que la plaine! Plusieurs perdent même les offices pour y aller!)... Aussi quelle ignorance grossière trouve-t-on dans cette population d'enfants de ces deux cantons, l'Anse et l'Éventail!»*

«Envoyez aussi les petits garçons à l'école de la Fabrique, puisque cette année, selon toute apparence, on ne pourra tenir une école dans l'éventail pour 2 raisons:

- 1— la preuve a été faite l'année dernière que ceux qui en ont le plus besoin n'en ont pas profité.
- 2— le corporation scolaire n'a pas le moyen d'entretenir une école pour 10 ou 12 enfants, lorsque 40 ou 50 peuvent y aller.»

Le même dimanche, il expliquait pourquoi il avait dû renvoyer une seconde fois plusieurs enfants du catéchisme; parce que, dit-il, «ils sont plus ignorants que cet été... Les écoles sont averties. Maîtres et maîtresses, voyez-y! J'attends que Mgr. décide s'il viendra confirmer cet automne, et aussi à cause des bruits (de réparation) à l'église.»

Vingt-deux ans plus tard, la fréquentation scolaire et l'amour de l'étude n'avaient pas encore frappé les étudiants de Rivière-Ouelle, car Mr. le curé Michaud faisait au prône des remarques à peu près dans le même sens que Mr. Dion, le 23 septembre 1900: «Pour assurer le succès des enfants à l'école: (il faut de l') autorité, autorité non divisée, avec l'obéissance... (il faut l') assiduité des enfants; il y a des enfants encouragés par leurs parents et l'institutrice, qui assistent à l'école tous les jours; Ailleurs, c'est le contraire; à la Petite-Anse, par exemple! (il faut l') étude des enfants à la maison. Les enfants de l'école du village, quand le temps est beau, on peut les rencontrer à toute heure même quand la nuit est venue... pas d'étude, pas de surveillance!» Ces deux recommandations parlent par elles-mêmes; on n'a pas besoin de les commenter.

Quant à la qualité de l'enseignement donné alors dans les écoles, il est fort difficile de l'évaluer; un règlement de la Commission Scolaire paru au temps où l'Honorable Antoine-Ernest Gagnon en était le président, précisait les normes d'admission à l'École-Modèle: «Pour être admis à suivre le cours modèle de l'École de la Fabrique, les élèves doivent:

- 1— savoir lire couramment.
- 2— être capables d'écrire sous la dictée de la maîtresse.
- 3— savoir appliquer les règles de la grammaire française jusqu'à la Syntaxe, ou au moins jusqu'aux participes.
- 4— posséder la géographie jusqu'à l'Europe. (sic)
- 5— en arithmétique, jusqu'aux règles de trois.
- 6— avoir fait sa première communion.» (28)

Je tire de cette programmation, l'impression que l'école modèle constituait une sorte de cours «secondaire». Après que la majorité eut fréquenté les écoles de rang où les institutrices se dévouaient à faire comprendre les «réponses du catéchisme» et les règles des participes, quelques rares élèves c'est-à-dire ceux qui respectaient les normes énumérées, accédaient à un niveau «supérieur». Là, un maître, du haut de sa masculinité, et aidé

---

(28) Archives de la Province, Papiers Gagnon, 1880.

d'un salaire supérieur, parvenait à remplir les cases encore vides des intelligences qui se présentaient! Comme la fréquentation scolaire laissait à désirer, il arrivait que les élèves devaient souvent doubler, reprendre des leçons de catéchisme et les règles de trois, plusieurs fois avant que toutes les cases soient remplies.

Voyons un rapport semestriel de la Commission Scolaire de Rivière-Ouelle, pour l'année 1880:

«Écoles:	8
Enfants de 5 à 16 ans:	638
Garçons à l'École-Modèle:	56
Garçons de 5 à 7 ans:	26
" de 7 à 14 ans:	144
" de 14 à 16 ans:	14
Filles de 5 à 7 ans:	27
" de 7 à 14 ans:	89
" de 14 à 16 ans:	8

Traitements versés aux Instituteurs: \$798.00. Les salaires varient de \$300. à \$65.00

Cotisations annuelles: \$584.97  
Cotisations volontaires: \$323.15» (29)

Somme toute, il y a sur 638 enfants, 364 élèves. Ce qui donne un taux de fréquentation de 66.4%. Est-ce peu, est-ce beaucoup, en considérant l'époque? Quant à la cotisation, la somme perçue n'est que de 908 dollars; ce qui explique les salaires plutôt maigres. Mais, à propos, que veut dire: Cotisations volontaires? Étaient-ce des frais de scolarité quelconque payables par ceux qui avaient des enfants sur les bancs de l'école? Enfin, nous observons que les enfants quittent l'école, pour la plupart, vers 14 ans; ce qui équivaut environ à une 7ème année de scolarité.

---

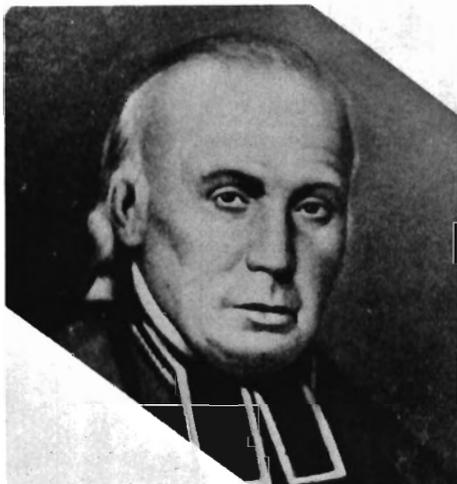
(29) Archives de la Province; Papiers Gagnon.

## VIE RELIGIEUSE:

### Mgr. Bernard-Claude Panet: (1781-1825)

En 1781, arrive, comme curé à Rivière-Ouelle; l'abbé Bernard-Claude Panet. Tous ceux qui ont écrit quelque article, brochure, ou livre sur Rivière-Ouelle sont unanimes à louer le zèle de ce curé, son dévouement et son esprit de charité. Un chef doué de grandes qualités d'administrateur en même temps qu'un pasteur profondément chrétien, ce sont ces qualités qui l'ont conduit jusqu'à l'évêché de Québec.

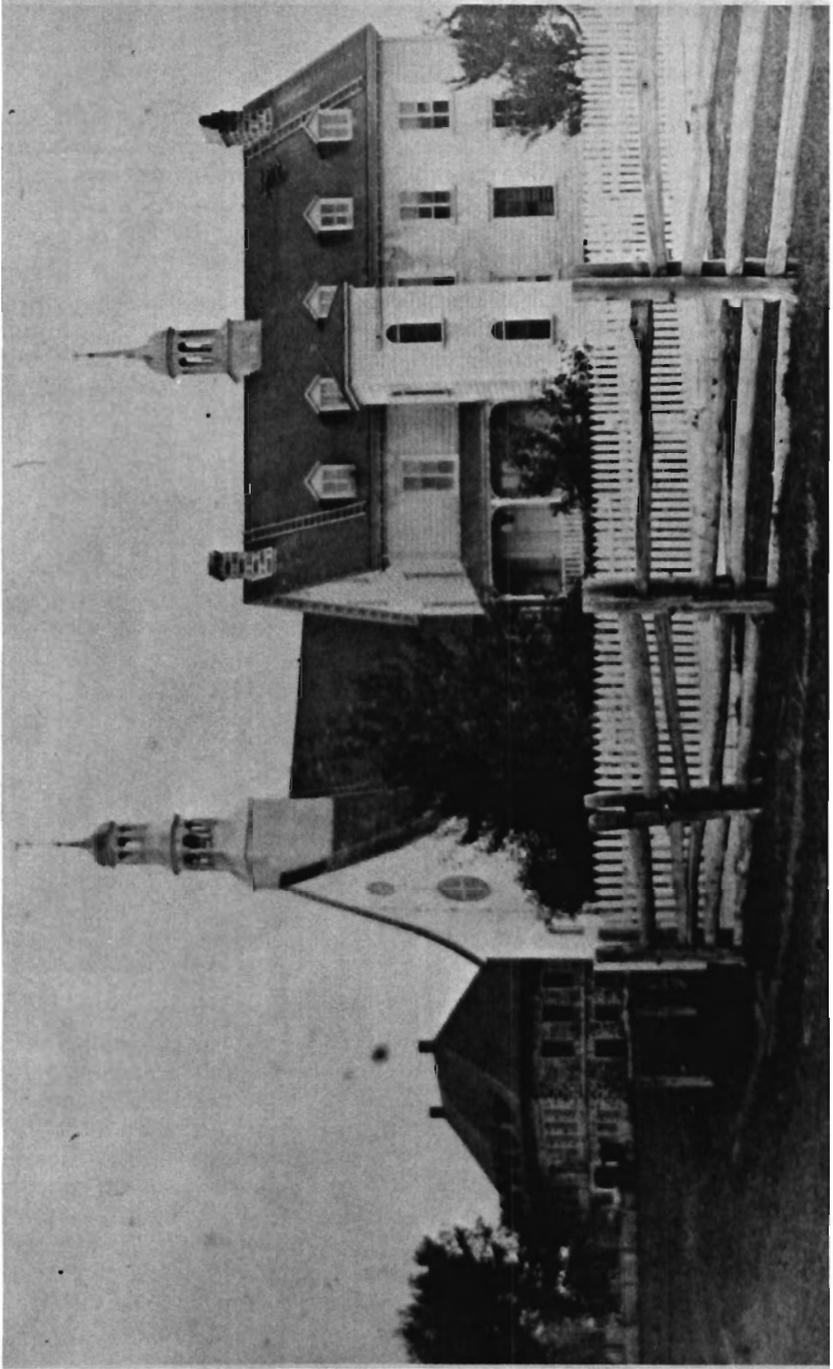
Mgr. Panet naît à Québec en 1753 et y fit ses études. Il est ordonné prêtre en 1778, et nommé à la cure de Rivière-Ouelle 3 ans plus tard. En 1805, il est nommé évêque-coadjuteur de Mgr. Plessis, et est sacré en 1807, évêque de Saldes. Il continue son ministère à Rivière-Ouelle jusqu'en 1825. Cette année-là, il dut remplacer Mgr. Plessis sur le siège de Québec.



Mgr Bernard-Claude Panet, curé de Rivière-Ouelle et évêque de Québec.

(Photo abbé Armand Dubé).

Comme évêque titulaire, il poursuivit une besogne impressionnante: Il choisit Mgr. Signay comme coadjuteur et le sacra le 20 mai 1827. Il continua la visite des paroisses et entretint une volumineuse correspondance. En 1831, il vendit le palais épiscopal au gouvernement moyennant une rente annuelle de 1,000 Livres sterling, payable à lui et à ses successeurs. En éducation, il s'occupa vivement du séminaire de Nicolet auquel il donna en contribution jusqu'à 32,000 dollars. Il choisit le site du collège de Sainte-Anne de la Pocatière et encouragea Mr. Painchaud, son fondateur, dans son œuvre. Mgr. Panet désirait l'érection de l'évêché de Montréal avec les mêmes pouvoirs que celui de Québec; mais il ne réussit pas dans son entreprise. Le 13 octobre 1832, après l'épidémie de choléra, il abandonna son diocèse à Mgr. Signay; il se retira à l'Hôtel-Dieu où il mourut le 14 février 1833, à l'âge de 80 ans.



Eglise de 1792, presbytère de 1834 et couvent de 1859, photographiés vers 1870.

(Photo abbé Armand Dubé).

Mais c'est surtout le curé de campagne qui nous intéresse ici. La paroisse de Rivière-Ouelle lui est beaucoup redevable. N'aurait-il réussi qu'à pacifier les esprits, à ramener l'harmonie, après les troubles de 1775, que son œuvre aurait été exceptionnelle. Mais en plus la paroisse lui doit l'érection d'une église neuve en 1792-94, et la décoration artistique du même temple; les peintures célèbres qu'on peut encore admirer dans la nef et le chœur actuels datent aussi de son administration; le couvent est aussi son œuvre, de même que les premières écoles, on l'a vu.

Ses contemporains se sont souvenus longtemps de ses générosités; ainsi en 1782, l'année qui suit son arrivée dans la paroisse, il distribue le blé de la dîme aux pauvres; en 1789 il fait de même; en 1808, il donne aux Religieuses le blé de la dîme, afin d'encourager l'œuvre du couvent nouvellement construit. En 1816 et 1817, de graves disettes à Rivière-Ouelle et ailleurs amènent le curé à de nouvelles largesses; il obtient du secours de Mgr. Plessis pour ses paroissiens en détresse; la Fabrique distribue, l'année suivante, pour une somme de 100 Livres, des grains de semence aux miséreux.

#### **L'église neuve: 1792-1877.**

L'église nouvelle qu'il fait ériger et qui servira jusqu'en 1877, était bâtie légèrement plus à l'est que la précédente; ses fondations serviront pour l'église actuelle; cette dernière a en fait les mêmes proportions et occupe le même emplacement que l'église de Mgr. Panet. De l'extérieur, elle ressemblait légèrement à l'actuelle église de Saint-Jean-Port-Joli. Elle avait 134 bancs, et était construite en pierre. L'abbé Alphonse Têtu, dans une note dactylographiée déposée à la Société Historique de la Côte du Sud dit de cette église: «*L'église fut commencée le 18 juin 1792; les syndics élus pour la construction furent les Sieurs Antoine Besançon, marchand, Pierre Bérubé et Joseph Chamberland; la première pierre fut bénite le 27 juin 1792. Mr. Panet et les syndics firent une évaluation des propriétés, basée sur le nombre d'arpents, évalués à soit 25,896 arpents, soit 32,370 Livres; le taux à payer 1½%. Le nombre de cotisés 264, Jean Gagnon est le premier en tête, évalué à 605; Jean-Baptiste Bonenfant, 561; Joseph Plourde, 400; Mr. Panet, 220.*

*Mr. Panet a écrit de sa main tous les papiers relatifs à cette réparation, de même que les comptes des syndics, de 1792 à 1795. Il ne fait pas mention d'architectes. Les syndics payèrent 470 Livres, et la Fabrique fournit 360 Livres. Total pour l'extérieur: 830 Livres.*

*A Augustin Jourdain, maçon, on paya \$125. Pour la façon de la voûte, 29 Livres à Nicolas Viller. L'intérieur coûta au delà de 1,200 Livres. Je n'ai pas pu trouver combien coûtèrent les fondations sur pilotis...» (30)*

Le même abbé Têtu ajoutait dans l'Introduction des Familles de la Rivière-Ouelle, de l'abbé Michaud ceci: «*Ils sont encore nombreux les*

---

(30) Société His. de la Côte du Sud, Notes sur Riv-Ouelle B-4.

*paroissiens qui ont fréquenté la vieille église si originale, avec sa voûte étoilée, ses jubés nombreux, et son lambris extérieur peinturé primitivement en jaune, et en rose plus tard...»* Mais en 1794, l'église neuve avait les murs blanchis à la chaux seulement.

Cette église fut bénite le 1<sup>er</sup> octobre 1794 par Mgr. Jean-Frs. Hubert, assisté de Messire Desjardins, vicaire-général et de Mr. Verrault, curé de Saint-Thomas de Montmagny, de Jean-Amable Trutaut, curé de Kamouraska, Mr. Verreau, curé de Saint-Roch, de Mr. Perras, curé de Saint-Jean-Port-Joli, Charles Genest, curé de l'Islet, Michel Amiot, curé de Saint-André et Bernard-Claude Panet, curé de Rivière-Ouelle.

Une fois l'église terminée, Mgr. Panet s'appliqua à la terminer et à l'orner. Les Comptes de la Fabrique, en si bon ordre et tenus dans une impeccabilité exemplaire à cette époque, nous fournissent quantité d'exemples des ornements ajoutés à l'église.

- en 1795, la Fabrique paye 1,200 Livres à Joseph Sédillot dit Montreuil pour une balustrade en fer. (En 1877, lors de la démolition de l'église, cette balustrade fut donnée à Mgr. Dominique Racine, évêque de Chicoutimi? Où la trouverions-nous en 1970?)
- En 1799, la Fabrique paie au peintre Dulongpré 2,000 Livres pour 3 tableaux: ceux qu'on voit dans le chœur: L'Assomption, Saint Bernard et Saint-Antoine. Pour les cadres, 420 Livres à François Baillargé. Pour dorer les cadres à l'aide de 70 livrets d'or on a payé aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec 638 Livres. C'est à Pierre Casgrain que fut confiée la tâche de transporter les cadres à Rivière-Ouelle pour la somme de 60 Livres, et à Louis Leclerc que revint l'honneur de les suspendre dans l'église, coût: 30 Livres. Une certaine tradition voudrait que ce fut Mme Veuve Pierre Florence, Thérèse Hausmann (en secondes noces, Mme la seigneuresse Jacques Nicolas Perrault) qui servit de modèle pour représenter la Vierge sur le tableau de l'Assomption. L'abbé Dion, quant à lui, prétend que ces tableaux sont des copies de tableaux se trouvant à l'Hôtel-Dieu. En cette année 1799, la Fabrique avoue des recettes de 2,239 Livres, mais des dépenses pour 4,101 Livres.

Ce peintre Louis Dulongpré (1754-1842) était né à Paris; en 1778, il participa à la guerre d'indépendance américaine. Entre 1795 et 1815, il peint des œuvres pour l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour les églises de L'Acadie, Saint-Michel de Bellechasse, pour le couvent des Ursulines de Trois-Rivières, pour l'église de Longueuil, le collège de Saint-Hyacinthe, l'Hôtel-Dieu de Québec.

C'est à Louis Dulongpré que l'on doit les célèbres peintures intitulées Mr. Casgrain et Mme Casgrain, provenant du manoir de Rivière-Ouelle et acquises par le Musée de Québec en 1957. On peut les voir en permanence au Musée Provincial où elles figurent en digne place. Ce sont les peintures du seigneur Pierre Casgrain (1771-1828) et de son épouse, Marguerite Bonenfant.

Quant à François Baillargé, c'est un canadien, né à Québec en 1759 et décédé dans la même ville en 1830. Il se dit architecte, peintre et sculpteur. On trouve de ses œuvres dans les églises de Saint-Joachim, Baie Saint-Paul, Sainte-Ambroise de la jeune Lorette, Saint-Jean-Port-Joli.

- En 1802, la voûte de l'église fut peinte à une coût excédant 72 Livres, et, dit l'abbé Têtu, fut ornée d'étoiles d'or.
- En 1806, Dulongpré et Quevillon viennent à Rivière-Ouelle sculpter sur place le retable et le tabernacle. On paya à Louis Dulongpré 5,324 Livres (ancien cours) pour sculpter le retable et pour la façon de 4 tableaux représentant les 4 Évangélistes. A Louis Quevillon on paya un premier acompte de 3,393 Livres et en 1809 une somme de 354 Livres (il lui reste encore à recevoir: 1,854 Livres) Un petit détail amusant est inscrit aux Comptes de la Fabrique: «*Payé 1 douzaine de terrines pour mettre le lait des vaches pour la nourriture des ouvriers du retable, à Mr. Casgrain...*» L'abbé Têtu affirme que ces deux artistes ont sculpté la corniche et les pilastres du chœur, et que cette corniche et ces pilastres sont dans l'église actuelle.
- En 1809, on fait le jubé et les bancs du jubé.
- En 1810, Amable Charron (ou Caron?) de Saint-Jean-Port-Joli fait la corniche du jubé et deux cariatides (deux anges sculptés) pour la supporter. Ces anges, biscornus et plutôt laids furent descendus de leur position et abandonnés plus tard au collège de Sainte-Anne qui en orna ses jeux de «*balle-au-mur*».
- En 1816, Chrysostôme Perrault de Saint-Jean-Port-Joli fait la chaire et le banc d'œuvre pour 125 Livres. L'abbé Têtu ajoute cette note: «*Il a aussi fait le baptistère; le tableau qu'on y voit encore est du pinceau de Friaud, peintre de Québec.*»

Outre ces ornements immobiliers, Mgr. Panet pourvoit l'église de vases sacrés de valeur:

- En 1799, un ciboire en argent, ciselé par Rawnyzoff a coûté 255 Livres.
- En 1802, des burettes et des plateaux en argent coûtent 230 Li.
- En 1812, un bénitier d'argent, coût: 20 Li.
- En 1815, une lampe en argent, 50 Li.
- En 1818, burettes et plateau, 12 Li. (disparus)
- En 1822, une croix de procession, 40 Li.
- En 1823, un encensoir et une navette, 18 Li. (les prix donnés ici le sont en monnaie nouveau cours, modifiée en 1801) Ce sont ces vases que l'on peut admirer au Musée de Québec où ils font honneur à Rivière-Ouelle. Mr. le curé Hudon et les marguilliers ont eu la sage idée de les «*déposer*» en sûreté dans ces voûtes, où ils ne risquent pas d'être perdus, ni volés, ni détruits.

Il faut noter encore à l'actif de Mgr. Panet: une construction de murs de pierre sous le plancher du chœur de l'église, en 1815. En 1817, il fait faire des réparations à la voûte et au clocher. Il semble que ces deux parties étaient restées inachevées, et avaient donc besoin d'être terminées ou réparées. En 1818, il fait «peinturer» la couverture de l'église. Les Comptes parlent même de la façon d'une «chaise portative»!!! En 1822, le «plomb enlevé du clocher est remplacé par du bardeau». La même année on pose des paratonnerres au clocher. L'ouvrier engagé pour ce travail est Jean-Baptiste Lizotte. On achète en 1822 aussi des fanaux pour les processions et un petit fanal pour le Saint-Viatique. En 1824, la Fabrique débourse pour l'année et pour les années à venir 25 Livres pour l'avancement de l'instruction à Rivière-Ouelle. (31)

Outre ces fonctions administratives, Mr. le curé Panet se vit confier la charge de desservir, avec le curé de Kamouraska les sauvages et Acadiens de la région du Madawaska, au Nouveau-Brunswick actuel, dès 1790. Il devait le faire jusqu'à ce que un missionnaire y soit nommé en permanence. En 1821, il fonde pour les paroisses de Rivière-Ouelle et Sainte-Anne, une «société Auxiliaire d'Agriculture»; voyons ce qu'en dit l'abbé Têtu: «Curé d'une paroisse essentiellement agricole, il travailla avec ardeur et intelligence à promouvoir les intérêts de l'agriculture. Une société d'agriculture s'étant formée à Québec, Mgr. Panet entra en relation avec le secrétaire de cette association, afin de mettre ses paroissiens au courant des méthodes nouvelles qu'on s'efforçait d'introduire... Mgr. Panet en était le président d'honneur, et Mr. Painchaud, (curé de Sainte-Anne), le président actif. Pour la Rivière-Ouelle, les directeurs étaient en 1821: Mr. François Fortier, Pierre Garon, les capitaines Wyss, Bouchard, Boucher, Chapais, Casgrain, junior, Mr. Hausmann et Mr. Vincent Boucher. A une assemblée tenue le 16 août 1821, auprès de l'église de la Rivière-Ouelle, des prix furent adjugés aux cultivateurs les plus méritants. Parmi eux, nous citons: Jean-Baptiste Lévesque, Jean-Baptiste Ouellet, André Boucher, Firmin Langlais, Vincent Boucher, Jean-Baptiste Miville, Alexandre Beaulieu...»

Comme depuis la Conquête anglaise, nombre d'immigrants anglais ou d'autres nationalités immigrèrent au Canada, il arrive parfois que des protestants s'établissent dans une paroisse aussi majoritairement catholique que Rivière-Ouelle. Il suffit de consulter le Livre des Familles de Rivière-Ouelle pour se convaincre du nombre impressionnant de gens «de nation» (prononcez: de nâtion!) établis dans la paroisse. Pour le curé de Rivière-Ouelle, il s'agit de s'appliquer à «convertir» ces protestants. Le 12 janvier 1797 Mgr. Hubert de Québec félicite Mr. Panet de son zèle auprès des protestants; il lui écrit qu'il est heureux d'apprendre que les deux seuls

---

(31) Les détails donnés sous ce chapitre sont puisés aux archives du presbytère, aux comptes de la Fabrique, et à certaines notes de l'abbé Têtu déposées à la Société Historique de la Côte du Sud, qui complètent l'introduction au livre des Familles de Rivière-Ouelle de l'abbé Michaud.

protestants qui restaient dans sa paroisse soient devenus catholiques. (32)  
Ces deux protestants sont: Jean Fasnacht et son épouse.

On connaît certaines abjurations de paroissiens de Rivière-Ouelle, certains paroissiens qui se sont convertis au catholicisme. Voici ces noms:

- 1— le 1<sup>er</sup> décembre 1781, le capitaine George De Shoell, commandant le régiment de Hesse abjure l'hérésie et reçoit le baptême dans l'église de Rivière-Ouelle.
- 2— le 1<sup>er</sup> janvier 1786, le Dr. Trustgad Liveright Piuze, luthérien, né à Varsovie, Pologne, abjure. Il a 32 ans. B. Panet, curé. (33)
- 3— le 4 décembre 1796, Jean Fasnacht, maître-tailleur, né à Lindeau, Allemagne, 50 ans, B. Panet, curé.
- 4— le 4 décembre, Elisabeth Taylor (Hum!!!), née dans le comté de Lancaster, Angleterre, épouse de Jean Fasnacht, 52 ans, Panet.
- 5— le 12 août 1802, Anne Butler, épouse d'Henri Sirois dit Duplessis, 42 ans. Panet, curé.
- 6— le 2 mai 1809, Marie Lefliatre, épouse de Frs. J. Guitard, calviniste, 27 ans, Panet, curé. Théodore Letang, vicaire.
- 7— le 6 avril 1816, Suzanne McLean, fille de Donald McLean, greffier de la Chambre des Communes de la Province du Haut-Canada, 16 ans. Panet, curé. J. Cooke, vicaire.

On connaît aussi les abjurations de:

ANNE SOUTHERON, épouse de Joseph Lizotte de Saint-Roch. P. Viau, curé. le 24 juillet 1832.

MARGUERITE-MATHILDE NEWCOMEN, mai 1848, Chs. Bégin  
JOHN BOWTHROP, né dans le comté de Norfolk en Angleterre, fils de Charles et Elisabeth Key. 57 ans. Garçon d'écurie de Hon. Chs-Eusébe Casgrain de Riv.-Ouelle abjure l'hérésie de l'église épiscopaliennne d'Angleterre devant C. Chiniquy, ptre.

Au temps de Mgr. Panet. (1781-1832) les noms des étrangers suivants apparaissent dans les registres de la paroisse. Ce sont soit des mariages, des baptêmes ou sépultures: Campbell, 1831; Chackinlay, 1832; Codyly, 1814; Croft, 1815; Donelly, 1816; Duggan, 1832; Ennis, 1831; Fitzbag, 1827; Frank (allemand), 1787; Hodgson, 1817; Johnson, 1803; King, 1835 (baptisé à 30 ans; ignorait le nom de sa mère) Loof, 1821; McCricket, 1832; McGuire, 1819; de Halifax; McKai, 1810 de York, Ontario; McLean, 1816; McLeod, 1779; McLure, 1831; McRoy, 1804; Moore, 1832; Murphy, 1828; O'Leary, 1823; Piuze, 1786 (polonais) Quinn, 1792; Ross, 1788; Schoell, 1781 (allemand); Schmid, 1785 (allemand); Spaer, 1779, (hongrois); Stiber, 1784 (allemand, calviniste); Water, 1803; William, 1808; Wiss, 1819; Wright, 1835 de Londres;

On relève environ une cinquantaine de noms différents, dont beaucoup sont des Irlandais catholiques.

---

(32) Registre des Lettres V. 2 p. 326.

(33) Voir une biographie et un récit de voyage de ce Mr. Piuze au Musée de Québec, écrits par lui-même.

Mgr. Panet entretint une volumineuse CORRESPONDANCE; avec Mgr. Plessis, avec ses curés, lorsqu'il fut évêque, et d'autres personnes; Jetons un coup d'œil sur ce que nous apprend sa correspondance sur la vie du temps à Rivière-Ouelle. (34)

En 1809, il avise Mgr. Plessis du fait suivant: *«J'avertirai les curés du district de Québec de ne pas se mêler d'élections.»* Mgr. Panet adopte une position modérée dans cette période de crise parlementaire; en effet, c'est l'année où Craig dissout le Parlement, fait saisir le journal Le Canadien, et emprisonner ses journalistes et directeurs, dont entre autres Pierre Bédard et nul autre que le seigneur de Saint-Denis (Kamouraska), le sieur François Blanchet.

En 1814, écrivant à Mgr. Plessis, il dit: *«Je signerai l'adresse du clergé au Prince Régent. Je signerai la requête des citoyens pour encourager mes paroissiens à le faire. Il n'y a pas de bureau de poste à Rivière-Ouelle où l'on puisse déposer les lettres qui viennent par le courrier...»*

En 1815, le 6 avril, il écrit: *«Notre gouverneur s'est rendu ici (Il s'agit de Drummond) mardi dernier, le 4, vers 2 heures p.m. en habit de voyageur. J'ai eu l'honneur de dîner avec lui, mon clergé et le curé de Sainte-Anne, chez le seigneur Casgrain. Et je lui ai souhaité à son départ un heureux retour pour cet automne.»* La même année, 1815, un procès de hauts dignitaires s'engage à Rivière-Ouelle entre le nouveau seigneur Casgrain et l'ancienne seigneuresse, Mme veuve Perrault (Thérèse Hausmann). Celle-ci, qui n'a pas hérité de la seigneurie, croit cependant avoir droit au banc seigneurial dans l'église. Le nouveau seigneur lui conteste ce droit. Mgr. Panet écrit à ce propos à Mgr. Plessis: *«Je crains être obligé de paraître en cour pour le procès de la veuve Perrault. Malgré tout, je ne crois pas être obligé de nommer aux prières du prône, Mme Perrault, comme Dame de la paroisse, parce qu'elle n'est pas douairière, quoiqu'elle occupe une place d'honneur dans le banc seigneurial.»* Plus tard, il écrit que dans cette affaire il s'en rapportera à la décision de Mgr. Plessis.

En 1821, il écrit à Mgr. Plessis: *«Depuis un an, j'ai beaucoup maigri et mes forces diminuent. Nous avons beaucoup de malades de la fièvre rouge et 34 morts. (Il y eut effectivement à Rivière-Ouelle en 1821 et 1822 un sommet jamais égalé de 101 et 121 décès!!!) Notre maison d'école se trouve sans maître depuis la mort de Mr. Johnston.»* Elle a besoin de grandes réparations et il attendra l'issue du bill qui est devant le Conseil pour y voir. La même année, il avertissait son supérieur; *«N'envoyez pas vos lettres par la poste qui ne passe qu'à tous les 15 jours à Rivière-Ouelle; c'est une mauvaise voie. Il vaut mieux attendre une occasion.»* (35)

(34) Archives de l'évêché de Ste-Anne.

(35) Notaire J.-Bte. Taché, 28 sept 1816: *«Convention entre John Mc Pherson, marchand de St-Thomas et J. Béchard cultivateur de Kamouraska: Celui-ci s'engageait à porter pendant 1 an les malles ou dépêches de Sa Majesté depuis l'église de St-André jusqu'au passage de Riv-Ouelle. Le courrier était muni de trompette qu'il fera sonner à son arrivée et à son départ de chaque bureau de poste, et de temps en temps sur la route. Il devra porter un sac au côté pour mettre les papiers qui lui seront offerts sur la route.»*

En 1823, un meurtre à Rivière-Ouelle fait beaucoup jaser. Le curé écrit à son évêque: «Un vendeur de boissons sans licence, est soupçonné d'avoir tué un colporteur, Robert Racine. On l'a arrêté. Voilà les malheureux effets de cette multitude de cabaretiers qui vendent sans licence. Ce sont des fainéants, sans caractères, qui commettent des rapines et des vols, ou y portent par la boisson les jeunes gens.» A la fin de sa lettre, il ajoutait avoir appris que l'homme soupçonné d'avoir tué s'est échappé de la maison du capitaine de Saint-Roch où on l'avait conduit.

Le presbytère de Rivière-Ouelle contenait en plus du curé-évêque, un secrétaire et deux vicaires, sans parler évidemment du personnel d'entretien et de cuisine. En 1824, Mgr. Panet avise son supérieur, Mgr. Plessis, que son secrétariat n'est pas assez occupant pour garder un ecclésiastique avec 2 vicaires; «car, il n'a pas autre chose à faire que de servir ma messe et d'expédier quelques dispenses. Il m'emporte plus de temps à lui faire des conférences de théologie. Je serai encore obligé de les continuer quelque temps à Mr. Gosselin, qui n'a fait que commencer le traité de mariage et de repasser ceux qu'il a vus.»

A propos de dispenses, justement, le presbytère conserve aux Archives, des liasses de plusieurs centaines de dispenses de mariage; dispenses pour cause de parenté, de consanguinité, et autre, etc... Il serait sage de conserver ces précieux documents pour le bénéfice des chercheurs éventuels qui désireraient étudier à quel point la population canadienne-française et particulièrement à Rivière-Ouelle, a subi ou bénéficié de cette consanguinité, quel est le pourcentage de mariages entre parents. Des études sérieuses restent à faire au Canada sur les conséquences intellectuelles et psychologiques, sur l'émergence d'une mentalité originale, sur le caractère social du canadien-français, découlées du fait que, à peine 10,000 immigrants français, ruraux à très grande majorité, aient engendré 6,000,000 et plus de canadiens. S'il est vrai que certaines qualités ou défauts sont transmissibles par hérédité, il serait intéressant de voir comment ils se sont perpétués.

1824 marque pour Rivière-Ouelle le début d'un régime scolaire, caractérisé par les Écoles de Fabrique. Voici à ce propos ce qu'écrivait Mgr. Panet à Mgr. Plessis: «J'envoie une copie de l'acte de délibération de mes marquilliers pour l'établissement d'une école. Il y a peu de signatures, parce que les gens craignaient d'être obligés de faire quelques déboursés.

*Ils consentent tous à ce que l'on prenne l'argent de la Fabrique qui a un actif de 400 Livres. Je crois qu'il est de l'intérêt des paroisses de campagne d'établir des écoles, suivant le dernier Acte du Parlement, quand elles ne seraient en état de donner les revenus de leur fabrique qu'une modique somme pour prévenir chez elles l'établissement des Écoles Royales. Car il peut se trouver dans certaines paroisses des catholiques qui seraient prêts à bâtir ou à acheter quelque maison à cette fin.»* Deux Irlandais, se disant catholiques, sont venus dernièrement lui demander d'ouvrir une école à la Rivière-Ouelle. Il a refusé, mais il a appris depuis que le dernier est allé se placer à Sainte-Anne, où il y a encore une maison qui

a été bâtie par quelques habitants, et occupé par un maître nommé et soudoyé par les personnes nommées à cet effet...

En 1825, Mgr. Panet quitte Rivière-Ouelle pour Québec où il remplace Mgr. Plessis qui vient de décéder. Le curé qui le remplace est Mr. Pierre Viau. Nous connaissons quelques lettres de Mgr. Panet à son curé remplaçant (Cf. M. P. Viau.). (36)

C'est au temps du curé Panet que par un accord entre les marguilliers et le seigneur Casgrain, une parcelle de terre appartenant à la Fabrique fut donnée pour favoriser la construction du pont sur la rivière. C'est en 1818, le 19 avril, que l'accord est officiellement sanctionné: «*Les dits marguilliers ont cédé... dès maintenant et pour toujours... toute cette parcelle de terre qu'occupe maintenant l'extrémité Nord du pont-levis de péage, et dépendances d'icelui, appartenant à sieur Pierre Casgrain...*» Ce terrain est borné au nord au chemin du roi, au sud à la Rivière-Ouelle, au nord-est, au grand ruisseau, au sud-ouest à la ligne qui sépare le dit terrain avec celui de madame veuve Perrault.

La donation est faite aux conditions suivantes: Que la source auprès du ruisseau soit d'usage commun au curé et au seigneur; qu'il n'y ait aucune auberge construite sur ce terrain; Et pour une telle donation, le passage sera gratuit pour le curé.

C'est aussi sous l'administration de Mr. Panet qu'est entrepris l'aménagement d'un nouveau cimetière au nord-est de l'église; Ce cimetière neuf est béni le 27 septembre 1818. Quant au vieux cimetière, il faut attendre 1838 pour que les marguilliers décident de le supprimer. A mon avis, ce vieux cimetière devait être situé autour de la première église, c'est-à-dire à peu près sur le site du cimetière actuel, mais un peu plus au sud. Le cimetière actuel est le troisième. Ce cimetière de Mgr. Panet devait être situé, selon la tradition, légèrement à l'est de l'église, allant vers le couvent, et servit jusqu'en 1882, ou à peu près.

L'historien Joseph Lavoie, auteur de «*LA FAMILLE LAVOIE AU CANADA,*» qui a fait de nombreuses recherches dans la région, a relevé de nombreux actes de notaires où il est fait mention de divers travaux à l'église construite au temps de Mgr. Panet. Le 30-12-1791, devant le notaire Deschesnaux, les marguilliers et Augustin Jourdain, maître-maçon, s'entendaient pour dresser la maçonnerie pour une somme de 3,000 Livres. Le notaire Louis Cazes recevait le 9 juillet 1792 les syndics de la nouvelle église et Joseph Fortin de Cap Saint-Ignace, charpentier, qui convenaient de l'érection d'une charpente de 120 pieds de long par 50 de large, pour le prix de 1,150 L. Quant aux artistes Dulongpré et Quevillon, ils faisaient marché devant le notaire Augustin Dionne, le 4 août 1805, pour la sculpture et la dorure d'un retable et de tableaux

---

(36) Ces lettres sont cataloguées au Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, années 1933-34, 1934-35, 1935-36. Voir aussi Registres des Lettres et Cartable: Évêques de Québec à l'Évêché de Sainte-Anne ou à l'Archevêché de Québec. Enfin: Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 89.

pour la somme de 12,372 Livres. Détail amusant: Le même notaire Dionne (le 13 avril 1813) recevait le procès-verbal de la mise d'un serrure au banc seigneurial de la part de Mme veuve Perrault, qui s'oppose à ce que Pierre Casgrain occupe le banc.

L'historien Lavoie affirmait que le clocher de l'église de 1792 était une copie exacte du clocher de l'Hôtel de Ville de Paris (avant qu'il fut détruit en 1870 par la Commune). Et, il citait entre guillemets cette phrase: «*Ce n'est pas une mince satisfaction de pouvoir dire que l'on a reproduit exactement une partie d'un monument qui a toujours été regardé comme un chef d'œuvre de l'art...*» (37)

Aux Archives du presbytère, nous trouvons deux pièces notariées; la première est une reconnaissance de Mgr. Panet du terrain qu'il possède dans la seigneurie de la Bouteillerie; ce terrain est occupé par les sœurs et le curé dans le premier rang; il a 6 arpents et 27 perches en superficie, et paie une rente annuelle de 2 deniers. Il est borné par le N.O. à sieur Rémi Sérien dit Langlais et à dame Liveright Piuze, par le S.E. et le S.O. au terrain de la Fabrique, et par le N.E. au sieur Elie Hudon dit Beaulieu, appartenant partie par achat du sieur Louis Gagnon (notaire Cazes, 30 mai 1794) et partie par échange avec Dame Piuze (Notaire P. Gagnon, 11 octobre 1820).

Ce terrain, qui est une propriété personnelle du curé Panet, n'appartient nullement à la Fabrique; c'est pourquoi, lorsque Mgr. Panet rédige son testament, le 31 juillet 1829, il fait don de ce terrain à son successeur sur le trône de Québec, Mgr. Signay, «*pour la reconnaissance de service et comme ami particulier...*» Voilà d'où vient que les évêques de Québec eurent des propriétés immobilières à Rivière-Ouelle. Mgr Signay laissa l'usage du terrain entre les mains des religieuses du couvent, jusqu'en 1846, où l'Archevêque échangea pour 25 ans le dit terrain avec celui de la Fabrique. Nous en reparlerons.

Le second document que l'on trouve aux Archives du presbytère est un extrait justement du testament de Mgr. Panet; Dans son testament, il laissait ses terres à Mgr. Signay, on l'a vu; mais de plus, il cède «*et lègue à Bernard-Antoine Besançon, fils unique de feu Antoine Besançon et dame Louise Françoise Panet (sœur du curé), marchand, une rente annuelle et viagère de 18 Livres*» (sur un capital de 300 Livres). Après son décès, cette rente ira à la Fabrique pour le soutien de l'école élémentaire. Il semble que Besançon aurait renoncé à cette rente (notaire Parent 28 sept. 1833) qui fut alors consacrée à l'essor de l'instruction dans la paroisse.

Bernard-Claude Panet, fils illustre d'une famille non moins illustre (L'homme politique J-Antoine Panet, premier président de la Chambre d'assemblée, et chef du parti Canadien, était son oncle; et son père, lui-même, était juge.), avait donc assumé la direction spirituelle de Ri-

---

(37) Société Hist. de la Côte du Sud, Dossier 88.

vière-Ouelle pendant 44 ans. C'est le curé qui occupa cette cure pendant le plus long terme; Mr. Bégin restera 34 ans. Mr. Chevalier y était demeuré 27 ans. Mr. Théberge y restera 31 ans, Mr. Delisle, 23 ans.

Bernard-Claude Panet est le prélat qui a laissé le bilan le plus chargé à l'actif. Jusqu'en 1970, le curé Panet laisse des marques de son passage. Dirigeant une paroisse de près de 3,000 âmes, il sait l'améliorer, sans la précipiter dans les dettes. Nous avons consulté les Cahiers des Visites faites par les divers évêques: (38)

— En 1790, la Fabrique a au coffre 8,335 Livres. 19 dons. 2,340 Livres en billets de plusieurs débiteurs.

feux:	220
communiant:	1,000
dîme de blé:	750
dîme d'avoine:	200
dîme de foin:	60
dîme d'orge:	80

— En 1798:

au coffre	4,452 t.
communiant	1,230
Dîmes de blé	750
Dîmes de pois	100
Dîmes d'avoine	200
Dîmes d'orge	450

— En 1806:

au coffre	10, 392 t.
communiant	1,400
dîme de blé	800
dîme d'avoine	250
dîme de pois	80
dîme d'orge	650
dîme de seigle	20

— En 1826:

au coffre	414 Livres
communiant	2,007.

### **M. Pierre Viau, vicaire-général et curé (1826-1835)**

Né à Saint-Régis dans le comté de Huntingdon, le 24 juillet 1784, Mr. Pierre Viau est ordonné le 3 décembre 1809. Il fut curé de Cap-Saint-Ignace, de Saint-Pierre de Montmagny et de 4 autres paroisses avant de venir à Rivière-Ouelle. C'est donc un curé qui apprécie le changement, qui ne s'habitue que difficilement à la routine d'une même paroisse.

---

(38) Archives de L'Archevêché de Québec, Cahier des Visites, 1, 111, VI, VIII, Riv-Ouelle.

Prendre la relève de l'abbé Panet n'était pas une mince besogne. Une paroisse de plus de 3,000 âmes, qui accuse, à cette époque, le taux de natalité le plus élevé de son histoire! Au temps de Mr. Viau, c'est-à-dire durant 9 années, environ 1,700 enfants furent baptisés à Rivière-Ouelle, c'est-à-dire un baptême tous les deux jours. Ceci nous donne une idée de la besogne et de la responsabilité qui incombaient à ce pasteur, (sans parler du médecin ou des sages-femmes!!!) alors que l'on sait qu'en plus de sa cure, il assumait les fonctions de Vicaire-Général du diocèse de Québec.

Au crédit de Mr. Viau, on trouve la réparation de la sacristie, une tentative de rebâtir un presbytère neuf et la création de la paroisse Saint-Denis. Voyons en détail l'historique de ces événements:

En 1828, il adresse à l'évêque de Québec, Mgr. Panet une requête demandant l'agrandissement de la sacristie. Le 9 février 1828, il recevait l'autorisation d'agrandir. (39) Le 24 janvier 1831, Mgr. Panet lui faisait part de quelques observations au sujet de l'école de la Fabrique: *«Si l'on s'en tient au Bill de 1824, il est clair que l'école de votre paroisse ne doit être réglée que par le curé et les marguilliers. Cependant, vu que le seigneur et le premier magistrat, le capitaine de milice ont contribué largement dans le temps à l'achat de la maison qui sert d'école, il serait peut-être convenable de les admettre aux délibérations. Mr. Perrault a été enterré dans l'église, sans que l'on ait payé les droits d'entrée, parce qu'il avait permis de prendre le bois requis pour la construction sur ses terres non concédées. On a eu les mêmes égards envers Mr. Casgrain, parce que lui aussi avait été très généreux envers l'église...»* (40)

*«C'est sous le pastorat de Mr. Viau, raconte l'abbé Têtu, que commencèrent les démarches de quelques paroissiens de Rivière-Ouelle et de Kamouraska, pour obtenir la fondation de la paroisse de Saint-Denis.»* En effet, en date du 17 septembre 1831, une requête de 112 tenanciers de Rivière-Ouelle et de Kamouraska, ayant à leur tête le notaire Pierre Garon de Rivière-Ouelle et son clerc, Amable Bélanger, est présentée à Mgr. Panet, demandant *«de bien vouloir ériger canoniquement en paroisse, sous l'invocation de Saint-Denis, le terrain ci-dessus désigné...»*

Un mois plus tard, le 13 octobre 1831, Mr. Painchaud, curé de Sainte-Anne et fondateur du collège se voit chargé d'enquêter sur cette demande puisqu'il semble *«que ce projet d'érection n'est pas du goût de plusieurs...»* Et, en effet, lors d'une séance publique, à Saint-Denis, le 15 décembre 1831, 3 groupes de gens présentent des oppositions à cette érection: Un premier groupe, est le seigneur de Kamouraska, Pascal Taché, et dix notables de la paroisse; un deuxième est celui de 26 propriétaires de la Côte de Beaux Biens (Saint-Philippe) et le troisième groupe, formé d'Alexandre Hudon, Firmin Langlais, et Cyrille Dubé de Rivière-Ouelle,

---

(39) Registre des Lettres, V. 13, p. 341.

(40) Registre des Lettres, V. 14, P. 333.



M. Pierre Viau, curé.  
(Photo abbé Armand Dubé).

*«lesquels préfèrent continuer d'aller à l'ancienne église, que de contribuer à la bâtisse d'une nouvelle telle que demandée...» (41)*

Alarmé de cette enquête, Mr. le curé Viau écrit à l'évêque, qui lui répond: *«L'érection projetée entre la Rivière-Ouelle et Kamouraska est une des plus difficiles qui se soit présentée, depuis que je suis évêque de Québec. Trois oppositions dans les formes signifiées à mon député (Mr. Painchaud) ont dû me porter nécessairement à examiner cette affaire avec le plus grand soin. Plus je l'ai examinée, plus elle m'a causé d'embarras. Tout bien considéré, il me parait très difficile, dans le moment actuel, de procéder à la dite érection, parce que les têtes des deux partis paraissent fortement montées... Quant à ce projet de joindre une partie de Rivière-Ouelle à Sainte-Anne,... il n'en est pas question...»*

Le curé Viau, qui craignait que son collègue de Sainte-Anne ne tente d'annexer une partie de Rivière-Ouelle, se voit répondre que Mr. Painchaud n'a pas cherché à lui nuire, qu'il n'y a aucune crainte à y avoir sur ce sujet. (42)

Le 14 janvier 1833, le décret ecclésiastique était finalement émis, et la paroisse de Saint-Denis officiellement créée. La même année, l'évêque de Québec, Mgr. Signay, faisait sa visite paroissiale; de passage à Rivière-Ouelle, du 27 au 30 juin, il reçoit une requête des résidents de la paroisse, qui s'opposent à cette nouvelle paroisse:

*«Parce que l'église actuelle, de même que la sacristie et le presbytère ne sont pas dans un lieu central et sont bâtis sur un si mauvais sol qu'on ne peut espérer que ces bâtisses durent longtemps; le cours de la Rivière entâmant tous les ans plus ou moins le terrain sur lequel elles sont situées,*

(41) MÉMOIRES CHAPAIS, pages 101 à 105.

(42) Registre des Lettres, V. 14, p. 563, 18 janvier 1832.

*doit, sous peu d'années, nécessiter la construction d'une nouvelle église,... dans un lieu plus central et plus solide.*

*Parce que l'endroit nommé les Côteaux, près des routes de la Petite-Anse et de la plaine, est le lieu le plus convenable tant à raison de la solidité du sol, que par rapport à la centralité pour l'érection de la nouvelle église de cette paroisse quand elle sera rebâtie, et que, si on en érigeait une dans le Fief de Saint-Denis au lieu projeté, ce serait accumuler les églises les unes sur les autres, au premier rang, tandis que les nombreux habitants de la côte des Beaux-Biens et du Haut de la rivière, ainsi que ceux du 4ème rang et du Lac Saint-Pierre, sur la 6ème concession (distant de 3 lieues et demie de l'église) seraient placés dans une situation à ne fréquenter qu'avec les plus grandes difficultés ces églises pendant une partie de l'année. Par rapport à l'église projetée dans le Fief Saint-Denis, Votre Grandeur pourra se convaincre, en passant sur les lieux de la difficulté d'y communiquer pour la majorité des habitants des concessions en portant un peu d'attention sur l'immense savane qui coupe de l'Est à l'Ouest la plus grande partie de cette paroisse, ce qui est un obstacle invincible.*

*Parce que, si, pour le plus grand avantage de la religion, il paraît à Votre Grandeur que cette paroisse doit subir une division, elle doit être sur la profondeur, de manière à placer la nouvelle église à la Côte de Beaux-Biens...» (43)*

En somme, les gens de Rivière-Ouelle s'opposent à la création de Saint-Denis, parce qu'ils prévoient soit au tard devoir déplacer l'église; et qu'ainsi, en reconstruisant sur les «Côteaux», l'église deviendrait plus centrale; à ce moment-là il arriverait qu'il y aurait trop d'églises dans le premier rang, et aucune pour les gens de Saint-Philippe, Saint-Pacôme et Saint-Gabriel.

Cette question du déplacement de l'église avait déjà été soulevée, au temps de Mgr. Panet, en 1792, et au moment de construire un pont sur la rivière vers 1791. C'est donc la deuxième fois, que l'on suggère ce changement. Il ne se fera pas, on le sait. Mais il y aura une troisième tentative en 1875, au temps de l'abbé Dion.

Parmi les gens qui demandaient une église à Saint-Denis, il y avait le notaire Pierre Garon de Rivière-Ouelle, mais surtout un jeune commerçant, natif de Rivière-Ouelle et établi à Saint-Denis en 1833, Mr. Jean-Charles Chapais. Ce monsieur Chapais va se battre contre courants et marées pour obtenir d'abord l'érection canonique, ensuite une église de pierre, et un curé résident. Pour ce jeune homme, qui débute dans le commerce, la construction d'une église, au voisinage de sa propriété pouvait aider son début en affaires. N'est-ce pas par son entremise que toutes les marchandises nécessaires à ce temple neuf, clous, peinture, dorures, ornements, outils, etc... devaient passer? Sans compter que ce temple éviterait bien sûr un déplacement de quelque 6 milles pour se rendre à la messe.

---

(43) Archives de l'évêché de Sainte-Anne, Riv-Ouelle I, 23, 20 juin 1833.

Parmi les opposants de Rivière-Ouelle, on distingue les Casgrain, le seigneur, Pierre-Thomas et son frère, Charles-Eusèbe, et tous ceux qui y sont apparentés, les Letellier, les Têtu. Déjà cette rivalité, au sujet de l'érection de Saint-Denis, annonce les luttes électorales violentes entre les «*Tellier*» et les «*Chapais*» qui ne tarderont pas à venir.

Au cours de la même visite épiscopale de 1833, Mgr. Signay faisait le commentaire suivant: «*Vus et alloués les comptes de cette Fabrique depuis la visite de feu Mgr. B.C. Panet en 1826, desquels nous déchargeons les marguilliers jusque et compris Joseph Pelletier, marguillier pour 1830.*

*C'est après nous être convaincus du grand embarras où se trouvait la Fabrique par le retardement que plusieurs des anciens marguilliers avaient apporté à la reddition de leurs comptes et de l'obligation pressante qu'elle avait de nommer un procureur temporaire pour leur faciliter le moyen de les rendre, que, malgré notre répugnance, nous avons alloué les comptes des marguilliers depuis 1825 jusqu'à celui de 1830 inclus, à cause du mode inusité dans lequel nous avons trouvé les dits comptes sur le livre de cette Fabrique.*

*Nous avons aussi été induits par la promesse qui nous a été faite que le marguillier rendant comptes à l'avenir, maintiendrait l'usage de les tenir et de les faire porter sur le livre des comptes de la manière qu'il était usage de le faire.*

*Nous avons ordonné et ordonnons:*

- 1— qu'à l'avenir, chaque marguillier porte sur le livre des comptes l'état de la recette et de la dépense dans l'ordre ci-devant suivi sur le dit livre.*
- 2— que chaque marguillier tienne les comptes de son année de gestion à ses propres frais.*
- 3— que le cimetière soit fauché tous les ans, sans en enlever les foins.*
- 4— que les marguilliers prennent au plus tôt quelques mesures pour prévenir l'éboulement du terrain de l'église devant le presbytère et devant la place publique de la dite église.*

*Quoique, pour quelques raisons particulières, nous n'ayons pas absolument ordonné la suppression du tableau en relief placé au-dessus du sanctuaire représentant un Père Éternel, nous avons exprimé aux marguilliers en assemblée que nous le jugeons peu convenable, au lieu où il est placé, à cause du mauvais genre d'ouvrage employé dans ce relief, et que nous consentons volontiers à sa suppression...» (44)*

Le procureur nommé pour tenir les comptes de la Fabrique de 1833 à 1835 fut le notaire Michel de Saint-Jorre. Quant à la sculpture représentant le Père Éternel on ignore quel chemin elle a pris; fut-elle détruite?

Il semble que les revenus de la Fabrique, selon un estimé de l'abbé Têtu, pouvaient rapporter en 1831 l'équivalent de \$3.500. Cependant,

---

(44) Cahier des Visites, VIII, p. 153, Rivière-Ouelle, 1833.

cette somme dut être souvent affectée à soulager les cas très nombreux de misère; On sait qu'en 1831, il y eut une épidémie de choléra; en 1832, et 1834, des disettes et de nouvelles épidémies. Le gouvernement, par l'entremise des députés Amable Dionne et Charles-Eusèbe Casgrain, versa une somme de 512 Louis en 1831 pour venir en aide aux nécessiteux; en 1834, on dénombrait «dans le comté de Kamouraska, 543 familles en détresse, dont 208 à Rivière-Ouelle...» (45) Les registres de décès confirment ces chiffres: En 1830, 114 décès dans la paroisse; en 1834: 84 décès; en 1837; 105 cas. C'est dire la misère et la peur autant que l'insécurité qui devaient régner dans le temps!!!

En 1834, Mr. le curé Viau demandait un changement de cure. Il se plaignait d'infirmités. Mgr. Signay lui répond; «*qu'il ne croit pas que les infirmités dont il se plaint soient telles qu'elles l'obligent d'abandonner sa paroisse. Beaucoup de curés sont dans le même état et restent à leur poste, dit-il. Il l'encourage donc à continuer son ministère.*»

La même année, le 21 juillet, il écrit à son évêque, disant que son presbytère est inhabitable; l'eau rentre en été; il fait froid l'hiver. On doit rebâtir. Et à Saint-Denis, il n'y a qu'une misérable sacristie et une chapelle qui n'est pas achevée... La demande d'un presbytère neuf rencontre dans la paroisse une certaine opposition, qui vient sans doute des gens qui se sont déjà opposés à la division de Rivière-Ouelle pour créer Saint-Denis. Le projet n'aboutit pas. «*Tout cela, dit l'abbé Têtu, donne à penser que Mr. Viau n'était pas toujours d'une humeur commode, et souffrait de son besoin chronique de changement...*» A la fin de 1834, malgré que l'évêque de Québec lui ait souvent fait savoir que «*Rivière-Ouelle est fermement persuadée qu'un Grand-Vicaire, curé et agissant pour lui-même, doit être son partage...*» Mr. Viau abandonne sa cure et est nommé curé de Saint-Sulpice. (46)

Après Mgr. Panet qui avait été curé de Rivière-Ouelle une quarantaine d'années, c'est une bien courte cure que Mr. Viau y fit; à peine 8 années. Peut-être voyait-il poindre à l'horizon les années difficiles qui se préparent.

### **M. Louis-Marie Cadieux, grand-vicaire et curé, 1835-1838.**

Le nouveau prélat était né à Montréal en 1785. Il fut ordonné le 26 août 1810; il fut successivement curé de Beauport, de Trois-Rivières et de Rivière-Ouelle.

Il hérite de la situation créée par la séparation de Saint-Denis, c'est-à-dire, que dès son arrivée à Rivière-Ouelle, il est appelé à prendre parti dans le conflit; Pour ou contre Saint-Denis? Comme il est desservant

---

(45) Société Historique de la Côte du Sud, Notes sur Riv-Ouelle, B-4 MÉMOIRES CHAPAIS, p. 118, 119.

(46) Registre des Lettres, V. 16 p. 205, 29 mai 1834. Dans une lettre précédente, l'évêque de Québec disait: «*Soyez assuré qu'une paroisse, qui depuis 1806 a été honorée d'un curé Grand-Vicaire, ne laisse pas que de continuer dans l'espérance d'avoir encore un tel curé...*» Reg. des Let. V. 16, p. 182, 13 mai 1834.



M. Louis-Marie Cadieux, curé.  
(Photo abbé Armand Dubé).

des deux paroisses, et comme il a un urgent besoin d'un presbytère neuf, son choix semble se porter sur Rivière-Ouelle. On manque de documents pour savoir exactement ce qui se passa; mais une lettre de l'ex-curé Viau à Mr. Jean-Charles Chapais, en date du 28 décembre 1835 nous éclaire un peu: *«Je suis fâché des mauvaises nouvelles que tu me donnes relativement à Saint-Denis. Ce que tu me dis de Mr. Cadieux me paraît bien extraordinaire. Il ne faut pas y croire trop légèrement. Il faut être bien informé auparavant. Il serait possible que des gens du parti opposé répandraient ces bruits-là dans le dessein de vous épouvanter et vous faire lâcher prise... Que Mr. Cadieux ne mette pas dans cette affaire le même intérêt que moi, ça se conçoit, ne l'ayant pas commencée. Que ce monsieur désire conserver sa paroisse selon ses anciennes limites, ça se conçoit encore, mais qu'il s'y montre opposé de la manière que vous croyez, c'est ce qui ne se conçoit pas bien...»* (47)

Son opposition à la construction d'une église à Saint-Denis va en tout cas lui mériter la construction d'un presbytère neuf à Rivière-Ouelle. En effet, une assemblée de paroisse, tenue le 22 novembre 1835, décide *«qu'il faut bâtir un nouveau presbytère, qu'il sera moins dispendieux de procéder par conventions particulières que par procédures légales, qu'on nomme immédiatement 9 syndics dont 5 feront quorum à la tête desquels sera le grand-vicaire Cadieux. En conséquence, sont élus comme syndics: Pierre-Thomas Casgrain, seigneur; Pierre Boucher, major de milice; Alexandre Belzile; Josaphat Boucher; François Michaud; Jean-Marie Pelletier; Noël Massé; Louis Desjardins; Mr. le curé Cadieux. Enfin on décide qu'on préparera sans délai les plans et estimés de la bâtisse; et les syndics sont autorisés à recevoir les obligations notariées des propriétaires s'enga-*

---

(47) MÉMOIRES CHAPAIS, p. 137, 138.

geant à payer et à fournir en proportion des terres qu'ils possèdent. Fait et passé, etc.,... Signé: Pierre-Thomas Casgrain, Thomas-Charles Chapais, Alexandre Gagnon, Aristobule Bérubé, Charles-Eusèbe Casgrain, Joseph Boucher, Pierre Garon, Hilaire Gagnon, J.M. Pelletier, Louis D'Auteuil, E. Bélanger, Georges D'Auteuil, François Côté, Charles Têtu, Louis-Marie Cadieux...» (48)

«On se demande, poursuit l'abbé Têtu, pourquoi on avait décidé la construction d'une si grande bâtisse, à deux étages, complets, de 90 pieds sur 50. Une partie, celle du sud, faisait face à l'église, contenait deux salles publiques superposées. (49) Celle du bas était la salle des femmes; celle du haut, la salle des hommes. C'est dans cette dernière que se tenaient les assemblées et que siégeaient les commissaires. On y voyait une estrade élevée de quelques pieds, où tronaient les juges et leur greffier.

Le curé avait à son usage plus de la moitié de l'édifice. Les pièces étaient vastes et assez sombres. La bibliothèque, la chambre du curé et le salon au 2ème étage étaient de grande dimension, ainsi que la salle à manger et la cuisine au 1<sup>er</sup> étage. Le tout m'a laissé une impression assez triste.

Construit sur un terrain peu solide, ébranlé par les deux tremblements de terre (50) de 1860 et 1870, ce grand édifice demandait des réparations dispendieuses, quand en 1882, on le remplaça par le presbytère actuel.»

Les Comptes de la Fabrique sont muets sur le coût de ce nouveau presbytère. D'après l'abbé Dion qui fit des recherches dans les archives du presbytère, et les traditions qu'il rapporte, il semble «que Mr. Cadieux avait fourni de ses propres deniers une somme considérable pour la construction... Les anciens disent aussi que Mr. Cadieux avait attrapé son coup de mort en habitant trop tôt son presbytère dont les enduits n'étaient pas encore séchés... Ce presbytère avait toujours été froid, très froid...» (51)

Outre ce presbytère neuf, Mr. Cadieux fit lambrisser l'église et la sacristie en 1834, au prix de 279 Livres. Au dire de l'abbé Têtu, ce lambris était peinturé en rose.

Le 10 septembre 1837, Mr. Cadieux fit passer cette résolution: «Afin de maintenir le bon ordre dans l'église et autour de l'église pendant les offices divins: les magistrats, les marguilliers, le capitaine de milice devront chaque dimanche et jour de fête, alternativement et à tour de rôle, faire plusieurs fois le tour de l'église dans l'intérieur et l'extérieur et mettre sous la garde du constable toute personne qui se comporterait irrévérentieusement...»

(48) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Notes sur R.-Ouelle, B-4.

(49) La première salle publique à Rivière-Ouelle date de 1771 et était attenante au presbytère. On ignore s'il y avait dans le presbytère construit en 1725 une salle publique. Concernant celle de 1771, on a vu les difficultés rencontrées par le curé pour y faire installer un poêle pour l'hiver.

(50) il y eut des tremblements de terre en: 1860, 1870, 1877, 1880,...

(51) Archives du presbytère de Rivière-Ouelle, et Notes de l'abbé Têtu, Société Historique... B-4

Monsieur Cadieux décédait finalement à Rivière-Ouelle, au cours du printemps de 1838. Il fut inhumé, dit l'abbé Dion, sous l'église. (51)

Entre le décès de Mr. Cadieux et la nomination d'un successeur, quelques paroissiens de Rivière-Ouelle firent part de leurs intentions concernant le nouveau curé. Quelques habitants, ayant à leur tête le notaire P. Garon de Rivière-Ouelle envoient le 20 août 1838 à l'abbé Cazeau, secrétaire du Mgr Signay, une requête, signée d'une cinquantaine de noms, demandant un autre grand-vicaire comme curé. Mgr. Signay leur fait tenir la réponse suivante: qu'ils s'en rapportent à ce qu'il leur a dit lors de sa visite. Ils doivent se rappeler que s'ils ont un grand presbytère propre à recevoir un dignitaire, c'est parce que feu Mr. Cadieux l'a fait tel à ses propres frais. (52)

Vers le même temps, Mr. Jean-Charles Chapais, écrivait à Mr. Viau, l'ancien curé, le 16 juin 1838, pour l'inciter à revenir curé de Rivière-Ouelle. Comme l'on cherche un grand vicaire, il se trouve justement qu'il en est un. Mr. Viau lui répond le 23 juin: «... *ce serait à présent un sacrifice de laisser le district de Montréal pour moi; puis ajoutons que celà n'est pas aisé vu la distance...*» et il ajoutait ces remarques qui en disent long sur le conflit Rivière-Ouelle contre Saint-Denis, qui n'est pas encore terminé: «*Je sais aussi que Mm. Casgrain (Charles-Eusèbe) et Têtu, sans s'opposer à votre dessein, n'y concourent point. Cela seul ferait quelque chose pour moi. L'Évêque aura bien remarqué aussi que le seigneur (Pierre-Thomas Casgrain) ne paraissait pas sur votre liste. Je ne crois pas qu'ils fussent précisément mécontents de me voir retourner à Rivière-Ouelle, mais je suppose qu'ils en désirent plus un autre... Il y a de l'ouvrage à Rivière-Ouelle; il faut un homme pas trop vieux et de bonne sante. Moi je ne suis pas celà...*» (53)

Les espoirs de ces gens allaient être doublement déçus. Rivière-Ouelle n'aura pas un vicaire-général, et ne reverra pas Mr. Viau. Le prochain vicaire-général, allait être Mr Théberge en 1925. Pour l'instant, Rivière-Ouelle devait être desservie par Mr. Charles Bégin, et pour les 34 années à venir.

### **M. Charles Bégin, curé 1838-1872:**

Ce n'est pas une mince besogne de faire l'histoire de ce curé et de son époque, tout en restant impartial et voulant être complet dans notre exposé. C'est une figure controversée et le témoin d'une époque bouleversée, qui hérite de la situation sociale que l'on connaît et qui aura à vivre les batailles électorales pittoresques des «*Tellier*» et des «*Chapais*».

Il est né à Saint-Joseph de Lévis, le 30 juin 1797. Il fut ordonné le 30 septembre 1821, fut vicaire à Notre-Dame de Montréal, curé de Cacouna, curé de Beauport et enfin curé de Rivière-Ouelle en 1838.

---

(52) Registre des Lettres, V 18, p. 334.

(53) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome I, p. 164 et 165.

L'abbé Alphonse Têtu, dont le père, le Dr. Ludger Têtu avait bien connu le célèbre curé Bégin, nous a laissé une biographie que je cite d'abord. Ensuite nous compléterons par les documents que nous avons pu trouver.

*«M. Bégin, après un long pastorat de 34 années, a laissé une réputation bien méritée de piété et de charité. C'était un saint, mais un saint à sa façon; Saint-Jérôme, plutôt que saint François de Sales. Son voisin, le célèbre M. Quartier, curé de Saint-Denis, en son langage énergique, le peignait en deux mots: «Cœur de saint, tête de diable!» et le comique de la phrase, c'est qu'elle aurait pu servir pour les deux.*

Il serait difficile de trouver un homme plus entêté, plus entier dans ses idées, plus violent à les défendre contre ceux qui osaient ne pas les partager. Que d'exemples on en pourrait citer. Mr. le grand-vicaire Mailloux, curé de Sainte-Anne écrivait un jour à l'évêque: *«Voilà que ce pauvre Mr. Bégin est fort mal pris avec sa Fabrique et quelques uns de ses notables paroissiens, pour une sortie des plus inconvenantes qu'il a faite, dimanche, à son prône. A Vêpres, il a fait apologie. Mais ceux qu'il a grandement offensés ne se contentent pas du peu qu'il a dit. Heureusement qu'il a affaire aux bons religieux Charles Casgrain et Charles Têtu...»*

On est aussi surpris de voir M. Bégin s'obstiner à en faire à sa tête, dans la tenue des comptes de la Fabrique. Au cours de 5 visites paroissiales, Mgr. se plaint de la façon dont ces comptes sont tenus et rendus. *«On ne suit pas, dit-il les instructions données par l'appendice au rituel». «Ils ne sont pas rendus au temps fixé par la loi.» «Ils sont rendus pour trois années le même jour, à la veille de la visite». «Les sommes indiquées en toutes lettres ne sont pas les mêmes que celles données en chiffres.»* A sa dernière visite, en 1869, il commande, *«en vertu de la sainte obéissance, de se conformer à la règle.»* Mgr. Baillargeon mourut en 1870 et M. Bégin en 1872 sans avoir appris la tenue des livres, pas plus que la *«sainte obéissance»*. En tout cas, si la Fabrique voyait ses revenus diminuer par les arrérages, elle n'avait pas de dettes.

C'est en 1839 qu'on trouve dans les comptes la première mention d'un chemin de croix; il fut érigé le 28 février, et les tableaux remplacés en 1846, par de nouveaux. (Ce second *«set»* de tableaux restera à Rivière-Ouelle jusqu'en 1880, année où les tableaux actuels furent achetés. Le vieux *«set»* fut donné à la paroisse Saint-Adrien de Mégantic, le 7 mai 1882, à la demande du curé Alphonse D'Auteuil, enfant de la paroisse.)

En 1843, en plus du chemin couvert qui reliait le presbytère à l'église, en plus des réparations au jubé, la Fabrique achète *«des chandeliers en bronze argenté, pour le maître-autel, au prix de 25 Livres. Ces chandeliers ont cessé d'exister en 1920. En 1848, la Fabrique fait l'acquisition des beaux chandeliers qu'on voit encore au maître-autel, au prix de 116 Livres. En 1845, elle souscrit 10 Livres pour les incendiés de Québec;*

*et en 1852, 10 Livres pour la reconstruction de l'église de Saint-Pacome récemment incendiée.»*

Le 6 juin 1850, M. Jos-Honoré Routhier, curé de Kamouraska, bénit une cloche donnée par l'honorable Amable Dionne, seigneur de Sainte-Anne et Madame Charles-Eusèbe Casgrain. Cette cloche remplaçait celle achetée par Mr. l'abbé Parent et a été remplacée par le carillon de 4 cloches, installé en 1905, dans le nouveau clocher, par M. le curé Delisle.

L'abbé Têtu raconte que M. Bégin avait une grande dévotion à la Sainte-Vierge. Il établit la Confrérie du Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel qui n'existait alors que dans peu de paroisses du diocèse. Le 16 juillet de chaque année, la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel était célébrée en grande solennité, avec un concours des curés voisins qui venaient aider le curé pour les confessions. On venait en foule, même des paroisses voisines. La seigneuresse de Sainte-Anne, Mme Amable Dionne, (Catherine Perrault) née à la Rivière-Ouelle, s'était réservé le privilège de donner le pain bénit. Cette fête passait pour la fête patronale de la paroisse. Au grand regret de plusieurs, cette fête n'existe plus. Avec la reconstruction de l'église et sous le pastorat de M. Dion qui avait peu de goût pour les concours, cette tradition disparut.

Plus tard, M. Bégin érigea l'archiconfrérie du Scapulaire Bleu de l'Immaculée Conception et l'Archiconfrérie de Saint-Cœur de Marie, affiliée à celle de Notre-Dame des Victoires de Paris. Chaque mois au prône, M. Bégin recommandait aux prières de l'archiconfrérie, environ 180 personnes. C'est le chiffre qu'il avait fixé lui-même apparemment. Je n'ai jamais eu connaissance que quelque particulier soit allé se recommander aux suffrages de cette confrérie. On ignorait certainement en général, ce que voulait dire cette annonce mensuelle.

Chaque année, au carême, avait lieu la neuvaine de Saint-François-Xavier. Ordinairement, un prédicateur étranger était invité à donner les instructions. Plusieurs fois, le vénérable père Point, Jésuite, remplit ce ministère. C'était un beau vieillard, d'une stature imposante, qui a laissé un excellent souvenir. Le grand-vicaire Mailloux prêcha aussi quelquefois la neuvaine.

En 1864 ou 1865, les pères Oblats, Lagier et Bournigalle, prêchèrent une grande mission, durant l'hiver. J'étais alors trop jeune pour en suivre les exercices, mais je me souviens très bien de l'impression qu'elle produisit. Ces deux bons religieux étaient d'une grande éloquence; on se pressait pour les entendre et on ne tarissait pas d'éloges au sortir de leurs instructions.

M. Bégin était lui-même un médiocre prédicateur, du moins au temps où je l'entendis. Éloquent sans doute dans ses prêches violents, politiques ou autres, il se tenait à un niveau moins élevé quand il prêchait la doctrine de l'Évangile. Ordinairement, il faisait en chaire le catéchisme. Il posait des questions aux élèves du Couvent, qui se trouvaient

presque en face de lui dans le jubé qui leur était réservé du côté de l'épître, et M. Bégin commentait leurs réponses. Trop souvent, hélas!, comme plusieurs de ses contemporains, il perdait un temps précieux à tonner contre les modes du temps: les crinolines, les chignons, les chapeaux ronds, etc... Peu instruit d'ailleurs, il lisait avec une crédulité naïve les prophéties du jour concernant la fin du monde, et il prenait l'écho de sa voix pour la trompette du jugement dernier. D'après ses calculs, l'Antéchrist devait avoir à peu près 10 ans, en 1870. (!!??)

Quand il ne pouvait avoir de prédicateur étranger pour la neuvaine, il lisait en chaire les révélations de Sainte-Brigitte. Elles sont souvent terrifiantes et nous donnaient de fières peurs. Leur lecture mettait mal à l'aise l'excellente supérieure du couvent qui se nommait Sainte-Brigitte, vers laquelle se tournaient les regards de l'assistance....

Le presbytère de la Rivière-Ouelle, au temps du Père Bégin, n'était pas une maison curiale ordinaire. A part ses imposantes proportions, la vie qu'on y menait, les gens qui l'habitaient lui donnaient une physionomie particulière. Remarquez bien que la description que j'en donne n'est pas le produit de mon imagination (C'est toujours l'abbé Têtu qui parle!), mais elle est aussi exacte qu'une photographie.

Pendant plusieurs années, la famille de M. Thomas Bégin, frère du curé et maître d'école de la Fabrique, y fut installée en permanence et s'y accrut de quelques rejetons. Un neveu qui n'en finissait plus de préparer son examen pour l'étude du notariat, y faisait bon ménage avec ses cousins et cousines. Le personnel domestique était considérable. En tête, Joseph Laboissonnière, était l'intendant. On l'appelait généralement Salomon, sans doute à cause de sa grande sagesse. Plus heureux que son glorieux homonyme, il échappa aux pièges du beau sexe, et mourut plusieurs années après la mort de son saint et vénéré maître, vierge et martyre,..... dans ses scrupules. Comme Joseph, fils de Jacob, il était le distributeur des abondantes aumônes de son charitable curé. Quand les quêteux, alors nombreux à Rivière-Ouelle venaient crier famine, M. Bégin, grognon de son naturel, leur administrait d'abord une bonne dose de réprimandes sur leur paresse et souvent leur inconduite, et la litanie finissait par «*Ite ad Joseph*» (Allez à Joseph). Ils n'y manquaient pas, remerciaient et se promettaient de revenir.

Le deuxième personnage important était Christine (Bérubé), ménagère et sacristine. Excellente personne, dévouée, pieuse qui ne comptait que des amis dans la paroisse. Venait en troisième lieu Charlotte (Courcy) la cuisinière. Elle avait comme spécialité la soupe aux pois et le ragoût. Au dire des vicaires et des desservants, elle abusait de son talent et ne variait guère le menu. De mauvaises langues répétaient qu'elle avait le caractère difficile, avec des sautes d'humeur qui en certaines circonstances avaient renversé la soupière et le plat de ragoût.

Au quatrième rang, apparaissait Titine (Dubé). Une grande Bringue dont les fonctions étaient mal définies, mais elle était censée s'occuper du ménage. On la voyait souvent au repos; on l'aurait souvent prise

pour une contemplative regardant du côté du poêle, écoutant le murmure du chaudron et attendant patiemment l'heure du repas. Martine se tenait généralement assise près d'une fenêtre, tressant de la paille et fabriquant des chapeaux. Elle était vraiment habile et, mes frères et moi, étions tous fiers de coiffer ses chefs d'œuvre.

A cette compagnie déjà nombreuse, venait se joindre Perpétue, légitime et vertueuse épouse d'Augustin Bérubé, surnommé Farcin, qui habitait un logement dans la maison d'école. Flavie Dubé, un personnage en vue de la localité, connu sous le nom de Maringouin, venait tous les jours, fumer une pipe (une vraie pipe) au milieu de ces dignes personnages. Les dimanches et jours de fêtes, Restitue, sœur de Charlotte, venait dîner en attendant les Vêpres. Au bout de la cuisine, M. Bégin avait son bureau. La pipe à la bouche, car il était grand fumeur, il enchaînait des grains de chapelet, réparait charitablement ceux qu'on lui apportait, et fabriquait avec du fil de laiton, des couverts de pipe.

Pour les affaires d'un caractère privé, il passait avec son client dans une pièce voisine, mais les autres se réglait «*coram populo*» (Avec toute la «*gang*»!!!).

Vers les 2 heures et demie de l'après-midi, toute la maisonnée s'engouffrait dans le chemin couvert et se rendait à l'église. Commençaient alors de longues prières: visites au Saint-Sacrement, chemin de croix chapelet, et je ne sais combien de «*Pater*» et d'«*Ave*» pour l'Église en général et les paroissiens malades, pécheurs, etc...

M. Bégin avait une belle voix de ténor et aimait à chanter des cantiques. Après les Vêpres, quand il n'y avait pas de Salut au Saint-Sacrement, lequel n'était chanté qu'une fois par mois, jusqu'en 1871, M. Bégin restait à genoux au pied de l'autel et récitait des prières accompagnées de cantiques. Quand il nous arrivait d'assister aux Vêpres, au collège de Sainte-Anne, ou dans une paroisse voisine, nous étions surpris de ne pas y entendre ces prières et ces cantiques.

Les sorties du père Bégin en voiture l'hiver étaient un spectacle. Vêtu d'un capot de fourrure, avec un capuchon par-dessus son casque, chaussé d'énormes mitons, les mains enfouies dans un gros manchon en peau d'ours, il s'installait dans sa cariole. Le fidèle Joseph conduisait avec prudence un cheval qui ne comptait plus le nombre de ses années. C'était dans cet équipage qu'il se rendait dans les paroisses voisines, visitait les malades et les écoles.

En 1870, M. Bégin comptait 74 ans d'âge; le poids des ans et les fatigues du ministère pesaient lourdement sur ses épaules. L'administration de la paroisse en souffrait. Mgr. Baillargeon avait suggéré au bon vieux curé de prendre la retraite et un repos bien mérité, mais M. Bégin lui avait répondu: «*Qu'il attendait pour le faire que son évêque lui en donnât l'exemple...*». Or, Mgr. Baillargeon était entré dans le repos éternel, le 13 octobre 1870, et le père Bégin ne paraissait pas disposé à marcher sur ses traces, pour le moment du moins. Mgr. Taschereau vint à son

secours et nomma en 1871, Mr. l'abbé J.-Octave Faucher, desservant de la Rivière-Ouelle, avec des pouvoirs qui réduisaient le curé à un rôle très effacé. L'épreuve fut dure pour l'un et l'autre. M. Faucher n'avait que 4 ans de prêtrise et il lui fallait imposer sa volonté à un vieillard qui jusque là n'avait fait que la sienne. Heureusement, M. Faucher avait du tact et du savoir-vivre; il sut arrondir les angles, et M. Bégin avec grande vertu se résigna à l'inévitable.

Mr. Faucher sut en même temps s'attirer l'estime et le respect des paroissiens. Il était bon prédicateur, zélé, et on sentait en lui un homme d'autorité. Malheureusement sa santé n'était pas forte et le régime et les menus de Charlotte lui détraquaient l'estomac. Il demanda un autre poste et l'obtint.

Mr. Camille-Stanislas Brochu le remplaça. Lui aussi était jeune, prêchait bien et chantait bien, et fut estimé. Il lui était réservé de fermer les yeux à son vieux curé. Il le vit partir pour le ciel, le 16 juin 1872, et lui prépara de solennelles funérailles. Elles eurent lieu le 20 juin, présidées par Mr. Jos. Auclair, curé de la cathédrale. M. Hébert, curé de Kamouraska fit l'oraison funèbre avec plus d'émotion que d'éloquence. (54) Son corps repose dans la crypte de l'église ainsi que celui de Mr Cadieux son prédécesseur. (55)

M. Bégin était bien connu pour son parti pris très chaud en politique. La description qu'en a fait Mr. l'abbé Têtu est celle d'un adversaire farouche et doit donc être comprise dans cette optique. Autant le premier était «bleu», autant la famille de l'autre était «rouge».

Nous ne nierons pas que Mr. Bégin s'est chicané avec tout le monde, ses marguilliers, les commissaires d'école, les hommes politiques, les notables de Rivière-Ouelle, le curé de Saint-Denis, les religieuses du couvent, etc.,... même avec sa propre famille. Sous-jacent à ses chicanes, est son parti pris politique. Nous avons scruté sa correspondance pour voir un peu de la mentalité du personnage et de l'esprit de l'époque. Comme il serait trop long de citer les textes de ces lettres, j'ai pensé de les résumer. Ainsi nous comparerons avec la biographie qu'en donne l'abbé Têtu.

Dès 1839, alors que Mgr Signay lui demande de faire tirer un plan des terres de la Fabrique et des terres qu'il a héritées de Mgr. Panet, il se plaint des troubles que ce bornage peut lui causer.

En 1840 et 1841, il s'élève des difficultés entre M. Bégin et Mr. Trutault, curé de Kamouraska au sujet de la desserte de Saint-Denis. Puis, quand arrive le premier curé en titre de Saint-Denis, Mr. Edouard

---

(54) Ces notes de l'abbé Têtu devaient compléter l'introduction du livre de l'abbé Michaud: «*Généalogie des Familles de R.O.*» et sont déposées à la Société Hist. de la Côte du Sud, B-4.

(55) L'abbé Cadieux, l'abbé Bégin, le seigneur Jacques-Nicolas Perrault; le seigneur Pierre Casgrain, Luc Letellier et leurs épouses ont eu l'honneur de reposer dans la crypte de l'église; il y eut aussi Mr. Chs-Eusèbe Casgrain.

Quertier, la chicane éclate entre les deux, d'abord pour une question de charrettes de foin (que Mr. Quertier aurait ramassées sur la terre du curé Bégin à Saint-Denis; et celui-ci proteste...) ensuite pour savoir qui ne desservira pas les habitants résidant à Saint-Philippe et Mont-Carmel. (anciennement de R-Ouelle, ces habitants doivent être desservis par Mr. Quertier, mais il refuse...)

En juin 1841, Mr. Bégin est en difficulté avec Mr. Charles-Eusèbe Casgrain. Le curé, semble-t-il, ne connaît pas la politesse et ne répond pas aux lettres.

En 1843, commence le long conflit au sujet des écoles de Fabrique qui durera jusqu'en 1872. (Voir au chapitre: éducation)

En 1849, Josaphat Bouchard demande à Mgr. de retirer le curé Bégin qui se «fourre» le nez dans nos affaires temporelles, met la chicane continuellement, surtout dans les affaires d'école. Tous se plaignent. (56)

En 1856, Luc Letellier se plaint à Mgr; il dit que le curé l'a insulté publiquement à la sacristie, en lui disant qu'il n'est pas catholique, qu'il ne va pas à confesse. Letellier veut une réparation publique au prône; sinon, il ira devant les tribunaux. Le dimanche suivant, il se rétracte, en insultant de nouveau Mr. Letellier qui se plaint de nouveau à Mgr., le 16 juin, et veut une nouvelle rétractation. Le curé refuse. Mgr en reste là, ne voulant pas une victoire de Letellier sur le curé, et le clergé voisin ne veut pas non plus. (56)

En 1859, la triste affaire du couvent (Voir chapitre sur l'éducation) met aux prises le curé avec ses paroissiens et les syndics. Le curé dans cette affaire veut avoir toute l'autorité, puisqu'il détient un «*constitut de 266 Livres laissé par Mr. Viau, ancien curé, pour le couvent...*» Plus tard, il propose que ce soit les sœurs qui décident; finalement il accepte que ce soit les syndics. Plus tard, il voudra que ce soit son propre entrepreneur qui construise; puis il retire sa propre souscription, disant qu'il «*il a autant droit qu'eux (Mr. Têtu, Mr. Casgrain, Mme Casgrain et les sœurs,...) de retirer sa souscription.*» Il avait même proposé à Mgr. d'aller quêter à Québec et à Montréal et voir ses amis qui l'ont toujours aidé, pour faciliter la construction...

Suivent de nombreuses requêtes des syndics à Mgr. et des lettres (citées au chapitre sur l'éducation...)

En 1861, le curé en chaire demande aux paroissiens de voter pour le député qui «*nous représente déjà*». En l'occurrence c'est Mr. Jean-Charles Chapais. Et voici à ce propos, la lettre qu'il adressait le 30 juin à Monsieur Chapais: (57)

*«Je viens d'apprendre que vous hésitez à vous présenter lorsque les circonstances vous sont plus favorables que jamais. Prenez garde! ne jouez pas*

(56) Évêché de Ste-Anne, Cartable Riv-Ouelle. No I. 9 au 19 juin 1856.

(57) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, page 209.

Évêché de Ste-Anne, Cartable Riv-Ouelle, No I, Année 1861.

*ce tour à vos amis!... Allez avec courage jusqu'au bout, vous réussirez, j'en ai l'intime conviction. C'est le parti de Dieu, de la Religion et de la patrie. (HUM!!!!) N'abandonnez pas. J'ai dit hier quelque chose en chaire en votre faveur, que Dieu bénira. Personne ne l'a contredit. Ça a mis un peu d'humeur, mais aujourd'hui, ça a été bien tranquille. Je vous le montrerai (ce quelque chose) aussitôt que je vous verrai. Adieu! Allez jusqu'au bout! Votre ami, Charles Bégin, prêtre.»*

En 1868, le curé Bégin demande de placer ailleurs son vicaire qui est son neveu, Pantaléon Bégin, s'il n'a pas de cure; car sa mère dit que tout ira bien quand elle sera maîtresse!!!

En 1871, le curé demande que ce soit le vicaire et lui qui tiennent les comptes, disant que les marguilliers ne sont pas capables. Quinze jours plus tard, on trouve Mr. Adélarde Boucher (notaire) préposé à la tenue des comptes, même s'il n'est pas marguillier. Toujours la même année, Mr. Bégin signifie à son évêque qu'il veut rester curé de Rivière-Ouelle, même s'il y a un desservant; mais finalement il se soumet.

En 1872, dans un testament olographe, le curé Bégin cède son harmonium à la Fabrique. La même année, le desservant, Mr. Brochu dit que les comptes tenus par feu Mr. Bégin sont un labyrinthe inextricable: erreurs, suppressions de feuillets, remplacement de feuilles entières, on a ajouté des collants, des chiffres sur des morceaux de papier collés sur les chiffres primitifs... Les marguilliers et notables de la paroisse demandent de ne pas discuter les chiffres et comptes de Mr. Bégin pour ne pas ternir sa mémoire. Le docteur Têtu aurait tenu les comptes de la Fabrique, puis ce fut Mr. Bégin pendant 17 ans!!! (58)

Et ce sont là des exemples d'une carrière, d'une cure qui ne manque pas de couleur. Il n'y a qu'à Rivière-Ouelle que de tels faits se produisent. Si la paroisse n'avait pas eu son curé Bégin à cette époque, il aurait fallu lui en faire un. C'est tout à fait couleur locale, et les personnages entrent bien dans le décor. (59)

Une cure de 34 ans fut laissée vacante, par la mort de Mr Bégin; ce fut Mr. Maximin Fortin qui s'en chargea.

### **M. Maximin Fortin, curé 1872-1874:**

Natif de Saint-Jean Port-Joli (1829), il fut ordonné à Québec en 1853; il fut vicaire à divers endroits avant d'être curé de Saint-Aubert puis de Rivière-Ouelle.

Pour son malheur, ce curé était de tradition et de conviction «bleue». A Rivière-Ouelle, à cette époque, on ne pardonnait que difficilement une telle erreur!!! Se serait-il montré trop «politicien»? Ou aurait-il manqué

---

(58) Société Hist de la Côte du Sud, Dossier 89.

(59) Voir l'éloge funèbre de Mr. Bégin dans «*Le courrier du Canada*», 19 juillet 1872.



Zouaves pontificaux. Au centre, M. Alphonse Têtu.

(Photo Société Historique de la Côte du Sud).

de la force obstinée de son prédécesseur Mr. Bégin? On ne sait. Mais il ne fut curé que deux courtes années.

Dès 1872, il trouve, *«en arrivant à Rivière-Ouelle des préjugés contre lui, qui, espère-t-il, disparaîtront. Il y a beaucoup à faire, note-t-il dans une lettre du 17 septembre à Mgr. Puis le 14 août de l'année suivante, il se plaint que depuis de longues années il y a deux autorités dans la paroisse: celle du curé et certaines familles haut placées. Il y a friction entre les deux. On veut tout régenter même le spirituel. «ces arrogants sont toujours contre les projets du curé. Il n'y a qu'eux qui font bien.» Un prêtre de ce groupe a dit: «ils sont bien décidés à ne pas se laisser se mener.» Sans être alarmiste, on peut voir que cette orgueilleuse paroisse sera tôt ou tard réduite à un rang tout inférieur. Il y a division politique, et, pour ne pas m'en vouloir mêler, je passe pour incapable. Chacun d'eux voudrait faire de moi un instrument. Malgré ma requête, on me refuse les livres et de tenir les comptes de la Fabrique. On veut me faire sortir comme commissaire d'écoles. Le Couvent et même des confrères me condamnent. Il ne faut pas que je porte les fautes de mes prédécesseurs.»*

Le 17 août, Charles Letellier, Joseph Lévesque et Pascal Gagnon se plaignent du curé, disant qu'il est grossier, et ne sachant pas ce qu'il veut, voulant le lendemain ce qu'il avait refusé la veille. Le curé rejette ces plaintes en disant: *«A part 2 ou 3 familles, je suis bien vu dans la paroisse...»* (60)

Sous l'administration de ce curé Fortin, les *«rouges»* avaient réussi à maintenir Mr. Antoine-Ernest Gagnon, comme procureur de la Fabrique.

(60) Société Hist. de la côte du Sud, Dossier 89.  
Évêché de Ste-Anne, Cartable Riv-Ouelle, No I.

L'abbé Alphonse Têtu a fait de ce curé cette biographie, qui ne lui fait pas honneur, si elle est véridique:

*«Je passerais volontiers sous silence M. l'abbé Maximin Fortin et son œuvre à la Rivière-Ouelle, car je n'ai pas grand chose d'agréable à en dire. Mais je ne fais pas de panégyrique dans ces notes et comme je me suis proposé d'écrire de l'histoire je dois dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, comme un témoin oculaire et auriculaire de ce que je rapporte ici.»*

*«Mr. Fortin, écrit un témoin plus en état que moi d'en juger, était un prêtre régulier, pieux et animé sans doute de bons sentiments. Mais il avait des défauts de tempérament et de caractère dont il ne se rendait pas compte, et dont il ne pensait pas devoir se corriger. Il en souffrait tout le premier et en faisait souffrir les autres. Bilioux, soupçonneux, avec un physique peu sympathique, il n'était pas fait pour être populaire. Prévenu contre les gens de Rivière-Ouelle, surtout contre les principaux d'entre eux, il ne pouvait vivre longtemps en paix avec eux.*

*Ce qui lui nuisit beaucoup, ce fut sa peu édifiante habitude de faire dans ses prêches des sorties contre ses prétendus adversaires. Il parlait de conspirations ourdies entre 4 murs; (ce sont, paraît-il, les plus dangereuses) Ces noirs complots n'existaient que dans son esprit malade, mais ne l'en rendaient pas moins malheureux.»*

*«La première année de son séjour dans la paroisse se passa assez paisiblement, mais la deuxième fut triste et agitée. Avec une minorité de paroissiens, il s'était mis dans la tête de transporter l'église, presbytère, couvent et cimetière sur les Côteaux. Entreprise gigantesque dont le coût, aurait dépassé de beaucoup les moyens des habitants et qui aurait eu pour conséquence une division de la paroisse. A sa visite pastorale de juin 1873, Mgr. Taschereau décida une fois pour toutes que ce transport n'aurait pas lieu. Ensuite Mr. le curé demanda la construction d'un presbytère en bois; cela fut refusé carrément, avec des remarques au moins désobligeantes.*

*Puis, vinrent de nouvelles chicanes à propos d'élections des commissaires d'écoles, des comptes de la Fabrique, etc... Une plainte fut portée à l'Archevêque par les marguilliers contre le curé; celui-ci à son tour, se plaignait des plaignants. Une enquête fut faite sur les lieux par Mgr. Déziel, curé de Notre-Dame de Lévis, par ordre de l'Archevêque. Dans le jugement qui s'en suivit, l'Archevêque donna raison au curé, ou plutôt essaya de l'excuser. M. Fortin n'y gagna pas grand chose. Il avait tellement gâté la sauce que son maintien à Rivière-Ouelle était devenu impossible.*

*Il laissa la paroisse à l'automne de 1874. (En juillet, le 11, de la même année, une lettre des abbés Casgrain et Henri Têtu fut envoyée à Mgr. contre le curé Fortin. Ils se plaignaient qu'il est grossier, calomnieux, jaloux, impoli. Il est pire que M. Bégin qui nous fit souffrir 33 ans!!!) On tenta de faire signer une requête pour le garder, mais ce dernier effort de ses partisans fut si peu encourageant qu'on abandonna la corvée. M. Fortin avoua plus tard, dit-on, qu'il n'avait pas su s'y prendre. Rien de plus évident. Il s'en alla à Cap Santé, et y décéda le 22 février 1887 à l'âge peu avancé de 58 ans.*

*Je dois dire à sa louange, qu'il eut soin de faire relier et conserver aux archives de Rivière-Ouelle les comptes de la Fabrique, gardés jusque là sur des feuillets exposés à se perdre. Malheureusement beaucoup d'autres documents échappèrent à ses soins et ne se retrouvent plus.» (61)*

Cette biographie, tracée par l'abbé Têtu, à mon avis, ne rend pas justice à Mr. Fortin. Au contraire, il met en évidence une sorte d'esprit chauvin et encore «*enragé de politique*» de cet abbé Têtu. Le curé Fortin fut victime du climat pernicieux qui existait dans la paroisse; les «*esprits malades*», ce n'est pas lui, mais les irréductibles partisans des deux côtés: les «*bleus*» teindus et les «*rouges*» flamnants! Nous verrons, par exemple, pour ce qui est de transporter l'église sur les Côteaux, que la vérité est tout autre que ce qu'en dit l'abbé Têtu.

Il fallait pour tempérer le climat, un curé du type de Mr. Dion. Doit-il son succès à sa neutralité politique? Ou le doit-il à son parti pris du côté de la majorité (qui est rouge)? Peut-être au fond doit-il son succès à sa diplomatie et sa modération.

#### **M. Eloi-Victorien Dion, 1874-1892:**

Mr. Dion naquit à l'Île-aux-Coudres, le 22 février 1828. Il fit ses études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, et fut ordonné à Québec, le 17 décembre 1853. Il fut vicaire à deux endroits, puis curé de Saint-Antonin, de Ste-Modeste et de Sainte-Hénédine avant de venir à Rivière-Ouelle. En 1892, il prend sa retraite et décède à l'hôpital de Rivière-du-Loup le 3 décembre 1897. Il fut inhumé à Rivière-Ouelle, le 6 décembre. Les funérailles furent présidées par l'abbé Alphonse Casgrain, fils du seigneur, et, d'après l'abbé Têtu, il aurait été inhumé sous l'église qu'il avait fait construire. Il rejoignait au cimetière des «*personnalités*»: Mr. Cadieux, Mr. Bégin, tous deux curés, ainsi que le seigneur Perrault, le seigneur et la seigneuresse Pierre Casgrain, et (d'après Philippe-Baby Casgrain) l'Honorable Luc Letellier et son épouse, ainsi que Chs.-Eusèbe Casgrain.

Mr. Dion qui devait rester 18 ans à Rivière-Ouelle est le constructeur de l'église de 1877, celle que nous fréquentons encore. C'est lui qui reconstruisit aussi le presbytère actuel, qui changea le cimetière, fit construire la salle publique, céda à la municipalité le terrain sur lequel devait s'appuyer le pont Gagnon. C'est au curé Dion que l'on doit, semble-t-il, les premières démarches en vue de faire l'histoire de la paroisse. On trouve constamment dans les archives du presbytère des notes historiques sur les divers curés de Rivière-Ouelle, sur les comptes de la Fabrique.

Il encouragea les recherches et la parution du livre de l'abbé Henri-Raymond Casgrain: «*UNE PAROISSE CANADIENNE AU XVIIIÈME SIÈCLE*»; il commença, d'après une tradition conservée dans la paroisse,

---

(61) Société Hist. de la Côte du Sud, Notes, B-4.

les généalogies des diverses familles de la paroisse. Cet œuvre gigantesque fut achevé par un de ses successeurs, Mr. l'abbé Michaud. Il collabora étroitement avec les abbés Têtu pour préparer l'histoire des familles Têtu, Casgrain, Perrault, Bonenfant, etc...

Mais son œuvre la plus remarquable fut sans doute d'avoir su ramener la paix et l'harmonie dans le bercail. En d'autres mots, il sut séparer l'Église de la Politique, le clergé paroissial des politiciens locaux. L'abbé Têtu dit de ce curé: *«Ce qui distingua la conduite de Mr. Dion de celle de son prédécesseur, fut qu'il marcha avec la majorité de ses ouailles, au lieu de lutter contre elle. Un groupe peu nombreux, mais remuant entretenait une opposition aussi mesquine que peu intelligente à tout ce que voulait ou approuvait la majorité, d'accord avec le curé...»* En fait, l'abbé Têtu se trompe, quand il croit que le curé avait un parti pris «rouge»; ses lettres prouvent plutôt sa grande impartialité et son esprit pacifique.

### L'église de 1877:

Deux tremblements de terre, l'un en 1860, le 17 octobre et l'autre en 1870, le 20 octobre, avaient fortement ébranlé l'église de Rivière-Ouelle. A ce propos, les chroniques racontent qu'il y eut des tremblements aux dates suivantes:

- en mai 1831, de violentes secousses qui firent danser les meubles; le fleuve avait été saisi d'un bouillonnement général.
- en juillet 1853, de faibles secousses.
- en septembre 1858, une secousse qui dura le temps de marcher un arpent.
- en 1860, la secousse se produisit à 6 heures du matin. Un grand bruit se fit entendre avec quoi l'on sentit les vibrations du sol. Une lettre de Rivière-Ouelle au journal *«L'événement»* raconte ainsi les dégâts: *«Ce matin, 3 fortes secousses de tremblement de terre sont venues jeter la terreur parmi nos populations. Les bâtisses situées de chaque coté de notre rivière ont souffert généralement. Une cheminée chez M. Charles Têtu, deux chez Mr. Casgrain, une chez Mme François Casgrain et une chez une dizaine d'autres personnes ont été renversées. La croix de notre église et le coq qui la surmontait sont à terre; les murs de notre belle église sont lézardés. Les secousses étaient effrayantes. La première, la plus violente a commencé à 6 heures et un quart et a duré 4 minutes et 40 secondes très violentes durant 10 secondes et s'affaiblissant graduellement; la secousse la plus faible, à 6 heures vingt a duré 3 secondes. C'était une chose saccadée, faisant danser les meubles, décrochant les cadres, les horloges. Les secousses ont été plus faibles sur les hauteurs que dans les plaines, de sorte que mes bâtisses se sont trouvées à l'abri des accidents...»*
- en 1870, le tremblement de terre eut lieu à 11 heures et quinze du matin. Les secousses venaient du nord-ouest. Les dégâts matériels furent considérables. Église, presbytère, couvent ont beaucoup souffert.

Les secousses durèrent quelques jours. Le ciel s'assombrit; les animaux effrayés tournaient en tout sens; la terre frémissait et le sol s'est fendillé...

— en 1877, le 4 novembre, fortes secousses. (62)

Ainsi, après la secousse de 1860, le curé Bégin fit faire une expertise des murs de l'église. Le 15 juillet 1862, Mr Delâge, aidé de deux experts, Mr. Pampalon et Gaboury disent dans leur rapport que *«les murs sont dans un état de délabrement complet et menacent ruine...»*

Cependant, le curé aurait refusé de reconstruire. L'évêque avisa les paroissiens *«de ne faire aucune réparation considérable à la dite église, mais de se borner à faire celles qui sont absolument nécessaires pour la tenir close et couverte en attendant le temps peu éloigné où ils devront en construire une nouvelle...»* (63)

A la suite du second tremblement, celui de 1870, on fit faire une seconde expertise, et on en vint à la conclusion que l'église pouvait facilement être réparée. (63) C'était en 1873. Quelques paroissiens, et particulièrement, M. C. Dionne et M. Adélarde Boucher demandent une expertise finale.

Le 4 mai 1873, Mgr. écrivait au curé Fortin:

*«Je prévois que cette affaire du presbytère et de l'église va donner lieu à bien des difficultés. J'ai reçu le 23 avril une requête signée Mr. Boucher, notaire et de 102 autres noms demandant que l'église soit bâtie dans un endroit plus central et plus solide... J'ai examiné le rapport expertise de 1862. Le cher Mr. Bégin, continue l'évêque, qui avait provoqué cette expertise dans l'espérance qu'elle confirmerait ses projets, n'en a pas moins persisté à dire que les murailles étaient d'une solidité à toute épreuve...»*

*«Il me paraît donc nécessaire de rebâtir l'église, et je crois qu'il n'y aura pas beaucoup de divergences d'opinions la-dessus. La grande difficulté sera de savoir si elle restera au même endroit ou non. Ceux qui m'ont présenté la requête sus-dite doivent me fournir des plans de la paroisse pour démontrer leur thèse. Il paraît que l'autre parti va aussi amener ses preuves. J'ignore quelles lumières jailliront de ces chocs d'opinion...»* (64)

Les lumières ont jailli le 22 juin 1873; ce jour-là, dans sa visite paroissiale. Mgr. Taschereau décide que l'église resterait où elle était. Il écartait du coup toute idée de transporter l'église, et ses dépendances, presbytère, cimetière, sur les Côteaux, tout près du Foyer (pour personnes retraitées) Thérèse-Martin actuel.

Mr. Fortin, alors curé, aurait désiré reloger le presbytère en même temps que l'église; pour prouver la nécessité d'un presbytère neuf, il fit envoyer à l'évêque les deux témoignages suivants:

(62) Société Hist. de la Côte Sud, Dossier 254.

(63) Archives du presbytère.

(64) Ces documents et ceux qui suivent sont tous tirés des archives du presbytère de Rivière-Quelle, et de l'évêché de Ste-Anne.

— 10 juillet 1873 — «... Nous soussignés, certifions que nous avons eu l'occasion de constater à plusieurs reprises que le presbytère actuel de Rivière-Ouelle est froid et malsain. Il vient beaucoup d'air par les ouvertures, et l'étage inférieur surtout est tellement humide que l'on y sent toujours une odeur de moisi, et que le linge s'y gâte...» Hébert et Potvin, prêtres. (64)

— 21 juillet 1873 — «Vous me demandez, ce matin, ce que je pense du presbytère de Rivière-Ouelle... Je l'ai trouvé très froid et très humide, et j'y ai souffert beaucoup. Il est vrai que le voisinage du fameux chemin couvert et d'un hangar pourri plein de saletés pouvait contribuer à le rendre malsain, surtout dans la saison où je l'ai habité...» J-Oct. Faucher, ptre.

Ces affirmations se passent de commentaires; mais entre-temps les opposants au site de l'église ne démordent pas; ils envoient une «*humble requête*», signée de 65 noms et faisant les observations suivantes:

1 — que vos pétitionnaires se soumettent très respectueusement à la décision de Votre Grandeur, quant au site de l'église, mais prennent néanmoins la liberté de Lui exposer l'embarras où ils se trouvent en face des travaux que nécessitent les réparations à l'église.

2 — qu'il est incontestable que le terrain sur lequel est assise la dite église est peu solide et que Mgrs. Signay et Baillargeon le constatèrent dans deux de leurs visites, puisqu'ils suggérèrent aux fabriciens de cette paroisse de travailler à empêcher les éboulements.

3 — les murs sont sur pilotis, et on devrait vérifier leur solidité

4 — il y eut deux expertises, en 1862 et 1873.

Nous demandons une autre expertise.

Le document est signé de 65 noms dont en particulier celui de Mr. Adélarde Boucher, notaire, leader du mouvement de contestation.

Mgr. répond au curé Fortin, le 12 mai 1874, disant qu'il a reçu la requête en question pour une troisième expertise, et il ajoute qu'il «*faudra permettre aux experts de percer les murs et de découvrir le lambris... Il est bien entendu que, si on s'objecte à la nouvelle expertise, je ne permettrai pas qu'on fasse la moindre réparation notable à l'église actuelle. Convoquez rapidement une assemblée de marguilliers...*»

Il y aura donc une troisième expertise, finale et aux frais des requérants, si les marguilliers en décident ainsi. Or, entre-temps, Mr. Fortin offre sa démission de la cure de Rivière-Ouelle, et Mr. Dion le remplace. Le 17 décembre 1874, Mgr. prévenait le nouveau curé que «... l'église ne devant pas être transférée dans une autre partie de la paroisse, rien n'empêche de faire au presbytère les réparations nécessaires; et, de fait, j'ai du montrer un peu mes griffes pour faire avancer ces réparations...»

L'assemblée des marguilliers se tint, et, à l'unanimité, «*sans une seule voix discordante*», on décida que l'expertise aurait lieu. Le curé Dion,

heureux, prévenait son supérieur: «... tout le monde était dans la joie, après l'assemblée. On aimait à répéter que la paroisse de Rivière-Ouelle venait de faire en ce 29 décembre, un grand pas dans la voie de l'union, et qu'elle réparait par le bien, ses peccadilles du temps passé... Puisse cette union, objet de tous mes vœux, se maintenir...»

Non moins heureux, Mgr. lui répondait le 24 février 1875, et en avril, le 11: «Je suis très heureux d'apprendre que vos braves paroissiens tendent de plus en plus à s'unir toutes les fois qu'il y a quelque œuvre de charité à faire. Ce qui vient d'avoir lieu pour secourir la malheureuse famille dont la maison a été incendiée...» «... Nous déclarons que nous ne permettrons point de faire moins que ce qui est recommandé dans ce rapport, tout en manifestant le désir que l'on fasse beaucoup plus, afin que l'église de Rivière-Ouelle ne soit pas en arrière de ses voisines. Nous vous invitons à considérer s'il ne vaudrait pas mieux reconstruire tout à neuf. Nous profitons de cette occasion pour renouveler ici un avis que nous avons donné lors de notre visite pastorale et plus tard, savoir que l'église ne doit pas être remplacée, et que la seule question est: Réparer ou Reconstruire à neuf. Dans cette discussion, chacun sera bien libre de dire son sentiment en observant les règles de la charité et de la modération chrétienne...»

L'atmosphère est à l'optimisme, en ce printemps 1875. Mais attention! Il y a anguille sous roche!!! En effet, le curé sentait une opposition sourde, mais tenace; il écrivait le 18 mai:

«Après avoir étudié sans parti pris et sans préjugé l'esprit des gens, leurs dispositions, leurs intentions et leur manière de voir sur ce qui regarde l'éternelle question de l'église, j'en suis venu à conclure ce qui va suivre:

1 — Bien que Votre Grâce ait fixé définitivement la place de l'église, je crois assurer que ceux qui ont signé une requête pour demander à transporter l'église sur les Côteaux manifestent encore une lueur d'espoir... Je puis affirmer, sans hésiter, que Mr. les commissaires et les experts ne devront écouter les criaileries ou les requêtes de ces gens-là. Ce serait tout gâter. C'est mon opinion.

2 — Je ne serais pas surpris si quelques-uns demandaient un démembrement de la paroisse même si le site actuel est conservé... ce qui résulterait d'un démembrement actuel de la paroisse: elle perdrait 30 à 40 habitants qui iraient à Saint-Pacôme... Les habitants les plus à l'aise sont ceux du Haut de la Rivière, du Sud de la Rivière et des Petites-Côtes... Il ne faut pas oublier qu'il y a 110 à 115 emplacitaires et locataires qui resteraient à la charge de la paroisse, puisque les  $\frac{2}{3}$  de ces locataires ne seraient pas capables de donner \$25.00 aucun par année. Je défie qui que ce soit de nier ces faits.

3 — Quelques-uns m'ont dit que Votre Grâce s'était informé si l'église actuelle serait assez grande, supposé que les murs seraient trouvés bons. Tout le monde s'accorde à dire qu'elle serait assez grande même en faisant disparaître les anciens bancs... La population de Rivière-Ouelle est diminuée de près de la moitié, sinon plus, par la formation des paroisses de Saint-

*Pacôme, Saint-Philippe, Mont-Carmel et l'annexion de quelques habitants de Saint-Denis. L'église de Kamouraska, bâtie la même année que celle de Rivière-Ouelle (1792) suffit à la population puisqu'elle est plus courte que la nôtre.*

*4 — S'il était possible que Mr. les Commissaires et les experts fissent et terminassent leur expertise le même jour que leur arrivée, ce serait une superbe affaire. Personne ne pourrait dire ce qu'ils ont dit de ceux de l'année dernière: qu'ils avaient été cabalés et payés pour faire tel rapport plutôt que tel autre...»*

Or, l'expertise a lieu en juin 1875. Les experts, Mr. Audet prêtre, aumônier du couvent de Sillery, et Mr. Peachy, architecte de Québec, en arrivent à la conclusion (sans avoir été cabalés!!!) qu'il faudra de grandes réparations: portail, murs, clocher, sacristie, et ils suggèrent même un estimé du coût des travaux: \$2,716.00. Ils étaient loin de la réalité, pour ce qui est des dépenses.

Le curé Dion notait le 8 juin: *«L'expertise s'est faite au milieu d'un calme complet... Il était mieux de ne pas agiter officiellement et publiquement la question de l'examen du presbytère; c'est de réveiller inutilement certaines susceptibilités, et probablement de fournir l'occasion à quelques mécontents de blâmer ce que Votre Grâce avait permis...»*

En août, le 22, une assemblée des paroissiens a lieu. L'unanimité règne encore, mais *«l'anguille est encore sous roche»*: *«Mgr. Voici encore une bonne note gagnée par les habitants de Rivière-Ouelle... Toutes les*



(Photo Société Historique de la Côte du Sud.)

Eglise en 1890; Vieux clocher, perron de bois, presbytère sans sa véranda.

*résolutions ont été adoptées unanimement, mais les habitants de la Petite-Anse et des Côteaux, et un couple d'ailleurs n'ont pu s'empêcher de dire qu'ils n'entreprendraient pas les travaux sans faire de nouvelles réclamations, suggestions et démarches auprès de Votre Grandeur... Je ne serais pas surpris si Votre Grandeur recevait dans peu une requête des gens de la Petite-Anse et des Côteaux, pour demander quelque démembrement. Oh! je dors tranquille sur ce sujet, car je sais ce que Votre Grandeur pense du démembrement nouveau de la Rivière-Ouelle, qui a déjà été tant démembrée et tenaillée en tout sens. Il est temps qu'elle se tienne en repos la pauvre Rivière-Ouelle, si elle ne veut pas se recruter au nombre des paroisses pauvres et nécessiteuses...»*

C'est le 12 septembre 1875 que la décision est prise de réparer. Au prône de ce jour, avant l'assemblée, Mr. Dion avait fait le souhait suivant: *«Demandez, mes frères, pendant la messe les lumières du Saint-Esprit, en union avec moi afin que dans votre décision, vous mettiez de coté tout préjugé et passion, pour ne songer qu'à la gloire de Dieu, le bonheur dans vos familles, l'honneur de la religion et celui de la paroisse qui est en jeu, la conservation et le maintien de cet esprit de paix et de concorde que je me suis efforcé de vous inspirer, depuis que je suis votre curé...»*

Lors de l'assemblée, une requête en ce sens préparée par Luc Letellier, Charles Letellier, le docteur Ludger Têtu et Charles-Clément Casgrain, portant 130 noms (39 signatures, 91 marques) est adoptée. *«le beau de l'affaire, note le curé Dion, c'est que les principaux chefs du parti qui jusqu'à ces derniers temps nourrissaient encore l'espoir de déplacer l'église, ou du moins le donnaient à entendre à leurs partisans, ces chefs, dis-je, sont venus signer la requête sans réclamation. J'en conclus que l'éternelle question du déplacement de l'église est morte.»* Une vingtaine de franc-tenanciers ont refusé de signer cependant ou de donner leur nom dans l'assemblée. L'abbé Dion ajoutait cette remarque: *«Bien que la majorité ait signé une requête pour réparer, cependant des personnes influentes m'ont assuré que la même majorité sera prête à reconstruire à neuf!»*

En novembre (le 16) et décembre (le 18) paraissent les décrets canoniques et les autorisations civiles pour l'élection des syndics. Tout est prêt. mais les opposants décident de frapper un dernier coup: *«Un certain nombre d'habitants, écrivait Mr. Dion à son évêque, le 27 décembre 1875, ont toujours travaillé quelquefois ouvertement et à face découverte, mais le plus souvent sournoisement et en cachette, à paralyser les bonnes dispositions de ceux qui veulent marcher de l'avant et faire le plus tôt possible les réparations urgentes de l'église et de la sacristie.»*

*Voulant frapper un dernier coup, voilà, m'assure-t-on, que ces gens désirent (ou font courir les bruits) (ce sont quelques habitants du Haut de la Rivière et du Sud de la Rivière) de l'annexer à Saint-Pacôme, (les autres, ce sont quelques habitants de la Petite-Anse et des Côteaux) veulent s'annexer à Saint-Denis, ou demander à Votre Grandeur la séparation de Rivière-Ouelle pour faire une paroisse qui serait comprise d'une vingtaine d'habitants et d'autant d'emplacements de quêteux... (Hum!!!)*

*Voici maintenant les conséquences de ces bruits plus ou moins fondés, de ces menaces de la part des rebelles à l'autorité de Votre Grandeur: les habitants disposés à bâtir, mais toujours craintifs et pusillanimes, lorsqu'il s'agit de débarrasser disent que s'il y a démembrement, c'est bien inutile d'élire des syndics, car nous ne serions plus capables d'entreprendre des travaux considérables...*

*Donnez-moi une réponse à ces deux questions...»*

La réponse de Mgr. est catégorique et ne se fait pas attendre: *«Je ne me sens nullement disposé à écouter de pareilles demandes...»* (28 décembre 1875).

Le 3 janvier, une réunion des paroissiens est tenue pour l'élection des syndics; avant la réunion, Mr. Dion fait aux gens les recommandations suivantes: *«Mettez de côté l'esprit de parti politique. (Est-ce possible à Rivière-Ouelle???) S'il est une question où la politique n'a rien à faire, c'est celle-ci. Le temple du Seigneur doit recevoir tous les partis. C'est la maison paternelle. Tachez d'être unanimes. Donnez encore une fois le beau spectacle que vous avez donné plusieurs fois depuis un an... Il serait pénible de voir de braves citoyens faire de l'opposition rien que pour le plaisir de contredire tel et tel qui ne pense pas comme eux en politique...»*

L'élection, *«pacifique et sans difficultés»*, note Mr. Dion donne les résultats suivants: 7 syndics sont choisis: Mr. Dion, Joseph Pelletier, Prudent Picard, Frédéric Gagnon, le docteur Ludger Têtu, Pierre Garon, Octave Langlais. Mais, après l'élection, les opposants réussissent à faire signer une requête par 103 habitants, dont entre autres: Mr. Adélard Boucher, notaire, Louis D'Auteuil, Louis Lévesque, Bruno Hudon, marguillier en charge, Octave Langlais, un des syndics, ... etc, ... En somme la plupart des habitants de la Petite-Anse et des Grands-Côteaux. Ils font observer à Mgr: *«... que vu la crise financière qui règne depuis un an et qui menace de durer encore plusieurs années, vos suppliants prient Votre Grandeur de remettre à temps meilleurs la confection des travaux à faire à l'église...»*

En même temps que la requête est envoyée, Mr. Dion écrit à Mgr. dans les termes suivants: *«Ce que je redoutais, la semaine dernière est arrivé; c'est-à-dire que le parti de la Petite-Anse, et un certain nombre d'habitants des Côteaux est venu à l'assemblée, ayant à leur tête M. Adélard Boucher, notaire, dans l'intention de faire manquer l'élection. C'est dans ce dessein qu'un parti de criards, des jeunes gens, pour la plupart échauffés par la boisson, a envahi la sacristie dans l'intention d'embrouiller les électeurs...»*

Tout ceci se passait le 3 janvier. Le 14 janvier (1876), Mgr. répond qu'il a reçu la requête portée par un habitant de la Petite-Anse (Mr. D'auteuil), qu'il lui a répondu verbalement que l'urgence oblige à commencer les travaux, et que des démembrements, il n'y en aurait point. Ce refus ne décourage pas les opposants qui présentent une deuxième requête à Mgr. Ce dernier avise son curé de ces démarches:

«Je viens de recevoir la visite de Mm. Chapais et D'auteuil, qui m'ont présenté la requête de certains propriétaires de Rivière-Ouelle demandant à être annexés à la paroisse de Saint-Denis.

Mr. Chapais m'a fait un tableau lamentable de l'état de cette dernière paroisse, qui a été privée de presque la moitié de ses habitants par l'exécution de Saint-Philippe et dont l'église, trop vaste, est presque déserte, privée de revenus suffisants.

Mr. D'auteuil a exposé la proximité de Saint-Denis, le meilleur état des chemins, l'espoir aujourd'hui déçu d'avoir un jour l'église sur les Côteaux.

Je leur ai répondu que je trouvais singulier qu'on ne se fut aperçu de tout cela que juste au moment où il faut contribuer pour l'église. La Petite-Anse a refusé jadis de s'annexer à Saint-Denis, dans la crainte d'avoir à contribuer pour les édifices à construire; aujourd'hui elle veut s'y annexer à toute force, pour échapper aux réparations de la Rivière-Ouelle. Poissons qui nagent entre deux eaux!!!

Bref, nous nous sommes séparés sans rancune et bons amis; mais j'ai déclaré que je ne pouvais accorder la requête que je considérais comme venant dans la plus mauvaise circonstance possible. La Petite-Anse a eu tant de temps et d'occasions depuis ma dernière visite pour demander ce qui amènerait une perturbation dans toute l'entreprise de la paroisse.

Ils m'ont fait le compliment de me dire qu'ils avaient toujours nourri l'espoir de voir l'église changée de place, malgré la déclaration formelle que j'en ai donné lors de ma dernière visite, après mur examen. Je leur ai ôté cet espoir, si toutefois il lui en restait encore.»

Mr. le curé Dion remercie son supérieur dans ces termes:

«Mille remerciements pour la réponse ferme et énergique que vous avez faite à Mr. Chapais, à l'occasion de la présentation de leur requête. Je n'ai pas été surpris d'apprendre que le père D'auteuil se soit encore une fois présenté auprès de Votre Grandeur, avec sa requête, car ce vaillant brave homme d'ailleurs surprend tous ses amis par son obstination depuis quelques mois surtout. (Hum! Remarquez la tournure diplomatique de cette phrase!) D'ailleurs, l'esprit de parti qui est au fond de toutes les difficultés qui ont surgi depuis quelques années, lorsqu'il s'est agi des affaires de l'église, et cet esprit de parti, dis-je, fait faire des extravagances partout où il se trouve et surtout à Rivière-Ouelle.

Mais ce qui m'étonne et me surpasse, c'est de voir Mr. Chapais venir se mêler de nos affaires, brouiller nos affaires d'église juste au moment où elles sont en si bonne voie, à la dernière heure. Cette démarche, ce pas que vient de faire Mr. Chapais ne lui fait certainement pas honneur... et je ne puis m'empêcher de la blâmer fortement.

Il se prépare une autre requête qu'un autre «brouillon» de la Rivière-Ouelle veut présenter à Votre Grandeur, demandant à s'annexer à Saint-Pacôme.»

Cet autre esprit brouillon (!) c'est M. Bruno Desjardins, habitant du Haut-de-la-Rivière. Mgr. lui écrit le 31 janvier 1876: «*Lors de l'érection canonique et civile de la paroisse de Saint-Pacôme, les habitants de la concession du Haut-de-la-Rivière, quoiqu'ils connussent parfaitement qu'ils étaient plus rapprochés de l'église de Saint-Pacôme que de celle de la Rivière-Ouelle, n'ont pas demandé à faire partie de la nouvelle paroisse, et même s'y sont opposés, comme le prouve la correspondance échangée dans le temps entre l'autorité ecclésiastique et les curés de Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme...*»

Toujours des poissons qui nagent entre deux eaux! L'anguille «*sous roche*» est sortie de sa cachette. Mais ces «*poissons*» et ces esprits brouillons vont gagner quand même quelques points; par exemple, ils réussissent à obtenir «*de retarder certains travaux à l'an prochain.*» (Lettre de Mgr. à Mr. Dion, 25 avril 1876)

Sans doute encouragés par ces maigres succès, les opposants récidivent en 1877. Mr. Dion rapporte l'incident: «*Des opposants criards ont tenté d'empêcher la démolition du rond-point de l'église...*» Mais ce fut peine perdue, car une ordonnance de l'évêque ordonna l'exécution de ce travail.

En 1878, il s'agit de payer les frais de l'expertise. La Fabrique qui reçoit la facture la remet au notaire Boucher et celui-ci refuse de payer les \$35.00 de frais. L'évêque prévenu ordonne à la Fabrique de payer les frais, mais de réclamer à «*ces messieurs*» le remboursement.

En 1879, il faut procéder par une requête afin d'obtenir l'autorisation d'entrer des «*bancs neufs, au coût de \$175.00 dans l'église.*»

Donc, en 1877, une nouvelle église est érigée, à la suite de quelques difficultés finalement résorbées sans trop de mal. C'est la quatrième église. (Si on compte la première chapelle comme étant une église) Bâtie sur pilotis et les fondations de l'église précédente, qui furent jugés assez solides pour supporter les nouveaux murs, l'église fut entreprise par Mr. François Soucy de Saint-Antonin, pour la maçonnerie et la charpente, par Mr. Joseph Dion de Sainte-Hénédine, pour la menuiserie intérieure, la peinture et la dorure. L'architecte fut Mr. David Ouellet de Québec.

Les syndics fixèrent le nombre des cotisés à 378. Parmi les plus haut cotés pour la souscription on trouve: Félix Lévesque (Bazin), \$10,000.; Luc Letellier, \$9,200.; la Plaine évaluée à \$5,000.; la propriété de la Cie de la pêche à marsouins à \$10,400.; etc,... Tous les noms des cotisés sont aux archives du presbytère.

On fit également des emprunts, entre 1873 et 1887. Le 6 décembre 1873, les individus suivants avaient prêté les sommes suivantes: Thomas Bernier, \$3,000. à 6%; Nazaire Bélanger, \$700. à 6%; Louis Leclerc, \$1,000. à 6%; Eugène Giasson, \$900. à 6%; De 1873 à 1880, une somme de \$14,281. fut empruntée. En 1881, on avait remboursé: \$9,191. Il y eut plusieurs autres prêts pour des sommes de \$500. à \$100 ou \$50. dollars.

«Le dimanche, 28 avril, raconte l'abbé Têtu, on chante pour la dernière fois la grand-messe paroissiale dans la vieille église. Le lendemain on y chante une messe d'action de grâces pour les bienfaits accordés dans ce temple; il avait servi au culte pendant 83 ans. Pauvre vieille église! Elle n'était pas belle, tant s'en faut, avec ses arcades, jubées, (depuis 1843, au temps de Mr. Bégin, il y avait 2 jubées superposés!) et son air d'abandon et de négligé; ses bancs en forme de boîtes, qui n'avaient jamais reçu une couche de peinture. Elle n'en avait pas moins pour moi et pour tant d'autres, des souvenirs attachants. C'était l'église de mon baptême, de ma première communion, de ma confirmation. Dans cette église, mes deux frères aînés, Ludger et Henri (Têtu) avaient été ordonnés prêtres, par Mgr. Taschereau, le 22 juin 1873, et Ludger, inhumé le 26 juillet 1876...» (Celui-ci était mort noyé!) (65)

L'église terminée, Mr. Dion s'attaqua au presbytère. Le décret de l'évêque obtenu le 17 janvier 1881, le même entrepreneur qui avait élevé l'église, François Soucy, se vit confier la démolition et la reconstruction du presbytère. Il est probable que les boiseries de l'église qui étaient encore utilisables, ont dû servir à la charpente du presbytère. En 1883, le presbytère était terminé. Au greffe du notaire Ernest Gagnon de Rivière-Ouelle, on trouve deux quittances à François Soucy, une de \$14,853.25 pour les frais de travaux à l'église; l'autre au montant de \$1,747.30 pour le presbytère. (66)

Entre-temps, on s'attaquait à la salle publique. En effet la démolition du vieux presbytère, et la reconstruction d'un neuf plus modeste, avait fait disparaître la salle publique, qui depuis 1771, était aménagée dans la partie sud du presbytère. On décida de la transporter en 1882 dans la maison d'école de la Fabrique (école-modèle datant de 1838). L'entrepreneur fut Joseph Corbin, menuisier de Rivière-Ouelle. On redressa la vieille maison qui commençait à incliner de la tête, à l'aide de bonnes lambourdes, et elle continua à servir généreusement aussi bien les enfants de la paroisse, assoiffés de haut savoir, que les adultes (mâles seulement) friands de grande politique! Cet aménagement de la salle publique dans la maison d'école a coûté \$255.00, telle que nous l'indique la quittance déposée au greffe du notaire Ernest Gagnon. (66)

C'est vers 1910-20, qu'on cessa de faire l'école à cet endroit, alors que Mr. le curé Delisle échangea de concert avec la Fabrique et les Commissaires d'école un terrain avec Mr. Jean-Baptiste Plourde. Mr. Plourde laissait pour la construction d'une école sa propriété acquise de Charles Letellier, (aujourd'hui le site de la Caisse Populaire!) et acquérait le terrain où se trouve la coopérative «La Riveraine», aujourd'hui. Le terrain de La Riveraine était une propriété de la Fabrique; celui de Mr. Plourde avait successivement appartenu à la société Pierre-Th. Casgrain-Charles-H. Têtu, où était construit un magasin; puis à Mr. Têtu, à Charles Letellier, à une demoiselle Têtu, et enfin à Mr. Plourde.

(65) Soc. Hist. de la côte du Sud; Notes sur R.Ouelle, B-4.

(66) Notaire Ant. Ern. Gagnon, 10 janvier 1881, 6 novembre 1882, 10 janvier 1883.



N. D. de Liesse, patronne de la paroisse.  
(Photo abbé Armand Dubé)

C'est en 1882 également que les premières orgues sont entrées dans l'église, pour remplacer le vieil harmonium de Mr Bégin. Acheté chez Bolton et Fils de Montréal, pour \$1,000., cet orgue fut déménagé en 1926 dans la salle publique, et on acheta à Saint-Hyacinthe en 1927, l'orgue actuel au prix de \$4,500.

Le 20 août de la même année (1882) fut organisé un grand pèlerinage à Sainte-Anne de Beupré; 500 pèlerins de Rivière-Ouelle et des paroisses environnantes y participèrent. En 1885, on renouvelle, le 19 août, ce pèlerinage. C'était pour célébrer le 200ème anniversaire de la construction de la première chapelle; 300 pèlerins y participèrent. Voici en quels termes Mr Têtu raconte ce voyage: *«Le «Clyde», bateau à vapeur, qui transportait les pèlerins était chargé à sa capacité. A minuit, le 19 août, il laissait le quai de la Pointe-aux-Orignaux. Pendant le trajet, deux messes furent célébrées à bord, par les pères prédicateurs. (Ce pèlerinage clôturait une retraite paroissiale). Vers les 6 heures du 20, les pèlerins débarquaient à Sainte-Anne. Une grand'messe fut célébrée au sanctuaire suivie des autres cérémonies d'usage, et retour à la maison par le même bateau. Une température idéale nous avait favorisés. Ce pèlerinage, le seul de ce genre dans l'histoire de Rivière-Ouelle, fit longtemps le sujet des conversations de ceux qui y prirent part...»* (67)

De mars à août 1885, David Ouellet, architecte de Québec, travaille à la réparation et à la dorure du maître-autel. Cet autel tout en chêne et d'une sculpture admirable aurait été fabriqué en France. Cette rénovation était aussi un projet du bicentenaire.

---

(67) Soc. Historique de la Côte du Sud, Dossier 88 et Notes sur Rivière-Ouelle B-4.

Le 14 janvier 1880, une chapelle des morts qui se trouvait entre l'église et le couvent, à l'entrée du vieux cimetière (le deuxième) fut vendue. A cette époque, on avait commencé vraisemblablement à inhumér les morts dans le cimetière actuel (le troisième) à l'ouest de l'église. Le 29 octobre 1882, une requête est envoyée à Mgr. Tascherau par Charles Letellier et le curé Dion, déclarant *«qu'il devenait urgent d'agrandir le cimetière et de l'entourer par une clôture solide et convenable; il est à propos de profiter de la circonstance pour faire l'exhumation des corps qui ont été inhumés dans la partie de l'autre cimetière par le chemin couvert qui conduit du couvent à l'église... que les corps qui doivent être inhumés, ont été inhumés il y a au delà de 3 ans,... qu'aucune des personnes dont les corps reposent dans cette partie du cimetière n'est morte d'une maladie contagieuse...»* (Archives du presbytère)

Le permis d'exhumer est accordé le 4 novembre 1882. Et une autre requête d'exhumation est présentée le 1<sup>er</sup> Octobre 1897, par Louis Lévesque, marguillier en chef, et acceptée peu après, à la condition *«qu'aucun corps de personnes mortes de maladie contagieuse ne soit exhumé avant 5 ans de leur inhumation, ni qu'une exhumation ne soit faite entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> septembre.»* Cette date doit marquer la fermeture vraisemblable du vieux cimetière à l'est de l'église. (Arch. du presbyt.)

En 1880, Mr. le curé Dion fait installer, on l'a vu, un nouveau chemin de croix. Le vieux fut donné à la paroisse Saint-Adrien de Mégantic. En 1893, la Fabrique faisait un don à la paroisse Saint-Germain de Kamouraska de: une ancienne lampe du sanctuaire, et une ancienne statue de Notre-Dame de la Pitié.

Le 25 janvier 1885, la Fabrique loue un terrain de la Fabrique à Mr. Ernest Casgrain, marchand, pour 9 ans, afin d'y établir une boulangerie.

Il y avait environ 70 ans que la Fabrique avait échangé avec le seigneur Pierre Casgrain un terrain contre le droit de passage gratuit sur le pont installé sur ce terrain. Or, le 18 avril 1889, les héritiers du seigneur Casgrain vendent à la municipalité ce terrain, sans que la Fabrique le sache. Il y avait sur ce terrain, le bureau de poste, la terrasse, ou culée du pont, une maison de commerce logée à l'endroit où se trouvait autrefois le gardien du pont; et toutes ces bâtisses payaient loyer au seigneur. Mais, maintenant, demande Mr. Dion à Mgr. à qui sont ces terres et ces bâtisses? On lui répondit que la Fabrique devait réclamer tout ce que la loi accorde, et surtout *«de tenir à la clause qui défend toute auberge ou maison de débits de liqueur sur le terrain.»*

C'est églament au temps de Mr. Dion que la municipalité et la Fabrique demandèrent à l'évêque l'autorisation de construire le pont (pont Gagnon) sur le terrain de la Fabrique, le 15 mai 1889. Ce qui fut accordé. On avait demandé cependant, en 1892, l'autorisation de placer des poteaux, des chaînes et des barres pour retenir les chevaux pendant les offices; mais

ce fut refusé, «*parce que la Fabrique est déjà endettée de plus de \$4,000. et paie \$201.00 d'intérêt,*» le 5 juillet 1892. (68)

Par souci d'éducation, et aidé dans son entreprise par l'abbé Raymond Casgrain et les «*professionnels*» de la paroisse, Mr. le curé Dion avait annoncé aux prônes, les dimanches du mois de janvier 1879, la création d'un Institut à Rivière-Ouelle. Cet Institut avait pour but «*l'avantage spirituel, moral et temporel de la paroisse; les séances seront gratuites, et il y aura des sujets de conférence.*» Il avertissait cependant les promoteurs et les intéressés que «*la politique n'y aura pas de place!!!*» (69)

La première séance de cet Institut se tint le 9 février 1879. Il prit le nom de «*Institut de la Bouteillerie; mis sous le patronage de Saint-Jean-Baptiste, son motto était: Religion et Patrie. (religion: saint Jean-Baptiste; patrie: Jean-Baptiste Deschamps). Aucune constitution ne fut exigée; l'abbé Henri-Raymond Casgrain fut choisi président honoraire. Tous les sujets seront traités, utiles moraux ou agréables; les conférences devaient être soumises au préalable à Mr. le curé...*»

Parmi les sujets que l'on suggérait, il y avait: «*L'histoire de notre pays, l'agriculture, la colonisation, les souvenirs de la paroisse, l'étude des Archives, des notices biographiques des anciens curés de Rivière-Ouelle et des principaux citoyens, l'économie domestique, l'hygiène, l'art vétérinaire, la législation rurale, enfin: tout sujet propre à instruire et à intéresser...*»

Le programme de la première séance était le suivant:

- Ouverture, lecture des règlements.
- conférence par le Dr. Têtu
- chanson.
- conférence par l'abbé Henri-Raymond Casgrain
- éloge de Jean-Baptiste Deschamps par le président
- chanson
- clôture... (70)

L'Institut de la Bouteillerie aurait duré environ un an et demie. Mr. Dion a même laissé le commentaire suivant au dos d'une des archives de l'Institut: «*Il a avorté au bout de 6 mois,... pour le mieux!!!*»

Que s'est-il produit? on devine qu'il est arrivé ce qui arrive toujours à Rivière-Ouelle: ou bien l'indifférence des gens, ou bien une infiltration politique. On a dû dire: «*Encore les mêmes qui se mettent en évidence!!!*»

On a vu qu'au temps du curé Dion, et sous l'initiative de celui-ci, la paroisse de Rivière-Ouelle avait souligné le bicentenaire de la création de la paroisse «*religieuse*», en 1885. On fit certaines rénovations dans l'église; on organisa un pèlerinage, et peut-être même autre chose qu'on ignore. Mais la même année 1885 ne devait pas qu'être joyeuse; il y eut cette

(68) ARCH. DU PRESBYT. DE RIV.-O. SOC. HIST. Dossier 88.

(69) Archives du presbytère, Cahier de prône, année 1879.

(70) Archives du presbytère; Mgr. Henri Têtu: HISTOIRE DES FAMILLES TÊTU,.... p. 279. Soc. Hist. de la Côte Sud, Dossier 32. Lettre à Mgr. Taschereau, 21 janvier 1879.

année-là quelques secousses de tremblements de terre; mais pire que ce tremblement, il y eut dans l'hiver de 1885 à 1886 une épidémie de picotte; dès la nouvelle de la propagation de l'épidémie, dans toutes les paroisses, on organisa des moyens de prévention. A Rivière-Ouelle, le Bureau de Santé de la paroisse adopta le 26 décembre 1885 et le 11 janvier 1886 divers règlements:

*«Règlements concernant la contagion de la picotte:*

*A— concernant l'entrée et la sortie de la paroisse:*

*— L'entrée dans la municipalité est défendue aux mendiants de la paroisse de Sainte-Anne ou de tout autre endroit où la picotte existe.*

*— Défense aux mendiants de la paroisse d'aller mendier dans la paroisse de Sainte-Anne, ou tout autre endroit où la picotte existe.*

*— entrée aussi interdite aux colporteurs, commerçants, boulangers et porte-cassettes de la paroisse de Sainte-Anne, ou qui auront passé par Sainte-Anne.*

*— A ces fins, des gardes avec barrières seront placées sur les chemins qui conduisent à Sainte-Anne...»*

*«... Attendu que dans certaines municipalités, le fléau de la picotte s'est grandement propagé par l'incurie, la négligence et même par la complaisance coupable de certains chefs de famille, qui s'y sont volontairement exposés, (!) eux et leur famille, afin de se faire soutenir par les bureaux locaux de santé,... le bureau ordonne:*

*— chaque fois que ce bureau, ses membres ou ses officiers auront cru devoir ordonner l'isolement d'une famille ou d'une maison, ... les fournitures fournies à ces cas le seront au compte de tel chef de maison...*

*— Les membres de ce bureau feront une recherche minutieuse des circonstances et de la manière dont la picotte aura été introduite...*

*— Chaque fois qu'une infraction aux règlements sera constatée, il sera du devoir de ce bureau de poursuivre les contrevenants...» (71)*

En somme, il s'agit d'une quarantaine en règle de toute la paroisse; Même plus, certaines familles devaient être isolées complètement; on leur demandait d'afficher à la porte, bien en vue, un drap noir, indiquant clairement que telle maison était interdite à tout visiteur, sauf le médecin; on prit des mesures d'hygiène, telle celle de jeter les eaux sales et les ordures ménagères, (restes de nourriture, linge ou autre) dans des trous éloignés de la maison, ou de les brûler.

En dépit de ces mesures sévères, la contagion fit quand même quelques victimes. Les décès à Rivière-Ouelle sont au nombre suivant:

— 1883;	28
— 1884;	33
— 1885;	33
— 1886;	41
— 1887;	25...

---

(71) Archives du presbytère.

Quarante et un décès sur une moyenne de 31 annuellement en 1886, c'est relativement peu. Au Cap Saint-Ignace, il y a eu 113 sépultures, dont 73 sépultures d'enfants au-dessous de 7 ans. (72)

L'épidémie de diphtérie, en 1896, fit cependant des ravages beaucoup plus prononcés; les registres du couvent parlent de 30 élèves atteints, dont 8 décès. Les registres de la paroisse dénombrent: (73)

– 1895,	46	décès	pour	64	naissances.
– 1896,	86	”	”	76	“
– 1897,	63	“	“	62	“
– 1898,	25	“	“	64	“

Parmi les 86 décès, il y eut 57 enfants en bas de 7 ans et 13 adultes morts précisément de la diphtérie. L'année suivante, sur les 63, il y eut 31 adultes et 32 enfants. Ces deux années-là, de même que 1918, l'année de la grippe espagnole, il y eut dans la paroisse plus de morts que de naissances. Ce sont des années exceptionnelles. (1918: 41 naissances; 47 décès, dont environ une vingtaine attribuable à la grippe proprement dite.)

Mr. le curé Dion exerça une surveillance discrète mais soutenue sur la vente de boissons alcooliques dans la paroisse.

En 1879, un résident de la paroisse avait demandé une licence pour la vente de liqueurs spiritueuses; le 29 mars, Mr. Dion écrivait au Conseil Municipal: *«Le besoin d'une telle licence ne se fait pas sentir dans la paroisse,... mais ce serait l'occasion pour un trop grand nombre de faire de folles dépenses, etc... J'ai donc la confiance que votre honorable conseil, au lieu d'accorder une licence se fera un devoir de maintenir les sages règlements qu'il a passés les années dernières pour prohiber les liqueurs spiritueuses...»* (74)

A ce propos, l'historien Lavoie a relevé les noms de plusieurs hôteliers et taverniers de Rivière-Ouelle au cours du XIXème siècle:

*«Tavernes:*

*Pierre Bouchard, 1826 à 1829 et 1836 à 1841.*

*Henri Garon, 1836.*

*Henri Boucher, 1823 à 1836.*

*Pierre Boucher, 1830.*

*Raphael Lévesque, 1820-1821.*

*Pierre Florence, (?) 1821-1822.*

*Louis Clermont, 1836.*

*Louis Anctil dit St-Jean, 1838.*

*Jean-Baptiste Garon, 1828-1833.*

*Félix Gauvreau, 1824-1825.*

*Alexandre Ross, 1823-1824.*

*Joseph Roussel, 1826.*

(72) Abbé Arthur Richard, CAP SAINT-IGNACE, page 346.

(73) Archives du presbytère et Soc Hist. de la Côte Sud, Dossier 86.

(74) Archives du presbytère.

«Hôteliers:

*Pierre Lévesque, 1826.*  
*Raphael Lévesque, 1821.*  
*Narcisse Lemieux, 1916.*  
*Lambert Gagnon, dit Belzile, 1818.*  
*Léandre D'anjou, 1889.*  
*Wilfrid Dubé (quai)*  
*Aime Bourgeois (quai)*  
*Mme Ferdinand Fraser (quai)*  
*Auguste Alexandre (quai)*  
*Auguste Meunier, (Station)*  
*Joseph Lebel, (Station)...» (75)*

Cette liste n'est pas complète, et peut comporter des erreurs.

Le 24 juin 1889, toujours au temps de Mr. Dion, un mandement de Mgr Taschereau établissait la capitation à Rivière-Ouelle; désormais, la dime, au lieu d'être payée en nature, c'est-à-dire d'après les récoltes des habitants, pouvait l'être en argent.

Mr. L'abbé Alphonse Têtu, un contemporain du curé Dion en a laissé le portrait suivant: «*Mr. Dion avait une bien belle voix; souvent il se rendait au jubé de l'orgue et s'y faisait entendre. Il avait le goût de la lecture et je crois qu'il aurait pu écrire fort convenablement s'il s'était mis en peine (de le faire). Il collabora activement avec l'abbé Raymond Casgrain à la publication d'«Une Paroisse Canadienne au XVIIème siècle», ...*

*Mr. Dion a laissé des registres d'une très belle calligraphie. Sous prétexte de les laisser dans toute leur beauté, il négligeait de faire signer les témoins des actes qu'il rédigeait; ce dont je le blâme, car il donnait à penser que ses paroissiens étaient des ignorants qui ne savaient pas même signer leurs noms. Mr. Dion, aux premières années de son ministère à Rivière-Ouelle était assez bon prédicateur; il aimait à parler et ne s'en privait pas. Malheureusement, il vieillit de bonne heure et sa prédication s'en ressentit; son humeur aussi. Il était devenu plus impatient et grognon. Une difficulté qu'il eut avec les chantes amena leur sortie du chœur et, pendant quelques dimanches, les fidèles durent se contenter d'une messe basse. M. l'abbé Pagé, alors vicaire, se dévoua pour ramener l'harmonie au jubé de l'orgue. Le bon curé dut se féliciter, pour une fois, d'avoir un vicaire, ce qu'il ne faisait pas souvent. Pour un travers d'esprit inexplicable chez un homme de bon sens, il ne pouvait se faire à la présence de ce coadjuteur bien utile et souvent nécessaire.*

*Mr. Dion était le plus désintéressé des hommes. Il ignorait ce que pouvait bien contenir son grenier en fait de dime, son poulailler ou sa grange. Tous ces soins matériels étaient laissés entre les mains du petit François Richard, qui faisait honnêtement de son mieux, mais qui ne pouvait toujours pas faire rentrer la dime quand on négligeait de la payer.*

---

(75) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 36.

*Madame Dion, la mère du curé et sa sœur Françoise, qui vivaient avec lui, ne s'occupaient pas plus de la conduite intérieure du presbytère que si elles eussent été en visite à la maison. Aussi on y faisait maigre chère; les vicaires s'en plaignaient. Quand Mr. Dion prit sa retraite en 1892, il était d'une pauvreté à faire pitié. Son pastoral de 18 ans avait été fécond et bien rempli: reconstruction de l'église, du presbytère, achat de l'orgue, etc,... Lui qui soignait si peu ses affaires personnelles s'occupait fort bien des affaires de sa Fabrique...» (76)*

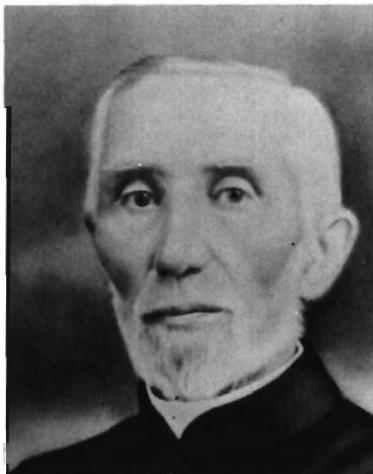
#### **M. Jos-Edouard Pagé, 1892-1895:**

Mr. Pagé, depuis un an vicaire de Mr Dion fut nommé pour le remplacer. *«Succédant, dit l'abbé Têtu, à un vieillard devenu impopulaire, il fut,... fort bien accueilli. Malgré celà, dès la deuxième année de son pastoral, il demanda son changement. Il trouvait les revenus de sa cure insuffisants, et surtout, il avait chez lui une inconstance chronique qui l'empêcha toujours de rester longtemps au même endroit...» (77)*

Voyant le départ du curé approcher, et désirant le garder à Rivière-Ouelle, quelques paroissiens entreprirent des démarches auprès de l'évêque pour le garder. Mais ce fut inutile. L'abbé Adolphe Michaud devait le remplacer.

#### **M. Adolphe Michaud, 1895-1902:**

Mr. Adolphe Michaud passa 7 ans à Rivière-Ouelle. Ce fut une cure brève, mais quand même novatrice sous certains aspects. C'est à lui que



Abbé Adolphe Michaud, curé et généalogiste.

(Photo abbé Armand Dubé).

(76) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Notes sur R.-Ouelle, B-4.

(77) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Notes sur R.-Ouelle, B-4.

l'on doit le livre unique en son genre dans la région: «*GÉNÉALOGIE DES FAMILLES DE LA RIVIÈRE-OUELLE*». Cette œuvre impressionnante est d'une valeur inestimable pour la paroisse d'autant plus que ce manuel, de plus en plus rare n'est plus en vente; il nécessiterait une nouvelle édition, qui serait fort coûteuse aujourd'hui. Chanceuses sont les familles de Rivière-Ouelle qui en détiennent encore un exemplaire!

C'est Mr. Michaud qui fit boiser l'intérieur du presbytère dont les murs étaient encore «*crépis*». Sauf erreur, cette boiserie est restée la même jusqu'au temps du curé Bernier, qui fit retoucher l'intérieur du deuxième étage tout au moins.

C'est sous son initiative que la beurrerie coopérative fut construite. On en voit encore la bâtisse, aujourd'hui désaffectée, à l'ouest de la route nationale, dans le village.

Mr. Michaud également encouragea les résidents du quai de la Rivière-Ouelle à construire la Chapelle du Quai, en 1898. Il obtint la permission de l'évêque de célébrer une messe tout l'été. Le propriétaire de l'hôtel «*Laurentides*», Mr. Gregory, s'était offert à garder et nourrir le desservant tout l'été. (78)

C'est ce Mr. Grégory, agent du département de la Marine et des Pêcheries à Québec, et propriétaire de l'Hôtel, qui avait pris l'initiative de



Chapelle du quai, 1970.

(Photo Jean-Guy Mignault).

---

(78) Lettre de Mr Michaud à Mgr. 28 mai 1898.

la construction de cette minuscule chapelle... A son décès, Mr. John Grégory laissa par testament la chapelle le 23 septembre 1912 à ses héritiers, Harry Walel (?) et Esther Odelle. Mr. Narcisse Lemieux aurait ensuite acheté et la chapelle et l'hôtel du quai le 28 octobre 1915; enfin, Mr. Antoine-C. Taschereau, frère du premier ministre de ce nom et juge, résidant tout à côté de la dite chapelle, l'aurait achetée le 7 mai 1920 pour la somme de \$650.00.

Cette chapelle, plus tard, fut donnée à l'œuvre des Loisirs du diocèse, c'est-à-dire aux Mouvements d'Action Catholique qui firent l'acquisition d'un terrain sur la grève, plusieurs arpents au nord-est de la chapelle actuelle. La petite chapelle fut déménagée là, où on peut encore la voir. (79)

Au dire de l'abbé Têtu, Mr. Michaud était un personnage complexe et difficile à saisir; très changeant: il occupa jusqu'à 14 postes. Plutôt renfermé et détestant toute publicité; il avait répondu à Mme Croft, qui lui avait soumis le manuscrit de son œuvre: «*NOS ANCÊTRES À L'ŒUVRE À RIVIÈRE-OUELLE*», qu'il ne voulait aucune louange. Plus, il refuse que son nom paraisse comme collaborateur de Mme Croft à son livre; et lui dicta lui-même la courte et humble biographie qu'on trouve dans son livre. (80) En politique, il se serait affiché comme «bleu». Un dimanche, d'après une tradition conservée dans la paroisse, il aurait parlé en faveur d'un candidat au cours du prône. A sa grande surprise, lorsqu'il leva les yeux, l'église s'était vidée de plusieurs de ses occupants! Et au soir de la votation, les marguilliers organisèrent un «*triomphe*» à leur curé, joignant aux feux de joie, coups de fusil et même coups de canon que possédait Mr. Casgrain!!! La tradition rapporte que Mr. Michaud ne parla plus jamais en faveur du candidat «bleu» dans l'église. (81)

Mr. Michaud termine ce siècle de prêtres engagés en politique; il ne semble pas qu'après lui, on eut à se plaindre de «*l'influence indue*» des curés de Rivière-Ouelle en politique.

L'abbé Alphonse Casgrain a raconté quelques souvenirs personnels de la vie religieuse à Rivière-Ouelle. Cet abbé Casgrain, on le sait, est le fils du seigneur Pierre-Thomas, et il fut un certain temps héritier de la seigneurie, avant de la céder à son frère Charles-Clément. Il raconte que ce ne fut pas sans difficulté que l'on changea la dîme en capitation: «*On croyait autrefois, que ce serait un grand crime que d'abattre la dîme; la nécessité a forcé, raconte-t-il, les habitants à pourvoir à la subsistance du prêtre qui leur est confié pour les besoins de leurs âmes. Et l'on ne critique plus le système qui a prévalu aujourd'hui, la capitation fixée par l'évêque du diocèse, et tout le monde s'y conforme de bonnes grâces. Quant à ceux qui cultivent encore comme dans les temps anciens, rien n'est changé, ils*

---

(79) Société Hist. de la Côte Sud, Dossier 88, et notaires: J. Allaire, 23 septembre 1912, 28 octobre 1915; L. Lebrun, 7 mai 1920.

(80) Soc. Hist. de la Côte Sud, Document 32.

(81) Cette tradition m'a été rapportée par Mr. Amédée Richard.

paient encore leur dîme (en blé), au lieu de la capitaton. Il faut avouer que le changement n'était pas facile, si habitué qu'on l'était à l'ancien système...» (82)

Quant à l'abbé Bégin, il rapporte que ce dernier «fit inhumer sa bonne et sainte sœur dans l'église par reconnaissance alors des services qu'elle avait rendus à l'église, avec des décorations faites de ses mains, de bouquets, et mille autres petites bagatelles, pour les autels. La paroisse, c'est-à-dire les fabriciens, ne s'y prêtèrent pas; Mr. le curé n'avait pas plus de droit qu'un autre...» Et que fit-on lorsque Mr. Bégin, le même, fit inhumer également dans la crypte nulle autre que Claire Chapais, la sœur de Jean-Charles Chapais? On n'en parle pas nulle part!!! Est-ce exact??? (83)

A propos d'inhumation honorifique, Mr. l'abbé Alphonse Casgrain continue: «Un des premiers seigneurs,... a aussi été inhumé dans l'ancienne première église de pierre,... où l'on voit encore aujourd'hui une planche avec ses noms et prénoms, posée là, en présence d'un de ses descendants, par l'abbé Casgrain et Mr. le curé Dion. Ce descendant devait y faire élever un superbe monument à son aïeul; il est encore à venir; il paraît que l'individu n'était pas cousu d'or et d'argent, et les abbés Casgrain et Dion en furent quittes pour les frais de la planche et du voyage de Québec à la Rivière-Ouelle, du pauvre comte...

La grande dame de feu l'honorable C.E. Casgrain n'a pas eu ces honneurs d'être (enterrée) aux côtés de son bien-aimé; ses enfants trouvaient que ça coûtait trop cher, \$100.00, pour cette sépulture dans l'église!!!

...C'est ainsi que sont disparus bien de nos anciens souvenirs: nos emblèmes symboliques de la voûte; la barque de St-Pierre, nos gros anges soutenant le jubé, les belles étoiles du firmament de la voûte; nos beaux lustres, pupitres, avec les gros verres (?), avec les grands livres de chant à notes grosses comme des mouches, le St-Esprit, la colombe suspendue au milieu; et le trône de Mgr. Panet avec tous ses insignes; c'était si beau. Ça rappelait et devait rappeler aux générations futures la présence d'un évêque à la Rivière-Ouelle. Les abbés Raymond (Casgrain) et Têtu, ces fortes têtes, toujours prêts à contredire ont tout laisser faire sans protestations. En voilà-t-il des Messieurs qui tenaient aux grands et beaux souvenirs de leur paroisse natale? On a vu, par leur silence, qu'ils n'y tenaient pas énormément, tous; aussi n'ont-ils pas quitté leur paroisse, et jusqu'à leur toit paternel? Ah! Les Vandales! Détruisez! Notre ancienne cloche, à la forme française; et notre coq, que le tonnerre frappa une fois, et envoya visiter les poules du poulailler du couvent, il n'est jamais remonté le pauvre coq. Disons à la louange de Mr. Delisle qu'il y a un bel orgue, trois belles cloches, des ornements d'église de première classe...

Et les camails du Rev. Mr. Bégin! Mode sulpicienne dont il se servait les jours de pluie, de neige et de froid. Qu'on avait du plaisir à voir Mr. Bégin,

(82) Abbé Alph Casgrain, MÉMOIRES, p. 256.

(83) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 293.

MÉMOIRES CHAPAIS, Tome I, p. 277. août 1848.

qui n'était pas la beauté même, affublé de son Camail. Ce n'est pas celà; il ne fallait pas rire; et on riait malgré le Lieu Saint. C'était un habit fait comme une collerette, en drap noir, avec un capuchon au dedans duquel se trouvait une broche ou morceau de cercle pour lui donner une forme de demi-cercle, qui lui passait au dessus de la tête. Mais que veux-tu? Les enfants qui n'avaient jamais rien vu de pareil, n'en pouvaient résister, et ça porte tant à rire; la moindre singularité fait rire dans une église, même les gens plus sérieux. On était bien grondé à la maison, mais on ne pouvait s'en empêcher.

Même devenu prêtre, bien des années après Mr. Bégin m'ayant fait présent d'un de ses camails, quand je m'en servais à Ste-Louise, à mon tour, je faisais bien rire les enfants de chœur; je ne les grondais pas, car je savais, je me souvenais de ce qui m'était arrivé dans mon jeune âge...

... l'enfant de chœur allait faire la quête à tous les bancs, commençant par le banc d'œuvre; messieurs les marguilliers y déposaient les premiers, leurs offrandes modestes, c'est-à-dire un sou chaque, rarement plus, si ce n'est (pour) la première fois qu'un marguillier paraissait dans un banc d'œuvre. On dit, en ces derniers temps, que l'enfant de chœur revient parfois avec sa petite tasse à quêter, avec les trois sous des marguilliers, qui les mettent sous clef dans un tiroir du banc d'œuvre pour le dimanche suivant... Au bout de l'année, cette quête aurait donc produit:... trois sous!!! Farce de Quête!» (84)

### Cahiers de prônes:

Avant d'aborder l'histoire plus contemporaine, nous allons jeter un coup d'œil sur quelques cahiers de prônes laissés par certains curés de Rivière-Ouelle. Les Archives du presbytère contiennent les cahiers des années 1878 à 1883, 1892 à 1900, de 1902 à 1908 et enfin de 1938 à 1948. Ce sont ceux que nous avons consultés.

Nous avons cherché dans ces prônes des détails qui nous éclairent à la fois sur la vie spirituelle et sociale des gens de Rivière-Ouelle. Ces cahiers constituent un indice très important de la qualité de la pratique religieuse, si on prend soin bien sûr de chercher au delà des commentaires réguliers sur les Saints du jour, les recommandations aux prières, les messes de la semaine ou les publications de bans. Effectivement nous avons relevé nombre de menus détails; nous en avons retenu quelques-uns que nous reproduisons, sans y ajouter des commentaires:

Dimanche de l'Épiphanie, 1878:

«Je vous invite à unir vos prières aux miennes pour arrêter un fléau qui tombe sur la paroisse et sur tout le comté; des poursuites nombreuses à propos des élections de l'année dernière; fléau qui aurait pour conséquence désastreuse entre autres des sommes énormes d'argent gaspillées, du temps perdu, des haines, des vengeances, des faux serments, par conséquent la malédiction du Bon Dieu...» (Dion)

---

(84) Abbé Alph. Casgrain. MÉMOIRES. p. 294 à 296.

Dimanche, 5 mai 1878:

*«Mercredi, par les associés de la pêche à marsouins, 13 marsouins ont déjà été pris. Depuis 4 ans, on en a pas pris. Une pensée m'est venue, quand j'ai appris cette nouvelle: Il y a 3 ans et demie, 4 ans, que la paroisse est en frais de construire son église; agitations, troubles dans les esprits! Aujourd'hui le calme est revenu à peu près... Eh bien! dans une seule journée le Bon Dieu a enrichi la paroisse de \$500. à \$600. dollars au moins...» (Dion)*

Dimanche, 23 juin 1878:

*«Mardi, messe en l'honneur de Sainte-Anne pour les biens de la terre et la destruction des insectes malfaisantes, par les habitants de la Petite-Anse...» (Dion)*

Dimanche le 13 Octobre 1878:

*«... il y eut une assemblée pour «assurer» l'église. Incompréhension des fidèles. Pour s'instruire, il faut écouter. Et tout le monde parlait à la fois, lorsqu'on a voulu expliquer la chose. Au reste, ce n'est pas surprenant, vous êtes malheureusement si accoutumés de vieille date à mal vous conduire dans votre salle publique, lieu de bruit, tapage, désordre, malpropreté,... murs bariolés, souillés et couverts d'inscriptions plus ou moins grossières...»  
«... on a fait une tempête dans un verre d'eau...»*



M. Magloire Laboissonnière, célèbre «bedeau», avec sa redingote et son «sceptre», en 1899.

(Photo Société Historique de la Côte du Sud).

Novembre 1878:

*«Aux assemblées de syndics (pour la construction de l'église), les francs-tenanciers seuls seront admis. Q'on se le tienne pour dit! ... les jeunes gens n'ont pas plus raison de se trouver à cette assemblée que les femmes et les filles. Chacun à sa place!»*

Janvier 1879:

*«Il y a beaucoup de misère dans la paroisse et aussi un trop grand nombre de désœuvrés. Je suis vraiment inquiet pour l'avenir de la paroisse, lorsque je vois tant de gens qui ne gagnent rien, ne travaillent pas, surtout pendant l'hiver, et vivent aux dépens des autres, sans rien apporter à la société...»*

Février 1879:

*«... pendant la neuvaine dans les confession, attention spéciale, examen particulier, sur les sujets suivants:*

- 1 – injustice dans les ventes, marchés, transactions.*
  - 2 – malhonnêteté des serviteurs,... pareillement plusieurs enfants qui pillent leurs parents, en soustrayant de l'argent à volonté, du grain et des effets, et les vendant pour amusements, achats de boisson et de toilettes (filles).*
  - 3 – les voleurs de bois, de pieux; deux cantons surtout sont sujets à celà; tout le monde les connaît!*
  - 4 – les parents qui laissent faire des fréquentations longues dans leurs maisons.*
  - 5 – certains hommes mariés, entre autres, qui manquent à la fidélité conjugale. O dolor! (Quelle douleur!)*
  - 6 – un certain nombre qui ne vient pas à la messe, le dimanche, et qui trouve le moyen d'aller cà et là.*
  - 7 – quelques buveurs, qui, sans être des ivrognes, font de folles dépenses et causent de la peine à leurs familles.*
  - 8 – certaines familles, toujours les mêmes, font souvent des veillées, des assemblées et danses...*
- 11 – encore une fois, ceux qui font des injustices. Hélas! Que les résolutions sont rares! Cependant que de plaintes de toutes parts contre les vols, malhonnêteté, injustice.»*

Août 1879:

*«... pêche abondante d'anguilles l'automne dernier. Bonne récolte l'année dernière. Pêche extraordinaire de marsouins ce printemps. Récolte magnifique de foin cette année: Prières de reconnaissance.»*

Mars 1879:

*«Un vendeur de tracts a passé dans la paroisse et a laissé dans plusieurs maisons des petits livres et brochures. Jetez tout celà au feu. Vous ne pouvez pas garder ces livres en conscience... ces livres qui paraissent inoffensifs, qui portent même quelquefois des titres tout à fait pieux, renferment un venin mortel: Exemple: «Comment il faut vivre pour bien mourir». C'est-à-dire,*

qu'il faut vivre protestant!! Qu'en pensez-vous? «La Chapelle de Marie». «Le Salut par la Foi».

Au reste, je suis heureux d'apprendre que cet individu a été reçu comme il le méritait: on lui a signifié son congé!»

Août 1879:

«A propos de l'Assemblée de dimanche dernier pour la vente des bancs du jubé, voici ce que j'ai à vous dire: C'est une honte pour les instigateurs et les fauteurs de cette pénible affaire. Qu'ils se hâtent d'effacer si possible la tache qu'ils se sont mise au front! Je reviendrai sur ce sujet, lorsque les esprits troublés, montés, fascinés et trompés seront revenus dans le calme.»

Septembre 1879:

«A propos des billets que l'on vient me demander à tout instant pour avoir du bois de Mr. King, de même que des billets pour quêter: On m'a tant trompé; on s'est montré si malhonnête à ce sujet que je me crois obligé de refuser de donner ces billets! On les a passés à d'autres, prêtés, recopiés, en y ajoutant,...»

Novembre 1879:

«Un charlatan est dans la paroisse depuis une couple de semaines... Il prétend avoir d'excellents certificats. Voici celui que je lui donne publiquement: C'est un misérable que vous devez chasser de vos foyers. Qu'on se le dise, et qu'on lui dise, s'il est encore dans la paroisse!»

Octobre 1881:

«Je recommande à vos prières: Peter Donelly, troisième second à bord du navire «Red Jacket», en chargement de bois ici; tué accidentellement, en tombant du haut du mât. Inhumé hier. Il était irlandais et catholique.»

Novembre 1881:

«... Prenez garde de perdre ces grâces, cette semaine, pendant des jours de distraction, d'excitation peut-être, à l'occasion de l'élection! N'oubliez pas que mercredi et vendredi, jours de votation sont jours de jeûne d'obligation. Il est défendu de faire des discours politiques à la porte de l'église! Le sermon portera sur le parjure à l'occasion de l'élection prochaine.»

Décembre 1881:

«Bon ordre observé le jour de la votation! Le seul fait de deux malheureux qui se sont présentés dans chacun des deux «polls» en état pénible d'ivresse a été pour tous un sujet de dégoût, plutôt qu'une occasion et une tentation de les imiter. Laissons ces malheureux à leurs remords et à leur honte! Autant est honorable l'action de voter librement, guidé dans l'accomplissement de ce devoir par sa raison, son intelligence et sa conscience, autant est ignoble, déplorable et indigne l'acte de celui qui se présente au «poll» dans un triste état d'ivresse. A part ces deux pénibles incidents, je suis heureux de rendre à la paroisse le témoignage qu'elle s'est fait honneur par sa bonne conduite, pour les heures consacrées à la votation...» (Dion)

Janvier 1900:

*«Ce qui est arrivé cette semaine est bien regrettable. Il est plus facile de vous diviser et de vous désunir que de vous unir. Je ne vous dis pas de ne pas vous intéresser à vos affaires municipales ou autres, mais il faut que ce soit de manière à ne pas causer des divisions regrettables entre vous. Les moyens extrêmes sont toujours dangereux.»* (Michaud)

Novembre 1900:

*«Je n'ai pas de remarques désagréables à faire sur les événements derniers (élections). Je ne pense pas qu'il y ait eu de désordres graves par la boisson. Je vous engage à continuer cette excellente coutume de ne pas triompher près de l'église.»*

Décembre 1900:

*«Encore une élection cette semaine! Les mêmes recommandations qu'il y a quelques jours: éviter parjure, ivrognerie et corruption. L'ignorance n'y fait rien. Acheter et vendre (des votes?) également défendu!*

*Je n'ajoute pas d'autre chose. On vous dirait peut-être le contraire. Ou vous pourriez peut-être encore l'approuver et l'applaudir. Ce serait donc sans profit!»*

Ce sont là quelques exemples, parmi bien d'autres, de recommandations aux prônes. On aurait pu en reproduire beaucoup qui décrivent aussi bien l'état d'esprit dans la paroisse à certaine date.

Nous avons noté au hasard, des choses comme ceci: Il y a des quêtes faites en 1893 et 1894 (d'autres années également), le premier de l'an, pour *«l'abolition de l'esclavage»!* En réalité on se demande où était versé le profit de ces quêtes? En quel pays? Pour quelle œuvre? Mais en y regardant de plus près, on découvre que ces quêtes rapportaient la somme dérisoire de \$4.43, en 1893. Au temps de Mr Théberge, on quête également pour l'*«Œuvre des Berceaux»!* Était-ce quelque institution pour enfants abandonnés, ou pour des Crèches?

En mai 1946, on lit au cahier des prônes que l'abbé Armand Dubé, un enfant de la paroisse, actuel curé de Kamouraska, a fait venir les plaques historiques du *«fait d'armes de 1690»* et du premier seigneur Deschamps. Sont-ce les plaques que l'on peut encore lire de chaque côté du pont, le long du chemin, du côté nord-est de la rivière? Faut dire qu'aujourd'hui ces plaques sont situées dans l'endroit où on peut justement le moins les admirer. Souhaitons qu'un jour, quelqu'un les remarque et ait la bonne grâce de les loger ailleurs.

Lorsque la guerre éclate, la seconde guerre mondiale, l'événement ne paraît pas avoir bouleversé la paroisse. Une courte mention est faite au prône du dimanche, 3 septembre 1939: *«Procession du Rosaire; prières pour la paix demandées par Son Éminence...»*

### Chiniquy:

C'est ce siècle de pratique intense de la religion qui voit surgir dans la région un prêtre apostat: l'abbé Chiniquy; Après avoir cru longtemps qu'il était natif de Rivière-Ouelle, on sait maintenant que tel n'est pas le cas. Cette croyance était sans doute venue du fait que la mère de Chiniquy était une dame Perrault, fille du seigneur Michel Perrault, et instituteur à Cap Saint-Ignace. Michel Perrault fut deux ans seigneur en co-propriété de Rivière-Ouelle; une autre de ses filles épouse Amable Dionne; ainsi, l'abbé Chiniquy était le neveu du grand et honorable Dionne.

L'abbé Chiniquy fut, comme Mr. l'abbé Quertier de St-Denis, un apôtre de la tempérance; il était réputé pour ses excellents dons de prédicateur; il reçut même l'abjuration d'un citoyen de Rivière-Ouelle John Bowthrop, garçon de ferme de l'Honorable Charles-Eusèbe Casgrain, qui se convertit au catholicisme.

On sait que finalement, il versa dans l'hérésie, gagna les États-Unis, la région des Illinois, où se retira nombre de Canadiens qui désiraient le suivre; parmi les citoyens de sa paroisse de Kankakee, et ceux des paroisses voisines, nous trouvons des noms de gens «*bien de chez nous*», des Lévesque, des Beaulieu, etc,... (85)

---

(85) Trudel Marcel, CHINIQUY, Trois-Rivières, 1955, Édition du Bien Public, 339 p.  
L'AVENIR, nos de 1847 et suivants, particulièrement, 4 déc. 1856, 1 déc et 22 déc 1857,  
25 mai 1858, 2 nov. 1857, etc, ...

## VIE SOCIALE ET SEIGNEURIALE:

La société de Rivière-Ouelle brille au cours de ce siècle d'un éclat exceptionnel.

Ceci est dû aux faits suivants: D'abord les seigneurs, qui habitent de nouveau leur seigneurie. L'un d'eux surtout, Pierre Casgrain, sera au cœur d'une bourgeoisie locale particulièrement influente.

Nous savons que ce seigneur Casgrain est le PÈRE du seigneur de Rivière-Ouelle, Pierre-Thomas Casgrain, du seigneur de l'Islet, Olivier-Eugène Casgrain, du notaire et Conseiller Exécutif, l'Honorable Charles-Eusèbe Casgrain.

Nous savons qu'il est le BEAU-PÈRE du notaire François Letellier de Rivière-Ouelle; du juge Philippe Panet de Québec, (Ce dernier est le neveu de Mgr. Panet); de sieur Pierre Beaubien de Montréal (ancêtre des De-Gaspé-Beaubien actuels);

Il est le BEAU-FRÈRE de Mr. John Johnston, instituteur de Rivière-Ouelle; de même que du sieur François Têtu, père du Dr. Ludger Têtu et du marchand, Charles Têtu, de Rivière-Ouelle. (Cette seconde alliance vient du côté de leurs épouses, des Bonenfant). A leur tour les Têtu sont apparentés à la famille du seigneur Amable Dionne de Kamouraska. Une fille Têtu va épouser Hector Langevin, un des pères de la Confédération.

Pierre Casgrain est le GRAND-PÈRE de Luc Letellier, député, ministre et Lieutenant-Gouverneur; du Dr. Alphonse Letellier; du marchand et seigneur de Rivière-Ouelle, Charles Letellier; du sénateur Charles-Eusèbe Casgrain; de l'écrivain et historien, l'abbé Henri-Raymond Casgrain, de René-Édouard Casgrain, de Georges Casgrain, et de Alphonse Casgrain, tous trois prêtres; de Charles-Clément Casgrain, seigneur de Rivière-Ouelle;

Pierre Casgrain est aussi GRAND-PÈRE PAR ALLIANCE de Sir C.A.P. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la Province; et donc arrière-grand-père du lieutenant-colonel Oscar Pelletier;

Pierre Casgrain est l'ancêtre de Thomas-Chase Casgrain, du juge Léon Casgrain; et, en faisant une étude plus approfondie, peut-être y trouverions-nous une parenté avec les célébrités politiques actuelles: Mme Thérèse Casgrain, leader de nombreux mouvements féministes et philanthropiques; de même que le ministre, Mme Claire Kirkland-Casgrain;

Le seigneur de Rivière-Ouelle est de plus en relation d'affaires avec Amable Dionne, marchand à Rivière-Ouelle, seigneur de Saint-Roch et de Sainte-Anne; ils exploitaient un commerce en société; les filles du seigneur Dionne seront apparentées aux Chapais (Jean-Charles Chapais épouse Georgina Dionne), aux Casgrain (Olivier-Eugène, seigneur de l'Islet, épouse Hortense Dionne) et aux Têtu (Ludger Têtu, médecin, épouse Clémentine Dionne). Deux autres sœurs Dionne font des mariages brillants; l'une s'apparente aux Desbarats; l'autre aux Taschereau.



M. Pierre Casgrain, seigneur: d'après  
une peinture de Dulongpré.  
(Photo M. abbé Armand Dubé).

Les Casgrain sont également en relation d'affaires avec Charles Têtu, avec Jean-Baptiste Bonenfant, et ils poursuivent un commerce considérable avec des marchands de Québec, tant anglais que français.

Pierre Casgrain fait figure de patriarche, qui préside une cour rassemblant tout ce qui se trouve de sommités et d'élites locales: députés, ministres, pères de la Confédération, lieutenants-gouverneurs, seigneurs, commerçants, avocats, notaires, prêtres, évêques, médecins, commerçants, écrivains; en somme les Casgrain, les Têtu, les Letellier, autant que les Dionne et les Chapais, ou que les Pelletier ou les Gagnon forment une bourgeoisie locale qui «*tire du grand*», et pousse ses influences jusque dans les Parlements et les cours de justice.

Deuxièmement, la présence d'une élite locale est favorisée par l'émergence d'un village. En effet, durant une bonne centaine d'années au moins, il n'y avait pas de village comme tel; Rivière-Ouelle était formé de rangs et c'est dans les rangs seuls que se trouvait la population; dans ce qui forme aujourd'hui le village, on ne trouvait alors que l'église et le presbytère, puis s'ajouta un couvent, l'école de la Fabrique; ensuite un seigneur et quelques marchands, enfin des hommes de métier et des «*professionnels*».

On a vu que les marchands Duperré, Florence, Mailloux et Besançon furent des pionniers dans ce secteur à Rivière-Ouelle; Il y eut ensuite Quinn, Bonenfant, Casgrain, Dionne, Têtu, Letellier, et d'autres sûrement moins connus. Durant le XIXème siècle, des professionnels en grand

nombre s'installent à Rivière-Ouelle; on connaît: les Docteurs O'Leary, Piuze, Têtu, Letellier, Pelletier, Brassard, etc....; on connaît aussi les notaires Letellier, Casgrain, Dionne, Garon, Saint-Jorre, Gagnon, Martin; on connaît des hôteliers, des taverniers qui s'y installent; il y a un bureau de poste, des navigateurs, un constructeur de goélettes, etc... Quelques rentiers également se joignent à ces professionnels qui se sont installés autour de l'église, dans la route de la Pointe, dans le chemin du village, ou de l'autre côté de la rivière.

Ce qui nous a permis de reconstituer les personnages et les événements de ce «*beau*» siècle, c'est qu'il y a eu beaucoup d'écrits publiés à l'époque par des gens de Rivière-Ouelle, racontant des faits ou leurs mémoires de famille:

- En 1869, Mme veuve Charles-Eusèbe Casgrain, née Elisabeth-Anne Bâby, publie ses «*MÉMOIRES DE FAMILLE*».
- Entre 1870 et 1900 environ, paraissent les nombreux écrits de l'abbé Henri-Raymond Casgrain; entre autres sur Rivière-Ouelle: «*LA JONGLEUSE*», «*LA PÊCHE AUX MARSOUINS*», «*UNE PAROISSE CANADIENNE AU XVIIÈME SIÈCLE*».
- Plus tard, paraissent successivement:
  - A — Le «*MÉMORIAL DES FAMILLES CASGRAIN, BÂBY ET PERRAULT*», par Philippe-Bâby Casgrain, en 1898.
  - B — L'«*HISTOIRE DES FAMILLES TÊTU, CASGRAIN, DIONNE, BONENFANT, ETC....*» par Mgr. Henri Têtu, vers 1900.
  - C — La «*GÉNÉALOGIE DES FAMILLES DE LA RIVIÈRE-OUELLE*», par l'abbé Adolphe Michaud, vers 1908.
  - D — L'histoire de «*LA FAMILLE LAVOIE AU CANADA*», par Mr Joseph Lavoie, vers 1922.
  - E — «*NOS ANCÊTRES À L'ŒUVRE À RIVIÈRE-OUELLE*», par Mme Croft, vers 1931.
  - F — Les «*MÉMOIRES*», manuscrit dactylographié de l'abbé Alphonse Casgrain, déposé aux Archives de la Province; date imprécise. (Vers 1913?)
- Finalement, paraît l'œuvre magistrale des «*MÉMOIRES CHAPAIS*», par Mme Julienne Barnard. Cet œuvre en 3 tomes constitue un ouvrage des plus intéressants sur ce siècle haut en couleur. Bien documenté, cet ouvrage demeure le chef-d'œuvre à date sur l'histoire régionale. Nous y décelons cependant un certain parti pris politique; devant faire poids à l'œuvre «*LUC LETELLIER ET SON TEMPS*», de Philippe-B. Casgrain, les «*MÉMOIRES CHAPAIS*» dépassent de loin en qualité la précédente.

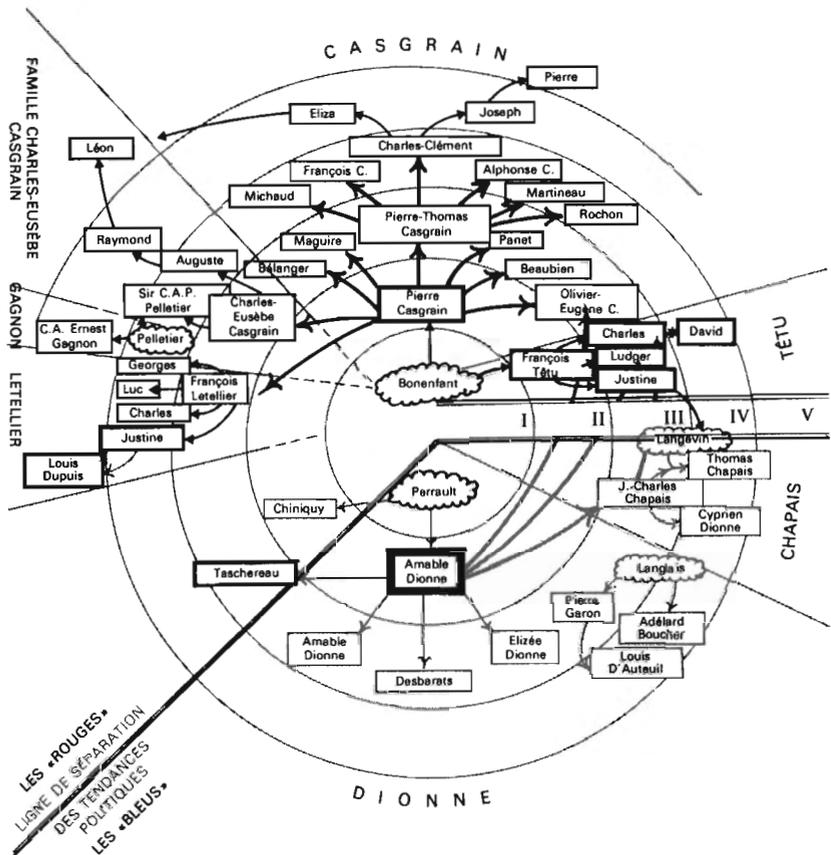
On trouve encore sur Rivière-Ouelle et la région: une étude sur «*CHINIQUEY*» par Marcel Trudel; une autre sur Saint-Denis; «*SAINT-DENIS, A FRENCH CANADIAN PARISH*» de Horace Miner. (86) On

---

(86) Cet œuvre sur Saint-Denis: «*Saint-Denis, une paroisse canadienne-française*» fut préparée par un anglophone, et publiée en anglais. On n'en connaît pas de traduction française.

trouve les «*MÉMOIRES PELLETIER*» du colonel Oscar Pelletier, fils du Lieutenant-gouverneur, A. Pantaléon Pelletier, et nombre d'articles de revues et de journaux que je ne puis citer, sans risquer d'en oublier plusieurs. Nous avons puisé à toutes ces sources pour recréer le climat social de la Rivière-Ouelle, il y a cent-cinquantaine ans et moins.

TABLEAU MONTRANT LES ALLIANCES DES FAMILLES BOURGEOISES NÉES À RIVIÈRE-OUELLE, AYANT VÉCU OU AYANT ÉPOUSÉ DES PERSONNES DE RIVIÈRE-OUELLE.



Les chiffres romains (I, II, etc...) représentent les diverses générations; une flèche indique une relation par filiation ou par mariage. Le tableau n'est pas tout à fait complet; nous avons retenu les noms principaux.

### Jacques-Nicolas Perrault, dernier des seigneurs «aristocrates»:

Le seigneur Jacques-Nicolas Perrault (1750-1812) était le premier seigneur à résider en son manoir, depuis une bonne soixantaine d'années; avant lui, les seigneurs délaissaient la seigneurie ou n'y venaient que par intervalles; à la suite du premier seigneur, Jean-Baptiste-François Deschamps, c'est Jacques-Nicolas Perrault que l'on voit à nouveau gérer la seigneurie et occuper le banc seigneurial. Il était auparavant marchand à Québec, et juge de paix.

On a vu qu'il hérita de la seigneurie de son oncle, Guillaume-Michel Perrault, vers 1792. Puis il épousa, le 5 janvier 1793, la veuve Pierre Florence, Mme Thérèse-Esther Hausmann. La maison de feu Florence avait échu à la veuve, et c'est là que le nouveau seigneur installa son manoir. On a vu aussi qu'il fut député du comté de 1805 à 1808. Il remplaçait à ce poste un autre fils de la paroisse, Joseph Boucher, député de 1801 à 1804. Il fut nommé Conseiller Législatif en 1812, fonction qu'il occupait au moment de sa mort.

Un inventaire de la communauté avec Mme Florence nous donne quelques indications intéressantes sur le train de vie de ce seigneur. C'est un intellectuel, en même temps qu'un fermier et un marchand.

Il dispose d'une bibliothèque étonnamment bien remplie, si on considère l'époque: on y trouve des traités de Droit, des livres d'Histoire, des œuvres des poètes et grands maîtres français, Boileau, Molière, Bossuet, Lafontaine; on est surpris d'y voir même des œuvres de Voltaire, l'écrivain mis à l'Index par l'Église, totalisant 6 volumes. Au total, cette bibliothèque, que nous somme étonnés de découvrir à Rivière-Ouelle en 1810, devait contenir entre 275 et 300 volumes. Plusieurs sont en anglais, quelques-uns en latin. L'ensemble est estimé à 54 Livres. (87)

En outre, l'inventaire nous apprend que Mr. Perrault recevait un abonnement «*de gazettes et avertissements*» de chez Neilson; sans doute une sorte d'Almanach!

Les bibliothèques de ce genre devaient être rares dans la région. Peut-être quelque notaire possédait-il ici ou là des traités de Droit ou de Jurisprudence, ou le curé, des livres de Théologie. Ce devait être tout. Mais à ce propos, de qui venaient ces livres, de Perrault, de la veuve Florence? Ét qui en a hérité? La famille, le couvent de Rivière-Ouelle? Le collège de Sainte-Anne? Ou bien aurait-on détruit ce trésor?

Quant à l'état de la seigneurie, nous avons tiré de l'inventaire quelques détails: Les recettes de la seigneurie sont

— «Cens et Rentes:	999 Livres, 17 Schelins.
— Lods et Ventes:	95 " 5 "
— Louage du Bac:	20 "
— Louage de la pêche:	5 " .»

(87) CF: Appendice.

Soit environ 1,120 Livres de revenus. Mr. Perrault avait apporté des améliorations au moulin pour 1,842 Livres, et avait acquis de Zacharie Lévesque, «... un lopin de terre de 3 perches sur la profondeur, au sud de la rivière jusqu'aux premières côtes, tenant au Nord-est et au sud-ouest au terrain du moulin de la Rivière-Ouelle, sur lequel se trouve un moulin à scie, à orge et une forge...» Il faisait de plus exploiter sa sucrerie, qui lui rapporta, en 1812, 222 livres pesant de sucre du pays, pour une somme de 5 Livres et 11 schelins.

La ferme du Domaine, dont le fermier était Pierre Coté, rapportait l'année du décès:

- «150 minots de blé ..... prix: 81 Liv. 5 ch.
- 65 minots d'avoine ..... prix: 8 Liv. 2 ch.
- 52 minots de patates ..... prix: 6 Liv. 10 ch.
- 1 minot de pois
- 900 minots de foin mêlé
- 333 bottes de ..?. (illisible)
- 60 Livres de beurre ..... prix: 2 Livres 12 ch.
- 750 bottes de foin (cité de mémoire)»

«La pêche à marsouins fournissait 8 barriques d'huile de marsouins, contenant 47 gallons. Prix total:..... 67 Livres 1 ch.» Le seigneur avait acquis ces parts de pêche de divers particuliers. Quand au blé, son acheteur était un Mr. Fréchette de Montmagny. Outre la récolte de l'année, précise l'inventaire, il était resté, invendus, des années précédentes, 126 minots de blé.

Quant au bétail: le seigneur possédait 5 chevaux, 20 brebis, 6 bœliers, 5 vaches, 2 bœufs. Pour l'équipement, il est mentionné comme propriété personnelle du seigneur: 1 selle pour homme; 1 selle pour femme; 1 calèche couverte et une non couverte; une cariole couverte et une non couverte. Une note dit que «au décès, il n'y avait que de vieilles charrettes, traines et traîneaux, hors d'usage.»

En 1812, au moment du décès, Mr Perrault avait des dettes pour une somme de 994 Livres. Mais en même temps, il avait des créances totalisant 1,206 Livres. En 1818, lorsque l'inventaire s'ouvre, la veuve Perrault avait recouvré 946 Livres de ces créances et remboursé la dette. Parmi les paiements qu'elle effectua nous trouvons: «6 Livres pour 21 livres de cierge et 5 Li. pour de la poudre employée à l'enterrement de son mari...» Précisons ici que son mari eut le privilège d'être enseveli dans la crypte, honneur qui nécessitait des déboursés assez élevés. (88)

Voilà donc un seigneur d'humble condition, sans richesses et sans prétention. Un seigneur-habitant qui s'occupe d'activités paroissiales, puisqu'il travaille activement à l'aménagement du couvent en 1809. Un seigneur-intellectuel; et sa correspondance, ses lettres font voir une belle plume, une main exercée, une phrase correcte. Un amateur de belle littérature et des idées à la mode.

(88) Notaire J. B. Planté, 2 mars 1818, minute no. 7498. et 17 février 1819.

Il semble avoir laissé son commerce à Québec, où il avait eu la douleur de perdre sa première épouse et ses 2 enfants, pour venir couler une vie tranquille dans la paix campagnarde. Il demeure 20 ans à Rivière-Ouelle.

Il améliore le manoir et ses abords; construit un quai; répare les moulins; il fait aménager des routes d'accès au moulin de Saint-Pacôme, ce qui lui occasionne quelques difficultés, car le capitaine de milice «refuse ou néglige de les faire réparer et entretenir». Cependant, on ne lui connaît aucune rivalité avec ses paroissiens ou des notables de la paroisse.

C'est donc davantage la dot de sa riche épouse, plus que les revenus de sa ferme et de sa seigneurie, qui aurait permis à ce seigneur de vivre à la manière d'un aristocrate. Car les maigres revenus que produit encore la Seigneurie de la Bouteillerie ne comblent pas les dépenses d'exploitation très élevées et lui permettent à peine de vivre comme un habitant moyen.

A cette époque, comme sous le régime français, une seigneurie n'apporte pas la richesse; tout simplement, elle donne un peu de lustre à son détenteur. C'est à peu près là son seul mérite.

Plus tard, lorsque la seigneurie passa à la famille Casgrain, elle n'est pas davantage rentable; mais, grâce au complément que constitue un commerce lucratif, le seigneur de La Bouteillerie paraît détenir un filon intéressant. En réalité, c'est le commerce qui est bénéfique, et non la seigneurie; il y a aussi l'avantage que le commerce permet d'écouler facilement la production de cette seigneurie.

Quant à ses relations sociales, le seigneur Perrault semble plutôt réservé. On ne lui connaît pas une grande «*cour*» d'amis, ni de parents. Il a 3 frères, Michel, qui est instituteur à Montmagny et Cap Saint-Ignace, Olivier, avocat et juge à Québec, Pierre, qui est malade et interdit. Il a 3 sœurs. Au manoir, réside un domestique, Nicolas Lebel, et une servante, Josephte Gagnon. Il n'aura pas d'enfants qui lui survivront, et le bien seigneurial échoiera, à son décès, à ses trois frères.

En somme, ce seigneur est une sorte de rentier, vivant dans l'obscurité de sa bibliothèque et de ses petites affaires. Il nous paraît être le dernier de cette race de seigneur «à la française», c'est-à-dire, un aristocrate, qui préfère l'oisiveté tranquille du manoir à une besogne lucrative; la délectation des honneurs leur est plus douce que le travail producteur de richesse. Pour ceux-ci, la seigneurie d'abord! Les seigneurs Casgrain seront d'une autre race, celle des bourgeois, entrepreneurs et commerçants ambitieux. Pour eux, le commerce prime, et la seigneurie sera au service du «*magasin*».

### **Pierre Casgrain, premier seigneur «bourgeois»:**

Après l'interrègne où les 3 frères Perrault détiennent la seigneurie, sans jamais y résider, le domaine de la Bouteillerie, passe entre les mains de Pierre Casgrain, marchand de Rivière-Ouelle, à partir du 31 mai 1813.

Celui-ci l'acheta des frères Perrault pour la somme de 12,000 Livres. En 1815, il en était le seul et unique détenteur.

Pierre Casgrain était fils de Jean-François Casgrain, passé au Canada en 1748. Ce premier ancêtre avait épousé en première noces, une dame Duchesne, et en deuxième noces, Marguerite Cazeau, et il avait eu 14 enfants, dont Pierre Casgrain, qui sera seigneur, et Marguerite (1767-1834). Jean-François Casgrain, sa femme Marguerite, ainsi que son fils Pierre et sa fille Marguerite mourront à Rivière-Ouelle, où ils seront inhumés. Les autres enfants de François Casgrain sont morts jeunes, sauf Louis-Jean-Baptiste. Il habitait la basse-ville de Québec et fut donc appelé à combattre les Anglais à la bataille des Plaines d'Abraham, en 1759.

Ce François Casgrain, au dire de Philippe-Bâby Casgrain, avait fait une glorieuse carrière militaire, comme sergent en France dans les armées de Louis XV, se battant jusqu'en Turquie dans des guerres où il aurait reçu des blessures nombreuses. L'abbé Raymond Casgrain aurait même voulu trouver dans ses ancêtres français une lignée de nobles; ils auraient été seigneurs dans la région d'Airvault, quelque part au Poitou ou en Vendée, en France. De là vient le nom qu'on donna plus tard à la résidence de Charles-Eusèbe Casgrain à Rivière-Ouelle: «*Manoir D'Airvault*». Ce manoir d'Airvault était l'ancienne maison de Pierre Florence, qui avait été emménagé en manoir par Jacques-Nicolas Perrault. Lors d'un voyage qu'il fit en France, l'abbé Casgrain en serait revenu avec les preuves de cette noblesse, et des armoiries de famille. L'abbé Alphonse Casgrain pour sa part, ridiculise ces prétentions aristocratiques de ces cousins: «... *Cette noblesse, elle n'a pas d'appui véritable, l'orgueil a tout flétri; les titres, les écussons ne valaient rien; ils étaient de l'invention...*» (89) «*Jean Casgrain était traiteur dans la basse-ville, c'est-à-dire, préparait et servait à manger aux voyageurs et aux visiteurs de ce temps-là, et il épousa à Québec, une dame Duchesne, dite le Roi, de la nation des Pawnees. Ces actes établiront que Jean Casgrain n'était pas originaire de la Vendée, mais de l'ancienne petite paroisse d'Aunis; et qu'au lieu d'être sergent à la tête de ses troupes, il était tout bonnement cuisinier à la tête de ses plats; que s'il a fait couler le sang, ce ne peut être que celui de la volaille; et que des blessures, s'il en avait, étaient probablement des brûlures. Donc, si le Jean-Baptiste (sic) Casgrain, Vendéen, né à Airveaux (sic), le Casgrain sergent qui combattait à la tête des troupes de la France et de Navarre, le Casgrain pourfendeur et mangeur de Turcs, le narzicobe minus chaville catafre et calibre (sic!!!); si ce Casgrain a existé, ce que personne ne voudra croire, ce ne peut être que le Jean Casgrain, le cuisinier qui, en l'an de grâce 1750, tournait des crêpes dans sa gargotte de la basse-ville, et mena à l'autel Mademoiselle Le Roi, de la nation des Pawnees!!!*» (89)

Il y a donc deux opinions bien partagées sur l'origine des Casgrain de Rivière-Ouelle. L'une voudrait que la noblesse des «*Cassegrain*»

---

(89) Abbé Alphonse Casgrain. MÉMOIRES, page 236 et 87.

(sic) de France s'y soit perpétuée jusqu'en Nouvelle-France. Ces Casgrain d'Airvault auraient affiché des armoiries «*d'azur à une gerbe de blé d'or, accompagné en chef d'une épée du même*», et auraient fièrement porté la devise: «*Au champ labeur, au camp valeur!*» (90) Or, le Livre d'Or de la Noblesse ne fait aucune mention des «*de Casgrain*»; et ce nobiliaire est réputé pour son sérieux. On n'y trouve que de véritables nobles, c'est-à-dire ceux qui peuvent prouver leur titre. Les partisans de cette idée sont les descendants de Charles-Eusèbe Casgrain, fils de Pierre Casgrain.

L'autre opinion voudrait au contraire rabaisser les mérites du fondateur de la «*dynastie*». C'est l'antithèse, plus terre à terre, de l'abbé Alphonse Casgrain, petit-fils également de Pierre Casgrain; celui-ci dit justement des premiers: «*... Ce Mr. Eusèbe se tirait du grand seigneur, paraissant même dédaigner son frère Pierre-Thomas (seigneur héritier), vu qu'il n'avait pas eu la chance de faire un cours d'études;... et nous autres, les enfants, on n'osait rencontrer le grand seigneur; on en faisait les gorges chaudes; il marchait si précieusement, toujours mis comme s'il allait faire une visite officielle au Gouverneur, ne parlant à personne le long de son chemin; on l'appelait le serre-fesse!... Pour lui, une maison, n'est pas une maison, mais un manoir; c'est pour celà qu'il appela toujours sa maison de la Rivière-Ouelle, un manoir, et, s'il-vous-plait! le manoir d'Airvaux! Nous autres, nous disions le manoir «des veaux»!!!*» (91)

Laissons la controverse, et revenons à François Casgrain; Cet ancêtre Casgrain est venu se fixer à Rivière-Ouelle vers 1791. Il habitait les Grands-Côteaux. Philippe-Baby Casgrain dit de lui: «*A ces renseignements concernant notre premier aieul canadien, je puis ajouter ceux que je tiens de la bouche de feu le colonel François-Xavier Boucher de la Rivière-Ouelle, qui l'a très bien connu là pendant les années écoulées depuis 1791 à 1802. Le colonel demeurait près de lui dans les Grands-Côteaux, à l'endroit où habite maintenant son petit-fils, Mr. Adélarde Boucher, notaire. La maison occupée par notre aieul était située un peu à l'ouest, là où demeure actuellement (1898) son arrière-petit-fils, Mr. Charles Letellier de Saint-Just. Le colonel Boucher a vécu jusqu'au 9 septembre 1866, ayant atteint l'âge avancé de 93 ans... Je suis allé chez lui une fois exprès pour noter les souvenirs que je désirais obtenir sur mon aieul. Voici ce que je tiens de sa bouche:*

«*Ce fut en 1791 que je fis la connaissance de votre ancêtre, quand il vint demeurer à la Rivière-Ouelle auprès de son fils Pierre. C'était alors un vieillard à cheveux blancs, très âgé;... il était très défiguré par ses balafres,... il avait dû être très fort et robuste. Il marchait appuyé sur une canne, car il était boiteux. Il me semble le voir encore assis sur son perron, dans une grande chaise berceuse, quand je passais devant sa porte pour aller à l'église le dimanche. Il a vécu là 9 ou 10 ans et jusqu'à sa mort...*» (92)

(90) Philippe-B. Casgrain, MÉMORIAL DES FAMILLES CASGRAIN, p. 16 et 20.

(91) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 78 et 233.

(92) Ph.B. Casgrain, MÉMORIAL DES FAMILLES, p. 25.

Quant à Marguerite Cazeau, mère du premier seigneur Casgrain, Mr. Philippe-B. Casgrain raconte que sa propre mère, Elisabeth-Anne Baby, avait connu cette arrière-grand-mère: *«C'était en 1824, lors de sa visite de noces à la Rivière-Ouelle, dans la famille de son mari. Elle alla faire la connaissance de cette vieille dame qui demeurait en face du manoir, du côté sud de la rivière, dans une maisonnette entourée d'arbres, laquelle est aujourd'hui remplacée par la résidence de l'honorable C. Antoine-Ernest Gagnon (c'est la grande maison que l'on voit encore en 1970 à l'ouest du pont, appartenant à Mme Alphée Lévesque, sauf erreur)... Elle reçut la mariée assise dans son fauteuil, car elle avait perdu la vue à la suite de son grand âge... Sa fille, Marguerite, dame veuve Johnston, demeurait avec elle et l'entourait d'égards, de prévenances et de tous les petits soins que la piété filiale peut offrir... L'accueil qu'elle fit à ma mère fut très cordial et elle lui témoigna la joie et la satisfaction que lui causait son mariage. Durant la conversation, elle pria ma mère de vouloir bien lui permettre de connaître ses traits en passant sa main sur son visage, ce qui lui fut accordé avec plaisir. «Vous avez, dit-elle, un petit nez retroussé...» Pour témoigner à ma mère son contentement et lui être agréable, elle lui chanta des chansons, comme si elle eut assisté aux noces,...» (93)*

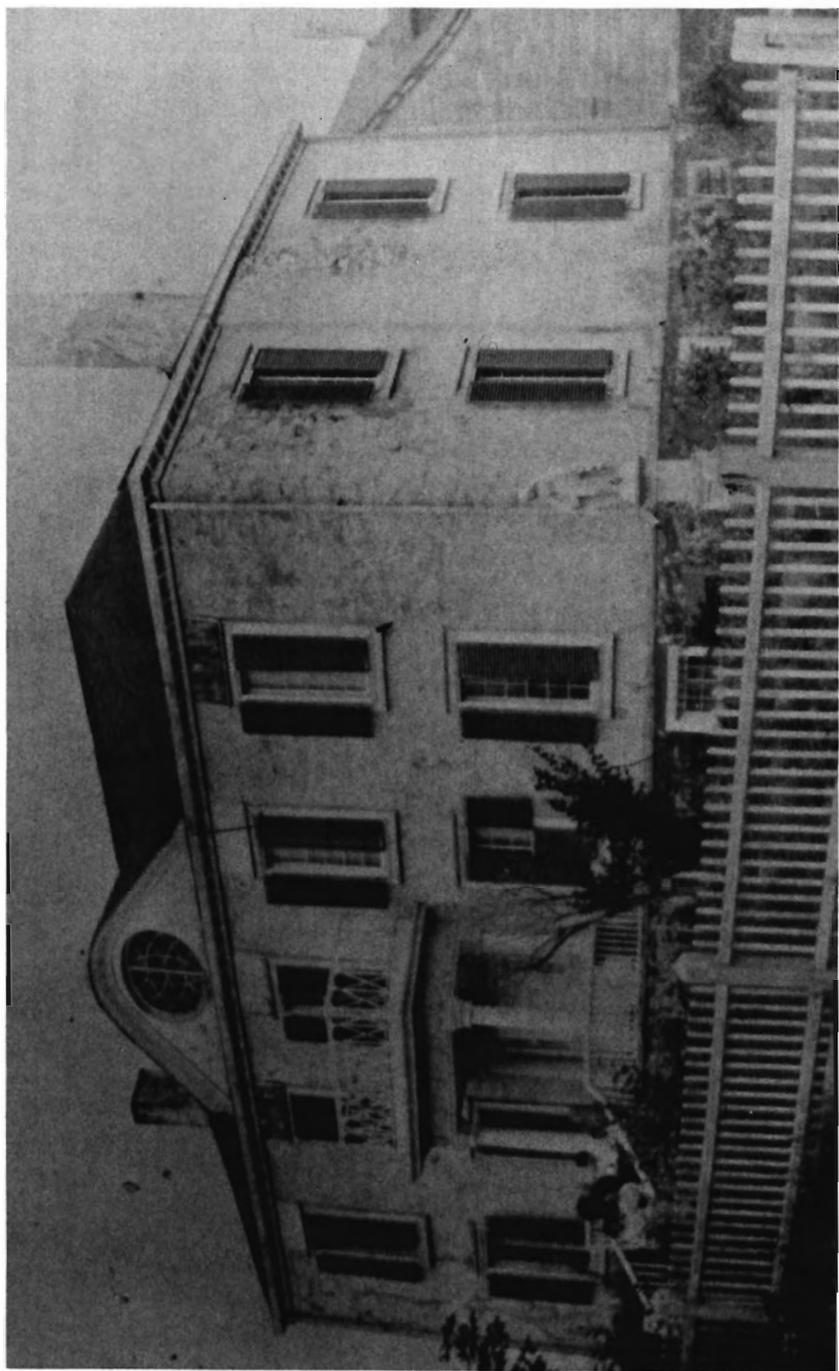
Cette maison de la première ancêtre Casgrain était, semble-t-il la demeure de l'instituteur Johnston. A leurs décès, elle retourna en toute propriété au seigneur Casgrain. Vers 1836 il la vendit, par bail verbal, à Isidore Richard. Celui-ci construisit une grange-étable et une écurie, sur ce terrain où est déjà une maison. Le 24 octobre 1854, toute la propriété est vendue au curé Bégin, qui la cède, à son décès, en 1872, le 6 mai, au curé Brochu. (94) C'est par la suite que l'honorable C.A. Ernest Gagnon, ministre et constructeur du pont Gagnon, acquit le terrain et fit construire la longue maison basse, au style typiquement canadien, que l'on voit encore aujourd'hui. Cet édifice mériterait, comme le dernier manoir, d'être sauvegardé. Les papiers concernant la construction de cette maison sont déposés aux Archives de la Province.

Le seigneur Pierre Casgrain, avant de s'établir à Rivière-Ouelle avait fait du commerce dans la région des Grands Lacs, parmi les Indiens. Allant avec des équipées de traiteurs jusqu'aux tribus des Illinois, voire même jusqu'à la Nouvelle-Orléans, Pierre Casgrain y aurait amassé un petit pécule suffisant pour s'acheter quelques pacotilles et entreprendre un commerce ambulante sur les côtes du Québec. C'est donc comme «peddler» que Pierre Casgrain vint pour la première fois à Rivière-Ouelle; transportant sur son dos une «cassette», fixée aux épaules par des «strappes», il achetait et vendait divers objets pour le bénéfice de marchands influents établis à Québec.

C'est sans aucun doute le décès du célèbre marchand Pierre Florence qui décida Pierre Casgrain à se fixer à Rivière-Ouelle; il a cru vraisemblablement

(93) Ph. B. Casgrain, MÉMORIAL DES FAMILLES... p. 27.

(94) Archives du presbytère de Rivière-Ouelle.



Manoir de Pierre-Thomas Casgrain et magasin de Charles-H. Têtu.

(Photo: Mme Bertrand, de l'Île-Verte).

blement pouvoir assumer la relève. En effet, lorsque la succession de Florence s'ouvre, on voit Casgrain acheter une grande partie du stock de son magasin. La même année, Pierre Casgrain se marie à demoiselle Marie-Marguerite Bonenfant, c'est-à-dire en 1790.

*«Le décès de Pierre Florence, raconte P.B. Casgrain, sans héritiers ou représentants pour continuer le commerce considérable qu'il faisait, laissa une ouverture favorable à Pierre Casgrain... Il fit si bien ses affaires qu'il put acquérir en 1797 une belle propriété et habitation près de l'église et du débarcadère. C'était un bon poste de commerce et alla s'y installer.*

*Cette propriété avait été mise en vente par décret émané à l'instance de John Young, négociant de Québec contre le nommé James Quinn, marchand à Rivière-Ouelle, tombé en faillite. Notre grand-père était le plus haut et dernier enchérisseur et devint propriétaire à très bas prix, pour la modique somme de 180 Livres, égale à \$720.00*

*Voici la description officielle de la propriété telle qu'annoncée en vente par le Shériff: «Un morceau ou belle pièce de terre sis et situé dans le premier rang des concessions de la paroisse de la Rivière-Ouelle, de 3 arpents de profondeur sur la largeur (3 par 3) qui se trouve à commencer à la ligne de la terre de Pierre Florence, allant au nord-est jusqu'à la ligne de la terre de Nicolas Hudon dit Beaulieu ou ses représentants; borné par devant par les terres appartenant à la Fabrique de la Rivière-Ouelle; les dits 3 arpents allant au nord-est jusqu'à la terre des héritiers de feu Alexis Miville dit Deschênes, joignant au sud-ouest la terre de Pierre Florence ou de ses représentants, et au nord-ouest les terres appartenant à présent à Pierre Boucher, sur lequel morceau de terre sont bâtis une maison, hangar, étable et autres bâtiments dessus construits.»*

James Quinn était natif d'Irlande et marchand à Québec, où il avait de bonnes relations commerciales entre autres avec la maison Lymburner et Crawford. De là, il était venu vers 1790 s'établir à Rivière-Ouelle, probablement pour profiter de l'ouverture de la chance de commerce étendu que le décès de Florence venait de clore... Il rencontra là une demoiselle Hausmann, sœur de Joseph Hausmann, épouse de Thomas Pitt notaire de l'endroit. S'étant fiancé, Quinn monta à Québec avec elle, et, après un contrat de mariage passé là devant maître Pinguet, notaire, le 28 août 1791, revenait à Riv.-Ouelle.

Quinn, comme on le voit, avait une bonne résidence à Rivière-Ouelle, près de l'église sur une belle pièce de terre, avec de grandes dépendances, hangar, écurie, etc,... Le vendeur de Quinn était un nommé McLeod, qui tenait d'échange avec Alexis Miville dit Deschênes par acte passé devant Mre Joseph Dionne, notaire, le 30 mars 1779, savoir: trois arpents de front sur trois arpents de profondeur.

James Quinn vivait sur un pied qui indiquait un marchand bien à l'aise, s'il faut en juger par son train de vie et le mobilier de sa maison: table et meubles en acajou, argenteries, tel qu'un pot en argent de trois livres et demie, avoir-du-poids, voitures d'été et d'hiver, avec le meilleur

harnachement, et tous les accessoires de fabrique anglaise, etc.,... ainsi qu'on le voit par la liste de ses effets dans le dossier ci-haut mentionné de la Cour où il fut assigné. Ce faste campagnard ne fut pas de longue durée. En peu de temps, Quinn tomba en faillite, et, en juillet 1795, il prit soudainement la fuite, en se sauvant aux États-Unis, pour se dérober à ses créanciers. Il abandonna sa femme et ses enfants, les laissant dans un dénuement complet, et on ne le revit plus.

Ses créanciers procédèrent en justice contre lui, et c'est ainsi que tous ses biens furent saisis et vendus, et que notre grand-père acquit du Shériff à très bas prix une belle et bonne propriété qu'il vint habiter aussitôt. Il y vécut avec sa famille jusqu'à son décès, en 1828.

La maison n'existe plus depuis 1859, alors qu'elle fut démolie. Elle formait un beau corps de logis à un étage, d'environ 75 pieds de front sur une trentaine de pieds de profondeur, pignon sur rue du côté nord-est, dont elle était séparée par un carré libre d'environ un demi arpent en superficie. La façade donnait vers le midi et tout l'extérieur était lambrissé à clin et peinturé en jaune suivant la mode du temps, comme l'était le vieux presbytère, disparu en 1835, et comme l'était le manoir seigneurial (95) auquel elle ressemblait de forme et de dimension. L'ensemble annonçait une grande demeure de plein-pied, solide, bien bâtie, simple et de bon goût. Tout l'intérieur était bien fini, lambrissé en bois de pin, haut et bas, et partout peinturé en blanc, carré et mansardes.

En face de la maison se trouvait un grand jardin, qui existe encore attenant au terrain de la Fabrique, planté d'arbres fruitiers et parsemé de fleurs. Au milieu, un pavillon ou balcon en style mauresque avec persiennes, abritait contre le soleil et l'air ceux qui aimaient venir se reposer ou s'adonner à la lecture.

Après le décès de notre aieul en 1828, il n'y avait aucun de ses trois fils qui eut besoin de cette maison pour l'occuper. L'aîné Pierre, était logé tout près, dans une grande et superbe maison en pierres à deux étages que son père lui avait bâtie en 1818, et où se trouvait en même temps le magasin de la société Casgrain-Têtu. Quant à mon père, il demeurait à la ville et avait déjà acquis le manoir des seigneurs Perrault. Le plus jeune était Eugène, encore mineur, qui devait aller habiter sa seigneurie de l'Islet. Dans ces circonstances, la maison fut laissée pour habitation à M. Charles Têtu, cousin-germain, et associé de Pierre Casgrain... Ce dernier alla s'installer vers 1834 dans cette nouvelle grande maison qu'il avait bâtie loin du chemin à une dizaine d'arpents d'où il était. *«Quant à Mr Charles Têtu, père de Mme Hector Langevin, (père de la Confédération), il garda la maison «jusqu'en 1859, mais ne trouvant pas à la louer convenablement ou l'utiliser autrement, et fatigué des locataires qui l'incommodaient, et de l'entretien inutile, il la fit démolir.»* (96)

(95) Manoir Perrault.

(96) Ph-B. Casgrain, Notes manuscrites déposées à la Société Historique de la Côte du Sud.

C'est cette maison de Quinn qui devint ainsi le premier manoir Casgrain; elle se trouvait au nord de «*La Riveraine*» actuelle. Mr. Amédée Richard ne se trompait pas quand il me disait qu'il était construit dans les jardins du seigneur; c'est exact à peu de choses près. Encore une fois, la tradition est conforme aux faits. Mr Richard me dit se souvenir que des individus auraient cherché (ou auraient voulu le faire) un quelconque trésor ayant appartenu au seigneur dans la cour arrière de sa maison; lui-même trouve un peu risible ces recherches de trésors qui n'existent que dans l'esprit des gens!

En mariant une fille du clan des Bonenfant, Pierre Casgrain entrait dans une des familles de commerçants en vue de la paroisse. Les Bonenfant, on l'a vu, avaient des intérêts dans le moulin banal et dans la pêche de la Petite-Anse; justement cette pêche, donnée d'abord à François Têtu, est acquise en 1802 par Pierre Casgrain.

De plus, la faillite de James Quinn éliminait un concurrent commercial important; il allait rester à toutes fins pratiques l'unique commerçant à Rivière-Ouelle.

C'est donc vers 1791 que commence à s'illustrer la «*dynastie*» Casgrain, et que débute l'«*empire*» commercial. Son commerce bénéficiera d'un excellent départ en 1792, l'année où Mgr. Panet, alors curé, fait construire l'église neuve. Pour ce marchand qui a réussi à monopoliser l'essentiel de tout le commerce de Rivière-Ouelle, cette entreprise constitue un marché excellent, l'occasion de ventes exceptionnelles. Les comptes de la Fabrique fournissent des exemples: Casgrain vend tel ou tel produit; Casgrain nourrit les employés; etc,...

On a vu aussi que ces mêmes années, Pierre Casgrain et le clan des Boucher tentent de faire construire un pont sur la rivière, prévoyant, dit-on, provoquer le déménagement du site de l'église. Dans ce cas, c'est non seulement une église neuve, mais aussi un presbytère neuf qu'il aurait fallu construire, sans compter une possible vente de terre à la Fabrique pour le cimetière, et la ferme du curé, etc,.... Tous des bénéfices éventuels! Mais ça n'a pas réussi. (A propos, je crois que l'histoire traditionnelle a eu tort de voir en ces commerçants des philanthropes et des esprits débonnaires. Les capitalistes de tout temps ont été des gens qui ont risqué des capitaux pour en tirer des profits. Pourquoi nos ancêtres auraient-ils été différents de nous, que ce soit des Casgrain, des Chapais ou des Dionne???)

Le commerçant Casgrain achète des habitants le blé qu'ils désirent vendre, ainsi que l'huile de marsouins, et peut-être plus tard le beurre et les légumes; c'est lui également qui doit se charger de monnayer les dîmes du curé; les dîmes sont perçues en nature: blé, avoine, pois, etc... Ainsi, par exemple, en 1806, la dîme rapportait: 800 minots de blé; 250 d'avoine; 650 d'orge, 80 de pois, etc... Le marchand les vend

au meilleur prix, en se gardant une commission. Ainsi, le 25 mars 1801, il écrit à un marchand de Québec: (97)

«Rivière-Ouelle, le 25 mars 1801.

«Monsieur,

*J'ai environ 1800 à 2000 minots de blé, et comme vous le faites acheter par nos endroits à 10 schelins, vous payez de plus la commission. Faisant une partie de mes affaires chez-vous, j'ose espérer que vous prendrez le mien à ces conditions. Vous aurez en outre un avantage; c'est que vous pourrez garder vers vous le montant de mon compte, mais pour le restant de l'argent, il faudra qu'elle me soit comptée (sic) à l'embarquement, en ayant besoin pour payer les habitants. Je vous serai obligé pour une réponse par le porteur.*

*Je suis Monsieur,*

*Votre très humble serviteur, P. Casgrain.»*

Ce marchand de Québec est un monsieur G. Gymb (ou Lymb?). Celui-ci, et peut-être d'autres, en retour approvisionnent Mr Casgrain en marchandises de toutes sortes: tissu à la verge, tabac, sucre, mélasse, rhum, peinture, chaux, souliers, ustensiles, etc,... Pour avoir une petite idée des marchandises achetées par les habitants, voir l'inventaire et le partage de Julien Hudon dit Beaulieu, en date du 11 mars 1813, cité précédemment.

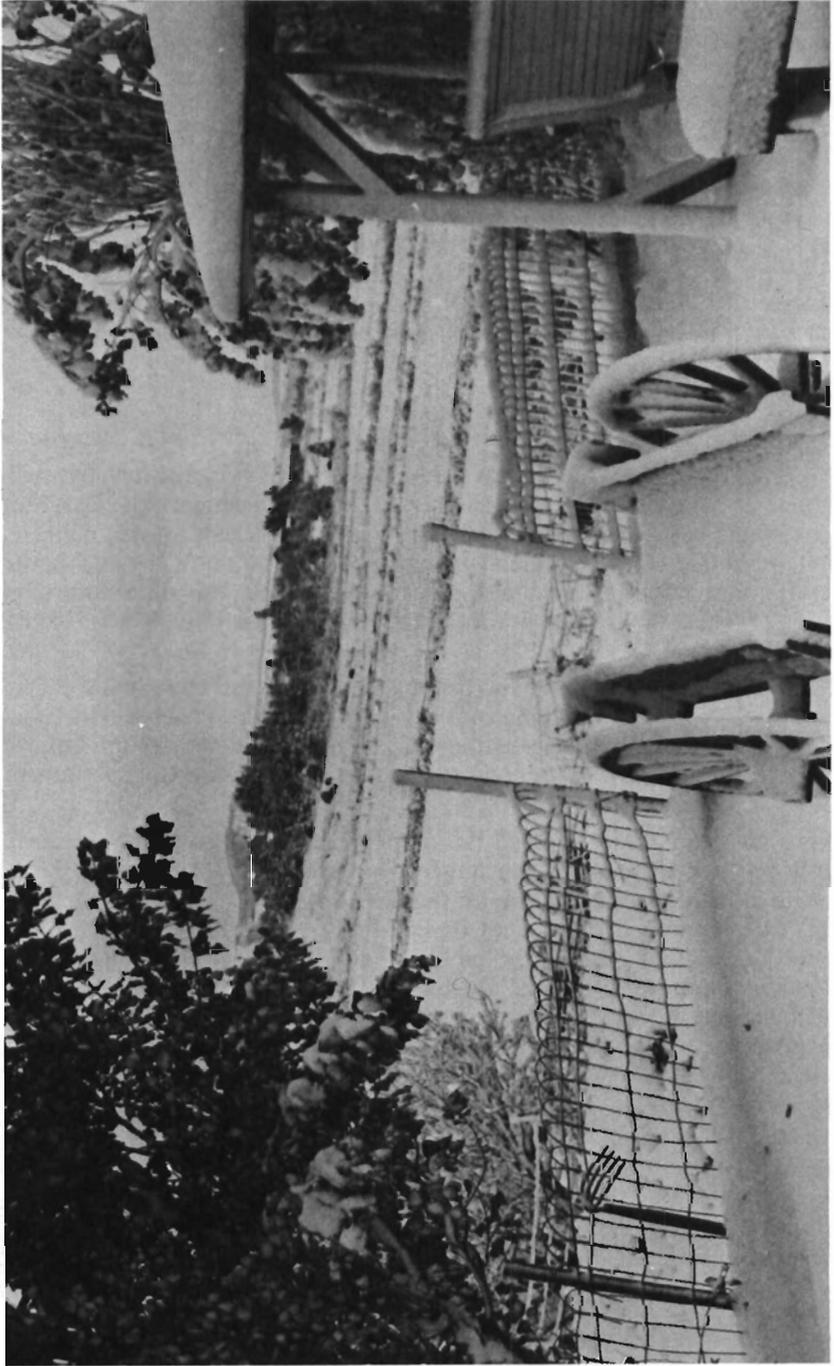
En 1809, une autre belle occasion se présente au marchand Pierre Casgrain: la construction d'un couvent. Il encouragea cette construction, on l'a vu, et y alla même, semble-t-il, de certains dons, tel du bois; il prêta à l'entreprise une somme de 100 Livres. C'est l'année où se poursuit la décoration de l'église.

Vers la même époque, il se faisait peindre, lui et son épouse, ainsi, semble-t-il, que le seigneur Perrault et son épouse, et Mme veuve Jean-Baptiste Bonenfant, née Marie-Marguerite Coté, belle-mère de Mr Casgrain, (Mr J-Bte Bonenfant était décédé le 11 août 1797), par le peintre artiste, Dulongpré, auteur des tableaux de l'église. Ces peintures d'art ont par la suite été dispersées en diverses directions: celles des Perrault-Hausmann ont été apparemment perdues; celles de Casgrain et son épouse sont propriété du Musée Provincial à Québec; celle de dame Bonenfant serait à Montmagny, conservée dans la famille Têtu, d'après Mr Ph.-B. Casgrain. (Op. cité, p. 34)

M. Pierre Casgrain avait dans son commerce un commis qui allait devenir célèbre; il s'agit de Mr Amable Dionne, frère du notaire Augustin Dionne. Le 10 juin 1811, Mr Dionne épousait la fille de Michel Perrault, instituteur au Cap Saint-Ignace, et l'un des trois propriétaires-héritiers de la seigneurie de la Bouteillerie.

---

(97) Cahier des Visites, Riv-Ouelle, 10, 11 et 12 juillet 1806. Archives du Séminaire de Qué. Polygraphie 36, No 23-e.



Première bordée de neige sur les champs de la Petite-Anse.

(Photo Jean-Guy Mignault).

M. Amable Dionne, à la suite de son mariage, devait se fixer à Kamouaska, dans la longue maison blanche que l'on voit encore derrière l'église au sud du chemin. Là, il continua à exploiter un commerce en société avec Mr. Casgrain. De son mariage, sont issus 8 filles et 2 garçons

Cette société fit des progrès reluisants, si l'on en croit Mgr Têtu, et si l'on en juge par les dotations qu'il fit à ses filles. Mgr. Têtu affirme qu'il laissa à sa mort une fortune impressionnante de \$150,000 dollars, et qu'il dota ses filles, chacune des huit, de \$8,000. (98)

Mme Julienne Barnard, dans ses *«Mémoires Chapais»*, note justement que Georgina Dionne, femme de Jean-Charles Chapais, reçut en dot la somme de 2,000 Livres (équivalant à environ \$8,000 à \$10,000 dollars) de son père. Mais, en rusé financier qu'il était, Mr Dionne précisait au contrat de mariage que cette dot: *«servirait pour l'acquisition d'une ou plusieurs propriétés foncières dont la dite future épouse aura seulement la jouissance, sa vie durant, et la propriété devant passer à ses enfants, si enfants elle a, sinon retourner en ligne directe après son décès ou celui de son futur époux, qui aura pareillement droit d'usufruit sur la dite propriété sa vie durant...»* (99) Il ne faut pas s'étonner de cette formalité foncière, car c'était très courant à l'époque. Un testateur, par exemple, qui voulait voir le bien familial se perpétuer dans la famille, le donnait en héritage à son fils, en précisant qu'il ne devait le transmettre qu'à son propre fils. Ce sont des successions *«en ligne directe»*. Bientôt, on verra quels problèmes énormes ces successions en *«ligne directe»* ont créés chez les Casgrain au sujet de la seigneurie de la Bouteillerie.

La société Dionne-Casgrain permit à Amable Dionne finalement d'acquérir les seigneuries de Sainte-Anne et de Saint-Roch, afin de les substituer dans sa famille; son fils, Amable, reçut celle de Saint-Roch; Elizée, quant à lui, celle de Sainte-Anne. Amable Dionne se fit construire à la Pocatière un manoir, par nul autre que Mr. Eugène Casgrain, seigneur de l'Islet; (cette maison, transformée, appartient aujourd'hui à un M. Harton de Ste-Anne.)

L'abbé Alphonse Casgrain disait un jour à son cousin l'abbé Henri-Raymond Casgrain: *«L'Honorable Amable Dionne gripa tous les sous pendant que toi et tes semblables veulent courir en Europe à la recherche d'un blason imaginaire. Si tu veux me croire, cher cousin, contentons-nous de celui (le blason) que nos bons parents se sont faits; ton père en se faisant servir par ses autres frères, ne négligeant jamais sa note pour services professionnels; mon grand-père et mon père, en réussissant à merveille dans leurs pêches d'anguilles, de saumons et de marsouins; et l'honorable Mr. Amable Dionne, en mettant la main sur la partie la plus précieuse du blason: la piastre. Tu sais comme il avait les doigts longs et croches à force d'empêcher l'argent des habitants...»* (100) L'abbé Henri-Raymond

(98) Mgr. Henri Têtu, HISTOIRE DES FAMILLES, ... p. 516

(99) Mm Barnard, MÉMOIRES CHAPAIS, tome I, p. 262.

(100) abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 84.

Casgrain avait proposé un modèle de blason familial à son cousin. C'est la réponse qu'on lui tint, où il paraît que Mr. Dionne n'était pas tenu partout en haute estime.

Par contre, Mme Barnard, dans ses Mémoires Chapais ne cesse de louer l'honnêteté et l'esprit de charité de ce bon seigneur. L'expression de ces deux opinions contraires nous semble avoir été dictée par un parti pris politique. Est-ce que Mr. Dionne n'était pas partisan chevronné des «*Chapais*», et donc, suspect aux «*rouges*»?

Quoi qu'il en soit, Mr. Dionne a laissé de sa personnalité une prestigieuse renommée à Kamouraska surtout mais aussi dans toute la région; il fut député du comté de Kamouraska de 1829 à 1835 et ensuite, conseiller législatif jusqu'en 1837. Il fut nommé membre du Conseil Spécial par Sir Colborne, et enfin fut de nouveau conseiller législatif de 1842 jusqu'en 1852, année où il meurt, le 2 mai.

Entre 1813 et 1815, Pierre Casgrain achète successivement les 3 parts de la seigneurie de la Bouteillerie, (Voir à l'appendice), pour environ 12,000 Livres, ou \$50,000. Cet achat le rendait bénéficiaire des revenus des cens et rentes, lods et ventes, ainsi que des louages de bacs et de pêche; de plus, ceci l'autorisait à jouir de tous les droits honorifiques, comme le banc d'honneur dans l'église. Mais, sur ce point, une difficulté s'éleva avec la veuve du seigneur Perrault, qui, à la suite du décès de son mari, avait continué à occuper le banc; elle entendait contester au nouveau seigneur son droit honorifique au banc, allant même jusqu'à poser une serrure à la porte du banc!!!

*«Elle était entêtée et mal avisée et causa bien des embarras au nouveau seigneur Casgrain, écrivait Philippe-Bâby Casgrain. Lorsque celui-ci se présenta pour occuper le banc seigneurial dans l'église, elle s'y opposa résolument. Et, pour soutenir ses prétentions, elle intenta en février 1814, une poursuite dans la Cour du Banc du Roi, à Québec, réclamant un droit à la possession du banc. Sa demande, n'étant fondée ni en loi ni en droit, ni équité, fut retirée par son avocat, et elle fut mise hors de cour avec dépens, le premier avril suivant.*

*Elle intenta un autre procès contre le même, et voici comment: Une chose restée inconnue et imprévue de tous jusqu'alors fut la découverte d'une cause de nullité absolue du contrat de mariage entre le seigneur Perrault et Thérèse-Esther Hausmann. On découvrit que le notaire instrumentant avait omis de faire contresigner l'acte par un second notaire.*

*La veuve en profita pour se rabattre sur un douaire qui surgissait ainsi et réclama dans la même Cour, le douaire coutumier et des avantages matrimoniaux, au montant de 3,456 Livres. Le jugement rendu dans l'instance, le 20 octobre 1817, la débouta pour lors de sa demande avec dépens. Deux ou trois autres procès contre le même, ne lui réussirent pas mieux. Enfin, elle fut forcée par la Cour de remettre au seigneur les plans, titres, actes, pièces, etc.,... de la seigneurie qu'elle détenait sans droit. Cependant, le seigneur Casgrain à l'aide des vendeurs, ses garants, constitua à cette veuve par compromis, une rente viagère de 225 Livres.*

*'Après tous ces débats, Madame veuve Perrault alla s'éteindre à la Pointe-aux-Trembles, où elle mourut le 7 avril 1819, et fut inhumée là sous son banc, dans l'église de la paroisse, à la suite de funérailles imposantes...» (101)*

Peu de temps à la suite de l'achat de la seigneurie, le nouveau seigneur Casgrain avait l'honneur de recevoir en son manoir nul autre que le lieutenant-gouverneur de la Province, tel que nous l'apprend une lettre de Mgr. Panet à son évêque. On imagine aisément le faste extraordinaire que dut déployer Mr. Casgrain pour recevoir son hôte avec la dignité que lui confère son rang: invités de marque, décorations, illuminations, banderolles, cour d'honneur, haies de spectateurs, coups de canon, etc,...

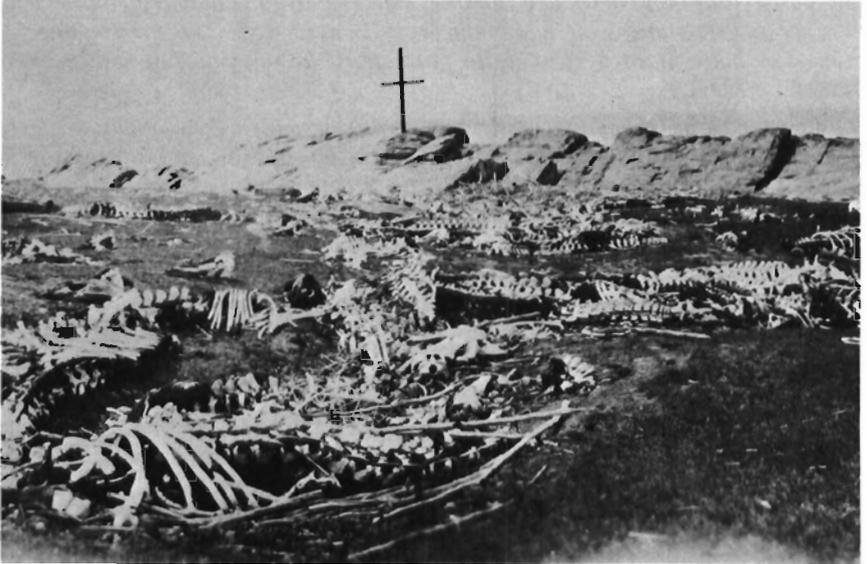
Pierre Casgrain fit également construire, on l'a vu, un pont sur la rivière, pour remplacer le bac et les passages à gué. Ce pont rapportait un revenu suffisant pour le rembourser des dépenses faites, et même lui assurer un revenu régulier dans la suite. Pierre Casgrain en outre fit l'acquisition de la seigneurie de l'Islet, qu'il transmit à son fils, Olivier-Eugène.

Une autre des activités de Pierre Casgrain fut l'exploitation des pêcheries; son petit-fils, Philippe-Bâby Casgrain, raconte comment il réalisa un bénéfice impressionnant, un jour avec cette pêche: *«L'exploitation des pêcheries dans le fleuve vis-à-vis sa seigneurie était à cette époque une industrie pratiquée sur un grand pied à cause de l'abondance du poisson de plusieurs sortes, tels que le marsouin, l'esturgeon, le saumon, le bar, l'alose, le hareng, la sardine, l'anguille, etc,... La pêche était un aliment considérable pour son négoce et donnait aussi un rendement lucratif de ses droits seigneuriaux.*

*Avec la perspicacité et le coup d'œil qu'il avait, il ne manquait pas de saisir aux cheveux l'occasion de faire une bonne spéculation quand elle se présentait à sa portée. Un printemps que la marée de la pêche aux marsouins avait donnée énormément, (il y en avait au delà de 500 de pris) il fit aussitôt acheter sous main et sans dire un mot toute l'huile qu'on allait en tirer, sachant bien qu'une telle abondance la mettrait à bas prix. En même temps, il partait à poste de cheval pour Québec, où il arrivait tout d'une traite, après avoir rendu trois relais de chevaux, vendait toute son huile, achetait et frétait les futailles nécessaires et revenait du même train, sans que personne eût pu soupçonner son voyage. La chance l'avait suivi. La goélette chargée de ses futailles, poussée par un vent favorable, entra dans la rivière Ouelle comme lui-même y arrivait. Cette transaction, ainsi hâtivement expédiée, lui valut dans ses quarante-huit heures un bénéfice d'au delà 800 Livres.*

*La grande quantité de carcasses de ces marsouins qui pourrissaient sur la grève de la pointe de la Rivière-Ouelle empestait l'air à la ronde, suivant que le vent portait. Quand les rafales apportaient l'odeur nauséabonde vers la*

(101) Soc. Hist. de la côte du Sud, notes manuscrites dactylographiées déposées par Ph.-B. Casgrain, p. 11 et 12.



(Photo abbé Fernand Bérubé).

Squelettes décharnés de marsouins sur la plage. La croix rappellerait le souvenir d'un pêcheur noyé ou disparu sur le fleuve.

*demeure de Mr. Casgrain, la compagnie qu'il avait l'habitude d'entretenir chez lui en était incommodée. En se tenant le nez, chacun s'écriait: «Quelle peste!» «Quelle puanteur!» «Comme ça sent mauvais!» Lui, content du résultat, s'en moquait: «Je trouve que ça pue bon!», disait-il d'un air narquois.*

*Dans ce temps-là, il continuait à mener une vie fort active, tout en la rendant agréable, en entretenant ses amis sous son toit hospitalier... Il aimait la bonne chère et recherchait surtout la belle et bonne compagnie qu'il se plaisait à attirer chez lui. On m'a souvent rapporté qu'il envoyait ses voitures à Québec quérir ses amis de la ville pour jouir de leur société; et il les renvoyait mener après les avoir entretenus et régales avec une joyeuse et libérale hospitalité. Le souper d'alors était le diner d'aujourd'hui. On le prenait long et bon.*

*Quand le bon vin avait porté la joie au cœur, la gaieté se manifestait par des chansons, alternées par les dames et les messieurs, ce qui développait envers elles une galanterie toute française, en y mettant toutefois une réserve de bon ton et le respect qu'inspirait la dignité de caractère de l'hôtesse qui présidait. Les amusements et les distractions dans une campagne monotone étaient comparativement peu nombreux et peu diversifiés; on cherchait alors à y suppléer de son mieux. La convivialité offrait une bonne ressource autour d'une excellente table; aussi notre aieul tenait-il à avoir la sienne bien garnie et bien servie. En sus d'un maître d'hôtel en titre, le*

chef Rémi, il avait un aide-cuisinier nègre et une pâtissière, la vieille Marraine, dont le nom est resté légendaire dans la famille pour ses pâtés et confiseries. Il est naturel de supposer que les connaissances pratiques dans l'art culinaire apportées de France par le vieux père n'ont pas été négligées par les fils, mais bien plutôt bien mises à profit...

On s'attachait en ce temps-là moins à l'apparat et plus à la substance. On aimait à avoir du beau linge et en abondance et des argenteries solides et massives pour l'usage journalier et pas plus. C'était, si on doit l'appeler ainsi, le seul luxe de la maison. L'ameublement était très simple, uni, se bornant aux besoins et au confort...» (102)

Il nous faut faire une place ici à la société familiale imposante créée par les mariages illustres de ses fils et filles: (Voir l'appendice)

- 1— PIERRE-THOMAS (18 septembre 1797 — 26 avril 1863) épouse demoiselle Emilie Lacombe de Saint-Hyacinthe. Ils auront dix enfants. C'est lui qui héritera de la seigneurie. Nous en parlerons.
- 2— CHARLES-EUSÈBE (28 décembre 1800 — 29 février 1848) épouse une «anglaise», Elisabeth-Anne Bâby. Ils auront 14 enfants. Avocat, député, Conseiller législatif, Commissaire aux Travaux Publics.
- 3— OLIVIER-EUGÈNE (8 mars 1812 — ?) épouse Hortense Dionne, fille d'Amable Dionne. Seigneur de L'Islet. Il aura 13 enfants. C'est à un de ses fils, Arthur, que l'on doit les extraits de poésie, (?) «*LA GRANDE TRONCIADE*», publiés en tête des chapitres. Un autre se fera prêtre, Georges.
- 4— SOPHIE, née le 30 avril 1799, épouse le notaire François Letellier de Saint-Just, le 5 juillet 1814. Puis après son décès, elle épouse en secondes noces, Mr. Edouard Bélanger, chef-magasinier de la Compagnie de la Baie d'Hudson.
- 5— LUCE, née le 5 octobre 1802, épouse Philippe Panet, le fils du célèbre politicien Jean-Antoine Panet, et en même temps, le neveu de Mgr. Bernard-Claude Panet, curé de Rivière-Ouelle et évêque de Québec. Ce fut un des mariages les plus brillants que la famille Casgrain et toute la paroisse eurent le bonheur de voir. Philippe Panet, avocat, devint juge de la Cour du Banc de la Reine et d'Appel.
- 6— JUSTINE, née le 19 avril 1804, épouse Charles-Butler Maguire, chirurgien-médecin dans la marine royale anglaise. Puis en secondes noces, Mr. Pierre Beaubien, médecin et professeur à Montréal.

Ainsi, en plus de l'alliance avec les Bonenfant, les Têtu et Johnston que Pierre Casgrain lui-même avait nouée par son mariage et celui de sa sœur, voici que les familles Lacombe, Bâby, Dionne, Letellier, Bélanger, Maguire, Beaubien et Panet entrent dans le giron familial. C'est bien sûr toute cette cour de parents «*Rivièreouellois*», Québécois et Montréalais qui se réunissait, au temps des fêtes, au manoir, que vient de nous décrire

---

(102) Casgrain, Ph.-B.: MÉMORIAL DES FAMILLES... pages 35 et 36.

Philippe-Bâby Casgrain. C'est ainsi également que se tisse une trame politique indéfectible, dont les centres seront les Letellier-Têtu-Casgrain. Voyons comment Philippe-Bâby Casgrain décrit ses oncles et tantes:

*«Luce et Justine étaient toutes deux d'une grande beauté, quoique de types différents. Luce avait un teint clair, rose, éclatant, relevé par ses cheveux noirs-jais, qui descendaient bas sur le front; un regard vif et sémillant, un sourire fin et un rire d'un timbre argentin ravissant; une belle taille, svelte et souple, et un port de tête d'oiseau. Justine était belle de figure par la régularité de ses traits et son teint coloré. La majesté de sa taille et la dignité de son maintien lui donnaient un air de haute distinction... Le père était fier de ses deux filles, et, à leur début dans le monde, quand elles vinrent à la ville, ce n'était pas sans un air de complaisance visible qu'il les conduisait à la promenade et qu'il jouissait au fond du cœur de l'attention, des hommages et des salutations que l'éclat de leur beauté attirait de tous côtés.*

*Ce bon père avait pourvu du vivant de son épouse à l'établissement de tous ses enfants. Ses filles bien dotées firent comme on voit, des mariages avantageux et bien assortis. Son fils aîné eut en partage la seigneurie de la Bouteillerie et la continuation (goodwill) de la maison de commerce; (103) le second, Charles, eut la propriété en ville et des terres et rentes; Eugène, encore mineur, et âgé seulement de 13 ans à la mort de sa mère, avait eu son établissement assuré par l'acquisition, pour lui, de la seigneurie de l'Islet.» (104)*

L'abbé Alphonse Casgrain, lui, présente l'antithèse, l'autre son de cloche: *«Deux frères vivant côte à côte, et sans se voir. Ce Mr. Eusèbe se tirant du grand seigneur, paraissant même dédaigner son frère, Pierre-Thomas, vu qu'il n'avait pas eu la chance de faire un cours d'études. Sans études classiques, mon père était encore plus fin que lui; la preuve c'est que tout simplement, il était en consultation auprès de mon père, même pour des bagatelles, de menus achats, de ventes, d'un marché quelconque, pour des riens pour ainsi dire; lui, l'oncle Charles, avait bien de la théorie, tandis que mon père avait la pratique...» (105)* De Mme Charles-Eusèbe, née Elisabeth-Anne Baby, sa tante, il disait: *«Madame Chs. E. Casgrain, cette grande dame anglaise, refusait la main de sa fille Suzanne à l'avocat Alphonse Pelletier qui la lui demandait en mariage: «Monsieur, ce n'est pas à la femme à ennoblir l'homme; c'est l'homme qui doit ennoblir la femme.» C'est bien le caractère, peint par elle-même, de cette tante... Aussi combien il y en avait-il pour l'oser approcher? L'isolement se faisait autour d'elle, de même qu'autour de son mari et de tous leurs enfants. Ça t'explique pourquoi, tu ne voyais jamais personne approcher de cette maison. Et toujours ces gros chiens à la mine rébarbative, qui n'avaient*

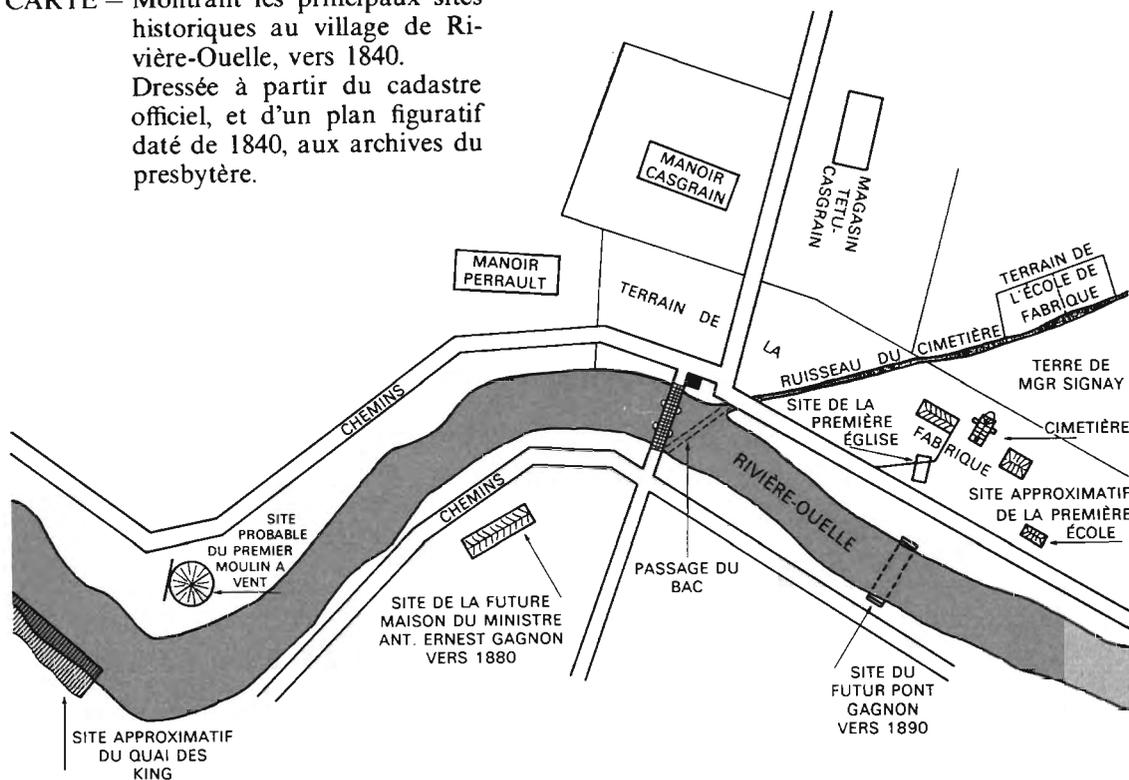
---

(103) Pierre Casgrain, aurait désiré que François Letellier, son gendre, enseigne le notariat à Pierre-Thomas, son fils. CF: Not. Pierre Garon, 2 juillet 1817, no 879.

(104) Casgrain, Ph.-B. MÉMORIAL DES FAMILLES... p. 38.

(105) MÉMOIRES, abbé Alphonse Casgrain, pages 233, 33 et 242.

CARTE – Montrant les principaux sites historiques au village de Rivière-Ouelle, vers 1840.  
 Dressée à partir du cadastre officiel, et d'un plan figuratif daté de 1840, aux archives du presbytère.



que leurs crocs à nous montrer, dont les aboiements jetaient la terreur dans le voisinage...» (105)

Et, que disait-il de ses cousins Beaubien de Montréal: Des pédants!! De sa tante Sophie: une personnalité douteuse, à la conduite pas toujours exemplaire (105) Et j'en passe!

Donc, de ces 6 enfants, 2 garçons demeurent à Rivière-Ouelle, et une fille: Sophie, mère des Letellier de Saint-Just. Voyons chacune de ces familles:

### **Pierre-Thomas Casgrain:**

*«Nous de la famille de Pierre-Thomas Casgrain, écrivait l'abbé Alphonse Casgrain, nous pouvons nous enorgueillir des belles qualités de notre père,... c'est mon père qui a gagné par son travail de concert avec mon grand-père tout l'argent qui a acheté la seigneurie de Mr Perrault. Plus que celà, si vous avez quelque chose sous la dent et sous les pieds, (il s'adresse à ses cousins) vous le devez à mon père. Il a payé \$60,000. en bel argent pour la seigneurie. Savais-tu celà, grand écrivain qui a cherché à persuader le monde que ton père était le seigneur de la Rivière-Ouelle? Veux-tu en savoir davantage? Qui a établi ton père dans le monde? Qui lui a fait faire ses études à Nicolet? C'est l'argent que mon père a fait par son travail pénible, tandis que ton père (Chs. Eusèbe) était douilletté par sa mère. Toutes les douceurs pour ce pauvre Charles! Toutes les peines pour Pierre! Travaille, mon Pierre, pour tes frères et sœurs!» (106)*

Le second seigneur mène un train de vie aussi fastueux que le premier; après son mariage, en 1817, il se construisit une maison, dans laquelle il installe son commerce qu'il tenait en société avec Mr. Charles-Hilaire Têtu, au nord-est de la route de l'église (site de la Caisse Populaire actuel). *«C'était une vaste structure en pierre, avec portail, lucarne immense au dessus, soutenue par 4 colonnes du style dorique...*

*Sa famille devenant nombreuse, le voisinage de la rivière, les bruits des allées et venues des habitants qui vendaient et achetaient dans le magasin qu'y tenaient en société P.T. Casgrain et C.H. Têtu, décida mon père d'éloigner sa famille de tout ce tumulte et même des dangers qui s'y rencontrent.*

*Il alla construire son vrai manoir de la Rivière-Ouelle, celui-là éloigné d'une couple d'arpents du chemin royal, avec une grande allée bordée d'arbres, depuis ce chemin royal jusqu'à la maison que l'on aperçoit à peine, cachée qu'elle est par les nombreuses plantations qui l'entourent. ... Elle est encore telle que mon père l'avait construite: commencée en 1828, elle fut terminée en 1832. Quelle belle construction! De 72 pieds par 25 avec une aile en arrière, qu'on a toujours appelé: le Fournil.*

---

(106) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 24.

*On y avait apporté tout le soin possible; on pouvait tout chauffer avec deux poêles seulement. Et quel bois avait été employé! Avant qu'on ne la peinturat, on pouvait voir la plus belle qualité de pin, de ce beau pin jaune d'alors, pas un nœud dans les planches, qui avaient servi aux boiseries, aux plafonds! Ce n'est que pour recevoir sa première bru, une grande demoiselle de Montréal, Georgina Morrison, femme de François Casgrain, qu'il fut décidé de peindre toute la maison. Aussi mon père fit toute une toilette nouvelle à la maison, mais non sans regretter ce beau bois de pin qu'il avait pris tant de soin de choisir à ses moulins de Saint-Pacôme. Tout était de si bonne qualité, que les bardeaux de la couverture n'ont jamais été changés; aussi, ceux qui l'ont habitée après lui ont tenu à toujours conserver religieusement la maison telle que mon père la leur a laissée...» (107)*

Je laisse l'abbé Alphonse Casgrain raconter lui-même ses souvenirs de famille au manoir: «... Tout marchait par son ordre; (il parle de Lisette, la gouvernante.) aussi mon père s'en rapportait toujours au bon jugement de Lisette. Te rappelles-tu (il s'adresse à sa sœur: Emma, Mme. Michaud) son soin particulier pour la basse-cour, car mon père aimait à manger bon: de bons poulets (spring chickens), les bons canards et les oies, et les dindes donc. C'est pourquoi, Lisette avait établi une basse-cour vraiment princière devant notre maison. On en voit encore des vestiges, dans une belle prairie au nord-est de la montée qui amène du chemin royal à la maison. C'est là qu'on voyait autrefois les oies, les canards et les poules par milliers,



Manoir Casgrain, Rivière-Ouelle 1971.

(Photo Roger Martin)

(107) Abbé Alph. Casgrain: MÉMOIRES, p. 79.

elle avait fait faire un étang avec une bâtisse convenablement grande pour tout cela.

Donc, il fallait bien cela pour une maison comme la nôtre qui ne vidait jamais; tu sais, le personnel ordinaire de 5 ou 6 filles servantes, et 3 ou 4 serviteurs, ordinairement bons mangeurs; mais il fallait ajouter qu'ils travaillaient bien aussi; sans compter les étrangers à la table de la cuisine, où j'ai vu le dimanche jusqu'à 25 personnes, gens de Saint-Pacôme, qui n'existaient pas encore comme paroisse séparée. On les appelait: les gens du Lac. Et Madame Pearson, ainsi que son mari, nos respectables meuniers de ce temps-là. Ils mangeaient, eux, à côté de papa. Aussi en passaient-ils des quarts de lard par année.

Aussi, il fallait voir ces boucheries d'automne, des 12, 15 à 20 cochons, immolés en dehors de la maison, mais entrés ensuite dans le fournil, pour y être ébouillantés et puis écorchés. Comme on se faufilait, nous, pour voir ces tueries en masse, ces ébouillanteries, on nous chassait bien; mais on revenait aussitôt; on trouvait cela si beau; mais, entre parenthèses, j'ajouterai que je n'aimais pas voir immoler un petit mouton à l'apparence toujours si douce; cela me faisait toujours de la peine. Mais venaient, pendant ces boucheries, les bons déjeuners aux filets de porc et au «dur». Comme c'était bon, comme on se régalaît! Et le boudin donc, et la saucisse! Allez donc en trouver de semblables même dans les meilleurs marchés de nos grandes villes? Impossible! Puis, il passait presque un gros porc de 300 à 400 livres pour les présents. Ainsi, on envoyait aux deux premiers voisins de la maison, Messieurs Norbert Piuze et Clément Deschênes, un beau soc; aux parents du voisinage, un rôti, qui n'était pas rôti, mais destiné à en faire un. Et va-t-on voir s'il en revenait à la maison?! Ah! les mesquins qui dévoraient les bonnes viandes de Pierre-Thomas Casgrain, en se moquant de sa grande générosité, en riant de son bon cœur!

Un jour, quand les enfants connurent ce manque d'égards envers leur père, ils mirent fin à ces dons. Croiras-tu que quelques-uns s'en formalisèrent? On allait jusqu'à dire: «Le père Thomas nous a oubliés cette année.» D'autre part, on voyait accourir des habitants, c'est-à-dire des pauvres du Lac, de Liche-Pain, de Sainte-Quenelle, de Brise-Culottes, du Grand-Moulin, Saint-Pacôme aujourd'hui, (108) à l'odeur de la curée, de la viande fraîche.

Et, quel beau spectacle, les oreilles, les pattes de cochon disparaissaient comme par enchantement, même une tête de cochon, par ci par là, à un plus pauvre que les autres dont la famille était plus nombreuse. Jusqu'à des queues de cochons s'en allaient par le même chemin! Que de queues ont pris cette route!

---

(108) «Liche-Pain, Brise-Culottes, Roule-Billôts, le Cotillon, l'Éventail»,... Quelques-uns de nos ancêtres avaient une imagination fertile; ces noms si pittoresques respirent une fraîcheur folklorique, une couleur de terroir charmante. Et dire que d'autres n'ont rien trouvé de mieux que de multiplier en centaines d'exemplaires, par exemple; le nom de Saint-Jean: des paroisses Saint-Jean, des rues Saint-Jean, un lac Saint-Jean, une rivière Saint-Jean, des sociétés Saint-Jean,... etc...

*Çà nous amusait, mais aussi ça faisait jouir pendant quelques jours ces pauvres mendiants, qui en retour priaient pour notre père; voilà pourquoi tout le monde l'aimait, et était toujours prêts à lui rendre service.*

*Un jour d'été à la saison de la fenaison, mon père avait profité d'une belle veine de beau temps pour faire abattre ses belles prairies; tout lui avait réussi à merveille, son foin serré en bon ordre, dans le cours de la semaine. Le dimanche, Mr. C.H. Têtu vint rendre visite à mon père et lui demanda de lui envoyer tous ses hommes de journée au nombre de quinze, autant que je me rappelle. Après la grande messe, il les voit et les invite à aller s'engager chez Mr Têtu. Deux seulement s'y rendent, et encore, ils ne s'arrangent pas sur le prix. Alors ce bon Mr Têtu s'en vient se plaindre à mon père: «Que fais-tu donc à tes hommes?», mon cher Pierre, «voilà qu'ils ne veulent pas venir travailler pour moi! Comment t'y prends-tu donc pour les avoir à ton service?» «C'est bien simple, répond mon père, je leur donne à manger d'abord, tant qu'ils en veulent et je les paye ensuite aussitôt leur ouvrage fini.» Ce n'est pas celà; on dit qu'à la table de Mr. Têtu, la soupe était maigre et claire, le lard maigre et mince; aussi les gens s'en plaignaient. Pauvres gens, ils travaillaient si fort! C'est une besogne de faucher toute une journée; il faut au moins les bien nourrir.*

*Comme ça marchait rondement chez nous! Que c'était beau de voir 8 à 10 hommes couchés sur leur faux! les ondins de foin couvraient bientôt tout le champ; et le fanage, et le revirage du foin, et le raclage (sic) tout au rateau, le foin mis en mailloches, le soir, afin de le préserver de la pluie; tout celà se faisait comme par enchantement, et en peu de temps!*

*Dans nos vacances d'écoliers, on y mettait même la main, mais on jouait plus qu'on ne travaillait; mon père avait trouvé ce truc, pour nous empêcher de rester dans l'oisiveté et pour nous occuper; il savait, le cher père, que l'oisiveté est la mère de tous les vices. Et, pour nous exciter au travail, lui-même nous montrait comment nous y prendre. Et une partie de la journée se passait ainsi en sa compagnie, jouant même avec nous. Si on avait par exemple cédé à la paresse, que de fois il nous couvrait de foin, ou bien venait défaire une mailloche de foin, sur laquelle on s'étendait pour faire la paresse ou nous coucher, mais il savait bien nous découvrir. Quels beaux jours de notre enfance!!! ... L'hiver, on filait, on tricotait, on raccommodait. Les hommes posaient des pièces à leurs bottes usées; les filles se faisaient leurs robes, leurs tabliers; on entendait déchirer l'indienne; Eh! que mon père haïssait celà; il disait que ça l'énervait! aussi ces bonnes filles profitaient de ses absences pour déchirer...» (109)*

N'est-ce pas une charmante fresque rurale? Beaucoup de poésie dans cette description, un brin de nostalgie et des souvenirs émus, qui oublient parfois la dureté du métier et les misères du travail!!!

---

(109) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 15, 16, 17, 24.

Le second seigneur Casgrain, on l'a vu, avait épousé dame Emilie Lacombe. Il semble qu'elle ne tomba pas dans les bonnes grâces de son beau-père et encore moins de sa belle-mère. C'est ce que semble sous-entendre Philippe-Bâby Casgrain, qui lui, en avait une mauvaise opinion: «*Cette jeune personne avait été élevée comme parente, dans la famille Dessauls, et dans l'intimité de la famille Papineau. Elle était née avec un esprit fin et délicat et avait reçu une éducation du meilleur genre. Tout présageait une union heureuse. Mais qui peut répondre de la santé du corps et des suites d'une affection du système nerveux? Le malheur voulut qu'à la suite d'une de ses premières couches, une fièvre puerpérale lui tomba sur le cerveau et l'affecta plus ou moins le reste de ses jours.*

*Une monomanie s'empara de son intellect, en se manifestant par une aversion contre la cause principale de son mal, qui lui laissait assez de lucidité pour la reconnaître. En dehors de ce sujet, elle causait admirablement bien, avec beaucoup d'agrément et de sel; montrant la culture bien soignée de son esprit et de son cœur. Elle chantait avec goût et donnait une grâce particulière et une tournure piquante à ses chansons. Elle savait les choisir et les amener à propos, avec un tact exquis et une finesse caustique, suivant l'occasion. Elle n'était pas jolie de figure et de teint, étant très brune, mais elle avait ce que l'on convient d'appeler une laideur agréable, que son bon goût et ses manières de dame faisaient oublier.*

*Lors de son mariage, son beau-père, qui ne l'avait pas encore vue, ne pouvait en revenir en voyant le contraste entre elle et ses filles si belles et si fraîches. Il n'en dormit pas de la nuit, disait mon père. Cependant il ne tarda pas à la prendre en grande affection, gagné par son amabilité, son esprit et sa parfaite éducation...» (110)*

Les cousins de la famille de Charles-Eusèbe devaient vraiment détester cette cousine Lacombe-Casgrain pour en avoir écrit une biographie aussi peu élogieuse. Laisser une si piètre image de cette personne, était suffisant pour provoquer les colères de l'abbé Alphonse Casgrain, qui crut bon de rectifier ce qu'il a appelé lui-même «*des mensonges*».

De cette union, sont nés 10 enfants: Retenons les noms de François, l'aîné; de Charles-Clément, second héritier de la seigneurie et ancêtre du dernier descendant demeurant encore à Rivière-Ouelle (Pierre Casgrain); d'Alphonse, prêtre et auteur du texte des «*Mémoires*», cité dans ce chapitre. (111)

1— FRANÇOIS CASGRAIN, avait épousé une Montréalaise, Georgina Morrison. Il reçut, comme part du bien seigneurial, la ferme du Domaine, et le Domaine lui-même. Après sa mort, Mme veuve Morrison vendit cette terre à Alexandre Gagnon; il lui fut aussi

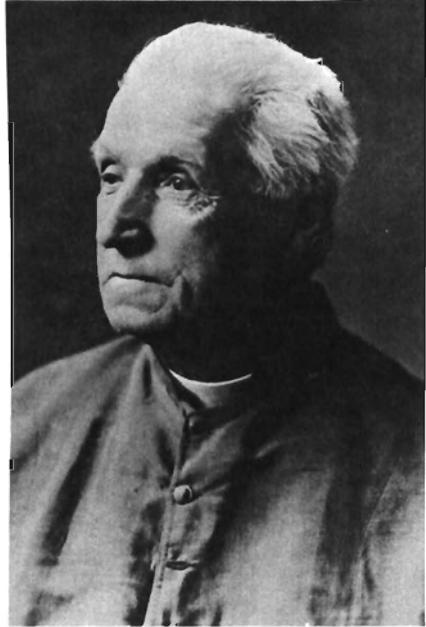
(110) Casgrain, Ph.B., MÉMORIAL DES FAMILLES..... p. 41.

(111) Notaire PIERRE GARON, testaments, 30 janvier 1849 et 27 mars 1851, nos 6758 et 7069. Notaire J.-BTE. MARTIN, 24 décembre et 10 novembre 1863.



(Photo abbé Armand Dubé)

M. Pierre-Ths Casgrain, seigneur.



(Photo: abbé Armand Dubé)

abbé Alphonse Casgrain, seigneur.

donné une propriété que Pierre-Thomas avait achetée à Trois-Pistoles. «*Dans la plus belle partie de la paroisse se trouvait le Domaine Seigneurial, c'est-à-dire un certain lopin de terre des plus belles, les plus productives de la paroisse, où mon grand-père avait installé de fameux fermiers: une famille Philippe Coté. De mon temps, c'était un beau vieillard de près de 80 ans. Il portait, comme autrefois la couette tressée qui lui pendait dans le dos. Il y a eu là aussi des Picard-Destroimaisons, Henri et François Coté. Un jour, mon père donna ce Domaine à notre frère aîné François Casgrain, qu'il a conservé jusqu'à sa mort, et que sa veuve vendit avant de quitter la Rivière-Ouelle pour s'en aller à Montréal, à un nommé Alexandre Gagnon, père du Révérend Adélard Gagnon, aujourd'hui chapelain du couvent de Jésus-Maire de Sillery, près de Québec.*

*Il avait été question de savoir si mon père avait droit de détacher de la seigneurie cette partie appelée Domaine. Il aurait fallu faire beaucoup de frais avec la belle-sœur. Comme c'était donné à un membre de la famille, le reste de la famille l'a laissé faire sans protester. Mais certainement qu'il y avait un point de loi assez important. Les enfants de notre défunt frère en ont eu le bénéfice. De même pour la maison paternelle et la terre: d'après un acte fait en faveur des frères de*

*Pierre-Thomas qui ne se marieraient pas, ma sœur Marie avait droit à cette propriété. Elle ne l'a jamais eu en sa propriété, et ceux qui en ont joui, en ayant soin (d'elle) sur la fin de ses jours n'ont fait que remplir un devoir de justice. Si la pauvre sœur en avait eu les moyens, elle aurait pu revendiquer sa propriété, ses prétentions étaient justes et raisonnables...» (112)*

- 2— CHARLES-CLÉMENT: Il avait épousé une demoiselle Miville-Deschênes. «*Il ne connaissait rien des affaires*», affirme l'abbé Alphonse Casgrain. C'est sans doute la raison pour laquelle Mr. Pierre n'a pas jugé bon de lui transmettre les biens seigneuriaux qui iront à l'abbé Alphonse. Charles-Clément est aussi le grand-père, sauf erreur, du juge Léon Casgrain de Rivière-du-Loup, et député de Kamouraska en 1939.
- 3— ALPHONSE; héritier de la seigneurie en 1861. Il fut ordonné prêtre en 1854, il fut vicaire à Chicoutimi, puis curé à Notre-Dame du Grand Brulé au Saguenay; premier curé de Ste-Louise, puis de Haverhill et de Fall-River (Mass.) États-Unis.

En outre, il paraît que le seigneur Pierre-Thomas Casgrain se chargea aimablement d'élever et de faire instruire Luc Letellier, son neveu et Charles Letellier, son frère, devenus orphelins de père, en les envoyant étudier à Burlington, Vermont, États-Unis. François et Charles-Clément Casgrain fréquentèrent d'ailleurs le même collège. (113)

Quant aux filles, trois d'entre elles firent des mariages aussi «*avantagés*» que leurs cousines de la famille de l'oncle Charles-Eusèbe:

- Flavie épouse en 1841 le notaire Ovide Martineau de Kamouraska.
- Luce épouse un avocat de Montréal, Mr. Louis Rochon.
- Marie-Emma avait épousé un avocat de Saint-Jean-Port-Joli, Mr. Arsène Michaud. C'est à elle, la dernière survivante de sa famille, que l'abbé Alphonse Casgrain laissa le manuscrit, dont nous citons de larges extraits dans le présent chapitre.

En outre, dit l'abbé Alphonse Casgrain, «*... tant que l'honorable Charles-Eusèbe Casgrain a vécu à Montréal, comme ministre des Travaux Publics, mon père a hébergé Auguste et Raymond Casgrain; pendant les vacances du couvent de la Rivière-Ouelle, deux ou trois de leurs demoiselles, et autant que ma mémoire me le rappelle, c'était Julie et Rosalie, peut-être Suzanne, qui devint plus tard la femme du jeune avocat Pantaléon Pelletier, dont la carrière politique a été si brillante, qui est devenu juge et Sir Alphonse, et dernièrement Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.*» (114)

---

(112) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 270, 271.

François Casgrain est l'ancêtre du juge Philippe Casgrain, mari de Mme Thérèse Casgrain (née Forget) sénateur.

(113) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 36, 37.

(114) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 33.

Mr. Casgrain, on l'a vu, exploitait une société commerciale avec Mr. Charles-Hilaire Têtu. L'entreprise prospéra un certain temps, puis ce fut la catastrophe. On ne sait trop pourquoi le seigneur se retira un jour de la société et négligea de faire dresser un acte légal de cette dissolution. Or, entre-temps, Mr. Têtu avait emprunté de Charles-Eusèbe Casgrain une somme de \$3,000... Mais, laissons parler l'abbé Alphonse Casgrain:

*«... on connaît les intérêts qu'ils y avaient tous les deux et l'issue mauvaise qui suivit leurs affaires, après certaines transactions hasardeuses faites par Mr. Têtu, comme plusieurs goélettes, achetées par lui et employées à un commerce de bois, perdues en mer, ... et puis surtout les pêches de son fils, David, en qui le père, Ch. H. Têtu avait mis trop de confiance.*

*Ces rets de pêches si coûteux d'achat et de confection, tous ces hommes au service de David Têtu qui passait son temps à faire des plans du rivage nord du Saint-Laurent, pour y prendre tout le poisson, ces frais de pêche se montaient dans les milliers de piastres. La débâcle arriva.*

*La société entre mon père et Mr Têtu avait été dissoute, une couple d'années auparavant. Malheureusement, mon père avait oublié, ou n'avait pas eu le soin de faire, un acte légal de dissolution de société. Ce qui l'engagea à payer beaucoup des dettes de Mr. Têtu. Philippe-Bâby Casgrain profita du désarroi dans lequel Mr. C.H. Têtu était tombé pour réclamer de lui une dette de \$3,000., un emprunt d'argent fait par Mr. Têtu personnellement de Charles-Eusèbe Casgrain (son père), avant la dissolution de la société de Pierre-Thomas Casgrain et de C.H. Têtu, et d'exiger le paiement de cet emprunt.*

*Il était bien dans son droit, mais là où il dépassa ce droit, ce fut d'imputer à la société cet emprunt payable par Mr. Têtu, sans en parler à mon père, ou pour mieux dire, en cachette de mon père. De sorte que mon père... dut payer cette somme... Ce fut la première vengeance de Philippe-Bâby Casgrain, contre mon père.» (115)*

Pour se faire rembourser, le cousin Casgrain aurait tenté de saisir la seigneurie; mais se serait aperçu *«que la seigneurie n'était pas saisissable»* (116)

En 1837, les Casgrain, qui possèdent à eux seuls 4 grandes résidences (le manoir Perrault, la maison de Quinn, c'est-à-dire le premier manoir Casgrain, le magasin de la société et le manoir de Pierre-Thomas) se voient confier le soin d'héberger les troupes royales en route vers Montréal. Ces troupes appelées du Nouveau-Brunswick, afin de mâter la rébellion à Saint-Denis et Saint-Eustache *«firent étape dans les paroisses de la Rivière-du-Loup, de Rivière-Ouelle, de L'Islet et de Saint-Michel, et dans chacune de ces localités, (Mr. Charles-Eusèbe Casgrain) avait pris des arrangements tels que les soldats, à leur arrivée, puissent y trouver le logement, les provisions nécessaires et même un nombre suffisant de voitures pour leur transport, le tout aux frais du gouvernement.*

---

(115) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 38, 39, 40.

(116) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 36.

*A la Rivière-Ouelle, écrivait Mme veuve Charles-Eusèbe Casgrain, il n'en couta pas un sou aux autorité militaires pour le logement; les salles publiques et des maisons particulières ayant été mises gratuitement à la disposition des soldats.*

*Quant aux officiers, ils furent partout reçus avec l'hospitalité due à des gentilhommes. Ils furent les hôtes de notre digne curé, le Grand-Vicaire Cadieux, de Mr. Pierre-Thomas Casgrain et Charles Têtu, et surtout, ceux de votre père, car vu l'initiative qu'il avait prise, les officiers commandants des différents corps venaient directement chez nous.*

*Il faut avouer que ce n'était pas qu'une petite entreprise que de recevoir convenablement tous ces militaires parmi lesquels on comptait des Lords!... Notre cellier fut vidé de tout son vieux vin...» (117)*

C'est au temps de Pierre-Thomas Casgrain, en 1854, que les seigneuries disparaissent; en effet, cette année-là, le gouvernement adopte la loi célèbre qui abolissait le système seigneurial, mesure réclamée depuis longtemps par des gens qui se plaignent des lenteurs commerciales et agricoles créées par ce régime. Cette abolition cependant ne se fit pas sans que les détenteurs de seigneurie aient été dédommagés; afin de fixer le montant de ces expropriations, une commission fut chargée d'examiner la valeur foncière des concessions et de déterminer le coût pour chaque censitaire de cette expropriation.

### **Testament du seigneur Pierre Casgrain:**

Lorsque le premier seigneur Casgrain mourut en 1828, ses dispositions testamentaires avaient prévu:

- que Pierre-Thomas hériterait du bien seigneurial.
- que celui-ci dédommagerait ses 2 frères et 3 sœurs pour chacun une somme de \$12,000.
- que la seigneurie ne pourrait pas être vendue ni en totalité ni en partie, ni donnée, ni hypothéquée, ni aliénée d'aucune manière, mais qu'elle devrait être transmise intacte à l'un de ses fils qu'il désignerait.

En un mot, Pierre-Thomas n'était pas propriétaire, mais simple usufruitier de la seigneurie; il pouvait en tirer des bénéfices et en jouir, mais non en disposer d'aucune manière. Son seul droit consistait à désigner celui de ses enfants qu'il jugeait à propos d'appointer seigneur de Rivière-Ouelle. C'est une succession en ligne directe; ce type de testament, s'il a le bon avantage de perpétuer des terres entre les mains d'une même famille, a par contre le désagréable inconvénient de rendre esclaves du sol ceux à qui il devrait bénéficier. (118)

Or, n'étant pas propriétaire, il semble que le seigneur n'aurait pas dû payer les legs universels qu'il paya à ses frères et sœurs. D'après l'abbé

---

(117) Mme C.E. Casgrain, MÉMOIRES DE FAMILLE, p. 125 à 131.

(118) Notaire P. Garon. 10 sept. 1815, nos 518 et 519.

Alphonse Casgrain, ces legs se montaient à la somme fantastique de \$150,000 à \$200,000. (119) Pourquoi le fit-il? Pourquoi aussi donna-t-il le Domaine à son fils François, retranchant ainsi une partie du patrimoine foncier? Fut-ce par ignorance? Fut-il mal conseillé? Ou par condescendance vis-à-vis ses frères et sœurs? (120)

Voyons ce que dit à ce sujet l'abbé Alphonse Casgrain, qui hérita de la seigneurie en 1861:

*«Le testament de mon grand-père et de ma grand-mère le chargeait de payer \$12,000 en bel argent à chacun de ses deux frères: Charles-Eusèbe et Olivier-Eugène. \$12,000. à chacune de ses 3 sœurs: Madame Philippe Panet; Madame McGuire en premières noces, Mde Pierre Beaubien de Montréal; Madame Letellier de Saint-Just, en deuxième noces, Mde Edouard Bélanger... Eh! Tu compte, mon abbé, (il s'adresse à son cousin l'abbé H. Raymond Casgrain) combien mon père a payé à ses frères et sœurs. Et avec cela il a élevé 16 (sic!) enfants et élevés aussi bien que vous l'avez été...*

*Je ne sais si tu as jamais lu ces testaments. Tous les avocats qui ont eu l'occasion d'en faire la lecture conviennent qu'ils sont un chef-d'œuvre du vénérable Pierre Garon N.P. par sa clarté et sa connaissance des lois de notre pays. Dans ces testaments, notre père est nommé légataire particulier et non universel, comme l'ont prétendu ses frères et sœurs. De sorte que mon père n'aurait jamais dû payer un centin des legs universels. C'est ce qui nous a fait perdre à nous les héritiers de notre grand-père des sommes considérables qui se chiffrent dans les \$150,000 à \$200,000...*

*Une preuve évidente de ce que je rapporte ici, c'est qu'aussitôt que le sieur Charles Letellier de Saint-Just, (frère du) lieutenant-gouverneur de la province de Québec, devint propriétaire de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, que lui céda notre frère Charles, qui eut, lui, le bon esprit de faire certaines réserves dans cette vente, il se mit en frais de faire payer tous ces légataires universels. On se souvient de la tempête de famille qu'avait soulevée l'action de mon avocat, Philippe Chalout, lorsqu'il invita tous les légataires à rembourser les héritiers de Pierre Casgrain, notre grand-père, notre père n'était que l'usufruitier de la seigneurie...*

*Mon père, il est vrai, pouvait donner à ses enfants qui s'établissaient alors, tout ce qui lui plaisait de leur donner en argent pris de son usufruit, mais jamais un pouce de terrains qui étaient biens seigneuriaux... C'est bien clair, et pourtant, de nos parents, marchands, notaires, avocats, juges, s'il vous plaît, et maint autres, se sont rabattus sur notre père avec une pression diabolique pour l'obliger à payer certaines redevances insignifiantes,... en le forçant à faire des actes qu'il n'aurait jamais dû signer. Mais il avait fait instruire Luc Letellier, qui était sans contredit, le notaire ayant toutes les connaissances, et c'est ce fourbe là qui donna de mauvais conseils à mon*

---

(119) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 34.

(120) Notaire P. Garon, 10 oct. 1847 et 24 avril 1851.

*père. Et Philippe-Bâby, que n'a-t-il pas fait pour embrouiller toutes ces affaires?! (celui-ci) ne s'est jamais consolé du choix de mon grand-père pour lui succéder dans la possession de la seigneurie de Rivière-Ouelle... Triste page dans l'histoire de notre famille!!!» (121)*

Il nous paraît à ce texte que le seigneur Pierre-Thomas, soit qu'il fut un peu naïf, ou très débonnaire, «*bonasse*», se laissa rouler par ses frères et beaux-frères et neveux: à tel point que son attitude a drôlement embrouillé les affaires seigneuriales pour ses successeurs. Ou bien, le rusé Luc Letellier a préparé de loin l'acquisition, au profit de sa famille, de la seigneurie de la Bouteillerie, en donnant de mauvais conseils à son oncle, semant la chicane, provoquant une «*faillite*», que son frère, Charles, n'aura qu'à renflouer en 1870.

En tout état de cause, il y eut un procès de Philippe-Baby Casgrain contre la succession vacante. Après la faillite de Pierre-Thomas Casgrain, ses biens meubles furent vendus à l'enchère, après annonce dans la gazette officielle de Québec et des publications dans les journaux, entre les 15 et 18 mars 1864. M. Thomas Lebel fut nommé curateur des biens qu'il fit vendre et qui rapportèrent 223 Louis, 4 chelins et 9 sous.

Mais une créance se montant à 2,394 Louis, 5 chelins et 7 deniers n'est pas réglée, et Philippe-Baby Casgrain intente un procès, le 20 décembre 1860, procès qu'il réussit à gagner. (123) On ignore s'il parvint à récupérer les sommes dues aux créanciers.

En somme, il y eut beaucoup de complications juridiques dans cette question de succession seigneuriale. Où se trouve la faute? Qui a tort, et qui a raison? La responsabilité retombe-t-elle sur un contrat mal fait, et donc sur le notaire Pierre Garon? Ou bien sur l'un ou l'autre des membres de la famille? En 1870, la seigneurie de Rivière-Ouelle est vendue par Charles-Clément Casgrain à Charles Letellier. Le contrat passé devant le notaire Jean-Baptiste Martin, le 1<sup>er</sup> février 1870, (minute 1213, Cur 12730) est introuvable. Il n'est plus au greffe de ce notaire, à Rivière-du-Loup. Pourquoi? Par contre, on en trouve une copie à la Société Historique de la Côte du Sud. (123) Une étude plus approfondie de la seigneurie de Rivière-Ouelle restera donc à faire...

### **Charles-Eusèbe Casgrain:**

Mr. Charles-Eusèbe Casgrain était le second fils de Pierre Casgrain. Il eut l'avantage de poursuivre des études secondaires au collège de Nicolet, et universitaires à Québec; il devint avocat. Après avoir pratiqué un certain temps à Québec, il vint s'installer à Rivière-Ouelle, où il acheta la résidence du seigneur Perrault. N'ayant pas reçu en héritage de seigneurie comme ses deux autres frères, il se consola cependant en

(121) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 25, 34, 35, 36.

(122) Archives du Palais de Justice de Rivière-du-Loup, Plumitif 2, Cour Supérieure, 181.

(123) Société Hist. de la Côte du Sud, Document 167.

héritant d'une propriété à Québec et des terres à Rivière-Ouelle. Entre le temps où Mme veuve Perrault délaissa le manoir pour aller vivre à Pointe-aux-Trembles, et l'achat par Mr Casgrain du manoir, un certain Mr. François Fortier médecin et chirurgien y vécut de 1823 à 1826. Ce Mr Fortier était marié à une demoiselle Perrault, possiblement une nièce du seigneur Jacques-Nicolas Perrault. L'achat, par Mr Casgrain le 13 décembre 1826, devant Mtre. Pierre Garon, fut faite pour la somme de 700 Livres équivalant à environ \$2,000. (124)

Mme Casgrain, née Elisabeth-Anne Bâby, décrit son mari comme un homme d'une piété qui n'a pas de bornes, et d'une charité que seul un saint Vincent de Paul paraît éclipser! Messes tous les jours, et prières, et méditations, et aumônes aux pauvres, dons gratuits, etc... Elle insiste à un point tel qu'on vient à douter parfois qu'il était plutôt le contraire de sa description!, et que c'en est ridicule!!! (125) Mr. Casgrain était d'une santé délicate, ce qui l'amena à devoir quitter la ville pour la campagne, et causa sans doute sa mort à l'âge peu avancé de 48 ans.

Mr. Casgrain fut député de Kamouraska de 1830 à 1834, en même temps que l'honorable Amable Dionne, un autre enfant de Rivière-Ouelle, mais habitant alors Kamouraska. En 1838, Mr. Casgrain était nommé membre du Conseil Spécial de Lord Gosford, et en 1846, il devenait Grand Commissaire aux Travaux Publics.

Il fut l'un des politiciens du temps à s'opposer, en 1837, aux excès de Papineau et aux émeutes populaires. Ainsi, on a vu qu'il participa même à la répression, en facilitant le passage des troupes britanniques vers Montréal. Ce qui lui valut par la suite d'être nommé «*Conseiller Spécial*», par Gosford. Mr. Amable Dionne avait fait de même, et reçut les mêmes «*gratifications*» en 1837 et 1838. Ces deux hommes politiques se rangent résolument, certains diront par intérêts, du côté de l'ordre établi, du côté de la répression, contre les révolutionnaires montréalais.

A propos justement des troubles de 1837, il semble qu'un certain Mr. Casgrain, oncle de Charles-Eusèbe, et donc, grand-oncle maternel de Luc Letellier, avait pris part à ces troubles. Voici ce qu'en dit Philippe-Bâby Casgrain: «*Son grand-oncle maternel (il parle de Luc Letellier), enrôlé dans les rangs des Patriotes, a été fait prisonnier, sur l'affût de son canon à Chambly. Le vieillard, relâché par une protection secrète, demeurait depuis lors caché chez un de ses neveux à la Rivière-Ouelle...*» (126) Il se cachait, au dire de l'abbé Alphonse, dans le grenier du manoir; il nous laisse de ce vieillard une image de «*bonhomme*» blanchi, renfermé et craintif, conteur d'histoire autant que patriote enflammé. On ignore le nom de cet oncle, si tant il a vraiment existé.

Quant à Charles-Eusèbe, son neveu l'abbé Alphonse a des idées bien arrêtées sur sa personnalité: «*Il marchait si précieusement,... ne*

(124) Ph.-B. Casgrain. Soc. Hist. de la Côte du Sud, Notes dactylographiées, p. 12 et 13.

(125) Mme C.E. Casgrain, MÉMOIRES DE FAMILLE...

(126) P.B. Casgrain, LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 415.

*parlant à personne le long de son chemin...»* (127) Il raconte qu'un jour, rendant une visite d'affaire à son père, l'oncle Charles-Eusèbe arriva au manoir à cheval et accompagné de son «valet». Après s'être fait annoncé, il sollicita l'autorisation d'une entrevue au salon du manoir, avec Mr. Pierre-Thomas. Voyant ces cérémonies d'aristocrates, le seigneur décida de lui rendre la pareille; il monta changer ses habits de travail pour se revêtir de son plus chic costume d'apparat; puis il décida de faire patienter son digne hôte en retardant légèrement son entrevue. Mr. Charles-Eusèbe s'impatientait et soupirait... raconte-t-il.

*«Après les offices de l'église, il sortait majestueusement, ne s'arrêtait que rendu à la maison. L'on ne le voyait plus que dans les grandes visites de cérémonie à mon père. Lorsqu'il quitta la Rivière-Ouelle pour Montréal où l'avait appelé le gouvernement, il ne fut pas pleuré dans la paroisse, pas du tout!!! Commissaire de terres (sic) au gouvernement, il n'y connaissait pas grand chose. Appelé à faire des quais sur le Saint-Laurent, en bas de Québec, jusqu'à Rimouski, il vint consulter mon père, qui s'y connaissait mieux que lui et tous les deux décidèrent de les placer là où ils sont encore aujourd'hui en 1911.*

*Donc, son frère Pierre, lui fut utile en bien des choses: quand il mourut à Montréal, on fit demander mon père en toute hâte, pour disposer de ses affaires et de son corps après sa mort. Pierre était donc bon à quelque chose pour la grande famille? Que ne demandait-elle pas ces secours de ses nobles frères, les Bâby, d'Ontario? C'est que ces messieurs ne se dérangeaient pas pour si peu!!!*

*Pierre était bon, affable, charitable, prêt toujours à rendre secours à des étrangers, même à plus forte raison à ses parents. Après la mort de l'honorable C.E. Casgrain, madame son épouse, revint demeurer à la Rivière-Ouelle dans sa résidence qui avait été laissée en soin à David Gagnon, fidèle serviteur depuis quelques années, avec son fils Auguste, et ses vieilles servantes Stasie Madore et Léocadie Saint-Jean.*

*L'abbé Raymond, frappé de sa maladie des yeux, vint résider aussi, pour s'y établir, sa santé d'ailleurs laissant beaucoup à désirer. Ce fut là, à cette époque, que l'ancien manoir des Perrault fut ressuscité. L'antique maison, sans changer d'aspect, changea cependant de nom... L'abbé avait déjà beaucoup écrit, mais il lui restait de chanter les lieux qui l'avaient vu naître... c'est là que l'abbé composait ses biographies de son père et de sa mère, et même, dit-on, préparait les mémoires d'outre-tombe de sa mère philosophe...»* (128)

Le Journal «*Le Canadien*», dans sa livraison du 7 août 1846 est davantage élogieux pour Mr. Charles-Eusèbe Casgrain à l'occasion de sa nomination comme Commissaire aux Travaux Publics. Les «*Mémoires de Famille*» de Mme C.E. Casgrain rapportent l'article du journal;

---

(127) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 233.

(128) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 233, 234.

l'introduction au livre «*La généalogie des Familles de Rivière- Ouelle*» par l'abbé Alphonse Têtu renchérit et répète les éloges fait alors par la population de la région. «*Sa nomination fut accueillie, écrit l'abbé Têtu, avec la plus grande faveur par toute la population du Bas-Canada... Ce qui prouve jusqu'à quel point Mr. Casgrain avait su conquérir l'estime de ceux qui avaient été plus à portée de le connaître et de bénéficier de ses services, ce sont les adresses qui lui furent présentées à son départ pour son nouveau poste, par les prêtres du Collège de Sainte-Anne, par les citoyens de Rivière-Ouelle, de Sainte-Anne, de Saint-Denis, de Kamouraska, à la suite d'une grand messe que Mr. Casgrain avait fait chanter à Rivière-Ouelle. Mr Charles Bégin son curé et l'honorable Amable Dionne firent la lecture de ces adresses. Mr. Casgrain, touché aux larmes de cette démonstration, ne put dire que quelques mots et confia la lecture de sa réponse à monsieur le notaire Letellier. Mais tout n'était pas fini: un cortège de voitures contenant les notabilités qui s'étaient rendues à la résidence de Mr Casgrain en cette circonstance, l'accompagna jusqu'à l'église de Sainte-Anne où Mr. Casgrain les pria de s'arrêter...*

*Mr. Casgrain méritait la haute considération dont il était entouré. A ses grandes qualités d'homme public, il joignait une piété dont on trouve rarement d'aussi bel exemple, et une charité qui n'ont pas oublié ses coparoiissiens et les institutions religieuses qu'il aide de ses deniers: nommons entre autres le couvent de Rivière-Ouelle et le collège de Sainte-Anne...» (129)*

Ces documents montrent qu'il y a déjà en 1846, un esprit partisan assez développé; il semble même que Mr. Casgrain aurait eu maille à partir avec son curé Mr. Bégin, mais que ce fut éphémère. L'harmonie revint!

Charles-Eusèbe Casgrain eut plusieurs enfants; deux se firent prêtres, deux autres avocats, dont l'un devint sénateur; 3 filles se firent religieuses: Elisabeth, Julie et Marie-Amélie. Une autre fille, Suzanne, épousa Sir C.A.P. Pelletier, qui allait devenir lieutenant-gouverneur de la Province.

1— Charles-Eusèbe était le fils aîné. Il épousa à Détroit une demoiselle Charlotte Chase; il devint sénateur; un de ses fils, Thomas-Chase Casgrain, avocat comme son père et son grand-père, va devenir député, puis ministre (Procureur Général) au gouvernement de Québec.

2— Philippe-Bâby, le second est celui à qui l'on doit les textes cités dans ce chapitre. Il est l'auteur de «*Letellier de Saint-Just et son temps*», et de «*Mémorial des familles Casgrain, Bâby et Perrault*». Il avait épousé Mathilde Perrault, fille du colonel Frs.-Xavier Perrault. Il étudia au Collège de Sainte-Anne de 1837 à 1845, à l'Université Laval jusqu'en 1850, année où il devint avocat. Il fut député de L'Islet à Ottawa de 1872 à 1891. Il décéda à Québec, le 25 mai 1917. Un de ses fils, qui porte le même nom que lui deviendra sénateur.

3— Henri-Raymond, prêtre, est l'auteur de plusieurs livres d'histoire: «*Histoire de Mère Marie de l'Incarnation*», «*Montcalm et Lévis*»,

---

(129) Têtu, Alphonse, GÉNÉALOGIE DES FAMILLES,... p. XXX et XXXI

«*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*». «*Légendes Canadiennes*». Il fonda deux revues: Les Soirées Canadiennes et Le Foyer Canadien. Il est l'auteur de: «*Une paroisse canadienne au XVIIème siècle*», de «*La Jongleuse*». Il était né le 16 décembre 1831, fut ordonné en 1856; Professeur au Collège de Sainte-Anne, puis vicaire à Beauport en 1860, et à Notre-Dame de Québec jusqu'en 1872. Il meurt le 11 février 1904.

- 4— René, prêtre et curé de l'Ange-Gardien.
- 5— Auguste, hérita de la propriété, terre et manoir. (130)
- 6— William
- 7— Alfred
- 8— Herménégilde.

Ces 4 derniers, plus obscurs, moins illustres que les 4 premiers, et, comme Philippe-Bâby n'en dit mot dans ses Mémoires, voyons ce que leur cousin l'abbé Alphonse dit d'eux:

*«Auguste avait eu un jour un animal, je crois un porc, primé à la Société d'Agriculture; il s'était mérité un prix. «Il n'en fallait pas davantage, affirme l'abbé Casgrain, pour qu'il se crût au faite des plus hauts honneurs; on lui*



Abbé Henri-Raymond Casgrain, historien.

(Photo, gracieuseté de M. Jean-Paul Hudon, Ste-Anne).

---

(130) Notaire Pierre Garon, testaments, 13 oct. 1837, 15 sept. 1851, 22 déc. 1853.

demandait partout des cochons de son ordre. Mr. Auguste ici; Mr. Auguste là. On le voyait en courses partout avec le beau cheval de la société (Société d'Agriculture); il en avait jamais eu de si beau de sa vie; il en était tout fier. On l'a vu ainsi courir les chemins avec ses reproducteurs.

Il était devenu si habile que le Dr. Têtu, un autre membre de la société d'agriculture s'en servait comme de son cocher; c'était en effet le valet du Dr. Têtu. Auguste n'aimait pas toujours les honneurs de cocher et de valet, surtout quand le Dr. Têtu était accompagné des grands membres (députés et ministres) de la Chambre d'Agriculture Provinciale, parce que dans les grands banquets de ces députés, les valets ne devaient pas s'asseoir à la table d'honneur qu'après tous ces messieurs. On l'a vu faire la grimace, lui, le fils de l'honorable C.E. Casgrain, qui aussi bien que l'abbé Raymond et le grand Philippe-Bâby, avait aussi la noblesse de la chère famille.

Dans les expositions de comté, Auguste remportait des prix avec les moutons, les vaches, les cochons, le beurre de sa mère, dont il changeait les cartes que portaient les articles exposés; les siens étant inférieurs, il y substituait ceux de sa mère. Hein! En était-il un gars qui aimait sa mère?! Dame! Aussi il est mort pauvre! Il avait tout donné à son fils Raymond, mais en même temps toutes les dettes qui couvraient la valeur de ses propriétés, que ce pauvre Raymond a été réduit un jour à tout vendre; malgré cela, en bon fils, il a toujours gardé son père et l'a fait vivre de son propre travail; maître Auguste, encore malgré tout, gardait l'air de grand seigneur à sa rente, conservant cheval et voiture, aux dépens de Raymond.

Il a toujours eu, comme son frère, le digne abbé, le dada de la noblesse et des grandeurs; il caressait même la bouteille, surtout quand les autres payaient. Il a eu la chance d'avoir eu deux femmes de mérite: l'une était la sœur du Rév. Mr. Blais, curé de la Rivière-du-Loup...

Il a eu le bonheur de mourir chez son fils Raymond dans la maison même où il avait vu le jour, et dans les meilleurs sentiments. Il était tout de même bon catholique, comme on dit quelque fois avec dérision. Il eut plusieurs enfants: Son aîné Louis, le quitta à cause des mauvais traitements qu'il lui faisait subir. Bon enfant, sage dans son jeune âge, avec de bonnes recommandations d'amis de la famille, il obtint assez facilement une place dans les Bureaux du Gouvernement fédéral à Ottawa...

Quant à Raymond, (après avoir vendu la propriété à Joseph Casgrain, petit-fils de Pierre-Thomas, fils de Charles-Clément, son petit-cousin) il se trouva heureusement une place à Québec. Sa famille résidait à la Rivière-Ouelle dans l'antique manoir, où il venait une ou deux fois par année. En été il y passait ses vacances...

Suzanne, la belle, chantée par l'abbé Raymond, était-elle cette beauté ravissante qu'il nous dépeint? Visage plat, chevelure noire et épaisse, nez retroussé, comme sa mère, les lèvres épaisses, comme une négresse, et puis surtout d'une odeur repoussante, elle était punaise. (sic) Ce pauvre Pantaléon Pelletier, si madame sa mère l'avait laissé approcher un peu de sa jolie fille, il l'aurait flairée, et ce serait la fin.

*Un autre frère d'Auguste, Alfred, charmant garçon, n'était pas aimé d'Auguste. Alfred avait des idées plus élevées; il avait fait toutes ses études; garçon de talent, joli, bien fait, très aimé dans le monde, il avait des goûts plus élevés que ceux d'Auguste qui n'a jamais soigné que des bœufs, des porcs et le cheval de la Société d'Agriculture, et le Dr. Têtu. La chicane prit entre les deux frères, non pas à cause de bottes, mais à propos des chevaux qu'Alfred volait de l'écurie de madame, sa mère. Auguste s'en plaignit à la maman qui condamna Alfred à aller à pied, ou à s'en aller. C'est donc beau de voir celà! Une mère qui aime mieux conserver ses chevaux pour le plaisir de Mr. Auguste, que de conserver son fils Alfred.*

*Alors, il prit le parti de fuir, sans tambour, ni trompette; il gagna les États-Unis, ne donnant plus jamais de ses nouvelles. De là, mille inquiétudes! On eut beau chercher, s'enquérir; il fut introuvable, pendant 20 ans; l'abbé Raymond, Philippe-Bâby eurent beau se mettre à ses trousses, jamais ils ne parvinrent à en avoir aucune nouvelle. La mère priait, faisait brûler des lampes devant Notre-Dame de toutes grâces, pendant des années et des années... Enfin, un jour, il arriva chez sa mère. Il y resta quelques mois, il les abandonna à nouveau pour ne plus jamais revenir, se trouvant déclassé, disait-il, dans cette grande famille de nobles. On a appris qu'il était mort peu après, en bon chrétien, dernière consolation laissée à sa mère désolée. Allez faire les grands maintenant!!!*

*William, un autre de leurs frères, après 2 ou 3 ans de collège, entra à l'École d'Agriculture de Sainte-Anne, y passa un an ou deux, puis se rendit à Québec, à Montréal, à Windsor, Ontario, et de là, aux États-Unis. Il y occupa plusieurs places importantes, nous a-t-on dit; enfin, un bon jour, on apprend qu'il s'est suicidé. Pourquoi? On se le demande. Si la famille a su pourquoi, elle n'en a rien révélé, et pour cause! C'en est un qui finit mal dans tous les cas!*

*Herménégilde, un des plus jeunes réussit mieux à Ottawa, dans un des bureaux du Gouvernement Fédéral, celui des Patentes. Il vécut toujours honorablement, même richement, étant marié à une Anglaise, très riche. Il est mort paisiblement chez lui, après une courte maladie, ayant mené une vie très simple, mais honnête et respectable... Il n'y a plus un seul des enfants, ni petits-enfants de C.E. Casgrain à la Rivière-Ouelle...» (131)*

*Voilà un large éventail de famille. A celle-ci, il faut ajouter, le fils du Lieutenant-Gouverneur Pelletier, le lieutenant-colonel Oscar Pelletier, qui fut élevé, étant devenu orphelin de mère, par sa grand-mère, Mme C.E. Casgrain, née Elisabeth-Bâby. (132)*

*Si la famille du seigneur Pierre-Thomas déborde d'une intensité de vie et de travail, tel que nous le rapporte l'abbé Alphonse Casgrain, si on y mène une vie campagnarde et laborieuse, chez l'oncle Charles-Eusèbe par contre, on se délecte de belle compagnie, on dévore les*

---

(131) Abbé Alph. Casg. MÉMOIRES, p. 229, 230, 231, 232, et 236.

(132) Colonel Oscar Pelletier, MÉMOIRES...

œuvres littéraires, on discute dans les salons de l'air du temps, de politique, d'art et de sciences; chez l'un, l'on apprécie les bons repas; chez l'autre, on savoure les beaux vers. C'est Mr. Philippe-Bâby Casgrain qui le dit lui-même:

*«Les réunions des trois familles Casgrain, Têtu et Letellier qui demeuraient (à Rivière-Ouelle) formaient dans la société une compagnie d'hommes et de femmes distingués par leur éducation et leurs manières.*

*Les rapports de bon voisinage entretenaient un échange de visites amicales où, sans cérémonie, on s'invitait réciproquement à prendre le repas de la famille, quand on s'y rencontrait à l'heure ordinaire.*

*Dans la belle saison, la compagnie s'augmentait par l'hospitalité aux amis et parents plus éloignés, soit de Québec, soit de Montréal, qui venaient y séjourner, jouir du bon air de la campagne et des bains de mer. Les vacances scolaires ramenaient au foyer les écoliers pour une couple de mois. Les promenades dans les environs ou sur l'eau, les exercices à pied ou à cheval, parties de pêches, de chasses, etc, agrémentaient les loisirs; chacun suivant son goût.*

*Le vieux manoir (Perrault) était le principal endroit de réunion. On y jouissait du plaisir de la conversation de personnes aimables, instruites, qui avaient lu et voyagé, et suivaient le mouvement littéraire dans les deux langues, anglaise et française, même un peu le progrès scientifique moderne.*

*Luc Letellier de Saint-Just était considéré comme le doyen de notre cercle littéraire; le Dr. Têtu et le Dr. Annibal Maguire avaient été compagnons d'études à Paris; tous deux étaient causeurs intéressants. Ce dernier est doué d'une belle intelligence et d'une mémoire prodigieuse, qui en font un conteur émérite, toujours avec une diction pure et élégante. L'abbé Raymond Casgrain, l'abbé René Casgrain, M. le juge Bâby, durant la vacance, Eugène Panet et, quelques autres visiteurs de marque, composaient un ensemble joyeux, intellectuel, sympathique. Parmi eux tous, Ovide Martineau, bouillant d'esprit, répandait la joie et la gaieté. Buies l'a bien goûté et l'a bien dit.*

*La dame de céans, notre vénérée mère, présidait avec amabilité à ces réunions en famille et inspirait un air de bienséance, de bon ton et d'aisance si naturel, qu'elle plaisait à tout le monde. Étant elle-même remarquablement bien instruite dans les deux langues et les parlant avec une égale facilité elle n'ajoutait pas peu à l'agrément de notre société.*

*Mais, si les grandes personnes se trouvaient bien dans ce milieu, combien plus les enfants nombreux, qui s'y rendaient pour les vacances, jouissaient-ils des amusements propres à leur âge! Qui ne se rappelle parmi nous les excursions en yacht, dans celui que notre père nous avait acheté, et dans lequel notre «groom» (garçon de ferme) John Bowthorp, ancien matelot, nous montrait la manœuvre; ce que nous avons appris bien plus vite que nos thèmes et nos versions.*

*Puis les tours à cheval! exercice journalier de notre père, et qu'il tenait à nous apprendre et à nous savoir bien monter. La pêche au saumon,*

au Petit-Sault, à deux lieues seulement de notre demeure, la pêche au bar dans la rivière en face!

La chasse aux tourtes dans les hauteurs en arrière; la chasse aux outardes, bernaches, canards, sarcelles, corbigeaux, alouettes à la Pointe de la Rivière-Ouelle et dans la Grande-Anse de Sainte-Anne! Et quels bons repas, au retour de ces chasses! Chacun racontant ses exploits ou ses malchances, ou étalant sa gibecière bien remplie.

Puis les promenades aux bains au fleuve; les dames et les enfants en grande charrette, les hommes, suivant à pied, contant chacun son histoire ou semant un bon mot. C'était le cas de dire: «Plus on est de fous, plus on rit!» Et, après un bon bain et un exercice de natation, où tous les enfants devaient apprendre et apprenaient à nager, on revenait plus frais et plus gais que jamais.

Ensuite, chaque été, il fallait monter notre théâtre de salon pour la jeunesse; commencer les répétitions et quelques scènes. Quels plaisirs dans ces préparatifs! Enfin jouer sur des tréteaux! Quand l'assistance était trop nombreuse, la pièce était jouée dans le jardin, à la lumière de lanternes chinoises suspendues de tous cotés aux arbres. Quelques unes des représentations étaient bien réussies: «Ma femme est sotte». «La congrégation du scrupule» eurent un vrai succès. Les jeunes gens des deux sexes trouvaient là une bonne école d'élocution, et l'occasion de vaincre une timidité naturelle à leur âge...

Aussi, quelles bonnes causeries instructives et amusantes, l'après diner, sous les ormes du jardin, ou, dans les veillées, par un beau soir d'été, sous la tente du perron, en fumant doucement la pipe!!!

Autrefois, il y a 50 ans, la Rivière-Ouelle était un centre d'affaires et de commerce considérable pour une campagne. C'était un port de mer pour le cabotage, et, à une certaine époque, en sus de plus petites embarcations, on y a vu pas moins de 22 goélettes à la fois, au débarcadère, près de l'église. Il s'y faisait une exportation de provisions, grains, foin, bétail, etc,... à Québec, et de plus, au Saguenay, pour les chantiers de bois de commerce de la maison Price. L'endroit devint prospère... L'endroit si prospère et si actif que j'ai connu, est aujourd'hui morne et languissant. Le chemin de fer a enlevé le commerce local, le port est stagnant, l'endroit est mort...» (133)

Jusqu'ici dans ce chapitre, nous avons été témoins d'une vive concurrence, pour ne pas dire une rivalité, un conflit, entre deux des familles les plus en vue de la paroisse:

- Celle du seigneur Pierre-Thomas et ses enfants.
- Celle de son frère, Charles-Eusèbe Casgrain, et de ses enfants.

«Cette dernière famille, affirme l'abbé Alphonse Casgrain, a toujours gardé rancune à mon père du choix qu'avait fait mon grand-père, en nommant son fils aîné, Pierre-Thomas Casgrain, son successeur comme seigneur de

---

(133) Ph.B. Casgrain, MÉMORIAL DES FAMILLES... p. 193, 194, 195.

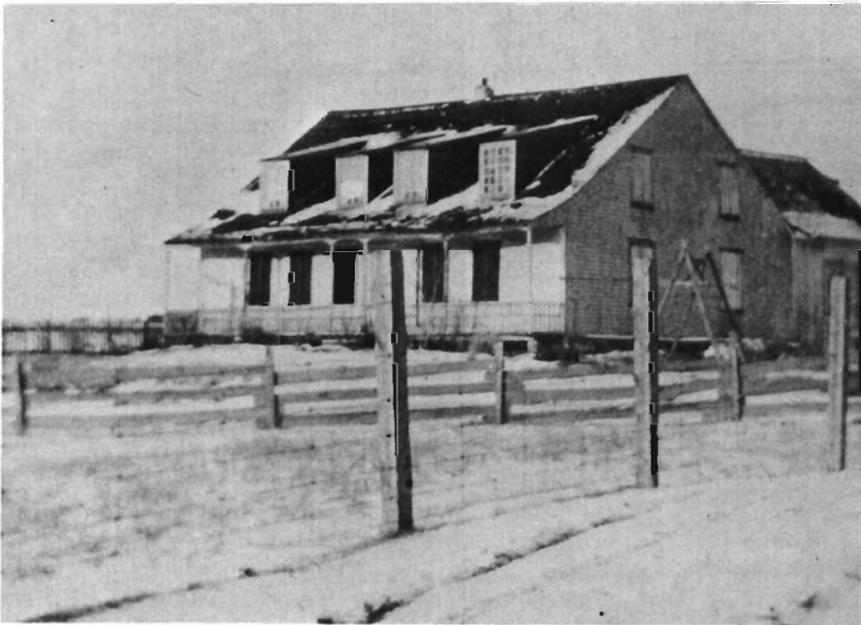
*la Rivière-Ouelle... Et toutes les fois que Philippe-Bâby a eu l'occasion de s'en venger, il n'a jamais manqué d'en profiter...*

*Car, vois-tu, tu as fait tant de mensonges en ce qui regarde la famille, et tu as menti en tant d'endroits au point de vue de la famille de Pierre-Thomas, que je me crois obligé, en honneur pour mon cher père, et surtout pour l'amour de la vérité,... de ne pouvoir laisser passer tout cela sans relever tout ce que je pourrais...*

*Découvrir leurs mensonges, rétablir la vérité en ce qui nous concerne, rien autre chose ne m'a porté à dire la vérité, et pas plus... Ils ne se gênaient pas tant, eux, surtout Raymond dans ses livres, pourquoi me gêner à dire la vérité?... Chaque chose à sa place, comme disait notre bonne maman, autrefois. Oh! Si elle vivait, comme mes écrits la vengeraient bien des grossièretés qu'elle a si souvent reçues de la grosse dame Anglaise Eliza!»*  
(Elisabeth Bâby) (134)

A l'origine de tout ceci, il semble que Pierre Casgrain favorisait Pierre-Thomas comme héritier, alors que Mme Casgrain, née Bonenfant, préférait Charles-Eusèbe, ce qui a provoqué l'agressivité que l'on connaît entre les deux familles.

De plus, le genre de vie, la différence d'instruction, le choix respectif de leurs épouses (une riche Anglaise conformiste et traditionaliste



Vieille maison de M. Ludger Têtu.

(Photo Mme Napoléon Gagnon).

(134) Abbé Alph. Casg. MÉMOIRES, p. 24, 36, 40, 232 et 233.

vs. une canadienne-française sans prétention et formée à «*la Papineau*»), l'éducation respective que les enfants recevront, tout ceci augmente d'une part le sentiment de supériorité de l'une et la frustration longtemps refoulée de l'autre famille. Les «*Mémoires*» de l'abbé Alphonse Casgrain n'est que l'explosion de cette frustration.

On nous reprochera peut-être d'avoir cité à pleines pages des textes de ces auteurs; nous avons cru que les personnages sont ici les témoins des événements, et qu'ainsi leur témoignage méritait d'être cité intégralement; pour revivre l'époque et l'atmosphère, nous devons non seulement citer des phrases, mais mettre en évidence le ton et la manière de penser des acteurs. Nous avons voulu filmer l'époque. Bien sûr, le lecteur se réserve le droit de se méfier parfois des exagérations réciproques, qui risquent de frauder la vérité.

### Les Letellier de Saint-Just:

François Letellier de Saint-Just était arrivé à Rivière-Ouelle vers 1812. Après avoir complété des études secondaires et universitaires, il était devenu notaire. Il pratiqua d'abord à l'étude de M<sup>re</sup> Fraser, «*et alla terminer son stage (25 juin 1811) dans l'étude de M<sup>re</sup>. Joseph Planté, l'un des notaires les plus en renom de Québec. De là il vint se fixer à Rivière-Ouelle, où il épouse M<sup>lle</sup>. Marie-Sophie Casgrain, fille aînée du seigneur de la Bouteillerie.*» Ils auront 9 enfants de leur mariage, dont entre autres:

- Flore, qui épouse Norbert Piuze de Rivière-Ouelle.
- Justine, qui épouse Jean-Baptiste Dupuis de Saint-Roch, qui est, sauf erreur, l'ancêtre du pépiniériste Dupuis de Saint-Roch actuel, et du notaire Dupuis de Sainte-Anne, député libéral à Québec, en 1909
- Georges, qui héritera de la terre familiale, qu'il transmettra à son fils Louis. Lorsque sa mère, devenue veuve se remaria à Mr Edouard Bélanger, Georges Letellier se vit menacé de perdre ses biens au profit de son beau-père; mais réussit à la conserver. Cette famille a quitté Rivière-Ouelle vers 1910-1920.
- Luc-Horatio, notaire, député et lieutenant-gouverneur, dont nous reparlerons plus loin.
- Charles, marchand et seigneur de Rivière-Ouelle, épousa une fille du sénateur Jean-Charles Chapais de Saint-Denis.

Philippe-Bâby Casgrain décrit François Letellier, son oncle, comme un homme «*doué d'un caractère agréable, d'un esprit cultivé, ayant toujours aimé la lecture, il était très recherché dans les salons, dont il était l'ornement. Son éducation avait été parfaite, et, un séjour prolongé parmi les meilleurs cercles de la Haute-ville de Québec, alors plus aristocratiques qu'aujourd'hui, en avait fait un gentilhomme accompli.*

*Son arrivée à la Rivière-Ouelle apporta un agrément de plus à la société limitée, mais choisie (Hum!!!) qu'on y rencontrait. Outre quelques familles*

anciennes et celle du seigneur du lieu, la présence d'un évêque résidant dans la paroisse, donnait à cet endroit un caractère d'animation peu ordinaire à la campagne. Mgr Panet fréquentait assez souvent les réunions de la haute société...

Mr. Letellier était homme d'affaires autant qu'homme du monde. Sa clientèle devint bientôt considérable et assez rémunératrice... La surveillance de ses terres, qu'il aimait cultiver, remplissait le reste de ses journées. L'intérêt qu'il portait à la politique de son temps, ses connaissances légales et l'estime dont il jouissait, engagèrent ses amis à lui proposer une candidature à L'Assemblée Législative, lors des élections de 1820. Il y consentit, et se présenta contre Mr. Jean-Baptiste Taché et Joseph Robitaille, aux suffrages de son comté, appelé alors «Cornwallis». Le comté déléguait, à cette époque, deux députés au Parlement.

Suivant les chances ordinaires, il aurait été élu, si un incident, en apparence futile, n'eut fait dévier le vote populaire. Dans un de ses discours sur les «hustings», il eut la franchise de s'élever contre le luxe qui commençait à s'introduire dans les campagnes, et de dire que les femmes des habitants devaient s'habiller des étoffes de leurs mains. Les femmes furent piquées, se tournèrent contre le candidat, et entraînent leurs maris, qui lui firent perdre son élection... Sa défaite fut un bonheur pour lui, car sa santé, toujours chancelante, lui interdisait les émotions, les fatigues et les déboires de la vie publique...» (135)

Mr. François Letellier fut emporté subitement en 1828, laissant une veuve et 9 enfants en bas âge. Deux des garçons, Luc et Charles furent élevés par leur oncle, Mr Pierre-Thomas Casgrain, qui lui paya des études, pendant que la veuve, leur mère, se mariait en secondes noces à Mr Edouard Bélanger, en 1833, de Saint-Jean-Port-Joli. Au dire de l'abbé Alphonse Casgrain, Edouard Bélanger n'était pas d'une conduite exemplaire; il aimait trop la divine bouteille et les voyages de pêche au grand large. Effectivement, il exerça pendant longtemps la pêche à la baleine, et avec succès, dans le golfe Saint-Laurent. Son fils, Horace Bélanger, né à Rivière-Ouelle, le 11 juin 1836, après avoir étudié au collège de Sainte-Anne pendant un an, s'engagea pour la Cie de la Baie d'Hudson; il parcourut presque tout le Canada, allant de Sault-Sainte-Marie à Winnipeg et au Grand-Nord; il devint «chief-factor» de la Cie, avant de mourir noyé dans les eaux du lac Winnipeg.

LUC LETELLIER, épousa une Québécoise, Eugénie Laurent; il compléta ses études secondaires et universitaires afin de devenir notaire, fit sa cléricature à Québec et chez le notaire Pierre Garon de Rivière-Ouelle, avant de s'ouvrir son propre bureau à Rivière-Ouelle même.

M. Philippe-Bâby Casgrain en dresse un portrait mirobolant dans sa biographie, intitulée: «Luc Letellier et son temps.» «Luc Letellier était un homme tout d'une pièce... Il ne s'est jamais démenti dans les trente

---

(135) P.B. Casgrain: LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 24, 25, 26, 27.

ans de sa carrière politique,... Rien de faible et de puéril en lui; il était mâle en tout... Letellier devint un démocrate ardent et convaincu. Il demeura, en avançant dans la vie, de plus en plus inflexible dans la ferme orientation qu'il avait prise.

«... le jeune Luc montra dès ses premières années les mêmes tendances d'esprit, les mêmes tendances de tempérament, qui firent dans la suite le fort et le faible de son caractère: une intelligence ouverte et pénétrante, une volonté ferme jusqu'à la ténacité, une nature énergique... de là résultait chez lui une certaine insouciance, une indolence générale, d'où il n'était pas toujours facile de le faire sortir... M. Letellier était un grand causeur. Sans être profondes, ses connaissances étaient variées...» (136) Nous parlerons de sa carrière politique dans un chapitre subséquent; voyons pour le moment le portrait qu'un autre de ses cousins en a tracé, M. l'abbé Alphonse Casgrain:

«Mon père avait fait instruire Luc Letellier, qui était sans contredit le notaire ayant toutes les connaissances; et c'est ce fourbe là qui donna de mauvais conseils à mon père... ... Toi surtout, Luc Letellier, à qui dois-tu ton éducation? A qui dois-tu ta première élection? si ce n'est au prestige de mon père, à l'estime que tout le monde lui accordait tant du comté que des comtés étrangers, à son argent donc; sans cela tu n'aurais pas même pu t'habiller pour aller paraître convenablement dans une paroisse étrangère, ni payer le transport d'une place à l'autre: argent, chevaux, serviteurs, tout était à tes ordres chez mon père. Mon père remarquait en toi du talent, du savoir, mais il n'avait vu que l'enveloppe. S'il avait pu pénétrer plus loin, il aurait vu que tu n'avais pas de cœur, pas de reconnaissance... Grâce à ces services, tu as pu arriver à monter jusqu'au grand poste de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. Mais tu n'avais plus là les sages conseils de ton bienfaiteur.

On a bien compris, même parmi tes admirateurs qu'il te manquait quelque chose au cœur; tu as été abandonné, ton intelligence s'est obscurcie; tu t'es cru capable de faire la loi à tout le monde... Les tiens t'ont été de même enlevés par la triste mort, ton excellente femme, avait déjà été emportée dans la tombe, tes enfants dispersés aux quatre coins du monde: une religieuse à Montréal, les autres mariés plus ou moins bien convenablement s'éloignaient même de la maison paternelle, tes garçons, comme le premier, mort à L'Islet, dans un âge très tendre, s'étaient ravis presque inopinément à ta tendresse; un autre, après avoir vainement essayé tous les métiers, est allé mourir quelques années plus tard, dans les plaines de l'ouest. Le Bon Dieu pouvait-il te bénir, après avoir manqué de reconnaissance à ton oncle Pierre-Thomas?

A qui dois-tu d'avoir pu faire ton cours classique? D'avoir eu l'avantage d'aller apprendre la langue anglaise à Burlington, Vermont, États-Unis, en compagnie de mes deux frères, Charles et François, et de ton frère,

---

(136) P.B. Casgrain, LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 34, 35, 36, 414.

*Charles Letellier? Avantage précieux, qui te permit de figurer aussi bien que les Anglais dans les chambres du Canada?*

*Mon père l'aimait pour les belles qualités de sa jeunesse; car il possédait de beaux talents, travaillait courageusement dans le cours de ses études, donnant satisfaction à tous ses supérieurs du collège, sous tous les rapports; sobre, d'une moralité sévère et inflexible, aussi c'est pour cela que mon père se faisait un plaisir, un bonheur de préparer ainsi le sentier à son neveu... Ceux de ma famille qui vivent encore reconnaîtront la vérité de mon récit... Comme nous, ils ont eu à souffrir des pertes immenses, qui auraient pu être évitées, si ce neveu instruit avait mis ses connaissances au service de son bienfaiteur.» (137)*

Encore ici, les avis sont partagés sur Luc Letellier. Quand l'un nous en fait une image impeccable, l'autre le décrit comme un «*fourbe*» et un «*sans cœur*». La vérité est peut-être à la rencontre de ces deux opinions, juste entre les deux.

CHARLES LETELLIER, le frère de Luc, s'était lancé dans le commerce, à la suite de la «*déconfiture*» de la société Têtu-Casgrain et de la faillite Têtu. Le 26 novembre 1844, il épouse Eliza Chapais, fille de l'honorable Jean-Charles Chapais de Saint-Denis. Comme commerçant, il a laissé une



Luc Letellier de St-Just, lieutenant-gouverneur.  
(Photo abbé Armand Dhé).

(137) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 36, 37, 38.

réputation d'homme intraitable et très dur. *«Il a fait fortune, dit l'abbé Alphonse Casgrain, dans le commerce. Parlez-en aux autres habitants, ils vous diront ce qu'ils ont enduré de sa part. Quel homme dur en affaires, sans commisération, ni pitié pour le pauvre monde; il savait bien pourtant que ces pauvres là auraient bien trop de misère à le payer. Pourquoi leur avançait-il? Quand ils ne payaient pas assez vite, il vendait tout ce qu'ils avaient et à vil prix, et revendait après celà la même chose aux prix ordinaires, faisant ainsi des profits énormes. Que le Bon Dieu ait pitié de lui!*

*De tout celà, il ne reste rien, pas même un pouce de terrain appartenant à sa famille, à la Rivière-Ouelle. «Farine de diable s'en retourne en son»... Ah! Que sa mère était une trotteuse,... En promenade chez sa mère (Mme Pierre Casgrain, née Bonenfant) dans la maison de pierre, voisine de l'église, pendant les derniers temps de sa grossesse, elle fut obligée d'accoucher celui-là (Charles Letellier) ailleurs que chez elle. Plus tard, cette maison bâtie par mon grand-père pour notre père fut vendue par nous à Charles Letellier, qui l'acheta et vint y résider. (C'est pourquoi il est mort dans la maison où il est né)*

*Auparavant, il demeurait dans le haut de la rivière, près de l'ancien pont rouge bâti par un Dr. O'Leary.» Il eut une famille plutôt nombreuse; un de ses fils, Alphonse, devint médecin et hérita de la seigneurie de Rivière-Ouelle; un autre, Arthur, entra dans la communauté des pères du Saint-Sacrement (des Rédemptoristes, dit l'abbé Alphonse Casgrain, des Jésuites, d'après une tradition conservée dans la paroisse et qui voudrait que ce soit lui qui aurait construit le chalet des Jésuites au quai) «Sœur Euphémie, religieuse de la communauté de Jésus-Marie, est aussi une de ses filles; une est mariée au frère du curé Dion; une à M. Giasson, une à un M. Taschereau de la Beauce; plusieurs ont fini misérablement, en dissipant tout ce que leur père leur avait donné.»*

*«Il y a eu aussi à leur service (de Luc Letellier et sa famille) un nommé Griffard (Gabriel Griffard), français d'origine paraît-il, homme bien spirituel avec une certaine instruction. Il a composé nombre de chansons dans le temps des élections. Quelques uns en conservent encore; c'était charmant de l'entendre fredonner des airs; il avait certainement de l'esprit. Ah! Ce n'était pas le poète Lafontaine. Madame O'Connor, une des filles de Luc Letellier, a occupé assez longtemps la maison paternelle, mariée en secondes noces à un Mr Venner, médecin; elle abandonna la maison, la vendit...» (138) D'après la tradition, ce M. Venner habitait la résidence de M. Camille Desmeules actuellement. Les Letellier étaient donc voisins des Chapais, puisque ceux-ci habitaient de l'autre côté du chemin, chez M. Athanase Pelletier et l'hôtel Mac's Inn.*

Charles Letellier fut maire de Rivière-Ouelle de 1858 à 1862; puis de 1864 à 1883. Il se présenta aux élections en 1863 contre Jean-Charles

---

(138) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 242, 243.



Charles Letellier de St-Just, seigneur  
et marchand.

(Photo abbé Armand Dubé).

Chapais, mais fut battu par 350 voix. Il s'était construit un moulin, *«dans le dessein de nuire à mon père, dit l'abbé Alphonse, un peu plus loin et un peu plus bas, à environ 15 arpents, que celui de mon père. Mais il ne réussit qu'à moitié, son moulin inondait dans les grosses eaux,... il finit par s'en débarasser...»*

Il y avait des habitants le long de la plaine, qui avaient agrandi leurs terres, en empruntant sans aucun droit, sur le terrain même du seigneur, c'est-à-dire sur la plaine de Charles Letellier. *«Lui, il a bien vite réglé leur cas, en leur enlevant ces allonges à son profit, ou en les leur faisant bien payer. Il avait tous les tours dans son sac, ou plutôt dans la tête, ce Charles Letellier; c'était bien son droit, car ça ne le gênait pas, lui, d'exproprier ces habitants empieteurs, et le plus beau dans tout cela, c'est que ces habitants qui jouissaient du terrain d'autrui, de temps immémorial, ne pouvaient pas protester. Prescription? Il n'y en avait pas de par la loi; de sorte qu'il leur fallait déguerpir et ils ont déguerpi aussi!*

*Charles Letellier empochait leur argent ou bien prenait sans cérémonie aucune, leurs terres. On lui chantait pouille; mais qu'est-ce que cela lui faisait, lui, cet homme d'argent, au cœur dur et inhumain! Pour l'amour de l'argent, il aurait consenti à s'entendre chanter pouille, cette chanson mal sonnante, toute sa vie; ça payait, il se foutait du reste! Il a dû mettre*

*dans sa poche pas mal d'argent, avec ses spéculations payantes, avec toutes ces terres de la plaine...» (139)*

### **La famille Têtu:**

Comme les ancêtres de François Letellier, qui étaient originaires de Saint-Michel, la famille Têtu venait de Montmagny. On a vu qu'une demoiselle Bonenfant de Rivière-Ouelle avait épousé un M. Têtu, François, alors que sa sœur épousait M. Casgrain; de là, se créait une relation de famille importante; ce François aura deux fils établis à Rivière-Ouelle: Charles-Hilaire et Ludger.

1 — LUDGER TÊTU, médecin de son métier, habitait la demeure de M. Gagnon actuelle, au nord-ouest de la route de l'église, au haut de la côte, dans la courbe. Après lui, cette maison appartient à M. Pelletier, surnommé Pelletier-le-centenaire, qui exploitait tout près une fromagerie, et tentera de se construire un moulin à farine, mais sans grand succès.

Le Dr. Têtu épouse une fille de l'honorable Amable Dionne de Kamouraska, Clémentine; il devenait ainsi apparenté aux Dionne, aux Chapais par sa femme, tout en étant apparenté aux Casgrain et aux Bonenfant par sa mère. De son mariage sont issus Mgr. Henri Têtu et les 4 abbés Têtu: Ludger, qui se noya dans le fleuve Saint-Laurent, le 20 juillet 1876; Alphonse, professeur au collège de Sainte-Anne, à qui l'on doit certaines notes citées dans ce manuel, et l'introduction historique au Livre de l'abbé Michaud; François, également professeur au Collège, et Georges, d'abord chez les pères du Saint-Sacrement, et ensuite chez les Cisterciens, en France.

François-Bâby Casgrain dit de lui: «... arriva de Paris un jeune homme destiné à exercer sur Mr. Letellier une influence profonde. Il lui était uni par les liens du sang, et était à peu près du même âge. Quoique de caractère différent, ou plutôt à cause de celà, il se lia avec lui, devint son compagnon inséparable et le plus intime de ses amis. Cette amitié a duré jusqu'à leur mort, arrivée pour l'un et pour l'autre à quelques mois seulement d'intervalle.

*Ce jeune homme, c'était le Dr. Ludger Têtu, d'une famille honorable et ancienne dans le pays. Après avoir fait un cours classique au séminaire de Québec, il embrassa la profession médicale, et sur l'avis de ses professeurs, il alla terminer son cours à Londres et à Paris. De retour au Canada, il vint se fixer à Rivière-Ouelle, où il fit une heureuse alliance, en épousant une des filles de l'honorable Amable Dionne.*

*Le Dr. Têtu était un de ces hommes sérieux et réfléchis, qui paraissent n'avoir jamais eu de jeunesse. Durant son long séjour à Paris, il n'eut même pas l'idée de se livrer aux folies de son âge...» (140)*

---

(139) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 256 et 272.

(140) Ph.B. Casgrain, LUC LETELLIER ET ..., p. 49.

Je crois, comme lui, et d'après la tradition, que ce Dr. Têtu se fit une réputation d'homme intègre et d'excellente renommée. S'il eut maille à partir avec son curé, M. Bégin, surtout pour la construction du couvent, il ne paraît pas avoir suscité d'animosité politique, même pas de la part des «bleus» ses rivaux. Il était amateur de beaux chevaux, et ne manquait pas l'occasion de défier les meilleurs habitants dans une bonne course sur le rang des Côteaux. Mais cela demeurait amical... Je crois que nous avons là un modèle excellent d'un parfait médecin de campagne.

L'abbé Alphonse Casgrain devait ajouter son grain de sel: Il critique les manigances de Mgr. Henri Têtu, fils du Dr. Ludger, alors qu'il se trouvait assistant-secrétaire à l'archevêché à Québec: «... *Il y débute par des délations de son curé Fortin, afin de favoriser la cause de son père; il alla jusqu'à extraire des lettres privées de M. le curé Fortin à son Évêque, des registres pour en donner connaissance à son père; petits moyens dans la main d'un homme, prêtre de son importance. Il a beau dire, la chose a été connue, quand le rév. M. Fortin porta sa cause devant le délégué du Pape, Mgr Smeulder; la vérité fut alors révélée.*

*Ce Monsignor (sic) Têtu est comme son cher père, le Dr., qui voulait faire la loi à tout le monde; il me semble l'entendre encore dire: «Qu'est-ce que tu connais là-dedans, toi?» Le Révérend M. Fortin avait peut-être eu quelques torts. Il allait un peu trop loin en politique dans cette paroisse exclusivement libérale, en voulant, lui, conservateur, engager ces bons libéraux, à se mettre du parti conservateur,... comme dire par exemple (en chaire) qu'il connaissait assez les affaires, qu'il n'avait pas besoin des marguilliers pour lui en apprendre, qu'il pouvait se passer d'eux. Le dimanche suivant, il n'y avait plus un seul marguillier dans le «banc d'œuvre», au*



Famille et résidence du célèbre docteur Ludger Têtu. (Photo. Société Historique de la Côte du Sud).

*grand étonnement, non seulement du curé, mais aussi des habitants de la paroisse. Vrai scandale, quoi!!!»* (141)

2 – CHARLES-HILAIRE TÊTU, marchand, s'unit en société avec M. Pierre-Thomas Casgrain. Nous avons vu le résultat de cette société, et les troubles de famille qu'elle provoqua.

Il nous paraît avoir été un piètre administrateur, manquant de réalisme, trop exalté, trop hardi. Il se maria deux fois. De son premier mariage, avec demoiselle Thérèse Paquet, sont issus surtout un fils, David et une fille Justine, qui épousera sieur Hector Langevin, l'un des pères de la Confédération.

C'était une sorte d'inventeur et d'homme à tout faire, et son fils va hériter de son talent. Il aurait trouvé le secret pour tanner le cuir du marsouin, laquelle invention lui valut une médaille d'honneur aux Expositions Universelles de Londres et de Paris.

M<sup>gr</sup> Henri Têtu et l'abbé R. Casgrain ont laissé de lui et de son fils une sorte de biographie intitulée: «*David Têtu et les Raiders de Saint-Albans*», où ils nous décrivent leur cousin Têtu, comme un aventurier très habile et inventif, un coureur de bois très costaud, et qui exerce une sorte d'emploi de gardien de phare à l'Île d'Anticosti. «*Au lieu de se contenter de tendre des pêches aux marsouins avec de longues perches comme celà se pratique à Rivière-Ouelle et à l'Île aux Coudres, il inventa un système de rets fort ingénieux avec son fils...*» (142)

«*On sait, ajoutent-ils, que Charles Têtu avait été l'inventeur d'un système de corroyage et de tannage de peaux de marsouins dont le secret avait été perdu depuis un siècle et demi. Depuis ce temps, les peaux de ces cé-tacés énormes ont acquis une valeur qu'elles étaient loin d'avoir auparavant: on en fait les chaussures les plus délicates aussi bien que les plus solides...*» (143)

«*Parmi les systèmes que David Têtu, a inventé ou perfectionné, nous pouvons citer:*

- 1— *Un nouveau genre de rets qu'il a essayé à la Pointe-aux-Orignaux et qui se fermait et s'ouvrait au moyen d'un appareil particulier. Ce rets s'emplit, un jour, à rompre d'un nombre prodigieux de marsouins.*
- 2— *Une machine pour faire sécher la morue par le principe de la force centrifuge, et qui est maintenant en usage dans plusieurs endroits des États-Unis et du Canada.*
- 3— *Plusieurs genres de rets pour la capture du saumon.*
- 4— *Un nouveau système pour manufacturer et clarifier l'huile de foie de morue.*
- 5— *Une machine pour hacher la graisse de marsouins avant de la faire fondre.*
- 6— *Un procédé secret pour la clarification de l'huile de marsouins.*
- 7— *Il découvrit un poisson à double queue, qui se meut à la main ou à la vapeur, et sur lequel notre nautonnier a fait, paraît-il, un trajet de 500 milles... (HUM!!! A beau mentir qui vient de loin!)*

(141) Abbé Alph. Casg: MÉMOIRES, p. 248.

(142) Têtu, M<sup>gr</sup> Henri, DAVID TÊTU ET LES RAIDERS... p. 17.

(143) Têtu, M<sup>gr</sup> Henri, DAVID TÊTU ET LES RAIDERS... p. 18.

8— *La découverte d'une mine d'étain qu'il se propose de faire exploiter...*» (144)

Ces quelques renseignements nous renseignent fort à point sur le personnage; je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en rajouter encore. Cependant cet aventurier Têtu, risqua la prison un jour en aidant à cacher et transporter des évadés de prison, venant des États-Unis; c'était des Irlandais, qui avaient tenté un raid sur la ville de Saint-Alban au Vermont, au temps de la querelle des «*féniens*». Le 20 décembre, les maraudeurs atteignaient Rivière-Ouelle, «*où lui, (Young) et ses amis furent découverts par quelques uns des principaux de l'endroit à l'hôtel D'Anjou, qui leur avait servi de refuge pendant une nuit. Les fugitifs ne furent pas cependant inquiétés, grâce aux sympathies de ceux qui avaient reconnu leur trace, et ils purent reprendre leur route à la tombée de la nuit, malgré une épouvantable tempête de neige (Il y a toujours des tempêtes de neige dans ces moments-là!), à travers laquelle ils eurent toutes les peines du nom à se frayer un chemin...*» (144)

Ils furent arrêtés à Rivière-du-Loup, ramenés à Montréal d'où ils s'enfuirent. Têtu les conduisit en carriole, de Beaupré jusqu'aux Escoumins...

Voici là une bourgeoisie familiale intéressante; une petite société où n'est pas exclue une certaine rivalité interne, mais qui influence fortement non seulement la paroisse, mais tout le comté, et pousse ses ramifications jusqu'aux Chambres d'Assemblée et aux Cours de Justice.

Cette société lutta pendant 30 ans contre la puissance du curé Bégin; elle réussit même à provoquer le départ de son successeur, Mr. Fortin.

Cette société adopte une couleur politique, et s'y conforme solidement pendant plusieurs dizaines d'années, nous pouvons dire même jusqu'en 1970. Ces gens réussirent à coaliser une large majorité des électeurs de Rivière-Ouelle, à les teinter de «*rouge*» vif, pour en faire jusqu'à aujourd'hui une paroisse fidèlement libérale. Contre eux se dresseront les Chapais, les Dionne, les Garon, de Saint-Denis et de Sainte-Anne, les D'Auteuil et les Boucher de Rivière-Ouelle.

Aujourd'hui cette élite est disparue.

Il ne reste rien ou quelques rares personnes de cette classe de bourgeois, de ces chevaliers d'élections. Reste aussi quelques maisons, témoins de ces épopées, maisons qui mériteraient d'être conservées, et autant que possible, dans leur style et leur cachet historique: Maison du seigneur Pierre-Ths. Casgrain, des Letellier, des Chapais, des Boucher, des Têtu, du lieutenant-gouverneur Pelletier (aux Petites-Côtes, la maison, sauf erreur, de Mr. Charles Saint-Laurent actuelle...) N'y aurait-il pas dans quelque grenier de ces maisons ou d'autres, de riches archives de ces personnages; des lettres, des contrats, des journaux, des comptes, des factures, des livres, etc.,... qui mériteraient d'être sauvés de la destruction???

---

(144) Têtu, DAVID TÊTU ET LES RAIDERS,... p. 20, 21, et 67.

## VIE POLITIQUE

De 1792 à 1830:

Ce sont les événements électoraux plutôt que les faits strictement politiques qui ont fortement influencé la physionomie sociale de la paroisse de Rivière-Ouelle; le XIX<sup>ème</sup> siècle a donné une teinte bien particulière au style politique: les méthodes d'organisation électorale, cabale, achat de votes, intimidation et un parti pris enragé ont créé une tradition qui n'est pas totalement disparue, à un point tel que les pires méthodes de corruption et de chantage étaient devenus le train-train quotidien et normal des élections.

C'est au printemps de 1792 que, pour la première fois, des élections sont tenues dans le Bas-Canada, et donc aussi à Rivière-Ouelle. Ces premières élections s'adressaient à des gens qui pour beaucoup ne savaient pas lire ni écrire, qui n'avaient aucune idée de la nécessité d'une Chambre d'Assemblée, et n'avaient qu'une faible expérience de démocratie.

Il n'existait au début aucun parti politique, ni de programme électoral. Les comtés étaient vastes et ne comportaient souvent qu'un seul poll. *«La votation n'avait pas lieu à la même date dans tous les comtés et, ainsi, les élections duraient plusieurs semaines. Il appartenait au Gouverneur de fixer la date et le lieu du scrutin pour chacun des comtés; il émettait à cet effet des brefs d'élections envoyés à l'officier-rapporteur de chacune des circonscriptions. Ce dernier, sur réception du bref, devait faire connaître dans son comté, le lieu et la date de la votation, au moins huit jours à l'avance, par des affiches publiques aux portes des églises. La loi ne soufflait mot des listes électorales qui n'existaient pas.*

*L'élection se fait en public, au vote ouvert. Au jour fixé, l'officier-rapporteur s'amène au lieu du poll, près de l'église. Le poll peut être soit un husting érigé à la hâte, soit une maison des environs (on ne peut choisir une taverne ou un cabaret). Un amendement de 1803 spécifie que les candidats doivent défrayer eux-mêmes le coût d'érection des «hustings». L'officier-rapporteur demande alors aux électeurs présents de désigner les candidats. S'il n'y en a qu'un seul qui brigue les suffrages, l'officier-rapporteur déclare l'élection terminée.*

*Au contraire, s'il y a contestation, il compte à vue, les personnes en faveur de chacun des adversaires. Si les candidats admettent qu'un d'entre eux jouit d'une majorité évidente, l'officier-rapporteur le proclame élu et l'élection est close immédiatement.*

*En cas de doute, l'officier-rapporteur ouvre son registre dans lequel il inscrira le nom de l'électeur, sa profession, son adresse et le candidat de son choix. Et le défilé commence... Le scrutin a lieu de huit à six heures. S'il s'écoule plus d'une heure sans qu'un électeur ne se présente, l'officier-*

*rapporteur, à la demande de trois électeurs, peut fermer le poll et déclarer l'élection terminée.»* (145)

Une qualité importante du candidat du temps est de *«posséder de grands biens; condition essentielle à une époque où le député ne reçoit aucune rémunération et assume lui-même les dépenses à la charge de représentant du peuple...»* (145)

On sait ainsi peu de choses sur les premières élections à Rivière-Ouelle. Quel fut le pourcentage des voteurs? Où se tinrent les bureaux de votation? Quel fut l'intérêt suscité? La correspondance des curés ne fait pas mention de ces élections avant 1809, alors que Mgr. Panet, curé à Rivière-Ouelle annonce qu'il ne se mêlera pas des élections. On est à cette date au cœur de la crise entre Craig et le journal *«Le Canadien»*, et, par hasard, le représentant de Cornwallis (Kamouraska) fut un de ceux qui fut victime des sévices du gouverneur; il s'agit de Jos. Levasseur.

La première élection à Rivière-Ouelle eut lieu l'année où on reconstruisit l'église; il va sans dire que l'intérêt des gens a dû davantage se porter à l'église qu'aux élections.

Le premier député, né à Rivière-Ouelle, qui représenta le comté de Cornwallis à l'Assemblée fut JOSEPH BOUCHER. Ce Joseph Boucher est le capitaine de milice de la paroisse; c'est lui qui désirait, au temps de la reconstruction de l'église, déplacer le site du temple; il voulait également construire un pont sur la rivière; il détient des parts dans la pêche. C'est un des notables de la paroisse; après le seigneur, il est la personne la plus en vue et la plus haut gradée. Il résidait vraisemblablement sur les Côteaux, quelque part entre la propriété de M. Athanase Pelletier et l'hôtel de M. Gérard Michaud. Il fut député de 1800 à 1804.

C'est le seigneur JACQUES-NICOLAS PERRAULT qui le remplace, de 1804 à 1808, avant d'être nommé en 1812, Conseiller Législatif. Avocat et juge de paix (1802), M. Perrault semble avoir remué peu de choses en Chambre, de même que son prédécesseur, se contentant de voter sur les divers projets de loi.

Au temps du député Perrault, on avait l'habitude de faire connaître sa candidature par les journaux; on faisait publier une courte annonce avant le scrutin, dans laquelle on offrait ses services. En 1808, le 7 mai, M. Perrault décide d'offrir ses services pour un second mandat:

*«Aux Électeurs du Comté de Cornwallis,*

*Il a plu à Son Excellence, Notre Gouverneur en chef de faire émaner des writs pour l'élection d'un nouveau Parlement; ainsi sa tâche est finie, et le dépôt que vous m'aviez commis à mes soins à la dernière élection, vous est remis. Ce serait être peu sensible à la confiance que vous m'avez montrée,*

---

(145) Hamelin, Jean et Marcel, LES MŒURS ÉLECTORALES DANS LE QUÉBEC, de 1791 À NOS JOURS, Éditions du jour, Mtl 1962, p. 26 et 30.



Une famille typique, celle de M. Nazaire Aubut.



Maison de bardeaux typique, celle de M. Nazaire Aubut.

*si je ne m'empressais, Messieurs, de vous offrir les mêmes soins durant l'Assemblée prochaine. Comme j'espère me trouver parmi vous sous peu de jours, j'aurai l'honneur de solliciter plus particulièrement vos suffrages, et de vous assurer que je suis toujours, avec la plus haute considération,*

*Messieurs,*

*Votre très dévoué et  
très humble serviteur,*

*Perrault, l'ainé. (146)*

L'élection se tint, et... Perrault est battu. A sa place sont élus, Jos-  
Levasseur-Borgia et Joseph Robitaille de Kamouraska. Ce dernier ne  
manqua pas, comme Perrault avant l'élection, de remercier par la voix  
des journaux ses électeurs, le 18 juin:

*«Aux Libres Électeurs du Comté de Cornwallis,*

*La générosité avec laquelle vous vous êtes comportés à l'élection pour  
me faire réussir, mérite de ma part les plus sincères remerciements et  
l'attachement le plus grand à vos intérêts.*

*C'est pourquoi, vous pouvez être persuadés que ma conduite dans la  
Chambre d'Assemblée ne sera dirigée qu'à remplir nos vœux et ceux de  
nos concitoyens.*

*J'ai l'honneur d'être avec considération et respect,*

*Votre très humble et très dévoué serviteur,*

*Joseph Robitaille.» (147)*

Puis c'est en 1820 qu'un autre citoyen de Rivière-Ouelle brigue les  
suffrages. C'est M. FRANÇOIS LETELLIER DEST-JUST. En compagnie de  
Joseph Levasseur-Borgia, il fait la lutte à deux résidents de Kamouraska,  
Taché et Robitaille. Faut dire qu'il avait été à bonne école, puisqu'il  
avait été, avant de venir se fixer à Rivière-Ouelle, clerk de notaire chez  
un des hommes de loi et politicien les plus en vue de la ville de Québec:  
le notaire Joseph Plante. (148) Parmi ses amis d'alors se trouvait le juge  
Vallière, de la célèbre famille Vallières de St-Réal, dont l'un était député  
de Québec de 1820 à 1830. Nous avons déjà vu la raison pour laquelle  
il perdit son élection: c'est qu'il avait eu *«la franchise de s'élever contre  
le luxe, ... et de dire que les femmes des habitants devaient s'habiller des  
étoffes de leurs mains...»* C'est là l'opinion de Ph-Baby Casgrain. (148) Il  
fut donc battu, et, selon toute vraisemblance, ne se représenta plus.

Déjà à cette époque, les trucs électoraux se sont raffinés. *«D'abord le  
candidat prend soin de donner des coups de chapeaux à tout venant, quand  
une élection approche; les saluts deviennent de plus en plus affectueux avec  
l'éminence de l'élection... Il organise quelques grands diners pour ceux qui*

(146) Le Canadien, 7 mai 1808.

(147) Le Canadien, 18 juin 1808.

(148) Ph-Baby Casgrain, LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 26.

*exigent plus d'une bouteille de vin, et rend visite à ceux qui ne peuvent venir aux festins. Il offre ses services et formule des promesses. Si la lutte s'annonce serrée, le candidat se résigne à faire circuler de l'argent; s'il craint la défaite il recourt à l'intimidation...*

*En temps d'élection, les cabaleurs pullulent et sèment partout le mensonge, la méfiance... Les pratiques frauduleuses sont monnaie courante. On cherche à exploiter les faiblesses de la loi... La loi stipulait, par exemple, que, dans les campagnes, seuls les propriétaires avaient le droit de vote: Une tactique illégale consistait à faire voter les «vieux qui s'étaient donnés à leurs enfants»!!! (149)*

En réalité, étaient électeurs à cette époque les citoyens âgés de 21 ans et plus, sujets britanniques et propriétaires d'une terre qui pouvait rapporter des revenus d'environ 40 Li.

Un autre truc électoral de plus en plus pratiqué fut celui-ci: La loi autorisait à fermer un poll, si pendant plus d'une heure aucun voteur ne se présentait, de sorte que le candidat dépêchait des fournées d'électeurs dès huit heures le matin; puis on organisait une sorte de «*piquetage*» du bureau de scrutin de façon à empêcher tout autre voteur de s'introduire. Ainsi un député était rapidement élu.

Les élections n'avaient pas lieu le même jour partout; par exemple, elles pouvaient se tenir dans le comté de Gaspé, la semaine du 1<sup>er</sup> juin, puis dans Cornwallis, la semaine suivante et dans le comté voisin, l'autre semaine, etc.,...; ainsi, on pouvait, lorsque les partis vont commencer à se former, suivre la tendance d'une région à l'autre, et redoubler les efforts pour faire passer tel ou tel candidat... Cette pratique sera utilisée lors des «*matches*» Letellier-Chapais, dans Kamouraska. Nous verrons aussi qu'au temps des luttes Letellier-Chapais il y avait deux jours pleins de scrutin; après le premier jour, on comptait les votes, pour mieux préparer les résultats du lendemain.

Une nouvelle loi électorale, votée en 1849, modifiera quelque peu la pratique du scrutin: «*La nomination des candidats aura lieu environ huit jours avant la tenue du scrutin... La votation durera deux jours... Désormais seront officiers-rapporteurs, les registrateurs dans les comtés ruraux... Tous les polls seront fermés en même temps dans le même comté et ouverts en même temps. Ainsi c'était la fin de ces élections de 10 jours... Les femmes (qui avaient le droit de vote auparavant), n'auront plus ce droit... Personne ne pourra plus réclamer la fermeture d'un poll, si durant une heure, personne ne se présente... Il appartient aux secrétaires-trésoriers des municipalités de dresser des listes alphabétiques des électeurs, (chose qui n'existait pas auparavant)... qui doivent être envoyées aux officiers-rapporteurs... Enfin, on défendait la distribution des boissons, on prohibait la présence d'étrangers armés auprès des polls,... on devait fermer les auberges pendant la votation...*» (150)

(149) Hamelin, Jean et Marcel, op. cité, p. 44 à 49. Archives de l'évêché de Ste-Anne, Cartable St-Pascal, lettre du curé Patry à Mgr., 27 janvier 1854.

(150) Hamelin, Jean et Marcel, Op. cité, pages 59 et 60.

Cette loi devait améliorer la procédure du vote; par contre, les partisans vont trouver d'autres occasions de désordre, tels les fameuses assemblées contradictoires...

Les candidats se donnaient rendez-vous à tel endroit à tel jour pour exposer devant leur fidèle auditoire leurs réalisations ou leurs projets. Chacun son tour, ils déployaient toute la puissance de leur éloquence pour tirer de l'électeur un vote hésitant. Bien sûr, les arguments ne fourmillaient pas d'éloges vis-à-vis l'adversaire,... et bien entendu, les partisans dans la salle ne favorisaient pas toujours d'un silence religieux les réparties de l'adversaire... Et ne parlons pas s'il vous plaît, des gardes du corps de chaque candidat, chargés *«exclusivement»* de maintenir l'ordre!!!

M. Amédée Richard me racontait un souvenir personnel d'une de ces assemblées: C'était lors d'une élection entre George Carroll et Taschereau: *«Carroll parla d'abord, puis ce fut le tour de son adversaire. Ensuite la réplique de Carroll... mais voilà que les esprits se soulèvent et s'agitent... quand tout à coup un auditeur lance cette phrase, tel un boulet de canon: «Tas menti Carroll!!!» C'était, semble-t-il, M. Louis D'auteuil. Une voisine, piquée au vif de cette insulte, fit expier cette faute en frappant à coups redoublés sur ce mauvais voteur. C'était la mère de M. Philippe Bérubé...»* Il n'en fallait pas davantage pour qu'une bagarre générale déclenche une véritable pluie de cailloux et de pierres!!! Les gens de Rivière-Ouelle, pour se donner bonne conscience, avaient coutume de dire que les fauteurs de troubles étaient des *«gens du Lac»* (Habitants de St-Pacôme et de St-Gabriel) venus exprès troubler leurs pacifiques assemblées. En tout état de cause, l'histoire ne relève aucun cas de conversion politique au cours de ces pittoresques assemblées; faut dire que la grâce n'est donnée qu'à qui est disposé à la recevoir!

### **Charles-Eusèbe Casgrain:**

Mais revenons aux années 1830 où deux personnages bien connus à Rivière-Ouelle présentent leur candidature: C'est M. Charles-Eusèbe Casgrain de Rivière-Ouelle et M. Amable Dionne de Kamouraska. Ils se présentent contre M. Pierre-Canac Marquis de St-André et M. Elzéar Bédard de Québec.

Ces deux candidats sont d'un type nouveau. Boucher et Perrault étaient deux députés de la vieille classe des aristocrates; ils furent les derniers représentants de l'ancien régime; mais Casgrain et Dionne sont des députés bourgeois; l'un est avocat l'autre un riche marchand; donc deux représentants de la nouvelle vague de professionnels. Il ne paraît pas y avoir eu de lutte électorale véritable; les journaux mentionnent simplement que le comté a délégué Casgrain et Dionne comme leurs représentants.

M. Charles-Eusèbe Casgrain était le fils de Pierre Casgrain, premier seigneur de Rivière-Ouelle; il habitait, on l'a dit, le vieux manoir Perrault qu'il fit restaurer; il avait élu domicile à Rivière-Ouelle, après que sa santé fragile lui eut interdit la vie agitée de la ville; durant son mandat

qui dura de 1830 à 1834, il ne paraît pas avoir brillé particulièrement. Rarement fait-on mention de son nom dans les débats; son absence est même remarquée quelquefois lors de certains votes.

C'était l'époque où la Chambre d'Assemblée, surtout dominée par le célèbre Louis-Joseph Papineau, tentait d'obtenir le contrôle des subsides, au détriment du gouverneur anglais et des fonctionnaires de sa clique. On peut dire que Casgrain eut la sagesse de ne pas se mettre à dos la «*haute gomme*» gouvernementale, puisqu'aux temps troublés de 1837, le gouverneur anglais du temps lui confie des postes d'importance.

En 1834, il ne brigue plus les suffrages. Peut-être sa santé ne le lui permettait-elle pas! Mais, au début de la crise de l'année 1837, voilà que son nom est proposé parmi d'autres par le journal *Le Canadien*; ce sont des personnes «*parmi lesquelles, on pourrait faire un choix propre à créer la confiance publique*», dit le journal; on nomme Amable Berthelot (qui sera député de Kamouraska), Jean-Baptiste Taché, Simon Fraser de St-Jean Port-Joli et Charles Casgrain. (151)

«*On verra, continue le journal, qu'il ne manquait pas de respectables citoyens d'un âge mûr, indépendant du côté de la fortune...*» (151) Ceci se passait le 15 novembre; A cette date, Casgrain est capitaine de la milice locale; le même numéro du *Canadien* publiait une série de nominations d'officiers de milice; ces personnes, vu le contexte de crise, sont, il va sans dire de fidèles sujets du gouvernement anglais. Serait-ce Casgrain qui aurait proposé les noms suivants? Capitaines: M. Miville-Deschênes et Médard Boucher.

Enseignes: M. George Miville-Deschênes, Germain Ouellet, Benoit-Mathias Boucher, Nazaire Têtu et Pierre Garon.

Lieutenants: M. Eusèbe Boucher, Pascal Martin, Joseph Gagnon, Hyacinthe Potvin.

Le journal «*Le Canadien*» ajoutait ce commentaire au bas de la liste des heureux choisis: «*... on se rappelle que l'Assemblée des Six Comtés a déclarés infâmes quiconque accepterait une nomination sous la présente administration!*» (151) Nous remarquons particulièrement les noms de Médard Boucher, notaire et le célèbre artisan du déménagement de l'église sur les Côteaux; et Pierre Garon, qui seront demain des «*bleus*» ultra-fidèles.

Le 27 décembre 1837, M. Charles-Eusèbe Casgrain recevait du gouverneur un cadeau de Noël, c'est-à-dire sa nomination comme «*commissaire pour faire prêter serment d'allégeance*» aux esprits trop rebelles. Le cadeau était enveloppé dans cette affirmation: «*Sachez qu'ayant confiance en votre intégrité, votre fidélité et votre capacité, nous, etc.,...*» (152)

C'est donc un homme politique du type conservateur; peut-être un opportuniste, qui a su se tenir éloigné des chicanes de la Chambre

---

(151) *Le Canadien*, 15 novembre 1837.

(152) *Le Canadien*, 27 décembre 1837.

d'Assemblée en une période troublée, mais qui a su et saura accepter les gratifications au moment opportun.

De toutes façons, la population du bas du fleuve était des plus pacifiques lors des troubles de 1837; en beaucoup d'endroits des réunions sont tenues pour affirmer la loyauté des habitants envers le gouvernement; on était anti-révolutionnaire également à Rivière-Ouelle. Un article paru dans *Le Canadien* se lisait comme suit: «*Nous sommes autorisés à mentionner qu'une réunion des notables des paroisses de Rivière-Ouelle et de Ste-Anne de la Pocatière a eu lieu récemment à l'occasion des troubles qui viennent d'éclater dans le district de Montréal, et qu'on y a résolu de faire parvenir au chef de l'Exécutif les assurances les plus positives sur les dispositions loyales et paisibles des habitants de cette partie du pays...*» (153)

Les 5 et 14 février 1838, le journal *Le Canadien* publiait de nouveau des articles rassurants: «*Les deux comtés de Kamouraska et Rimouski, dont les dispositions loyales sont hors de doute n'ont fait que des adresses de notables, vu la difficulté que l'étendue de ces deux comtés présentaient à avoir des manifestations plus générales...*» (154a)

«*... une très grande majorité des paroisses de ces comtés (Rimouski, Kamouraska et L'Islet) n'ont pas fait de manifestations loyales, pour la raison qu'elles n'ont pas trempées dans aucuns projets révolutionnaires (sic) et que les citoyens de ces paroisses croient qu'il est inusité pour eux de se dire loyaux, puisqu'il est bien connu qu'ils n'ont manifesté aucun désir de révolutionner contre le gouvernement de la mère-patrie.*» (155)

Serait-ce donc ce travail de modérateur dans la région qui a mérité à Charles-Eusèbe Casgrain, le 6 avril 1838 d'être promu du poste de capitaine à celui de lieutenant-colonel de la milice de Kamouraska, 2ème bataillon du comté? (155) Le journal *Le Canadien* de plus mentionnait 10 jours plus tard sa nomination comme Conseiller Spécial du gouverneur; «*... On connaît maintenant d'une façon certaine que les Mm. Neilson, Walker, De Lévy, James Stuart, Dionne et Casgrain ont été appelés au Conseil Spécial et ont accepté...*» Le journal ajoutait ce commentaire qui nous en dit long sur la tendance politique du politicien Casgrain: «*On remarque dans ces nominations l'exclusion totale d'une certaine catégorie politique... celle du parti réformiste... On voit que le choix du Chef de l'Exécutif est tombé sur plusieurs des partisans les plus actifs, on pourrait même dire les plus violents, du parti constitutionnaliste...*

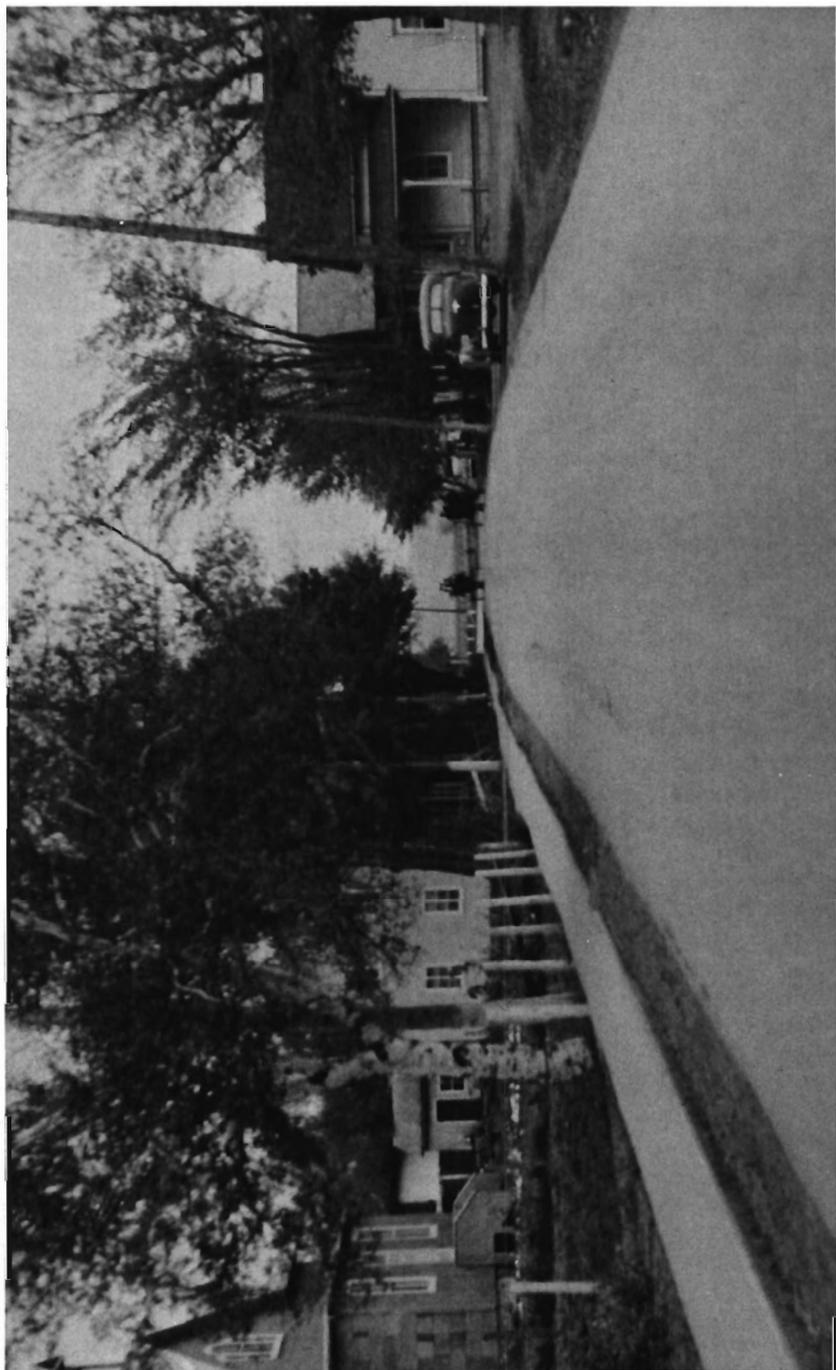
... Cette exclusion des hommes actifs d'une certaine classe va mettre les hommes les plus versés dans les affaires politiques d'un bord, en présence d'hommes qui n'ont pu donner à ces affaires qu'une attention peu suivie

---

(153) *Le Canadien*, 4 décembre 1837.

(154) *Le Canadien*, 5 et 14 février 1838.

(155) *Le Canadien*, 6 avril 1838.



Vue du village vers 1940; à gauche, l'école «Modèle».

(Photo abbé Armand Dubé).

de l'autre; parcourez la liste des Conseillers Spéciaux, et voyez s'il y a de l'autre côté beaucoup d'hommes en état d'entrer au besoin en discussion avec des hommes comme Stuart et Neilson, etc...» (156)

Charles-Eusèbe Casgrain sera membre du Conseil Spécial jusqu'en 1841, année où la constitution autorise de nouveau des élections pour le choix d'un Parlement. Casgrain ne se présente pas aux élections de 1841 ni de 1844.

En 1846, la chance lui sourit de nouveau, car, le 11 juillet, la presse annonçait sa nomination comme Commissaire aux Travaux Publics: «... Nous félicitons la population du district de Québec sur cette nomination qui montre de la part de l'exécutif un désir de rendre justice aux Canadiens-Français et surtout du district de Québec.» (157)

Il n'en fallait pas peu pour permettre à la population de Rivière-Ouelle de fêter l'heureux politicien, le 28 juillet, alors qu'il s'apprête à quitter Rivière-Ouelle pour aller à Montréal occuper ses nouvelles fonctions. Une délégation de notables venus tant de Kamouraska que de St-Roch et Ste-Anne lui présente, avec ceux de Rivière-Ouelle, une kyrielle d'adresses et de félicitations: M. Charles Bégin, curé de Rivière-Ouelle lut l'adresse, signée entre autres des noms de Pierre-Thomas Casgrain, Charles-Hilaire Têtu, Luc Letellier (Eh! Oui!) Jean-Marie Pelletier, marchand, père du futur lieutenant-gouverneur, Ovide Martineau, maire de Ste-Anne, etc,....

«Permettez-nous, au moment où vous vous séparez de nous, de vous offrir nos adieux et de vous présenter les témoignages de notre estime et de notre considération. Si votre caractère de bon citoyen, probe, instruit et judicieux n'était une garantie certaine du bien que le public devra retirer de votre acceptation de l'offre de Commissaire des Travaux Publics, aujourd'hui nous vous conjurerions de rester parmi nous, où depuis près de 22 années votre générosité vous ont fait prodiguer gratuitement au pauvre comme au riche vos lumières et vos talents qui nous furent si utiles...

Nous profitons de cette circonstance pour vous prier d'exprimer à Mme. Casgrain, votre aimable et vertueuse épouse, que son départ laissera un grand vide dans notre société dont elle était l'ornement, qui sera aussi vivement senti parmi tous ceux qui ont eu l'avantage de connaître ses heureuses qualités...» (158)

Suit ensuite l'adresse des gens de Kamouraska, qui lit M. Amable Dionne au nom de ses paroissiens: «Les importants services que vous avez rendus au comté de Kamouraska par vos avis gratuits et conciliants, comme avocat, vos vertus publiques et privées, et la justice que l'on ne doit jamais refuser de rendre au mérite, nous font un devoir de vous dire que la conduite habile et impartiale avec laquelle vous avez rempli tous les devoirs

---

(156) Le Canadien, 16 avril 1838.

(157) Le Canadien, 17 juillet 1846.

(158) Le Canadien, 7 août 1846, La Minerve, 13 août 1846.

*de citoyens vous a mérité la satisfaction publique, et nous fait espérer que cette partie du district de Québec, qui a, de tout temps été négligé sous le rapport des communications intérieures, obtiendra enfin par votre médiation, la justice qui lui est due...»* (158)

La presse ajoute que l'émotion empêcha M. Casgrain de lire convenablement son adresse de remerciements. Ce fut le notaire Letellier qui s'en chargea:

*«Appelé, dit-il, par le Gouvernement de Sa Majesté à remplir une place de grande responsabilité, aidé de la Providence et fort de votre appui, j'espère pouvoir m'acquitter de mes nouveaux devoirs pour l'avantage général et surtout pour cette section considérable et importante du pays trop négligée jusqu'à ce jour...»*

*Si je ne croyais devoir vous être plus utile dans ma nouvelle fonction, je n'aurais pas consenti à sacrifier mes goûts, mes habitudes domestiques, et encore moins froisser les liens d'affection étroite qui m'unissait à vous, en laissant cette paroisse que j'avais choisie pour tombeau. Néanmoins, c'est ma volonté exprimée que mes cendres reposent avec les vôtres...»* (159)

L'article de journal ajoute qu'à la suite de ces adresses, un cortège se forma pour reconduire M. Casgrain; Ce fut un long cortège de plus de cent voitures, qui défila jusqu'à l'église de Ste-Anne et même jusqu'à St-Roch.

On remarque dans ces adresses l'absence d'une délégation de St-Denis, et de la famille Chapais. Signe déjà d'une rivalité entre les deux paroisses, qui va bientôt se transporter sur le plan électoral. Cependant nous voyons là un M. Casgrain particulièrement apprécié dans la région, et surtout un nouveau «ministre» qui ouvre bien des espoirs pour la région. Il semble en effet que ces espoirs n'ont pas été déçus; puisque ce semble sous son initiative que le quai de Rivière-Ouelle fut organisé; bien sûr, il ne verra pas le jour où cette entreprise fut terminée, car, il mourut rapidement, soit le 29 février 1848, âgé de 48 ans.

Le Canadien du 1<sup>er</sup> mars 1848 disait de lui, au lendemain de son décès: *«... Sa mauvaise santé le força de se retirer à la campagne, à Rivière-Ouelle, où il se livra à un genre d'occupation plus en harmonie avec ses goûts et sa santé, celui de l'agriculture, dans laquelle il sut faire son profit et donner à ses voisins des leçons très utiles... En 1830, Mr. Casgrain eut l'honneur d'être élu par le populeux comté de Kamouraska,... mandat dont il s'acquitta à la satisfaction générale.»*

*En 1846, il quitta cette paroisse, pour occuper la charge de Commissaire des Travaux Publics,... charge qu'il aurait refusé s'il eut consulté ses goûts et ses dispositions et sa santé; mais qu'il ne put décliner, lorsque tout un public comme celui du district de Québec, auquel il paraît être si utile, le sollicitait de l'accepter...*

---

(159) Le Canadien, 7 août 1846.

*Sa mort a été dans l'opinion de beaucoup de personnes, avancée de plusieurs années par les fatigues que lui causèrent les nombreux voyages et déplacements que nécessitait sa charge...» (160)*

Il fut enseveli à Rivière-Ouelle, sous l'église, où il eut d'imposantes funérailles; les Mémoires de son épouse racontent ces moments tragiques de son décès, après sa maladie, et le souvenir de piété et de générosité qu'il laissa dans la famille et la paroisse.

Charles-Eusèbe Casgrain est à vrai dire la première célébrité politique de la paroisse; il ouvre le chemin à Letellier et Pelletier, de même qu'à Gagnon; n'eut été une mort prématurée cet homme politique opportuniste, mais doué, conservateur et intelligent aurait longtemps fait honneur à sa paroisse.

### **Les idéologies et les partis politiques: 1850-1890.**

De tout temps, et en tout pays, dans le domaine politique deux tendances générales, deux grands partis ou idéologies ont toujours dominé:

D'une part, les gens qui veulent maintenir l'ordre établi, les institutions existantes, les traditions et les coutumes que les années ont éprouvés. Ils jugent que la paix et l'ordre doivent venir de la conservation des organismes et des usages. On appelle ces gens des conservateurs; en France, on dirait peut-être des «gens de droite». Au Canada, cette tendance politique a groupé les «gens en place», (fonctionnaires, gouverneurs, hommes de loi, seigneurs et surtout membres du clergé). Ainsi, en 1775, lors de la crise provoquée par la Révolution Américaine, c'est la tendance conservatrice qui vainquit. Souvent le slogan de ces partis ressemblera à des choses comme: «*Nos Institutions, notre langue, notre religion, nos lois, etc.,...*». Lorsque l'on est plus ou moins enragé dans son obstination, on dira alors qu'on est en présence des ultra-conservateurs, (des ultra-montains dans le domaine religieux), ou des gens d'extrême-droite. C'est le cas de gens qui ne veulent rien changer à aucun prix!!! On est plus catholique que le Pape et plus anglais que le Roi!!!

L'autre tendance, est celle des gens qui veulent apporter des changements à l'ordre social. Ils croient que des modifications dans les organismes, que des réformes de structure, des changements d'habitude et de mœurs amélioreraient la condition humaine. Ces gens, on les a appelés de divers noms, selon les pays ou les siècles; ce furent des réformistes, des libéraux, des radicaux, des progressistes, etc.,... En somme, c'est ce qu'on appelle aussi «*la gauche*». Ce groupe a aussi son aile extrémiste, formée de gens qui trouvent les réformes trop lentes ou insuffisantes; ils ont l'impression que les structures sont étouffantes et qu'il faut les faire sauter. Partisans de la ligne dure, ils sont des révolutionnaires. Les socialistes, mais surtout les communistes, les anti-cléricaux, sont classés à l'extrême-gauche.

---

(160) Le Canadien, 1<sup>er</sup> mars 1848.

De façon générale, on observe que les ruraux sont conservateurs, alors que les gens de ville sont davantage réformateurs; que les intellectuels et gens de profession se situent à gauche, par principe, alors que les non-instruits sont considérés comme conservateurs, par tradition; que les gens âgés, plus sages, sont considérés comme conservateurs par la jeunesse, et inversement par les autres.

On observe aussi que souvent le parti politique au pouvoir est plutôt conservateur, mais que l'opposition peut se permettre des positions plus radicales; ceci change, quand l'opposition prend le pouvoir. On dit que les révolutionnaires d'hier sont les oppresseurs de demain!!!

Autre fait observable: la plupart des coalitions de parti politique se produisent et durent quand des conservateurs sont devenus quelque peu réformistes ou quand vice-versa les réformistes ne réforment plus rien. Ce sera le cas, en 1854, quand le parti Réformiste du Bas-Canada s'alliera aux Tories du Haut-Canada. Ils étaient devenus des partis de centre, ce qui permettait de se rencontrer et de se fusionner. En effet en 1854, les réformistes modérés, tels Morin et G. Etienne Cartier des («*Bleus*») se joignent aux conservateurs, tels que Alexander Galt et John MacDonald pour former ce qu'ils appelaient à l'époque le parti «*libéral-conservateur*». Ce sera l'ancêtre du parti Conservateur actuel. Mais en même temps, des réformistes plus extrémistes n'entraient pas dans la coalition, mais rejoignaient un autre parti appelé: Parti «*Rouge*».

Résumons donc la situation politique entre 1840 et 1880.

- 1— De 1841 à 1851, un parti appelé Réformiste domine la scène politique. Chefs: Lafontaine et Baldwin jusqu'en 1851; Hincks et Morin, de 1852 à 1854. A côté de lui, un groupement Tory (conservateur) formé du gouverneur (Sydenham, Metcalfe, etc...) de l'«*Establishment* anglais, fonctionnaires et membres du clergé... perd de plus en plus de son importance numérique et de sa force.
- 2— A partir de 1850 environ, des réformistes plus radicaux se regroupent dans un nouveau parti, le parti «*Rouge*»: «*Héritiers des Patriotes de 1837, les «rouges» défendent des principes démocratiques et républicains: souveraineté populaire, suffrage universel, séparation de l'Église et de l'État, abolition de la tenure seigneuriale, réformes constitutionnelles et judiciaires. Au nom des intérêts des Canadiens-Français, ils demandent le rappel de l'Union... Les «Rouges» constituent une vigoureuse équipe d'intellectuels, qui s'expriment dans le journal «L'Avenir», et dans le «Pays», périodique plus modéré... Papineau,... membre éminent du parti «Rouge», doit toutefois concéder le leadership à Antoine-Aimé Dorion. D'autres militants rouges seront plus tard célèbres, tels Wilfrid Laurier,... et Luc Letellier de St-Just...» (161) Ce célèbre parti «*Rouge*», dieu des uns, diable des autres, est au cœur des luttes Chapais-Letellier dans Kamouraska. Il ne ralliera cependant qu'une*

---

(161) Farley-Lamarche, HISTOIRE 1534-1968, Boréal-Express, p. 356.

minorité d'électeurs et ne frôlera le pouvoir que pour l'abandonner très vite.

- 3— Si le parti «*Rouge*» constitue l'élément dynamique de ces années politiques, c'est par contre le parti «*Libéral-conservateur*» dont nous avons parlé, qui contrôle le pouvoir. Chapais est dans Kamouraska le représentant de ce parti. Ce dernier le fera passer pour «*le parti de l'ordre et de la Religion*», alors que, par voie de conséquence, son adversaire de l'autre parti paraîtra comme le destructeur de «*notre Religion et nos institutions*». Ce parti a également ses journaux: Le «*Journal de Québec*» et plus tard, «*Le Courrier du Canada*». Il se prétend le continuateur de la politique réformiste de Lafontaine, et aura longtemps l'appui massif du clergé. C'est enfin le grand parti des John MacDonald et des pères de la Confédération.
- 4— Entre ces deux grandes formations, des gens plus modérés, indépendants de parti, votent en Chambre pour l'une ou l'autre des factions. C'est que la discipline de parti n'est pas aussi rigide qu'aujourd'hui, et l'on passe aisément d'une tendance à l'autre. En fait ce sont ces gens de «*centre*» qui détiendront la «*balance du pouvoir*». Un journal, autrefois radical devenu modéré, «*Le Canadien*», exprime, dans ces années 1850-1880, la voix de la modération.

### Les luttes Chapais-Letellier:

C'est vers 1845 que débute le long conflit politique Chapais-Letellier.

A cette date, les esprits sont encore échauffés par des difficultés nées autour de la séparation de la paroisse St-Denis. Cette paroisse, on s'en souvient, avait été créée par l'initiative de deux résidents de Rivière-Ouelle, Jean-Charles Chapais et le notaire Garon. Mais la majorité des habitants s'opposait à cette division; on aurait voulu plutôt placer l'église dans un endroit plus central, sur les Côteaux.

L'évêque de Québec et le curé de Rivière-Ouelle, M. Charles Bégin par contre favorisaient l'érection d'une nouvelle paroisse; après des requêtes et des contre-requêtes, pétitions et enquêtes de toutes natures, qui durent de 1831 à 1840, St-Denis est enfin officiellement érigée avec église et curé résident. (162)

Conséquences: il s'en est suivi un durcissement des positions entre les paroissiens de Rivière-Ouelle, surtout les notables d'une part, et le curé de Rivière-Ouelle, avec M. Chapais et ses amis de St-Denis d'autre part.

Ce n'est encore que chicanes de clochers, et ça n'a pas touché le domaine politique; cependant le cadre est créé, qui va confronter les

---

(162) Cf. Barnard, Julienne, MÉMOIRES CHAPAIS, Tome I.

notables de Rivière-Ouelle, les Casgrain, Têtu, Letellier, Boucher, Pelletier, etc... avec les Chapais, Dionne, Garon et le clergé du comté.

Tout débute en 1847, alors que des élections ont lieu dans Kamouraska pour remplacer Amable Berthelot, qui vient de décéder. A cette date, la grande vedette politique est Louis-Hippolythe Lafontaine, qui rallie la presque totalité des voix du Canada-français. Il n'y a pas encore à proprement parler de lutte systématique entre «rouges» et conservateurs. Lafontaine personnifie le seul parti auquel tout canadien-français doit se rallier. On lutte en ce moment pour obtenir le gouvernement responsable, et le parti réformiste fait distribuer dans toutes les campagnes un «*Manifeste de Réforme et de Progrès...*» A Rivière-Ouelle, c'est le jeune notaire Luc Letellier qui prend l'initiative de rallier les forces électorales afin de déléguer au Parlement un député Réformiste.

Letellier fait donc annoncer à la porte de l'église qu'une réunion politique importante se tiendra dans son office de notaire. Et en effet, le 6 décembre 1847, on y trouve toute l'élite politique du lieu: les officiers de milice, mêlés aux marchands et professionnels. Voici le compte-rendu tel que donné par le journal «*Le Canadien*» du 10 décembre 1847 de cette réunion:

*«Paroisse de Rivière-Ouelle*

*lundi, 6 décembre 1847.*

*Assemblée des habitants électeurs de la paroisse de Rivière-Ouelle dans le bureau du notaire Luc Letellier,... conformément à l'avis publié à la porte de l'église:*

*Les messieurs suivants ont été unanimement élus:*

*P. Garon, notaire, président.*

*C.H. Têtu, vice-président.*

*H. Garon, secrétaire de la dite assemblée.*

*Les résolutions suivantes furent unanimement adoptées:*

*1— Sur une motion de F. X. Boucher, lieutenant-colonel, secondée par Louis Frenette:*

*Luc Letellier donnera lecture de toutes et telles parties de la circulaire du «Comité de la Réforme et du Progrès» et du «Manifeste adressé au peuple du Canada» par le dit comité avec les remarques qui lui semblent le plus propre à faire connaître le but de cette assemblée.*

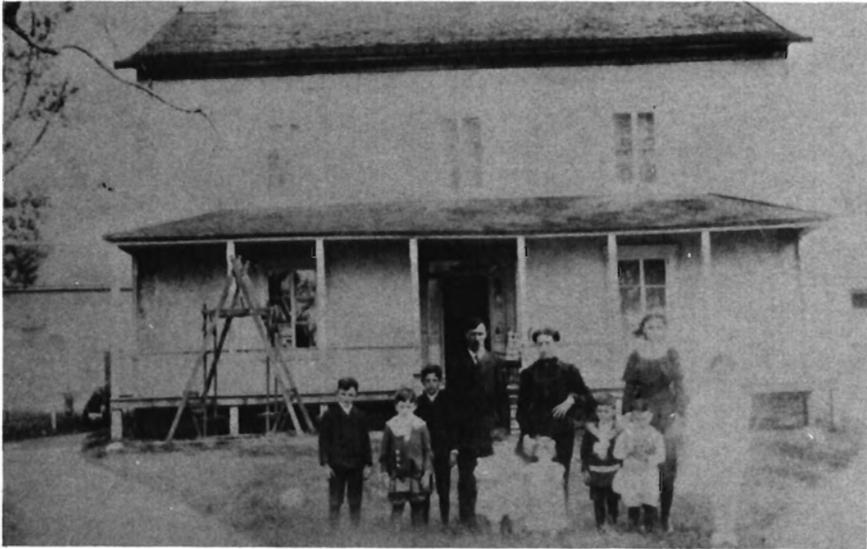
*2— Sur une motion de Luc Letellier,*

*Secondée par Louis-Thomas Chapais: (163)*

*Toutes les personnes choisies par l'Assemblée à veiller aux intérêts électoraux dans cette paroisse formeront un corps connu à l'avenir sous le titre de «Conseil d'organisation électorale de la paroisse de Rivière-Ouelle.»*

---

(163) L-Th. Chapais est le frère de J. C. Chapais.



(Photo Mme Emile Gagnon, Riv-Ouelle).

Vieille résidence de pierres du lieutenant-gouverneur Letellier; vers 1910; propriété de M. Louis Dubé et de sa famille.

- 3— *Sur motion de Rémi Sérien dit Langlais,  
Secondé par Germain Dionne,  
Pierre-Thomas Casgrain est nommé président du «Conseil d'organisation  
électorale de la paroisse de Rivière-Ouelle».*
- 4— *Sur motion de M. Pascal St-Pierre,  
Secondé par Jean-Marie Pelletier: (164)  
Charles-Hilaire Têtu est prié d'agir comme vice-président du dit conseil.*
- 5— *Sur motion du docteur Ludger Têtu,  
secondé par Marcel Aubu,  
M. Louis-Thomas Chapais est nommé trésorier.*
- 6— *Sur motion de Louis Frenette,  
Secondée par Luc Letellier,  
Pierre Garon est prié d'agir comme secrétaire.*

*Après quoi, tous les messieurs furent unanimement appelés à faire partie du comité de paroisse mentionné et recommandé par la circulaire du Comité de la Réforme et du Progrès: Josaphat Bouchard, Georges D'Auteuil, André Bérubé, Joseph Gagnon, Louis D'Auteuil, Clément Miville, Jean-Marie Pelletier, Marcel Lévesque, Charles Rochefort, Rémi Sérien, Joseph Mignot, Jean-Baptiste Richard, Pascal St-Pierre, Joseph Dionne, Isaac Caron, Jean Vaillancourt, Jean Miville, Rémi Dufour, Vincent Boucher, Marcel Aubu.*

(164) J.M. Pelletier est le père du lieutenant-gouverneur A. P. Pelletier.

7— *Sur une motion de Luc Letellier,  
Secondée par Louis-Th. Chapais,  
Il fut unanimement résolu que, dans l'intérêt du comté de Kamouraska,  
qui se trouve sans représentation légale depuis la mort de feu Amable  
Berthelot,... il est urgent que toutes les paroisses du comté préparent  
dans chacune d'elles un conseil d'administration électorale, afin qu'une  
assemblée de tous ces conseils ait lieu le plus tôt possible à Kamouraska,  
pour préparer une requête à Lord Elgin, le priant de faire émaner un  
writ d'élection assez tôt pour que notre comté ne soit pas sans repré-  
sentation dans la prochaine assemblée,*

*Signé: P. Garon prés.*

*H. Garon, sec.» (165)*

Notez qu'à cette date où la partisanerie obstinée n'a pas encore divisé la paroisse, les Boucher et D'Auteuil côtoient les Têtu et Pelletier; les Chapais (ceux de Rivière-Ouelle) appuient les Letellier; les Casgrain, Garon, Dionne et Bérubé forment une belle unanimité. Tous ces gens n'ont qu'un parti: Réformiste.

L'ambition est modeste: former des comités de paroisse pour élire un candidat réformiste; et rien ne paraît alors suspect au clergé. Rivière-Ouelle est alors à la fine pointe dans le comté pour l'organisation électorale, et déjà le jeune Letellier se signale à l'attention locale.

Puis d'autres paroisses emboitent le pas. Ste-Anne, entre autres, tient son assemblée le 9 décembre 1847. (166) La grande générale a lieu à Kamouraska le 20 décembre où le vote a lieu. Entretiens, *Le Canadien* du 13 décembre avait annoncé que deux candidats réformistes seraient probablement sur les rangs: M. Chapais, (Jean-Charles) et M. Fraser (Alexandre) notaire et ancien député de Kamouraska.

Le jeu de la démocratie est parfois déconcertant, et veut que le meilleur candidat ne soit pas toujours le choix populaire: l'assemblée de Kamouraska choisit un ex-député, M. Pierre-Canac Marquis, un tenancier de cabaret de St-André.

Un correspondant anonyme du comté faisait rapport au journal «*Le Canadien*» en ces termes: «*Vous avez sans doute reçu le rapport de l'Assemblée du Conseil de notre comté tenue à St-Louis de Kamouraska, le 20 courant; le choix d'un candidat pour nous représenter est tombé sur Pierre Canac-Marquis, négociant de St-André.*

*Sans rien dire sur le mérite personnel de ce monsieur, je crois que notre comté eut pu faire un choix plus avantageux dans les circonstances sous lesquelles nous sommes placés, il me semble que notre influent comté (au sein duquel la population compte un nombre élevé d'hommes jouissant d'une bonne éducation) a établi un triste précédent...*

---

(165) *Le Canadien*, 10 décembre 1847.

(166) *Le Canadien*, le 20 décembre 1847.

... *N'allez pas croire que ce choix ait flatté toute la population de notre comté; loin de là... L'organisation électorale du comté de Kamouraska, une fois bien établie, et ses principes étant mieux connus, devront nécessairement ouvrir les yeux de ceux qui ne voient pas encore que notre bonheur dépend de nos progrès...*» (167)

En somme, c'est une demi-victoire pour les «*démocrates*» de Rivière-Ouelle et du comté; on a un candidat réformiste, et on est content; mais on aurait préféré mieux. (168)

Mais qu'est-il advenu de Chapais? Aurait-il été éliminé? Et Fraser? On en sait rien. En tout état de cause, M. Quartier, curé de St-Denis, avait son idée bien arrêtée sur le choix de M. Marquis: «*Qui avez-vous élu pour représenter votre comté? disait-il dans un de ses sermons fracassants, Un vieux vendeur de rhum!.. un vieux vendeur de rhum!... Vous voulez rester bêtes ivrogne, eh bien, suivez-le, et restez bêtes ivrognes... bêtes ivrognes! Ce comté s'est rendu méprisable en élisant un tel homme... Vous ne savez pas vous conduire, vous ne savez pas choisir les personnes qu'il vous faut pour vous représenter; vous voilà qui prenez la même marche qu'en France, avant la Révolution, aussi le pays va venir en révolte. Vous ne vous apercevez pas que cet homme là veut vous ôter le pain de vos enfants, par son opposition au Bill d'éducation, et que sa popularité vient de là?...*» (169)

Dans le même sermon, il avait attaqué, semble-t-il, M. Pierre Casgrain, qui présenta avec M. Marquis une plainte à l'évêque. Celui-ci écrivait à M. Quartier: «*J'ai reçu hier la visite de Mm. Marquis et Casgrain qui se plaignent que vous les avez maltraités en chaire. Le premier m'a mis entre les mains un écrit qui renferme les expressions dont vous auriez fait usage contre lui, et dont je joins copie à la présente. Quant au second, il prétend avoir été souvent l'objet de vos attaques ou remarques en chaire et il dit que les choses en sont venues à un point tel que il se trouve obligé d'y mettre un terme en recourant aux tribunaux civils, s'il ne reçoit l'assurance que, désormais, vous le laisserez tranquille...*» (170)

L'affaire en resta là; cependant nous constatons par cet incident que déjà des méthodes d'organisation électorale existent et créent un avant goût des partisaneries politiques à venir. Voilà au moins un cas d'influence indue dans le système politique.

### **L'élection partielle de janvier 1851:**

Le comté de Kamouraska a-t-il don de faire mourir ses députés «*sur la job*»? On se le demande quand on apprend que M. Canac-Marquis, élu 3 ans plus tôt décède le 26 novembre 1850. Le journal de Montréal, «*L'Avenir*», annonçait ce décès en ces termes:

---

(167) *Le Canadien*, 29 décembre 1847.

(168) *Le Canadien*, 17 janvier 1848.

(169) Barnard, J. MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 17.

(170) Barnard, MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 18.

«*La Chambre d'Assemblée a perdu, ... un de ses plus inoffensifs habitant. Mr. Marquis, bien connu pour la candeur de son âme et la complaisance de ses vôtés vient d'expirer subitement; décès qui rend vacant le siège de Kamouraska...*» (171)

Il y aura donc des élections dans Kamouraska. La grande question que tout le monde se pose: Qui sera candidat? M. Casgrain, est décédé en 1848; M. Amable Dionne, qui détient un siège de Conseiller Législatif, se fait vieux et malade; il reste parmi les «*gros canons*» locaux. M. Fraser de St-André, M. Chapais, qui a présenté sa candidature en 1847, et Luc Letellier, l'éminence grise de Rivière-Ouelle. A part eux, il y aurait la possibilité qu'un sombre inconnu ou un étranger se présente.

Le journal «*L'Avenir*», quant à lui, est peu optimiste sur le choix d'un bon candidat. «*De quel calibre intellectuel et politique sera le successeur de M. Marquis? se demandait-il. Le ministère et le Séminaire de Québec sustentent de concert dans ce district trois gazettes-organes en français, ... tandis qu'il ne s'y publie pas un journal consciencieux.*

*Façonné depuis longtemps à se laisser guider par les souples rapsodies du trône et de l'autel, notre bon peuple, dans cette partie du pays, se figure que l'alpha et l'oméga de ses droits, devoirs et privilèges politiques se résument dans la pieuse maxime de l'obéissance passive au bon plaisir des autorités constituées... On conçoit qu'un district où l'on entend les affaires et les intérêts publics de cette façon, ne saurait inspirer une grande confiance aux amis du progrès. Tant que des hommes indépendants de cette partie du pays ne sauront pas y soutenir un journal qui leur dira la vérité sur les actes du gouvernement, et les éclairera sur ce qui convient aux véritables intérêts du Canada, leurs courageux efforts resteront impuissants contre la masse d'erreurs, de préjugés et de faussetés, que les égoûts d'une presse vénale versent incessamment au sein de la population...*

*Rien donc d'étonnant si le successeur de M. Marquis dans Kamouraska se trouve être un mauvais réchauffé, une copie daguerréotypée du précédent député...*» (172)

L'Avenir se risquait à proposer le nom de M. Amable Dionne, comme étant «*un membre excellent*» pour ce comté. Cependant il avait assez bien prophétisé, en soutenant que le comté ne pouvait qu'élire un candidat de type conservateur, puisque telle était bien la mentalité de la population.

Deux semaines plus tard, M. Jean-Charles Chapais annonçait sa candidature, espérant, dit-il lui-même, être élu sans opposition, un peu comme M. Marquis l'avait été en 1847. (173) «*C'est à cette seule condition que je les autorisai à me proposer. Je n'ai jamais désiré de devenir député, ma position me faisant un devoir de rester à mes affaires.*» (174)

---

(171) L'Avenir, 6 décembre 1850.

(172) L'Avenir, 6 décembre 1850.

(173) Journal de Québec, 19 décembre 1850.

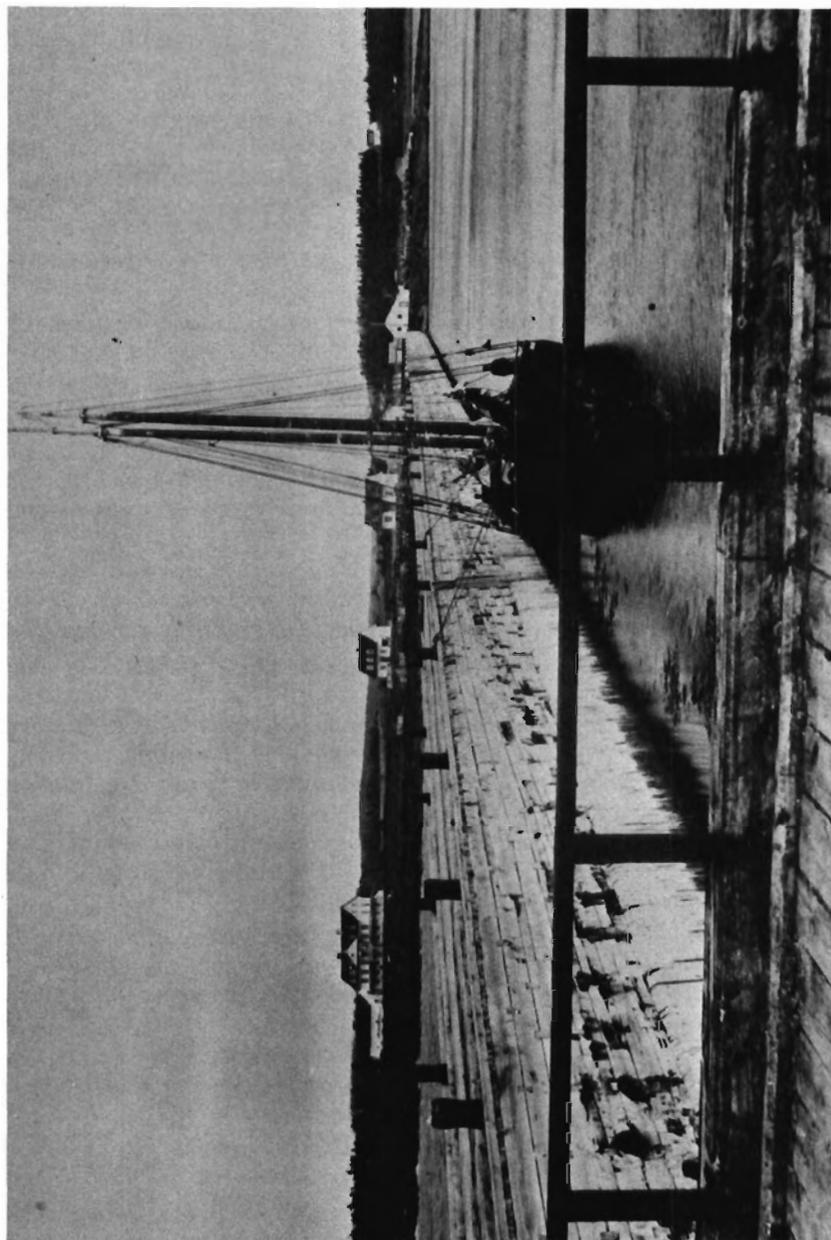
(174) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 43.

Voilà donc que cet homme, en dehors de l'organisation électorale officielle, décide de se présenter sous une étiquette que le choix du journal nous assure être de tendance conservatrice. C'était le 19 décembre 1850, et le Journal de Québec ajoutait que M. Chapais serait élu sans opposition.

Cependant ce journal avait compté sans la puissante machine électorale du comté; en effet, le 31 décembre une Assemblée monstre avait lieu à Kamouraska pour statuer sur un programme à donner au représentant, quel qu'il soit, du comté:

*«A cette assemblée, les électeurs ont adopté une série de résolutions préparées par un Comité nommé à cet effet:...:»*

- 1— *Que de l'apathie du peuple pour les affaires publiques résultent le despotisme et le servilisme politiques.*
- 2— *Que l'expression franche et indépendante des vœux et besoins du peuple par l'organe de ses mandataires, est le moyen le plus propre et le plus efficace de promouvoir ses intérêts.*
- 3— *Que la sanction donnée au système gouvernemental actuel par la représentation du pays impose à ce comté la nécessité de le reconnaître comme fait accompli.*
- 4— *Que pour obtenir le plus grand avantage du gouvernement responsable et éviter les maux qui peuvent en découler, il conviendrait que les opinions du peuple prévalussent sur celles des ministres responsables.*
- 5— *Que cette assemblée est d'avis que le Conseil Législatif doit être électif.*
- 6— *Que cette assemblée est convaincue que la loi actuelle d'éducation a produit dans son exécution de mauvais effets, et que conséquemment, elle doit être rappelée, parce que une telle loi qui froisse les opinions et même les préjugés de tout un peuple ne peut produire de bons effets; et qu'au lieu de la loi actuelle, d'éducation, il serait utile et avantageux d'y substituer une autre loi par laquelle l'éducation serait payée par l'État et procurée gratuitement au peuple.*
- 7— *Qu'il existe de nombreux abus dans le système seigneurial, auxquels il est urgent de remédier, et qu'il est d'un haut intérêt public qu'il soit passé une loi déclarant quels sont les droits inhérents au système seigneurial et le vrai sens et entendu de ces lois.*
- 8— *Qu'il est urgent que le privilège exclusif des seigneurs sur les rivières doit être aboli au plus tôt, parce que ce privilège paralyse le développement et les progrès de l'industrie manufacturière.*
- 9— *... (liberté de plaider soi-même sa cause en cour) Résumé.*
- 10—*... (L'établissement d'un comité de correspondance qui aurait pour fonction de surveiller le député tout en «assurant l'expression des vœux et des intentions populaires et allégeant le fardeau et les responsabilités du mandataire».)*



Quai de Rivière-Ouelle et Hôtel de Georges Lévesque, en 1899.

(Photo Société Historique de la Côte du Sud).

(Obligation pour le candidat élu de siéger quand il y aurait session.)  
... etc...) (175)

Le journal continuait en ces termes: «La nomination des candidats a eu lieu samedi, le 18 janvier; trois candidats se sont présentés: Chapais, Fraser et Letellier.

M. Chapais a publié son adresse aux électeurs, et est en tout ministériel des plus foncés. M. Fraser s'est retiré de la lutte en faveur de M. Letellier,... qui n'a pas encore publié de programme, mais est, nous dit-on, opposé au gouvernement actuel... L'opinion publique dans le district de Québec a tellement été faussée, endormie par la presse française de Québec et les autres influences cléricales et gouvernementales que nous serions surpris de voir un seul comté de ce district secouer le joug de l'inertie pour se faire représenter par un homme vraiment progressiste.» (176)

C'est tout un programme, une philosophie que nul démocrate sincère ne saurait nier!

On veut tout simplement que le député ait véritablement à cœur les intérêts du peuple et non les siens, qu'il représente les «vœux et les besoins du peuple» et non les siens; on veut également que le peuple travaille avec le député, par l'entremise d'un «comité de correspondance», à promouvoir les «vœux et intentions populaires», afin d'éviter le «despotisme et le servilisme politiques» de la part du candidat. Qui aujourd'hui oserait contester ces principes? Rien de plus naturel!!! Mais de telles idées, en 1850, dans le comté de Kamouraska, véhiculées par l'élite politique de Rivière-Ouelle, sont vraiment d'avant-garde.

En outre ces résolutions affirmaient de façon évidente que:

1— le comté accepte le «système gouvernemental actuel», c'est-à-dire L'Union du Haut et du Bas-Canada, comme un fait accompli. (art. 3) Donc cette résolution s'oppose carrément à celle du Parti «rouge» et du journal «L'Avenir» qui demandaient que cette constitution soit rappelée. Le parti rouge, c'est bien connu, ne voulait pas s'unir aux anglophones du Haut-Canada et demandait le rappel de l'Union. Par contre, le même parti aurait vu d'un bon œil l'indépendance du Canada et son annexion aux États-Unis. On disait ainsi des rouges qu'ils étaient annexionnistes. Donc, à Kamouraska, le programme du comté sur ce point n'endosse pas celui du parti de Papineau et Dorion.

2— Des réformes sont nécessaires dans le système seigneurial, dans l'appareil judiciaire, et gouvernemental. On demande l'élection des Conseillers Législatifs, plutôt que leur nomination. Tous ces points sont conformes à ceux préconisés par les Rouges. Enfin, et, c'est là peut-être la résolution la plus dangereuse, on demande de modifier fondamentalement la loi d'éducation, pour en venir à un système d'éducation «payé

---

(175) L'Avenir, 29 janvier 1851. <sup>b</sup>

(176) L'Avenir, 29 janvier 1851.

*par l'État et gratuit*». Le journal L'Avenir s'est prononcé contre cette résolution. Il «*n'approuve pas le rappel de la loi d'éducation*», écrit-il, dans sa livraison du 29 janvier 1851.

Cette loi était fort impopulaire, car elle obligeait les tenanciers à payer des taxes scolaires. En bon politicien rusé, il était donc bien venu de demander la suppression d'une telle loi pour un système gratuit. En soi, cette exigence n'a rien de grave; mais la manière radicale dans laquelle elle est formulée, compte tenu du contexte social du temps, où seul le clergé s'occupait d'enseignement secondaire et supérieur, fait paraître cette résolution comme dirigée contre le clergé. Il y avait à cette date le collège de Ste-Anne, qui formait un centre d'enseignement; c'est là d'ailleurs que Luc Letellier avait fait ses études secondaires. Était-ce cette institution qui «*froissait les opinions et même les préjugés de tout un peuple*»?

Peut-on affirmer que cette résolution serait l'œuvre de Letellier, et visait le curé de Rivière-Ouelle, qui justement entretient des difficultés avec ses paroissiens au sujet des écoles de Fabrique? Cette résolution est ambiguë et difficile à expliquer, à moins qu'on accepte qu'il se soit trouvé dans le comté un certain élément anti-clérical.

3 – Enfin, le comité de Kamouraska demande que des réformes, des précisions soient apportées aux lois régissant le système seigneurial. Il ne demande pas l'abolition du régime, mais exige, entre autres choses, que les seigneurs perdent leurs droits sur les rivières! Par cette résolution, ce sont les seigneurs Pierre Casgrain de Rivière-Ouelle et William Fraser de Rivière-du-Loup qui sont les plus touchés. Or, justement, on se demande comment il se fait que le comité a pu adopter une telle résolution! Fut-ce à leur insu? Ou peut-être ces seigneurs étaient-ils consentants à céder leurs droits?

Donc, on le voit, ce programme de «*réforme et de progrès*» parfois est conforme au programme de L'Avenir et des rouges, parfois ne retient que certaines idées de leur programme; ailleurs, il est tout à fait contraire au programme des rouges!!! Le candidat choisi devait donc endosser ce programme, le faire sien et accepter de le défendre en Chambre; nous avons là dans le comté de Kamouraska un rare exemple d'initiative vraiment démocratique. On ne connaît pas d'autres exemples, depuis ce 31 décembre 1850, de mandat vraiment populaire donné à un député dans le comté. Cependant ce programme du comté se tenait assez loin de celui de l'Avenir pour que le candidat puisse se dire indépendant. Un véritable candidat rouge aurait alors prôné des politiques comme: L'abolition de la tenure seigneuriale, l'abolition des dîmes, l'abolition des réserves du clergé, le rappel de l'Union, la libre circulation des journaux, un gouverneur électif, le suffrage universel, etc,... (177)

---

(177) L'Avenir, 4 janvier 1851.

Il nous semble, en analysant les événements politiques de cette époque que l'on ne s'attendait pas à une véritable contestation de ce programme. Je crois même qu'on ne prévoyait pas une lutte personnelle entre candidats, mais plutôt que le candidat serait unanimement délégué à la manière de Pierre-Canac Marquis en 1847.

La surprise fut sans doute générale lorsqu'on lut dans le *Canadien*, après l'annonce de la candidature de J. Charles Chapais, celle de M. Luc Letellier de St-Just de Rivière-Ouelle. Nous apprenons, disait le journal, «*que Mr. Letellier se présente en opposition à Mr. Chapais. Il est à regretter que les électeurs des différentes paroisses du comté n'aient pas nommé des délégués qui, réunis en assemblée, auraient désigné un candidat, après s'être engagés mutuellement à soutenir celui qui aurait la majorité des voix. Ce serait le moyen d'éviter les divisions et de déjouer les intrigues. Il en est peut-être encore temps...*» (178)

Une semaine plus tard, *Le Canadien* publiait le programme électoral de M. Chapais, complétant ainsi la division non seulement des individus, mais des programmes:

*«... la scission opérée dans les opinions jadis unanimes vient de me créer une position exceptionnelle...*

*Je repose confiance en la présente administration (Lafontaine-Baldwin).  
Je la supporterai avec une consciencieuse indépendance.*

*Je hâterai de tout mon pouvoir l'exécution des promesses faites par les ministres, l'amélioration de la navigation dans le bas du fleuve, l'ouverture de communications intérieures, la jonction du St-Jean au St-Laurent, par canal (!?!?) ou chemin de fer, et généralement toutes les améliorations dont le besoin se fait si vivement sentir dans cette partie de la province inférieure, de tout temps négligée...*

*Je travaillerai à faire adopter le principe de l'éducation gratuite: «Éducation du peuple par l'État». Toute mesure tendant à améliorer le commerce et l'agriculture et à en promouvoir le développement, recevra de ma part une attention particulière...*

*Je m'opposerai à l'abolition du présent système de tenure seigneuriale, me bornant à demander le redressement des nombreux abus qui la rendent si onéreuse aux cultivateurs.*

*Ma devise sera toujours: «Nos institutions, notre langue, et nos lois».*

*Engagé dans la lutte par devoir, je me trouve dans l'obligation de combattre énergiquement pour la défense du «principe» (???) dont je suis la personification dans ce comté...*

*J.C. Chapais.» (179)*

Mais en y regardant de près, on s'aperçoit que peu de choses séparent les deux politiques; ils ont même des objectifs communs:

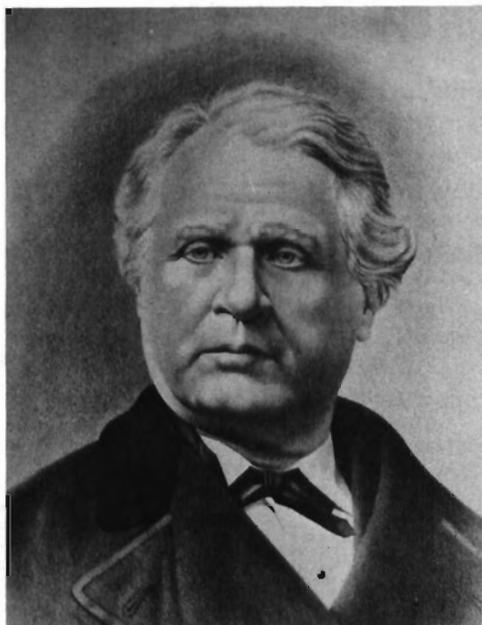
---

(178) *Le Canadien*, 30 décembre 1850.

(179) *Le Canadien*, 8 janvier 1851.

- 1— les deux appuient le ministère réformiste.
- 2— les deux demandent, non l'abolition, mais des réformes au système seigneurial. D'ailleurs, on voit mal comment des politiciens apparentés aux seigneurs de la région, et tirant d'eux les fonds électoraux auraient pu demander la suppression de la «poule aux œufs d'or»!!!
- 3— les deux demandent l'éducation gratuite, organisée par l'État. (Mais alors pourquoi la même politique sera-t-elle jugée malsaine entre les mains de Letellier et pure entre celles de Chapais!!!)

En somme, les deux politiciens s'affichent comme des réformistes; l'un avec «une consciencieuse indépendance»; l'autre appuyé parle «comité de la Réforme et du Progrès». Il semble que M. Chapais pensa même à se retirer, lorsqu'il vit qu'il y aurait contestation; M. Amable Dionne, son beau-père, lui écrivit: «... Quant à Fraser, je vous renierais comme beau-frère (Il avait chargé son fils d'écrire, étant trop malade pour le faire) si vous alliez résigner en sa faveur. J'aimerais mieux Lebel (Cyprien) que cet homme à programmes qui vit de l'argent d'un seigneur et dit qu'il faut les abattre... M. Hébert, (curé de St-Pascal) vous donne, dit-il la moitié de St-Pascal, si Fraser se présente, et tout, s'il ne se présente pas. De dire que vous alliez résigner pour Fraser vous a fait beaucoup de tort, croyez-moi... Ma foi, vous auriez dû abattre ce Fraser avec ses comités!!!» (180)



Sir Jean-Charles Chapais, père de la Confédération.

(Photo abbé Armand Dubé).

L'appel nominal eut lieu le 19 janvier 1851; chaque candidat fait valoir ses mérites et présente ses objectifs. M. Chapais refuse d'endosser le programme du comté. *«Je me suis révolté, écrit M. Chapais, à l'idée de ce fameux comité de «surveillance» qu'on se proposait d'établir, avec lequel le membre élu serait tenu de correspondre, qui devait se réunir trois à quatre fois par mois, pendant les sessions, et aux volontés duquel il fallait promettre de se conformer, avant même de connaître de quelle sorte de gens il serait composé. C'est à cet énoncé, seulement, que je n'ai pas pu contenir mon indignation, et j'ai dit: Non! je refuse ces conditions!... En acceptant le mandat du comté, je n'abdiquerai jamais ma dignité d'homme, mon droit de penser, de juger et de réfléchir par moi-même...»* (181)

*«M. Letellier, par un effort oratoire remarquable, y remporta un avantage qui accentua ses chances de succès. Les anciens, qui avaient connu son père, admirèrent le jeune homme et l'encouragèrent. «Bon sang ne peut mentir», disaient-ils en le félicitant de ce premier triomphe. La lutte devint plus vive que jamais, et les esprits se montèrent, au point que des partisans furent prêts d'en venir aux mains...»* (182)

Puis la lutte s'engagea, M. Fraser ayant décidé d'appuyer M. Letellier: *«Quoique novice, il (M. Chapais) ne manqua pas d'habileté, écrit Philippe-Baby Casgrain dans sa biographie de Luc Letellier, et il sut mettre à profit les moyens et les ressources qu'il avait à sa portée. Une parentée assez nombreuses et de bonnes alliances dans l'endroit, lui amenèrent un contingent de forces dont il sut disposer avantageusement. L'Avenir ... lui donna l'occasion de faire une adroite diversion et d'amener le fort du combat sur le terrain religieux... La manœuvre était simple pour l'effet à produire, et consistait à poser en «hommes à bons principes et religieux» et à tonner en conséquences contre cette troupe de gens forcenés réunis pour renverser l'ordre social... C'était l'étincelle destinée à allumer un incendie, car ce fut-là l'origine de la guerre religieuse qui devait embraser tout le comté, et qui, porté sur d'autres points, finit par s'étendre sur toute la Province...»* (183)

M. Chapais, était né à Rivière-Ouelle en 1812. Marchand à Saint-Denis, il avait épousé une fille du seigneur Amable Dionne. *«Plus âgé que M. Letellier, il aurait du être ce semble plus muri que lui, s'il n'eut été entraîné par plus d'ardeur et d'enthousiasme. Il joignait à une noble ambition une activité fébrile, et un travail sourd et constant vers le but qu'il voulait atteindre, en devenant un personnage dans le monde politique. Le succès a couronné ses efforts... Digne rival de Mr. Letellier dans les joutes oratoires, il se mesurait bien avec lui, jusqu'à ce que, emporté par sa fougue et lancé avec violence dans la discussion, il perdait son sang froid. Alors son langage devenait moins mesuré, et sa voix, trop montée, ne suffisait plus pour exhaler l'ardeur dont son âme, était pleine. Il s'épuisait vite par trop de véhémence...»*

(181) Barnard, J. MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 47.

(182) P. B. Casgrain, LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 83.

(183) P. B. Casgrain, LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 82 et 83.

*Après les diverses victoires électorales que M. Chapais a remportées, il est singulier qu'il se soit presque toujours tenu à l'écart dans les débats parlementaires, et même dans la société à Ottawa. Une timidité naturelle, qu'on aurait pas soupçonné chez lui, en est la cause. Ce genre de vie trop retirée a fini, en se prolongeant, par dégénérer en une espèce de «sauvagerie» ... Depuis qu'il a cessé d'être engagé personnellement dans les luttes électorales, son étoile a pâli. Il s'est trop effacé. Pendant des années, il avait grandi de toute la hauteur de son antagoniste...» (184)*

Si Chapais avait «grandi» grâce à la «grandeur» de son rival, M. Letellier devint sans doute illustre par la célébrité de son adversaire. Luc Letellier, d'après la description de Mgr. Têtu, «était flâneur et insouciant à ses heures, et quand les clairons de la politique ne l'appelaient pas sur le champ de bataille, il semblait parfois n'avoir rien à faire qu'à causer et fumer la pipe, parler politique, histoire, théologie, agriculture et chevaux... Oui chevaux!... Car M. Letellier était un amateur, et, quand il était en compagnie de mon père et de M. Auguste Casgrain, on pouvait être sûr que la gent chevalière n'était pas mise à l'oubli. Pas un cheval un peu distingué, aux alentours de la Rivière-Ouelle, dont ils ne connussent pas à fond la physionomie, les qualités et les défauts. Ils pouvaient souvent même le reconnaître rien qu'à l'entendre trotter sur la voie publique. (185)

Enfin, au soir du 31 janvier 1851, le gros marchand de St-Denis, riche, bien marié, quelque peu connu dans la région, dut concéder la victoire au brillant notaire de Rivière-Ouelle, «sans passé, sans couleurs politiques, inconnu et sans expérience des affaires» (186) Résultats:

	1er JOUR:		2ème JOUR:	
	CHAPAIS	LETELLIER	CHAPAIS	LETELLIER
Ste-Anne,	187	70	262	94
Riv-Ouelle	70	195	107	251
St-Denis	183	8	229	10
St-Louis	72	85	86	120
St-Pascal	34	157	70	216
Ste-Hélène	6	101	14	113
St-André	105	98	197	159
R. du Loup	15	57	23	84
			<u>988</u>	<u>1047</u> Maj: 59. (187)

*Jamais à vrai dire, le comté n'avait assisté à une lutte aussi catégorique: ce ne fut pas tant sur la qualité des candidats respectifs que sur l'enjeu politique: M. Chapais s'affiche comme défenseur de l'ordre, l'homme aux bons principes; M. Letellier passe pour destructeur de l'ordre social, l'homme dangereux. M. Chapais passe pour un réactionnaire, quand M.*

(184) Casgrain, P. B. op. cité, p. 80, 81.

(185) Têtu, Mgr. Henri, HISTOIRE DES FAMILLES TÊTU... p. 401.

(186) Le Canadien, 5 fév 1851. Extrait d'une lettre de Chapais.

(187) Le Canadien, 8 février 1851.

C.F.: Appendice: résultat des élections...

*Letellier s'affiche comme démocrate. Si le premier bénéficie de l'appui d'un clan prestigieux, la famille Dionne, et des sympathies du clergé; l'autre par contre «eut pour lui des influences qui figuraient alors parmi les plus puissantes du comté: les Casgrain, les Têtu et les Fraser. Ces influences gagnèrent pour toujours à sa cause deux grandes et populeuses paroisses, la Rivière-Ouelle et St-Pascal, qui sont demeurées les châteaux-forts du libéralisme dans Kamouraska. Ajoutons à celà que les parents et les alliés de M. Letellier ne lui ménagèrent jamais leurs sacrifices...» (188)*

La lutte électorale finie, une polémique s'engage dans les journaux où les bravades de l'un répondaient aux attaques de l'autre...

Le Canadien du 5 février 1851 publiait une lettre de M. Chapais: «... Les deux partis qui dans le principe se trouvaient dans la lice avec moi, ont réuni leur faiblesse pour mieux assurer leur victoire. Et, malgré ce sacrifice, ce n'est que par la fraude qu'ils semblent triompher aujourd'hui... Vous avez vu les moyens qu'ils ont mis en œuvre pour me combattre, vous avez pu apprécier les nobles motifs qui ont excité la haine acharnée dont ils m'ont honoré. L'orgueil et la vanité blessés, chez les uns, d'anciennes rancunes mal assouvies chez les autres... ont soulevé une opposition dont, jusqu'ici, il n'y avait jamais eu d'exemple dans ce comté.

*Un jeune homme presque inconnu en dehors des limites de sa paroisse a su mettre à profit, pour son avantage, avec la plus heureuse audace, ce concours de circonstances singulières; et, sans passé, sans couleurs politiques, je dirais presque sans expérience dans les affaires, il se trouve tout à coup porté à la représentation d'un des plus beaux comtés du Canada...*

*Je ne dirai rien des moyens qu'ils ont mis en usage... Je tairai également leurs noms par respect pour le public... Je désire ensevelir à jamais dans la nuit du silence et de l'oubli les tristes scènes qui ont signalé les six semaines de cette incroyable lutte...» (189)*

Que sont ces anciennes rancunes, sinon celles surgies par la création de St-Denis, aux dépens de Kamouraska et Rivière-Ouelle? Quant aux moyens mis en œuvre, on ne fait que les laisser supposer!!! En tout cas, le ton de la lettre laisse deviner un bien mauvais perdant dans la défaite.

Le 14 février, M. Letellier répondait:

*«Aux libres et indépendants électeurs du comté de Kamouraska:*

*Concitoyens,*

*... Vous qui m'avez supporté dans la lutte, vous êtes accusés de fraude et d'avoir ravi la victoire par une apparente majorité de 59 voix (qui était en réalité de 79), à celui qui voulut vous faire croire que votre mandat devait être donné comme un droit d'ainesse,... et qu'au plus riche enfant de votre comté vos honneurs et vos faveurs étaient dus!*

(188) Le Courrier du Canada, 14 février 1885.

(189) Le Canadien, 5 février 1851.

*Ah! le public impartial a déjà jugé tout le patriotisme d'un tel hors d'œuvre... Je ne daignerai pas répondre aux personnalités qui me sont adressées; mais pour l'information de M. Chapais, j'aime à lui redire qu'il trouvera ma couleur politique dans les résolutions adoptées par le comté, à l'assemblée publique, tenue à St-Louis, le 31 décembre dernier...» (190)*

M. Fraser, lui-même venait au secours de son chef de parti en écrivant: «*M. Letellier, sans couleur politique??? Avez-vous oublié le programme du comté? et M. Letellier n'avait-il pas fait, d'avance, un aveu de ses principes libéraux que l'on retrouve dans ce programme qui fut adopté plus tard et qu'il commenta le 31 décembre???... N'est-ce pas lui, par hasard, qui, le premier, en 1847, convoqua la première assemblée de paroisse recommandée par le Comité Constitutionnel de la Réforme et du Progrès?... N'est-ce pas lui qui, quoique jeune encore, osa, lorsque vous vous taisiez, exprimer au futur candidat ses opinions libérales au sujet de l'éducation??? Quoique sa clientèle, comme notaire, depuis dix ans, ne soit pas très lucrative, n'est-il pas considéré comme un des membres honorables de sa profession??? (191)*

La riposte de M. Chapais ne tarda pas: «*Oui le notaire Letellier était certainement connu de ses concitoyens comme un jeune dandy aristocrate et parfumé... A la surprise de tous ceux qui le connaissaient avant l'élection, on l'avait vu se muer tout à coup en espèce de Pierrot en capot d'étoffe grise et armé d'une pipe noire et écourtée, distribuant des poignées de main à droite et à gauche, sourire et s'incliner à tout venant, toutes choses hors de ses habitudes autrefois!*

*On s'est plu à faire ressortir le contraste entre ma manière de parler et d'agir et l'allure humble, piteuse, cauteleuse, que prenait mon adversaire... M. Fraser confesse naïvement que M. Letellier avait eu la bonne volonté d'accepter des mains de son comté le programme qui nous était offert, ou plutôt imposé par les gens de L'Avenir. Ce même programme qu'on m'a offert à moi, et que j'ai repoussé, tenant encore plus à mon indépendance et à ma liberté qu'à la victoire...*

*J'ai avancé que toutes choses égales, l'âge plus avancé d'un citoyen le recommandait de préférence à un plus jeune pour les hautes et difficiles charges de représentant. J'ai dit que comme propriétaire de biens fonds de quelque valeur, m'occupant moi-même d'élevage et de culture, j'offrais des garanties aux cultivateurs; que mes relations d'affaires avec eux et quelques placements de capitaux entre leurs mains identifiaient nos besoins et nos intérêts en les rendant mutuels et communs. Ce n'est pas là me vanter de ma fortune! M. Letellier au contraire disait: «Je suis pauvre, mais j'ai bon cœur!» Et la cohorte de ses amis de crier: «Hourra!» (192)*

Là dessus, Philippe-Baby Casgrain ajoutait: «*Au reste l'élection se passa sans les scènes de rixes, de violence, d'intempérance, et sans les fraudes et manœuvres illégales qui signalèrent les suivantes. Quant à la corruption du*

(190) Le Canadien, 14 février 1851.

(191) Le Canadien, 14 et 17 février 1851.

(192) Barnard, J. MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 55, 56.

*vote, on ne saurait dire si elle y fut commencée. Dans tous les cas, M. Letellier, étant sans fortune, n'avait pas les moyens de la pratiquer, l'eut-il voulu.»* (193)

Il restait cependant des points obscurs. On connaissait bien au Parlement le programme des rouges; mais ce nouveau venu qu'est M. Letellier, avec le mandat qu'on lui connaît est-il un rouge ou non? Favorise-t-il ou non l'annexion du Canada aux États-Unis? La Gazette l'accusait d'être un annexionniste; Le Canadien tranchait la question en écrivant: *«Quelles que soient les pensées intimes de M. Letellier sur les questions sur lesquelles il n'a pas jugé nécessaire de se prononcer, nous croirions lui faire injure en supposant qu'il a voulu jouer un double rôle, qu'il n'a pas accepté sincèrement et de bonne foi le programme auquel il se liait, et dans lequel il ne s'agissait aucunement d'annexion... Nous avons meilleure opinion que celà de M. Letellier.»* (194)

Quant à L'Avenir, ce journal montréalais publiait deux lettres anonymes: L'une titrait: *«Les prêtres de Kamouraska et l'élection»*:

*«... Eh bien! Plusieurs prêtres du comté ont intrigué avec acharnement à l'appui de la candidature de M. Chapais contre son adversaire indépendant, M. Letellier... Le collège électoral de Kamouraska avait à choisir entre le candidat de la réaction et un homme indépendant... Pourquoi cette indigne intervention? Est-ce que il s'agissait de décider une question de foi? Est-ce que les électeurs étaient appelés à se prononcer sur des points de la doctrine?*

*... Le temple religieux a été changé en une caverne de voleurs, dans laquelle des membres du sacerdoce se sont occupés à filouter des votes en faveur de la créature du gouvernement.»*

L'autre s'intitulait: *«Triomphe du peuple- -les partis rouges, ventrus-bleus et cléricaux»*:

*«Kamouraska, 15 février 1851.*

*«Enfin le peuple du Bas-Canada commence à ouvrir les yeux sur ses propres intérêts, comme le prouve le résultat heureux du populaire et indépendant comté de Kamouraska, par le triomphe qu'il vient de remporter sur la créature ministérielle soutenue par la richesse, par le représentant du comté voisin, par M. Méthot de Québec et par presque tous les prêtres du comté.*

*Mais que sont tous les prêtres et tous les ministériels contre la volonté d'un peuple trompé par tous ces hommes?... Le peuple a triomphé contre l'influence de la fortune du candidat, qui n'était pas de son choix, contre l'influence d'un grand nombre de prêtres, contre l'influence de deux représentants «ventrus-bleus». Quel signe est-ce celà? Que le peuple ne veut plus s'en laisser imposer par ceux qui l'ont déjà trompé et plus d'une fois.*

*Le représentant du comté de Rimouski a travaillé en faveur de M. Chapais, par ses discours et en présidant un des polls pour lui... Les prêtres, un notamment, après la Sainte Messe, se dépouilla de ses habits sacerdotaux, descendit aux*

---

(193) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 85.

(194) Le Canadien, 5 mars 1851.

*balustres (dans l'église... Oh Dieu!... pardonnez-lui!!!) et fit un discours politique en faveur de M. Chapais.*

*Les journaux ont aidé de leur influence M. Chapais dans sa candidature; des correspondants écervelés du comté ont aidé M. Chapais en chantant victoire avant le temps; on a fait imprimer des conversations mensongères, en faveur de M. Chapais. (Et, si vous saviez, M. le directeur, qui était porteur du manuscrit de ces conversations, qui ont été imprimées, comme tout ce qui est beau, au Journal de Québec, vous en leveriez les épaules de honte... Mais taisons son nom, car il pourrait nous poursuivre en diffamation de caractère...)*

*Le Journal de Québec, dit dans un de ses derniers numéros que, si M. Letellier se fut déclaré annexionniste, le comté l'eut de suite rejeté; nous savons tout le contraire, nous, et nous informons le Journal de Québec que M. Letellier est un annexionniste véritable. Et puis, que veut dire le mot annexionniste? Unir le Canada aux États-Unis? Non! Ce n'est pas là le sens du mot... J'entends par annexionniste, moi, un homme qui, s'il croit la constitution de son pays, trop arriérée pour le temps, désire la changer; ou s'il sait quelque chose de bon dans cette constitution, il voudra l'annexer à la constitution d'un autre pays, plus prospère, plus riche, plus heureux. Voilà un homme annexionniste!*

*... Chanter une Messe en faveur d'un candidat et dire à ceux qui ne voteront pas pour lui qu'ils n'auront plus besoin de se présenter à l'église, vous paraîtra étrange, ami lecteur! C'est pourtant un fait à la lettre et de notoriété publique à Kamouraska...*

*M. Letellier s'était prononcé contre le ministère actuel; les partisans de M. Chapais ont dit qu'il s'était prononcé contre le Ministère de la Religion. Voyez la bonne foi des partisans de M. Chapais...*

*M. Letellier a été élu à une majorité de 79 et non de 59 voix, comme l'ont dit plusieurs journaux, sur de faux rapports sans doute...*

*Votre serviteur,  
Un Rouge.» (195)*

Quelles que soient les influences qui ont fait élire un candidat au comté, l'heureux mandataire n'eut que le temps d'une courte session (20 mai au 30 août 1851) pour voter sur quelques projets de loi avant la prorogation des Chambres, et un nouvel appel au peuple. Entre temps le ministère Baldwin-Lafontaine était démis et remplacé par celui de Hincks et Morin. M. Letellier allait donc revenir devant l'électorat.

Ce premier d'une série de matches électoraux donnait à M. Letellier plus des  $\frac{2}{3}$  des votes de Rivière-Ouelle, alors que M. Chapais accumulait environ  $\frac{1}{3}$  des votes restants, dont la majeure partie venait de St-Pacôme, encore rattaché à Rivière-Ouelle. Le «*gros marchand*» pour sa part accumulait près de 98% des votes dans le secteur aujourd'hui compris dans les paroisses de St-Denis, St-Philippe et Mont-Carmel. St-Pascal et Ste-Hélène restaient les

---

(195) L'Avenir, 19 mars 1851.



(Photo de 1890. Société Historique de la Côte du Sud).

La rivière Ouelle, chez M. Didier Hudon (Beaulieu); Site d'un ancien moulin.

grandes rivales de Chapais; par contre, les influences de la famille Dionne lui assuraient les votes de Ste-Anne et quelques-uns à Kamouraska même. Rivière-du-Loup qui se séparera bientôt de Kamouraska avait une majorité libérale.

Ces résultats, qui vont à toutes fins pratiques demeurer dans le même rapport pendant plusieurs dizaines d'années sans grand changement, font paraître la carte du vote populaire séparée en bandes parallèles «bleues» et «rouges» dans le sens de la profondeur des terres. (Cf. Appendice.)

Ces deux fils de la Rivière-Ouelle, et en plus, deux voisins d'enfance, étaient désormais engagés sur deux voies parallèles, destinées à ne plus jamais se rencontrer. Comme le disait Jean-Charles Chapais lui-même, «*la scission opérée dans les opinions jadis unanimes*», pour des questions de clochers et de prestige va dresser, à Rivière-Ouelle, et dans tout le comté, les «*Tellier*» contre les «*Chapais*»; ces deux termes deviendront synonymes de libéral et conservateur, de rouge et bleu, je dirais même de bon et mauvais, selon où l'on se situe!!!

### **Seconde élection; 9 décembre 1851:**

A partir du 17 novembre, Le Canadien publiait le manifeste public de Luc Letellier, député sortant; il acceptait de nouveau de se porter candidat:

*«Concitoyens et amis,*

*En sollicitant de nouveau vos suffrages, je dois vous exprimer quels sont les principes sur lesquels reposera l'action législative qui me guidera, si j'ai l'honneur de vous représenter dans le Parlement de cette Province.*

*J'adhère à toutes les idées progressistes, qui dans la législation tendent à améliorer la condition de chaque classe de la société et, avant tout, je déclare que je n'appartiens pas et que je n'ai jamais appartenu aux principes irréguliers de la politique, qui n'aient point pour base première le respect du aux institutions religieuses et civiles.*

*Si j'ambitionne encore aujourd'hui l'honneur de votre mandat, c'est pour soutenir autant que je pourrai le faire la voie et les principes politiques approuvés par le Comté de Kamouraska, lors de la dernière élection; pour moi, ces principes sont encore les mêmes et je m'engage à les supporter, ainsi que toutes les mesures qui seront en harmonie avec la morale, le progrès et la prospérité du peuple.*

*Luc Letellier.» (196)*

Le même journal annonçait cependant à la même date: *«L'élection de Kamouraska sera contestée. M. Chapais vient sur les rangs avec M. Letellier. Il est très difficile de prévoir de quel côté penchera la balance. Il se prépare une violente lutte.» (197)*

Si la première campagne avait surpris l'électeur et jusqu'aux candidats par sa nouveauté, par l'importance de l'enjeu, l'acuité des positions réciproques, à la seconde le système est déjà rodé, les partis créés et les positions clarifiées: On sait maintenant que Letellier est suspecté de «rougisme», que Chapais, par contre, est blanc aux yeux du clergé.

M. Philippe-Baby Casgrain raconte à sa manière la campagne électorale: *«M. Chapais n'était pas demeuré inactif depuis sa défaite. Il avait su gagner la faveur des divers curés du comté, et s'en était fait des partisans dont quelques uns très actifs; ceux-ci avaient déjà préparé les esprits à suivre l'impulsion qu'ils voulaient leur imprimer...*

*Ce fut alors qu'un incident que M. Letellier ne pouvait prévoir déterminait une ligue ouverte du clergé du comté contre lui. Voici à quel propos: Le curé «X» de la paroisse de... alla assister à une assemblée tenue dans la maison d'un habitant du lieu, pour favoriser la candidature de M. Chapais. Dans le cours de la discussion, il se laissait aller à haranguer les électeurs, et dirigea une attaque directe contre M. Letellier, qui n'avait pas été invité à l'assemblée. Un des électeurs présents se permit de lui demander s'il répéterait devant M. Letellier l'accusation qu'il portait contre lui. Le curé persista en disant qu'il ne s'en cacherait pas. On fit mander M. Letellier, qui se trouvait dans le voisinage, et qui arriva pendant que le curé parlait encore. Cette subite apparition lui coupa la parole. En le voyant ainsi décontenancé, M. Letellier lui dit d'un ton d'humeur mal comprimée: «M. le curé, permettez-moi de vous dire que vous*

---

(196) Le Canadien, à partir du 17 novembre 1851.

(197) Le Canadien, 17 novembre 1851.

*n'êtes pas ici à votre place». Alors l'électeur dont nous avons parlé somma le curé de répéter devant M. Letellier son accusation contre lui. Forcé de s'exécuter, le curé le fit de mauvaise grâce, et avec des adoucissements, tels que l'assemblée ne voulut pas les accepter. Elle se tourna en masse contre lui et la paroisse de ... est toujours demeurée depuis fidèle à M. Letellier...*

*Celui-ci crut devoir profiter de l'occasion pour donner au curé une leçon qu'il avait bien méritée; mais si la semonce était juste, elle n'en était pas moins maladroite. Puisqu'il enlevait la partie, il aurait du s'en tenir là, et ne pas donner prise à un ennemi vaincu, qu'une défaite humiliante allait ramener sur le terrain avec des forces centuplées.*

*Quelques jours après, une réunion de prêtres ayant eu lieu au collège de Ste-Anne, M. «X» s'y trouva, et ne manqua pas de porter plainte contre M. Letellier.*

*Il sut si bien assimiler la cause de M. Letellier avec celle de l'Avenir et du parti rouge, que ses confrères furent unanimes à faire cause commune contre M. Letellier, qui, disait-on attaquait les prêtres...*

*Tous les efforts de M. Letellier, le zèle et le dévouement de ses partisans et l'organisation la mieux combinée pour sa campagne électorale, devenaient impuissants devant une croisade intangible, aussi bien dirigée dans la chaire qu'au dehors, partout visible et toujours insaisissable... La partie devenait trop inégale, dès que l'élément religieux était tourné activement et tout entier contre lui. De plus, son adversaire pourvu d'amples ressources pécuniaires était fort de l'appui du gouvernement. M. Chapais pouvait donc compter sur un succès presque certain...» (198)*

*Il ne faut pas s'étonner si à cette date, le clergé prend une part active à l'élection; l'autorisation venait de haut, c'est-à-dire de nul autre que de l'évêque de Québec, Mgr. Turgeon. Il écrivait à son vicaire-général, M. l'abbé Gauvreau, supérieur du collège de Ste-Anne: «Nous voici dans la saison plus bruyante que brillante des élections, et en apparence ce sera chaud chez-vous. Vous vous en tirerez bien, je n'en doute pas, si la question de l'Avenir revient sur le tapis. La question est pas mal religieuse par ce coin là, et il faut rendre aux rouges le service de les faire déroutir. Lorsque la religion est quelque part, il ne faut pas être surpris d'y voir le prêtre.*

*Vous êtes intervenu dans les élections de l'année dernière, mais ne vous en repentez pas et, si la question est la même, cette année, agissez, c'est votre devoir de prêtre.» (199)*

*M. Gauvreau s'empressait de répondre à son supérieur: «... On connaît M. Letellier à Québec, plus qu'il n'est connu ici. Rien dans ses discours ne pouvait donner à soupçonner qu'il fut du parti anarchique. Il a cette année, sur les gazettes, fait profession de n'appartenir en aucune manière au parti qui tend au bouleversement de nos institutions civiles et religieuses;... mais voilà j'arrive de St-Pascal et, si l'on doit juger des principes de M. Letellier par*

---

(198) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 96, 97, 98.

(199) Barnard, J. MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 70.

les prétentions de ses partisans, il faut avouer que ses principes sont de la pire espèce... Il sera bon de se souvenir que le seigneur Pierre Casgrain, opposé aux établissements de St-Pacôme et de Mont-Carmel, est aussi le plus chaud partisan de son neveu Letellier et que ses débiteurs, comme seigneur et marchand doivent voter dans son sens, au risque d'être ruinés. Lorsqu'il se présentera à l'Archevêché, il sera bon qu'on s'en souvienne...

Il y a cinq ou six semaines, les parties de M. Letellier faisaient courir le bruit que j'étais pour eux, et il paraît que par ce moyen, ils parvenaient à s'attirer des partisans.

.....

Les élections vont leur train ici, les partisans de M. Letellier ne cachent pas leurs espérances, si leur candidat réussit, ils s'en font même un moyen de séduction: «Votons pour Letellier, mes amis, et nous serons débarrassés des dîmes, et des droits seigneuriaux!» La religion même au dire de quelques uns allait être réformée. Sans doute M. Letellier ne disait pas cela, du moins serait-il impossible de prouver qu'il ait prêché ces doctrines, mais ce sont les espérances d'un grand nombre de ses partisans...

Quant à l'intervention du clergé dans l'élection du comté, je la crois tout à fait justifiée par les prétentions d'un grand nombre des partisans de Letellier, prétentions qui n'allaient à rien moins qu'à la destruction des États que Chapais prétendait conserver, c'était le mot des partisans de Letellier; et en précisant ces États à détruire, les gens parlaient de dîmes, d'influence des prêtres qui n'ont point à se mêler des affaires hors de la chaire et du confessionnal. Je ne dis pas que tels fussent les principes de Letellier, mais que c'était les principes du grand nombre de ses partisans.

Votre Grâce aura peut-être reçu, par la poste, qui est passée ce matin, soit directement, soit indirectement, les plaintes contre le clergé de la part des familles Têtu et Casgrain qui sont irritées on ne peut plus d'avoir été désappointées dans leurs espérances; on dit qu'elles accusent les curés du comté d'avoir couru et cabalé par les maisons jour et nuit pour Chapais; le curé de Ste-Anne est un des inculpés... Je viens de le voir... le cher M. Bégin, qui est au milieu du feu n'est pas non plus sans tache, comme on le pense bien!!! Les chantes de son église sont du côté de Letellier; ils ont puni leur curé, dimanche et lundi, en refusant de chanter les offices. Le curé a du, le jour de la Conception, envoyer chercher des chantres à Ste-Anne. Le frère du curé, Thomas (instituteur) a eu l'imprudence, dit-on, de se mêler d'élection dans l'intérêt de Chapais. Les parents, partisans du côté opposé, ont retiré leurs enfants de l'école... Il ne lui en restait que 3 à 4, me dit-on.

Je pense, Mgr., que l'on peut répondre aux plaintes des famille Têtu et Casgrain que le clergé croyait de son devoir d'intervenir à cause des prétentions exagérées émises par leurs partisans; on ne les satisfera pas sans doute, car leurs partisans sont sans tache à leurs yeux, mais les curés connaissent le bon et mauvais de leurs paroisses et s'accordent à dire que ce qu'il y a de mauvais était du parti de Letellier.» (200)

---

(200) cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 71, 72, 73.

Le 10 décembre Le Canadien publiait les résultats: «*Il a été enregistré dans ce comté, écrivait le journal, 2,294 voix dont 1,184 pour M. Chapais et 1,110 pour M. Letellier.*» (201) Donc M. Chapais, candidat ministériel, sortait vainqueur avec une majorité de 74 voix.

L'Avenir commentait ainsi ce résultat: «*M. Letellier a perdu son élection par une faible minorité de 50 voix. Nous le regrettons sincèrement car M. Chapais qui le remplace est un homme dévoué corps et âme au gouvernement.*» (202)

Une lettre, signée «*un démocrate*», datée du 9 décembre 1851 paraissait dans la même livraison: «*Le sort s'est prononcé en faveur d'un homme qu'une grande majorité repoussait aux hustings, l'année dernière, et qui remporte, cette année, une victoire plus humiliante que ne l'avait été sa défaite.*

*Les émissaires de cet homme sans passé politique et sans principes reconnus ont du employer les moyens les plus vils, les intrigues les plus basses, les plus obscures, pour s'assurer un triomphe ignominieux... La religion même est devenue une arme formidable avec laquelle on a combattu un homme qui la respecte et à qui elle est chère.*

*On a pu voir pendant les quelques semaines de cette incroyable lutte entre la démocratie et la bureaucratie ou le servilisme politique jusqu'où pouvaient s'abaisser des hommes excités par des passions extravagantes. Les convictions*



(Photo Roger Martin).

Résidence de M. Athanase Pelletier, maison natale de Sir Jean-Charles Chapais, père de la Confédération.

(201) Le Canadien, 10 décembre 1851.

(202) L'Avenir, 21 janvier 1852.

*ont été marchandées et les consciences achetées au prix de l'or, comme l'auraient été de vils articles de commerce... Ce sont des Canadiens qui supportaient un candidat au nom de la morale et de la patrie, qui se fesaient (sic) ainsi les démoralisateurs de leurs frères... Étrange aberration!...*

*Un démocrate.»* (203)

C'était donc encore, cette deuxième élection, une lutte entre la «*démocratie*» et la «*bureaucratie*», un combat du peuple contre les puissances de «*la réaction*». Pour l'autre camp, c'était le «*bon combat*», celui qui assurera la conservation des institutions, malgré les efforts des révolutionnaires «*rouges*»; la voix du bon sens et de l'ordre établi contre les idées chevelues et anticléricales. De plus en plus le candidat qui s'affichait réformiste en 1847, M. Chapais, devient un conservateur des plus tenaces; par contre, M. Letellier persiste dans son idéologie «*démocrate*» et «*réformiste*».

Luc Letellier était battu et M. Chapais entrait en Chambre pour la première fois; cependant le notaire «*aristocrate et parfumé*» n'allait pas concéder victoire aussi facilement; il engagea des procédures en vue d'annuler l'élection; il invoquait le fait que la paroisse de St-Pacôme nouvellement créée n'avait pas eu de poll... Cependant ces démarches ne lui vaudront pas une seconde élection, car «*la dissolution des Chambres en 1854, mit fin à la contestation*». (204)

*«Ces deux élections avaient déjà soutiré des sommes considérables du bilan de M. Chapais, tandis que M. Letellier en était quitte pour son temps, ses peines et ses discours...»* (205)

Si le malheur des uns fait le bonheur des autres, le cas est patent pour M. Bégin, curé de Rivière-Ouelle. Il écrivait à M. Chapais: «*Si nous sommes assez heureux de lui procurer (à M. Letellier) une position qui l'éloigne de nos foyers, nous aurons ensuite la paix chez nous et vous vous serez débarrassé d'un dangereux concurrent...»* Et voilà, le truc est subtil! M. Chapais espérait facilement éliminer son adversaire par ce moyen, car, écrivait-il, «*Mr. Letellier ne fait absolument rien, à moins qu'on appelle de l'ouvrage les 50 à 60 actes qu'il passe, comme notaire, dans un an...»* (206) Il espérait que le poisson mordrait à l'hameçon, au grand plaisir du curé de Rivière-Ouelle; or, il ne semble pas que le poisson se soit laissé prendre aussi facilement.

M. Bégin poursuivait dans sa lettre: «*Vous savez le résultat de mon assemblée pour l'élection du marguillier?... C'est le docteur Têtu que l'on a demandé à tue-tête. Mon parti était pris d'accepter sans résistance celui qu'on me présenterait. Cependant je n'ai pu m'empêcher de relever le peu de paroles que le principal moteur de ce trouble a osé proférer. J'ai même été obligé de le mettre à l'ordre. Du reste, après mes explications données, tout s'est passé*

---

(203) L'Avenir, 21 janvier 1852.

(204) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET... p. 100

(205) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET... p. 100

(206) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 57.

*dans la tranquillité. Peut-être n'est-ce que le commencement de ce qu'ils ont résolu de me faire souffrir; car, mes confrères et moi nous sommes les «bêtes noires» par le temps qui court. La rumeur veut qu'on m'impose Letellier comme procureur de la Fabrique et que, par conséquent, il ait les deniers entre les mains. Belle affaire! Tout n'en ira que mieux!!!*

*Dès septembre dernier, mon frère Thomas (instituteur) a été prévenu par le Surintendant des Écoles que le nom de Letellier était soumis aux ministres, comme visiteur des écoles du district de Kamouraska... Si vous êtes assez heureux dans vos démarches, faites en sorte que la commission qui lui sera dépêchée passe par vos mains, afin que M. Letellier comprenne que vous ne lui êtes pas aussi ennemi qu'il le pense!!! (207)*

Quant à M. Quertier, curé de St-Denis et apôtre de la tempérance, au lendemain d'une vaste retraite diocésaine, ce qu'on appelait un «jubilé», prêché par des Jésuites et des Oblats, il écrivait à Mgr.: «Mgr, il est terminé le triste (!) jubilé, vrai triomphe de nos rouges qui crient: «Vivent les Jésuites» «Vivent les Oblats» et, tout bas, «à bas nos curés»!!!

*Comment a-t-on pu admettre à la table du Dieu de paix 12 à 13,000 personnes dans un comté qui vient de calomnier et diffamer son clergé par un document public, une requête signée de 8 à 900? Malgré la volonté du père de famille de n'admettre à sa table que ceux qui sont en paix avec leur frère combien s'y sont présentés la rage dans le cœur?! La preuve est que, la semaine suivante, cette rage a éclaté et un scandale s'en est suivi...» (208)*

Le curé de St-Denis faisait ainsi allusion à une requête que les «rouges» faisaient circuler, condamnant l'influence indue du clergé dans l'élection. M. Pierre-Thomas Casgrain était un des initiateurs de cette requête... Le même curé demandait dans sa lettre à Mgr. que le curé Doucet de St-André, trop rouge à son goût, soit démis de son poste: «Il nous nuit, écrivait-il. Otez-le, s'il vous plait, Mgr. Otez-le... Aucun curé du comté que lui, et lui seul, a déshonoré la chaire de vérité. Il est décidé à nous être opposé en tout... Votre Grâce sait que le curé Doucet a injurié tous les curés du comté...» (208)

### **L'élection de 1854, son annulation et élection de 1855:**

L'élection de 1854 devenait une routine: Mêmes candidats, mêmes électeurs, mêmes méthodes, mêmes idéologies. Cependant un raffinement extrême dans les méthodes de corruption allait en faire l'élection la plus «bruyante» du siècle à Kamouraska. Trois articles parus dans un journal «rouge», Le Pays, nous raconte ces événements tapageurs:

*«Kamouraska,*

*On nous communique les détails suivants sur la lutte qui vient de se terminer dans ce comté, en faveur de M. Chapais, Tory, contre M. Letellier, réformiste avancé:*

(207) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 74, 75.

(208) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 81, 82.

«*La cabale, la violence et la corruption ont valu une défaite au candidat libéral, quoique la majorité des voix légales ait été enregistrée pour lui. Quatre polls ont été pris d'assaut par les partisans de M. Chapais, entre autres celui de St-Denis où il réside. Tous les passants ont été arrêtés sur la voie publique et amenés à voter. La honte ou la pudeur en a fait retrancher environ 1,000 par l'Officier-Rapporteur. Il en est resté encore 630 sur le livre du poll en faveur de M. Chapais.*

*A Ste-Anne et à Ixworth (St-Onésime) ainsi qu'à Mont-Carmel, la votation a été miraculeuse, car c'est à peine si ces trois localités fourniraient 550 électeurs, et le livre de polls accuse plus que toute la population des 3 localités, le chiffre des voteurs étant de plus de 2,800 pour M. Chapais. Ce chiffre dépasse le nombre de tous les électeurs du comté!!! M. Letellier avait une majorité certaine dans 5 polls, mais ses représentants et ses électeurs en ont été écartés par la violence.*

*Honteux de leur propres actes, les partisans de M. Chapais ont réussi à décider l'Officier-Rapporteur à réduire la majorité de leur candidat pour la proclamation à 2,165, tandis qu'elle devait être de 3,500 par les livres.*

*Ces faits sont les actes du parti de «l'ordre et de la religion»; car, ici comme en plusieurs comtés, le clergé a trempé dans ces indignes moyens...»*

Cet article était signée d'un correspondant anonyme du comté; Le journal ajoutait de son côté cette remarque et le résultat du vote: «*Depuis que ce qui précède a été écrit, nous trouvons l'état suivant dans «Le Canadien», état qui confirme pleinement les renseignements fournis par notre correspondant et qui montre la grossière malhonnêteté des partisans de M. Chapais. Que pense-t-on, par exemple, d'une paroisse comme Mont-Carmel, qui fournit 3,271 voix et qui ne contient sans doute pas ce montant d'âmes:*

	Chapais	Letellier
Ste-Anne	1,147	96
St-Pacôme	130	107
Ixworth	2,320	54
Ste-Hélène	32	183
St-Pascal	108	264
St-Louis	144	164
Woodbridge	17	46
St-André	133	122
St-Alexandre	135	78
Mt-Carmel	3,265	6
Riv-Ouelle	60	500
St-Denis	<u>1,500</u>	<u>20</u>
	9,000	1,761: Majorité Chapais: 7,239.» (209)

Il semble que les chiffres de majorité étaient tellement farfelus qu'on ne s'entendait pas d'une personne à l'autre sur le chiffre exact; certains parlaient

(209) Le Pays, 10 août 1854.

de 7,239 voix de majorité; d'autres 2,000. Un électeur de Kamouraska, scandalisé autant qu'humilié écrivait cette longue lettre au journal *Le Pays*; il énumère dans cette missive de nombreux cas de corruption, que la commission d'enquête va admettre bientôt comme véridique; Je cite au long la lettre de ce correspondant et le rapport du «Comité sur l'élection contestée de Kamouraska»:

«M. le rédacteur,

*La lutte électorale qui vient de se terminer par la proclamation de Mr. Chapais comme membre de ce comté a été marquée d'incidents regrettables, surtout dans une localité qui s'était éminemment distingué par son respect pour la paix et la légalité. Le chiffre fabuleux de 2,000 (?) de majorité en faveur du candidat élu dans un comté où il n'y a à peu près que le même nombre de voteurs qualifiés parle déjà bien haut et prouve de quelle manière cette élection a été emportée.*

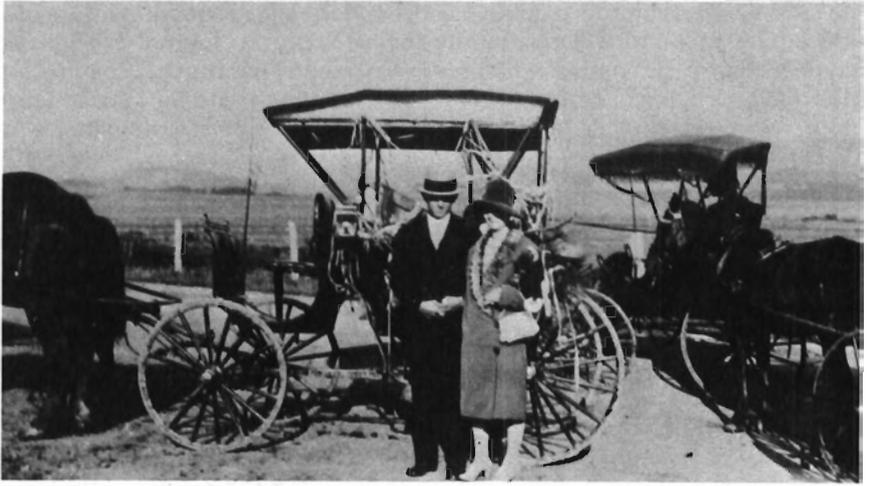
*En justice pour le candidat dont les talents distingués et le caractère honorable donnaient un droit légitime à la représentation de ce comté, en justice pour ce parti que certains hommes se sont plu à qualifier de «parti du désordre», du parti rouge, nous croyons de notre devoir de donner une narration exacte et impartiale des malheureux événements qui se sont passés durant la présente élection...*

*Dans les 4 paroisses où M. Chapais avait la grande majorité des suffrages, à savoir: St-Denis, Mont-Carmel, Ste-Anne et Ixworth, on a vu pendant le second jour de la votation régner le désordre le plus effréné.*

*A St-Denis, lieu de résidence de M. Chapais, on faisait voter toute personne indistinctement, jusqu'aux enfants de 5 à 6 ans; on contraignait l'officier-rapporteur sous le coup de menaces et de l'intimidation d'enregistrer toutes ces voix illégales; on arrêtait toutes les voitures des passants, puis s'ils voulaient persister à passer outre, on les menaçait de violence et on les enfermaient; et, nous regrettons de le dire, M. le curé de St-Denis, dont l'influence est si grande sur sa paroisse, et qui était témoin oculaire de cette conduite immorale n'a pu trouver un mot pour la blâmer.*

*Les mêmes scènes de désordre avaient lieu à Ste-Anne. La foule ameutée menaçait l'officier-rapporteur, s'il ne voulait pas obéir à ses ordres; on a chassé du poll (en le faisant sauter par une fenêtre!!!) le représentant de M. Letellier, à coups de bâton, à coups de pied, à coups de poings; et, là comme à St-Denis, on a pas permis à un seul électeur de M. Letellier de voter.*

*Même chose à Mt-Carmel et à Ixworth; on a même poussé le ridicule dans deux de ces localités jusqu'à emprunter les noms des plus chauds partisans de M. Letellier, et de M. Letellier lui-même, pour les faire voter en faveur de M. Chapais. Nous allions oublier de dire qu'au Township d'Ixworth qui compte au plus 70 électeurs, on a enregistré en faveur de M. Chapais 1,700 voix (?) (A Ixworth, les deux représentants de Letellier, Charles-Hilaire Têtu et Isaac Caron furent enfermés dans une pièce et rendus à la liberté le soir seulement!!!) (A Mt-Carmel, des personnes armées*



Une grosse noce, à l'ancienne.

*s'étaient emparé du poll et dictèrent à l'officier-rapporteur, Paul-O. Dupuis des noms et des votes pour M. Chapais...)*

*Qu'est-il advenu dans les paroisses où M. Letellier commandait la majorité? A Rivière-Ouelle? A St-Pascal? A Ste-Hélène? à Kamouraska? Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. Les électeurs de M. Chapais circulaient et votaient librement; pas une injure, pas le moindre mot blessant ne leur ont été adressé de la part des partisans de M. Letellier...*

*Croyez-vous, M. Chapais, que sans vos déclarations furibondes et échevelées, le beau comté de Kamouraska en serait aujourd'hui rendu à ce degré de démoralisation? Porterait-il à son front ce stigmate de honte et de déshonneur?*

*La votation jusqu'à 11 heures du matin, le second jour d'élection était libre et franche; votre arrivée à Ste-Anne, votre appel forcené aux passions de vos partisans ont été le signal du désordre qui s'en est suivi... Effectivement, M. Chapais était entré au poll de Ste-Anne vers 10 heures, avait parlé durement au représentant de M. Letellier, Charles-Eugène Panet, avait tenté de faire voter un jeune homme d'environ 17 ou 18 ans, donc non qualifié, s'était choqué devant le refus de M. Panet, avait parlé à la foule: «La même chose s'est produite à Rivière-Ouelle. Que reste-t-il à faire??», avait-il demandé. La foule excitée avait crié: «Il votera! Il votera! On veut qu'il vote!!!» C'est alors que Joseph Dionne se chargea d'expulser par une fenêtre haute de 8 ou 9 pieds le récalcitrant Panet...*

*Il a été donné aux citoyens de Kamouraska l'intéressant spectacle de voir pendant la lutte les deux hauts et puissants seigneurs Dionne (Celui de Ste-Anne et celui de St-Roch,) les deux frères, ayant pour satellite, un autre petit seigneur d'un ordre inférieur, M. Wenceslas Taché, il lui a été donné de voir cette brillante trinité seigneuriale et intellectuelle sillonner le comté en tous sens, semant à profusion l'or et l'argent, et faisant des menaces à ceux de leurs*

débiteurs qui voulaient voter selon leur conscience. Ce fait de trois seigneurs cabalant pour M. Chapais, avait une haute signification pour les censitaires. (En effet, il était de plus en plus question d'abolir le système seigneurial; bien sûr, les seigneurs étaient en mesure de craindre une loi qui pourrait les exproprier sans dédommagement, de là pour eux la tentation d'appuyer un candidat conservateur, c'est-à-dire qui voterait dans un sens qui serait le moins dommageable pour eux)

*Quelle est la différence entre les idées religieuses de M. Letellier et de M. Chapais? Quand M. Letellier a-t-il attaqué la religion? Élevé, grandi sous l'influence de cette religion, dans laquelle sa famille est élevée, quand a-t-il manqué au respect qu'il lui devait? Dira-t-on que le parti de M. Letellier est moins attaché à la religion que le parti de M. Chapais? Serait-ce parce que M. Letellier est un réformiste, un homme de progrès? Est-ce un crime aux yeux du clergé d'être libéral?...» (210)*

Évidemment une telle élection devait être contestée. M. Letellier adressa une requête à la Chambre d'Assemblée pour faire déclarer cette élection nulle. Le notaire invoquait deux causes de nullité: Les manipulations illégales et évidentes du scrutin, et le fait que M. Chapais, étant maître de poste, était inéligible à cause de cette fonction.

Le 6 décembre, Le Pays publiait le rapport du Comité chargé d'examiner la requête de M. Letellier. On en venait à la conclusion que:

1— *«Jean-Charles Chapais, membre siégeant pour le comité de Kamouraska était à l'époque de la dernière élection maître de poste de la paroisse de St-Denis, et comme tel, occupait une place d'émolument... et était en conséquence inéligible comme membre de l'Assemblée Législative de cette province.*

2— *La preuve a été faite que, ... les agents et partisans de M. Letellier se sont concerté et ont ourdi un plan basé sur la fraude et la corruption, et que, pour le mettre à exécution ils ont fait voter au poll tenu à Rivière-Ouelle, un nombre considérable de personnes des paroisses en dehors du comté.*

3— *Que Jos-Magloire Hudon, officier-rapporteur, s'est rendu coupable d'une grave infraction de son devoir, en souffrant qu'un nombre considérable de personnes de St-Jean, de St-Roch, et autres, votassent à la dite paroisse de Rivière-Ouelle, comme usufruitiers, le dit officier-rapporteur refusant d'administrer le serment de qualification, tel que prescrit par la loi.*

4— *le comité recommande que Jos-Magloire Hudon soit mis sous la garde du sergent d'armes, pour être ultérieurement puni suivant que cette Chambre le jugera à propos.*

5— *la preuve fait voir qu'on a eu recours à la violence et à des menées illégales d'une nature révoltante aux divers polls tenus dans les paroisses de Ste-Anne,*

(210) Le Pays. 12 août 1854. N.B. Les remarques entre parenthèses ne font pas partie de l'article de journal.

: L'Action Catholique, 5 septembre 1925.

: Société Historique de la Côte du Sud. Dossier 6.

*St-Denis, Mont-Carmel, Ixworth, et au point de gêner matériellement la liberté de la dite élection et de rendre la dite élection illégale, irrégulière et nulle.*

6 – *Les amis, partisans et électeurs de M. Chapais ont eu recours à la violence et aux actes illégaux commis aux divers polls tenus à Ste-Anne, St-Denis, etc.,... comme moyen de contrecarrer les actes frauduleux et illégaux commis au poll de Rivière-Ouelle, néanmoins le comité est forcé de déclarer les dits actes illégaux et frauduleux.*

7 – *Une proportion très considérable de noms inscrits sur les livres de poll pour les paroisses de Ste-Anne, St-Denis, etc... étaient des noms imaginaires.*

8 – *Jean-Charles Chapais n'est pas régulièrement élu pour servir comme le représentant de Kamouraska.*

9 – *L'élection est illégale, nulle et comme non-avenue.*

10 – *Il n'y a eu aucune preuve pour montrer que J.-C. Chapais ou Luc Letellier aient participé aux dites fraudes...» (211)*

Et voilà comment la vérité officielle sort de la bouche des politiciens!!! S'il faut se méfier de l'article du journal *Le Pays*, qui fut rédigé par un rouge, il faut aussi se méfier du rapport de cette contestation d'élection, qui, lui, fut produit par un gouvernement «bleu». Si le premier insiste sur les irrégularités commises par les partisans de M. Chapais, l'autre tend à mettre la faute sur le dos des «Tellier» de Rivière-Ouelle.

La corruption n'est pas le monopole ni du parti de «l'ordre et de la Religion», ni du parti qualifié de «parti du désordre». Effectivement, il y eut à Rivière-Ouelle des irrégularités. M. Luc Letellier avait «dit à Félix Têtu, cultivateur de St-Jean-Port-Joli, qu'il se proposait d'amener des gens des autres paroisses pour les faire voter à Rivière-Ouelle en qualité d'usufruitiers. Le notaire Thadée Michaud avait reçu de Charles Letellier, frère du candidat, une somme de 12 livres et 10 chelins pour payer les frais de déplacement des gens de St-Jean qui viendraient à Rivière-Ouelle pour voter... A la veille de l'élection, cet excellent tabellion avait exécuté pour Letellier 4 actes de vente en faveur d'une cinquantaine d'habitants par lesquels ces derniers devenaient acquéreurs de part d'usufruit dans certaines pêcheries; ces contrats ayant pour objet de les qualifier comme électeurs. Les prix de vente apparaissant dans les actes variaient de 50 à 150 Louis; et la somme était payable dans le délai de huit jours. Aucun argent toutefois n'avait changé de mains en présence du notaire. (212)

*Une cinquantaine d'habitants étaient effectivement venus de St-Jean, de St-Roch et de L'Islet pour voter à Rivière-Ouelle,... et plusieurs ne se gênèrent pas pour voter plusieurs fois.*

(211) *Le Pays*, 6 décembre 1854.

(212) Nous avons également noté au greffe de Luc Letellier, entre janvier et mars 1854, un nombre record de actes de donations, de cession, de promesses de vente: environ 60. Alors que pour la période allant de mai à décembre 1854, après les élections, on ne dénombre que 18 de ces actes. Son greffe renferme en 1853: 39 ACTES; en 1854: 109 ACTES; en 1855: 37 ACTES.

*Médard Boucher, qui représentait Chapais dans ce poll, demanda qu'ils fussent assermentés, mais le sous-officier rapporteur, qui était Joseph-Magloire Hudon, déclara qu'il ne pouvait leur administrer le serment, parce qu'il n'existait dans la loi aucune formule s'appliquant à ces cas particuliers.*

*«Vous manquez d'honnêteté et de justice», lança Boucher à Magloire Hudon.*

*«Ne me parlez-pas sur ce ton, répondit le sous-officier-rapporteur, ou je vais vous sortir à coups de pieds».*

*Le notaire Thadée Michaud affirmait avoir essayé de détourner Luc Letellier de son dessein de faire voter ces prétendus usufruitiers, mais le candidat avait répondu: «C'est une partie de plaisir; n'en dites rien. Ils ont fait la même chose à St-Jean.»... Tous les officiers-rapporteurs, traduits devant le comité de la Chambre au mois de mars 1853, ceux de St-Denis, de Mont-Carmel, d'Ixworth, de Ste-Anne et de Rivière-Ouelle furent tous exonérés, à l'exception de Joseph-Magloire Hudon de Rivière-Ouelle, qui fut condamné à 24 heures d'emprisonnement.» (213)*

Lafontaine avait écrit fort à propos: *«Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blancs ou noirs!»* Et l'élection avait mené une majorité de *«puissants»* conservateurs à la Chambre!

Le clan Chapais se réjouissait à sa manière de ce verdict; Luce Chapais, sœur de Jean-Charles, qui habitait Rivière-Ouelle écrivait à son frère: *«C'est avec le plus sensible plaisir que j'ai appris l'emprisonnement du gros «Pat» Hudon à l'issue de l'enquête. Je regrette seulement qu'il n'ait pas été détenu plus longtemps. C'est un bonheur pour le parti Chapais qu'il ait été trouvé coupable vu que cette confusion retombe pour une bonne part sur la tête des Rouges.*

*Ceci fait comprendre aux gens de quelle pâte est composée tous les braves de la Rivière-Ouelle, qui, jusqu'à présent se sont comportés comme des bandits... Je puis t'assurer qu'ils ont le nez bas! Les témoignages de Panet et Têtu prouvent combien ils sont canailles et dangereux. Ces témoignages révoltent «nos» Chapais qui furent témoins du contraire... Je considère, d'après mes faibles lumières, qu'il était de la plus haute importance que Hudon fut sévèrement puni. La canaille du bas de la rivière admire ta conduite... Nous n'entendons plus parler de Letellier. J'espère que jamais il ne se mêlera à une autre lutte. Bien des rouges même sont de cette opinion...» (214)*

La reprise de cette élection tapageuse fut fixée au 25 et au 26 janvier 1855. Celle-ci fut annoncée par la presse du temps comme une élection-revanche: *«Il règne beaucoup d'excitation ici et le parti de M. Chapais redoute le renouvellement, sous d'autres formes, des tentatives faites contre lui à la Rivière-Ouelle, l'année dernière. On fait circuler le bruit que, dans certaines localités en grande majorité favorables à M. Letellier, les partisans de*

(213) L'Action Catholique, 5 septembre 1925.

La Patrie du Dimanche, 1<sup>er</sup> décembre 1935.

Société historique de la Côte du Sud, Dossier 6.

(214) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 109.

*M. Chapais n'auront pas la liberté de voter... La lutte qui approche va être encore plus acharnée peut-être que la dernière...»* (215)

*«M. Letellier parcourt le comté du haut en bas et fait force harangues. Nous avons tout lieu de craindre le renouvellement des scènes de désordre qui ont signalé la dernière élection...»* (216)

Ce qui excitait à ce point le parti des «Tellier» est le fait que le gouvernement appuie M. Chapais. *«Une élection isolée est toujours difficile à emporter contre le gouvernement; or, le gouvernement appuyait M. Chapais. En outre, des influences nouvelles se réunissaient contre M. Letellier; celle du Grand-Tronc, de certains commerçants de bois dépendant de la Couronne pour l'exploitation de leurs limites, et celle du grand contracteur d'alors, M. Baby, qui était devenu tout-puissant. Ces renforts considérables, joints à ses moyens pécuniaires, donnaient à M. Chapais le nerf de la guerre...»* (217)

L'un des grands conservateurs de la région, M. Etienne-Pascal Taché de Montmagny, encourageait M. Chapais: *«Quant à Le Tellier, écrivait-il, je sens qu'il est dans la position d'un homme qui se noie; mais advienne que pourra. Si son parti est en minorité, il faut qu'il périsse. Ne perdez donc pas courage et le succès devra finalement couronner les efforts de la véritable majorité...»* (218)



Une fenaison plus moderne; ici, le wagon à quatre roues a remplacé la charrette à deux roues.

(215) *Le Canadien*, 10 janvier 1855.

(216) *Le Journal de Québec*, 13 janvier 1855.

(217) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER... p. 105 et 106.

(218) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 115.

Tous ces pronostics devaient s'avérer justes: Le scrutin donnait 30 voix de majorité à Jean-Charles Chapais. (Cf. l'Appendice, le résultat détaillé.) (219)

Ainsi dans 4 ans, 4 élections fort agitées avaient mis aux prises des partisans enragés. Une lutte de principes, puis une lutte de personnes avait dégénéré en un conflit pour la victoire. Lentement les idéologies s'effacent devant l'orgueil et l'obstination; il ne s'agit plus de progrès ou de réformes, il s'agit de gagner; les programmes s'estompent, les chefs même s'effacent pour laisser la «patinoire» aux partisans.

Dans ces élections, les programmes respectifs ont autant de mérite l'un que l'autre; les chefs, de calibre égal, peuvent postuler les mêmes honneurs; ce qui diffère, c'est la couleur que les partisans eux-mêmes ont bien voulu donner à leur chef; on a «rougi» Letellier; on a voulu en voir un partisan acharné du programme de «*L'Avenir*»; on en a fait même un anti-clérical, chose contre laquelle il n'a cessé de se défendre; par voie de conséquence, on a «bleuvi» Chapais; On en a fait l'homme «aux bons principes», le défenseur du clergé et du clocher. Chez l'un, comme chez l'autre, ce sont les partisans, la presse et le clergé qui ont ajouté la couleur; Chapais et Letellier furent sans doute les premiers surpris de ces passions si soudaines et si violentes!

### Rouges et Bleus:

Après l'élection de 1855, la carte électorale du comté est dessinée pour un bon bout de temps. Plus, on peut même dire que rien de nouveau ne s'ajoute au jeu politique: Ce seront les mêmes partisans d'une élection à l'autre, qui donneront à peu de choses près les mêmes résultats au vote; Ce seront les mêmes tactiques, les mêmes méthodes, les mêmes organisateurs, les mêmes bailleurs de fonds, le même type de candidat c'est-à-dire, des professionnels ou marchands; un peu plus tard, on verra des industriels et des cultivateurs.

En somme, ce qui change, c'est le nom des candidats; Un Pelletier remplacera un Letellier; Un Routhier remplacera un Chapais; mais on aura toujours des «*Tellier*» et des «*Chapais*», des «*rouges*» et des «*bleus*». Il y aura aussi bien sûr quelques incidents particuliers à chaque élection, des «*trucs*» nouveaux; A la longue, l'ingérence du clergé va diminuer, mais ceci restera toujours à des majorités très minces.

Quant aux réalisations du député de Kamouraska, au cours de ses mandats, eh! bien! on note peu de choses spectaculaires; il y a bien sûr la construction du quai de Rivière-Ouelle qui est en train, et auquel M. Chapais donnera le nom de St-Denis. Par contre, M. Chapais n'a pas pu empêcher en 1854 l'abolition du système seigneurial; celle-ci se fit sans trop de douleurs pour les seigneurs, puisqu'ils furent dédommagés par l'État; ainsi c'est le programme de «*L'avenir*» qui triomphait.

---

(219) Le Pays: 17 janvier et 3 février 1855.

Pendant l'été de 1856, un incident à Rivière-Ouelle a fait jaser toute la paroisse, tout le comté et a eu ses échos jusqu'à Québec: Au cours d'une élection de marguilliers à la sacristie de la paroisse, M. Letellier fut accusé par son curé d'être un mauvais catholique, de s'absenter souvent de ses devoirs dominicaux à l'église... Celui-ci exigea, on l'a vu, dans une plainte à l'évêque, que M. Bégin se rétracte publiquement. Le curé, tout bleu qu'il était, dut s'exécuter, probablement au grand plaisir de ses paroissiens réunis nombreux pour la circonstance.

*«Cette rétractation mérite d'être mentionnée, à cause de l'originalité et de la finesse normande de sa conclusion: «Je l'ai dit, mes frères, c'est vrai; ce qui prouve une fois de plus, que toute vérité n'est pas bonne à dire». (220)*

Ce commentaire de trop de la part du curé gâtait tout. Letellier se plaint donc de nouveau à son évêque, qui exige de M. Bégin une seconde rétractation: *«Sa Grandeur est d'avis que cette réparation doit être faite de nouveau, mais sans le moindre commentaire qui pourrait en atténuer le mérite... Vous pourriez employer les termes suivants:*

*«Désirant que la paroisse ne se méprenne pas sur mes sentiments, je déclare que c'est injustement que j'ai dit des paroles blessantes pour M. Letellier, 1<sup>er</sup>- dans l'assemblée qui a eu lieu le 8 courant... 2<sup>ème</sup>- dimanche dernier, dans ce que j'ai dit à ce sujet au prône et que l'on a pu également considérer comme blessant pour le même monsieur. Je le regrette sincèrement et j'en demande pardon, désirant, autant qu'il est en moi, rendre justice à qui que ce soit de mes paroissiens et donner à tous le bon exemple...» (221)*

M. Bégin lut cette rétractation et écrivit au vicaire-général pour en faire rapport: *«Monsieur, vous trouverez, ci-inclus l'allocution et réparation telle que je l'ai lue dimanche dernier, sans y rien ajouter autre chose, aussi la lettre de M. Luc Letellier que je n'ai pas été capable de lire, atterré que je suis par cette nouvelle sommation de votre part... Je crains d'en perdre la tête ou la vie peut-être... Je viens encore de passer une de ces nuits pénibles, sans fermer l'œil par le sommeil!...» (221)*

Et voilà comment la politique peut causer des insomnies! Plus tard, M. le vicaire-général écrivait à Mgr.: *«Je pense, dit-il que vous avez bien fait de ne pas insister sur la seconde apologie; elle aurait fait beaucoup de plaisir à M. Letellier sans doute, c'aurait été pour lui une victoire signalée remportée sur son curé, et il se serait senti encouragé lui et les siens, dans la persécution qu'il fait à ce pauvre curé depuis quelques années; mais elle aurait été fort mal vue du clergé du voisinage, qui regarde comme suffisantes les excuses et le pardon demandés à M. Letellier dans la première apologie.*

*Nous devons être fort heureux, cher ami, que le curé actuel de la Rivière-Ouelle soit intact dans ses mœurs et son ministère; quelle tempête lui*

(220) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET... p. 106, 107.

Archives de l'évêché de Ste-Anne, Cartable Riv-Ouelle. 9 juin au 19 juin 1856.

(221) Cité dans MÉMOIRES CHAPPAIS, Tome 2, p. 135 à 137.

*auraient faite ces gens qui le chicanent à tout propos sur des choses qu'on peut appeler des niaiseries!... Tout le monde vous loue d'avoir résisté aux dernières instances de M. Letellier...» (221)*

En 1857, une autre élection eut lieu, sous le ministère conservateur MacDonald-Cartier; dans Kamouraska, les deux enfants de Rivière-Ouelle, Jean-Charles Chapais et Luc Letellier de St-Just arborèrent les mêmes couleurs qu'auparavant.

*«Il est probable que M. Chapais va succomber dans la lutte électorale qui vient de recommencer, entre lui et M. Letellier, écrivait Le Pays, et ce malgré les influences du parti conservateur...» (222)*

Dans le comté, comme ailleurs, il y eut des nombreuses scènes de violence et de corruption; *«entre autres endroits, il y eut à Ste-Anne une bataille rangée pour s'emparer du poll, d'où les représentants du candidat libéral furent chassés. Ailleurs, on les fit prisonniers, et on les séquestra tout le temps de la votation...» (223)*

Beaucoup d'argent coula dans les goussets des électeurs: *«M. Chapais pourrait dire mieux que personne les brèches que chacune de ces élections a faites à sa fortune, malgré les secours puissants qu'il reçut du dehors. La succession de l'honorable Amable Dionne fut écornée de plusieurs milliers de Louis, si l'on en croit les plus intéressés. La Fabrique de Ste-Anne y vit s'engouffrer plusieurs milliers de piastres, qui tombèrent on ne sait trop comment dans ces manipulations électorales pour y disparaître...» (223)*

En somme, il ne se passe rien de neuf à cette élection; Philippe-Baby Casgrain disait: *«Les deux camps étaient demeurés si fidèles à leur drapeau, que l'élection ne fut qu'une répétition de la précédente...» (223)*

Malgré la prédiction du journal *«Le Pays»*, M. Chapais ne succomba pas, mais fut élu par une majorité d'environ 30 voix. (Cf. Appendice) Le même journal commentait ainsi cet échec: *«La majorité réelle de M. Chapais n'est que de 19 voix, quoique M. Chapais et ses partisans aient défranchisé le comté, en faisant voter au poll de Ste-Anne et St-Alexandre 150 voix prises en dehors des limites du comté. Dans les 8 autres polls, M. Chapais était en défaveur, car, en comparant les états de votation en 1854 et 1857, on y trouve des majorités plus considérables pour M. Letellier, tandis que les majorités de Chapais ont diminué. Ceci en dit plus que des commentaires.» (224)*

Les commentaires, c'est M. Charles Têtu, qui les fit en écrivant à son beau-frère, M. Hector Langevin, futur maire de Québec, futur père de la Confédération, apparenté à la fois aux Chapais et aux Têtu:

*«A 10 heures et demie, nous avons reçu la nouvelle que nous étions battus par 19 voix de majorité pour M. Chapais.*

---

(222) Le Pays, Lettre de Rivière-Ouelle parue le 26 décembre 1857.

(223) Casgrain. P. B.: LUC LETELLIÉ ET... p. 109, 111 et 108.

(224) Le Pays, Lettre de Rivière-Ouelle parue le 1<sup>er</sup> janvier 1858.

*Nous aurions obtenu au delà de cent voix de majorité si M. Chapais n'eut pas recours à des moyens illégaux, et s'il n'eut pas fait voter dans la paroisse de Ste-Anne une cinquantaine de personnes de St-Roch qualifiées pour la circonstance. La honte et le déshonneur accompagnent ce triomphe qui leur coute beaucoup d'argent. Je suis très fatigué, car j'ai pris une part très active dans cette lutte. La plupart des prêtres de notre comté se sont distingués par une cabale et la corruption de toute sorte... Tout étranger croit difficilement les actes dégradants auxquels le curé de Ste-Anne, notre curé, et plusieurs des prêtres du collège se sont portés...» (225)*

En 1858, deux incidents mineurs jettent de l'huile sur le feu politique; je laisse un contemporain les raconter:

*«Il est rapporté que le curé Bégin, en se rendant de son presbytère à l'église, fut pris dans un piège à ours et qu'il eut une jambe cassée!!! Le piège à ours n'y a jamais été vu; M. le curé n'a jamais eu la jambe cassée. Il n'y a de cela de véritable qu'un léger accident arrivé au curé qui s'était heurté contre un amas de bois de chauffage, que lui-même avait fait mettre à cet endroit.*

*Tout cet échafaudage de mensonges n'était qu'une invention pour rendre odieux le parti Letellier et monter davantage le clergé contre lui.*

*L'autre accusation, qui allait à dire que des partisans de M. Letellier avaient tiré un coup de fusil sur M. Chapais, n'est pas plus fondée que la première.*

*Un individu, autrefois partisan de M. Chapais, a fait feu deux fois sur lui, et de plus a incendié sa grange. Trouvé coupable d'incendiat, il a fini ses jours au pénitencier. Cette idée de vengeance était personnelle, et n'avait aucun rapport avec les élections...» (226)*

Évidemment, les «Bleus» accusèrent les «Tellier» de ces forfaits. Ceux-ci s'en défendaient: *«A la Rivière-Ouelle, les gens soutiennent que le feu chez M. Chapais n'a pas été mis exprès et que la perte a été bien peu considérable, car c'était un bien vieux bâtiment et il n'y avait qu'un vieux cheval dedans.» (227)*

Vers la même date, le quai de Rivière-Ouelle achevait d'être construit, et le chemin de fer était inauguré; c'était là, sinon des réalisations de M. Chapais, du moins deux occasions de s'en faire du capital politique.

A partir de 1860, la lutte prend une nouvelle tournure: Le Conseil Législatif devenu électif depuis quelque temps, on devait choisir dans la région un représentant pour la circonscription de Granville.

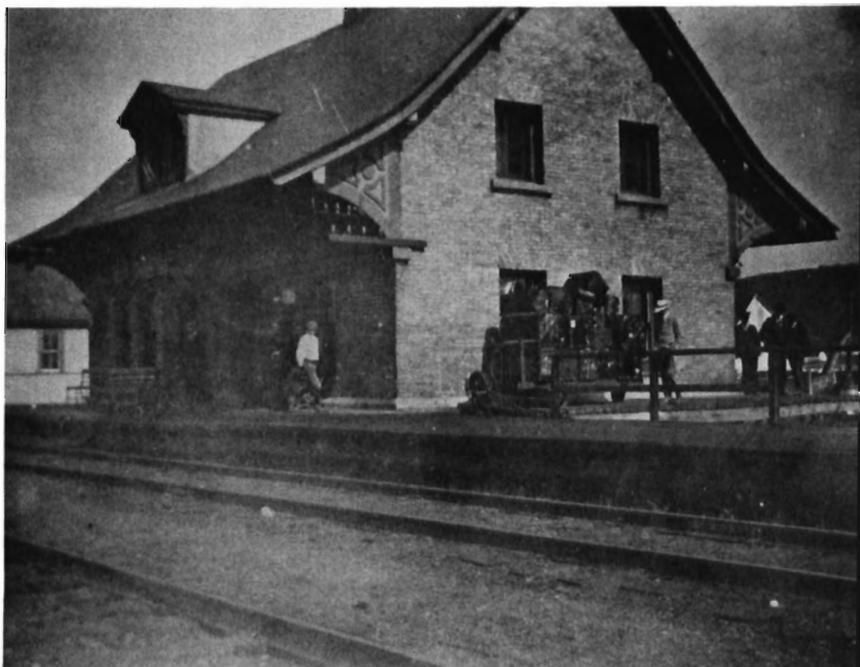
Ce district couvrait les comtés de Kamouraska, L'Islet et Témiscouata. Luc Letellier, perpétuel perdant depuis 1851, décida de s'y présenter. Son concurrent était M. Jean Taché, avocat de Kamouraska et neveu du célèbre Etienne-Pascal Taché de Montmagny. *«Déjà son nom retentissait*

---

(225) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 160.

(226) Casgrain, P.B. LUC LETELLIER ET... p. 110.

(227) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 169.



Gare du Canadien-National à Rivière-Ouelle.

(Photo Mme Croft).

*depuis longtemps en dehors de son comté. Il se mit de bonne heure en campagne, avec plus d'ardeur et de persévérance que jamais, parcourant la division en tous sens, avec cette activité infatigable qu'il commandait à volonté. On parle encore de ses courses fabuleuses de trentes lieues par jour avec sa grande jument grise, qui jamais ne démentit son maître, et qui était faite, pour ainsi dire, exprès pour lui.*

*La lutte engagée carrément entre les «bleus» et les «rouges», ainsi qu'on désignait alors les conservateurs et les libéraux, dura cinq mois et valut la victoire à M. Letellier par une majorité portée, suivant le rapport officiel à 616 voix.» (228)*

Quoique cette élection se passa dans un secteur autre que celui dans lequel triomphait M. Chapais, celui-ci ne se priva pas d'user de tous ses pouvoirs pour faire battre Letellier. Des nouvelles pessimistes lui parvenaient du comté de Témiscouata: *«Si j'étais assez sot, écrivait M. Taché, pour persister avec ma candidature, les choses restant ce qu'elles sont, Letellier aurait une majorité dans Témiscouata... Il est toujours aussi ignare, artificieux et de mauvaise foi, mais il magnétise ses gens...» (229) M.*

---

(228) Casgrain, P.B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 112.

(229) cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 193, 194 et 195.

Taché suppliait Chapais de lui fournir de l'aide: «*Mettez Cartier, MacDonald, l'oncle (Etienne-Pascal), Turcot, Beaulieu, Simon aux trousses de mes ennemis. Je ne leur demande pas celà pour moi, mais dans l'intérêt des principes et de la cause que nous défendons en commun...*» (229)

«*Vos lettres ne sont pas du tout encourageantes, répondait Jean-Charles Chapais... Où donc est l'influence des notables, du curé, des notaires, des marchands, du médecin? En vérité, je n'y comprends rien!... Donnez moi les noms de ceux qui se prononcent pour Letellier... Je ne suis pas décidé à céder la majorité de votre paroisse et de votre comté aussi vite que vous. Avant de la faire, il sera mis en jeu des moyens que nos adversaires n'imaginent pas. Les B. (Rouges) s'apercevront à qui ils ont affaire et, puisqu'ils ont voulu la guerre, ils l'auront. Mais ils l'auront chaude, décidée, sans merci, ni trêve...*» (229)

Mais tous «*les moyens mis en jeu*» n'ont pas réussi à battre le notaire Letellier qui décroche la seconde victoire de sa carrière avec une étonnante majorité de 616 voix.

M. Casgrain écrivait dans sa biographie de Letellier: «*Enfin la persévérance et le courage de M. Letellier étaient couronnés de succès, après dix années de lutttes incessantes, et cinq combats acharnés. Il entraît au Conseil Législatif, porté par la voix du peuple, et avec un prestige qui s'imposait, car il avait emporté la victoire contre le gouvernement, et malgré les efforts du clergé. La voix du prêtre n'avait pas suffi pour étouffer celle du puissant tribun...*» (230)

Ainsi élu à la Chambre Haute, M. Letellier ne peut plus rivaliser avec M. Chapais aux élections pour la Chambre Basse. Cependant pour rendre la politesse à son digne rival, qui avait tenté de le faire battre en 1860, M. Letellier suscita et aida le nouvel adversaire, M. Alexis Dessaint dit St-Pierre à éliminer l'indélogeable Chapais. Serait-ce parce que ce nouvel adversaire n'était pas de taille, pas jugé digne de lui que M. Chapais pensa à se retirer de la politique? On l'ignore; mais chose certaine, le curé Bégin ne l'entendait pas ainsi:

«*Je viens d'apprendre que vous hésitez à vous présenter, lorsque les circonstances vous sont plus favorables que jamais. Prenez garde!!! Ne jouez pas ce tour à vos amis! Allez avec courage jusqu'au bout, vous réussirez, j'en ai l'intime conviction. C'est le parti de Dieu, de la Religion et de la patrie (sic). N'abandonnez pas... J'ai dit quelque chose hier en chaire en votre faveur, que Dieu bénira. Personne ne l'a contredit. Ça mis un peu d'humeur, mais aujourd'hui ça été bien tranquille...*» (231)

«*Le parti de Dieu*» reporta son «*ange incorruptible*» à la «*céleste*» Chambre, avec une majorité de 540 «*âmes*»!!! C'était sa cinquième victoire successive.

---

(230) Casgrain, LUC LETELLIER ET... p. 113.

(231) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, p. 209.

Archives de Évêché de Ste-Anne, Cartable Riv-Ouelle I Année 1861, Décret Diocésain: re: élections.

A la suite de cette élection, les ministères se succèdent et se remplacent, le temps de fumer un cigare! Les conservateurs John MacDonald et Georges Étienne Cartier sont remplacés par les libéraux Sanfield McDonald et Sicotte en 1862. Puis celui-ci fut renversé sur une motion de blâme par les premiers.

Ce ministère, incapable de gouverner, on dut décréter de nouvelles élections. Entre-temps, Sicotte se retira et un remaniement ministériel reportait Sanfield MacDonald et Dorion au pouvoir, et ils appelaient Luc Letellier, comme ministre de l'agriculture. Il détiendra ce ministère du 16 mai 1863 au 29 mars 1864.

Voilà donc que le représentant de Granville au Conseil Législatif entrait dans la Chambre par la porte d'en haut pour faire face à M. Chapais, alors député dans l'opposition, entré, lui, par la porte d'en bas, celle du vote populaire.

Comme les ministères étaient toujours dans une instabilité perpétuelle, c'est-à-dire à la merci d'une ou deux voix de majorité, il fallait autant que possible se rallier tous les députés pour pouvoir se maintenir au pouvoir. C'est dans ce sens là qu'il faut comprendre l'offre que firent Dorion et Letellier, ces méchants rouges, au représentant du «*parti de la Religion*», M. Chapais, d'entrer dans le ministère avec le portefeuille des Travaux Publics.

M. Chapais refusa!

Le Journal de Québec commentait cet événement en ces termes: «*M. Chapais a refusé péremptoirement le portefeuille des Travaux Publics qui lui a été offert par M. Dorion et son acolyte M. Letellier. Celui-ci s'en est fâché, dit-on tout rouge, et veut agir en conséquences dans les prochaines élections. Il doit se rappeler par une expérience de 13 ans de lutte que ce jeu se fait à deux et même à plusieurs. Nous étions sûrs que M. Chapais ne flétrirait pas, pour l'amour d'un portefeuille, une longue carrière publique honorable.*» (232)

Donc l'année 1863 voit se précipiter les événements; dans Kamouraska, deux élections ont lieu; une pour la Chambre d'Assemblée, fixée au mois de juin, où M. Chapais se présente à nouveau; l'autre pour le Conseil Législatif, division de Granville; M. Letellier brigue les suffrages.

D'abord, pour le Conseil Législatif, M. Letellier publia dans le cours du mois de mai une adresse à ses électeurs: «*C'est un véritable message de président américain. Il faut avoir une bien mauvaise cause, écrivait le Journal de Québec, pour se sentir obligé de l'expliquer et de la justifier par d'aussi larges commentaires. La démocratie est verbeuse.*» (233) «*Il donne comme une nouvelle à ses électeurs qu'en 1850 il représenta le comté de Kamouraska,... qu'avant 1850, il n'était séparé du ministère Baldwin que par la question de la tenure seigneuriale, et l'élection du Conseil Législatif...*

---

(232) Journal de Québec, 21 mai 1863.

(233) Journal de Québec, 28 et 30 mai 1863.

*Eh! Grand dieu! à peine avait-il mis le pied sur le seuil du pouvoir que, pour ne pas tomber, il tendait une main suppliante vers son éternel adversaire, le libéral-conservateur, M. Chapais, et le provoquait à une coalition et à une apostasie...»* (233)

Le Journal faisait ici allusion au poste que Dorion et Letellier lui avaient offert.

Finalement, M. Letellier était élu sans opposition le 6 juin 1863, renouvelant ainsi son mandat au Conseil Législatif. Il allait d'ailleurs en rester membre du 31 octobre 1860 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1867. On n'avait pas cru bon de lui susciter un adversaire. Pourquoi? Était-ce une gentillesse de M. Chapais? Était-ce par manque de candidat de valeur? Ou parce qu'on connaissait d'avance l'issue fatale du vote?

Quant à l'élection pour la Chambre d'Assemblée, «*Le Pays*» annonçait, le 11 juin 1863: «*On a trouvé un adversaire à M. Chapais: le frère de l'honorable M. Letellier s'est décidé à se laisser porter candidat. La lutte sera certainement chaude, et il y a tout lieu de croire que le résultat sera défavorable à M. Chapais.*» (234)

Il semble que le nouvel adversaire de M. Chapais hésitait à se mesurer à l'infatigable conservateur. Craignait-il son prestige solide? Ou était-ce parce que son épouse n'était nulle autre que la sœur de son rival, c'est-à-dire Éliza Chapais?

Les deux rivaux sont donc tous deux marchands, et par surcroît beaux-frères. M. le curé de Rivière-Ouelle écrivait à Jean-Claude Chapais: «*Je viens de voir Charles Letellier, dit-il, qui ne demande qu'une réponse favorable à la question: «Êtes-vous ou serez-vous hostile au gouvernement actuel?...»* (235) Cette question était fort à point. En effet, si M. Chapais, même en ayant refusé un ministère, décidait d'appuyer ce ministère libéral, il ne devenait pas nécessaire alors de lui susciter un adversaire de ce parti dans le comté. Luc Letellier désirait donc être éclairé sur les intentions de M. Chapais.

M. Bégin continuait sa lettre: «*Je crois que vous pouvez répondre franchement que vous ne serez pas «hostile» au gouvernement actuel, selon le programme que vous leur avez donné et qu'ils ont accepté... «N'être pas hostile» ne veut pas dire «être ami», selon Charles et Luc Letellier. Prenez-le dans son acception et alors, de suite, l'opposition cesse. Je vous le conseille fortement.*» (235) Il est évident par cette lettre que les Letellier cherchent à se concilier l'incorruptible Chapais; ceci éviterait d'une part les frais toujours onéreux d'une élection, et pourrait contribuer à maintenir le ministère libéral au pouvoir, avec Luc Letellier comme ministre de l'agriculture. On ne laisse pas tomber un poste aussi longtemps attendu sans chercher les moyens de le garder!!!

---

(234) *Le Pays*, 11 juin 1863.

(235) cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, p. 215.

M. Bégin concluait: «*Charles Letellier m'a dit aussi que, si votre politique était celle de Mr. Sicotte, il résignerait quand même. Dieu veuille que tout s'arrange à l'amiable et nous exempte d'une élection qui nous serait désavantageuse, je le crains... Le tout en vue de Dieu. Il vaut mieux céder ce que l'on peut céder en conscience et conserver la paix.*»

Voilà que le curé de Rivière-Ouelle se fait maintenant pacificateur et tente d'éviter une lutte en rapprochant les adversaires. Mais ce fut un échec. Chapais ne voulant pas renier ses principes (ou sa conscience), ou craignant une trahison de dernière heure; Letellier ne pouvant pas se désister sans perdre la face, l'élection se déroula dans le même style que les précédentes:

Chapais écrivait: «*Je trouve les affaires dans le meilleur état sur toute la ligne... Letellier a été reçu par ses braves dimanche dernier, comme un chien dans un jeu de quilles! Il a paru décontenancé, lui d'ordinaire si audacieux... On dirait que le prestige tombe! Son acceptation d'un portefeuille et mon refus d'en accepter un avec lui, ajouté à l'offre qu'il m'en a fait lui-même, déplaît souverainement.*

*En cas de trahison, je continue ma tournée, malgré la résignation de Charles Letellier... Les gens sont partout avides de me voir. Depuis qu'on sait que j'ai refusé une place avec cinq milles piastres!... on me regarde pour voir s'il ne m'aurait pas poussé des ailes d'ange!... (236)*

Quant à Luce Chapais, cette célibataire de Rivière-Ouelle, elle écrivait à son frère, toute enflammée qu'elle était par l'enjeu: «*Il faut gagner cette élection de toute nécessité... Vois tes gens de Mont-Carmel toi-même et fais-les voter demain matin les premiers... Antoine Lebel a été ce matin chez Charles Letellier et lui a dit ouvertement qu'il était contre lui... Je crois qu'il perdra un bon nombre d'indépendants...*

*Éliza (Mme. Charles Letellier) est dans une bien triste position. Je crois qu'elle voudrait bien être encore fille... Elle a parlé longtemps à George Étienne Lévesque hier soir, et elle a pleuré toute la soirée avec sa petite Céлина. Elle se meurt de chagrin... elle cabale pour toi de toutes ses forces et elle dit hautement que son mari est incapable de te remplacer... Elle ne veut plus se mettre dans le banc (à l'église) avec lui et encore moins dans la couchette, je crois...*

*Le fameux Charles Letellier a descendu des quarts de farine et quantité de petits barils de boisson...» (237)*

Le résultat devait donner la victoire à Jean-Charles Chapais, sa sixième, avec 480 voix de majorité.

L'affaire des quarts de farine et des barils de boisson ne devait pas en rester là; elle eut ses échos dans la presse au lendemain de l'élection:

---

(236) cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, tome 2, p. 215, 216.

(237) cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, tome 2, p. 217.

«L'honorable ministre de l'agriculture (M. Letellier) n'a jamais beaucoup aimé M. Chapais pour plus de cent bonnes raisons. Mais depuis que ce dernier a refusé un portefeuille dans le ministère actuel, il lui a juré une haine à mort, et voici comment il a essayé de se venger:

Il a d'abord fait le mort, parce qu'il lui fallait avant tout, être élu dans la division de Grandville, et qu'il craignait qu'on ne l'opposât.

Une fois réélu, (il) ressuscita et parcourut tout le comté, renouvela ses accusations contre l'homme qu'il venait de demander pour son collègue, ranima toutes les anciennes haines et les vieux préjugés...

Heureusement, un seul homme, M. Charles Letellier répondit à son appel et eut le triste courage de se faire le candidat du ministère contre M. Chapais. Cet homme n'a pour toute recommandation que sa parenté avec le ministre de l'agriculture, ce qui est assez insignifiant! Du reste, il est sans instruction, comme sans aucune capacité politique... Aussi le ministre de l'agriculture essaya-t-il de rallier son parti et de faire l'élection en son propre nom...

Pendant ce temps là, M. Charles Letellier faisait le mort et se tenait par la patte à de certains cordons, que les gens clairvoyants devinaient... et l'avant-veille de la votation, le «pendu» (M. Luc Letellier) ressuscitait et arrivait de Québec chargé de sac d'argent et de sac de farine. Le pauvre homme avait fini par comprendre, que pour lutter contre M. Chapais, il fallait être sans tache; et il avait compté sur la farine pour se blanchir. Mais tout argenté et fariné qu'il fut, les électeurs de Kamouraska le reconurent... La défaite a été complète et des plus humiliantes.



(Photo Roger Martin)

Maison de M. Charles St-Laurent, ex-résidence du Lieutenant-gouverneur, Charles-Pantaléon Pelletier.

Dès le commencement du 2ème jour, M. Letellier reconnut le peu d'efficacité de la farine et dit à ses amis de ne plus en distribuer. Il eut tort d'économiser sur la farine; car un bon nombre de ses partisans venus aux polls avec des poches sous le bras s'en sont retournés sans voter et fort mécontents de leur candidat.

Pourtant ceux qui ont été enfarinés ne sont guère plus contents; car il paraît que la farine est sûre, ce qui a fait dire à quelqu'un que M. Letellier, voyant son élection très peu sûre a cru qu'un peu de farine sûre l'assurerait... Le pauvre homme a mal joué ses cartes.

Un homme franc.» (238)

«Le fricot à la mélasse du 5ème rang de St-Pascal:

M. L'éditeur,

La veille de la votation, à l'élection de Kamouraska, un M. de St-Pascal se rendit au 5ème rang pour y faire un fricot à la mélasse avec quelques douzaines de pain et un petit baril de whisky, croyant y faire de grandes merveilles; le «pataclin» se trouva trompé...

Le lendemain matin, il faisait sonner les 30 sous dans ses poches et criait autour du poll: De l'argent! de l'argent! Nous en avons et des provisions!...

De plus, il y avait ailleurs un dépôt de whisky que nous avons découvert et fait arrêter. Notre parti a noblement fait son devoir, sans même un verre de boisson; nous avons emporté la victoire avec seulement 600 et quelques voix de majorité...» (238)

Comprenne qui pourra ce langage sibyllin!!!

Le scrutin de 1863 ne régla pas le problème de l'instabilité ministérielle qui se continua. Le ministère MacDonald-Dorion, libéral, était démis le 29 mars 1864; Étienne-Pascal Taché et John MacDonald furent appelés à former le ministère.

Or, pendant que Luc Letellier devait abandonner son ministère de l'Agriculture, M. Chapais se voyait octroyer le ministère des Travaux Publics. Quand l'un sortait par une porte, l'autre y entrait par le côté adverse; M. Chapais devait se féliciter alors de ne pas avoir joint la coalition offerte par Letellier!

C'est le même ministère Taché-MacDonald qui devait donner le branle au projet de Confédération, auquel collabora (oh! combien humblement et de muette façon!!!) M. Chapais. Ce ministère des conservateurs, joint aux Libéraux du Haut-Canada allait sortir le gouvernement de l'instabilité ministérielle et créer la Confédération actuelle. En 1867, Jean-Charles Chapais était nommé ministre de l'Agriculture dans le cabinet MacDonald. L'Honorable Jean-Charles Chapais se voyait ainsi couronné après une lutte électorale pittoresque de 20 années, qui eut ses hauts et ses bas bien sur, mais qui fut indéfectible.

---

(238) Le Journal de Québec, 20 et 30 juin 1863.



Villa «Fleur des Bois», 1970.  
(Photo Jean-Guy Mignault).



Quai de Rivière-Ouelle, 1970.  
(Photo J. Guy Mignault).

Ainsi, lorsque naît la Confédération, le 1<sup>er</sup> juillet 1867, les deux grands adversaires de Rivière-Ouelle ont atteint des positions honorables; l'un est ministre; l'autre Conseiller Législatif, après avoir été aussi ministre. Leurs portefeuilles, sans être de première importance, sont quand même des charges sérieuses. Les ministères des Travaux Publics et de l'Agriculture devaient voir à la construction des chemins de fer, à la colonisation du Lac St-Jean, à l'ouverture de routes vers des terres neuves; bientôt, ces ministères auront la responsabilité de la mise en valeur de l'Ouest Canadien. Ce n'est pas peu dire!!!

### **L'élection de 1867 et les émeutes:**

Tout n'était pas terminé dans l'histoire des «*Tellier*» et des «*Chapais*»; et l'action électorale devenue quelque peu humoristique et gaillarde au temps de Charles Letellier, va reprendre du poil de la bête en 1867.

Cette année-là voit beaucoup d'événements se précipiter: d'abord l'acte confédératif prévoyait:

1. la nomination de 24 sénateurs québécois.
2. la tenue d'élections fédérales pour la Chambre des Communes à Ottawa.
3. la tenue d'élections générales également pour la Législature locale de Québec.

Ces élections se tenaient à la même date dans le comté pour les deux Chambres; et le même candidat pouvait cumuler les deux députations, s'il

le désirait. Restait à savoir s'il était préférable que ce soit un seul homme ou deux députés différents qui représenteraient le comté de Kamouraska à ces deux Parlements.

Parmi les sénateurs nommés alors, il y eut Luc Letellier. Celui-ci passait du Conseil Législatif au Sénat; ce n'est donc qu'un changement de titre sur une fonction semblable. Le Sénat cependant n'est plus électif. Letellier sera sénateur jusqu'en 1876, année où il sera nommé Lieutenant-gouverneur. Rien n'empêchait un sénateur de briguer les suffrages pour la Chambre Basse.

Puis, on a vu que parmi les ministres que s'était choisi MacDonald, à Ottawa, il y avait Jean-Charles Chapais, au portefeuille de l'Agriculture et des Statistiques; il lui restait cependant à se soumettre au test de l'électorat prévu pour les 5 et 6 septembre 1867.

L'année de la Confédération voit aussi apparaître dans le décor de nouvelles figures politiques; si Luc Letellier avait dominé la scène électorale de la paroisse au temps de l'Union, avec la Confédération, c'est CHARLES-ALPHONSE-PANTALÉON PELLETIER qui prendra la vedette. Si Letellier s'était continuellement heurté au mur qu'un Chapais invulnérable lui fomentait, Pelletier, par contre, sera plus chanceux; il ne rencontrera pas d'adversaire capable de le reléguer dans les coulisses de la politique.

Autre fait d'importance: le clergé cesse graduellement d'être anti-libéral. *«Ce fut à cette époque, écrit Philippe-Baby Casgrain, qu'un mouvement nouveau commença à s'opérer dans les rangs du clergé, et particulièrement dans celui du comté de Kamouraska. C'était un premier pas qui devait entraîner, par ses suites, une conséquence importante, et finir par faire lever l'espèce d'excommunication qu'on faisait peser sur les libéraux.*

*Tout en demeurant dans la neutralité, ils désapprouvaient privément ce qu'ils regardaient, de la part de quelques uns de leurs confrères, comme une intervention dangereuse, qui devait tôt ou tard amener un conflit entre l'Église et l'État.»* (239)

On raconte même que *«le curé Patry de St-Pascal, de bleu est devenu rouge, lorsqu'il s'aperçut que les bleus se servaient de la religion pour faire de la politique; il devint rouge, comme le cardinal Taschereau d'ailleurs..., disant que les deux candidats étaient honnêtes et distingués; un homme de Québec, beau-frère de Routhier (Adversaire de Pelletier), alla au presbytère après la messe et dit au curé qu'il ne fallait pas dire cela. Patry éccœuré se promena en voiture quelques jours après avec Pelletier, ce qui fit gagner Pelletier...»* (240)

Casgrain raconte ce même fait dans des termes différents, et en omettant le nom du curé en question: *«Dès le commencement de la lutte entre M. Pelletier et Routhier, le curé...X... ne s'était prononcé ni pour l'un ni pour l'autre des candidats, et il avait même dit en chaire qu'il reconnaissait en*

---

(239) Casgrain, P.B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 140.

(240) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 6.

chacun d'eux des citoyens également recommandables et dignes de confiance. M. Routhier, qui comptait ce curé comme un de ses meilleurs amis, trouva étrange que lui et son parti pussent être mis, devant l'Église, sur le même pied que M. Pelletier et son parti. Il eut la faiblesse et commit la faute d'aller s'en plaindre au curé ...X... Il alla jusqu'à se permettre de lui faire remontrance, et de lui reprocher le tort que le curé lui faisait à lui, ainsi qu'à la cause de la religion, en ne lui donnant pas de préférence par un appui formel, qui semblait obligatoire d'après l'exemple de tous ses confrères.

- «N'ai-je pas dit vrai? lui répondit le curé, M. Pelletier n'est-il pas aussi recommandable que vous?»
- «Oui! répondit M. Routhier, mais vous ne devriez pas le dire: cela me fait dommage.»
- «Comment, reprit le curé indigné, vous auriez donc voulu que je vinsse trahir la vérité et commettre une injustice à votre profit. Je sais maintenant à quoi m'en tenir sur vos principes.»

Et, ce disant il le congédia. D'autres prêtres, non moins dignes et non moins fermes, ne se cachèrent pas d'appuyer de leur sympathie des libéraux de bon aloi en politique, dont la conduite privée était une garantie de leur droiture dans la vie publique.» (241)

En 1871, dans Kamouraska, le candidat Pelletier proclame sur les «hustings»: «Allez demander à sa Grâce l'Archevêque de Québec ce qu'il pense du parti libéral, et vous verrez qu'il ne vous dira pas que les principes de ce parti sont mauvais. Et, quand il s'est agi de faire une démonstration en faveur du peuple, de quels hommes l'archevêque s'est-il entouré? Quels sont ceux qu'on a vus à ses côtés? Des hommes qui appartenaient au parti libéral.» (242)

Bien sûr, à Rivière-Ouelle, où M. Bégin ne meurt qu'en 1872, où M. Fortin qui le remplace jusqu'à l'an 1874 s'affiche comme «bleu», il faut attendre M. Dion pour que cesse la partisanerie au presbytère. En réalité, cependant, la partisanerie ne cesse pas complètement; au contraire les deux partis font des pieds et des mains pour s'allier le clergé. Parce qu'elle est efficace, cette influence des curés de paroisse est très recherchée; et chanceux est le candidat qui pourra se promener avec le curé du lieu; ceci lui donne bonne presse, et des tas de votes des gens bien «intentionnés». Plus tard, M. Michaud («Ça c'en était un bleu!» disait l'abbé Alphonse Casgrain) tentera de s'interposer en politique, et bien sûr dans le sens de ses propres convictions. Mais, raconte-t-on, à la suite d'un humiliant «triomphe» (ou d'une grève de marguilliers!!!) il ne parlera plus de politique. Moralité: Il n'est pas toujours rose d'être un curé bleu dans une paroisse rouge, car on risque de devenir la bête noire!!!

L'élection de 1867 vit le ministre Jean-Charles Chapais se présenter à nouveau devant l'électorat de son comté «avec un prestige plus éclatant que

(241) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET... p. 140, 141.

(242) Cité dans Hamelin, LES MŒURS ÉLECTORALES... p. 66.

*jamais, et suffisant, suivant lui, pour lui permettre de briguer à la fois les deux mandats, tant aux Communes qu'à l'Assemblée Législative de Québec... M. Chapais, continue P. B. Casgrain, n'ayant pas voulu se contenter du mandat aux Communes, rencontra comme adversaire un jeune homme de talent et d'avenir, M. Pelletier, que M. Letellier lui suscita pour contester le mandat local. En détachant quelques voix parmi les conservateurs qu'il amenait, M. Pelletier donnait à la lutte une tournure alarmante pour le ministre, vu l'état toujours balancé des partis...» (243)*

Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier était né à Rivière-Ouelle le 22 janvier 1837 de Jean-Marie Pelletier et Julie Painchaud. Par sa mère, il est apparenté au célèbre abbé Painchaud, fondateur du collège de Ste-Anne, et donc, un peu proche du clan des «bleus». C'est à ce collège d'ailleurs qu'il poursuivit ses études, avant d'être reçu avocat à Québec, en janvier 1860. Le 23 juillet 1861, il épousait Suzanne Casgrain, fille de Charles-Eusèbe, dont il aura un fils, Oscar, qui deviendra lieutenant-colonel dans l'armée. Cette alliance le mettait en contact avec cette influente famille de Rivière-Ouelle; le clan des «rouges» lui devenait ainsi ouvert. On croit que l'Honorable Pelletier avait sa résidence dans le rang des «Petites-Côtes», dans la maison actuelle de M. Charles St-Laurent.



C. A. Pantaléon Pelletier, lieutenant  
gouverneur.

(Photo: M. abbe Armand Dubé).

(243) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET... p. 137.

L'historien Robert Rumilly le décrit ainsi: «*D'une intelligence moyenne, d'une tenue supérieure, d'une intégrité superlative, C.A.P. Pelletier portait des favoris magnifiques, à la François-Joseph, des favoris touffus, tire-bouchonnés, foisonnants,... rejoints en bas par la coulée des moustaches, en haut par la broussaille des sourcils, ils encadraient le visage pour lui conférer du caractère, de la solennité, de la respectabilité. Avec ces favoris, le haut de forme, qui avait été au feu avec lui, sa redingote et son intégrité, C.A.P. Pelletier était pour les Libéraux du district de Québec un drapeau vivant, un porterespect...*» (244)

Pelletier fut donc choisi par Letellier pour être son héritier politique dans le comté. Passant pour conservateur (P.J.O. Chauveau, premier ministre du Québec, écrivait à Chapais: «*La famille de M. Pelletier, dans toutes les élections précédentes a été au nombre de vos partisans les plus dévoués; les antécédents de M. Pelletier lui-même... ont toujours été favorables au parti avec lequel vous vous êtes identifié*» (245)) le nouveau rouge pouvait donc amener avec lui quelques voix conservatrices. Mais alors que Chapais postulait les deux députations, Pelletier, lui, ne se présentait que pour la Chambre locale, celle de Québec.

Le 16 août 1867, Le Courrier du Canada annonçait: «*Kamouraska — Ici la lutte est extrêmement vive entre J.C. Chapais et M. Pelletier, ce dernier a pour lui une partie des anciens partisans de L'honorable Luc Letellier de St-Just, mais d'après les nouvelles que nous recevons du comté, il n'y a pas de doute pour la réélection de M. Chapais.*» (246)

Mais le 21 août, voilà que les choses se compliquent: «*Dans le comté de Kamouraska, il paraît que les paroisses de St-Pascal, St-Pacôme et Rivière-Ouelle se trouvent défranchisées, les listes électorales qui doivent être déposées chez le registrateur n'ayant pas été faites suivant la loi.*» (247)

L'officier-rapporteur pour cette élection était le notaire Henri Garon, cousin de M. Chapais. Alors que ses fonctions l'obligeaient à rester neutre dans cette contestation, il commit deux flagrantes erreurs partisanses, qui allaient causer une bagarre ouverte: d'abord, il jugea que les listes électorales de trois paroisses bien connues pour leur allégeance libérale étaient entachées d'irrégularités, et qu'en conséquence, les électeurs de ces paroisses ne voteraient pas à l'élection. Ensuite il afficha ouvertement sa couleur politique, en faisant promener sa vache dans le village de Kamouraska, avec à la queue un ruban rouge, mais ornée aux cornes de rubans bleus. Démonstration plutôt risible (comme il devait s'en produire en plusieurs exemplaires!) mais significative, que les Libéraux jugèrent provocante et irrégulière.

«*C'était plus qu'il n'en fallait pour exaspérer les esprits déjà chauffés à blanc, chez des électeurs injustement menacés d'être privés de leur franchise.*»

(244) Rumilly Robert, HISTOIRE DE LA PROV. DE QUÉ. Tome 8, p. 28.

(245) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 287.

(246) Le Courrier du Canada, 16 août 1867.

(247) Le Courrier du Canada, 21 août 1867.

*Aussi, lors de la présentation des candidats (à Kamouraska), un très grand nombre d'électeurs s'y trouvèrent présents, et divisés en deux masses, déterminés les uns à procéder à l'élection, les autres à l'empêcher, si l'on persistait à défranchiser les électeurs des trois paroisses. (Le jour de la mise en nomination, il ne restait cependant plus que la paroisse de St-Pacôme de défranchisée). L'officier-rapporteur ayant déclaré qu'il n'accorderait pas de polls à ces (cet) endroits, il s'ensuivit une bagarre générale et une bataille sanglante. On le précipita du «husting», et il ne dut son salut qu'à la protection de quelques libéraux qui le firent évader secrètement. Dans la mêlée, plusieurs furent blessés, quelques-uns même le furent dangereusement, et restèrent sur le carreau. Les partisans du M. Chapais furent mis en déroute complète, et lui-même dut se réfugier dans un «cabanneau» destiné à un tout autre usage, où il demeura blotti pendant plusieurs heures. Les révoltés se vengèrent de l'officier-rapporteur par des avanies qu'il dut subir à sa honte, et ils le forcèrent à remettre les brefs d'élection entre leurs mains, ce qui empêcha la double élection...» (248)*

Les émeutiers en effet démolirent l'estrade des orateurs, molestèrent à coups de poings et de pieds l'officier-rapporteur, lancèrent des pierres à Chapais (qui se réfugia non dans un «cabanneau», mais dans la maison de M. Thadée Paradis, d'après l'auteur des Mémoires Chapais); un nommé Louis Desjardins fut «mis à deux doigts de la tombe» (249) L'un des témoins à l'enquête qui s'en suivit raconte: «Je me suis trouvé alors chez Alexis Gagné. Là le trouble a pris. Il s'est rué beaucoup de pierres. J'ai vu François Landril et un nommé Lafrance en ruer. Me dirigeant vers l'église, j'ai vu Pantaléon Pelletier, un des candidats, crier trois fois: «Courage, mes gens!», en haussant les bras et se les rabattant...» (249)

L'enquête révéla que «Édouard Ouellet, Isaïe Dessaint, Romain Bérubé, Octave Bouchard et C.A.P. Pelletier, le candidat à la dite élection avec d'autres» avaient pris part à cette émeute; «que Henri Garon a commis de graves irrégularités dans l'accomplissement de son devoir... sa conduite a été de nature à produire de la défiance et du mécontentement, et il s'est montré indigne d'être de nouveau chargé des fonctions d'officier-rapporteur...» Enfin, le comté fut défranchisé pour 18 mois.

Ainsi Pelletier avait raté son entrée politique, mais le plus mal en point était M. Chapais qui demeurerait ministre, mais toujours sans être élu; heureusement un siège devenu vacant dans le comté de Champlain lui permit de s'y porter candidat. Il fut élu le 16 décembre sans opposition comme député provincial. Puis nouvelle promotion, le 31 janvier 1868, M. Chapais devient sénateur, allant rejoindre ainsi à la Chambre Haute son rival M. Letellier.

(248) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 138, 139.

(249) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, tome 2, p. 274, 275.

### L'élection de 1869:

L'élection ratée de 1867 fut donc reprise en 1869. Mais cette fois M. Chapais ne s'y présenta pas. C'était la première élection depuis 18 ans où ce vétéran de la politique ne brigua pas les suffrages de son comté.

Serait-ce parce que M. Pelletier appréhendait une défaite qu'il proposa aux conservateurs de Kamouraska un compromis? Comme il y a deux députés à élire, Pelletier *«s'engagera et engagera ses partisans à faire élire un député à la Chambre locale dont vous (M. Chapais) conviendrez avec lui,... lequel sera un de vos partisans, à la condition que M. Pelletier sera élu pour la Chambre des Communes...»* (250) Cette proposition avait été faite à P.J.O. Chauveau, premier ministre du Québec par M. Pelletier qui en référa ensuite à M. Chapais. Le compromis ne réussit pas.

Ces tactiques des hautes sommités des partis nous montrent à quel point les partis sont devenus puissants et que leurs chefs sont en fait les dictateurs du comté. Ce ne sont plus les électeurs qui décident du choix des candidats, encore moins du programme et du mandat du député. Mais on tripote à l'amiable avec les faiseurs d'élections; on endosse une couleur et la foule des partisans de voter invariablement pour la couleur proposée. On est loin quand même des comités politiques des années 1847 et 1851, où le peuple optait pour un candidat et lui faisait part d'un programme.

Le Journal de Québec notait dans sa livraison du 4 février 1869: *«La nomination des candidats a eu lieu hier à Kamouraska; tout s'est passé paisiblement. La tempête qui a duré toute la journée d'hier a empêché les candidats de haranguer les électeurs: M. Routhier et Roy sont les candidats conservateurs: M. Pelletier et Letellier sont les candidats de l'opposition. La votation aura lieu les 11 et 12 courant. On a assermenté 50 constables spéciaux pour le maintien de la paix. L'élection de M. Routhier et Roy est considérée comme certaine.»* (251)

Cette dernière affirmation est bien dans le style d'un journal conservateur, qui commentait quelques jours plus tard: *«Tout le monde est convaincu que la lutte y sera chaude durant les 2 jours de la votation, cette semaine, les radicaux faisant surtout un dernier et suprême effort pour reconquérir la position perdue...»*

*«Quand M. Chapais en 1867, sur l'invitation, nous assure-t-on, des deux partis consentait à accepter les deux mandats, M. Letellier condamnait de toutes ses forces le principe de la dualité et donnait ses appuis et conseils à M. Pelletier qui réclamait pour lui la représentation dans la Chambre locale... Aujourd'hui, il se présente lui-même pour cette même Chambre,... tout sénateur qu'il est. Se serait-il donc sacrifié personnellement, et sacrifié ses principes, pour plaire à des hommes exaspérés et désireux de la lutte?»* (251)

---

(250) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, p. 287.

(251) Journal de Québec, le 4 et 9 février 1869.

Enfin les résultats publiés dans le Journal de Québec le 15 février donnaient :

(Communes)	Pelletier	Routhier	(Québec)	Roy	Letellier
Ste-Anne	119	156		174	100
St-Onésime	43	80		94	24
Rivière-Ouelle	120	42		41	119
St-Pacôme	141	77		75	139
St-Denis	25	186		185	23
Mont-Carmel	10	77		77	9
Kamouraska	122	110		99	131
St-Pascal	302	60		60	300
St-André	108	125		127	105
Ste-Hélène	61	43		43	60
St-Alexandre	98	149		155	82
	<u>1149</u>	<u>1105</u>		<u>1130</u>	<u>1092</u>

Donc majorité de 44 au libéral Pelletier à Ottawa et de 38 au conservateur Roy. Le vote fut pratiquement identique pour les candidats des mêmes partis; il n'y a qu'à Ste-Anne et à Kamouraska où l'on trouve des différences de quelque dix à vingt voix. On remarque aussi que le vote fut légèrement plus faible pour les candidats provinciaux; peut-être la fonction paraissait-elle moins reluisante et moins importante.

Ce qui explique la fluctuation du vote à Kamouraska et à Ste-Anne, c'est que les candidats Routhier et Roy étaient respectivement originaires de ces paroisses. On sait que c'est le même Adolphe-Basile Routhier qui deviendra juge et qui composa les paroles de l'hymne national «*O Canada*».

Rivière-Ouelle resta fidèle à ses couleurs, avec 75% de ses votes aux libéraux. Ce ne fut pas suffisant cependant pour que Letellier fut élu; pour ce malheureux candidat, l'élection de 1869 constitue sa 5ème défaite dans le comté; une seule fois, il aura réussi à percer, c'est en 1851; aussi ne se représentera-t-il plus dans ce comté fatal; plus tard, il tentera sa chance dans l'Islet, mais sera encore battu. C'est maintenant le tour d'un plus jeune, M. Charles-Alphonse P. Pelletier; il n'a que 32 ans, il est «*estimé du clergé, porte dignement le haut-de-forme*», au dire de Rumilly. Le voilà lancé; il atteindra les mêmes sommets que son «*parrain*» Luc Letellier.

Le Journal de Québec faisait les commentaires suivants sur cette élection: «*Victoire et défaite dans les deux partis! Victoire et défaite qui ont placé les choses précisément où le compromis brisé les avait mises sans lutte.*

*M. Letellier a été sacrifié par ses amis et on assure qu'il le leur a dit franchement après l'élection. C'est lui, qui, des quatre candidats, a reçu le moins de votes; et de protégé, M. Pelletier est devenu protecteur. M. Pelletier doit évidemment son succès au fait qu'il est né à Ste-Anne (?), qui lui a donné des sympathies, qui ont été refusées à M. Letellier.*

*Quoi qu'il en soit de ce résultat où M. Chapais a au moins triomphé dans la défaite de son éternel adversaire, M. Letellier, réjouissons-nous pour la*

*morale publique, pour l'honneur du comté,... que cette élection se soit passée si paisiblement.»* (252)

Le journal L'Ordre avait écrit: *«Il n'est pas impossible que, connaissant le sentiment des électeurs de Kamouraska, M. Letellier se soit généreusement sacrifié à subir une défaite électorale dans un comté qui lui est si dévoué, afin de leur fournir l'occasion de protester contre la dualité. Si c'est le cas, la stratégie a été très habile, et M. Letellier, croyons-nous, sera aussi disposé à se consoler de sa défaite que nous à en féliciter le comté de Kamouraska, en raison du verdict que celui-ci vient de rendre.»*

Son confrère et adversaire, Le Courrier du Canada commentait cette interprétation du journal «L'Ordre»: *«Il ne nous convaincra jamais qu'il croit à ce phénoménal esprit de sacrifice. Si, par miracle, M. Letellier avait bien réellement l'intention que lui prête notre confrère, il faudrait croire que le temps est venu de fonder un prix quelconque pour les candidats qui briguent les suffrages des électeurs tout exprès pour se faire battre...»* (253)

M. Pelletier devait se présenter en 1872 et 1874 et être réélu les deux fois; en 1872, il fit face au même adversaire, M. Adolphe-Basile Routhier: Le Journal de Québec écrivait le 1<sup>er</sup> août 1872: *«Des nouvelles certaines annoncent que les nominations n'ont pas été paisibles dans Kamouraska... Le comté tend à renouveler les scènes du temps des Chapais et des Letellier... Pour éviter tout trouble, les deux candidats se sont retirés chacun avec leurs partisans...»* (254)

Le 13 août, le même journal donnait les résultats suivants:

	Pelletier	Routhier
Ste-Anne	107	193
St-Onésime	27	46
Rivière-Ouelle	152	33
St-Pacôme	102	73
St-Denis	36	160
Mont-Carmel	25	77
Kamouraska	104	88
St-Pascal	318	67
St-André	116	114
Ste-Hélène	77	48
St-Alexandre	66	135

1129                      1034. Majorité de 95: Pelletier.

Le vote fut moins massif qu'à l'élection précédente, et Routhier perdit des voix presque partout, sauf à Ste-Anne.

L'étoile de Pelletier est à la hausse dans presque toutes les paroisses: à Rivière-Ouelle, il marque des gains, c'est bien certain; mais on trouve

(252) Journal de Québec, 15 février 1869.

(253) Le Courrier du Canada, 19 février 1869.

(254) Journal de Québec, 1 et 13 août 1872 (Cf: Courrier du Can: 24 juillet, 2 et 9 août 1872).

que les votes ont augmenté même à St-Denis et Mont-Carmel, les deux fiefs de Chapais; Kamouraska, elle-même, la paroisse de M. Routhier, donne un vote plus large à M. Pelletier. Cette élection reporta les conservateurs de John MacDonald au pouvoir; mais bientôt éclate le fameux scandale du Pacifique, qui oblige le gouvernement à tenir de nouvelles élections.

L'élection de 1874 vit Letellier dénoncer avec force discours ce scandale; dans Kamouraska, Pelletier se fit élire sans opposition. Entretemps, Chapais s'était retiré de la politique.

Les Libéraux furent portés au pouvoir, et Letellier obtint un ministère, le même qu'il avait déjà occupé sous l'Union: celui de l'Agriculture. Une chance inouïe se présenta pour lui, le 13 décembre 1876: ce fut le décès du lieutenant-gouverneur René-Édouard Caron. Comme c'était le cabinet fédéral qui devait désigner son successeur, celui-ci choisit le ministre de l'Agriculture: Luc Letellier:

*«Ministre, Letellier n'avait eu, en somme qu'à se proposer et à se nommer avec le consentement de son collègue Cauchon. Mais aussi ce libéral chevronné ajoutait à ses titres anciens un titre récent. Il s'occupait d'enrayer l'offensive du clergé contre le parti libéral, et venait de rédiger un mémoire à l'intention des autorités romaines. Trop vigoureux pour moisir dans une demi-retraite, Letellier poursuivrait dans son nouveau poste cette entreprise si importante.*

*Le National* écrivait: *«Sa nomination est la récompense de son dévouement à ses principes politiques. M. Letellier n'est pas un converti de la veille, un homme que les circonstances ont amené dans nos rangs...»* Angers, lui, disait: *«Il a toujours manifesté un esprit de justice, un caractère de fidélité et de loyauté à toute épreuve. Son parti a cru devoir récompenser cette fidélité et cette loyauté. On ne peut pas dire pour lui que la récompense est venue avant le temps; elle est bien méritée. Homme de lettres, le lieutenant-gouverneur a livré bien des combats où la victoire ne lui a pas souri; mais il a combattu en tout honneur et justice, et nous sommes persuadés qu'il mettra aujourd'hui cette loyauté, cet esprit de justice au service de la province...»*

*Letellier fut aussi fêté, termine Rumilly, par toute la population, curé en tête (C'était M. Dion), de son village natal de Rivière-Ouelle. Personne ne rappela que le lieutenant-gouverneur avait été dix ans plus tôt l'un des adversaires les plus résolus de la Confédération...»* (255)

Il y avait un poste vacant au ministère, celui de l'Agriculture; ce fut Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier qui se vit assumer la responsabilité du ministère.

*«Originaire de Rivière-Ouelle comme Letellier, Pelletier suivait le sillage de son aîné depuis 10 ans; il semblait normal qu'il recueillit sa succession au ministère... Il n'avait sans doute pas la personnalité de Laurier, voire de Cauchon ou de Letellier, mais cet homme honnête, représentatif, — favoris et*

---

(255) Rumilly, Robert, HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. Tome 2, p. 63, 64.



Pont Gagnon, vers 1940.

(Photo M. René Hudon).

*haut-de-forme — comptait beaucoup d'amis. A 40 ans, il avait déjà remporté pour son parti des victoires signalées, dans Kamouraska, puis à Québec. Enfin, il était le neveu de l'abbé Painchaud, fondateur du collège de Ste-Anne, prêtre d'une grande réputation de zèle et de charité. Les Libéraux de la nuance nationale appuyèrent sa candidature; ainsi plébiscité par son parti, Pantaléon Pelletier fut nommé ministre de l'Agriculture et Sénateur.» (256)*

Ainsi Pelletier comble les vides créés par Letellier: le poste de ministre, mais aussi le siège de Sénateur pour la division de Granville; c'était le 3 février 1877; il allait rester ministre jusqu'à la chute du ministère MacKenzie, le 16 octobre 1878. Il avait également été élu député de Québec-Est à l'Assemblée Législative de la Province de 1873 à 1874; mais il dut abandonner ce siège, lors de l'abolition du double mandat.

En 1880, quelques Libéraux, dont Pantaléon Pelletier, Antoine-Ernest Gagnon de Rivière-Ouelle, Wilfrid Laurier, et d'autres décident de fonder à Québec un journal moins compromettant que *La Patrie* et *L'Union*: ils se cotisèrent et fondèrent: «*L'Électeur*». Gagnon, député provincial, était un des collaborateurs actifs; c'est lui qui géra la Compagnie d'imprimerie de Québec, compagnie qui publiait ce journal.

Tout en étant Sénateur, Pelletier s'occupait d'organisation électorale, alors qu'il était pour les Libéraux d'Ottawa et de Québec l'organisateur en titre pour une bonne partie de la Côte du Sud. En 1893, au temps de la crise provoquée par l'abolition des écoles françaises au Manitoba, il se forma à Québec un «*Comité National*» où figuraient Pantaléon Pelletier, Philippe-Baby Casgrain, député de L'Islet, et d'autres.

---

(256) Rumilly, Robert, HISTOIRE DE LA PRO. DE QUÉ., tome 2, p. 65.

Il va sans dire que, si Letellier avait parrainé Pelletier dans le comté de Kamouraska, Pelletier à son tour appuyait Antoine-Ernest Gagnon, député libéral à Québec de 1878 à 1890. Le député Gagnon est d'ailleurs son neveu; la mère de M. Gagnon étant une dame Pelletier, sœur de Pantaléon.

Avec l'arrivée de Laurier au pouvoir en 1896, Pantaléon Pelletier est nommé à la présidence du Sénat; il sera à ce poste du 13 juillet 1896 au 28 janvier 1901. Outre ces attributions politiques, il se vit honorer d'autres fonctions: en 1878, il avait présidé la délégation canadienne à l'Exposition Universelle de Paris; la même année, il avait reçu de la reine Victoria le titre de «*Compagnon de l'Ordre de St-Michel et St-George*»; à la même confrérie, il fut promu vingt ans plus tard, Chevalier-Commandeur et reçut le titre de «*Sir*». Le 30 septembre 1904, il est nommé juge de la Cour Supérieure; et en 1908, le 15 septembre, il est nommé au poste suprême de Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec par le gouvernement Laurier.

L'héritier de Letellier aura suivi son «*parrain*» jusqu'au bout. Les deux furent inhumés à Rivière-Ouelle; le premier y mourut le 28 janvier 1881. (257) le second, décédé à Québec, le 29 avril 1911, fut enseveli dans sa paroisse natale.

Philippe-Baby Casgrain rapporte cette anecdote, montrant l'honnêteté du sénateur Letellier; le lecteur jugera de la crédibilité de ce fait: «*En 1875, pendant qu'il était ministre, il continuait d'exploiter en société avec le Dr. Têtu et A.C... (Alphonse Casgrain???) une pêcherie aux marsouins à la pointe de la Rivière-Ouelle. Le produit abondant de la pêche, consistant en une huile alors recherchée pour les chemins de fer, fut vendu par ses associés à l'Intercolonial, pour le compte du gouvernement fédéral. Aussitôt qu'il apprît ce marché, il renonça à sa part de profits, se montant à un peu plus de \$1.000. et l'abandonna à ses associés. (A cette date, il est ministre de l'Agriculture et sénateur). Il ne voulait participer en aucune manière à un contrat fait avec le gouvernement. Cette délicatesse peut paraître excessive à quelques uns; mais elle entre dans l'esprit de la loi qui règle sagement cette matière... «Lui n'était pas de la race des vendus! sa conscience n'était pas à l'en-chère!» (258)*

### **Autres célébrités politiques de Rivière-Ouelle:**

Il va sans dire que Letellier et Pelletier furent les figures dominantes, les célébrités de Rivière-Ouelle; à eux deux, le premier plus que le second, ils symbolisent tout un demi-siècle de dévotion politique; ils sont ce que la paroisse peut afficher de plus méritoire. Combien de paroisses de la

---

(257) Le 2 février 1881, Luc Letellier fut inhumé dans l'église «*sous la chaire, le long du mur*». Étaient présents: Téléphore Fournier, juge de la Cour Supérieure, C.A. Pantaléon Pelletier, sénateur, Henry Joly, David Ross, François Langelier, Ls-Philippe Chaloult... etc (registres paroissiaux).

(258) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 418.

Province de Québec peuvent se vanter d'avoir donné naissance à deux vice-rois? Rivière-Ouelle peut même se glorifier d'avoir donné naissance à un père de la Confédération, M. Jean-Charles Chapais, quoique St-Denis fut sa paroisse d'adoption. Mais, à propos, que trouve-t-on à Rivière-Ouelle pour célébrer leur mémoire??? Un monument funéraire défraîchi!!!

A côté de ces vedettes (!), il y eut d'autres hommes politiques dont Rivière-Ouelle peut être fière d'avoir donné naissance ou résidence:

CHARLES-ANTOINE-ERNEST GAGNON naquit à Rivière-Ouelle, le 4 décembre 1846; fils d'Antoine Gagnon et d'Adèle Pelletier, son père était marchand. Il fit ses études au Collège de Ste-Anne, où il est un élève moyen; sur un de ses bulletins, d'étudiant, il est mentionné: «*Bien, assez bien partout... Ernest est très léger. Il n'est pas délicat dans ses manières.*» (259) Il étudia le notariat à l'Université Laval et ouvrit une étude à Rivière-Ouelle. Il se fit connaître en occupant des postes dans la Commission Scolaire locale, et en œuvrant dans les affaires paroissiales, entre autres pour la reconstruction de l'église.

Il se présente la première fois pour la Législature de Québec contre Pascal Taché de Kamouraska; cette première élection lui porta chance et il fut élu par une faible majorité de 25 voix. La presse porta peu d'attention à cette élection de Kamouraska, occupée qu'elle était par les incidents entre le lieutenant-gouverneur Letellier et son premier ministre conservateur sir Charles-Eugène de Boucherville.

En effet Letellier avait envoyé une note au premier ministre «*le blâmant d'avoir sollicité de la Législature des subsides et des taxes sans l'autorisation préalable du Lieutenant-Gouverneur; d'avoir présenté certains projets de loi sans l'assentiment de celui-ci... d'avoir manifesté une insouciance habituelle à l'égard des prérogatives légales d'un officier supérieur.*» Le 2 mars 1878, le ministère conservateur de Boucherville était forcé de démissionner par la volonté de Letellier, lieutenant-gouverneur libéral. La presse du temps qualifia cette initiative de «*coup d'état*». On discutait dans les journaux à savoir qui du premier ministre ou du gouverneur avait raison. C'était un précédent. Il fallut en référer à Londres qui finalement approuva la révocation du mandat de lieutenant-gouverneur. Letellier devait abandonner son poste; il se retira à Rivière-Ouelle.

Ernest Gagnon siégea alors dans l'opposition; le premier ministre appelé à diriger la province fut J.A. Chapleau, conservateur. Le 23 juillet 1880, il proposa en Chambre «*d'alléger le budget, en supprimant l'indemnité des membres de la Chambre Haute; puisque les honorables Conseillers, disait-il, prétendent représenter la classe riche de la province et l'aristocratie de la province, ils devraient offrir leurs services gratuitement, par patriotisme...*» Ce projet de loi fut repoussé par 23 voix contre 14. (260)

---

(259) Archives provinciales, papiers Gagnon.

(260) (HIST. DE LA PROVINCE DE QUÉBEC) Tome 3, p. 30.

Durant l'été 1880, on l'a vu, il collabora à la fondation du journal «*L'électeur*». Laurier, Pelletier, Joly de Lotbinière (ex-premier ministre libéral) Langelier étaient les promoteurs. Ce journal devint «*un journal vivant, bien écrit et combatif,*» affirme Rumilly.

En 1881, paraît dans ce journal un article intitulé: «*La caverne des 40 voleurs*», où on accusait des politiciens conservateurs d'avoir eu des intérêts dans une sorte de scandale des chemins de fer. Gagnon, gérant du journal, fut arrêté; son oncle, Pantaléon Pelletier dut cautionner sa libération, jusqu'au moment où il fut reconnu coupable de libelle, et passible de poursuite. C'est alors que l'auteur de l'article se fit connaître: c'était Wilfrid Laurier. Gagnon fut donc quitte puisque ce fut dorénavant l'auteur qui en prenait la responsabilité. La même année, en décembre, des élections générales avaient lieu, où les Conservateurs allaient être reportés au pouvoir.

Dans Kamouraska, Ernest Gagnon fit face à Georges Richard de St-Pascal. Les résultats donnèrent: les majorités suivantes:

	Gagnon	Richard
Ste-Anne		80
St-Onésime		80
St-Pacôme		38
Rivière-Ouelle	140	
St-Denis		107
St-Philippe		39
Mont-Carmel		70
St-Pascal	217	
Kamouraska	46	
St-André		23
Ste-Hélène	37	
St-Alexandre		42
	<hr/> 423	<hr/> 429.

Majorité de 6 à Richard. (261)

Ainsi Gagnon se voyait battu de justesse; il décida de faire exécuter un recomptage qui redonna une majorité de 1 (?) voix à Gagnon. Il fut donc déclaré élu et put aller siéger à nouveau. Cependant, l'élection dut être recommencée en janvier 1883; cette fois, St-Denis et Rivière-Ouelle avaient enregistré le même nombre de votes; et Gagnon avait accumulé une majorité de 50 voix (61 d'après d'autres rapports).

Rumilly dit de lui: «*Gagnon, au physique et aux manières rudes, procédait par coups de boutoir; redouté des adversaires, il passait pour un rouge éprouvé. Mais il déçut «La Patrie», en se rangeant sous les ordres de Mercier.*» (262)

(261) Journal de Québec, 2 déc. 1881; La Patrie, 12 décembre 1881.

(262) Rumilly, R. HISTOIRE DE LA P. DE QUÉBEC., Tome 4, p. 40.

En 1886, il se présente à nouveau et est réélu. «*La Patrie*» commentait: dans Kamouraska, Gagnon, national élu. «*Les pendards avaient juré de battre M. Gagnon. Mais il leur a donné là une leçon dont ils se souviendront.*» (263) Ce terme de «*national*» donné à libéral Ernest Gagnon est pour le situer dans le groupe des libéraux de Honoré Mercier qu'on appelait «*nationalistes*», par suite de leur prise de position radicale vis-à-vis l'affaire Riel, qui avait été pendu (par les Conservateurs et les Orangistes de l'Ontario, les «*pendards*», d'après «*La Patrie*») en 1885.

Cet appui donné à Mercier va lui mériter un ministère; en effet, le Gagnon, «*travailleurs à la rude écorce*», est nommé secrétaire provincial, poste qu'il occupera de 1886 à 1890.

C'est une époque de colonisation, cette période de Mercier; en 1887, Gagnon inaugure avec Mercier le chemin de fer du Lac St-Jean; le curé Labelle, sous-ministre de la colonisation, fut promu par Rome «*protonotaire ecclésiastique; il célébra sa première messe à Rivière-Ouelle, en présence de Mercier et du Secrétaire Provincial*», affirme Rumilly. (264) Mais, «*à l'approche des élections fixées au 17 juin, Ernest Gagnon s'était créé des ennemis par sa rudesse; il troqua son portefeuille contre le poste de shériff à Québec. Il remplit enfin sa vocation!, dirent ses adversaires; on aurait même dû lui procurer un office de bourreau.*» (264)

Cette nomination de shériff décourageait les «*cœurs libéraux*» de Rivière-Ouelle et du comté, qui lui écrivaient: «*Avant de quitter la position de Secrétaire de la Province, que vous avez si dignement occupé depuis 4 ans, permettez-nous de vous exprimer notre reconnaissance pour tous les services que vous avez rendus...*

*Aussi on entend redire votre loyauté et votre bienfaisant patriotisme par les adversaires comme par les amis, mais avec cette différence que les louanges des premiers cachent un certain contentement, tandis que les cœurs libéraux sont remplis de regrets en voyant ce chef aimé qui, depuis plus de 12 ans nous conduit à la victoire, laisser l'arène politique et ensevelir ses talents en acceptant la fonction de shérif, position qui convient à un homme usé, non pas à vous qui êtes encore plein d'ardeur et d'activité...»* Puis on l'invitait à reconsidérer sa décision de quitter la politique. 27 signatures appuyaient cette requête suppliante, où transpire le véritable et unique motif de maintenir ce candidat: «*nous conduire à la victoire!!!*»

Il ne se représenta plus, et c'est un notaire Martin de St-Pascal qui le remplaça comme libéral; après lui, le comté de Kamouraska délégua un député conservateur. A Rivière-Ouelle, il a laissé une réputation de «*buveur, grosse face et entêté*», quoiqu'il ait obtenu pour ses paroissiens un pont neuf, aujourd'hui détruit: le pont Gagnon.

Il décéda le 11 juin 1901 à Québec, mais fut inhumé à Rivière-Ouelle.

(263) *La Patrie*, 15 octobre 1886.

(264) Rumilly, HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, Tome 6, p. 98 et 137.

Un autre député résident à Rivière-Ouelle fut M. PIERRE GAGNON. Il se présenta la première fois en 1927.

L'Action (Catholique) annonçait dans la livraison du 2 novembre 1927: «M. Gagnon cultivateur de Rivière-Ouelle, qui se présentait comme candidat libéral-(indépendant) dans Kamouraska a défait le candidat du gouvernement M. E. Marquis par une majorité de 279 voix... Il a été élu pour succéder il y a quelques mois à M. Néré Morin:

	Majorité Gagnon		Majorité Marquis
St-Pacôme	369	St-Alexandre	158
Rivière-Ouelle	174	St-Pascal	94
Mont-Carmel	88	St-Eleuthère	91
St-Bruno	52	St-Germain	67
St-Onésime	51	St-Athanase	42
Kamouraska	20	St-Joseph	42
St-Denis	20	St-André	38
St-Philippe	16	Ste-Hélène	20
	<hr/>		<hr/>
	831		552.

Une foule de 2,000 personnes a acclamé le nouveau député de Kamouraska, lundi soir quand les résultats furent connus. M. Pierre Gagnon, le nouvel élu, est un ancien conseiller de la municipalité de Rivière-Ouelle. Il naquit à St-Fabien de Rimouski en 1886; ce qui lui donne 41 ans. Son père, M.



C. A. Ernest Gagnon, député, ministre.

(Photo abbé Armand Dubé).

*Frédéric Gagnon, né lui-même à St-Fabien était descendant d'une famille qui était demeurée pendant de nombreuses générations à Rivière-Ouelle.»* (265)

Ce vote est assez difficile à expliquer par le fait qu'il n'y avait pas de candidat conservateur dans la lutte; ce qui fausse légèrement les données traditionnelles du vote; on voit des paroisses traditionnellement conservatrices voter pour le candidat qui s'est affiché comme indépendant (mais, il le dira plus tard lui-même, il était libéral!), alors que Rivière-Ouelle, traditionnellement libérale tourne le dos à Marquis, pour voter pour le candidat de son clocher. Comment expliquer le vote massif de St-Pacôme pour Gagnon?

En 1931, M. Gagnon se représente, mais libéral cette fois; d'ailleurs les Libéraux retournent au pouvoir cette année-là. Son adversaire, ironie du sort, est un autre résident de Rivière-Ouelle, cultivateur comme lui, et son voisin: M. Louis Lévesque. *«M. Gagnon, ancien député de Kamouraska, a obtenu une seconde fois la confiance des électeurs, qui lui ont donné une majorité de 846 voix... Il avait été élu en 1927 dans une élection partielle. Hier, il a obtenu la majorité des 15 paroisses sur 18:*

Majorité Gagnon		Majorité Lévesque	
Ste-Anne	42	St-Denis	53
St-Onésime	47	Mont-Carmel	46
St-Pacôme	225	St-Alexandre	33.
Rivière-Ouelle	84 (?)		
St-Philippe	14		
St-Pascal	170		
St-Louis (Kam)	64		
St-Germain	27		
Ste-Hélène	60		
St-Bruno	90		
St-Joseph	35		
Rivière Manie	29		
St-André	59		
St-Eleuthère	27. (266)		

L'élection ne s'était pas faite cependant sans incidents: à St-Pascal, lors de l'appel nominal, il y avait eu des bagarres; deux jeunes gens avaient été arrêtés: L'Action titrait: *«Le sang a coulé dans Kamouraska: des coups de feu pendant l'assemblée à St-Pascal:*

*Un officier de circulation, M. Donat Lizotte, est pris à partie par des auditeurs, et tire 5 balles. Deux personnes sont blessées et transportées à l'hôpital de Rivière-du-Loup. Beaucoup d'émoi.*

*Cette bagarre s'est produite durant le discours du candidat conservateur, M. L. Lévesque. Quelques auditeurs, s'étant mis à faire du tapage, un par-*

(265) L'Action, 2 novembre 1927.

(266) L'Action, 26 août 1931.

tisan voulut rétablir l'ordre et atteignit un officier de circulation, pour lui donner une forte raclée.

*L'Assemblée débuta paisiblement: M. P. Gagnon et L. Lévesque avaient décidé de parler chacun leur tour. M. Gagnon, député sortant, commença. Il dut subir plusieurs interruptions, mais plutôt amusantes. Quand Mr. Lévesque voulut lui répondre, le train (sic) commença et la bagarre se produisit...» (267)*

M. Gagnon se présenta de nouveau en 1935, avant d'être définitivement battu en 1936 par René Chalout de l'Union Nationale; avant son départ de la Chambre, il eut l'occasion de faire un discours que la presse rapportait en ces termes:

*«Le député de Kamouraska, écrivait l'Action, a des compliments pour tous ceux qui ont reçu des honneurs à droite; puis à la gauche, il prodigue des reproches. Nous attendions de l'autre côté, dit-il, un programme qui nous renverserait, et nous avons trouvé un programme de désespoir.*

*Il affirme que les électeurs de son comté ont rendu le 25 novembre un hommage au parti libéral. Ses adversaires ont clamé qu'ils faisaient une lutte de pauvreté et de charité, mais ils ont sorti de l'argent comme jamais. Ils ont prêché la tempérance, et jamais nous n'avons vu la boisson couler autant dans le comté. Nos adversaires ont peut-être passé le chapeau dans des maisons de charité et d'éducation, où on voulait battre celui qui les traitait avec justice. Il est venu dans mon comté de la visite qui voulait tromper l'électorat et peut-être aussi mousser sa candidature.*

*M. Gagnon explique qu'il a fait son chemin dans la vie et que, s'il est député, il le doit aux enseignements qu'il a puisés dans sa famille. Il dit qu'il a beaucoup de sympathie pour les jeunes, mais on ne doit pas les habituer à compter sur l'État ou à espérer vivre au crochet des grosses compagnies. On est en train, dit-il de monter la jeunesse contre l'autorité civile. Quand on aura assez monté la jeunesse et qu'elle se sera attaqué à l'autorité civile, elle s'attaquera ensuite à l'autorité religieuse. (Applaudissements à droite)*

*Le député de Kamouraska, continue le journaliste, s'attaque au gouvernement Bennett. Il parle ensuite de colonisation... Il affirme que l'octroi de \$300. aux fils de cultivateurs a été distribué sans esprit politique aux bleus comme aux rouges. (rires à gauche; applaudissements à droite) S'il y a un gouvernement qui a donné aux cultivateurs, c'est le gouvernement libéral...*

*L'orateur parle de drainage. Il demande que l'on réduise les indemnités que paient les cultivateurs. Il affirme ensuite que la base de L'Union Nationale s'effrite dans la Province. (A ce moment, on entend des «miaou» à gauche).*

*Le député de Kamouraska dit que comme le ministre du Travail, il s'est présenté comme indépendant en 1927, mais qu'il était rouge. La gauche l'applaudit; ensuite, quand il dit qu'un cultivateur de son comté lui a déclaré que le discours du premier ministre était mieux que Laurier.*

---

(267) L'Action, 18 août 1931.

*Il dit à M. Duplessis qu'il avait juré fidélité à son parti, mais qu'il a abjuré. Il reproche à des journaux d'avoir dit que le Bas du Fleuve avait donné un mauvais vote le 25 novembre. Il affirme que la population est avec le parti libéral...» (268)*

Eh! Bien! Pour un discours électoral en Chambre, c'en est un! Ceci préparait bien la campagne à venir; c'était en avril, et les élections étaient annoncé pour le mois d'août. Mais, en même temps, c'était une sorte de testament politique, puisque M. Gagnon allait finalement être battu. Cependant, le discours eut ses échos à Rivière-Ouelle: des protestations ont plu; il y en eut de toutes les paroisses; L'Action cite deux lettres, l'une le 6 avril de Rivière-du-Loup; l'autre de Rivière-Ouelle le 17 avril:

*«Rivière-Ouelle, 11 avril 1936:*

*Les Nationaux de Rivière-Ouelle sont heureux et se font un devoir de répondre au sieur Pierre Gagnon, député de Kamouraska, qui a parlé à l'Assemblée Législative, le 1<sup>er</sup> avril.*

*Ce personnage considérable, en mal d'attirer l'attention sur son importance s'est permis des insinuations de mauvais goût, sur une institution vénérable qu'il eut mieux fait de fréquenter plus souvent, pour bien apprendre à la bien connaître, et surtout à la respecter!!!*

*Quant à ses autres avancés moins diffamants, parce que risibles, il sait pourtant mieux que personne, le pauvre, à quoi s'en tenir en matière de marchandage électoral, d'intempérance et de tentative d'intimidation!*

*En tout cas, lorsqu'on habite un château de verre «frangé» qu'il soit d'apparence, il est toujours prudent, lorsqu'on sort son arbalète, et que l'on est mauvais tireur, de suivre la trajectoire des traits qu'on lance à tout hasard sur les lieux fréquentés d'ordinaire par de paisibles piétons.*

*Aussi, nous, les Nationaux de la paroisse qui est également la sienne, protestons de toutes nos forces contre les imputations méchantes et maladroites de ce député. A tout événement, il fera bien à l'avenir de peser un peu ses mots...*

*A bon entendeur, salut,*

*Les Nationaux de Riv.-O.»*

*«Déclaration assermentée de Alfred Martin, organisateur du parti National de Rivière-Ouelle:*

*«Je, soussigné Alfred Martin de Rivière-Ouelle, déclare par affidavit, qu'aucune boisson n'a été donnée ou distribuée du côté des Nationaux durant les élections provinciales du 25 novembre dernier...*

*Nous nous sommes faits un devoir et un honneur de remplir les engagements que nous avons pris en signant l'engagement de la Ligue de Moralité Publique.*

*Alfred Martin,*

---

(268) L'Action, jeudi, 2 avril 1936.

«assermenté devant moi, à Riv.-Ouelle, 12 avril 1931,

Émile Lévesque, sec.-trésorier.» (269)

Le journal ajoutait: «Nous avons reçu un bon nombre de lettres, en réponse aux attaques déplacées de M. le député Gagnon contre une partie du clergé de son comté. Nous ne publierons pas les autres, nous contentant de les résumer toutes dans notre propre protestation contre des paroles lancées à la légère par un homme public au grand mécontentement de ses électeurs...»

Aux élections de 1939, un autre enfant de la paroisse de Rivière-Ouelle se présentait pour représenter le comté de Kamouraska: c'était M. LÉON CASGRAIN, qui fut élu par une large majorité; il devint plus tard juge. Il résidait à Rivière-du-Loup. A cette élection, il s'était produit des incidents que nous résumons ici:

Le Parlement en session a fait un remaniement de comtés; le premier ministre Duplessis, pour se débarrasser de son terrible adversaire René Chalout, réunit le comté de Kamouraska à celui de Rivière-du-Loup. On aurait pu s'attendre que M. Thomas Chapais proteste contre cette «irrégularité» à la démocratie; il ne fit que demander que le nom de Kamouraska fut placé devant celui de Rivière-du-Loup. M. Chalout fut élu indépendant dans le comté de Lotbinière; et dans Kamouraska, ce fut quand même un Libéral, M. Casgrain. A la session de 1944, le gouvernement Godbout rétablit le comté comme il était auparavant.

On connaît le député ADÉLARD D'ANJOU de St-Pascal, comme étant un fils de la paroisse; il détenait un commerce à Rivière-Ouelle qui fut incendié en 1930. La perte se montait à quelque \$15,000. Ce magasin était situé entre l'hôtel Mac's Inn et la propriété de M. Athanase Pelletier.

Il s'établit ensuite à St-Pascal, où il s'est monté une entreprise de transport florissante. Il fut élu en 1966.

Il y a aussi M. J.-ALPHONSE BEAULIEU; né à Rivière-Ouelle, le 29 décembre 1891 de Ludger Hudon et Eulalie Gagnon, M. Beaulieu a épousé M.-Louise Boucher avant d'ouvrir un commerce à Rivière-Bleue. Il fut député au Provincial de 1935 à 1936 et de 1939 à 1944.

D'autres enfants de la paroisse se sont aussi illustrés dans les affaires publiques:

Nous avons déjà mentionné M. PHILIPPE-BABY CASGRAIN; né le 30 décembre 1826 à Rivière-Ouelle, marié à Mathilde Perrault, il fut avocat et député de L'Islet à Québec. C'est lui qui a écrit le «*Mémorial des Familles Perrault, Casgrain et Baby*», ainsi que «*Luc Letellier et son temps*».

M. PIERRE D'AUTEUIL, né le 2 avril 1857 à Rivière-Ouelle de Louis D'Auteuil et Justine Caron; il fut avocat; épousa en premières noces, Adèle Dumas, puis, en secondes noces, Adéline Forget (Veuve Ph. Laferrière). Il demeura à La Malbaie, à Québec, puis à Roberval. Il fut député

---

(269) L'Action, vendredi, 17 avril 1936.

du comté de Charlevoix, et finalement nommé juge de la Cour Supérieure de Québec, le 3 mars 1921.

Le DR. PANTALÉON PELLETIER, né le 27 juillet 1860 à Rivière-Ouelle de Joseph Pelletier et Henriette Martin, épouse Marie Hudon. Il pratique la médecine à Sherbrooke; il fut député du comté de Sherbrooke à Québec, et choisi Orateur de la Chambre d'Assemblée.

M. JEAN-MARIE MORIN, né à Rivière-Ouelle, le 19 février 1929, il épouse Pauline Turcotte; professeur au Collège de Lévis, il fut élu député du comté de Lévis à Québec, le 5 juin 1966; il fut nommé ensuite secrétaire parlementaire du premier ministre; en juillet 1967, il représente le gouvernement de Québec aux jeux pan-américains de Winnipeg; en novembre 1967, il dirige une mission québécoise de la jeunesse à Paris; nommé ministre d'état à l'éducation en 1968, il devint ensuite ministre d'état aux Affaires intergouvernementales et ministre responsable de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse.

Cette même année 1968, il signa à Paris le Protocole créant l'office franco-québécois pour la Jeunesse; il représenta le Québec aux Jeux Olympiques de Grenoble et de Mexico. En 1969, il dirigea la Délégation canadienne à la Conférence des ministres de l'Éducation des États d'Afrique au Congo, puis ensuite à Paris et en Mauritanie.



M. Pierre Gagnon, maire et député.  
(Photo M. Pierre Gagnon).



M. Adélarde D'anjou, député.  
(Photo M. Adélarde D'anjou).

Depuis juin 1970, M. Jean-Marie Morin est directeur général des Opérations au bureau du Commissaire aux langues officielles.

Pendant l'exercice de ses multiples fonctions, M. Jean-Marie Morin eut l'insigne honneur de rencontrer des personnalités politiques nombreuses internationales; c'est ainsi qu'au cours de l'année 1967, année de l'Exposition Universelle de Montréal, M. Morin fut pendant quelques jours l'hôte de Sa Majesté l'Empereur Haïlé Sélassié d'Éthiopie et de leurs Majestés le Roi et la Reine de Thaïlande; il rencontra le général de Gaulle, président de la France, à Grenoble, en février 1968.

Enfin, la galerie des grands hommes politiques issus de Rivière-Ouelle n'est sans doute pas fermée; peut-être que la liste ici détaillée n'est pas complète; nous prions d'excuser les erreurs et oublis.

Quelles conclusions tirer de ce vaste chapitre?

Les observations qui suivent nous ont paru être des caractéristiques de la vie politique de Rivière-Ouelle:

1 — Le conflit politique se transporte dans toutes les sphères de l'activité paroissiale: au manoir seigneurial, à la mairie, à la Commission Scolaire, dans la pêche à marsouins, dans la Cie de la Plaine, jusque dans le «*banc d'œuvre*», au chœur de chant, dans le Couvent et les bancs d'école.

Réciproquement, le maire, le curé, les marguilliers, les échevins ont un parti pris; de telle sorte que, si l'élection de Letellier est une affaire qui regarde le curé, la reconstruction du couvent est une affaire qui regarde les «*rouges*», et le déménagement de la Fabrique, une qui regarde les «*bleus*». Il y a jusque dans les familles où la politique crée des divisions.

2 — Il y a des périodes mortes et des saisons chaudes; ainsi, de 1792 à 1850, le climat électoral est plutôt froid, et laisse les gens indifférents. De 1851 à 1872, la compétition devient extrêmement tendue avec deux sommets de violence: 1854 et 1867. A cette période, le comté de Kamouraska atteint une renommée nationale pour l'excellence de sa corruption politique. Les deux centres nerveux du comté sont: Rivière-Ouelle et St-Denis; Kamouraska, le chef-lieu du comté est aussi témoin de quelques échaffourées.

De 1872 à 1950, la pression diminue graduellement. Une soupape a laissé sortir la vapeur, lorsque le clergé a cessé d'être partisan. Enfin de 1950 à aujourd'hui, le croira-t-on, la température est descendue presque au point de congélation. Il ne se fait plus d'Assemblées contradictoires, même plus d'assemblées tout court. Les candidats se font rares, et à peine se dérange-t-on pour déposer son bulletin de vote.

3 — La corruption n'est pas le monopole d'un seul parti, mais appartient aussi bien à l'un qu'à l'autre. Chaque parti, et souvent les chefs, essaient de mettre de côté tous les atouts; les puissances financières (seigneurs, marchands, industriels, compagnies...) les puissances sociales (curé, notaire, médecin, maire, notables du lieu, journaux...) et l'appui du gouvernement. A ce titre, Chapais et Letellier nous sont apparus des champions dans

l'organisation d'une élection, et laissent loin derrière les Pelletier, Routhier et Gagnon.

Le peuple, lui, se donne au plus offrant, penche vers celui qui crie plus fort, tire profit des deux clans, revient du côté où penche la balance, écoute son curé, prête l'oreille au candidat, étouffe sa conscience, et vote finalement pour celui qui lui rapporte le plus.

4 — Les candidats, au début, paraissent suivre une idéologie, un programme politique, poursuivre un idéal. En effet, ils se greffent sur l'une ou l'autre des tendances politiques existantes, en ajustant aux besoins locaux le programme officiel. De pensée originale, de doctrines neuves, de réalisations spectaculaires, ils n'en ont que peu et même pas. Ils se situent entre le sommet du parti, les chefs, et le peuple; ils essaient de se conformer aux premiers, en flattant ce dernier.

L'électeur, lui, se soucie peu des hautes considérations philosophiques; il se foute des programmes, et n'a que peu d'égards pour les conséquences de son vote. Ce qui l'intéresse est l'enjeu, la compétition, le côté *«sportif»* de la loterie électorale. Gagner son élection est le véritable but; que son candidat (au début, celui de sa paroisse, ensuite celui de son parti) triomphe, et que ce soit une sombre humiliation pour l'autre clan! Voilà l'enjeu. Bien sur, il y a les partisans fanatiques qui ne jurent que par leur parti, le seul, l'unique, le bon, le meilleur. Ça devient presque une religion que d'être Conservateur ou Libéral.

En somme, c'est une bien piètre démocratie; on prétend voter pour le meilleur homme, ou le meilleur parti, mais c'est faux, on vote pour soi, pour ne pas être humilié d'une défaite, pour ne pas *«perdre son vote»*!! Je crois qu'on a dit fort à propos que *«le canadien-anglais sert la démocratie, et que le canadien-français se sert de la démocratie!!»*

5 — Les élections fréquentes, le nombre restreint de voteurs, les majorités fort minces, excitent au début le feu des passions politiques. Lorsque le nombre des voteurs augmentera, par suite de l'élargissement du droit de vote, mais aussi par la création de paroisses neuves dans la profondeur des terres, il deviendra de plus en plus difficile d'*«arranger»* une élection. Il nous paraît que tout récemment même, il se dégage un esprit plus indépendant vis-à-vis du vote; on a même vu surgir un tiers parti, et son candidat, recevoir une large majorité.

Dans une étude des mœurs de la population de l'Île Verte, M. Marcel Rioux, sociologue observait des détails qui, je le crois, peuvent se dire aussi bien des gens de Rivière-Ouelle:

*«La politique fédérale est loin de susciter autant d'enthousiasme que les élections provinciales, écrit-il; sans vouloir affirmer que le niveau de celles-là soit plus élevé que celui de celles-ci, on peut affirmer que les élections fédérales ont l'air plus sérieuses, que les problèmes et les hommes en cause à Ottawa étant plus lointains et moins bien connus peut-être, il s'y mêle un je ne sais quoi de plus solennel et de moins familier... Il est à remarquer que les discussions entre partisans opposés ont trait presque invariablement*



M. Jean-Marie Morin, député et ministre.

(Photo J.M. Morin).

*aux chances que chaque parti a de remporter la victoire; chacun s'intéresse à cette partie colossale qui doit se jouer et suppute les chances de chacun; on appelle cela faire la vérification des listes électorales; on examine le cas de chaque personne et on essaie de juger pour quel candidat elle votera.*

*Le dimanche qui précède l'élection, le curé lit le mandement des évêques sur les élections et enjoint à chacun de donner un vote libre et honnête. Jusqu'au dernier moment, quelques personnes font mine d'être incertaines, disent qu'elles ne voteront pas, qu'elles sont mécontentes de l'organisation et attendent qu'on leur donne satisfaction; des gens acceptent de l'argent et font un peu comme ils l'entendent...*

*D'ailleurs, comme nous l'avons dit, personne ne s'intéresse réellement à la politique... les politiciens eux-mêmes ne se donnent pas beaucoup la peine de leur expliquer ce qui sépare les partis en présence...» (270)*

---

(270) Rioux Marcel, LA CULTURE DE L'ILE VERTE, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1965, p. 43 à 45 (Cette étude fut faite en 1948.)

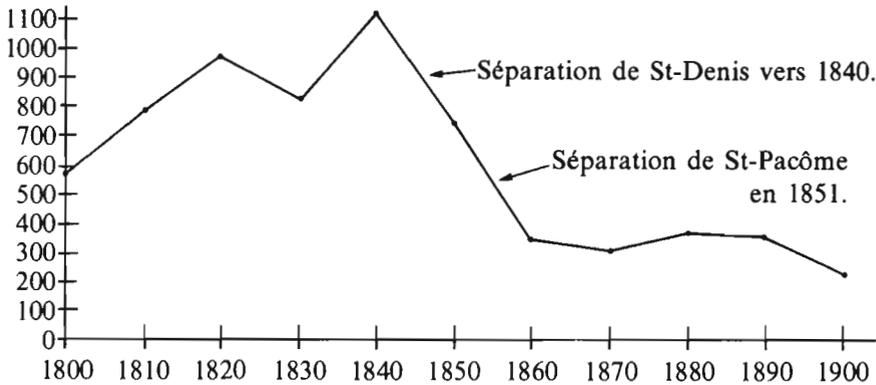
## VIE ÉCONOMIQUE:

### Évolution de la population au XIX<sup>ème</sup> siècle:

A partir des données des registres paroissiaux, nous avons étudié l'évolution des naissances et des décès entre les années 1800 et 1900; comme il aurait été trop long de donner les statistiques pour chaque année, nous avons additionné les groupes de dix ans; voici ces données:

Années	Naissances	Décès	Excédent	Variation en %
1800-1810	1274	484	790	+37%
1810-1820	1654	682	972	+23%
1820-1830	1764	927	837	-13%
1830-1840	1840	737	1103	+31%
1840-1850	1331	584	747	-32%
1850-1860	772	423	349	-53%
1860-1870	687	380	307	-12%
1870-1880	727	363	364	+18%
1880-1890	674	316	358	-1%
1890-1900	682	449	233	-35%

Accroissement ou excédent de la population



Comme on le constatera sur le graphique, l'accroissement (Naissances-décès) de la population à Rivière-Ouelle a suivi des hausses et des baisses:

- 1 - De 1730 à 1840, il y a un accroissement positif à long terme de la population; les recensements nous indiquent que cette population a effectivement passé de 302 habitants en 1739 à 3,784 en 1831; il y eut dans ce siècle cependant deux décennies où l'accroissement fut moindre que la décennie précédente: c'est 1791 à 1800 et 1820 à 1830.
- 2 - Puis, de 1840 à aujourd'hui, la population de Rivière-Ouelle s'est accrue de moins en moins vite. (Voir le tableau pour les années 1900 à 1970). Les 20 premières années voient une chute très prononcée de l'excédent de population. C'est que deux paroisses sont créées aux dépens de Rivière-Ouelle: St-Denis et St-Pacôme. Finalement, la création

de St-Philippe, en 1870 et de Mont-Carmel, en 1867 achèvent de soustraire aux registres de la paroisse plusieurs naissances et décès. Une fois ces démembrements finis, le mouvement à la baisse se fait plus lent, et entrecoupé de quelques hausses.

A notre avis, ces mouvements de baisse sont dus à deux grandes causes:

- 1 — L'Exode rural: à partir de 1820, la jeunesse de Rivière-Ouelle quitte la région vers la Gaspésie, le Lac St-Jean, les paroisses intérieures du comté, St-Gabriel, Mont-Carmel, St-Philippe, voire même vers le Témiscouata; on quitte aussi pour les États-Unis, les centres urbains du Canada, l'Ouest Canadien, etc... Cet exode des jeunes fait qu'on assiste à un vieillissement graduel de la population.
- 2 — Une diminution persistante de la natalité: par exemple: il y a une moyenne annuelle de 68 naissances pour 1860-70, alors qu'on a une moyenne de 24 seulement pour 1960-70, pour une population substantiellement égale; heureusement, que dans le même temps, le nombre de décès a aussi diminué! Comment expliquer cette baisse du taux de fécondité? C'est une question à laquelle on ne peut donner de réponse simple, à cause de la complexité d'une telle situation, qui déborde d'ailleurs le cadre de la paroisse, et même du pays; c'est un problème de civilisation, puisque toute l'Europe et l'Amérique du Nord souffrent de ce problème.

Il resterait une étude intéressante, mais fort difficile et dispendieuse à faire cependant: celle de faire une évaluation la plus précise possible de l'émigration locale vers les États-Unis, par exemple, ou vers le Lac St-Jean... Combien de gens de Rivière-Ouelle se sont retrouvés dans l'Illinois, en compagnie de Chiniquy? Combien des nôtres habitent les villes du Maine, du Vermont, du Connecticut? Combien des nôtres, parmi les groupes minoritaires francophones du Manitoba ou de la Saskatchewan?

### **Agriculture:**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les vieilles traditions agricoles sont solidement implantées; mêmes techniques, mêmes instruments, même méthode et même culture qu'au siècle précédent, ou à peu de choses près, ce sont les mêmes mœurs agricoles que les ancêtres avaient déjà vécu. Cependant, ce siècle voit des efforts nombreux en vue d'améliorer le rendement des terres, diversifier les récoltes, multiplier les procédés. Une première tentative, en ce sens, est faite dès le 6 avril 1789, alors que le gouverneur du temps, Lord Dorchester (Guy Carleton) invite des notables de la province à fonder une société d'agriculture; on trouve à cette première société, qui ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès, des personnalités comme: M. Panet, curé de Rivière-Ouelle, Pierre Florence, marchand de Rivière-Ouelle, Jacques Perrault dit l'aîné, procureur du seigneur de La Bouteillerie, de même que Mgr. l'évêque de Québec, Aubert de Gaspé, au total, une soixantaine de personnes venant tant du clergé, de la magistrature, du commerce, du gouvernement, des «*professions*», etc... (271)

---

(271) Lemoyne, J. M. : ÉTUDES HISTORIQUES, Québec 1885, p. 21.

Une seconde tentative, plus locale, fut organisée par Mgr. Panet, curé de Rivière-Ouelle, de concert avec le curé de Ste-Anne, en 1827, afin d'instruire le peuple sur les méthodes nouvelles de culture et encourager la production agricole. On l'a vu. Des prix furent décernés, des concours organisés. Le gouvernement désirait également contribuer à l'essor agricole; la création des «townships» devait permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer sur des fermes; ainsi le canton de Ixworth (St-Onésime) fut ouvert à la jeunesse de Ste-Anne et de Rivière-Ouelle qui désirait demeurer près du clocher; mais les habitants de ces deux paroisses sont réticents à s'installer dans un canton «anglais et protestant». Une lettre de M. Painchaud, curé de Ste-Anne de la Pocatière, en date du 26 février 1821, traduit l'hésitation des habitants: «*Il ne va aucun des habitans s'établir dans les Townships concédés en franc et commun soccage. Le Township d'Ixworth dont on a concédé quelques lots, est cependant tout à la portée de nos cultivateurs surnuméraires de Ste-Anne et de la Rivière-Ouelle,... mais il n'y a que deux ou trois petites maisons, qui ont été abandonnées successivement depuis 6 ou 7 ans...*» C'est que, écrit-il, «*les gens de nos campagnes qui n'aiment point le mélange, sont intimement persuadés que les Townships ne sont point destinés aux Canadiens...*» «*Nous serions des fous, disent-ils, d'aller défricher des terres pour des Protestants...*» «*...On ne donne rien pour rien!!*.» «*Où pourrions-nous y bâtir nos églises?*» (272)

Ainsi, le siècle qui s'ouvre est témoin de deux problèmes cuisants: le surpeuplement des seigneuries; et le rendement faible des terres.

Le géographe Raoul Blanchard a très bien décrit la situation: «*A une époque, écrit-il, où l'agriculture était médiocre et très routinière, incapable de procurer indéfiniment des ressources nouvelles, où la natalité était plus forte encore qu'aujourd'hui, les plus anciennes paroisses n'allaient pourtant pas tarder à craquer et à avoir besoin d'un exutoire. Or, les colons étaient peu attirés vers l'intérieur, au-delà de l'escarpement des failles, parce que le sol y était moins aisé à travailler, le relief plus défavorable, et qu'enfin on y manquait complètement de voies de communication. Les routes étaient alors des plus médiocres, et il n'y avait guère depuis le début de la colonisation qu'un bon moyen de transport, l'estuaire. C'est donc le long du St-Laurent, vers les terres vides de l'aval, que se porta le trop-plein de la population. Alors commence cette migration qui installe des gens de Montmagny,... Cap St-Ignace, L'Islet, St-Jean, Ste-Anne au-delà de Matane, sur la Côte nord de la Gaspésie, jusqu'aux abords du Cap Santé, tandis que ceux de Rivière-Ouelle, Kamouraska,... faisaient tache d'huile vers l'Est...*» (273)

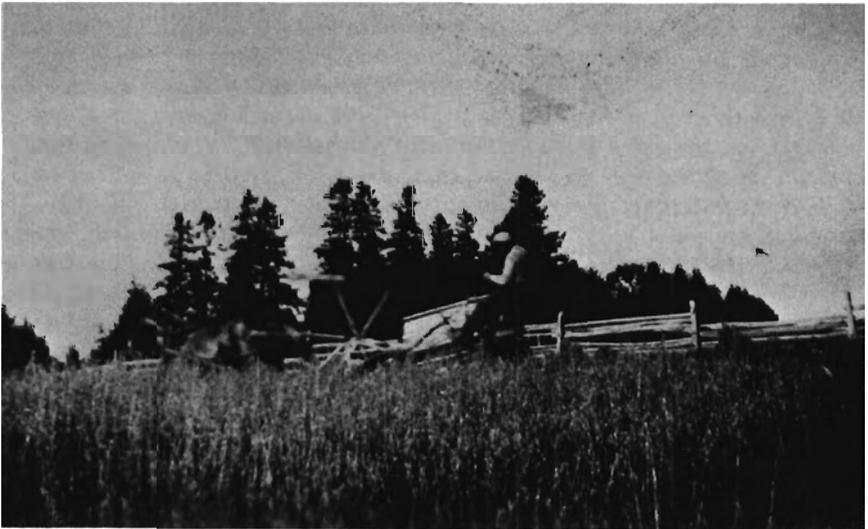
A Rivière-Ouelle, les seigneurs commencent à concéder les 3ème, 4ème et 5ème rangs vers 1780 jusqu'en 1814 et au-delà; c'est-à-dire que, avant d'émigrer vers l'Est, on a poussé un peu vers l'intérieur des terres; Saint-Pacôme, la Côte des Beaux-Biens (St-Philippe) voire même St-Gabriel

(272) Frégault' et Trudel, HISTOIRE DU CANADA PAR LES TEXTES, Tome I, page 180, 181.

(273) Blanchard, Raoul: L'EST DU CANADA FRANÇAIS, 143 et 153.

ont commencé à être «habités» vers le tournant du siècle. Puis, on a vu que Saint-Denis, formé pour une bonne part de gens de Rivière-Ouelle, se sépare en 1840. St-Pascal était créé en 1827; Ste-Hélène le sera en 1846; la colonisation du Lac St-Jean, dont une société régionale avait assuré le succès, commença à drainer vers le milieu du siècle, les jeunes en mal de cultiver. En même temps, les États-Unis entraînaient dans ses manufactures une grande part de la main-d'œuvre locale.

Quant aux rendements du sol, un assolement mal organisé, le manque des habitants à engraisser leurs champs, peut-être même une irrigation insuffisante ont à la longue «épuisé les sols, qui par ailleurs manquent de chaux sur ces terres de schistes.» (273) «Les produits de cette agriculture, continue Blanchard, étaient donc peu variés, peu abondants et mal adaptés aux possibilités. En tête figurait la culture traditionnelle du paysan français, le blé, qui ne semble pourtant guère à sa place dans une contrée peu ensoleillée, à étés humides, à printemps tardifs... Ce blé était destiné non seulement à la consommation en pain de la population, mais à la vente; il était la récolte payante, celle qui procure un peu d'argent. Des voiliers anglais venaient le chercher aux petits quais aménagés sur l'estuaire, et il était, avec le sucre d'érable, le bois et un peu de poisson et de beurre, le principal article d'exportation. C'est avec cette culture répétée du blé qu'on a ruiné les bonnes terres. Les autres céréales pourtant plus robustes et mieux adaptées, étaient négligées, parce qu'on ne pouvait les vendre; elles entraient dans la composition du pain ou étaient destinées au bétail...» (274)



Scène de moisson. La moissonneuse-lieuse a laissé place à la moissonneuse-batteuse.

(274) Blanchard, op. cité, p. 154.

Le recensement de 1831 nous donne des chiffres plus précis pour Rivière-Ouelle:

Agriculteurs:	379	
Arpents de terre concédés:	35,156	
Arpents de terre en culture:	17,041	
Récolte de 1830:		
Blé	47,246	minots
Avoine	21,246	"
Patates	23,864	"
Orge	9,329	"
Pois	1,601	"
Seigle	837	"
Bêtes à cornes:	2,555	
Chevaux	935	
Moutons	5,020	
Cochons	2,547	

Parmi les nouveautés, que les recensements précédents ne révélèrent pas, nous trouvons la pomme de terre; en outre le nombre de bêtes à cornes par agriculteurs a augmenté; chacun en possède maintenant en moyenne 6.7; cependant il y a toujours 2 à 3 chevaux par famille comme auparavant. Nous remarquons aussi qu'il n'y a encore que la moitié des terres concédées mise en culture.

Tandis que Montmagny expédiait du blé en ville, il semble que Rivière-Ouelle exportait déjà à cette époque, sur les navires de 25 tonneaux qui pénétraient dans la rivière, un peu de beurre, du bois et des volailles. C'est du moins ce que laisse entendre Joseph Bouchette dans son rapport, qui ajoutait: «... les paroisses sont très populeuses, les fermes en bon état de culture, le sol généralement excellent dans ses variétés et les habitants,... à l'aise et confortable. Les routes sont en général gardées en bon état, et les ponts sur les rivières sont satisfaisants. A Rivière-Ouelle et à Rivière-du-Loup, des droits de péages sont exigés pour le passage du pont; ils sont modérés à cette dernière place, mais considérés trop élevés à la première.

*Rivière-Ouelle et Kamouraska sont les villages les plus populeux en bas de Ste-Anne; les deux contiennent plusieurs maisons cossues, résidences des principaux notables des places respectives; il y a quelques «shops», et deux ou trois bonnes (!) tavernes...*» (p. 216 et 526.)

En somme, Rivière-Ouelle et les autres paroisses du Bas-Canada pratiquent un type de culture que l'ouverture de l'Ouest Canadien va bientôt lui faire abandonner. Lentement, très lentement, on délaissera la culture pour l'industrie laitière; le blé du Manitoba étouffera le blé du Québec; on produira du lait, du beurre, du fromage; on fera de l'élevage.

C'est là la grande mutation agricole de toute l'histoire de Rivière-Ouelle; et ces changements n'iront pas sans difficultés; jusqu'au régime seigneurial qui en subira des contre-coups, car les habitants qui produisent moins, le trouvent maintenant lourd à porter; les rentes sont onéreuses; le droit de mouture encore plus; le droit de péage sur le pont également. Il y aura aussi la dîme qui s'en ressentira, à tel point qu'on la modifiera en «capi-

tation». De plus, pour l'habitant habitué à une longue tradition routinière, passer d'un type de culture à l'autre, équivaut à changer radicalement de système, de méthode, d'instruments; il y a jusqu'à la grange qu'il faut agrandir pour mieux garder le troupeau et le nourrir, etc....

Il nous paraît que la région de Rivière-Ouelle a pu mieux que d'autres régions résorber le coup dur de cette mutation, et absorber en douce les difficultés dues à la baisse des rendements agricoles; pendant que les famines et disettes des années 1830 débouchaient en émeutes (Troubles de 1837) dans la région de Montréal, à Rivière-Ouelle, les habitants demeurent dans «*des dispositions loyales et paisibles*» (275) Nous croyons que ceci était dû aux facilités que possède quand même la paroisse de pratiquer la pêche (ça peut nourrir à défaut d'enrichir) et de «*faire du bois*». Il se pratiquait déjà un commerce de bois à cette date.

La révolution agricole va s'accroître dans la région à partir du moment où une École d'Agriculture est créée, en 1859 à Ste-Anne; cette école est l'une, sinon la plus ancienne de l'Amérique. Le Dr. Ludger Têtu de Rivière-Ouelle y donna des cours pendant plusieurs années.

### **L'agriculture à Rivière-Ouelle au XXème siècle:**

Où en est l'agriculture aujourd'hui à Rivière-Ouelle? Le secteur de l'agriculture où il y a le plus de changement est sans contexte l'outillage; rares sont les fermes de Rivière-Ouelle qui depuis le début du siècle ne se sont pas équipées d'instruments mécaniques; le début du siècle a vu apparaître les faucheuses, les moissonneuses, les herses, les charrues, d'abord tirées par des chevaux, puis par des tracteurs, de plus en plus puissants, de plus en plus gros; aujourd'hui les cultivateurs les plus progressistes ont jusqu'à 2 ou même 3 tracteurs, sans compter une automobile ou une camionnette pour les besoins familiaux. La moissonneuse s'est transformée en moissonneuse-batteuse; la faucheuse s'est adaptée au tracteur, et avec elle nombre d'autres instruments, les râtaux, herses à disques, pelle mécanique, souffleuse à neige, etc... forment de plus en plus des nécessités agricoles. Un français, Raoul Blanchard, s'étonnait de cette mécanisation des paysans: «*Il y a dans cette toquade des paysans canadiens pour la machine, un sentiment voisin de celui qui leur fait acheter à crédit de belles voitures automobiles pour se rendre à la messe le dimanche. Il faut qu'il y ait dans l'air de cette Amérique du Nord un élément bien vif et subtil pour avoir transformé d'économistes paysans de souche française en prodiges amateurs du dernier progrès mécanique!*» (276)

En plus de la mécanisation, les techniques se sont améliorées; on utilise la chaux pour enrichir ces «*vieux sols fatigués*», on varie les semences, passant du navet aux fourrages verts, aux céréales (avoine, maïs), aux pâturages, et foin. On cherche à améliorer le bétail, en sélectionnant les

---

(275) Journal «*Le Canadien*», lundi 4 décembre 1837.

(276) Blanchard, R. L'EST DU CANADA-FRANÇAIS, p. 158.

meilleurs produits de bovins; les reproducteurs «enregistrés» sont recherchés; certains concours, lors d'Exposition agricole à St-Pascal et concours de chevaux à Ste-Anne voyaient des cultivateurs de Rivière-Ouelle faire très belle figure avec des animaux de qualité. C'est qu'on a en même temps travaillé à améliorer la nourriture du bétail; on donne souvent aux troupeaux des fourrages verts, certains légumes, des moulées, etc... toutes choses qui améliorent la qualité de l'animal en même temps que son rendement.

L'industrie laitière est la principale activité agricole de la paroisse. Après avoir vendu soit le lait en nature, soit la crème (beaucoup de cultivateurs possédaient un «séparateur» individuel) à la beurrerie coopérative locale, située au village, ils vendent aujourd'hui le lait en nature à la coopérative régionale, située à St-Alexandre de Kamouraska.

Environ, tous les deux jours, un camion-citerne recueille le lait que les cultivateurs conservent dans des réfrigérateurs spécialement aménagés. Mais tous les cultivateurs ne possèdent pas encore cet équipement dispendieux, que le gouvernement tend à exiger de plus en plus.

Ceux qui ont le désavantage de détenir des propriétés moins vastes, un troupeau plus réduit ou des équipements moins efficaces, pratiquent une culture forcément moins rentable. On rencontre encore à Rivière-Ouelle, à côté d'une culture hautement mécanisée et destinée au commerce, opérant sur des domaines qui ont tendance à s'agrandir de plus en plus, une agriculture plus traditionnelle, peu commerciale, destinée surtout à la subsistance familiale. Lentement une agriculture industrielle supprime les cultures artisanales. Là aussi, le moderne chasse petit à petit la tradition; et, après avoir vécu une subdivision des terres, on assiste actuellement à un regroupement des mêmes terres: car, des cultivateurs plus démunis se voient un jour obligés d'abandonner une terre qui ne fait plus vivre son homme; le voisin, plus entreprenant s'en empare, augmente son troupeau, multiplie ses revenus (et son travail aussi, il va sans dire!!!).

Outre les revenus de l'industrie laitière, il y a ceux produits par la vente d'animaux de boucherie, veaux, bœufs, porc, volailles; quoique, il me semble n'exister à Rivière-Ouelle aucune entreprise spécialisée dans l'élevage seul. Ces revenus sont des revenus d'appoint, de surplus, qui s'ajoutent aux produits laitiers. Ainsi un cultivateur, qui possède un troupeau moyen de 20 à 30 vaches pourra vendre, parmi les 20 à 30 veaux de son croît annuel, la plus grande part, soit peut-être les  $\frac{1}{3}$ . Il gardera quelques génisses pour renouveler des vaches plus âgées ou augmenter son troupeau; il mettra à part un «petit bœuf à engraisser», pour ses besoins en viande, parfois 2 si la famille est plus nombreuse; il tuera aussi une vache pour hiverner, et quelques porcs.

On ne voit plus d'élevage de moutons à Rivière-Ouelle; quant aux volailles, rares sont les habitants qui en gardent; et, quand cela est, c'est pour leur usage domestique, et non à des fins commerciales. Le porc nous semble en voie de disparition, dû sans doute aux trop grandes fluctuations de ses prix. Quant aux chevaux, c'est du folklore! On s'étonne de voir ces

«*bêtes rares*» passer quelquefois dans les rangs. Quelques habitants en gardent encore un, plus pour la nostalgie et par gratitude inavouée que pour ses besoins.

En somme, l'agriculture est en transition, en révolution; elle est difficile cette révolution! Sachez que pendant au moins 200 années les traditions agricoles avaient façonné la routine, le style de vie de l'agriculteur, sa mentalité. Voilà que maintenant, il faut bouleverser ces coutumes, il faut s'adapter au monde moderne, qui tourne au rythme des fusées interplanétaires; la génération des adultes aujourd'hui, c'est-à-dire des personnes, nées avec le siècle, n'a connu tout au long de sa vie que changement perpétuel; Rivière-Ouelle, en 1900, je crois qu'il n'est pas exagéré de le dire, était un peu la Rivière-Ouelle de 1700; on grattait encore son bout de chemin, on faisait son pont, on ramassait le foin dans de minuscules charrettes à deux roues, etc...

Il y eut plus de changement dans la vie agricole depuis 1900 que les 200 années précédentes; pensez que la moissonneuse-batteuse fait paraître le vieux fléau (prononcez: «*flô*») comme un instrument de la préhistoire; et, pourtant, on s'en servait encore au tournant du siècle; et quelles étapes n'a-t-on pas franchies pour arriver à cette machine: la batteuse, actionnée avec des chevaux, (M. Raymond Lévesque de Rivière-Ouelle en possédait encore une en 1970, qu'il exposait à la curiosité des «*antiquaires*» en diverses circonstances!) la batteuse actionnée par le moteur à gaz, puis celle actionnée par le tracteur, etc... C'est la même chose pour les moissonneuses: on est parti de la faucille!



(Photo J.-Guy Mignault).

Tracteur aux roues de fer et grange typique d'une certaine époque appartenant à M. Athanase Pelletier.

## L'habitation:

L'habitat du cultivateur aussi s'est transformé, c'est bien évident; en 1970, la plupart des maisons de Rivière-Ouelle remontent à plus de 25 ans. On construit peu à Rivière-Ouelle; on rénove, on refait à neuf. Beaucoup de résidences datent de 50, 100 et même 150 ans. Pourtant, chaque maison comporte tout le confort et le modernisme de n'importe laquelle maison bourgeoise des banlieus cossues!

Les résidences de Rivière-Ouelle sont de style «canadien», c'est-à-dire de forme rectangulaire, avec une couverture en pointe; quelques-unes ont des pignons caractéristiques ou des lucarnes. D'autres maisons sont de forme carrée; quelques-unes sont de type «moderne américain», et sont de construction plus récente.

Elles sont de façon générale grandes et confortables; ceci est dû au fait que, aux années d'antan, les familles nombreuses et les réceptions de parenté nécessitaient des locaux vastes, des salles spacieuses. On ne trouve plus de construction de pierre, les dernières ayant été détruites par le tremblement de terre de 1925. Toutes les maisons sont de bois et peinturées ou recouvertes de «papier sablé», de tuiles d'amiante ou d'autres.

Elles comprennent le plus souvent une cuisine très vaste, qui sert de salle à dîner aussi bien que de salle de séjour; souvent cette cuisine forme comme une annexe au corps principal de la maison; elle est comme une rallonge au logis. Autrefois, les familles possédaient même une cuisine d'été, où l'on déménageait vers le mois de mai jusqu'en septembre ou octobre. Cette pratique d'utiliser deux cuisines est aujourd'hui disparue. La cuisine est la pièce principale de la maison. C'est là que l'on passe le plus long de son temps. Le salon est réservé à la réception spéciale de parents «rares» ou de gens de marque, telle le curé dans sa visite... Mais de plus en plus, ces «traditions» se perdent...

On trouve dans les maisons de Rivière-Ouelle toutes les commodités que les années présentes offrent aux gens: électricité, avec tous les appareils qui s'y rattachent: réfrigérateur, congélateur, radio, télévision (souvent en couleur), poêle, bouilloire, fer à repasser, etc... Outre l'éclairage, l'électricité fournit aussi dans certaines familles le chauffage et le pompage de l'eau; d'autres continuent le chauffage traditionnel au bois ou à l'huile. L'équipement de la ferme est aussi électrifié: trapeuses électriques, systèmes de pompe, refroidisseurs à lait, et divers moteurs...

Les maisons ont la plupart deux étages; le second plancher étant occupé par des chambres. Rares sont les maisons où le 2ème étage est utilisé comme loyer; il existe quelques «logements en location» au village. Généralement une maison abrite une seule famille, c'est-à-dire père, mère et enfants; mais il arrive très souvent que le grand-père et (ou) la grand-mère habitent chez leur fils ou leur fille, à qui l'on a réservé certaines pièces pour leur usage exclusif. Beaucoup de familles gardent parfois un frère ou une sœur célibataire.

Ailleurs, il arrive que le fils de la famille à qui doit échoir la ferme, se loge une maison neuve à proximité de la demeure familiale, où il se retire lors de son mariage, de sorte que parfois la même terre est occupée par deux résidences, l'une plus récente qui supplantera lentement les «*vieilles maisons traditionnelles*».

### **La Grande Plaine:**

C'est sans aucun doute en vue de retenir les jeunes dans la paroisse que l'on songe un certain temps à exploiter la Grande Plaine.

Tout le monde sait que la grande plaine est une sorte de savane, occupant une dépression entre les paroisses de Rivière-Ouelle, St-Denis, St-Philippe et St-Pacôme. Elle couvre entre 5,000 et 6,000 acres de terre inculte et mal égouttée. C'est une terre de vieille formation géologique: il y a des millions d'années, pense-t-on, la région fut envahie par des glaciers gigantesques, qui, par suite du réchauffement du climat, fondirent et laissèrent une véritable mer appelée par les géologues: Mer Champlain. «*La Tourbière de Rivière-Ouelle n'est en somme que le dernier vestige de cette mer Champlain emprisonnée plus longtemps qu'ailleurs dans une cuvette naturelle.*» (277) (A ce propos, ceci explique-t-il pourquoi autour de la plaine, c'est-à-dire depuis Ste-Anne jusqu'à Kamouraska on puise de l'eau salée???)

Dès 1750, des concessions de terre étaient faites en bordure de la plaine; la concession d'Augustin Dubé avait sa profondeur dans la plaine; en date du 17 juillet 1751, un arpenteur «*mesure les terres pour une route dans le second rang au dessus de la plaine...*» (278) On trouve alors les habitants suivants: allant au nord-est: Pierre Bérubé, 4 arpents de large, Pierre Boucher, 8 arpents, Pierre-Charles Dupéré, 4 arpents, Bernard et Jean-Baptiste Beaulieu, 6, Jean Blouin, 4, Pierre Boucher, 4; Joseph Lavoie, 4; Jean Lebel, 4; Charles Lévesque, 4; Jean De Lavoie, 4; Augustin Lavoie, 4; Jacques Colin, 4; François et Maurice Beaulieu, 8; Jean Dubé, 4; Joseph Boucher, 4; le sieur Lalancette, 4; le sieur Kerverzo, 4.

Il y eut même un certain Dr. James O'Leary qui se fit concéder par le seigneur des parcelles de terre dans la plaine; curieux personnage que ce Dr. O'Leary, qui habitait chez Majorique Deschênes, au nord-est du pont du Haut de la Rivière actuel. L'abbé Alphonse Casgrain en trace un portrait pour le moins mystérieux: «*Qu'y faisait donc là ce Docteur O'Leary, sur le pont, sur l'île ou à l'église? Quelqu'un en a-t-il jamais su le mystère? Pour sur moi, j'en ai jamais rien su, et j'ignore encore ce qui s'est passé!!! De la médecine, rien que de la médecine? Toujours est-il qu'un beau jour on trouve une jeune fille de la Rivière-Ouelle mariée avec un O'Leary, sur le pont...*

«*Ce pont qu'on appelait le Pont Rouge, ce pont était magnifique; au milieu de la rivière, il y a une petite île, le pont y descendait; on traversait l'île sur terre, et le pont s'élevait encore ici pour ce bras de la rivière. Il y avait passage pour voitures, et à côté, sur une jolie passerelle, le passage pour les*

(277) abbé Hubert Lévesque, HISTOIRE DE ST-PHILIPPE DE NÉRI, p. 3.

(278) arpenteur Kerverzo, greffe de Rivière-du-Loup, 17 juillet 1751.

piétons. Cette passerelle ne descendait pas sur l'île, elle se continuait d'un bord à l'autre à la hauteur des deux ponts; c'était tout à fait poétique cette passerelle sur toute la rivière, au milieu des arbustes, des fleurs, dont elle était parsemée, cette petite île. Elle en a fait rêver bien des cerveaux. Aussi y en a-t-il eu des histoires d'amour conçues, déçues, manquées dont les débris, les piliers du pont et de la passerelle pourraient nous dévoiler les secrets...»

«C'était le pont des rêveries, le pont des amours; qui aurait jamais cru cela? Pas possible: l'abbé Raymond (Casgrain) n'en connaissait rien, car il aurait brodé sur ce sujet. C'est curieux tout de même que sa Jongleuse n'avait pas mis le nez, là, sur ce pont, ou sous le pont!!!...» (279)

Mais revenons à La Plaine: au dire de l'abbé Casgrain toujours, il semble que le seigneur Pierre-Thomas Casgrain, son père, aurait songé à en tirer profit: «*Mon père nous a dit un jour qu'un Américain lui avait offert \$20,000, et qu'il avait fait la folie de refuser cette belle somme, espérant toujours arriver à avoir les moyens de l'exploiter lui-même pour son propre compte. Si notre frère François, qui était comme mon père, plein de talents, n'avait pas été enlevé si tôt par la mort si soudaine, on pense qu'il se serait mis à l'œuvre, à cette exploration (sic) de la plaine.*

*C'est une vaste étendue de 20,000 acres (Hum! Il exagère quand même trop!!!) en superficie, du moins à l'origine. Elle a été l'objet de bien des disputes, à cause de sa tourbe, et aussi à cause des concessions de terrain dont elle était susceptible comme les autres terres de la Seigneurie. Assurément qu'exploitée, c'est-à-dire soumise à des opérations chimiques spéciales, elle aurait été la source de nouveaux revenus considérables, pour le combustible que l'on en aurait tiré. Si une société se fut formée dans ce but, elle aurait certainement obtenu des résultats payants. Ensuite la plaine contribua, par les concessions que mon père en a faites à augmenter l'indemnité seigneuriale. Ces terrains ne pouvaient être habités. Le milieu de la plaine est un gouffre presque sans fond. (Hum! Mais il doit bien y avoir un fond quelque part???) Les bords ont été plus ou moins cultivés, après des travaux considérables, par des fosses immenses que l'on pratiquait autour d'un certain nombre d'acres pour les égouter, dans la terre noire spongieuse qu'on en retirait. La terre noire, ainsi exposée au soleil, l'été, séchait et alors on y mettait le feu. Ce carré de terre, ainsi couverte de la terre extraite des grands fossés, brûlée sur le terrain même qu'on voulait cultiver après, produisait de très belles récoltes. Cette cuite fertilisait la terre. Il y a des habitants le long de la plaine, qui ont ainsi agrandi leurs terres, en empruntant sans aucun droit sur le terrain même du seigneur...» (280)*

D'autres personnes que le seigneur songèrent aussi à en tirer des bénéfices: nul autre que le cousin Philippe-Baby Casgrain. «...c'est alors que ce cousin voulut nous démontrer comment il prenait les intérêts de mon père, en venant bêtement proposer à mon père, de lui concéder la plaine, pour lui procurer une indemnité plus considérable... Il s'agissait alors pour le gouver-

(279) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 278.

(280) Abbé A. Casg. MÉMOIRES, p. 271.



Une école rurale vers 1940; l'école No 3 à la Petite-Anse.

(Photo M. Guy D'Auteuil).



(Photo: M. Guy D'Auteuil).

Ecole de la Petite-Anse. A l'arrière, la pompe à eau, au mur, une inscription: «Cracher à terre, c'est attenter à la vie d'autrui!!!» et des tableaux montrant le jeu des fractions.

nement d'abolir les droits seigneuriaux et de l'indemnité qu'on devrait payer aux seigneurs. Et, pour en arriver à ce résultat, il fallait connaître l'étendue des seigneuries. Une commission fut faite alors chargée par le gouvernement de faire les cadastres de toutes les seigneuries... Je le vois arriver auprès de mon père, avec son air de bienfaiteur, puisqu'il venait le premier aviser mon père de la bonne fortune qu'il lui apportait.

Heureusement, mon père avait été mis en garde par des amis le seigneur de Ste-Anne, le seigneur de Kamouraska, M. Taché, et par d'autres encore, comme l'avocat, M. Bossé, un M. Tessier et monsieur l'avocat Lelièvre, un des commissaires de la commission du gouvernement chargée de faire les cadastres des seigneuries. Grand désenchantement de Philippe-Baby Casgrain, quand mon père lui apprit que tout cela avait été prévu, et que la dite commission de la plaine était faite et enregistrée en bonne et due forme! Il s'en retourna penaud, jurant bien de se venger. Ses plans étaient déjoués. Voici que mon père avait appris de ses bons et véritables amis, que maître Philippe voulait tout simplement se faire concéder à lui-même la plaine, avec l'intention bien arrêtée de s'approprier l'indemnité qui devait rapporter cinq ou six cents piastres...» (281)

Mais il faut attendre 1882, avant qu'une compagnie ne soit créée dans le but «d'acheter la savane ou Grande Plaine de la Rivière-Ouelle, pour la restaurer et l'améliorer, en la drainant, l'asséchant, la mettant en état d'être cultivée, et pour la vente pour fins agricoles ou autres, en la subdivisant, et aussi pour extraire et manufacturer la tourbe qui recouvre la dite savane, manufacturer des engrais agricoles et cultiver et exploiter la dite savane même en tout ou en partie.» (282)

Cette compagnie portait le nom de: Cie de colonisation de Rivière-Ouelle. «Un capital de \$30,000., divisé en 300 actions de \$100. courant chacune, est considérée suffisant pour les fins de la compagnie; les actions étant payables en 5 ans, au terme de 20% par an, le cinquième du capital versé annuellement est à peu près le montant qui peut être utilement dépensé dans la courte saison des sécheresses.

Cette vaste étendue de terre, la propriété de l'Honorable Sénateur C. Alphonse-Pantaléon Pelletier, est cédée à la compagnie pour le prix de \$7,500. payables en parts acquittées. Cette compagnie qui doit rendre un si grand service à la colonisation surtout dans le district de Kamouraska, reçoit tout l'encouragement que ses promoteurs peuvent désirer.

Voici quels sont les premiers directeurs de la compagnie: L'Honorable C.A. Pantaléon Pelletier, sénateur, avocat de Québec, l'Honorable Charles-Eugène Panel, député ministre de la milice et de la défense de la cité d'Ottawa, Geo. W. Stephens, député provincial, avocat de Montréal, Charles-A.-Ernest Gagnon, notaire public de la Rivière-Ouelle, Joseph Archer, junior, marchand de bois de la cité de Québec.» (283)

---

(281) Abbé A. Casgrain, MÉMOIRES, p. 41.

(282) Lettres Patentes de la Cie, extrait du Dossier 97, Soc. Hist. de la Côte du Sud.

(283) Gazette des Campagnes, le 22 juin 1882.

Le 8 juin de la même année, 1882, la Commission Scolaire, dont le président incidemment est Ernest Gagnon, décide d'exempter la compagnie du paiement de ses taxes scolaires. La résolution se lisait ainsi: *«Attendu que une compagnie, dans le but de assécher, drainer et coloniser et exploiter la Grande Plaine de la Rivière-Ouelle est en voie de s'organiser en corps politique, et incorporé par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province, sous l'autorité de L'Acte 31, Victoria, Cap. 25,*

*Vu les immenses avantages qui résulteraient de l'exploitation de la dite plaine, en faveur de la Corporation.*

*Vu l'aide que donnerait à la formation de cette compagnie la commutation des taxes scolaires,*

*Vu que le Conseil Municipal de la paroisse a aussi accordé à la dite Compagnie l'exemption de taxes et licences municipales pour une période de 25 ans...»*

L'exemption des taxes fut accordée sur les bâtisses, les terrains et propriétés possédés et occupés par la compagnie pour l'espace de 10 années, moyennant cependant le paiement de 25 cents annuellement... (284)

Les Lettres Patentes d'incorporation sont obtenues le premier août 1882. *«La somme de \$15,000. a été souscrite, et \$1,500. payés.»* (285) Il y eut un nombre impossible à préciser de transactions réelles et fictives, effectuées en rapport avec la création de cette compagnie. On sait qu'en 1870, après que la seigneurie eut été vendue, le 1<sup>er</sup> février de la même année, par Charles-Clément Casgrain à Charles Letellier, (286) la plaine fut vendue par le seigneur à Charles-Eugène Panet. Puis Panet la vend à l'Honorable C.A.P. Pelletier pour \$5,000. Pelletier à son tour figure une vente officielle au nom de Ernest Casgrain, marchand de Rivière-Ouelle, *«de toute cette étendue de terre connue sous le nom de plaine de Rivière-Ouelle, contenant 3,332 arpents, pour le prix de \$7,500. L'acquéreur Casgrain déclare qu'il acquiert la propriété pour la transmettre aux mêmes conditions à une compagnie en voie d'incorporation... pour exploiter la dite plaine.»* Plus tard, la plaine est revenue à Charles-Eugène Panet, puisque celui-ci la revend au Dr. A. Guy, en 1927, pour \$6,000. (287)

En tout état de cause, la Cie de la Plaine nous apparaît comme une affaire de famille et de députés. Pelletier et Gagnon sont parents, Panet est apparenté aux Casgrain et Archer sera parent avec le fils de Pelletier. Nous n'avons malheureusement pas eu la possibilité de vérifier ces transactions, ni de rechercher quelles personnes se portèrent acquéreurs des actions vendues. Combien de gens de Rivière-Ouelle souscrivirent à cette compagnie? Qu'advint-il de cette compagnie?

---

(284) Notaire E. Gagnon, 8 juin 1882, Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dos. 97.

(285) Lettres Patentes, Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 97.

(286) Notaire J. Bte Martin, 1<sup>er</sup> fév. 1870, min. 1213.

(287) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 97.

Il est bien certain que avant de faire des profits, cette Cie de colonisation devait d'abord investir dans certains équipements et travaux. Il fallait drainer, assécher, extraire la tourbe et la «*manufacturer*»; ensuite, seulement, on amasserait les profits, d'une part, en vendant le terrain par parcelles, et d'autre part, en mettant sur le marché «*la tourbe manufacturée en engrais agricoles*». Combien de terres a-t-on ainsi vendu? Quant à la tourbe, on ignore s'il en eut une exploitation réelle.

En 1927-28, la question de la plaine revint à l'honneur, alors que M. A. Guy achetait ce terrain et le revendait, \$12,000. à M. F.X. Lambert de Ste-Anne. Celui-ci commença l'irrigation en 1928. Deux articles du journal L'Action Catholique, parues en 1929, nous communiquent des détails intéressants sur cette exploitation: l'un est titré ainsi: «*6,000 acres de bonne terre surgiront des marécages de Rivière-Ouelle en 1930: les travaux d'assainissement des terres basses et marécageuses de la Rivière-Ouelle se poursuivent avec une grande rapidité. Commencés au cours de l'automne de 1928, ils ont fait de grands progrès l'été dernier, et il est possible qu'ils soient terminés vers la fin de 1930. Il s'agit d'une très vaste entreprise qui occasionnera une dépense de quelque centaines de mille dollars. Le projet fut lancé par M. l'abbé Bois et M. Pierre Gagnon, député de Kamouraska à la Législature Provinciale, fut un de ceux qui ont le plus activement contribué à sa mise à exécution...*

*A l'heure actuelle, les travaux de drainage sont terminés sur une étendue de 45 arpents. Il a fallu creuser à une profondeur de 8 à 10 pieds pour assurer l'égouttement du sol, mais il y a des endroits où il faudra faire des tranchées plus profondes.*

*La machinerie nécessaire pour ces travaux d'assainissement est très coûteuse. Elle est fournie par le ministère de l'Agriculture, et le coût de l'entreprise est payé par les citoyens intéressés au drainage.*

*Comme l'exécution du projet exigera une dépense très considérable, le gouvernement devra sans doute venir en aide aux citoyens de la Rivière-Ouelle, pour la mener à bonne fin...» (288)*

L'autre article, trouvé aux Archives de la Société Historique de la Côte du Sud, sans date précise, parlait d'une «*Belle Démonstration à la Rivière-Ouelle. — Bénédiction d'une puissante machine à creuser les cours d'eau:*

*La paroisse de Rivière-Ouelle a été le théâtre d'une imposante cérémonie: le vicaire forain, M. Geo. Guy, curé de St-Louis de Kamouraska, a béni solennellement une puissante machine, que le Ministère de l'Agriculture a mis à la disposition des promoteurs de la mise en valeur de la grande plaine de la Rivière-Ouelle. Une foule de plus de 2,000 personnes... assistait à cette démonstration...*

*Après la bénédiction, plusieurs discours furent prononcés. M. l'abbé S. Théberge, curé de la paroisse, fut le premier orateur; il rappela brièvement*

---

(288) Soc. Historique de la Côte du Sud, Dossier 97.  
Action catholique, 14 novembre 1929.

que ce projet d'assainissement de la Grande Plaine était à l'étude depuis longtemps, et qu'enfin il allait devenir une réalité, grâce aux généreux concours de l'Honorable Jos.-Ed. Caron, ministre de l'Agriculture et à l'esprit d'initiative de trois hommes bien connus dans le district, le Dr. J.-A. Guy, M. F.X. Lambert, entrepreneur, et M. l'abbé Bois, ex-professeur de l'École d'Agriculture de Ste-Anne.

*M. le curé dit que le succès de l'entreprise est assuré, parce qu'elle est inaugurée sous les heureux auspices des bénédictions de l'église, et parce que les promoteurs sont des hommes qui ont fait leur preuve. Notre curé termina son allocution en disant que ce projet aura une influence considérable sur le développement de la paroisse et même des paroisses voisines... M. Bois ajouta que le creusage de cette tranchée de six milles de longueur à travers les marécages de la plaine est un travail long et périlleux, qui n'a pas été entrepris pour des fins de spéculation, mais dans un but patriotique, afin d'étendre davantage notre patrimoine agricole et d'assurer de beaux établissements à une cinquantaine de jeunes gens qui autrement, seraient forcés de s'éloigner pour gagner leur vie.» (289)*

Chose certaine, le développement de la Plaine n'a pas su retenir les 50 jeunes familles que l'abbé Bois avait prévu. Sans doute la crise économique qui éclate au cours de ces années a retardé les projets d'expansion. Aujourd'hui, La Tourbière est exploitée par M. Richard Lambert, fils de F.X. Lambert, qui a, en outre, acheté la «Petite Plaine» de la Petite-Anse. Il nous semble qu'on a renoncé à faire de la plaine une terre propre à la culture, pour n'en exploiter que la tourbe.

Une étude publiée par le Ministère des Mines de la Province de Québec en 1957 parle ainsi de l'industrie de la tourbe:

*«Les ventes de mousse de tourbe se sont élevées en 1955 à 32,383 tonnes évaluées à \$638,696. Vingt exploitants ont fait rapport. La production des tourbières de la province est en grande partie exportée aux États-Unis où elle sert de conditionnement des sols, et comme litière dans les poulaillers et les étables. L'industrie de la tourbe, développée durant les années difficiles de la dernière guerre mondiale a maintenant un avenir assuré...*

*Pour survivre, un producteur doit expédier un minimum de 30,000 ballots. La mousse de tourbe est un produit volumineux et il n'existe qu'une très faible marge de profit. La façon économique de faire sécher la mousse de tourbe en blocs est de l'empiler en plein air. La tourbe doit être coupée un an à l'avance pour emballage et expédition.*

*Les tourbières doivent être situées à proximité des moyens de transport. La plupart des tourbières exploitées dans la province sont situées entre la Rivière-Ouelle et Matane. Il existe là des dépôts de mousse de tourbe estimés à plus de 9,000,000 de tonnes qui sont près des réseaux ferroviaires.*

---

(289) Soc. Hist. de la Côte du Sud: Dossier 97.

*L'exploitation scientifique des tourbières contribue à l'accroissement de la superficie arable de la province. Le sol ainsi réhabilité est très propice à la culture maraîchère...» (290)*

### **Autres activités économiques:**

Parmi les activités économiques à Rivière-Ouelle, il faut mentionner la création d'une FROMAGERIE en 1885, par Joseph Pelletier, surnommé «*Le Centenaire*»; M. Pelletier était originaire de Ste-Louise; il installa sa fromagerie au sud de la terre de Joseph Casgrain.

En 1886, M. Pelletier acheta la propriété qui avait appartenu au Dr. Têtu, et il transporta sa fromagerie près de chez lui, c'est-à-dire sur la propriété actuelle de M. Louis-Philippe Hudon, où elle demeura jusqu'en 1902, année de la naissance de la fromagerie coopérative. Les fabricants furent L. J. Roy, de 1885 à 1887; Mme Jos. Pelletier, de 1887 à 1897 et J. Pelletier, fils, jusqu'en 1902. (291)

La même année, soit 1887, M. Pelletier se construisit un moulin à scie, voisin de sa fromagerie. En 1893, il enleva la machinerie pour s'en construire un à Notre-Dame du Mont-Carmel. (292)

L'abbé Alphonse Casgrain, dans ses Mémoires, cite quelques propriétaires de moulin qu'il connut, en outre de Charles Letellier, dont nous avons déjà parlé: «*Dans les temps passés, les seigneurs avaient le droit exclusif de bâtir des moulins à moudre et à scier... Après les dernières lois sur les droits seigneuriaux, toute personne avait le droit d'en bâtir. On en essaya à Rivière-Ouelle comme ailleurs. Il y avait un nommé Germain Dionne, assez riche habitant, qui en voulait à mon père, je ne sais pourquoi, qui vendit sa terre pour bâtir un moulin, en opposition de mon père. Il réussit à bâtir en s'endettant. Ses dettes l'inquiétaient, lui qui avait toujours vécu sans dettes. Il ne s'en cachait pas. Alors mon père pensa lui jouer un tour: il connaissait un jeune ami de la famille, M. Edmond Talbot, qu'il mit dans le secret, d'acheter son moulin. M. Germain Dionne ne demandait pas mieux. Le marché fut conclu: Tant comptant, le reste dans un an avec intérêt. Imagine la mine de maître Germain, quand il voit arriver mon père, un matin en compagnie de M. Talbot pour en prendre possession. Il lui en a tenu rancune toute sa vie...*

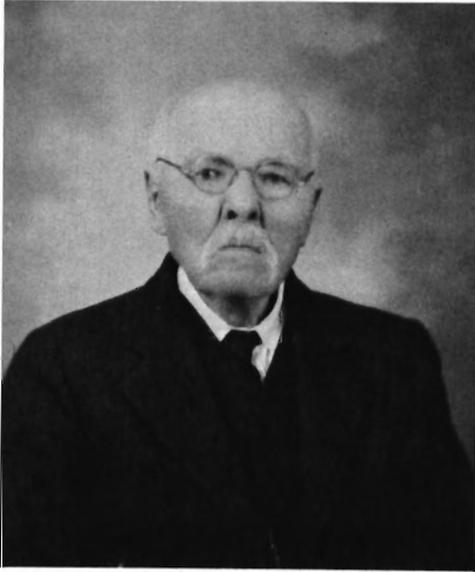
*Les gros moulins à scie des Messieurs King ont fait tort aux moulins à farine situés plus bas; mais les difficultés ont toujours été réglés à l'amiable...*

---

(290) L'INDUSTRIE MINIÈRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1955, Imprimeur de la Reine, Québec, 1957, p. 58, 59, 60.

(291) Ces détails nous ont été fournis par M. et Mme Philippe Hudon (Lucienne Pelletier). Voir aussi Soc. Historique... Doss. 30.

(292) Lévesque, Ulric, NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL, p. 104. Une tradition orale rapporte que M. Joseph Pelletier serait le pionnier de cette industrie dans la région. Il mourut âgé de 101 ans à Riv.-Ouelle. Il aurait aussi imaginé un système d'aqueduc passant sous la rivière. Son plan, trop audacieux, fut rejeté; et pourtant, aujourd'hui, il existe. Riv.-Ouelle compte aussi une autre personne décédée centenaire: Mme. Clovis-Edouard Ouellet.



M. Joseph Pelletier, dit «le centenaire», décédé à Riv-Ouelle à l'âge de 101 ans, le jour de son anniversaire.

(Photo M. Philippe Hudon).

*Les moulins font peu de bénéfices aujourd'hui; on ne se sert presque plus de blé, depuis qu'on a toutes ces fromageries; on moud encore des menus grains, comme avoine, orge, mais du blé très peu. Jusqu'aux curés qui s'en plaignaient; la dîme en certaines paroisses est presque nulle, il faut avoir recours à d'autres moyens de subsistance pour le soutien du prêtre...» (293)*

Un M. Didier Hudon (Beaulieu) demeurant à la limite de St-Pacôme et de Rivière-Ouelle, non loin du futur terrain de golf, posséda également, pendant un certain temps, un moulin qui eut peu de succès. Aujourd'hui, en 1970, il n'y a plus de moulin à farine à Rivière-Ouelle. La population, qui désire faire moudre, est desservie à ce titre par M. Gendron de Ste-Anne, qui opère le vieux moulin banal des seigneurs Dionne. Parfois, vers les années 1950, on allait encore au moulin de Saint-Denis; mais celui-ci aussi est disparu! Fini le temps des «*Maitres Pierre*» et des «*jolies meunières*»!

Quant aux moulins à scie, c'est la même chose; M. Gérard Michaud, qui en possédait un sur les Côteaux, le perdit dans un incendie, et décida d'abandonner ce service. On fait scier son bois aujourd'hui à Ste-Anne. Même le «*gros moulin*» des King et des Power à St-Pacôme qui menace ruine, et leurs résidences cossues, dans ce site admirable, près de la Rivière-Ouelle, également abandonnées!!! Mais, à bien y penser, qui demain va encore se servir de «*deux-par-quatre*», de madriers, de lambourdes, de poutres (prononcer: «*poudre*»), à l'époque du contre-plaqué, des produits

---

(293) Abbé A. Casgrain. MÉMOIRES, p. 255 et 256.

d'acier, d'amiante, d'aluminium et du synthétique,... Également, ne chauffe-t-on pas de plus en plus à l'huile et à l'électricité? L'ère du bois va-t-elle disparaître comme l'ère du blé???

Dans les années 1960-70, deux industries étaient en opération à Rivière-Ouelle: les «*Cèdres du Québec*», propriété de M. Irénée Plourde, qui emploie dans la préparation du bois (genre décoratif) environ 35 hommes. Cette industrie est située dans le Haut-de-la-Rivière; «*La Tourbière*», propriété de M. Richard Lambert, qui lui, emploie, pour opérer une machinerie moderne, une cinquantaine d'hommes; on y fait l'extraction et le pressage de la tourbe. Est-il exagéré de dire que la production de ces deux industries est acheminée pour la plus grande partie aux États-Unis?

### **Pauvreté et assistance sociale:**

La pauvreté a évidemment été une caractéristique de tous les siècles. Le XIX<sup>ème</sup> siècle et le XX<sup>ème</sup> on eu leur part de misère.

Les lettres de Mgr. Panet vers 1820-30 nous apprennent le nombre effarant des miséreux: celle de M. Painchaud, déjà citée, mentionne qu'on devait, pour se chauffer l'hiver, brûler ses clôtures de pieux. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, il y en a encore: L'abbé Dion, au prône de janvier et septembre 1879, le déplore. Le seigneur-abbé, Alphonse Casgrain voit la pauvreté sous un œil bien particulier:

*«Il y en avait chez nous de ces gens à rien, qui ne pouvaient jamais répondre si on en avait besoin pour des travaux de ferme ou autre. Ils ne savaient rien faire. Que mon père haïssait donc cela, quand il leur offrait de l'ouvrage: «Venez travailler, leur disait-il, je vais vous nourrir, et vous bien payer votre journée...» Et ils refusaient, pour une raison ou pour une autre. Des fainéants, quoi! Aussi étaient-ils toujours pauvres, pauvres gens! Pauvres malheureux!...»*

*Les pauvres gens qui voulaient s'en donner la peine, continue l'abbé Casgrain, trouvaient une bonne aubaine de ce combustible, en ramassant à la marée haute les bois (le bois de grève), grosses branches d'arbre, lattes, billots, et même des longues pièces de bois échappés des moulins de la côte du Nord, et du Sud du fleuve. On s'en faisait une provision pour l'hiver; mais il arrivait que ces pauvres se voyaient volés par des habitants même...» (294)*

La Grande Crise de 1929, dont les gens d'âge mûr se souviennent encore fut une période de pauvreté généralisée «*On allait dans le bois pour \$5.00 ou \$6.00 par mois... L'argent était rare; les chômeurs nombreux et les quêteux aussi, car il n'y avait pas d'assistance sociale...» (295)* Qui à Rivière-Ouelle ne se souvient pas de ces quêteux de grands chemins qui demandaient poliment à chaque porte «*la charité pour l'amour du bon Dieu!!!*»

---

(294) Abbé A. Casgrain, MÉMOIRES, p. 270 et 283.

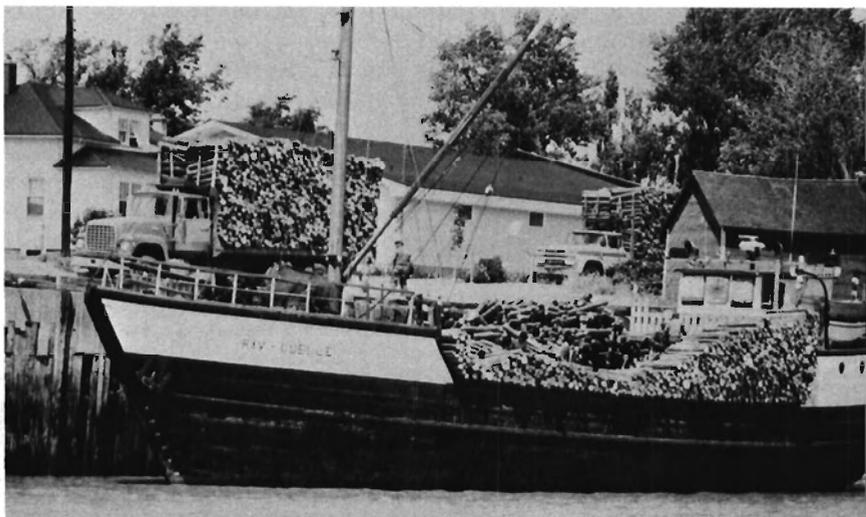
(295) Témoignage de M. Amédée Richard.

Mon père me racontait avoir vu souvent dans son enfance des miséreux courir nu-pieds sur les grèves pour y ramasser des herbes salées; il paraît qu'on se nourrissait de ces herbages. L'indigence n'est pas totalement disparu de la paroisse; tous connaissent des cantons où les logements insalubres pleuvent; cependant, le quêtage de porte en porte est disparu pour être remplacé par l'assistance sociale. En Appendice, l'on trouvera des chiffres sur le nombre et le pourcentage des «*assistés sociaux*» à Rivière-Ouelle, ainsi qu'une comparaison avec les autres paroisses du comté.

### Améliorations et services nouveaux:

Le XIX et le XXème siècle ont vu des services nouveaux s'installer dans la paroisse:

D'abord, dans le domaine des voies de communication, en 1890, le «*pont Gagnon*» était construit. C'était un pont sans péage, construit plus à l'est que le précédent, face à l'église; il avait une charpente d'acier; long de 236 pieds, large de 16 pieds, ce pont pour lequel les entrepreneurs M. Jos. Soucy et M. C.G. Beaulieu firent venir l'acier d'Europe, plus précisément de «*La Métallurgie de Bruxelles*» (coût: \$11,300.), avait été soumissionné pour la somme de \$2,204. Mais les fondations qui nécessitèrent la mise en place de pilotis de 76 pieds de profond, pour atteindre le roc, élevèrent le coût à \$16,000. (296) Il fut détruit vers 1955, lorsque le pont actuel fut construit près du site du premier «*pont Casgrain*».



Goélette «Le Rivière-Ouelle», lors du chargement au quai de la rivière. (Photo J. Guy Mignault).

---

(296) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 27.

Ensuite, ce fut la construction du chemin de fer, qui atteignait Rivière-Ouelle en 1859; ce fut l'amélioration récente des chemins, leur élargissement, leur redressement et leur pavage, toutes des améliorations qui se firent graduellement avec l'apparition de l'automobile; les plus âgés se souviennent du temps où ils devaient eux-mêmes charroyer la pierraille en «*tombereaux*» pour réparer les chemins. Aujourd'hui c'est le gouvernement et la municipalité qui défraient le coût de ces entretiens, et l'habitant n'a qu'à payer!!! Ainsi le chemin de fer a tué graduellement la navigation; puis le réseau routier a éliminé le chemin de fer; actuellement l'on travaille à la construction de l'autoroute «*trans-Canadienne*» qui passera au Haut de la Rivière, près de la voie ferrée. Est-ce que cette amélioration nuira au commerce et au tourisme? Les hôteliers, les propriétaires de station-service, les garagistes, les marchands de toutes sortes en subiront probablement un contre-coup, (qu'ils appréhendent).

Toujours dans le domaine des communications, le téléphone, (le premier fut installé, chez M. Alfred Lizotte, des Côteaux, et le second chez M. Luc Bélanger de la Petite-Anse...) la radio et la télévision ont pénétré dans tous les foyers de la Rivière-Ouelle; quelques rares familles ne possèdent pas le téléphone, en 1970, mais ce sont des exceptions. (297) Quant à la télévision, qui ne se souvient des premières émissions, tel le «*Hockey télévisé*» qui rassemblait tous les amateurs du rang chez l'unique détenteur du poste. M. Alexandre Martin des Côteaux fut l'un des premiers à posséder un appareil de télévision. Tous ces services étaient devenus possibles, depuis que l'électricité avait pénétré dans les paroisses au cours des années 1935 à 1945, (à la faveur des élections, diront les railleurs!!!)

Un autre service d'un nouveau genre alors, à apparaître dans la paroisse, fut la création d'une succursale bancaire. La Banque «*Canadienne Nationale*» installa un bureau, afin de ramasser les épargnes des habitants. La première tenancière fut Mlle Thérèse Gagnon, du village, en 1918.

Plus tard, une succursale des Caisses Populaires fut fondée par des gens de Rivière-Ouelle; c'était le 23 septembre 1934; elle fut établie chez M. Amédée Richard; le premier Conseil d'Administration était formé ainsi: Président: M. Louis Dubé, Secrétaire-Gérant: M. Amédée Richard; directeurs: Mm. Paul Ouellet, Louis D'Auteuil, Honorius Bérubé, Maxime Lavoie. Il y eut au départ 158 parts. Comme c'était au temps de la Grande Crise, «*l'argent était rare, les prêts difficiles, et on ne prêtait que sur hypothèque et sur caution...*» (298)

Faisant suite au commerce de M. Jean-Baptiste Plourde, une coopérative fut créée, du nom de «*La Riveraine*», qui opéra un magasin sur le site

---

(297) La première automobile fut acquise en 1923 par M. Alfred Lizotte et portait la marque «*Baby Grand*».

(298) Témoignage de M. Amédée Richard, qui géra cette banque pendant 34 ans. L'actif au début qui était de \$4,764.00 est passé en 1971 à \$810,435.00. Les 831 membres de la Caisse totalisaient en 1971 un chiffre de roulement de près de \$4,000,000. Ces chiffres nous été fournis par M. Rolland Royer, actuel secrétaire.

même du vieux magasin de M. Plourde. Vers 1960, il fut rénové pour lui donner l'apparence toute moderne des magasins à rayon des villes. Parmi les directeurs de la coop., il faut mentionner M. Amédée Gagnon, fils du député Pierre Gagnon. Le gérant actuel est M. Adolphe Michaud.

Pourquoi attend-on au XX<sup>e</sup> siècle pour voir se développer chez nous l'idée des corporations et du syndicalisme? Cent quarante ans après la Conquête? Quelle explication donner à ce retard? Ne serait-ce pas que, las d'attendre des pouvoirs publics des secours qui ne viennent pas, les gens de Rivière-Ouelle, comme les autres Canadiens-français, ont décidé de «prendre leurs affaires en mains»? Ou bien, comme des orphelins ou des enfants abandonnés, ils ont senti le besoin de se serrer les coudes?

Effectivement, c'est en 1901 que l'on voit se former le premier syndicat «de beurrerie». Il faut dire que déjà les autres paroisses possédaient leur «beurrerie» et leur «beurrier». Il est loin déjà à cette époque le temps où, à la fin de l'automne, le cultivateur portait à Québec ses «tinettes» de beurre salé, produit de la saison estivale. Il s'agit d'une coopérative, propriété des actionnaires-cultivateurs de la paroisse. On s'installe dans la fromagerie de M. Pelletier, on organise la collecte du lait de porte en porte, qui se fait parfois par rotation, parfois au moyen d'un employé rémunéré. On engage un fabricant diplômé; on modernise de temps à autres l'équipement... Ce système dure jusqu'à 1935. A partir de cette date, la beurrerie ne collecte surtout que la crème, car beaucoup de cultivateurs s'étaient procuré une «écremeuse» (un séparateur). Enfin, la coopérative de beurrerie locale disparut vers 1960, alors que le ministère de l'Agriculture encourageait la régionalisation de la production laitière. Les beurreries paroissiales disparurent l'une après l'autre, au profit de l'immense fabrique coopérative de la «Côte du Sud».

Vers 1925, les cultivateurs s'unissent dans un organisme encouragé par le gouvernement, qu'on appelle: Cercle Agricole. Son but est l'amélioration des systèmes de culture par de nouvelles méthodes d'égouttement, l'utilisation d'engrais chimiques, de machineries plus modernes, de semences certifiées, de sélection du cheptel, d'expositions de comté, etc... Ce mouvement fit place en 1935 à l'U.C.C. (L'Union Catholique des Cultivateurs) actuelle, qui compte dans la paroisse une soixantaine de membres. Cette période marque le début d'une amélioration de l'agriculture dans la région. Tous les agriculteurs n'étaient pas favorables à cette union, certains la croyant inutile et sans avenir. L'éternel conflit du progrès vs. la tradition.

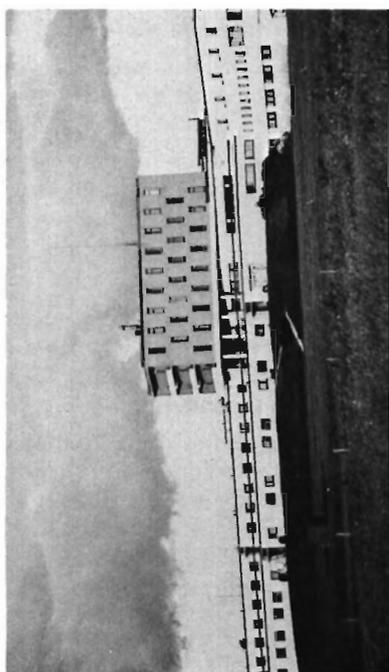
Il faut avouer que l'amélioration de la production agricole paraît jouer contre les cultivateurs eux-mêmes. Trop de produits sur le marché provoque la baisse des prix; ces prix étant bas, des cultivateurs font faillite, abandonnent la ferme, et vendent (quand ils peuvent) à des prix dérisoires le bien ancestral, pour aller grossir le nombre de chômeurs urbains. Mais est-ce que le problème n'est pas plutôt dans le fait que le fermier ne contrôle pas la mise en marché de son produit? S'il arrivait à être assez solidaire, uni, pour déterminer lui-même, en coopération avec son gouvernement, le prix de sa production, sa situation à long terme s'améliorerait. En réalité, l'ennemi du cultivateur, c'est lui-même; c'est sa propre désunion.



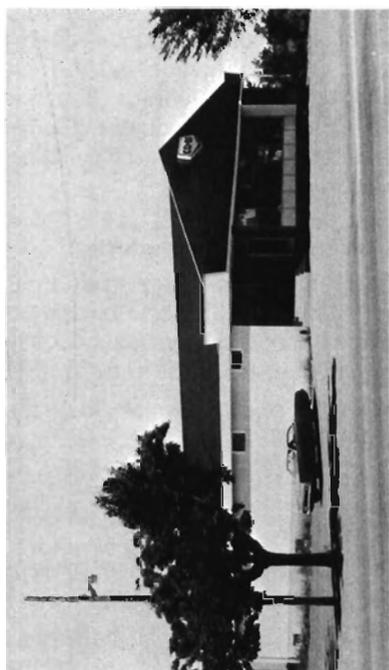
Le Bureau de Poste, 1970. (Photo J. G. Mignault).



La Caisse Populaire, 1970. (Photo J. G. Mignault).



Foyer Thérèse-Martin, 1970. (Photo J. G. Mignault).



Le magasin coopératif, 1970. (Photo J. G. Mignault).

En 1922, on voit se former un «*Cercle de Fermières*», qui vise à améliorer la situation économique en développant l'artisanat local, le tissage, la couture et la confection. Ici, on veut améliorer l'économie en pratiquant l'économie!!! M. Georges Bouchard, agronome et député fut l'un des pionniers de ce mouvement. Ce cercle comptant au début une trentaine de membres, en compte aujourd'hui soixante, et continue l'enthousiasme des premières années.

### **Industrie de vaisselle de terre:**

La tradition me rapportait qu'il avait existé dans le «*Cotillon*» une petite industrie qui fabriquait de la vaisselle de terre. Or, justement, nous trouvons aux Archives de la Société Historique de la Côte du Sud, un document qui confirme cette tradition:

*«Jérémie (Géré) Lizotte fut le seul qui fabriqua de la poterie à Rivière-Ouelle de 1840 à 1887.*

*Jérémie Lizotte naquit à la Rivière-Ouelle, le 5 novembre 1823 de Honoré Lizotte et de Louise Maurais. Il épousa à Rivière-Ouelle, le 14 février 1854, Adèle Lamarre.*

*En 1840, âgé de 19 ans (?), Jérémie Lizotte alla apprendre cette industrie de vaisselle de terre chez Charles Joubert, qui manufacturait à St-Denis.*

*Après une année d'apprentissage, le jeune Lizotte revint chez lui où il se bâtit un fourneau pour la confection de cette vaisselle. Il demeurait environ à 15 arpents de St-Denis, chez Alain Lévesque aujourd'hui. Le fourneau était à l'endroit même de la maison d'Alain Lévesque.*

*N'ayant pas la terre voulue à Rivière-Ouelle, il allait la chercher à St-Denis, chez Alexandre Dionne et François Gagnon, aujourd'hui.*

*Comme les Joubert, il faisait les terrines, pots à fleurs, plateaux, bols, assiettes, cruches, enfin tous les ustensiles pour la cuisine. Son travail cependant n'était pas aussi fini que ceux des Joubert, qui étaient réellement artistes.» (299)*

### **La Pêche:**

Tout au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, la pêche n'a pas cessé d'intéresser les résidents de Rivière-Ouelle... On a même vu que des gens de Sainte-Anne venaient tendre leur filet dans l'Anse aux Iroquois, à cause de la grande quantité de poissons qu'on y prenait.

Quant aux pêches à marsouins, il ne semble pas qu'il y ait eu relâche, ou qu'on ait abandonné de la tendre. Joseph Bouchette dans son rapport, en 1832, disait qu'à Rivière-Ouelle «*est établie à la sortie de la rivière une très productive pêche aux marsouins, détenue en société par plusieurs individus...*» (p. 316). On a même vu que David Têtu a cherché des trucs nouveaux et plus efficaces pour capturer le marsouin. On croit même qu'en

---

(299) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 29.

outre de la pêche de la Pointe, il s'est fait des essais de pêche aux marsouins, près du quai à la pointe aux Orignaux.

On est sûr, pour le moins de l'existence de deux pêches; l'une aux petits poissons: saumon, loche, sardine, éperlan, esturgeon, etc..., à la pointe du nord-est de la Petite-Anse, dont on a déjà fait l'historique; et la Grande Pêche aux marsouins de la Pointe. De plus la tradition rapporte l'existence de pêches également célèbres: la pêche à Chapais, la pêche chez Jalbert... l'une située sur le front de la terre de M. Athanase Pelletier actuel; l'autre, dans la Petite-Anse, sur la devanture de la terre de M. Antonio Hudon. Il existe même une certaine légende au sujet de ce Jalbert, du type de la Corriveau: on rapporte que ce M. Jalbert, un employé de la famille Gagnon-Belzile aurait profité des absences au champ du maître de la maison pour flirter avec la femme esseulée, et que les deux auraient organisé la mort lente par empoisonnement du mari cocu!!! (A preuve que dans des filets, on ne prend pas que des poissons!!!)

On a aussi vu que la pêche à marsouins, la vieille pêche des gendres de Dancosse et Gauvin, s'est transmise par héritage aux fils et aux arrière-petits-fils, en subdivisant à l'infini les parts de chacun. Ainsi les 6 grandes parts du début se sont subdivisées, pour ne citer qu'un exemple d'un des dizaines de détenteurs, en 1/44ème d'un 1/4, d'une 1/2 d'un 1/6 pour tel individu... Les seigneurs ont réussi à accumuler plusieurs parts de même que les marchands de Rivière-Ouelle, comme Charles Têtu. On trouve même des parts appartenant à des résidents de Sainte-Anne et de Saint-Roch.

Autour des années 1868, les parts de la pêche valaient environ \$1.00; comme les parts au total sont au nombre de 7,200, nous savons à peu près la valeur de cette pêche. Le 14 avril, Louis Gagnon vend au Dr. Ludger Têtu «1/12ème d'un 1/6, ou une grande part dans la part connue sous le nom de la part des Lizotte, appartenant au vendeur par don de sa mère Eulalie Aubut, veuve de Olivier Gagnon... prix: \$11.00» La même année, 1868, le Dr. Têtu vend à Charles Letellier, «1/4 d'un 1/6ème ou d'une grande part, ...pour \$300.00» (300)

Devant le fouillis créé par ces successions, ces dons et ces ventes, il devenait nécessaire que la vieille société soit redéfinie. Certains revendiquaient des droits et des parts qu'ils n'avaient pas, surtout quand la pêche était bonne; d'autres par contre refusaient de fournir leur part de travail ou de perche, prétextant ne plus détenir de parts; les seigneurs Pierre et Pierre-Thomas Casgrain étaient décédés; Charles Têtu avait fait faillite et on avait saisi ses parts.

C'est pourquoi, le 9 novembre 1870, on recrée non plus une société cette fois, mais une véritable compagnie: on fixe le nombre de parts à 7,200, chacune représentant autant de perches à fournir pour la pêche. Ainsi celui qui détenait une part fournissait une perche, 300 parts, 300 perches, etc...

---

(300) Notaire B. Martin, le 14 avril et le 24 novembre 1868.

La pêche était divisée en 6 grandes parts (1,200 perches); de plus, les actionnaires étaient aussi détenteurs pour leur quote-part de la terre de la Pointe, qui faisait partie intégrante de la pêche.

Devant le notaire B. Martin, le 9 novembre 1870, les membres de la Cie faisaient les déclarations suivantes: «*Luc Letellier, sénateur, Dr. Ludger Têtu, Charles Letellier, Charles-Clément Casgrain, Clément Gagnon, Philippe Gagnon, Luc Richard, Charles Lévesque, Joseph Pelletier, Joseph Lévesque, Michel Dionne, Maurice Dionne, Octave Dionne de Rivière-Ouelle; Eulalie Aubut, veuve Olivier Gagnon, François Caron, Alexandre Dionne de Sainte-Anne; Charles Lévesque de Saint-Pacôme; Honoré Saint-Onge de Saint-Pascal; Dr. Th. Michaud de Kamouraska,*

*Wantant constater les parts indivises leur appartenant avec tous les copropriétaires d'un terrain appelé «Pointe de la Rivière-Ouelle», de 147 arpents de superficie... avec droits de pêche et chasse...» (déclarent que:)*

*1 – 1/6 de la propriété est considéré comme une grande part; donc le tout est de 6 grandes parts.*

*2 – A cause des mutations opérées, on divise une grande part; 1/6 de la dite pêche est représenté par la fraction 1,200/7,200. Cette fraction correspond au nombre de perches que chaque grande part fournit pour tendre la pêche annuellement, à savoir 1,200 perches par 1/6, donne un total de 7,200 perches.*

*3 – Les personnes ci-après sont propriétaires:*

*1 – CLÉMENT GAGNON de Rivière-Ouelle, comme acquéreur d'Aristobule Bérubé de Rivière-Ouelle: 972/7,200.*



Pêches à anguilles, chez M. Jos Lizotte, 1970.

(Studio Boutet).

2 – *GEORGIANNA MORRISSON, veuve de François Casgrain, comme tutrice des enfants, de 300/7,200, et provenant aux enfants par don de Pierre-Thomas Casgrain, aïeul, qui avait acquis cette portion d'Hilaire Bérubé, formant environ 1,200/7,200, donc 1/6, ou une grande part.*

3 – *PHILIPPE GAGNON, comme donataire de J. Gagnon, père, provenant de Louis Gagnon, son aïeul et des héritiers de Jean-Baptiste Bonenfant, 630/7,200.*

4 – *EULALIE AUBUT, veuve Olivier Gagnon, légataire de son époux, donataire de Louis Gagnon, son père, de 450/7,200.*

5 – *VEUVE BÉNONI DANCOSSE, légataire de son mari, 120/7,200.*

6 – *LUCLETELLIER, CHARLES LETELLIER et DR. LUDGER TÊTU, chacun pour trois cents, soixante-douze centièmes (300/7,200) représentant feu Charles-Hilaire Têtu, de Rivière-Ouelle, négociant, sur succession vacante duquel les dites parts furent judiciairement adjugées par shérif à Ludger Têtu, pour lui et Luc et Charles Letellier de Saint-Just; en tout: 900/7,200.*

7 – *BENJAMIN DIONNE et DR. TH. MICHAUD, légataires chacun pour 1/2 de feu Simon Fraser de 300/7,200, et en tout 1,200/7,200, c'est-à-dire une grande part.*

8 – *CHARLES-CLÉMENT CASGRAIN représentant l'abbé Alphonse Casgrain pour encore 300/7,200 par une cession qu'il lui en a fait, et pour une autre part ci-dessus et appartenant au dit abbé comme représentant de feu Pierre Casgrain, son aïeul, et M.-Marguerite Bonenfant, et aussi comme donataire de Pierre-Thomas Casgrain, qui en jouit toute sa vie.*

9 – *CHARLES-CLÉMENT CASGRAIN représentant abbé Alphonse Casgrain 1,200 parts, c'est à dire une grande part.*

10 – *LUDGER TÊTU comme adjudicataire d'une part de feu François Têtu et de Charlotte Bonenfant, ses père et mère, vendue par shérif de Kamouraska à la poursuite du collège de Sainte-Anne contre Thomas Lebel, et comme acquéreur de Michel Lebel, Thomas et Florian Lebel et Jean-Baptiste Martin, Louis Gagnon, Auguste Casgrain, Philippe Gagnon, Charles Casgrain, de 500/7,200.*

11 – *FRANÇOIS CARON, par vente de ses père et mère, 85/7,200.*

12 – *LUC RICHARD par diverses acquisitions d'Eusèbe Moreau et d'autres, de 135/7,200.*

13 – *JOSEPH DIONNE comme donataire d'Honoré Dionne, son père, de 85/7,200.*

14 – *ANTOINE DIONNE, donataire d'Honoré Dionne de 42/7,200.*

15 – *CHARLES LÉVESQUE, donataire de ses parents, 42/7,200.*

16 – *JOSEPH PELLETIER, comme acquéreur de Clément Lévesque et de feu Marcel Lévesque, de 42/7,200.*

17 – *Le dit THOMAS LÉVESQUE, donataire de ses parents de 42/7,200.*

18 – *JOSEPH LÉVESQUE, donataire de ses parents de 42/7,200.*

19 – *OCTAVE DIONNE, légataire de ses parents, 42/7,200.*

20 – *MICHEL DIONNE, donataire de ses parents, 21/7,200.*

21 – *ALEXANDRE DIONNE, hérite de sa mère pour 12/7,200.*

22 – *MAURICE DIONNE hérite de sa mère pour 9/7,200.*

23 – *HONORÉ SAINT-ONGE, acquéreur des représentants de Pascal Martin,*

*Antoine Blondeau, Bénoni et Pierre Pelletier, Moïse Beaulieu, P. et J.-Marie St-Onge, Jean Lebel, pour 225/7,200.*

24 – *FRANÇOIS PELLETIER de Saint-Roch, donataire d'Esther Pelletier, pour 28/7,200.*

*Faisant ensemble: 6,457/7,200.*

*En plus, JOSEPH ET ALEXIS PELLETIER de Saint-Roch, propriétaires et ayant droit dans la part connue sous le nom de part «Pelletier et Gagnon et autres», consistant la dite part en 400/7,200;*

*Et veuve FRANÇOIS LIZOTTE de Saint-Roch, propriétaire d'une part connue sous le nom de «part des Lizotte et autres», de 343/7,200; formant ces deux dernières: 743/7,200, qui avec les 6,457/7,200 font au total: 7,200/7,200.*

*Luc Letellier, Charles-Eugène Panet de Québec représentant les acquéreurs et ayant droit de feu Dame Louise-Geneviève de Ramesay, veuve de Louis-Henri Deschamps de Boishébert, seigneur, ont droit annuellement au dixième des huiles provenant des huiles des dites pêches à marsouins, suivant les titres.*

4 – *Voulant jouir paisiblement, ils s'incorporent et demandent à l'honorable Luc Letellier d'obtenir un «Acte d'incorporation» devant le Parlement.*

*Conseil d'administration:*

*Président: Luc Letellier.*

*Directeurs: Dr. Têtu, Charles-Clément Casgrain, Clément Gagnon, Philippe Gagnon, Luc Richard.» (301)*

Les principaux actionnaires sont donc, on l'a vu, les héritiers du seigneur Casgrain, qui totalisent 2,700 parts, soit le plus grand nombre pour une même famille; ensuite, le groupe des Gagnon, pour un total de 2,052 parts; le docteur Têtu, pour 800; la famille Dionne pour 811; Charles et Luc Letellier avec 600, mais ceux-ci étant, l'un l'acquéreur de la seigneurie et l'autre, semble-t-il son fondé de pouvoir, retirent le 1/10 des revenus.

Cette compagnie durera jusqu'en 1910, année où M. Lizotte commence à acheter les parts une à une; ce rachat sera terminé en 1917. Entre autres parts rachetées par M. Lizotte (Joseph) nous trouvons celles de Luc Dupuis, frère du notaire Dupuis, de Saint-Roch, 1,028 perches; Mme veuve Antoine-Ernest Gagnon, 300 perches, Louis Deschênes, 900 perches; veuve François Pelletier de Sainte-Anne, 1,200 perches; Alfred Lebrun, 600 perches; et d'autres, tels: Anthime Roy, Damien Lévesque, Eugène Gagnon, Thadée Richard, Georges Lévesque, Léon Lévesque, Joseph Dionne, Honorius Dionne, Maurice Dionne, Thomas Lévesque, Charles Letellier, etc... (302)

M. Joseph Lizotte a tendu la pêche pour la première fois en avril 1916; cette année-là, elle rapporta entre \$400.00 et \$500.00. On tendit ensuite assez régulièrement, mais il semble que les profits n'étaient que fort rares,

(301) Acte d'incorporation: Statuts de la Prov. de Qué. 1870, chap. 44 page 220. Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 28.

(302) Ces renseignements nous ont aimablement été fournis par M. Emile Lizotte, père de Georges Lizotte, actuel propriétaire de la «Pointe» et des droits de pêche.

dû aux prises justement fort réduites. Une seule année, et même en une seule nuit, on prit 107 marsouins; c'était le 21 mai 1929. Mais ce fut une exception. La moyenne annuelle semble se situer à l'époque autour d'une dizaine de ces bêtes. (Le colonel Oscar Pelletier dit dans ses «*Mémoires...*» qu'en 1934, on n'en prit que 9.) Comme le travail nécessitait la collaboration d'environ 36 hommes et une douzaine de chevaux, travaillant en 4 marées consécutives, dans les «*basses mers*», ces prises ne défrayaient pas l'investissement. (302) On cessa de tendre la pêche à marsouins en 1935, en dépit des encouragements (octroi de \$15.00 par marsouin pris) du gouvernement. Elle ne fut plus jamais retendue depuis cette date. (302)

La pêche à marsouins avait fait vivre 8 générations environ de «*Rivière-ouellois*». Elle avait existé quelque 230 ans. Il n'en reste aujourd'hui qu'un souvenir «*folklorique*» dans l'esprit des plus âgés de la paroisse. Ce poisson avait-il fui le fleuve? Pourquoi ne venait-il plus dans nos parages? Parce qu'il ne trouvait plus sa nourriture de petits poissons à la sortie de la rivière? Parce que ce petit poisson avait été chassé par la pollution de la rivière? Serait-ce que l'espèce était en voie de disparition?

L'huile de ce poisson avait toujours produit un liquide malodorant et visqueux, impropre à la consommation, mais excellent pour huiler les roues des locomotives; et ainsi, cette pêche acquit du succès du moment où les premiers trains du Grand-Tronc commencèrent à se répandre dans le Bas-Canada; à cette époque la pêche accuse un regain de vie. L'usage du pétrole et de l'huile, son dérivé, va éliminer définitivement l'huile à marsouins. Quant à la peau, on en faisait des sacoches, des lacets et des traits pour les attelages d'une excellente qualité; mais il appert que ce second produit fut davantage artisanal qu'industriel.

Une excellente étude sur ce poisson a été publiée par M. Vadim Vladykov, sous le titre de: «*CHASSE ET BIOLOGIE DU MARSOUIN BLANC,*» département des Pêcheries, Québec, 1944.

Il nous est apparu que le marsouin pour Rivière-Ouelle joua le même rôle que le castor jadis, pour la Nouvelle-France. L'un et l'autre, objet des convoitises, au temps de son abondance, furent ensuite abandonnés, lorsqu'ils se firent rares, et que d'autres produits plus «*à la mode*» les eussent supplantés. Le marsouin méritait de figurer sur les blasons de la paroisse au même titre que le castor règne en place d'honneur sur les armoiries du Québec.

Une note conservée aux Archives de la Société Historique de la Côte du Sud nous apprend que dès 1874, la Rivière-Ouelle souffrait du départ du saumon; il n'en venait plus, et le département des Pêcheries de la Province aurait désiré en «*semer*». «*En 1874, le Département des Pêcheries, d'après un rapport spécial de M. Samuel Wilmot, officier des Pêcheries, a pensé d'établir dans la Rivière-Ouelle une pisciculture, et... peupler de saumon cette rivière.*

*Les habitants, continue la note, des paroisses de la Rivière-Ouelle et de St-Pacôme s'y refusèrent, parce qu'il aurait fallu enlever les moulins à scie, principalement celui de M. King, parce que le bois et les sciures de bois qui*

*étaient jetés à l'eau, étaient très mauvais pour le poisson. La mauvaise volonté des habitants était commandée par les grands avantages que ces moulins apportèrent à ces paroisses et aux paroisses environnantes.» (303)*

Il a donc fallu attendre quelque 90 ans pour voir le saumon revenir dans notre rivière. En effet, tout récemment, on décidait de ressemer ce poisson dans la Rivière-Ouelle; il paraît que le produit fut bon; mais, seulement le cours des années nous dira si la pollution fut plus forte que la faune, si le saumon décide de s'y fixer à demeure.

Une question que l'on se pose: Serait-ce justement cette absence de poisson dans la rivière qui aurait chassé le marsouin? Bien savant celui qui pourrait nous prouver avec certitude que tel est le cas.

A peu près à la même époque où la pêche aux marsouins était abandonnée, un autre type de pêche allait prendre son essor: la pêche aux anguilles.

En réalité, l'anguille devait constituer une source de revenus appréciables à partir des années -50 jusqu'en 1970. Si le nombre des prises ne paraît pas avoir augmenté dans ces années, par contre le nombre de pêcheurs s'est multiplié, attirés par le prix à la hausse de ce poisson.

Au début des années -50, quelques rares pêcheurs tendaient des pêches à anguilles; les plus importants étaient: M. Émile Lizotte à la Pointe, M. René Hudon, au quai, M. Adalbert Bélanger, à la Pointe du Nord-Est et à la Pointe à Vaillancourt. Dans la rivière, M. Léon Gagnon.

C'est la hausse de la valeur de ce poisson qui a attiré plusieurs dizaines de pêcheurs, au point que toute la grève était concédée en «*permis*» de pêche dès 1960. A cette date, entre les limites de Saint-Denis et de Sainte-Anne, on pouvait dénombrer près d'une trentaine de pêches. Nous n'avons pas, hélas! de statistiques précises sur le chiffre des captures et la variation des prix à Rivière-Ouelle, mais nous citerons ceux donnés dans l'Annuaire de Québec pour les années 1950 à 1965; le premier chiffre indique la quantité d'anguilles prise en milliers de quintaux dans la province; le deuxième, indique la valeur en milliers de dollars du même poisson; ainsi nous aurons une petite idée de l'importance de cette pêche, pour Rivière-Ouelle:

	Quantité	Valeur		Quantité	Valeur
1950	5.6	42.9	1955	7.3	127.6
1951	6.5	69.7	1956	6.8	126.6
1952	7.4	82.3	1957	10.2	206.6
1953	7.5	88.2	1958	7.5	136.1
1954	4.1	93.6	1959	6.3	114.7
1960	5.6	115.3	1963	6.0	159.2
1961	4.8	112.9	1964	5.5	153.9
1962	4.4	96.2	1965	6.5	227.6

Nous voulons mettre en évidence seulement les années 1951 et 1965, où le même nombre de captures a été fait, alors que le prix, lui, a plus que

(Photo J. Guy Mignault).



Coffres, «bourolles» et «ensillons», servant à la pêche à anguilles.



Une prise d'anguille.

(Photo J. G. Mignault).



Les «claires» de la pêche à anguilles.

(Photo J. G. Mignault).

triplé. L'année 1957 fut une excellente année pour les captures; mais, quant aux profits, l'année 1965 bat tous les records.

Au dire des pêcheurs eux-mêmes, «*l'industrie*» de l'anguille à Rivière-Ouelle pouvait rapporter, bon an mal an, entre \$100,000 et \$200,000 dans la paroisse. De cette somme, bien sûr, il faut soustraire les coûts d'installation et d'opération, brochets, rets, heures de travail, etc... Cette évaluation est très approximative, et ne tient pas compte des déclarations statistiques officielles.

De nouveau la pollution s'acharne sur Rivière-Ouelle et lui fait perdre une mine précieuse de revenus: en effet, en 1970, le gouvernement du Québec interdisait l'exploitation de l'anguille dans le fleuve Saint-Laurent, par suite de la teneur en mercure des eaux et de la contamination du poisson. Comme à Rivière-Ouelle les pêcheurs avaient déjà tendu leur pêche, le gouvernement les dédommagea pour une somme équivalant à environ 70% à 80% de leurs prises annuelles moyennes. Et, depuis cette année, la pêche à anguilles est, elle aussi, en voie de passer aux Archives et à l'histoire. Le fleuve Saint-Laurent après avoir servi et nourri longtemps ses riverains, devenu aujourd'hui le «*grand égout*» de l'Amérique du Nord, est en passe de devenir une «*mer morte*».

L'abbé Alphonse Casgrain, qui fut un certain temps seigneur de Rivière-Ouelle a raconté ainsi ses souvenirs concernant l'industrie de la pêche:

*«Tous les printemps, les jeunes gens et même des gens mariés quittaient la paroisse, pour aller gagner un peu d'argent en allant faire la pêche à la morue dans les baies de Gaspé et à Percé, pour le compte des Lebouthillier et des Robins; c'était des navigateurs de Rivière-Ouelle qui les y conduisaient en chaloupe ou en berges (sic), espèces de chaloupes pointues des deux bouts. Un de ces pêcheurs, du nom de Ouellet, fut tué un jour, par un nommé Poitras, qui fut pendu à La Malbaie pour l'expiation de son crime.»* (A ce propos, un article paru dans un récent numéro du journal «*Le Confident de Charlevoix*», au cours de l'été 1969, mercredi, 20 août, racontait les péripéties de ce crime et du procès qui s'en suivit... Ce meurtre eut lieu en l'été 1869...)

*«La pêche au saumon à la pointe vis-à-vis de St-Denis a été très fructueuse pendant nombre d'années. Mon père y a pris, une année, 1200 saumons à \$1.00 chaque, (sic) petits comme gros. Et il y a eu bien (sic) des dîners au saumon frais dans cet endroit, auxquels mon père invitait ses amis et leurs dames.*

*A propos des gens qui allaient en pêche, on raconte bien (sic) des histoires. C'était ordinairement des journaliers pauvres qui avaient besoin pour le soutien de leur famille, et le payement de dettes. Alors pour se faire avancer des provisions pour le voyage, il leur fallait faire sonner bien fort leur voyage projeté; ils disaient solennellement et bien fort en présence des marchands auxquels ils s'adressaient pour avoir crédit: «On va en pêche!» de leur ton le plus fort, et avec cela on leur avançait, comptant bien sur leur retour de la pêche pour être payé.*

*On revenait de la pêche à l'automne, on ne se montrait pas aussitôt qu'on arrivait; les marchands s'inquiétaient, s'enquéraient du fruit de leur pêche; mais on changeait de ton, qui n'était pas si fier qu'à leur départ du printemps, et à peine les entendait-on dire piteusement, et non plus du même ton arrogant du départ précédent: « On revient de la pêche! », mais si bas qu'on apercevait bien que leurs recettes avaient été petites ou dépensées. Il y en avait parmi eux qui avaient trop bamboché (sic), leur bourse était vidée avant d'arriver. L'année suivante, on voulait recommencer la même chanson, mais les marchands étaient devenus sourds; ils ne leur avançaient plus; ce qui fit que la pêche à Gaspé finit par se passer de mode; on n'y allait plus faute de moyens... » (304)*

Parlant de l'éperlan, l'abbé Alphonse Casgrain ajoutait: «...on l'employait à engraisser les sillons dans lesquels on plantait les germes des patates. Mais ces pommes de terre en prenaient mauvais goût. A certain temps, ce poisson était si abondant au bord de la mer, poursuivi au large par les gros poissons, comme le marsouin surtout, qu'on le prenait mort à pleins tombereaux, avec de grandes pelles de bois... » (304)

Quant à la pêche aux marsouins, voici ce qu'il en dit: «...Presqu'aussitôt après le départ des glaces de la rivière et du fleuve, on commence à tendre la pêche. On se figure ces vigoureux hommes, dans l'eau froide, glacée du printemps, passant cinq heures mouillés jusqu'à la ceinture. Cependant on n'en a pas vu mourir de froid. Il y a des imprudents quelquefois; de pauvres malheureux ont bien souffert, mais jamais de mortalité.

Mais il y avait des soins à prendre. Dans la maison de la Pointe, on tenait toujours un bon feu. Dans un gros coffre, on renfermait toutes sortes de médicaments, de remèdes quelconques, confiés à un vieux membre de la société des six. Il y avait du bon thé, du vin de choix, des meilleures liqueurs fortes et maintes autres choses, en cas d'accidents.

Le bon curé, M. Bégin, s'informait de ses pieux amis de la Pointe, s'il y avait des abus, car malheureusement, pauvres, nos bonnes gens de la pointe et d'ailleurs, plus d'un aimait la goutte. Cette vigilance particulière du bon curé était provoquée par les rapports, trop souvent exagérés de ses confidents, qui jubilaient le dimanche, quand M. le curé citait leurs rapports souvent faux. Une petite fredaine de rien arrivait à la pointe, presque inconnue, se répandait dans toute la paroisse, par la publication qu'en faisait le curé, du haut de la chaire.

Des malins jouaient des tours à ces rapporteurs. Aussi plusieurs jeunes hommes s'entendaient pour faire connaître aux gens du presbytère une histoire toute fausse. On s'adressait à Salomon, à Mathilde-la-bossue, à Charlotte, la cuisinière, à Christine, la sacristine. Tous étaient très scandalisés, et mon Dieu! vite au curé! quel scandale à la Pointe! Quand on pense! On a dansé chez M. B..., chez M. M..., chez M. G.L.... Le dimanche suivant, toute la paroisse apprenait qu'on dansait dans ce bout de la paroisse; et cette nouvelle avait été inventée de toutes pièces... » (305)

(304) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES... p. 267, 268, 283.

(305) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 298.

## Le tourisme:

C'est sans aucun doute la construction du quai à Rivière-Ouelle qui va créer une nouvelle «industrie» dans la paroisse, dès la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle: le tourisme.

C'est un peu avant l'Union, semble-t-il, c'est-à-dire avant 1840, qu'une première jetée aurait été construite sur la Pointe aux Orignaux, pour devenir plus tard le quai de Rivière-Ouelle. Peut-être était-ce l'œuvre d'un des propriétaires de cette pointe, qui trouvait un avantage de posséder là un quai de bois pour sa propre utilité?

On a vu que Charles-Eusèbe Casgrain en 1846-48 était nommé Commissaire des Travaux Publics, et, comme tel, c'est lui qui dut fixer définitivement le site d'un quai plus long et plus accessible que celui de la rivière; il devait permettre à de plus gros navires de se charger de blé, de bois, et surtout éliminerait la nécessité de les haler au large avec des chevaux (à cordelle!), comme on le faisait sur la rivière. Enfin, il est bien évident que la Pointe aux Orignaux constituait un site naturel plus abordable; tout autour l'Anse St-Denis et l'Anse Ste-Anne laissaient, à marée basse, une large plage vaseuse, qui en interdit l'usage.

Mais c'est au temps de Jean-Charles Chapais que les travaux débutent et que le quai est complété: le 1<sup>er</sup> mars 1852, on a commencé à construire; et on terminait vers la fin de 1855; il a coûté \$225,229.87. Plus tard, il sera agrandi pour atteindre les dimensions suivantes: longueur: 1,218 pieds dans le fleuve; largeur: 34 pieds, sauf les 50 pieds à l'extrémité, où sa largeur est de 114 pieds. A marée basse, la tête de la jetée est à 15 pieds d'eau. (306)

En 1875, on y érige un phare, au coût de \$5,389.13. Il subit des réparations nombreuses; entre autres en 1864, en 1879, puis tous les ans entre 1882 et 1887 et entre 1903 et 1925; c'est M. Chapais qui dut lui donner le nom de «quai de Saint-Denis» (nom qui fut corrigé par la suite) afin de narguer les gens de Rivière-Ouelle, croit-on. En 1903, lors de l'embranchement du chemin de fer, ce nom de St-Denis causa bien des désagréments. Ainsi, par exemple, beaucoup de marchandises destinées à des gens de St-Denis étaient descendues au quai, plutôt qu'à la gare de St-Philippe, où leur destinataire les attendait. La petite vengeance de Chapais retombait sur les gens de St-Denis!!!

Ce quai n'avait pas été construit pour les touristes, mais pour le commerce; et, dès son ouverture, le quai de Rivière-Ouelle vit arriver des navires réguliers qui prenaient charge du commerce local pour le mener à Québec ou sur la Côte Nord. Ainsi, on sait que les Chapais disposaient près du quai d'un entrepôt pour leurs marchandises (au Havre St-Denis, disent les documents). (307) Ceux-ci expédiaient en 1843, «800 minots d'orge, 150 minots de graine de lin, du beurre, un chargement d'avoine, etc...»

(306) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 27.

HISTOIRE DU COLLÈGE DE STE-ANNE, Tome I, p. 397.

MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 147.

(307) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome I, p. 240 à 246.

Si les quais de la rivière drainaient tout le commerce de Sainte-Anne et des Petites-Côtes, voire même de St-Pacôme, il est bien évident que le quai de la pointe aux Orignaux, pour sa part, tirait vers lui, les marchandises de la Petite-Anse, des Côteaux, de Saint-Denis et St-Philippe, voire même de Mont-Carmel; est-ce vers cette époque que l'on traça vraisemblablement la route de raccourci connue sous le nom de «*Route du Côteau de Pins*», pour relier la Petite-Anse à St-Denis?

On connaît les noms de plusieurs navires à vapeur qui faisaient escale à Rivière-Ouelle, avant que ne s'établisse un service de traversier entre Rivière-Ouelle et La Malbaie:

- LE SAGUENAY, voyage entre Québec, L'Islet, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup, La Malbaie, Tadoussac, St-Alphonse, Chicoutimi; 2 voyages par semaine; de 1856 à 1876; capitaine Trefflé Simard.
- LE VOYAGEUR, voyage entre Québec, Berthier, L'Islet, Rivière-Ouelle et Kamouraska; 2 voyages par semaine; de 1856 à 1876; capitaine Michel Lecours.
- LE CLYDE, voyage entre Québec, Berthier, Ile-aux-Grues, Grosse-Isle, L'Islet, St-Jean-Port-Joli, Rivière-Ouelle, Kamouraska, St-André, Rivière-du-Loup, Tadoussac, La Malbaie, Les Éboulements, Baie St-Paul; 2 voyages par semaine; de 1876 à 1880; capitaines, P. Turgeon, jusqu'en 1878 et L. Aug. Bernier.
- LE MAYFLOWER, voyage entre Québec, L'Islet, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup, Tadoussac, St-Alphonse, Chicoutimi; 2 voyages par semaine; de 1876 à 1880; capitaine Louis-Bruno Bernier.

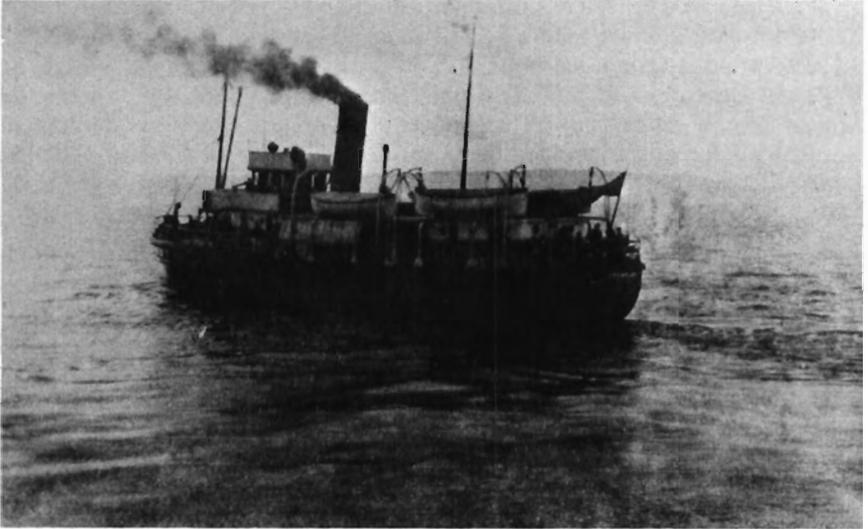
C'est en 1880 apparemment que commence le service de traversier entre Rivière-Ouelle et La Malbaie; les divers navires à faire ce trajet furent:

- LE RIVAL, voyage: 2 par jour; de 1880 à 1895; capitaine G. E. Humphrey. (En 1877, Arthur Buies mentionne ce navire, comme étant le traversier alors utilisé...)
- L'AMIRAL, 2 voyages par jour; de 1895 à 1898; capitaine Elzéar Tremblay.
- LE FOLGER, 2 voyages par jour, de 1898 à 1902; capitaine, Charles McLean.
- LE LÉVIS, 2 voyages par jour, de 1902 à 1904, capt.: Alfred Lessard.
- LE CHAMPLAIN, 2 voyages par jour; de 1904 à 1920; capitaines: L.H. Lapierre, 1904; Edgar Pelletier, 1904-05; H.J. McGough, 1905-08; René Pelletier, 1908-17; Cyprien Bossé, 1917; A.P. Ross, 1918; Ed. N. Cloutier, 1919; Edgar Pelletier, 1919; René Pelletier, 1919; Hon. Carbonneau, 1919-20. (308)

---

(308) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 27

«*Le Confident*», mercredi 18-2-1970. Des photos du «*Champlain*» et de l'«*Amiral*» sont en montre au musée «*Laure-Conan*» à La Malbaie, propriété de M. Roland Gagné.



Le traversier brise-glace. «Le Champlain».

(Photo: M. Mercier)

Cette liste n'est pas forcément complète, mais il est bien certain qu'après 1920, il n'y eut plus de traversier au quai de Rivière-Ouelle, et que la jetée, délaissée, vit un jour disparaître près du tiers de sa longueur, emporté par les glaces et la force du courant.

La construction du chemin de fer porta un certain temps un dur coup à l'activité portuaire de Rivière-Ouelle: c'est surtout le quai de la Pointe aux Orignaux qui dut en souffrir le plus, puisque désormais le Grand-Tronc allait garder pour lui les chargements de beurre et des récoltes, à destination de la capitale. Ainsi le commerce tournait le dos au fleuve pour se replier autour de la voie ferrée; les gares de Saint-Philippe, Rivière-Ouelle, St-Pacôme, Ste-Anne ramassaient désormais et les voyageurs et les marchandises. Conséquences logiques: des paroisses comme St-Pacôme, et St-Philippe allaient désormais progresser rapidement au détriment des paroisses riveraines (Rivière-Ouelle et St-Denis), qui allaient décliner.

Arthur Buies, journaliste et secrétaire du célèbre curé Labelle, qui a visité la région, a décrit le site de la Pointe aux Orignaux et son activité en ces termes:

*«... C'est le quai de Saint-Denis, ou quai de Rivière-Ouelle, comme bon vous semblera, car il porte les deux noms, étant placé à égale distance entre les deux paroisses, et n'ayant absolument de préférence pour aucune... C'est un de ces quais gigantesques, variant de sept à douze arpents en longueur, et qu'avait fait construire, il y a 23 ans, M. François Baby, le plus grand, le plus intelligent et le plus fin jobbiste public qu'on ait encore vu au Canada...*

C'est là que «Le Rival» arrive tous les matins à 9 heures et d'où part immédiatement une diligence qui emporte la malle et les passagers à la station du Grand-Tronc, 8 milles plus loin... La pointe à l'Original (Sic!) peut être regardée comme le site le plus désert, le plus sauvage, mais en même temps le plus pittoresque, le plus dégagé... Il y a là trois cottages seulement, un hôtel, qui n'a pas changé depuis quinze ans, et un hangar où l'on prépare l'anguille, qui abonde dans les pêches avoisinantes.

Le propriétaire de cet hôtel est un vieux Kalmouk (sic!), une vraie tête bretonne, aussi obstinée qu'un clou poussé jusqu'à la tête dans du bois humide. Depuis 15 ans, son hôtel regorge de monde; sans se lasser, les mêmes familles y reviennent; on s'est évertué à lui faire comprendre qu'il avait une petite fortune à réaliser en agrandissant sa maison et en lui donnant tout le confort moderne, on lui a démontré que deux ou trois cottages de plus ne seraient pas de trop... il n'entend rien. Renfermé dans la pêche à anguilles, à laquelle il donne tous ses soins, il ne voit rien en dehors de cela... il ne voit et n'entend que marée et salaison.

On se désole à voir aux mains d'une macaque obstiné le plus beau site peut-être de toute la rive sud, celui d'où la vue embrasse la plus vaste étendue et le plus grandiose spectacle...

Élevez en effet sur la Pointe à l'Original un hôtel qui puisse contenir au moins cent personnes... mettez des voitures à leur disposition et des jeux de quilles, de balle ou de croquet... et vous formez tout de suite une clientèle assurée de villégiateurs, qui ne manqueront pas de revenir tous les ans passer leurs vacances à la Pointe... Tous les jours, ils peuvent aller à La Malbaie en une heure, ou bien deux fois par semaine, prendre le «Clyde», qui les conduira soit à Kamouraska, soit à St-Jean-Port-Joli ou à L'Islet, s'ils veulent faire de petites excursions...

...et quels repas pour 25 à 30 convives bourdonnant, piétinant, chantant, dansant, sans cesse altérés, sans cesse se désaltérant. Mme Fraser préparait alors! On allait quérir mouton, veau, et bœufs à deux et trois milles, et la volaille et le gibier et les entassements de tartes et les jarres bondées de confitures, et quels arrosesments... surtout cela!!!... Quels torrents d'ale, de porter, de gin, de vieux Hennessy répandus sur cette masse de victuailles pour les obliger à se frayer un passage dans l'estomac indocile et irrité...» (309)

Il y eut cependant un certain regain d'activité au quai de Rivière-Ouelle le jour où on établit un service quotidien de vapeur entre La Malbaie et la Rive Sud, et surtout dès le moment où un embranchement du chemin de fer fut construit de la gare jusqu'au quai.

Vers 1900, les députés d'alors, nuls autres que les célèbres George Carroll, député de Kamouraska, qui deviendra lieutenant-gouverneur, et Ernest Lapointe, également député, futur ministre du gouvernement de Louis St-Laurent, ces députés réussirent à obtenir un prolongement du chemin de

---

(309) Buies, Arthur: PETITES CHRONIQUES, Québec, 1878, Imprimerie C. Darveau, p. 90 à 95.

fer jusqu'au quai. Cet embranchement (en plus de pouvoir amener M. le député Lapointe à sa résidence d'été, au quai de Rivière-Ouelle, diraient les malins!!!) devait permettre d'augmenter le commerce entre les deux rives, par l'intermédiaire du traversier d'alors, «*Le Champlain*». En réalité, c'est davantage les gens de la Côte Nord qui profitaient de ce service nouveau, puisque c'était pour eux le seul moyen d'utiliser les chemins de fer.

Il faut dire que, en 1900, les Libéraux étaient au pouvoir à la fois à Québec et à Ottawa, que le traversier appartenait (sauf erreur) à la Cie Price, bien connue pour ses allégeances politiques, que la Rivière-Ouelle avait une belle (!) tradition libérale; tous ces nobles (!) efforts conjugués ont amené la création de cette ligne qu'on a dû détruire après que M. Forget eut construit sur la rive Nord la ligne Québec-La Malbaie, en 1918.

Plus précisément, commencés en juillet 1902 par les contracteurs Patrick Percel et Patrick Lawry, les travaux sont terminés un an plus tard; le 23 juin 1903, le premier train de passager, conduit par Louis Marchand et l'ingénieur Gaudias Côté, ouvre la voie jusqu'à la gare du quai. Les divers chefs de gare seront: J.A. Gagné, 1903-04; J.E. Lesage de 1904 à 1912; J.A. Gamache, de 1912 à 1919; J.R. Noël, 1919-1920. La station fermera définitivement le 6 janvier 1920, et les rails seront enlevés en 1923. (310)

On voyait grand à cette époque, tel que nous l'apprend une requête présentée au député de Kamouraska, vers 1910: certaines gens envisageaient la construction d'un chemin de fer reliant Rivière-Ouelle à... nulle autre que la ville de New-York. Voyons le texte de cette drôle de requête, sans date, ni signature:

*«Buts et avantages du chemin de fer «Kamouraska-L'Islet»: Le Kamouraska-L'Islet a son point de départ au quai de la Rivière-Ouelle, qui est déjà un port d'hiver, lequel avec un peu d'aménagements accostera les transatlantiques 9 mois par année.*

*A 5 milles de distance est la magnifique Pointe; 250 acres de terre couverte d'une mousse naturelle (?) et plantée d'érables canadiennes (sic!) qui est appelé à faire un des plus beaux ressort d'été, entouré du Fleuve et de la rivière Ouelle, qui ont peu dire un nouveau Venise, (Humm!!!) avec un peu de travail artistique sera la place idéale pour les touristes. (sic)*

*Les passagers qui partiront de New-York à 6 heures du soir seront sur les bords du Fleuve St-Laurent à 7 heures le lendemain; un trajet de 490 milles, fait à une vitesse moyenne de 38 milles à l'heure. (Du quai de la Rivière-Ouelle à New-York par le Kamouraska-L'Islet Railway, via Portland et Boston, 213 milles plus court que les voies ferrées actuelles).*

*Commerce: La coupe du bois qui est considérable sur les frontières, est flotté et débité en partie aux États-Unis, faute de voies ferrées; ce qui empêche le Canada de tirer profit de tous les revenus de ses forêts, et est une entrave au développement de l'industrie.*

---

(310) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossiers 27 et 36.

*Il fera raccordement avec un chemin de fer du Maine qui conduit aux ports de Portland, Maine, Boston, New-York et avec l'Intercolonial, le Grand Trunk Pacific et le Québec Central; qui sont des ressources d'alimentation de commerce; à part les nombreuses paroisses qu'il traverse, encouragera la colonisation en donnant aux cultivateurs de cette région un moyen économique et facile de visiter l'École d'Agriculture et la Ferme Expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière, qui fera du haut des Comtés de Kamouraska et de L'Islet des régions prospères à la colonisation.*

*Le «Kamouraska-L'Islet»: Son trajet plus court que tout autre ligne en destination des États-Unis, sera une économie de temps aux voyageurs, aux malles et aux freight de première classe venant des États du Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut, New-Jersey, Rhode-Island et New-York, en destination pour l'est de la Province de Québec et du Nord du Nouveau-Brunswick, et surtout Européens, par l'entrée du Fleuve St-Laurent; les mêmes avantages existant pour se diriger dans les États plus haut mentionnés.*

*Colonisation: il ouvrira une des plus belles vallées à la colonisation, en bonne terre cultivable, qui est actuellement déboisé de bois marchand et qui attend des colons, d'après une revue d'ensemble nous pouvons dire que c'est le bien général du Pays...» (311)*

Cette requête, issue du rêve de quelques individus, a le mérite de ne pas manquer d'ambition, mais le défaut d'être bourrée de fautes de français et de style. Elle restera, on le devine, sur les tablettes des députés!!!

Ainsi le chemin de fer et le traversier vont compléter leur activité et multiplier les échanges de marchandises et passagers à la Pointe aux Orignaux. Ils vont amener l'établissement de quelques résidents en permanence, dont, entre autres, les familles Mercier, ainsi que M. Ludger Hudon. Un bureau de poste y sera établi, connu sous le nom de «*bureau de poste du quai*», dont les tenanciers seront: M. D. Guy 1906-1908; M. Ant. Guy, 1908-1910; M. Gilbert Mercier, 1910-1920. Ce bureau de poste fut fermé le 27 septembre 1910, puis réouvert le 15 octobre de la même année, et fermé définitivement le 17 juin 1920. Un autre bureau de poste, connu sous le nom de «*bureau de la Pointe aux Orignaux*» exista de 1877 à 1935 (ou environ); les «*postillons*» furent Jean-Baptiste Hudon, 1877 à 1906; François Martin de 1906 à 1928; puis M. Didace Bélanger, à partir de 1928, jusqu'à une date que je ne peux préciser. Un troisième bureau de poste était en opération vers la même époque et s'appelait bureau «*de St-Just*»; il fut ouvert le premier mars 1912 et dura jusqu'au 5 juin 1920. Les deux tenanciers furent Ludger Hudon 1912-1914 et Joseph Pelletier, 1914-1920. Il était situé sur les «*Côteaux*», quelque part autour de l'actuel hôtel de M. Gérard Michaud. Ces trois bureaux de poste étaient comme des filiales du bureau de poste central situé au village. (312)

---

(311) Soc. Hist. de la Côte du sud, Dossier 599.

(312) Soc. Hist. de la côte du sud, Dossier 36.

En plus de ces établissements du quai, il y a le célèbre «*hôtel Laurentides*», qui a dû être érigé vers 1854-57, et n'a pas cessé d'attirer les villégiateurs jusqu'aux années récentes, surtout les années où le propriétaire réussissait à obtenir un permis de vente de boissons alcooliques. Cet hôtel, passablement défraîchi aujourd'hui, contient environ 25 à 30 chambres, rarement utilisées par des villégiateurs, à cause de l'insalubrité des lieux; il fut longtemps le souffre-douleur des curés de Rivière-Ouelle, car, semblait-il, la jeunesse locale et celle des paroisses voisines ne manquaient pas d'y consacrer à Bacchus certains samedis soirs allégoriques.

Il était aussi, comme le raconte Mgr. Lebon, le point de rencontre des finissants du Collège de Sainte-Anne qui ne manquaient pas à la tradition d'y venir pique-niquer, chaque printemps.

De plus, qui n'a pas entendu parler du célèbre Georges Lévesque, dont Louis Fréchette a tracé un portrait humoristique dans une de ses œuvres:

*«Un jour, il y a de cela 35 ans, le hasard nous avait amenés mon frère et moi, à la Pointe aux Orignaux. Naturellement, nous logions à l'hôtel de Georges Lévesque. Il y avait joyeuse compagnie et nous passâmes une assez agréable soirée à écouter les histoires merveilleuses et les périodes ronflantes de notre amphytrion; il en résulta pour nous une nuit fort courte; car, comme on nous avait dit que la marée du matin serait bonne pour la pêche à l'éperlan, dès l'aube nous étions sur la jetée, la ligne à la main. Quelle pêche, mes amis! Des éperlans longs de 10 pouces, par centaines, par milliers! Nous en tirions, trois, quatre, cinq à la fois; quelquefois deux accrochés au même hameçon... Le même appât servait pour dix, vingt, trente. Il n'y avait qu'à lancer la ligne à l'eau. C'était une rage, une poussée, une pléthore, une foison... Enfin, une pêche miraculeuse!*

*Nous étions sur le quai de St-Denis, un quai qui porte le nom de St-Denis, parce qu'il a fallu le construire dans la paroisse voisine, c'est-à-dire la Rivière-Ouelle, et nous attendions le bateau de Kamouraska, qui devait nous transporter à Québec...*

*Si le quai de St-Denis n'était pas à sa place à Rivière-Ouelle, Georges Lévesque, au contraire, était bien chez lui sur le quai de St-Denis. Il en avait fait son domaine privé. C'était sa promenade du matin, du midi et du soir. C'était son cadre, presque son piédestal. Il faut ajouter que c'était aussi son gagne-pain.*

*Georges Lévesque y était venu établir un hôtel, qu'il appelait sa chaumière, et où, s'il n'a pas précisément fait fortune, il a du moins trouvé moyen de vivre à son aise jusqu'à l'année dernière... Il est bon de constater qu'il était célibataire, ce qui lui permettait de simplifier considérablement son budget... Georges Lévesque était célèbre dans tout le bas du fleuve...*

*On ne concevait plus la Rivière-Ouelle sans Georges Lévesque que Georges Lévesque sans la Rivière-Ouelle. C'étaient deux choses inséparables...; quand il partait, il ne restait plus rien... la pointe de Rivière-Ouelle n'existait plus...*

*Il était dans tous les coins, voyait tout, savait tout, avait l'air de tout conduire... Il est bon d'ajouter qu'il ne faisait jamais rien, absolument rien...*



(Photo Société Historique de la Côte du Sud).

Pique-nique des finissants du Collège de Ste-Anne, devant la résidence actuelle de Mme Georges Bouchard, au quai de Rivière-Ouelle en 1899.

*A 4 heures du matin, on le voyait sur le quai, à inspecter le fleuve... il connaissait le nom de toutes les goélettes du golfe, de toutes les remorques de Lévis, de tous les caboteurs du Saguenay. Il comptait tous les voiliers et signalait tous les teamsters. On aurait dit que ces derniers lui devaient un droit de passage.*

*Dieu seul compterait les milliers de jurons que j'ai entendus tomber de la bouche de Georges Lévesque. Il en soupoudrait sa conversation; il en bourrait ses phrases; son langage en était farci... ses «batêches», ses «bateaux», «crime», «mardi», «virgini», «torrieux»... Et cependant je ne l'ai jamais vu seulement de mauvaise humeur... ses jurements n'étaient là que pour la sonorité de la phraséologie, pour la couleur! C'était comme des fleurs de rhétorique dont il aurait parsemé son style...*

*Toujours le gousset au service de ses amis; jamais l'oreille fermée à l'appel des malheureux!... Il y avait un crédit ouvert à son hôtel pour tous les passants décaqués...*

*Il y avait toujours une bonne assiette de soupe et une tranche de jambon à la cuisine pour toute cette vermine de vagabonds sans la cope, «cré nom! qui viennent embêter le monde respectable, t'entends bien! pour vivre alorsse! aux dépens du public, mardi!... et qu'on devait écartier, mardi! chasser, batêche! à coups de fusil, torrieux! indubitablement!»*

*Puis quand l'individu était bien rassasié, Georges Lévesque ajoutait le pousse-café...*

*C'est un peu sans doute grâce à cette générosité intarissable que George Lévesque est mort pauvre. Mais, s'il n'a pas légué de grands biens à ses héritiers, on peut dire en revanche qu'il les a un peu comblés de son vivant, et qu'il laisse au moins derrière lui une réputation sans tache, un nom sympathique et des souvenirs dont la gaiété n'altère en rien le côté cordial et quelque fois attendrissant...» (313)*

La Pointe aux Orignaux a même vu un camp militaire établi sur son site; l'endroit précis nous semble être au nord-est de la route, en bas de la côte, derrière la rangée de maisons et de chalets, sur la propriété actuelle de M. René Hudon; justement M. Hudon trouvait un jour dans ce champ un boulet qui semble être celui d'un canon de petit calibre, qu'il conserve chez lui.

Un article de journal, sans date, ni indication de sa provenance, se trouve aux Archives de la Société Historique de la Côte du Sud, qui nous parle justement de ce camp; il est intitulé: «*Le camp à la Rivière-Ouelle*» (Au crayon, est inscrite une date, 1850, qui nous paraît erronée...): (314)

*«Le camp de brigade au quai de la Rivière-Ouelle, formé du 9ème bataillon des Voltigeurs de Québec, et des bataillons de Kamouraska, Témiscouata et Rimouski, a été levé définitivement hier matin.*

*Le 9ème bataillon, après avoir été passé en revue jeudi matin, s'est embarqué à bord de «L'Union» jeudi soir et débarquait à Québec hier matin sur les 6 heures, sous le commandement du Col. Vohl.*

*Les autres bataillons s'en retournaient dans leurs foyers respectifs.*

*Étant donné la multiplicité des choses à étudier et le court espace de douze jours pour voir toutes les branches de l'exercice militaire concernant l'infanterie, il est juste de dire que le résultat est encore surprenant.*

*Le Col. Duchesnay a commandé le camp avec distinction et a ajouté un fleuron à la popularité dont il jouit parmi les officiers et les soldats de la milice volontaire. Il a été parfaitement aidé par le capitaine Duchesnay, de la Batterie B, major de brigade, et les autres officiers de l'état-major.*

*Les bataillons ruraux ont fait excellente figure.*

*Le 9ème bataillon comprenant 305 hommes a maintenant sa bonne réputation. La brigade était composé de 842 hommes.*

*Dimanche, il y eut messe au camp. Le prêtre officiant était M. l'abbé Têtu, de l'archevêché, et le prédicateur, M. l'abbé Casgrain, aumônier du 9ème bataillon.*

*La position du camp de brigade au quai de la Rivière-Ouelle était l'une des plus magnifiques que l'on puisse imaginer. Au nord, à l'est et à l'ouest,*

---

(313) Fréchette, Louis: ORIGINALS ET DÉTRAQUÉS, Beauchemin, Mtl. 1943, page 329 à la fin.

Sur la FAILLITE de Georges Lévesque, voir les journaux de Québec, du 5 au 10 avril 1892.

(314) Ce camp dura du 7 au 16 août 1874: SOC. HIST. DE LA CÔTE DU SUD: Dossier 90.

les Laurentides dans toute leur sublime beauté, et le majestueux St-Laurent. Sur la pointe, se trouve un quai considérable et tout neuf, et à quelques pas, l'Hôtel Fraser et ses dépendances. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les touristes ne se rendent pas en plus grand nombre au quai de la Rivière-Ouelle, pendant la belle saison. Les amusements n'y manquent pas pourtant: la pêche, les bains, les danses et les pique-niques à droite et à gauche. Les endroits où l'on peut prendre des bains sont on ne peut plus enviables: le pied du baigneur ne rencontre partout qu'un fond de sable uni, moelleux (!). Le climat y est généralement moins froid qu'aux autres places d'eaux, et la chaleur y est tempérée par l'air tiède de la mer, parfumé des odeurs du varec (!).

Le terrain de la Pointe appartient, dit-on, à deux propriétaires à l'aise. On se demande pourquoi ces braves gens ne divisent pas ce terrain en emplacements pour des maisons privées et deux grands hôtels. Ils exploiteraient ainsi leurs terrains à grand profit. Le faubourg neuf de La Malbaie ne s'est pas créé autrement. Ce serait tout bénéfique pour les propriétaires et le public voyageur.» (315)

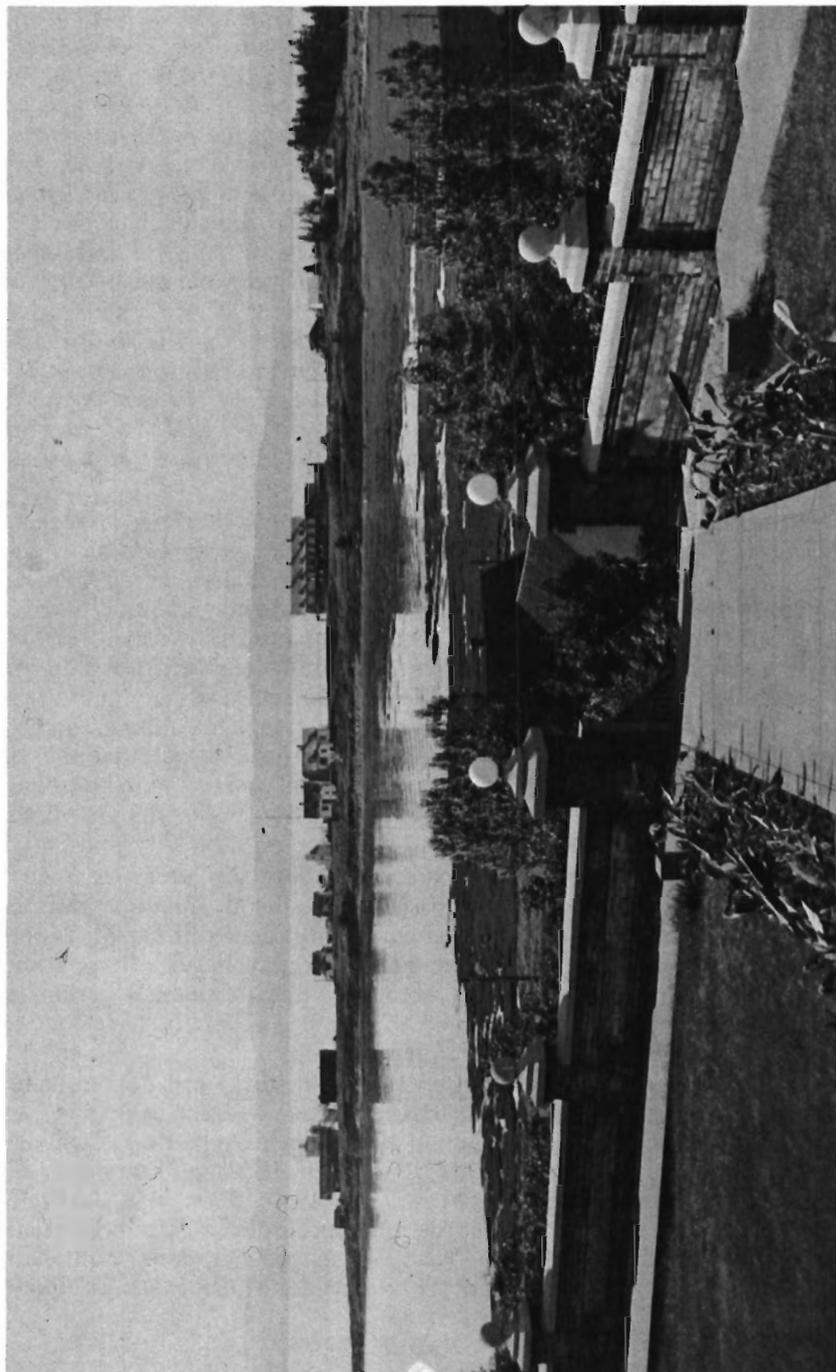
On a vu aussi qu'une chapelle fut construite pour desservir la région, au tournant du siècle. Lentement des touristes vont venir s'y fixer à demeure, c'est-à-dire pour la saison estivale: les Pères Jésuites de Québec se logent légèrement au nord-est de l'hôtel, dans une magnifique résidence qui existe encore; Ernest Lapointe, député, puis ministre, se construit un chalet sur une hauteur, près de l'entrée conduisant à l'ex-résidence de M. Louis Beaulieu. Également, le député Georges Bouchard se loge presque en face de l'hôtel, une résidence qui existe encore. M. le juge Antoine Taschereau, frère du premier ministre du même nom, pour sa part habitait la grande maison, voisine du côté sud-ouest de l'hôtel, maison qui appartient aujourd'hui, à M. Albert Plourde de Mont-Carmel, frère de l'ex-député Alfred Plourde.

Ainsi lentement des chalets se construisent; un des premiers à être érigé du côté sud-ouest de la route sera celui de M. Charles-François Dionne, sur le petit cap au nord du chemin; il fut construit par M. l'abbé Gérard Hudon, ex-curé de Notre-Dame du Portage, vers 1920; il appartient par la suite à M. François Dionne, agronome de Ste-Anne; il portait le nom de «*Beau-Lieu*», sans doute pour honorer à la fois le nom du fondateur, et souligner le site très pittoresque.

C'est surtout à partir de 1940 que l'essor touristique prit de l'ampleur au sud-ouest du quai, alors que les chalets Nadeau furent construits par l'abbé Maurice Proulx; celui-ci, bientôt suivi par des gens de St-Pacôme, de St-Philippe, de Ste-Anne et de Rivière-Ouelle, acquit nombre de terrains des résidents de la Petite-Anse; vers 1960-65, on peut dire que toute la façade fluviale est truffée de résidences d'été. Plus récemment encore, vers 1960, un nouvel hôtel s'est ajouté au premier, dans ce qui était la maison du «*curé Lemieux*», et porte le nom de: «*Villa Fleur des Bois*».

---

(315) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 84.



Vue du quai, prise de la «Villa fleur des Bois». On y distingue le vieil hôtel de Georges Lévesque, le quai avec son aile en «T».

(Photo abbé Armand Dubé).

M. l'abbé Alphonse Casgrain a sa façon bien à lui de raconter ses souvenirs de l'activité touristique à Rivière-Ouelle:

*«Autrefois, on trouvait toujours des goélettes, des chaloupes, des barges à louer; il n'y en a plus. Même M. Aristobule Gagnon, ancien gardien du pont à péage, construisait des canots de bois, très bien faits, des chaloupes renommées pour leur solidité et leur vitesse, tant elles étaient bien proportionnées... Qui ne se rappelle, parmi les vieux, cette petite flotte ancrée en haut du port; les canots, les chaloupes de M. Gagnon. Aussi les quais de Rivière-Ouelle si fréquentés autrefois... les quais de M. Têtu du côté sud, près de la batture aux alouettes, où tant de foin et de grain était envoyé au Saguenay... A Rivière-Ouelle, plus de cabotage, il n'y a plus qu'une goélette qui voyage à Québec...»*

Du tourisme, il passe au commerce, et raconte: *«...Plus tard, les Messieurs King achetèrent toutes ces propriétés, firent paver des chemins dans les endroits un peu trop bas, afin de charroyer plus commodément leurs bois sciés, aux quais, afin de les expédier en Europe, au moyen de gros vaisseaux, qui traversaient l'océan de Liverpool, à la Pointe de Rivière-Ouelle où on les chargeait de madriers de pin de toute dimension, avec des bateaux qui allaient du quai aux vaisseaux ancrés au large de la pointe; ça prenait une semaine, deux semaines des fois pour les charger, selon leur capacité, leur grosseur.*

*Cela faisait bien l'affaire des journaliers qui possédaient des chevaux et des voitures pour faire le transport de ces madriers du moulin à scie de St-Pacôme au quai d'où ils étaient mis à bord...» (316)*

Quant à la Pointe proprement dite, c'est plutôt vers les années 1955-1965 que la rive s'est remplie à son tour de chalets. Il y a même un vaste terrain de camping pour roulotte; c'est là également que les prêtres du Collège de Ste-Anne ont leur résidence d'été, située précisément face à la petite pointe où l'on voit les célèbres *«pistes de raquettes»*.

Enfin, tout récemment, à l'autre extrémité de la paroisse sur la pointe du Nord-Est se trouve la résidence des pères Oblats, responsables de la maison de Retraites-Fermées de Ste-Anne.

Il est presque impossible de mesurer l'importance économique de cette industrie touristique pour Rivière-Ouelle: l'apport de taxes foncières, l'achat des produits de la ferme, l'utilisation de la main-d'œuvre locale, tel: garagistes, électriciens, plombiers, menuisiers, etc... introduisent de l'argent dans le circuit économique local (*Ça crée de l'emploi*, comme diraient les politiciens!) En somme, ses résultats sont invisibles, mais ne peuvent être que positifs et méritent d'être poursuivis.

---

(316) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 268.

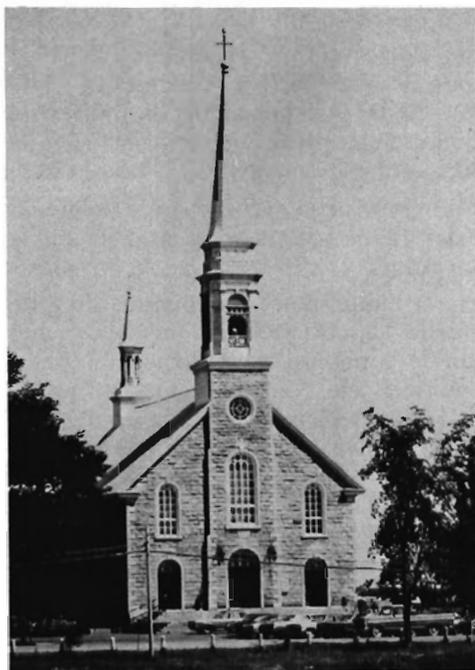
## VIE PARROISSIALE AU XX<sup>ème</sup> SIÈCLE

Si le XIX<sup>ème</sup> siècle avait été caractérisé par un parti pris des curés dans le domaine politique, le XX<sup>ème</sup> siècle, lui, sera davantage neutre et pacifique; on avait construit deux églises et deux presbytères dans ce siècle; au suivant, on ne ferait que réparer les vieux édifices.

### M. Louis-Philippe Delisle, 1902-1925:

La plupart des personnes plus âgées vivant encore à Rivière-Ouelle se souviennent de M. Delisle. On me l'a décrit comme un curé très terre-à-terre, «*sans cérémonie*», plein de franchise et de bonhomie. Un curé jovial, amateur de bons chevaux et de courses. Mon grand-père aimait à raconter l'anecdote suivante, qui, si elle est peut-être un peu dorée sur les bords, n'en manque pas moins de pittoresque: Alors qu'il était au confessionnal, en train de débiter le flot de ses gros et petits péchés, au plus fort donc de l'action, M. Delisle l'interrompt subitement et lui demande à brûle-pourpoint: «*A propos, as-tu encore ta vieille jument noire?*»

Le même M. Delisle aurait répondu au curé de Saint-Pacôme qui se plaignait d'un endroit mal famé, que fréquentaient ses paroissiens, c'est-à-dire l'hôtel du quai, en lui disant: «*Delisle, quand vas-tu te décider à faire fermer ta porcherie du quai?*» La réponse fusa directe et mordante: «*Lorsque tu garderas tes cochons chez toi!!!*» L'histoire ne dit pas si le «*curé des*



Eglise en 1972.  
(Photo Jean-Guy Mignault).

*épinettes*) (L'expression est de l'abbé Alphonse Casgrain!) réussit à clôturer assez étanchément pour garder son «*troupeau*».

Né à Lévis en 1857, ordonné en 1886, M. Delisle fut vicaire à Saint-Roch de Québec, et à Lévis, puis curé à Stadacona, avant de venir à Rivière-Ouelle.

En 1905, il faisait des réparations au clocher afin d'y installer le nouveau carillon de 4 cloches que la Fabrique venait d'acheter. Ces cloches importées d'Annecy par Émile Morissette, entrepreneur de Québec, coûtèrent, installées dans le clocher neuf, \$2,506.19. Au total, ces 4 cloches pèsent 7,521 livres. C'est un des plus beaux carillons de la région; la richesse et la netteté du son sont des plus agréables à l'oreille. Tous les habitants de Rivière-Ouelle se souviennent que, pour marquer à Saint-Anne l'arrivée du premier évêque du diocèse de Sainte-Anne de la Pocatière, on avait enregistré le son des cloches de Rivière-Ouelle; et à Sainte-Anne, le soir de l'événement, on entendit à la place du frêle grelot de la paroisse, le son «*céleste*» du clocher de Rivière-Ouelle. (Hum!) Ces cloches avaient été bénites par son Éminence le Cardinal Bégin.

La même année, il fit repeindre et dorer l'intérieur de l'église pour le prix de \$2,036. dollars. M. Têtu affirme qu'il fit installer le chauffage à eau chaude dans le presbytère; il fit aussi construire la véranda autour du même presbytère. Sous son initiative fut construite l'école modèle du village, sur le site de la Caisse Populaire actuelle. Maintenant détruite, cette école n'en a pas moins donné l'instruction à plusieurs des habitants actuels de la paroisse. Il aimait les belles choses, les beaux meubles, les beaux casiers de bibliothèques remplis de volumes bien reliés et qui se conservaient bien dans un repos que personne ne venait troubler. Il collectionnait les horloges et cadrans de toutes sortes; on peut encore admirer une pièce de cette collection originale dans le parloir du collège de Sainte-Anne, maintenant devenu le CEGEP. Décidemment les grelots et les carillons l'avaient charmé!

M. Delisle avait 68 ans, lorsqu'une catastrophe en 1925 vint décourager ce curé usé par la maladie (angine de poitrine) et l'âge. C'est le tremblement de terre du 28 février 1925.

Dès novembre 1924, de légères secousses à 6 heures le matin avaient annoncé le «*grand coup*» que les vieux nous racontent encore avec précision. «*Fortes secousses à 9 heures et 20 minutes, puis faibles secousses le reste de la nuit et les 30 jours suivants. La base des murs est lézardée considérablement; il faudra reconstruire. Lourds dégâts au presbytère et au couvent. La vieille maison en pierre du notaire François Letellier, père de l'honorable Luc Letellier, complètement brisée.* (Cette maison se trouvait à l'endroit où résida ensuite M. Louis Dubé, son fils M. Albert Dubé, et aujourd'hui, M. Raymond Dubé!) *Cheminées tombées. De la casse partout. Les magasins ont beaucoup souffert. Dégâts considérables...*» Les archives du couvent disent que le tremblement a rendu «*la maison inhabitable et a suspendu les classes trois semaines durant...*» (317)

---

(317) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossiers 86 et 254.

Sur la propriété de M. Joseph Landry, il y avait une maison de pierres qui subit également beaucoup de dommages. Les épitaphes du cimetière étaient tombés pour les  $\frac{3}{4}$ ; dans l'église, l'orgue s'était renversé et une cloche se serait détachée du clocher. (318) Pour un curé usé comme M. Delisle, c'était trop. Il démissionna; puis il décéda un an plus tard. Son successeur sera M. Stanislas Théberge. De M. Delisle à M. Théberge, il y a tout un monde. Autant la bonhomie de l'un en faisait un pasteur fort populaire, un curé-maquignon, près de ses ouailles, autant l'autre était réservé, digne, distant. Sans se plaindre de lui cependant, les habitants de Rivière-Ouelle trouvaient M. Théberge un peu trop aristocrate.

### **M. Joseph-Stanislas Théberge: 1925-1956.**

C'était un «*Prince de l'Église*», disait-on. Durant son ministère, il fut aidé par plusieurs vicaires ou assistants. Faute de place, nous ne pouvons les nommer tous. La plupart sont aujourd'hui curés des paroisses environnantes. Retenons cependant l'abbé Philius Ménard, décédé lors de la tragédie de l'Obiou en 1950, au retour d'un pèlerinage à Rome. Puis M. l'abbé Louis Pelletier, maintenant curé à St-François de Montmagny.

C'est bien à M. Pelletier, architecte à ses heures qu'on doit la chapelle du Quai, construite presque totalement de ses mains et de ses deniers... et qui fait l'admiration des touristes.

M. Théberge est né à Saint-François de Montmagny, le 13 février 1879. Il fut ordonné en 1907, puis alla comme vicaire au Cap Saint-Ignace de 1907 à 1917. Curé de Ste-Apolline de 1917 à 1925, il fut ensuite envoyé à Rivière-Ouelle, où il demeura curé de la paroisse, jusqu'en 1956. Cette année-là, il se retira en faveur de M. Léon Bernier. Il décéda à Rivière-Ouelle, le 9 août 1957, âgé de 78 ans.

En 1948, M. Théberge était nommé chanoine honoraire de Québec, et le 13 février 1955, chanoine titulaire du diocèse de Ste-Anne. En 1951, il recevait le titre de Vicaire Général du diocèse de Ste-Anne et Prélat Domestique, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort.

Sa première œuvre fut de réparer l'église ébranlée par le tremblement de terre de 1925:

### **Réparations de l'église: 1925.**

Les archives du presbytère contiennent des tas de papiers concernant les réparations de l'église; des reçus, des factures, des lettres, des contrats, des estimations, des cotisations, etc... Toutes ces pièces justificatives ayant été soigneusement conservées par M. Théberge. Nous ne reproduisons ici que les documents ayant un caractère plus général, et respecterons ainsi la susceptibilité de personnes encore vivantes.

---

(318) Témoignage de M. Amédée Richard.

Le 14 mai 1925, le rapport de l'expertise est publié. Cet expertise avait été faite par M. Charles Dumais, architecte: «*Tous les gros murs en général, tant de la sacristie que de l'église sont considérablement endommagés; et il faudra en démolir au moins les trois-quarts... Il y a des lézardes dans les transepts... Il faudra raser le mur du côté de l'épître jusqu'à la hauteur des appuis des fenêtres... Le portail est la partie la moins affectée. La lanterne et la flèche du grand clocher, le petit clocher et les toits sont indemnes... Une bonne partie du fini intérieur est à refaire, cependant le parvis, la voûte, les lambris du chœur et les jubés peuvent être conservés...*»

Un mois plus tard, une requête demandant des réparations signée par 156 tenanciers (sur 210) de Rivière-Ouelle est envoyée à l'évêché. A cette date, la Fabrique a une dette de \$1,200.; à la caisse, une maigre somme de \$48.00; cependant les recettes normales ordinaires de la Fabrique s'élèvent à environ \$3,000. Quant aux dépenses ordinaires, elles totalisent une somme d'environ \$1,600.; ce qui laisse un surplus annuel de 1,400 dollars. C'est dans cette situation assez pénible que M. Théberge commence son ministère à Rivière-Ouelle.

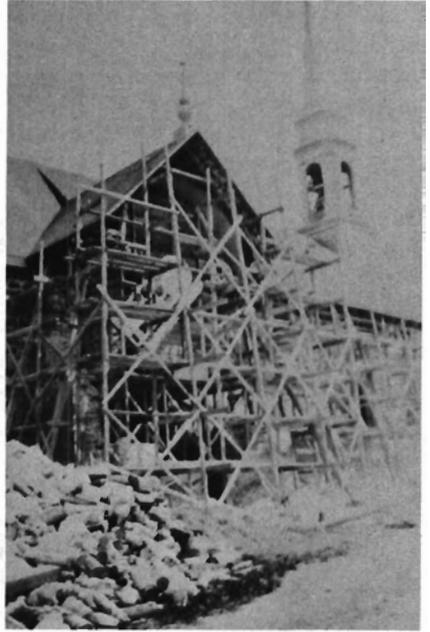
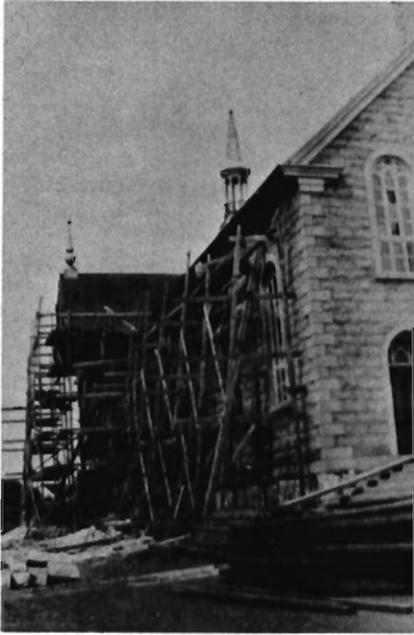
Au dire des contemporains, il ne se plaint pas de la situation qu'il y trouve, ni des gens. Au contraire, il aurait souvent, en chaire, manifesté sa satisfaction, trouvant à Rivière-Ouelle des fidèles dociles, polis et pratiquants; il semble que son expérience à Sainte-Apolline fut plus dure et même désespérante; toute la différence vient qu'il passa d'une paroisse de colonisation à une vieille paroisse traditionnelle; autant l'une est effervescente, jeune, rebelle, autant l'autre est rassise, enracinée et devenue (c'est étrange!) pacifique.

Après avoir envisagé diverses possibilités quant à l'église, les habitants de Rivière-Ouelle, à la fin de 1925, se sont finalement entendus pour les plans suivants: on réparera; l'architecte sera M. Charles Dumais; l'entrepreneur, M. F.X. Lambert de Sainte-Anne. «*Les marguilliers ont décidé de faire les travaux aux dépens de la Fabrique, pour le coût s'élevant à environ \$42,000.00 dollars. La Fabrique payera \$7,000.00; le coût de la cotisation se montera à \$35,000.00, qui peut être reporté sur 10 ans...*» (Lettre du 18 décembre 1925 à M. Charles Smith, commissaire pour l'érection civile des paroisses).

En février et mars, l'avis de cotisation est publié, et les travaux débutent. Il ne semble pas s'être élevé de difficultés majeures à cette occasion. En aurait-il été ainsi au temps de M. Bégin?

Après ces réparations, l'église s'est transmise sans modification majeure jusqu'à nos jours. Il y eut bien sûr l'entretien normal, tel peinture intérieure et changement des bancs; et à ce propos, on a enlevé une allée de bancs et la marche d'environ 6 pouces qui soulevaient ces bancs; aussi, depuis les récentes modifications liturgiques, on a ajouté un autel simple et dégarni, qui fait face aux fidèles.

En 1927, on achète l'orgue actuel, au coût de \$4,000. Le 3 novembre 1929, l'électricité est installé dans l'église et coûta \$1,200.00. En 1930 et



Eglise en réparation au lendemain du tremblement de terre de 1925.

1931, M. Théberge de concert avec la Fabrique fit reconstruire la salle publique et la maison du bedeau y attenant; ces travaux s'élevèrent à \$3,000.

En 1933, en plein cœur de la Grande Crise économique, les marguilliers adoptent la résolution suivante: *«Les francs-tenanciers qui ont déjà payé 8 versements pour la réparation de l'église ont a souffrir de la crise économique et ne pourront que très difficilement acquitter le neuvième et dernier versement, qui sera dû au mois de novembre prochain.*

*C'est pourquoi, les syndics proposent à Mm. les marguilliers de faire gagner par travaux au bénéfice de la Fabrique le montant dû par chaque contribuable... A savoir:*

- drainage du cimetière, nettoyage des lots et allées.
- gravelage des alentours de l'église et de la salle publique.
- reconstruction du hangar du curé à 2 étages, 28 pieds par 32 et couverture en bardeau.

*Et ainsi sera remis le montant de \$4,500.00»*

Un petit incident survint cependant le 11 octobre 1930, alors que des voleurs ont pillé les tronc de l'église; les auteurs du sacrilège furent dénoncés par M. Joseph Lavoie, chauffeur d'automobile, qui les avait amenés.

En 1934, le couvent célèbre avec éclat le 125ème anniversaire de sa fondation, auquel participe dignement M. Théberge, celui-ci n'avait pas eu

l'idée d'imiter son illustre ancêtre, M. Bégin, qui, on s'en souvient, avait préféré se cloîtrer dans son presbytère lors de l'inauguration de 1859.

En 1939, une retraite prêchée par les pères Séguin et Dubé, rédemptoristes, pour la tempérance, avait eu un succès tel que pas moins de 675 personnes s'étaient enrolés dans la société de tempérance, le Cercle Lacordaire. Hum! Que sont devenus ces prohibitionnistes, ces adeptes du « régime sec », en 1970? (319)

En 1947, une résolution de la Fabrique décida que la chapelle du quai, devenue trop exigüe et défraîchie, devait être rebâtie; en 1948, l'abbé Louis Pelletier, vicaire à Rivière-Ouelle entreprenait de diriger les travaux de reconstruction. (319)

Dans un domaine plus civil que religieux, M. Théberge encouragea la formation de la Caisse Populaire de Rivière-Ouelle en 1934; il collabora aussi à la formation d'un cercle de l'A.C.J.C.: ce cercle fondé le 10 juillet 1934 avait pour aumônier M. Théberge; le président était M. Léo Lévesque; le secrétaire, M. Lucien Ouellet. S'agissait-il du mouvement connu sous le nom de Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, sorte de mouvement d'Action Catholique, à forte teinte nationaliste? Ou bien d'une cellule du mouvement secret (?) appelé Ordre de Jacques-Cartier, qui existait encore vers 1950-60? On en sait peu de choses; on présume qu'il a du végéter péniblement quelques temps, puis disparaître.

M. l'abbé LÉON BERNIER, originaire de Montmagny, vint prêter main forte à Mgr. Théberge durant les derniers mois de son ministère; puis il prit la succession de celui-ci. Autant Mgr. Théberge brillait par sa distinction, autant M. Bernier brillait par son humilité et sa grande bonté. On ne peut sans émotion, évoquer le souvenir de ce prêtre bon, qui, sans faire de bruit, sut toucher le cœur de ses paroissiens, et obtint d'eux sans aucune difficulté tout ce qui s'imposait en réparation: peinture intérieure de l'église, réparation du clocher, nouveau système de chauffage, solidification des murs et des planchers, des bancs neufs, cimetière remis à neuf, etc... Administrateur sans pareil, tous ces développements se firent sans entamer les « biens de la Fabrique ». Décédé après une longue maladie le 28 août 1966, son souvenir est encore très vivant dans notre mémoire.

M. ROBERT CAMPAGNA prit la relève. Son séjour parmi nous fut de courte durée; un an à peine. Ce prêtre de haut savoir, habitué au ministère collégial ne put s'adapter à la mentalité simple de nos ruraux. Il fut remplacé par M. le chanoine ROBERT HUDON, curé actuel. M. Hudon, d'origine rurale (St-Pascal) est le vrai type du « curé de campagne ». Il impose par sa forte personnalité, et tend à atteindre, comme ses prédécesseurs, jusqu'au sommet le renouveau liturgique. C'est lui qui donna le coup de pouce qui lança l'organisation des fêtes du Tricentenaire en 1969...

La communauté religieuse paroissiale de Rivière-Ouelle est comme ailleurs, à l'âge de la liturgie nouvelle, de la francisation des offices, des

---

(319) Société Hist. de la Côte du Sud, Dossier 90, et 592.

rites nouveaux, etc... «*On nous change la religion*», disent les plus âgés. «*Il faut que ça change*», répondent les jeunes. Toujours l'éternel problème de la tradition ou du changement. L'ancien système ou l'ordre nouveau. Ce qu'on croyait être des valeurs éternelles, immuables, est devenu muable, transformable. Le choc du changement fut brutal pour quelques-uns... mais on s'y habitua.

Dans l'ordre des faits religieux énumérés dans ce chapitre, nous pouvons citer les noms de quelques sacristains de Rivière-Ouelle: (320)

Gagnon, Pierre	1781
Dubé, Joseph	1781-1798
Grenet, J.-Baptiste	1798-1807
Dubé, Abraham	1807-1845
Dubé, Tiburce	1845-1869
Gagnon, David	1869-1871
Laboissonnière, Magloire	1871-1903
Laboissonnière, Joseph	1903-1925
Leclerc, Omer	1925-1927
Laboissonnière, Louis-Philippe	1927-1944
Pelletier, Gilbert	1944-

Les comptes de la Fabrique nous apprennent que le bedeau en 1925 gagnait un misérable salaire de \$100.00 par an.

Les reliques que possède l'église de Notre-Dame de Liesse sont celles de la Vraie Croix, de Sainte-Anne et de Saint-François-Xavier. (320)

Voilà un siècle d'événements religieux qui se ferme; de 1781, année de l'arrivée de Mgr. Panet, à 1972, Rivière-Ouelle a vu construire 2 églises neuves, 3 presbytères; elle a vu le cimetière changer d'endroit, pour revenir à son premier site.

Ce siècle est marqué par une alternance de périodes agitées et de périodes calmes; le temps du curé Bégin, par exemple, est une de ces saisons chaudes, où l'on voit des contestations politico-religieuses, bien sûr, mais aussi une intense pratique religieuse; on n'a qu'à penser aux succès des prédications d'un Chiniqy ou d'un abbé Quartier.

Ce siècle est enfin marqué par la main-mise de plus en plus prononcée du clergé sur toutes les sphères de l'activité sociale: l'éducation, la diffusion des idées, la politique sont, de près ou de loin, étroitement surveillées par l'Église. Avec ce siècle, on entre dans une période d'unanimité et d'uniformité: il y a une idéologie, une forme de vie, un seul patriotisme (qui est religieux); c'est, en d'autres termes, la période où se forme le «*crédo*» du canadien-français: l'idée que le Canada-français a une vocation agricole, qu'il n'y a de meilleur vie que la vie des campagnes, que la ville, la vie

(320) Société Hist. de la côte du Sud, Dossier 88.



Intérieur de l'église vers 1920. Remarquez les vieux bancs, l'absence de vitraux dans le chœur, l'absence de la rangée de bancs centrale.



Intérieur de l'église vers 1950.

(Photo abbé Armand Dubé).

des affaires est pour les autres, c'est-à-dire les Anglais; le «*crédo*» du Canada-français, à venir jusqu'à la Révolution Tranquille des années 1960, était conservateur; il visait au respect et au maintien de l'ordre établi; il tendait à faire croire que les hommes sont faits pour les institutions, et non les institutions pour servir l'homme. Donc, il fallait les conserver intactes. N'est-ce pas ce qui explique les difficultés des réformes religieuses, issues du Concile Vatican II, à s'implanter dans les mœurs paroissiales?

### **Foyer Thérèse Martin:**

Parmi les réalisations que l'on peut placer sous le titre des œuvres religieuses, ou charitables (certains diront des services sociaux), il faut mentionner le foyer pour personnes retraitées, bâtie sur les «*Côteaux*», grâce à l'initiative des religieuses du Perpétuel Secours. (321)

En fait, ces religieuses avaient auparavant organisé un orphelinat. Sur le Côteau, près de la route qui conduit à la Petite-Anse, dans une propriété achetée de M. Arthur Danjou, sera érigée en 1952, l'orphelinat St-Martin. La famille Alfred Martin remit cette même année sa ferme ancestrale entre les mains des religieuses.

La résidence Danjou fut aménagée de sorte qu'elle reçut chaque année une vingtaine d'orphelins recrutés par le Service de la Sauvegarde de l'Enfance de Québec. Quatre religieuses assurent l'éducation de ces enfants et ne délaissent pas la ferme, précieux moyen de subsistance pour le personnel de l'Orphelinat. L'une de ces pionnières est encore en fonction à la Direction des Finances de l'actuel Foyer: S. St-Raymond (Marie-Jeanne Bergeron).

En 1962, on annonce qu'on érigera un Foyer à Rivière-Ouelle. Les plans sont immédiatement commandés à l'architecte M. Jean-Marie Roy et le 30 octobre 1962, les travaux débutent sous l'entrepreneur M. Louis Fecteau et du Surintendant M. Armand Roy, frère de Jean-Marie... Après un an et demi, l'immeuble est dressé, les religieuses passent de l'Orphelinat au Foyer et réservent désormais leur dévouement aux personnes âgées. Les premiers pensionnaires sont: M. François Dubé, Mlle Marie-Anna Boucher, M. Joseph Roussel et Madame Joseph Guérette. En décembre 1964, 40 personnes sont déjà chez eux.

Avec ses 6 étages et le service d'un ascenseur, le Foyer distribue à ses hôtes tous les soins nécessaires à leur âge et à leur état de santé. En 1971, 125 personnes se partagent les huit départements. Depuis sa fondation, le Foyer a reçu 320 pensionnaires. M. l'abbé Dominique Gosselin agit comme pasteur-aumônier. Aimé de tous pour sa bonne humeur et son dévouement, M. l'abbé Gosselin entreprenait en 1971 de fonder une association de «*l'Âge d'Or*». Les gens de Rivière-Ouelle maintenant ha-

---

(321) Ces informations nous ont généreusement été fournies par S. Marie-Anna L. secrétaire du Foyer.

bitués à voir dans le décor l'imposante architecture de ce Foyer, sont aussi fort heureux d'accueillir dans la paroisse ces nouveaux paroissiens.

Les religieuses du Perpétuel-Secours, présentement au nombre de 20 s'occupent de la direction du foyer et partagent les tâches avec une trentaine de laïcs dont les deux-tiers sont à plein temps: infirmières licenciées, gardiens et gardiennes de nuit dans les infirmeries, aides masculins et féminins pour les aliments, le lavage, le chauffage, l'éclairage, l'entretien et la réparation du linge, les soins médicaux et les médicaments, etc...

Avec un budget d'environ \$200,000. par an, S. Marie-Anne Fecteau, supérieure, Ss. Emma Carrier et M.-Anne Létourneau, secrétaires et S. Marie-Jeanne Bergeron font des prodiges d'économie et de dévouement pour que les périodes difficiles demeurent quand même des journées ensoleillées.

La moyenne d'âge des pensionnaires en 1971 était de 76.3 ans, répartie entre 40 et 96 ans. «*Mais, écrivait S. Létourneau, ces gens ont bon pied et bon œil, et ils chantent encore...*»

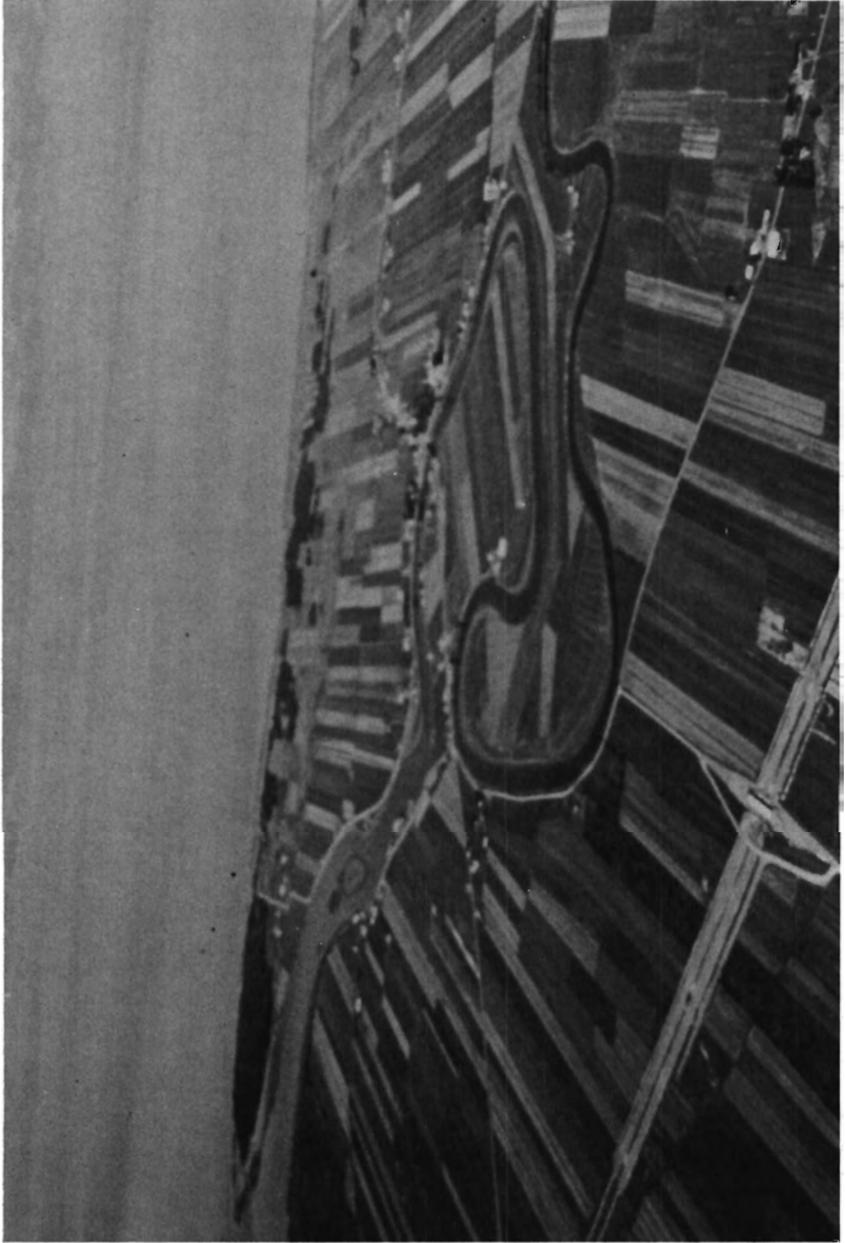
### Guerres et épidémies:

Les deux guerres mondiales n'ont pas passé inaperçues dans la Rivière-Ouelle de l'époque. Même si cette petite communauté paisible, sans beaucoup de relation avec le monde extérieur, paraît à l'écart des grandes crises mondiales, elle a vu partir pour le front quelques-uns de ses fils. La loi de la conscription appelant sous les drapeaux les fils de famille aptes à être conscrits, deux au moins que nous connaissons ont laissé leur vie sur le sol de France: c'est M. Henri Dionne, parti en 1915 et décédé en août 1918 à la bataille de Vimy; M. Valère Mercier, fils de Gilbert, décédé également en 1918.

A la deuxième guerre, nous connaissons les noms de M. Philippe Bélanger, fils de Didace, mort au combat. M. Wilbrod Dubé fut blessé à la même guerre.

La conséquence la plus importante de ces conscriptions fut surtout politique; il en résulta une accentuation de l'esprit de parti. Les chefs de gouvernement furent jugés tout simplement «*responsables*» de cette tragédie. C'est beaucoup plus tard, après que la partisanerie fanatique fut un peu refroidie, qu'on l'on comprit les raisons beaucoup plus profondes de l'enrégimentation des jeunes Canadiens.

Après le retour au pays des soldats, une épidémie contagieuse universelle (la grippe espagnole) étendit ses tentacules jusqu'à Rivière-Ouelle. Les plus âgés se souviennent encore de ces moments de panique... les endroits publics furent fermés, voire même des églises. Les funérailles se tenaient sans les cerceuil; sitôt la mort survenue, on enterrait le cadavre... Ce fut, il faut le dire, la dernière des grandes épidémies à survenir à Rivière-Ouelle, si l'on oublie les 3 ou 4 victimes de dyptérie signalées vers les années 1940.



(Photo M. Léopold Bérubé, et son neveu, M. Marius Bérubé, de Compton).

Vue aérienne de Rivière-Ouelle en 1972; les méandres de la rivière; la nouvelle route trans-canadienne; une «terre» est laissée en friche.

## Conclusion

A soixante ans... (322)

Deux fois trente hivers ont blanchi ma tête.  
Je ne suis plus jeune et je chante encore.  
Dans mon temps passé, comme aux jours de fête,  
De mes doux refrains, j'ouvrais le trésor.  
Qu'importe ma voix, qu'importe mon âge!  
On dit toujours bien ce qui sort de l'âme  
Sous un ciel d'azur, tant que j'entendrai  
Chanter les oiseaux, oh! moi je chanterai!  
Tant que j'entendrai les cloches à l'église  
Tinter l'Angélus au déclin du jour,  
Tant que j'entendrai murmurer la brise,  
Des longs soirs d'hiver, à l'aube du jour,  
Tant que je verrai du ciel la lumière,  
De la nuit les étoiles, percer les mystères  
Sous un ciel...  
Chanter les oiseaux...

Tant que l'harmonie et la bienfaisance  
Pour venir en aide à la pauvreté  
Se réuniront, je promets d'avance  
Un concours déjà tant de fois prêté.  
Tant que je pourrai faire naître un sourire  
A l'enfant qui pleure, au vieux qui soupire,  
Oui, par mes chansons, tant que je pourrai  
Faire sécher des larmes, oh! moi je chanterai!

(VIEILLE CHANSON, image de Rivière-Ouelle  
de demain et d'aujourd'hui!)

L'abbé Henri-Raymond Casgrain résumait ainsi l'œuvre des pionniers de Rivière-Ouelle et des dix générations de leurs descendants établis autour de la rivière; il écrivait:

«*SI VOUS CHERCHEZ LEURS MONUMENTS, REGARDEZ AUTOUR DE VOUS*».

---

(322) Mon arrière-grand-père maternel chantait ce refrain bien connu de Saint-Jean-Port-Joli.

## CONCLUSION

Est-ce que l'histoire de Rivière-Ouelle est terminée? Non! Seulement une étape a été franchie, et seulement une esquisse en a été tracée ici; demain l'histoire se poursuivra, et demain d'autres rééditeront une meilleure histoire de Rivière-Ouelle.

Le cours des années amènera la découverte d'autres documents, la publication d'autres archives, une vision différente du monde et des faits; ainsi il restera toujours à faire une étude de l'histoire municipale qui n'a pu avoir sa place dans ce manuel, des biographies sérieuses de Letellier et de Pelletier, une histoire de la Commission Scolaire..., etc...

Ce volume n'avait d'autres prétentions que celle de faire un inventaire du patrimoine historique qu'offre la paroisse: archives, pièces d'art, vieilles maisons, vieilles terres, publications, etc... Ce volume désirait scruter le caractère de l'homme qui fut jadis notre ancêtre, pour comprendre mieux notre être et notre agir actuels.

Il voulait aussi situer la paroisse parmi ses voisines, la poser sur la carte québécoise pour l'évaluer à la lumière de ses semblables. Il voulait être plus qu'une histoire de famille ou de notables (curés, seigneurs ou maires...) mais une histoire de la population. Il voulait enfin aller au-delà de l'archive froide et morte, pour regarder vivre le passé. «*Il y a un monde vivant des choses non écrites*» (Michelet), un monde que la tradition, la légende, de vieux souvenirs seuls rapportent, un monde que nous avons tenté de découvrir entre les lignes des documents... Quels documents nous raconteront demain la vie d'aujourd'hui? Il y aura l'archive officielle, bien sûr; mais espérons qu'il y aura aussi les souvenirs, les «*mémoires*» de famille; espérons qu'il y aura la photographie, le film, les bandes sonores, etc... Mais qui aura la sagesse de nous les conserver? Ah! si nos premiers ancêtres nous avaient légué des souvenirs, des mémoires de leur vie, l'histoire en serait d'autant plus charmante aujourd'hui! Qui demain, au lieu de détruire, pensera à conserver nos témoins de l'époque?

En tout cas, l'histoire de Rivière-Ouelle nous est apparue marquée par trois grandes étapes:

1 — Celle au cours de laquelle de robustes défricheurs français ont déblayé à la hache et à la charrue le domaine rural, et ont édifié une société. La société est de type aristocratique; l'habitant se modèle sur le seigneur, le curé; le rang et les rares communications créent un type individualiste, en même temps que sociable. L'activité est agraire et maritime; l'industrie est rare.

Deux types d'individus nous apparaissent alors: le type fermier, stable, hiérarchisé, simple et pauvre; conservateur et d'ambition aristocrate. L'autre est le type du coureur de bois, aventurier, progressiste, ambitieux; le type de l'anti-conformiste, du révolutionnaire, désireux du changement, du mouvement; c'est le type du commerçant, du pêcheur, de celui qui se sent à l'étroit sur sa terre.

2 – Celle au cours de laquelle le domaine défriché est devenu trop étroit pour contenir les fils de familles nombreuses, et où le sol s'appauvrit par des méthodes de cultures moins efficaces. C'est la fin du défrichement, le début de l'émigration; la création d'un village et d'une bourgeoisie professionnelle. C'est la période de transition, d'ajustement, de l'équilibre à trouver entre l'ancien et le moderne, entre rester et partir, entre changer ou demeurer tel; les troubles de 1837, et les manifestations électorales des années 1850 sont les indices de ces mutations. Un début d'industrie (bois) apparaît, en même temps que la paroisse s'ouvre sur l'extérieur; elle cesse d'être le «*bout du monde*» pour devenir une paroisse de transit, entre la Gaspésie ou le Nouveau-Brunswick et Québec. Le chemin de fer, les routes, les ponts, les traversiers et le quai, l'immigration d'étrangers et l'émigration de bûcherons, de pêcheurs vers les 4 horizons de l'Amérique...

La mentalité de l'habitant subit donc elle aussi l'effet de ces mutations; c'est le type «*coureur*» de bois, aventurier qui quitte, laissant la place au cultivateur; c'est le jeune qui laisse les vieux; la mentalité devient donc conservatrice; le «*progressisme*» a quitté avec la jeunesse; on devient routinier, conformiste, traditionaliste; on s'ancre dans les habitudes et les traditions; on glorifie le passé, le «*bon vieux temps*» des ancêtres héroïques; débute le patriotisme tourné vers le passé et visant à glorifier l'ordre établi.

3 – Enfin, l'époque toute récente du bouleversement industriel; il n'y a pas d'industrie à Rivière-Ouelle, mais l'industrie y a prolongé ses effets; la mécanisation, le rapprochement inévitable, provoqué par les communications plus étroites, la diversité des méthodes, des techniques conduit lentement à une diversité des idées; les routes, aussi bien que la radio et la télévision ont amené la multiplicité des expériences; mais elles ont aussi contribué à l'exode vers la ville. Ainsi la mentalité reste foncièrement conservatrice.

La mentalité est aussi individualiste, de telle sorte que toute entreprise collective en 1970 se voit encore aussi difficile à réaliser que dans les siècles précédents.

Malgré le foisonnement des idées, il persiste cependant une idéologie, une tendance, un parti (si l'on transpose sur le plan politique); c'est le conservatisme, inhérent à une paroisse vieille; et cette paroisse est vieille par sa durée, mais aussi par la moyenne d'âge de ses habitants. A preuve, il n'y a qu'à voir le taux de natalité des dix dernières années.

Enfin, pour dorer le blason populaire, il est agréable d'y constater la persistance d'un esprit d'honnêteté, de camaraderie, de saine sociabilité, enfin d'une rare intégrité sociale et morale. Si la paroisse de Rivière-Ouelle ne brille pas par la quantité de ses réalisations, elle excelle cependant par sa qualité de vie.

Paul-Henri Hudon.  
Montréal, juin 1971.

## APPENDICES

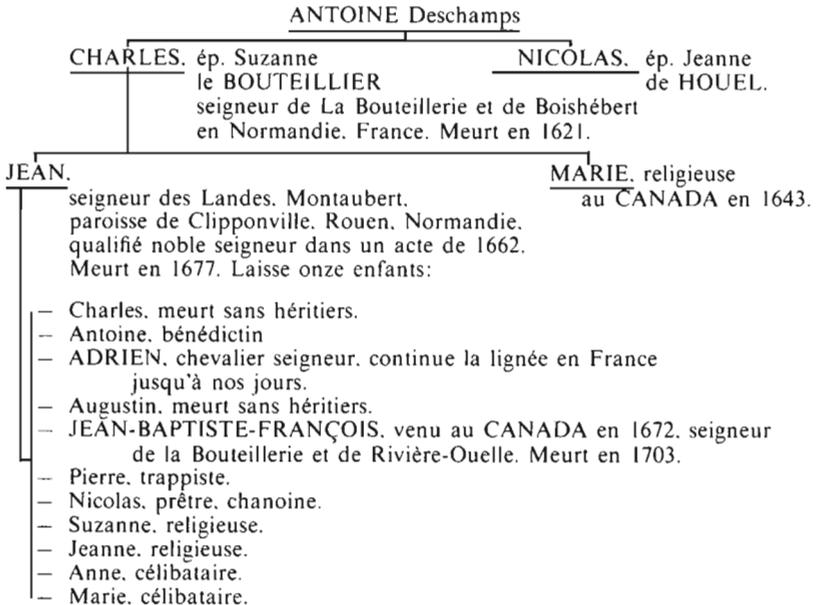
### EXTRAIT DES ARCHIVES DE DIEPPE (FRANCE): 1671-1672:

«Le vaisseau dit «*Le St-Jean-Baptiste*», de 300 tonneaux dont nous avons parlé l'année précédente, partit encore de Dieppe en celle-cy. sur la fin du mois du juin pour Québec, qui est une des habitations de Canada. Il porta le sieur de la Bouteillerie, jeune gentilhomme du pays de Caux, lequel avait deux charpentiers, deux maçons, et quatre manœuvres pour défricher les terres que le Roy lui avait données jusqu'à la concurrence de mille arpents, situées entre les Trois-Rivières et Montréal. Il porta aussi en ce pays-là cent hommes et vingt-six filles, qui furent amenées de Paris, dix ânes et anesses, cinquante moutons et brebis, des draperies, des merceries, des couvertures et beaucoup d'autres choses commodes à ceux de la Nouvelle-France et propres pour la traite de ce vaisseau, lequel en rapporta à Dieppe, le 10 janvier de l'année 1672, dix mille livres de peaux de castor, à 4 francs et demie la livre, quatre cents peaux d'original, des pierres, du bois, de la poix, et beaucoup d'autres choses rares, entre lesquelles il y avait un original vivant, et âgé d'environ six mois, un renard et douze grandes outardes, que le sieur Lusson vint présenter au Roy».

(Les Antiquités et Chroniques de la ville de Dieppe, par David Asseline, prêtre, 1874, Paris-Rouen, Tome II, p. 359-360.) (323)

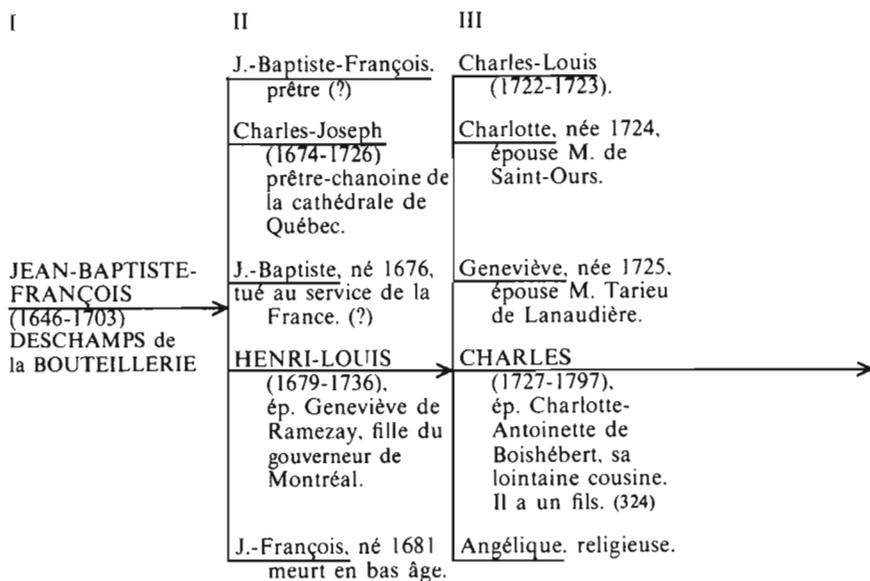
«Il y a en France un endroit appelé «*Houel*», dans la Manche. C'est un hameau de 110 habitants, de la commune de Flamanville département de la Manche; et 2 châteaux portant le nom de «*La Bouteillerie*»: un dans la commune de Combourg (Ile et Vilaine), l'autre dans la commune de Brain-sur-l'Authion (Maine et Loire). (323)

### GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DESCHAMPS DE BOISHÉBERT. concernant le Canada.

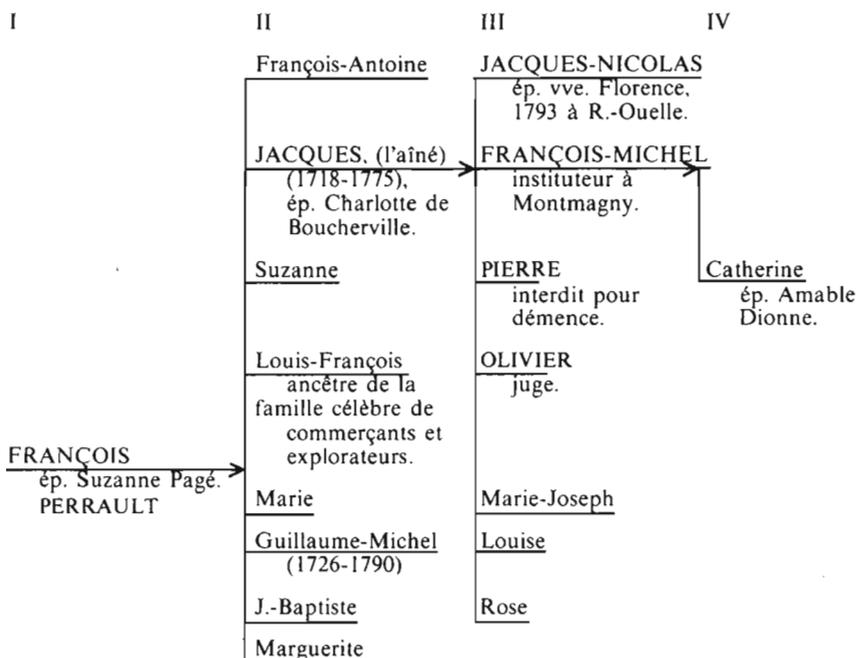


(323) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 98.

(324) Ce fils se nomme Roch-Charles Gabriel, qui mourra sans héritiers.



### GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SEIGNEURIALE PERRAULT, concernant Rivière-Ouelle.





CHARLES- EUSÈBE, ép. Anne Baby.	Charles-Eusèbe, sénateur	Thomas-Chase, min.-député
	Philippe-Baby, député	
	Auguste-Eugène	Louis
		Raymond
	Henri-Raymond, prêtre-historien	
	René-Édouard, prêtre	
	Joseph-Alfred	
	Herménégilde	
	Suzanne, ép. Pantaléon Pelletier, lt.-gouv.	
	Élisabeth, religieuse	
	Virginie, religieuse	
	Rosalie, ép. de Martigny	
Amélie, religieuse		

OLIVIER- EUGÈNE, ép. Hortense Dionne, fille de Amable Dionne	Eugène
	Georges, prêtre
	Arthur, auteur de « <i>Grande Tronciade</i> »
	Edmond
	Adolphe
	Gustave
	Léonce
	Jules

## RECENSEMENT DE 1681 DE RIVIÈRE-OUELLE

Noms	Âge	Métier	Armes, fusils	Bestiaux à cornes	Terre en valeur.
J.-Bte Deschamps	37	seigneur	3	12	15
Cath.-G. Macard	24				
Charles	7				
Jean	5				
Ls-Henri	3				
François (domestique)	15				
Robert Lévesque	40	charpentier	4	11	10
Jeanne Chevalier	36				
Nicolas	9				
Charles	7				
François	2				

Noms	Âge	Métier	Armes, fusils	Bestiaux à cornes	Terre en valeur.
Damien Bérubé	30	maçon	1	6	10
Jeanne Sauvenier	34				
Anne	10				
Pierre	9				
Marie	7				
Guillaume	6				
Jeanne	1				
Pierre Hudon (325)	32	maçon	2	2	10
Marie Gobeil	23				
Marie	4				
Pierre	2				
Marguerite	1				
Jacques Miville	46	maçon	2	7	8
Catherine Baillon	36				
Catherine	12				
Charles	11				
Jean	9				
Charles	5				
J.-Galleran Boucher	39	charron	2	15	6
Marie Leclerc	40				
Pierre	17				
Philippe	15				
Madeleine	12				
Gertrude	9				
Marie	7				
François	5				
Michel Bouchard	41	.....	2	14	9
Marie Trotin	40				
Étienne	18				
Charles	14				
François	12				
Pierre	10				
Marguerite	8				
Gabriel	5				
Pierre	3				
Pierre Dancosse	40				
Madeleine Bouchard	16				
Marie	1				
Jacques Thiboutot	29	boulangier	1	10	7
Marie Boucher	20				
Adrien	3				

(325) A Québec en 1665, il est recensé parmi les «volontaires», et il se dit boulangier.

Noms	Âge	Métier	Armes, fusils	Bestiaux à cornes	Terre en valeur.
Marie Cloutier (326)	45	.....	....	3	2
Louis	19				
Marie	11				
Charlotte	9				
Joseph Renaud	34	.....	14	16	50
Marie Lehoux	19				
Guillaume Foquenet,	40				
(domestique).					
François Jouineau,	19				
(domestique).					
Madeleine Lehoux	12				
(servante).					
TOTAL:	11 familles 62 habitants.	31 fusils, 104 bêtes à cornes 134 arpents mis en valeur.			

## INVENTAIRE DES PROCÈS-VERBAUX DES GRANDS VOYERS.

Rapport qui «*RÈGLE LE GRAND CHEMIN ROYAL DE LA SEIGNEURIE DE RIVIÈRE-OUELLE*». 10-14 août 1713. Par Robineau de Bécancour, grand-voyer du Roi en ce pays.

«L'an 1713, le 10 et 14 août... nous, Pierre Robineau de Bécancour... nous sommes transportés dans la côte et seigneurie de Rivière-Ouelle... et là, du consentement et avis des sieurs Étienne Jeanneau, lieutenant de milice de la dite côte, et de celui de Labrie (Mignot?), sergent de la dite compagnie, de Louis Dubé, Pierre Bérubé, Prisque Boucher, François Lévesque, avons réglé le grand chemin royal de la dite seigneurie de 2 lieues de long et de 24 pieds de large;

A prendre en descendant à la ligne de la paroisse, suivant toujours le chemin tracé le long de la «*levée*» de la veuve Lafrance, suivant toujours ainsi la même route jusqu'à la rivière. De là, où l'on passe à gué, (-restant possible d'y faire un pont-) la dite rivière passée, il continuera droit au moulin, du moulin, à l'église; et, comme il est nécessaire d'aller retrouver le fleuve, nous avons choisi la route ci-devant pratiquée; et l'on passera en dehors des «*pieux*» au sud-ouest du presbytère et enfilera la route que l'on suivra toujours jusque vis-à-vis de la prairie de la veuve Beaulieu (Hudon); et l'on prendra la route du sud-ouest pour se rendre au fleuve, où, étant arrivés, reculeront leurs clôtures et feront passer le dit chemin à travers, mais dans le bas de leurs prairies; et, comme ce chemin passe tant «*sur*» la veuve Brisson (?) que «*sur*» la veuve Beaulieu (Hudon) et Jean-Baptiste Beaulieu, et que c'est eux qui fournissent tout ce terrain, nous jugeons à propos qu'ils soient exemptés de travailler à la dite route, et feront seulement leur front sur la mer.

Et, de la dite prairie, ils pourront se rendre à la levée du sieur Jacques (Bois?), et suivront ainsi jusque chez Labrie (Mignot) à son fossé de ligne, puis passera derrière son four, de là suivra la ... (illisible)... jusque aux rochers, passera à droite, et descendra à la ligne d'entre Louis Dubé et lui (Jean Mignot-Labrie), ligne que l'on suivra jusqu'aux piquets plantés dans la prairie, qui est l'endroit où sera le chemin de sortie

(326) Marie Cloutier est la veuve en secondes noces de Jean Mignot dit Châtillon, qui, avant de s'établir à Rivière-Ouelle, avait demeuré à Sainte-Anne de la Pocatière. Elle se remariera à Jean Mataux de Château-Richer.

de Jean Gagnon, Jean-François Pelletier, Pierre Hémon pour venir sur la grève, qui en revanche seront obligés d'aider à Louis Dubé à faire le bout de chemin depuis le ruisseau jusqu'à la Pointe aux Iroquois, laquelle passée, (le chemin) passera entre deux rochers, et suivra dans le bois jusqu'au bout de la seigneurie ...(illisible)... et prendre comme l'a promis Labrie, de le tracer depuis l'Anse St-Denis à venir tomber chez lui.

Reprenant à l'église, il suivra toujours le chemin tracé jusqu'à l'orée du bois de François Lévesque, viendra se rendre au bout de la clôture de Prisque Boucher, descendra le long du ...(illisible)... et ira en ...(illisible)... le rendre à la rivière; La quelle (rivière) passée à gué ou en canot, (le chemin) ira en droiture le long de la côte pour joindre le chemin fait dans le bois, et de là, se rendre chez Bérubé, et suivra ainsi tout le long de la seigneurie.

Chacun en droit soi rendra le chemin praticable, en reculant les clôtures, faisant des fossés, «*efrédochant*», essouchant, coupant les arbres, otant les pierres et cailloux, emplissant les cahots, abattant les buttes, feront en tout leur possible pour rendre les chemins praticables et propres à rouler; referont tous les ponts, hors celui de la veuve Beaulieu, qui auront aussi 12 pieds de large avec 5 bonnes lambourdes, le tout propre à soutenir le poids et pesanteur des charrois.

J'enjoins par le même règlement... au dit sieur Jeanneau, ...de faire faire les chemins, ponts et levées à tous les habitants par corvée...»

signé, Jeanneau, de Bécancour.

## PROCÈS VERBAL DU GRAND VOYER, LANOUILIER DE BOIS-CLERC POUR MARQUER LE GRAND CHEMIN ROYAL SUR LES CÔTEAUX DE 24 PIEDS DE LARGE ENTRE KAMOURASKA ET RIVIÈRE-OUELLE. 11 août 1738.

«Par suite des plaintes faites par le sieur Auclair et Duchouquet, curé de St-Louis et de Notre-Dame de Liesse... que l'on a négligé de rendre praticable les chemins royaux dans l'étendue des deux dites seigneuries, dont une partie n'est pas encore concédée, que même entre les dites seigneuries, il y a un fief appelé St-Denis d'environ une lieue de front sur lequel il n'y a qu'un habitant, ce qui fait un espace de terrain d'environ 3 lieues sur lesquels il n'y a aucun chemin marqué ni pratiqué ailleurs que sur les grèves à marée basse, on court le risque de se perdre dans des trous très profonds qui sont pleins de vase, si liquide qu'on ne peut s'en servir qu'à grande peine, de sorte qu'il n'est pas possible aux habitants des deux seigneuries de se communiquer et de rendre aucune de leurs denrées par terre, ce qui est contraire au bien public.

Nous en revenant de l'habitation de François Bouchard (dernier habitant de Kamouraska) à la Rivière-Ouelle, avons marqué un chemin royal par-dessus les Costeaux de 24 pieds de large... qui sera fait par tous les habitants des dites deux seigneuries... au prorata des terres que chaque habitant possède... (le chemin) suivra du côté du sud le second coteau et les côteaux de pierres à chaux dans les terres non concédées... jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Gagnon, passera sur la terre des représentants de feu Labrie (Mignot), puis suivra les piquets que nous avons planté de lieu à autre derrière la maison de Pierre Boucher, puis derrière la grange de Joseph Boucher, traversera dans le taillis, les terres de Pierre Dancosse, Jean-Baptiste Dupéré et de Louis Morais, suivra les piquets plantés derrière la grange de Jean-Bernard Beaulieu, traversera la terre de Pierre Beaulieu, ira derrière la maison de Jean-Baptiste Beaulieu où est le chemin de la petite anse qui sera entretenu par les habitants de la dite petite anse et par les dénommés et ceux qui ont des terres à faire, puis descendra et suivra comme il est usité jusqu'au chemin qui est du côté nord de la rivière Ouelle, lequel conduit le long de la dite rivière à l'église et au moulin...

## CHEMIN DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE — 10 AOÛT 1738.

...Pierre Bérubé livrera et entretiendra sur le travers de sa terre un chemin de 24 pieds de large, suivant les piquets que nous avons plantés au-dessous de son four, lequel fera un pont avec Pierre Saucier, puis passera au nord de la grange du dit Saucier, de là ira au sud de la grange et de la maison de Jean Lévesque, fils de Joachim, passera derrière la maison de Joachim, sur la terre duquel se trouve un ruisseau naturel où il sera fait un pont par tous les habitants du troisième rang:

le ruisseau passé, le chemin suivra les plaques que nous avons faits dans le bois debout pour traverser les terres de Jean Lévesque, fils de François, de Pierre Bérubé, Joseph Deschênes, Pierre Plourde et domestique (?) Lévesque jusque derrière la maison où est le chemin du Roi; et, tous, fils et gendre du dit François Robert Lévesque, sur la terre desquels il se trouve deux ponts qui seront faits par tous les habitants du troisième rang.

## PROCÈS VERBAL POUR REDRESSER LES COUDES ET RECOUDES DES CHEMINS DE RIVIÈRE-OUELLE. 10 AOÛT 1738.

En remontant la dite rivière du côté du nord depuis l'endroit où est le gué à marée basse jusqu'à la terre de François-Robert Lévesque où est un endroit qui est guéable en tout temps pour aller du côté du sud de la dite rivière en redescendant jusqu'au bord du fleuve; en remontant jusqu'au Grand Ruisseau qui est la ligne qui sépare la dite seigneurie de celle de la Pocatière, avons marqué le chemin royal, ainsi qu'il s'en suit:

que les ayant-cause de feu Lafrance (Pinel) livreront et entretiendront le long de la dite rivière un chemin de 24 pieds de large, puis continuera sur la terre de Jacques Gagnon, Nicolas Beaulieu (Hudon) et Joseph Lavoie, où il sera établi un passage pour passer les allants et venants qui se présenteront sur les bords de la rivière. En lui donnant salaire, le passager sera établi sur la terre de Joseph Lavoie... du côté nord et sur la terre de Verbois (Blondeau); tant du côté du nord que du côté du sud pour l'embarquement et débarquement, les côtes seront battues par les habitants de chaque côté d'icelle;

puis traversera les terres de Joseph Deschênes, celle de M. le curé, puis ira, suivant les plaques faites aux bouleaux, dans le jardin de Louis Beaulieu sur la terre duquel se trouve un grand pont qui sera fait par le public et un autre pont qui sera fait avec François Lévesque, ensuite traversera, pour redresser les coudes, la terre du dit Lévesque, le Domaine, les terres de Bernard Beaulieu et de la veuve Duplessis (Sirois), passera derrière la maison de Dancosse, qui fera un pont avec Pierre Boucher; Pierre Boucher fera un fossé jusqu'à la ligne d'Augustin Dubé.

suivant les plaques, (le chemin) ira jusqu'à la ligne de François Lévesque et le chemin continuera sur la terre du dit Lévesque jusqu'à la rivière dans l'endroit où nous avons marqué le gué pour passer au sud de la dite rivière.

La dite rivière passée, (le chemin) passera sur le côteau, la terre de François Deschênes, puis traversera la terre du sieur Perrau (?) qui fera seul un pont et où l'on quitte le chemin anciennement usité, tant pour éviter les eaux qui lèvent les ponts et noyent les chemins pendant les «Grosses Eaux» du printemps, que pour redresser les coudes de chemin en le rendant plus court; ensuite traversera dans le désert, les terres d'Alexandre Dubé, de François Bérubé, de Pierre Plourde, d'Augustin Plourde et de Mathurin Bérubé, puis passera la terre de la veuve Bérubé, ira entre la maison et la grange de Joseph Lévesque, passera au coin de l'étable du côté nord de la veuve Bérubé, ira en droiteure du coin du nord de la maison du dit Joachim Lévesque au sud de la grange de Étienne Gauvin; de là ira, suivant les piquets que nous avons

plantés, au nord de la maison de Maurice Blondeau (Verbois), puis traversera dans le taillis la terre de Joseph Lévesque;

le taillis passé, ira au nord de la maison et la grange de Jean-Baptiste Maisonneuve, qui les reculera (?) lorsqu'il les fera rétablir, otera ses barrières; de là suivra le long de la clôture de François Gauvin, où il sera fait une fourche de chemin, l'une pour aller gagner chez Verbois, l'endroit de passage, et le chemin passera entre la maison du sieur Jean Gagnon, commandant, et sa grange, puis (l'autre) continuera derrière la maison du dit François Gauvin et ira passer derrière la maison des héritiers Jeanneot (Jeanneau), puis prendra le chemin marqué par feu sieur de Bécancour, depuis et compris la terre de Jean-Baptiste Maisonneuve, jusqu'à et compris celle de Joseph Aultain, habitants du côté d'en haut de la seigneurie».

## PROCÈS VERBAL DU 23 MARS 1746 DU GRAND VOYER AFIN DE: 1 – POURVOIR AU RÉTABLISSEMENT DES PONTS QUI SONT MAUVAIS.

### 2 – CHANGER LE PASSAGE SUR LA RIVIÈRE.

### 3 – NOMMER VERBOIS POUR ÊTRE SEUL «PASSAGER».

«L'an 1746, le 23 mars, nous, Jean-Eustache Lanouillier de Boisclerc, grand voyer de la Nouvelle-France, étant du devoir de notre charge de prendre connaissance des ponts qui sont sur les grands chemins le long du fleuve Saint-Laurent du côté du sud et sur les deux bords de la rivière Ouelle, afin de pourvoir au rétablissement de ceux qui sont mauvais et à la construction de nouveaux, si aucun sont nécessaires à faire pour le bien, sûreté et utilité publiques;

attendu que nous sommes dans la saison la plus convenable pour tirer des bois sur la neige, bois nécessaire et propre pour la construction et réparation d'iceux:

Nous nous sommes à cet effet transporté en la côte de la seigneurie de la rivière Ouelle, paroisse Notre-Dame de Liesse appartenant à Mme. de Boishébert, où, étant, nous avons fait venir par devant nous les sieurs, Jean Gagnon dit BelleIsle (Belzile), Barthélémy Perrault, Nicolas Beaulieu (Hudon), François Gagnon, Capitaine, Major, Lieutenant et Enseigne de milice, et les nommés François Deschênes, Jean-Baptiste Maisonneuve, Jean Dupéré, tous habitants de la Rivière-Ouelle...

Ils nous ont unanimement dit que tous les ponts sont en partie bons, étant de pièces équarries faites depuis 2 ans à neuf, excepté les ponts des dénommés qui seront reconstruits à neuf avec de bonnes pièces: à savoir:

Le long du grand chemin sur le bord du fleuve, un pont sur la décharge des Bérubé, un autre pont sur celle des Lafrance (Pinel) qui doivent être faits par les habitants qui se servent des dites décharges pour assécher leurs terres, et le nommé Joachim Lévesque.

Plus à rétablir le pont du Grand Ruisseau, qui sera rétabli par les trois premiers habitants de la Seigneurie de la Pocatière et par les trois habitants voisins de l'anse:

Que dans le chemin des Côteaux, le nommé Louis Beaulieu (Hudon) fera le pont sur sa ligne; Joseph Boucher fera la même chose; aussi bien que Pierre Boucher, Bernard Beaulieu que André Bérubé...

Que du côté du nord de la rivière Ouelle, les nommés Louis Beaulieu (Hudon) et François Lévesque fassent une ligne et une décharge avec un pont dessus... que Pierre Dancosse et François Bérubé feroient un pont sur leurs décharges, que Pierre Boucher fera un pont à neuf sur la cavée (?) qu'il a sur sa terre, que Augustin Dubé fera un pont sur la décharge; que Joachim et Jean Lévesque feroient un pont sur le ruisseau... avec le nommé Dupéré, Jean-Baptiste Lévesque, Grégoire Ouellet (?) Pierre Bérubé et François Deschênes.

Que du côté du sud de la rivière, il y a plusieurs mauvais ponts qui seront raccomodés et à faire à neuf: François Bérubé et Pierre Plourde feront un pont sur leurs décharges, que la veuve Mathurin Bérubé et son voisin feront un pont sur leur décharge, que Joseph Lévesque fera seul un pont, que les nommés Bérubé feront un fossé au-dessus du Chemin avec une décharge et un pont dessus, que Joachim Lévesque, père, fera un pont sur sa borne avec Dominique Lévesque, qu'il faut faire un pont à neuf avec une ligne sur la terre du sieur Dupéré qui le fera seul.

Qu'il serait nécessaire de changer le PASSAGE qui est sur les terres de Joseph Lavoie et de Verbois (Blondeau), suivant notre procès-verbal du 12 août 1738, à cause qu'il y a trop de vase et une batture à marée basse, et le mettre sur le terrain du sieur Jeanneau, le terrain étant plus sec, plus praticable et plus facile à faire des commodités...

Le Grand Chemin serait toujours impraticable, ce qui fait courir de grands risques aux passants et voyageurs, empêche que les ordres de Messieurs le Gouverneur et Intendant ne soient portés et rendus avec toute la célérité et la diligence possible, comme le temps présent le demande, met les malades en risque d'être privés des secours spirituels de leurs pasteurs, empêche les enfants d'aller aux instructions pastorales et les habitants de la dite côte de vaquer librement à leurs affaires...»

Que les ponts et décharges seront faits et parfaits sitôt et après la fonte des neiges de cette présente année, ...par les propriétaires ou fermiers des dites terres avec des pièces de 15 pieds de long de bois de cèdre, pruche ou épinette rouge équarris sur les 4 faces pour 4 bonnes lambourdes... qui seront placées 2 pieds au-dessus des plus grandes mers... et aussi les dites pièces qui pourrissent, les dits ponts auront 10 pouces de large et 6 pouces d'épais.

à peine contre les contrevenants de 10 Livres d'amende applicable à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Liesse, dont les marguilliers en charge s'en chargeront...

déclarons que le dit temps passé, il sera mis aux frais et dépens des refusants, des journaliers à raison de 30 sols par jour, et pour les harnois, le conducteur d'iceux qui charroieront les dites pièces de lambourdes, à raison de 3 Livres aussi par jour.

Et pour ce qui est de l'endroit où doit être établi le passage de la dite rivière Ouelle, nous l'avons fixé et marqué à l'endroit où il a déjà passé sur la terre du sieur Jeanneau, ...et avons commis le nommé Verbois (Blondeau) pour être le seul PASSAGER, à condition qu'il y bâtira dès le printemps prochain... deux grands canots pour passer les voyageurs, lesquels payeront leur passage...»

## AVEU ET DÉNOMBREMENT DE LA SEIGNEURIE DE LA BOUTEILLERIE OU RIVIÈRE-OUELLE, 2 mai 1725.

En procédant à la confection du terrier est comparu en notre hôtel Louis Deschamps, écuyer, sieur de Boishébert, lieutenant d'une compagnie de détachement de la marine en ce pais et aide major de cette ville, tant en son nom comme héritier de feu Jean-Baptiste-François Deschamps, écuyer, sieur de la Bouteillerie, son père, que comme ayant les droits cédés de messire Charles Deschamps, prêtre chanoine de l'église cathédrale de cette ville, son frère aîné, et en cette qualité propriétaire du fief vulgairement nommé de la Bouteillerie ou Rivière-Ouelle ci-après déclaré: lequel a déclaré et avoué tenir de Sa Majesté le dit fief de la Bouteillerie situé au sud du fleuve Saint-Laurent, contenant deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant du côté du nord-est aux fiefs appartenant aux héritiers et représentants de feu sieur de St-Denis, et du côté du sud-ouest au fief de la Pocatière, appartenant au sieur D'auteuil, à titre de fief, seigneurie et justice, à la charge de foy et hommage à rendre et porter au Château St-Louis de Québec, du quel dit fief à un droit et redevances acoutumés suivant la Coutume de Paris et aux autres charges et clauses et conditions portés aux titres énoncés en l'acte de foy et hommage que le dit sieur comparant en a rendu entre vos mains le vingt avril,

sur lequel fief le dit comparant a un domaine établi au nord de la Rivière-Ouelle contenant environ quatre cent arpents de terre en superficie, le dit domaine étant sur une pointe formée par la dite rivière-Ouelle, sur lequel il y a une maison de pièces sur pièces de trente pieds de long sur vingt-deux pieds de large, une grange de charpente close de planches, de cinquante pieds de long sur vingt-cinq pieds de large, vingt-quatre arpents de terre labourables et douze arpents de prairie.

Que dans la censive du fief, à commencer au nord-est sur le bord du fleuve St-Laurent, sont les habitants qui suivent, à savoir:

AUGUSTIN HÉMON, qui possède 4 arpents de front sur 42 de profondeur, chargés de 20 sols et un chapon de rente, et un sol de cens par arpent de front, lequel n'y réside point et n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est le nommé MAISONNEUVE, qui possède 3 arpent de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est le nommé AUGER (?) qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est JOSEPH HÉMON qui possède 4 arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est MICHEL MIGNOT DIT LABRIE, fils, qui possède 3 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point, n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est PIERRE HÉMON qui possède 3 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et a seulement 4 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus est ALEXIS LAVOIE, qui possède un arpent et demie de front sur la profondeur, chargé des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et a seulement 2 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus est JEAN LANGLOIS qui possède 2½ arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et a seulement 3 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus est JEAN-FRANÇOIS PELLETIER, qui possède 3 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et a quatre arpents de terre labourable et un arpent de prairie.

Qu'au dessus est le nommé GAGNON-BELZILE, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 6 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est LOUIS DUBÉ, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 7 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JEAN MIGNOT DIT LABRIE, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 32 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie.

Qu'au dessus sont la VEUVE ET LES HÉRITIERS HÉMON, qui possèdent 3 arpents, 4 perches de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lesquels ont maison, grange, étable, 9 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE DANCOSSE qui possède 3 arpents de front sur la profondeur chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 15 arpents de terre labourable et 5 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE BOUCHER, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 18 arpents de terre labourable et 7 arpents de prairie.

Qu'au dessus sont la VEUVE ET HÉRITIERS LEBEL, qui possèdent 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lesquels ont maison, grange, étable, 20 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JACQUES BOIS, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 22 arpents de terre labourable et 5 arpents de prairie.

Qu'en montant dans la dite Rivière-Ouelle, du côté du nord-est d'icelle, sont les habitants qui suivent, savoir:

La VEUVE ET LES HÉRITIERS DE FRANÇOIS GAUVIN, qui possèdent la pointe du nord-est de la rivière, contenant environ 30 arpents en superficie, chargés de 40 sols de rente et 2 sols de cens, lesquels n'ont qu'une maison et 2 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus sont la VEUVE ET HÉRITIERS LAFRANCE, qui possèdent 2½ arpents de front sur la profondeur, qui se trouve depuis la dite rivière jusqu'au bord du fleuve St-Laurent, chargés de 25 sols et un chapon de rente, et d'un sol et 6 deniers de cens, lesquels n'ont aucun bâtiment, mais seulement 2 arpents de terre labourable et un arpent de prairie.

Qu'au dessus est ÉTIENNE BOUCHARD qui possède 3½ arpents de front sur la profondeur, chargés de 35 sols, un chapon et ¾ de rente, et trois sols et 6 deniers de cens, lequel n'a aucun bâtiment, mais 4 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JACQUES GAGNON, qui possède 6 arpents de front sur la profondeur, chargés de 3 livres, 3 chapons de rente et 6 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 20 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est ÉTIENNE BOUCHARD, qui possède 5 arpents de front sur la profondeur, chargés de 50 sols, 2 chapons et ½ de rente et 5 sols de cens, lequel a maison, grange, étables, 40 arpents de terre labourable et 5 arpents de prairie, sur laquelle terre le sieur comparant a un arpent de terre en superficie sur lequel est construit le moulin à vent banal du dit fief.

Qu'au dessus est FRANÇOIS GAUVIN qui possède 1 arpent de front sur la profondeur, chargé de 10 sols, ½ chapon de rente, et 1 sol de cens, lequel n'y réside point et a seulement 10 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus sont la veuve et héritiers de JEAN DE LAVOIE qui possèdent 5 arpents de front sur la profondeur, chargés de 50 sols, 2 chapons et ½ de rente et 5 sols de cens, lesquels ont maison, grange, étable, 25 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie.

Qu'au dessus est une terre de 8 arpents de front sur 2 de profondeur, donnée gratuitement par le dit comparant à la Fabrique de l'église paroissiale de dit fief, sur laquelle est construite en pierre la dite église et un presbytère.

Qu'au dessus est JOSEPH DESCHÊNES, qui possède 3 arpents de front sur la profondeur jusqu'au fleuve St-Laurent, chargés de 3 livres, 3 chapons de rente et 3 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 6 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JEAN-BAPTISTE HUDON, qui possède 6 arpents de front sur la profondeur, chargés de 6 livres et 2 chapons de rente et 6 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 12 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est la VEUVE HUDON, qui possède 14 arpents de front sur la profondeur, chargés de 7 livres et 7 chapons de rente et 14 sols de cens, laquelle a maison, grange, étable, 45 arpents de terre labourable et 7 arpents de prairie; la dite

veuve possède en outre une portion de terre de 8 arpents en superficie, chargés de 8 sols de rente et 3 deniers de cens, lesquels sont en terre labourable.

Qu'au dessus est FRANÇOIS DUPLESSIS (Sirois) qui possède 6 arpents de front sur 42 de profond, chargés de 3 livres et 3 chapons de rente et 6 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 25 arpents de terre labourable et 8 arpents de prairie.

Qu'au dessus est FRANÇOIS BOUCHER, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés de 2 livres et 2 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel n'a qu'une grange, 3 arpents de terre labourable et un arpent de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE BOUCHER qui possède 4 arpents de front sur la dite profondeur, chargés de 4 livres et 4 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 8 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est AUGUSTIN DUBÉ, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 12 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie; le dit Dubé possède en outre une portion de terre de 14 arpents en superficie, chargés de 3 sols de rente et 3 sols de cens, sur lesquels il n'y a aucun défrichement.

Qu'au dessus est FRANÇOIS ROBERT (Lévesque) qui possède 14 arpents sur 42 arpents de profondeur, chargés de 7 livres, 7 chapons de rente et 14 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 43 arpents de terre labourable et 9 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JOACHIM ROBERT (Lévesque) qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés de 2 livres, 2 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel n'a qu'une grange, 15 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie.

Qu'au dessus est FRANÇOIS DESCHÈNES qui possède 4 arpents de front sur la profondeur chargés de 4 livres et 4 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est LOUIS BEAULIEU (Hudon) qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est JEAN-BERNARD BEAULIEU (Hudon) qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'a aucun défrichement ni bâtiment.

Qu'en montant dans la rivière Ouelle du côté du sud-ouest sont les habitants qui suivent, savoir:

Le sieur JEANNEAU, notaire, qui possède 3 arpents de front sur 42 de profondeur, chargés de 30 sols et 1½ chapon de rente et 3 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 28 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie; le dit Jeanneau possède en outre une portion de terre pour laquelle il paye 20 sols de rente et 1 sol de cens, sur laquelle il y a un arpent de terre labourable.

Qu'au dessus est FRANÇOIS GAUVIN, qui possède 4 arpents de front, traversant une pointe formée par la rivière-Ouelle, chargés de 30 sols, 1 chapon et ½ de rente et 3 sols de cens, lequel a maison, grange, étable et 37 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus est JEAN GAGNON qui possède une pointe de terre formée par la dite rivière Ouelle, pour laquelle il paye 41 livres et 2 chapons de rente et 7 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 41 arpents de terre labourable et 1 arpent de prairie.

Qu'au dessus sont la VEUVE ET LES HÉRITIERS MAISONNEUVE qui possèdent 8 arpents de front sur 42 arpents de profondeur, chargés de 4 livres, 4 chapons de rente et 8 sols de cens; lesquels ont maison, grange, étable, 35 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie.

Qu'au dessus sont les HÉRITIERS DE JEAN BOUCHER, qui possèdent 4 arpent de front sur la profondeur, chargés de 4 livres, 4 chapons de rente et 4 sols de cens, lesquels n'ont aucun bâtiment, mais seulement 3 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus est JOSEPH ROBERT (Lévesque) qui possède 8 arpents de front sur la profondeur chargés seulement de 4 chapons de rente, 8 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 35 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JOACHIM ROBERT (Lévesque) qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés seulement de 2 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 38 arpents de terre labourable et 7 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE BÉRUBÉ qui possède 3 arpents de front sur la profondeur, chargés de 50 sols et 2½ chapons de rente et 3 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 25 arpents de terre labourable et 5 arpents de prairie.

Qu'au dessus est la VEUVE DE PHILIPPE BOUCHER, qui possède 2 arpents de front sur la profondeur, chargés de 30 sols et 6 chapons et ½ de rente et 2 sols de cens, laquelle n'a qu'une grange, onze arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE BÉRUBÉ, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés de 40 sols, 2 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 28 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie.

Qu'au dessus est MATHURIN BÉRUBÉ qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 19 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE PLOURDE, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 14 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie.

Qu'au dessus est la VEUVE MIVILLE, qui possède 3 arpents de front sur la profondeur, chargés de 30 sols, 1½ chapon de rente et 3 sols de cens, laquelle a maison, grange, étable, 8 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est le NOMMÉ PERRAU (?) qui possède 5 arpents de front sur la profondeur chargés de 50 sols, 2 chapons ½ de rente et 5 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 12 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairie.

Qu'au dessus et au sud-ouest de la rivière Ouelle sont les habitants qui suivent, savoir:

La VEUVE ET HÉRITIERS DE MAISONNEUVE, qui possèdent 13 arpents de front sur 42 de profondeur, chargés de 6 livres, 10 sols, 6 chapons et ¼ de rente, et 13 sols de cens, lesquels n'ont aucun bâtiment, mais seulement 15 arpents de terre labourable et 12 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE BÉRUBÉ qui possède 4 arpents, 7 perches de front sur la profondeur, chargés de 4 livres, 4 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 10 arpents de terre labourable et 16 arpents de prairie.

Qu'au dessus sont la VEUVE ET LES HÉRITIERS LAFRANCE (Pinel) qui possèdent 6 arpents de front sur la profondeur, chargés de 3 livres, 3 chapons de rente et 6 sols de cens, lesquels n'ont aucun bâtiment, mais seulement 4 arpents de terre labourable et 5 arpents de prairie.

Lequel aveu et dénombrement, le dit sieur comparant a déclaré contenir vérité, et a signé.

De Boishébert.

Dans: *AVEU ET DÉNOMBREMENT*, cahier 4, folio 233, Archives de Québec.

**VENTE DE LA SEIGNEURIE DE LA BOUTEILLERIE  
PAR M. DE BOISHÉBERT À M. MICHEL PERRAULT.  
9 MARS 1774.**

«Fut présent M. Jacques Perrault, négociant de cette ville, au nom et comme fondé de procuration de Messire Charles Deschamps, chevalier, seigneur de Boishébert, de la Bouteillerie et autres lieux... la dite procuration confirmée par mon dit sieur de Boishébert par sa lettre de lui signée et certifiée véritable par monsieur Perrault, la dite lettre datée du château de Clipponville du 9 février 1772, par laquelle il autorise Monsieur Perrault de vendre tous ses droits dans la seigneurie de la Bouteillerie...

En vertu de la susdite procuration, le sieur Perrault a par ces présentes volontairement vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé dès maintenant et à toujours, la jouissance de tous les profits, fruits, revenus et autres droits quelconques de la seigneurie ci-après désignée... avec promesse de garantir de tous troubles, dons, douaires, hypothèques, évictions, aliénations et autres empêchements quelconques, et notamment des procès actuellement pendants... tant avec M. Duchesnay, seigneur de Beauport, que le sieur Florence, lesquels (procès) le dit sieur procureur prend à tout événement pour le risque et compte de M. de Boishébert, sans que l'acquéreur n'y soit tenu, à Monsieur MICHEL PERRAULT, à présent à Saint Domingue... pour les biens ci-après déclarés jouir par le sieur Michel Perrault, ses hoirs, ayans cause, ses successeurs et administrateurs en toute propriété et à perpétuité, c'est à savoir:

A – Les  $\frac{3}{4}$  appartenant à M. de Boishébert dans la seigneurie de la Bouteillerie, vulgairement appelée Rivière-Ouelle, tant dans les cens, rentes seigneuriales, domaine, droit du moulin, ainsi qu'il sera ci-après expliqué, bac et autres droits attachés à la dite seigneurie, comme droits honorifiques, manoir, préciput... avec les garanties susdites et qui seront ci-après expliquées:

Comme le moulin de la dite seigneurie a été donné au sieur Bonenfant par Madame de Ramezay de Boishébert, pour 7 années qui ont commencé au 1 mai 1769 pour jouir des profits d'icelui pendant le dit temps, à la charge de le faire construire à ses frais et dépens... le dit acquereur nous a déclaré que quoique le dit moulin ne soit point encore en état, il accepte les conventions susdites, sans pouvoir prétendre, pour raison de ce, aucun dédommagement envers M. de Boishébert...

Suivant le papier-terrier qui nous a été présenté par M. Perrault de l'année 1771, il appert que les cens et rentes seigneuriales montent à la somme de 589 Livres, 12 sols, que les autres droits actuels consistent en une somme de 50 livres de rente pour la pêche à saumon et en 150 Livres pour 50 minots de blé pour la ferme du Domaine, contenant en totalité 94 arpents en superficie suivant le procès-verbal de Kerzerzo, arpenteur, en date du 3 juillet 1749.

Les dits  $\frac{3}{4}$  dans la seigneurie ci-vendus appartenant à M. de Boishébert comme seul fils aîné de feu M. de Boishébert, son père, et seul héritier d'une de ses sœurs décédée après son père.

B – Cède en outre le dit vendeur (Boishébert) au dit sieur acquereur (Perrault) les  $\frac{1}{4}$  qu'il a dans le 1/10 des pêches à marsouin établies par les habitants sur la dite seigneurie...

Cette présente vente faite à la charge des droits dont la dite seigneurie est tenue envers le Domaine de Sa Majesté... et en outre pour le prix et somme de 24,000 Livres Tournois ...payable ainsi qu'il suit: 20,000 Livres en une traite... en date de ce jour... et les 4,000 Livres restant pour parfait paiement... aussitôt que les procès pendants entre M. Duchesnay et Florence seront jugés, cette condition faite sans intérêt à cause de la non-jouissance du moulin, défaut de paiement de rentes par les habitants qui sont sur la portion en litige, et autres souffrances.

Comme il est constant que la seigneurie de la Bouteillerie ou Rivière-Ouelle est de deux lieues de front sur le fleuve St-Laurent sur trois lieues et demie de profondeur, et qu'elle est vendue sur cette étendue suivant les deux brevets de concession dûment

confirmés, dont le premier est de M. Talon, alors intendant en Canada, en date du 29 octobre 1672, et la seconde concession par M. La Jonquière et M. Bigot, gouverneur et intendant du 24 juin 1751. la dite seigneurie bornée suivant les procès-verbaux de M. Olide Kerverzo, juré arpenteur, en date des 27 septembre 1754 et 15 avril 1755.

et que M. Duchesnay, seigneur voisin a intenté un procès contre les héritiers de Boishébert au sujet des lignes de la dite seigneurie, par lequel il prétend que l'on a anticipé sur lui de  $\frac{1}{4}$  de lieues de front, lequel procès est actuellement pendant... sans aucun jugement définitif... il a été convenu entre les parties... que dans le cas où par le jugement... la dite seigneurie serait diminuée à moins de deux lieues de front, le dit vendeur s'oblige à rembourser à l'acquéreur les  $\frac{3}{4}$  de 214 Livres, 5 sols. 9 deniers par chaque arpent qui se manquera des dites deux lieues de front... Le dit arpent de front ci-dessus évaluée à 214 Livres suivant et au prorata de la somme de 36.000 Livres. prix total de l'estimation de la dite seigneurie...

Le dit vendeur (de Boishébert) s'oblige en outre de poursuivre aux frais et dépens du dit sieur de Boishébert, la résiliation de la concession faite par feu Mme., sa mère, au nommé Jean Florence, d'une pêche dans la rivière Ouelle, ainsi que du droit de bac et passage à perpétuité...»

Signé, Panet, notaire.

## INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SEIGNEUR JACQUES-NICOLAS PERRAULT.

Dictionnaire de Droit, 2 vols.  
Coutume de Paris, 2 vols.  
Table Analytique et raisonnée du Dictionnaire des Sciences, 2 v.  
Nouveau Maréchal, 2 vols.  
Atlas  
L'art de la Lingerie  
Un livre blanc.  
L'Esprit des Loix de Montesquieu  
Traité des Droits sur les... (Prudhom).  
Grand Dictionnaire  
Dictionnaire de Bayer  
Dictionnaire de l'Académie Française, 2 vols.  
Le Livre des Négociants  
Lettres Persannes  
Traité d'Arithmétique  
Journaux de l'Assemblée (Chambre d'Assemblée) 6 vols.  
Lois du Canada, 3 vols.  
Édits et Ordonnances, 2 vols.  
Projet de Code Civil Français  
Dictionnaire des Arts et des Sciences  
12 volumes de vieux livres classiques.  
Selecta e Profanis Scriptoribus Historiae  
Magazine de Québec, 4 vols.  
Young Experimental Philosophy, 3 vols.  
Méthode pour Apprendre l'Anglais  
New History of England (Cooper)  
British American Register  
Manuel de Controverse (Young)  
Books Gazetters  
British Parliament  
Petite mais Rustique, 2 vols.  
Le Parlementaria

(INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE, suite...)

Art of Cookery  
Maison Rustique  
New Geographical Grammar  
Le Jardinier Fleuriste  
Histoire Philosophique et Politique (abbé Raynald) 2 vols.  
Histoire de Russie, 2 vols.  
Les Commentaires de Blackstone, 4 vols.  
Décadence de l'Empire Romain, 3 vols.  
The History of Russian Empire, 2 vols. (Voltaire)  
Traité de Philosophie, 4 vols.  
The Justice of the Peace (Richard Burns) 4 vols.  
Les Épithètes françaises  
Pensées de Pascal  
Le Petit Chansonnier Français

---

ORDRE DES BANCS DANS

AUTEL

BANCS DE LA CHAPELLE

1 – Jean Bérubé Aumont

2 – Liveright Piuze

1ère RANGÉE, côté de  
l'Évangile, le long du  
mur.

François Boucher (Jos.)  
François Bérubé  
Jos Boucher (Jos.)  
Louis Beaulieu  
Pascal Dubé  
Benoit Lévesque  
Nicolas Hudon, p.  
Vve J. Beaulieu, dit l'ermite  
Joseph Chamberland, p.  
François Bérubé  
Paul Saint-Laurent  
Bazile Gagnon  
Julien Hudon  
J.-Baptiste Bonenfant, p.  
Pierre Bérubé (Frs.)  
J.-Baptiste Gagnon  
Jean Terriault (sic)  
Jérémie Beaulieu  
François Lévesque, p.  
Vve Antoine Blondeau  
Pierre Émond  
père Lévesque, navigateur  
Étienne Beaulieu, p.

2ème RANGÉE

François Gagnon, p.  
Vve. André Bérubé  
Joseph Boucher  
Pascal Beaulieu  
Régis Beaulieu  
Pierre Lévesque  
Joseph Plourde  
Jean Lévesque  
Louis Dupéré  
Ignace Boucher  
Vve Antoine Beaulieu  
Vve Joseph Deschênes  
Jean Plourde  
Charles Lévesque  
Jean Morais  
Germain Gagnon  
Pierre Plourde  
Pierre Saint-Pierre  
Jacques Paradis  
Jean Lévesque  
Jean Sérien  
Prosper Gagnon

3ème RANGÉE

Pierre Casgrain, f.  
François Ouellet  
Ls. Gagnon, chantre  
Jos Montreuil  
Clément Lévesque  
Jean Lévesque  
Dominique Lévesque  
Vve Pierre Boucher  
Vve Baptiste Gagnon  
M. Perrault, seigneur  
Michel Brisson  
Ls. Alexandre, p.  
Jean Paradis, p.  
Baptiste Lévesque, (Frs.)  
Jean Moyen  
Jos.-Marie Beaulieu  
Jos Dancosse, p.  
Jean Simon, p.  
Pierre Lavoie, p.  
Louis Leclerc  
François Boucher (Frs.)  
Ignace Lavoie

(INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE, suite...)

Histoire de Don Quichotte  
Bible (Descarrières) 3 vols.  
L'histoire Ancienne par Rollin. 14 vols.  
Œuvres de Voltaire, 4 vols.  
Principes de Littérature, 5 vols.  
Essai Historique sur Paris, 7 vols.  
Questions sur le commerce des Français au Levant  
Extraits des Anciens  
Livres de Dévotion, 3 vols.  
Théâtre de Société  
Lexique et Grammaire  
Manuel Historique des Négociants  
Chef-d'œuvre (Byron) 2 vols.  
Lettres du président Montesquieu

LA NOUVELLE ÉGLISE,  
le 25 mars 1795.

4ème RANGÉE

Amant Beaulieu  
Joseph Dionne  
Mathurin Bérubé  
François Bérubé  
François Perrault  
Augustin Bérubé  
Abraham Beaulieu  
Noël Morel  
Élie Lévesque  
Bénoni Blier  
François Lebel  
André Plourde  
Louis Beaulieu  
Vincen Dumais  
Augustin Plourde  
Paul Lévesque  
François Lavoie  
Maurice Dubé  
Jean Deschesnes  
Pierre Lévesque, navi.  
Joseph Dumais  
Baptiste Michaux.

5ème RANGÉE

Banc du Capitaine  
Jos. Lévesque (Ti-Jean)  
Vincent Boucher  
Antoine Besançon  
Pascal Langlois  
Joseph Dionne, p.  
J.-Fr. Lévesque (Domi.)  
Jean-Gagnon Boucher, f.  
Jean Lévesque (fils récolet)  
Maurice Beaulieu  
Antoine Lévesque  
Pierre Bacelet  
J.-Bérubé Aumont  
Nicolas Lebel  
François Têtu  
Aristobule Garon  
Augustin Pelletier  
Jean Deschesnes  
Jean Lizotte  
Ignace Lévesque  
Louis Bérubé

BANCS DE LA CHAPELLE

1 – Charles Beaupré  
2 – Bernard Panet, curé.

RANGÉE DU CÔTÉ  
de l'Épître le long du mur.

Banc du SEIGNEUR.  
Banc des MARGUILLIERS  
Romain Bérubé  
Augustin Dubé, p.  
Louis Dubé, p.  
Jean-Gagnon Boucher, p.  
Denis Plourde, p.  
Joseph Gagnon (Jos.)  
Jean-Baptiste Boucher  
Louis Dubé (Augustin)  
Vve Gabriel Beaulieu  
Aristobule Beaulieu  
Joseph Gagnon (Pierre)  
François Boucher  
Pierre Louis  
Vve Grand-Jean Lévesque  
François Lévesque  
Michel Aumont  
Jean Bérubé, l'orphelin  
Charles Chapais  
Barthélemy Bélanger

N.B.: La lettre f. veut dire: fils; la lettre p., père.

Entre parenthèse, c'est le nom du père de l'individu.

Ce document se trouve aux archives du presbytère.

(INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE, suite...)

Éléments d'Euclide  
Lettres Choisies, 2 vols.  
Les Œuvres de Boileau, 5 vols.  
Synonymes français  
Géographie Universelle  
Rhétorique Française, 2 vols.  
Œuvres de Thomas, 4 vols.  
Révolution d'Angleterre, 4 vols.  
Abrégé d'Histoire de France, 2 vols.  
Dictionnaire Historique, 6 vols.  
Histoire Universelle (Bossuet), 2 vols.  
Almanach des Muses, 22 vols.  
Discours Publics, 3 vols.  
Traité des Délits et des Peines, 2 vols.  
Manière de bien penser  
Abrégé d'histoire Ecclésiastique, 3 vols.  
Recueil de Chansons, 2 vols.  
Œuvres de Rabelais, 3 vols.  
Œuvres de Molière, 8 vols.  
Essais de Montaigne, 10 vols.  
Magasins des Enfants et Adolescents, 6 vols.  
Les Américains, 6 vols.  
Œuvres de J.-Baptiste Rousseau  
La Nouvelle Clarisse, 2 vols.  
Lettres de Mme Dumontier  
Lettres d'Émerence à Lucie  
Fables de Lafontaine  
Candide  
Conspiration des Espagnols contre Venise (abbé Réal)  
Pluralité des Mondes (Fontenelle)  
Essai sur l'âme des bêtes  
Génie (Buffon)  
(un lot de vieux livres...)  
etc...

(n.b.) Lorsqu'aucun chiffre n'est indiqué, l'œuvre en question n'a qu'un volume.

VENTE DE LA SEIGNEURIE DE LA BOUTEILLERIE  
PAR OLIVIER PERRAULT À PIERRE CASGRAIN  
31 mai 1813.

Furent présents, l'Honorable Olivier Perrault, écuyer, l'un des membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté et l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi pour ce district, et dame Marie-Louise Taschereau, son épouse, demeurant en la Haute-Ville de Québec, lesquels ont reconnu avoir vendu, cédé, quitté transporté et abandonné dès maintenant et à toujours à Pierre Casgrain, écuyer, négociant, demeurant en la paroisse de Notre-Dame de Liesse de la Rivière-Ouelle,

le  $\frac{1}{3}$  indivis dans le fief et seigneurie de la Bouteillerie, sis et situé dans le comté de Cornwallis, au lieu nommé vulgairement la Rivière-Ouelle... avec ensemble ses moulins, banaux, bacs, cens et rentes tant en volailles qu'en argent, ses droits et profité dépendants du dit tiers indivis, tels droits de pêche et tous les droits honorifiques, tel que le tout est actuellement sans du tout en rien réserver,

appartenant au dit vendeur comme héritier pour  $\frac{1}{3}$  en la succession nobiliaire et immobilière de feu l'Honorable Jacques Nicolas Perrault, son frère, en son vivant seigneur du dit fief et seigneurie de la Bouteillerie,

à la charge de payer la somme de 4,000 Livres, cours du Bas-Canada, savoir: 3,000 Livres comme étant la vraie et juste valeur du dit tiers indivis et 1,000 Livres comme étant le prix d'affection qu'ont les dits sieurs et dame vendeurs... en considération de la renonciation qu'ils font par ces présentes du droit de retrait lignager, qu'ils auraient le droit d'exercer contre le dit acquéreur pour raison de la donation que lui aurait fait Mons. Michel Perrault du tiers indivis du fief de la Bouteillerie, par acte passé devant Mre. Pierre Garon à la Rivière-Ouelle en date du 16 octobre 1812, et pour raison de retrait lignager que les dits vendeurs auraient le droit d'exercer sur toutes les acquisitions qu'en aurait fait le sieur acquéreur de Mons. Pierre Perrault son frère, propriétaire de l'autre tiers,

sur acompte de laquelle dite somme de 4,000 Livres, les dits vendeurs reconnaissent avoir reçu du dit acquéreur la somme de 500 Livres, dont quittance... (le reste du paiement devant se faire selon diverses modalités)

fait et passé à Québec, le 31 mai 1813, en l'étude de Mre. Lelièvre.

**DONATION À TITRE D'USUFRUIT PAR MGR. PANET,  
ÉVÊQUE COADJUTEUR DE MGR. PLESSIS,  
ET CURÉ DE RIVIÈRE-OUELLE AUX SŒURS  
DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME. 13 juillet 1809.**

«... Mgr. Panet... ayant fait bâtir avec l'aide des habitants de la susdite paroisse et d'autres personnes notables et zélées pour l'avancement de l'instruction publique des jeunes filles de cette paroisse et des voisins une maison de 56 pieds de longueur sur 43 de largeur propre à une école qui sera tenue par les sœurs de la Congrégation Notre-Dame,... a reconnu et confessé avoir donné à titre d'usufruit et pour en jouir tant que la dite congrégation y entretiendra une école, à la Rév. Sœur de la Nativité, supérieure, ...la dite maison... près de l'église, bâtie sur le terrain donné par le seigneur Deschamps à feu Bernard Requeleyne...

donne aussi pour en jouir une portion de terre... (environ dix pieds au sud-ouest et dix pieds au nord de la maison, allant au nord-est jusqu'à la terre de André Ouellet, et jusqu'au chemin...) à l'exception d'un demi arpent de large sur 8 perches le long du chemin de la rivière où Mgr. a fait bâtir une maison d'école pour garçons qu'il se réserve, aussi bien que 30 pieds au bout sud de la dite ligne où est bâtie une chapelle pour les processions... Fait en présence de J.-Nicolas Perrault, seigneur, John Johnston, maître d'école, Pierre Casgrain...

R. Piuze, n.p.

**DIVERSES CONCESSIONS DE LOTS FAITS PAR LES SEIGNEURS  
DE RIVIÈRE-OUELLE, AUX 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> RANGS.  
DE 1780 À 1814.**

(Dossier 21 de la Soc. Historique Côte Sud)

Notaire	Date	Seigneur	Censitaire	Dimensions	Lieu
L. Cazes	17- 2-1780	Michel Perrault	J. Dionne	2×42	4 <sup>e</sup>
"	"	"	Jean Paradis	2×42	4 <sup>e</sup>
"	"	"	Jacques Paradis	2×42	4 <sup>e</sup>
"	18- 2-1780	"	Augustin Pelletier	2×42	4 <sup>e</sup>
"	8- 3-1780	"	curé J.L.L. Parent	4×42	3 <sup>e</sup>
"	"	"	J.-Baptiste Bérubé	3×42	4 <sup>e</sup>

Notaire	Date	Seigneur	Censitaire	Dimensions	Lieu
"	21- 4-1780	"	Bernard Santerre	2×42	4°
"	18- 5-1780	"	Antoine Lévesque	4×42	3°
"	"	"	Joseph Deschènes	3×42	3°
"	19- 5-1780	"	Louis Alexandre	1½×42	3°
"	24- 4-1782	"	Maurice Beaulieu	4×42	3°
"	"	"	J.-Baptiste Lévesque	4×42	3°
"	27- 4-1782	"	Charles Lavoie	3×42	3°
"	"	"	Germain Lamarre	3×42	3°
"	29- 4-1782	"	Augustin Lamarre	3×42	3°
"	"	"	Jean Plourde	6×42	3°
"	30- 4-1782	"	P. Bérubé	1½×42	3°
"	15- 5-1782	"	Louis Lévesque	4×42	3°
"	18- 5-1782	"	Lambert Hudon	3×42	3°
"	"	"	Antoine Hudon	3×42	3.
"	"	"	Louis Lévesque	3×42	3.
"	"	"	Charles Lévesque	3×42	3.
"	"	"	Pierre Boucher	3×42	3.
"	3- 4-1786	"	François Ouellet	6×42	3°
"	4- 5-1786	"	J.-Baptiste Gagnon	4×42	2°
"	"	"	Alexis Morais	2×42	2°
"	"	"	Pierre Rouleau	2×42	3°
"	"	"	J. Leclerc	4×42	3°
"	16- 7-1789	"	Vve Augustin Lavoie	4×11	2°
"	1- 9-1791	J.N. Perrault	Denis Plourde	4×42	4°
"	11- 8-1796	"	Louis Deschesnes	2×42	4°
A. Dionne	4- 4-1798	"	Jean Dancosse	(circuit)	1 <sup>er</sup>
"	23-12-1799	"	Louis Bérubé	4×42	4°
"	24- 2-1800	"	Dom. Lévesque	1×21	4°
"	"	"	André Plourde	2×23	4°
"	"	"	Chs.-Félix Bérubé	2½×...	2°
"	"	"	J.-François Plourde	5×42	4°
"	16- 3-1800	"	J.-Baptiste Lévesque	1½×42	4°
"	24- 3-1800	"	Louis Gagnon	(circuit)	4°
"	27- 3-1800	"	André Plourde	1×42	2°
"	"	"	Jean Lévesque	1½×42	2°
"	18- 3-1801	"	Augustin Bérubé	1½×42	2°
"	8- 4-1801	"	Pascal Hudon	2×42	2°
"	12- 4-1801	"	Jean Plourde	6×42	2°
"	19- 4-1801	"	Joseph Plourde	2×42	4°
"	14-11-1801	"	Aug. Bérubé	3×42	2°
"	"	"	Med. Massé	2×42	2°
"	16-11-1801	"	Maurice Hudon	2×42	2°
"	"	"	Ambroise-Ant. Hudon	2×42	2°
"	25-11-1801	"	Augustin Gagnon	1½×42	5°
"	"	"	Pierre Thériault	1½×42	5°
"	27-11-1801	"	Ambroise Bérubé	1×42	5°
"	"	"	J.-B. Guy	1½×42	5°
"	"	"	Paul St-Laurent	1×42	5°
"	"	"	Ambroise Brun	1×42	5°
"	28-11-1801	"	Jean Lévesque	1×42	5°
"	"	"	Charles Lévêque	2×42	5°
"	28- 7-1804	"	Prisque Lévêque	1×42	5°
"	28-12-1805	"	Vincent Morais	1½×42	2°
"	28-12-1805	"	Alexandre Gagnon	1½×42	2°
"	22- 4-1809	"	André Eschenbach	4×... (Côte	
"	9- 2-1811	"	Ignace Boucher	16 arp. en superf.	

Notaire	Date	Seigneur	Censitaire	Dimensions	Lieu
"	13- 2-1811	"	André Eschenbach	72 arp.	en superf.
"	1- 2-1812	"	Jean-Roch Lavoie	3 × 42	(Côte Beaubien)
"	4- 5-1812	"	Pierre Beaupré	2 × 42	2°
"	"	"	Gabriel Lévesque	1½ × 42	2°
"	9-12-1812	Michel Perrault	P. Lévesque	(circuit)	
"	"	"	J. Chartier	"	
"	"	"	M. Anne Laferrière	"	
"	18- 8-1813	Pierre Casgrain	P. Lévêque	(circuit)	
"	"	"	J. Chartier	(circuit)	
"	7- 6-1814	"	Joseph Jean	1 × 20	(Plaine)
T. Casault	8- 1-1814	"	P. Caron	5 × 42	5°
P. Caron	18- 9-1826	"	Dr. James O'Leary	2 × 20	(Plaine)

(n.b.): Cette liste n'est pas complète et peut comporter des erreurs.

### LISTES DE QUELQUES PERSONNES AYANT OCCUPÉ DES FONCTIONS OFFICIELLES À RIVIÈRE-OUELLE:

#### MAIRES:

Pierre-Thomas Casgrain	1855-1858
Charles Letellier	1858-1862
Dr. Ludger Têtu	1862-1864
Charles Letellier	1864-1883
J.-Bte Richard	1883-1888
Dominique Lévesque	1888-1900
François Gagnon	1900
Dominique Lévesque	1901-1905
Joseph Bérubé	1905
Louis Letellier	1905-1910
Joseph Richard	1910-1913
J.-Baptiste Plourde	1913-1921
Venant Dionne	1921-1925
Louis Dubé	1925-1937
Pierre Gagnon	1937-1961
Émile Gagnon	1961-1967
Gérard Michaud	1967...

#### MAITRES DE POSTE:

Charles D'Auteuil	1787-1791
François Boucher	1791-1816
François Letellier	1816-1827
André Boucher	1827-1832
Michel St-Jorre	1832-1837
Nazaire Têtu	1837-1842
Charles-H. Têtu	1842-1864
Louis Frenette	1864-1871
J.-Bte Belleau	1871-1879
Mlle Charlotte Antil	1879-1881
Mlle Clémentine Antil	1881-1887
Mme veuve Antil	1887-1896
François Richard	1896-1916
Mme M.D. Michaud	1916-1918
Mlle Thérèse Gagnon	1918
Alfred Lebrun	1918-1929
Amédée Richard	1929-1964
Mme Wilfrid Gagnon	1964-

#### JUGES DE PAIX:

Pierre Casgrain	1800	Fred Wyss	1823
Jacques-Nic. Perrault	1802	Charles Casgrain	1823
François Letellier	1820	Pierre-Ths Casgrain	1836
Charles Chapais, fils	1821	Vincent Dubé	1836

N.B.: Les noms transcrits ici et dans les pages qui suivent, sont recopiés tels que donnés et compilés aux Dossiers 36, 27 et 91 de la Société Historique de la côte du Sud; ces dossiers contiennent nombre d'autres listes, tels: les religieuses du couvent, les institutrices et instituteurs, les cordonniers, les marguilliers (au complet de (1743 à 1943!)) et plusieurs autres, nous n'avons pas cru bon de transmettre ces listes interminables; nous nous en sommes tenus à l'essentiel.

JUGES DE PAIX (suite):

Charles-H. Têtu	1836	Majorique Deschenes	1887
Dr. Ludger Têtu	1851	J.-Bte Hudon	1887
Luc Letellier	1863	J.-Bte Richard, fils	1887
Charles Letellier	1869	Charles Dionne	1893
Louis Frenette	1869	Bruno Desjardins	1893
Auguste Casgrain	1869	Jos. Destroimaisons	1897
Médard Boucher	1864	Louis Letellier	1897
Louis D'Auteuil	1864	Antoine Guy	1897
Bruno Desjardins	1871	Joseph Lévesque	1897
Louis D'Auteuil	1871	Dominique Lévesque	1897
Bruno Hudon	1878	J.G. Richard	1897
J.-Bte Richard	1878	Louis Letellier	1898
François Deschênes	1878	Joseph Hudon	1898
Joseph Lévesque	1887	François Gagnon	1903
Raymond Casgrain	1887	Joseph Casgrain	1903

CORONERS:

Dr. Th.-Alfred Panet	
Dr. Ludger Têtu	1853-1879

COMMISSAIRES POUR PRENDRE  
ET RECEVOIR DES AFFIDAVITS  
CONCERNANT TOUTE CAUSE  
PENDANTE DEVANT LE COUR DU  
BANC DU ROI:

COMMISSAIRES POUR LA  
DÉCISION SOMMAIRE  
DES PETITES CAUSES:

J.X. Boucher	1830
Charles Chapais	1830
Charles-H. Têtu	1853
Louis Frenette	1855
Henri Garon	1855
Cyprien Dionne	1855

François Letellier	1820
Pierre Casgrain	1820
Pierre Garon	1820
F.X. Boucher	1828
A. Bélanger, notaire	1835
Jean-Charles Chapais	1835
Ch.-Eusèbe Casgrain	1835
Charles Têtu	1835
Fred Wyss	1835

PRÉFETS DE COMTÉ:

Vincent Dubé	1856-1858
Charles Letellier	1874-1875
Dominique Lévesque	1896-1897
Dominique Lévesque	1904-1905

GARDIENS DU PHARE ET DU  
QUAI DE RIVIÈRE-OUELLE

Joseph Hudon	
dit Beaulieu	1875-1903
Dominique Lévesque	1903-1913
Joseph Lévesque	1913-1922
Joseph Mercier	1922-.....
William Bossé	
Cyprien Lévesque	
Wilfrid Mercier	
Edmond Mercier	
Napoléon Mercier	

COMMISSAIRES NOMMÉS LE  
21-12-1837 POUR FAIRE PRÊTER  
SERMENT D'ALLÉGEANCE:

Charles-Eusèbe Casgrain
Vincent Dubé

CHEFS DE GARE:

Frs-David Aubut	1858-1866
J.-Bte Benoit	1866-1873
Alexandre Lebel	1873-1880
Jules Bélanger	1880-1883
Antoine Dionne	1883-1885
Arthur Deschesnes	1885-1890
Narcisse Fortin	1890-1904
Désiré Paré	1904-1914
Joseph Paradis	1914-1931
Clermont Plourde	1931-
Philippe Hudon	
-----	
J. Alcide Martineau	1902-1912 (nuit)
Horace Lévesque	1912-1916 "
Dominique St-Pierre	1916-1919 "

ZOUAVE PONTIFICAL:

Isaac Roussel	1870
Émile Têtu	1869

VÉTÉRANS:

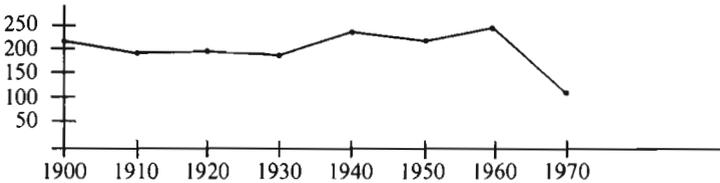
JOS. BONENFANT, fils de Jean et Marie Dionne, volontaire, Soulèvement des Métis en 1870.
Henri Dionne, guerre 1914
Joseph Dubé, " "
Valère Mercier " "
Philippe Bélanger, guerre 1939

(Détails fournis par M. Amédée Richard ou inscrits aux Dossiers de la Société Historique.)

MOUVEMENTS DE LA POPULATION AU XXÈME SIÈCLE:

Les registres paroissiaux nous ont fourni certaines statistiques sur les naissances et les décès survenus à Rivière-Ouelle au cours de la première moitié du XXème siècle:

ANNÉES	NAISSANCES	DÉCÈS	EXCÉDENT	VARIATION EN %
1900-1910	524	333	191	- 13%
1910-1920	496	299	197	+ 3%
1920-1930	438	248	190	- 3%
1930-1940	456	221	235	+ 23%
1940-1950	417	199	218	- 7%
1950-1960	404	162	242	+ 11%
1960-1969	240	137	103	-57% (327)



TREMBLEMENTS DE TERRE À RIVIÈRE-OUELLE:

«...maintes personnes ont l'impression que l'ensemble du Québec constitue une zone dangereuse pour les tremblements de terre... Selon le père Buist, directeur de l'Observatoire du Collège Jean de Brébeuf à Montréal, séismologue bien connu, il ne faut rien exagérer. Il précise à ce sujet qu'une faible partie du territoire québécois est située sur ce que les géologues appellent «la faille de Logan», qui va de l'île d'Anticosti jusqu'aux États-Unis, en passant sous la vallée du St-Laurent. La RIVIÈRE-OUELLE, Trois-Rivières et Cornwall (Ontario) se trouvent au dessus de cette faille...» (La Presse, samedi 22 mai 1971)

(327) Cette dernière donnée ne contient que les neuf dernières années, et, par tant, la comparaison avec les années précédentes est légèrement faussée.

**POPULATION DE RIVIÈRE-OUELLE, ET DES PAROISSES  
ENVIRONNANTES ET NOMBRE D'ASSISTÉS SOCIAUX,  
EN FÉVRIER 1970.**

LOCALITÉ	TOTAL DES ASSISTÉS	POPULATION ASSISTÉE (assistés et dépendants)	POPULATION	% DE LA POP. ASSISTÉE
Rivière-Ouelle	30	143	1,333 (1,593)	10.73%
St-Pascal	56	267	3,458 (3,560)	7.72%
St-Joseph	10	48	608 ( 583)	7.88%
St-Alexandre	35	167	1,902 (1,942)	8.78%
Ste-Anne de la P.	95	452	4,970 (5,158)	9.09%
Kamouraska	17	81	847 ( 957)	9.56%
St-André	18	86	868 ( 965)	9.90%
Ste-Hélène	31	148	1,473 (1,393)	10.04%
St-Germain	12	57	445 ( 467)	12.81%
St-Pacôme	50	238	1,672 (1,830)	14.23%
St-Philippe	37	176	1,102 (1,106)	15.97%
Mont-Carmel	60	286	1,780 (1,780)	16.06%
St-Onésime	24	114	668 ( 655)	17.06%
St-Eleuthère	63	300	1,605 (1,605)	18.69%
St-Denis	25	119	616 ( 610)	19.32%
St-Gabriel	58	276	1,150 (1,240)	24.00%
St-Bruno	45	214	740 ( 780)	28.92%
St-Athanase	44	209	581 ( 581)	35.97%
Cité Kamouraska:	710	3,381	25,818 (26,851)	13.09%

Ces chiffres ont été fournis par le Ministère de la Famille et du Bien-Être social, en février 1970; ils ne comprennent pas l'assistance aux mères nécessiteuses, mais comprennent l'assistance chômage, assistance-maladie et assistance-salaire. Ces chiffres ont été publiés dans «LE PEUPLE», édition du 25 juin 70.

Le chiffre entre parenthèses indique la population telle que fournie par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, en date du premier juin 1969; ces chiffres sont publiés dans «LE RÉPERTOIRE DES MUNICIPALITÉS», paru en 1970.

**DÉPUTÉS DE KAMOURASKA À OTTAWA ET QUÉBEC.  
DE 1792 À 1970.**

- 27- 6-1792, P.S. Panet et Jean Digé, cultivateur de Sainte-Anne.
- 20- 7-1796, Pascal Sirois, cultivateur de Saint-André et Alex. Menut, commerçant de Québec.
- 2- 4-1798, Pascal Taché, seigneur de Kamouraska, remplace Sirois qui s'est retiré.
- 28- 7-1800, Alex. Menut et JOSEPH BOUCHER, capitaine de milice et cultivateur de Rivière-Ouelle.
- 6- 8-1804, JACQUES-NICOLAS PERRAULT, seigneur de Rivière-Ouelle et Alex. Roy, cultivateur de Kamouraska.
- 11- 6-1808, J.-Levasseur-Borgia, avocat de Québec et Joseph Robitaille, cultivateur de Kamouraska.
- 12-10-1809, (les mêmes...)
- 4- 4-1810, (les mêmes...)

- 13- 5-1814. (les mêmes...)
- 25- 4-1816. (les mêmes...)
- 11- 4-1820. Jean-Baptiste Taché, notaire de Kamouraska et Jos. Robitaille, cultivateur de Kamouraska.
- 25- 5-1820. Jean-Baptiste Taché, notaire de Kamouraska et Joseph Robitaille, élus contre Jos. Levasseur-Borgia et FRANÇOIS LETELLIER DE SAINT-JUST.
- 28- 8-1824. Jos. Levasseur-Borgia et Joseph Robitaille, élus contre Jean-Baptiste Taché, notaire.
- 5- 7-1827. (les mêmes...)
- (n.b.): Jusqu'en 1841, le comté de Kamouraska, qui porte le nom de Cornwallis, délègue deux députés à la Chambre d'Assemblée.
- 30- 9-1830. AMABLE DIONNE, marchand de Kamouraska et CHARLES-EUSÈBE CASGRAIN, avocat de Rivière-Ouelle, élus contre Pierre-Canac Marquis, marchand de Saint-André et Elzéar Bédard, avocat de Québec.
- 22-11-1834. AMABLE DIONNE et Pierre-Canac Marquis.
- 16- 6-1835. Alex. Fraser, notaire de Saint-André, élu par acclamation pour remplacer Amable Dionne, qui résigne, parce qu'il est nommé au Conseil Législatif. (En 1837 et 1838, la constitution est suspendue à cause des troubles et remplacée par le Conseil Spécial du 2-4-1838 au 10-2-1841. AMABLE DIONNE et CHARLES-EUSÈBE CASGRAIN ont fait partie de ce Conseil Spécial.)

#### PÉRIODE DE L'UNION.

- 15- 2-1841. Amable Berthelot, élu par acclamation.
- 23- 9-1844. (le même...)
- 6-12-1847. Pierre-Canac Marquis, élu par acclamation pour remplacer Berthelot, décédé.
- 1- 2-1851. LUC LETELLIER DE SAINT-JUST, notaire de Rivière-Ouelle, libéral, élu par 59 voix, contre JEAN-CHARLES CHAPAIS marchand de Saint-Denis, conservateur. Remplace P.-Canac Marquis, décédé.
- 6-12-1851. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 51 voix, contre LUC LETELLIER. Contestation pour corruption. Reste élu.
- 4- 8-1854. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 368 voix, contre LUC LETELLIER. Contestation pour corruption. Élection annulée. Majorité de 51 voix.
- 26- 1-1855. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 30 voix contre LUC LETELLIER.
- 5-12-1957. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 34 voix, contre LUC LETELLIER.
- 13- 7-1861. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 511 voix, contre Pierre Dessaint de Saint-Pierre, marchand de Kamouraska.
- 18- 7-1863. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 350 voix, contre CHARLES LETELLIER DE SAINT-JUST, marchand de Rivière-Ouelle.

#### CONFÉDÉRATION OTTAWA

- 24- 9-1867. (Défranchissement du comté. Pas d'élection!)
- 13- 2-1869. ALPHONSE-PANTALÉON PELLETIER, libéral, avocat de Rivière-Ouelle, élu par 54 voix contre A. Basile Routhier, avocat de Kamouraska, conservateur.

- 5- 8-1872, ALPHONSE-P. PELLETIER, élu par 98 voix, contre Basile Routhier.
- 19- 2-1874, ALPHONSE PELLETIER, élu par acclamation.
- 19- 2-1877, Charles Roy, arpenteur de Sainte-Anne, conservateur, élu par 40 voix contre Zéphirin Perrault, libéral, avocat de Kamouraska.
- 17- 9-1878, Joseph Dumont, marchand de Saint-André, libéral, élu par 9 voix, contre Charles Roy.
- 20- 6-1882, Charles Blondeau, conservateur, marchand de Saint-Pascal, élu par 18 voix, contre Georges Bouchard, boucher de Québec.
- 22- 2-1887, Alexis Dessaint, avocat de Kamouraska, libéral, élu par 257 voix contre Charles Blondeau.
- 5- 3-1891, Henri-George Carroll, avocat de Rivière-du-Loup, libéral, élu par 95 voix contre Thomas Chapais, conservateur, avocat de Saint-Denis.
- 23- 6-1896, Henri-G. Carroll, élu par 11 voix contre L. Taschereau, conservateur, avocat de Saint-Joseph de Beauce.
- 7-11-1900, Henri-G. Carroll, élu par 181 voix contre L. Taschereau.
- 3-11-1904, ERNEST LAPOINTE, (329) avocat de Rivière-du-Loup, libéral, élu par 216 voix, contre Jules Langlais, conservateur, avocat de Rivière-du-Loup.
- 26-10-1908, ERNEST LAPOINTE, élu par 314 voix contre Adélarde Potvin, conservateur, avocat de Rivière-du-Loup.
- 21- 9-1911, ERNEST LAPOINTE, élu par 86 voix contre Adélarde Potvin.
- 17-12-1917, ERNEST LAPOINTE, élu par 3,316 voix contre Samuel Rioux, avocat de Rivière-du-Loup, conservateur.
- 31- 3-1920, Adolphe Stein, avocat de Rivière-du-Loup, libéral, élu par acclamation, en remplacement de Ernest Lapointe, élu député de Québec-Est.
- 22-11-1921, Adolphe Stein, élu par 2,500 voix contre Jules Langlais.
- 15- 5-1922, GEORGES BOUCHARD, (329) agronome de Sainte-Anne, libéral, élu par acclamation, en remplacement de A. Stein, nommé juge.
- 29-10-1925, GEORGES BOUCHARD, libéral, élu par 1,543 voix contre Maurice Dupré, avocat de Québec, conservateur.
- 14- 9-1926, GEORGES BOUCHARD, élu par 1,770 voix, contre F.X. Pelletier, conservateur, voyageur de commerce de Sainte-Anne.
- 28- 7-1930, GEORGES BOUCHARD, élu par 425 voix contre Pierre Audet, avocat de Québec, conservateur.
- 14-10-1935, GEORGES BOUCHARD, élu par 3,526 voix contre Charles Richard, dentiste de Sainte-Anne, conservateur, et 6,643 voix contre J. Eleuthère Rousseau de Saint-Eleuthère, Restauration Sociale.
- 26- 3-1940, Louis-Philippe Lizotte, avocat de Rivière-du-Loup, libéral, élu par 4,866 contre le Docteur Thomas Michaud de Saint-Pacôme, conservateur.
- 11- 6-1945, Eugène Marquis, libéral élu par 2,830 voix de maj.
- 27- 6-1949, Eugène Marquis, libéral, par 6,096 voix.
- 1949, Arthur Massé, libéral-indépendant, arpenteur de Kamouraska, élu par 803 voix.
- 10- 8-1953, Arthur Massé, libéral-indépendant, élu par 531 voix.
- 10- 6-1957, Benoit Chabot, de St-Antonin, indépendant, par 501 voix.
- 31- 3- 1958, Charles Richard, dentiste de Ste-Anne, conservateur, élu par 844 voix de majorité.

---

(329) E. Lapointe et G. Bouchard avaient des résidences au quai de Riv.-Ouelle.

- 18- 6-1962, Charles-E. Dionne, agriculteur de St-Pascal, élu par 385 voix de majorité. Crédit Social.
- 8- 4-1963, Charles-E. Dionne, Crédit Social, 627 voix de majorité.
- 8-11-1965, Charles-E. Dionne, Ralliment des Créditistes, 488 voix.
- 25- 6-1968, Charles-E. Dionne, Ralliement des Créditistes.

## CONFÉDÉRATION QUÉBEC

- 24- 9-1867, (défranchissement du comté. Pas d'élection!)
- 13- 2-1869, Charles Roy, arpenteur de Sainte-Anne, conservateur, élu par 38 voix contre LUC LETELLIER, libéral.
- 14- 7-1871, Charles Roy, élu par acclamation.
- 7- 7-1875, Charles Roy, élu par 68 voix contre Frs. Alfred Sirois, shérif de Saint-Pascal, libéral.
- 22- 2-1877, Joseph Dumont, libéral, marchand de Saint-André, élu par 3 voix contre Pascal Taché, seigneur de Kamouraska. Contestation soutenue.
- 1- 5-1878, ANTOINE-ERNEST GAGNON, notaire de Rivière-Ouelle, libéral, élu par 25 voix contre Pascal Taché.
- 2-12-1881, ERNEST GAGNON, élu par 1 voix contre Georges Richard, de St-Pascal. Contestation soutenue.
- 1- 1-1883, ERNEST GAGNON, élu par 61 voix contre Georges Bouchard, conservateur.
- 14-10-1886, ERNEST GAGNON, élu par 63 voix contre Charles-Alfred Desjardins, industriel de Saint-André, conservateur.
- 17- 6-1890, Chs-Alfred Desjardins, élu par 30 voix contre Auguste Martin, notaire de Saint-Pascal, libéral.
- 8- 3-1892, Chs-Alfred Desjardins, élu par acclamation.
- 11- 5-1897, Rodolphe Roy, libéral, avocat de Québec, élu par 49 voix, contre Napoléon Ennis, industriel de Sainte-Hélène, conservateur.
- 7-12-1900, Rodolphe Roy, élu par 219 voix contre Nap. Ennis.
- 18-11-1904, Rodolphe Roy, élu par acclamation.
- 23- 3-1905, Rodolphe Roy, élu par acclamation.
- 8- 6-1908, Rodolphe Roy, élu par 370 voix, contre François Richard, arpenteur de Sainte-Anne, conservateur.
- 1-12-1909, LOUIS DUPUIS, notaire de Sainte-Anne, libéral, élu par acclamation en remplacement de Rodolphe Roy, nommé juge.
- 15- 5-1912, Adolphe Stein, libéral, avocat de Rivière-du-Loup, élu par 108 voix contre Jules Langlais, avocat de Rivière-du-Loup, conservateur.
- 22- 5-1916, Adolphe Stein, élu par 973 voix contre Louis-M. Castanguay, cultivateur de Sainte-Hélène, conservateur.
- 23- 6-1919, Adolphe Stein, élu par acclamation.
- 18-10-1920, Nérée Morin, libéral-indépendant, cultivateur de Sainte-Hélène, élu par 224 voix, contre LOUIS DUPUIS, notaire de Sainte-Anne, qui remplaçait Adolphe Stein, élu au fédéral.
- 5- 2-1923, Nérée Morin, libéral, élu par 661 voix contre Léo Bérubé, avocat de Rivière-du-Loup, conservateur.
- 16- 5-1927, Nérée Morin, élu par 1.755 voix, contre Damase Robitaille, conservateur, cultivateur et commerçant de Saint-Pascal.

- 30-10-1927, PIERRE GAGNON, libéral-indépendant, cultivateur de Rivière-Ouelle, élu par 285 voix contre Eugène Marquis, libéral, avocat de Québec.
- 24- 8-1931, PIERRE GAGNON, élu par 835 voix contre LOUIS LÉVESQUE, cultivateur de Rivière-Ouelle, conservateur.
- 25-11-1935, PIERRE GAGNON, élu par 741 voix, contre Ernest Soucy, marchand de bois de Saint-Alexandre, conservateur et de l'Action Libérale Nationale.
- 17- 8-1936, René Chalout, Union Nationale, avocat de Québec, élu par 125 voix contre PIERRE GAGNON, de Rivière-Ouelle, libéral.

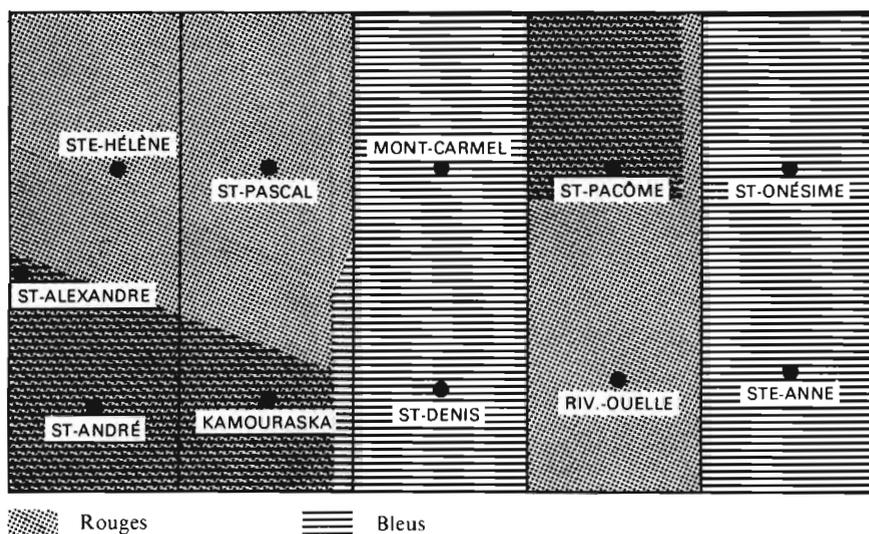
(Comté de Kamouraska et de Rivière-du-Loup, réunis en un seul:)

- 25-10-1939, LÉON CASGRAIN, libéral, avocat de Rivière-du-Loup, élu par 2,423 voix contre le docteur Antonio Paradis, maire de Rivière-du-Loup pour l'Union Nationale, et Eleuthère Rousseau, cultivateur de Ste-Eleuthère, de l'Action Libérale Nationale.)
- 8- 8-1944, Louis-Philippe Lizotte, avocat de Rivière-du-Loup, libéral, élu par 727 voix, contre Noël Dorion, avocat de Québec, pour l'Union Nationale, et Horace Roy, manufacturier de Québec, pour le Bloc Populaire.
- 28- 7-1948, Alfred Plourde, industriel de Mont-Carmel, Union Nationale, élu par 454 voix de majorité.
- 16- 7-1952, Alfred Plourde, Union Nationale, élu par 2,175 voix de majorité.
- 20- 6-1956, Alfred Plourde, Union Nationale, élu par 1,847 voix de majorité.
- 22- 6-1960, Alfred Plourde, Union Nationale, élu par 864 voix de majorité.
- 14-11-1962, Gérard Dallaire, médecin de Ste-Anne, libéral, élu par 41 voix de majorité.
- 5- 6-1966, ADÉLARD D'ANJOU, industriel de St-Pascal, Union Nationale, élu par 1,406 voix de majorité.
- 25- 4-1970, Jean-Marie Pelletier, aviculteur de St-Philippe, libéral.

### RÉSULTAT DES ÉLECTIONS PAR PAROISSE ET TABLEAU MONTRANT LA RÉPARTITION DES MAJORITÉS «BLEUES» OU «ROUGES» DANS LE COMTÉ.

	1851		1855		1857		1861	
	«b»	«r»	«b»	«r»	«b»	«r»	«b»	«r»
Sainte-Anne	262	94	327	135	389	146	306	18
St-Onésime			70	23	98	21	110	1
Rivière-Ouelle	107	251	66	233	54	213	54	103
St-Pacôme			123	210	126	225	121	47
St-Denis	229	10	297	18	268	26	195	4
Mont-Carmel			118	1	120	4	87	0
Kamouraska	86	120	175	212	127	191	116	112
St-Pascal	70	216	112	345	95	312	96	268
St-André	197	159	142	138	137	147	119	86
Ste-Hélène	14	113	34	194	38	187	32	132
St-Alexandre			156	81	191	106	114	39
Total	988	1047	1620	1590	1654	1635	1350	810

(n.b.): Ces chiffres sont extraits des «Mémoires Chapais», tome II, p. 52, 117, 161 et 209.



## RÉSULTATS DU REFERENDUM SUR LA CONSCRIPTION 28 avril 1942

	Oui	Non		Oui	Non
Ste-Anne	54	1415	Kamouraska	9	379
St-Onésime	4	227	St-André	15	467
St-Pacôme	33	658	St-Germain	1	176
St-Gabriel	3	376	St-Bruno	7	364
Rivière-Ouelle	39	519	St-Athanase	3	206
St-Denis	5	300	Mont-Carmel +		
St-Philippe	27	359	N.D. du Portage	8	179
St-Pascal	49	1021	St-Roch	23	400
Ste-Hélène	31	460	Ste-Louise	4	339
St-Alexandre	21	727	St-Damase	1	312
St-Joseph	1	209	Tourville	10	347
St-Eleuthère	18	513	Ste-Perpétue	41	811

Total: OUI: 458 NON: 11,400. (Cf: Action Catholique, 28 avril 1942.)

## VIEILLES MAISONS DE RIVIÈRE-OUELLE EN 1970: (328)

— Maison de Joseph Beaulieu (surnommé Brulé); bâtie par J.B. Bonenfant en 1765; appartient successivement à J. Bonenfant, François Têtu, Pierre Casgrain, Louis Ouellet, Joseph Ouellet, André Ouellet, Pierre-Thomas Casgrain, Charles-Clément Casgrain, Charles Letellier, Nathanael Dubé, Fridolin Dubé, veuve Alice Dubé, Joseph Beaulieu depuis 1929...

(328) Les contrats de donations ou de vente de ces maisons ont été compilés au Dossier 25 de la Soc. Hist. de la Côte du Sud.

— Maison de Louis-Philippe Lévesque, du Haut de la Rivière: bâtie avant 1819; appartient à Régis Hudon, Édouard Hudon, à veuve Françoise Bélanger, Octave Lévesque, Joseph Lévesque, veuve Anna Lévesque, aux enfants de veuve Anna (Joseph) Lévesque en 1927; à Louis-Philippe Lévesque en 1928...

— Maison de Jean-Yves Hudon, de la Petite-Anse: bâtie par Julien Hudon avant 1813; appartient successivement à Julien Hudon, à Joseph Hudon (Joson), Bruno Hudon, veuve Bruno Hudon, Jean-Baptiste Hudon, frère de Bruno, Joseph Hudon, fils de Bruno, Charles-Henri Hudon, Jean-Yves Hudon depuis 1964...

— Maison des héritiers de Napoléon Gagnon au village; bâtie par Rémi Langlais en 1823; appartient à Modeste Langlais, Henri-A. Garon, Dr. Pantaléon Brassard, Dr. Ludger Têtu, abbé Henri Têtu, Joseph Pelletier, Jean-Baptiste Pelletier, Joseph Bérubé, Napoléon Gagnon depuis 1918...

— Maison de Pierre Casgrain (Manoir Casgrain) au village: bâtie par le seigneur Pierre-Thomas Casgrain en 1833; appartient à Pierre-Ths Casgrain, Charles-Clément Casgrain, Ernest Casgrain, à Joseph Casgrain, frère de Joseph, à Pierre Casgrain depuis 1927...

— Maison de Ludger Hudon du Haut de la Rivière: bâtie par Paul Hudon en 1830; à Michel Hudon, J. Arthur Hudon, à Ludger Hudon depuis 1929...

## LES FÊTES DU TRICENTENAIRE

En 1970 était formé un Comité chargé d'organiser pour l'an 1972 des fêtes d'une existence trois fois centenaire.

M. Raymond Lévesque, agissant comme président, s'adjoignait deux vices-présidents: M. Roger Martin et Mme Wilfrid Gagnon. Le secrétariat était confié à M. André Lachance et la trésorerie à M. Adolphe Michaud. De nombreux conseillers, directeurs de divers sous-comités œuvraient avec le Comité Exécutif; ce sont M. Rodrigue Richard, M. Léopold Bérubé, M. Benoit Guignard, MM. les abbés Noël-Émile Lizotte et Dominique Gosselin, Mme Charles-Henri Hudon, Roger Richard et d'autres qui s'allièrent ou se désallièrent du groupe au cours de ses travaux.

La besogne était difficile. On n'avait pas de modèles. Il fallait improviser. Faire bien et souvent faire vite. Respecter les volontés et goûts différents, mais tirer un consensus commun. Les projets étaient multiples; les moyens financiers maigres. Des tonnes de bonne volonté, ici; un fier enthousiasme, là-bas; un brin d'indifférence, ailleurs; quelquefois, une impatience non contrôlée.

Puis le Comité abattit une tâche immense: érection d'une salle publique, aménagement du terrain du Tricentenaire; publication du manuel du Tricentenaire; travaux de décoration, d'embellissement, d'artisanat, de voirie; choix d'emblèmes, d'armoiries, de slogans, de chants, d'hôtesse, maîtres de cérémonie...; organisation des spectacles, divertissements, concours... tels que un Dog-Derby, un Rodéo, récitals de chant, parties de cartes: Bar-B-Qs; organisation des souscriptions; planification de la publicité; rencontres avec les divers députés et ministres des deux gouvernements; sollicitations auprès des compagnies; préparation de la semaine du Tricentenaire avec ses réceptions, congrès, spectacles, musées, expositions, kiosques de vente, de réception et d'information, des parades; cérémonies d'ouverture et de fermeture, et j'en oublie...

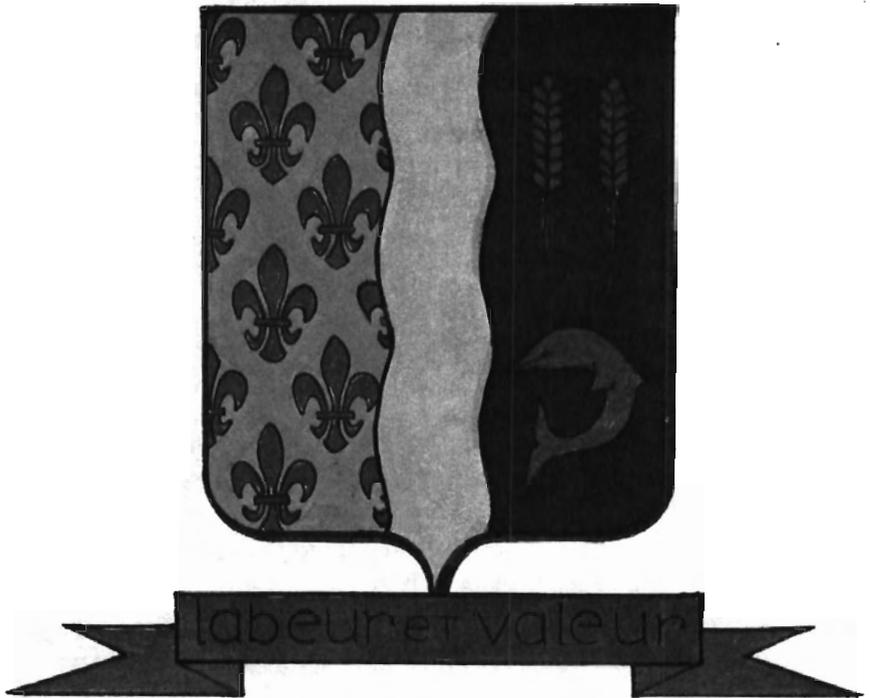
Grâce à un président fort dynamique, qui ne ménagea point ses pas, à un trésorier consciencieux, autant que discret et de toute une équipe engagée avec entrain, Rivière-Quelle connaîtra des fêtes exceptionnelles.

DIVERS CANTONS ET PAROISSES TIRANT LEUR ORIGINE  
DE RIVIÈRE-OUELLE OU D'UN DE SES FILS: (329)

- 1 — Ste-Anne de la Pocatière, paroisse religieuse séparée de Rivière-Ouelle en 1731.
- 2 — St-Denis de la Bouteillerie, séparée vers 1830-40.
- 3 — St-Pacome, séparée en 1851.
- 4 — Une partie de St-Philippe de Néri, de Mont-Carmel, de St-Onésime, et St-Gabriel.
- 5 — Canton de Boishébert (Baie des Moutons) érigé le 22 janvier 1908, dans le Comté de Saguenay. Rappelle la mémoire de Ls-Henri de Boishébert.
- 6 — Canton Casgrain, érigé le 1 décembre 1863 dans le Comté de L'Islet, à la mémoire de M. Eugène Casgrain, seigneur de L'Islet (St-Adalbert)
- 7 — St-Eugène de L'Islet, sous patronage de St-Eugène, en souvenir de Eugène Casgrain, seigneur de L'Islet.
- 8 — Canton Chapais, nommé en honneur de Sir Jean-Charles Chapais, dans la région du Lac St-Jean, au nord du parc Chibougamau.
- 9 — St-Alphonse de Thetford rappelle la mémoire de l'abbé Alphonse D'Auteuil (né le 15 oct. 1844), fils de Georges et de Thècle Lebel.
- 10 — Canton Letellier, érigé le 8 octobre 1866, comté de Saguenay (Moisie)
- 11 — Canton Panet, érigé le 3 octobre 1868, comté de Montmagny.
- 12 — St-Bernard de Dorchester et St-Bernard de Lacolle, nommés en l'honneur de Mgr. Panet, curé de Rivière-Ouelle, 12ème évêque de Québec.
- 13 — Canton Pelletier, érigé le 4 mai 1904, Comté de Lac St-Jean, rappelle la mémoire de Sir Alphonse Pelletier. Il y a aussi Pelletier-Station près de St-Eleuthère, comté de Kamouraska; et un canton Pelletier près de Ste-Louise, comté de l'Islet.
- 14 — Ste-Hélène de Kamouraska, en honneur de Hélène Taché, fille de Pascal Taché, épouse de Nazaire Têtu.
- 15 — St-Ludger de Frontenac; Mgr. Têtu la baptisa ainsi, en mémoire de l'abbé Ludger Têtu, noyé accidentellement.

---

(329) Compilation faite par l'abbé Dominique Gosselin, d'après le «*Dictionnaire Historique et Géographique des Paroisses, Missions et Municipalités de la Province de Québec*», Hormidas Magnan, 1925.



### ARMOIRIES DE RIVIÈRE-OUELLE

**BLASON:** Parti: «*Au 1<sup>er</sup>, d'azur semé de fleurs de lys d'or; Au 2<sup>ème</sup>, de gueules à deux épis de blé d'or, accompagnés en pointe d'un marsouin du même; Sur le tout, un pal ondé d'argent*».

**DEVISE:** «*Labeur et Valeur*».

Explication symbolique des armes et de la devise:

- 1 – Les trois couleurs bleu, blanc, rouge, soulignent le fait français de Rivière-Ouelle.

Le fond bleu couvert de lys rappelle *l'origine française* du pays et de cette partie du pays que constitue Rivière-Ouelle. Le fond bleu rappelle aussi le *caractère pacifique* des nôtres et du milieu lui-même; Symbole de l'élément *tradition*.

- 2 – Les lys sur fond bleu veulent symboliser tous les *anciens* de Rivière-Ouelle qui se sont illustrés dans la magistrature, la politique, les lettres, l'Église, etc... tels:
  - a) – Henri-Louis Deschamps de Boishébert, dont les armoiries familiales figurent à «*l'Armorial du Canada-Français*».
  - b) – Luc Letellier de St-Just, qui affiche des armoiries personnelles, en tant que vice-roi de la Province de Québec.

- c) – Sir C.A. Pantaléon Pelletier, également vice-roi, qui affiche des armoiries personnelles.
- d) – Mgr. Bernard-Antoine Panet, qui, en tant qu'évêque de Québec, porte ses armoiries religieuses.
- e) – Tous ceux enfin dont l'histoire a retenu le mérite...

3 – Le fond rouge indique l'autre période historique du pays: celle de la *domination anglaise*.

Le rouge symbolise *l'amour, le courage*; il indique aussi un élément de transformation, de progrès, voire de révolution.

Symbole du *changement*.

4 – Le pal blanc marque d'une façon éclatante la paroisse de Rivière-Ouelle, qui est fortement caractérisée par une *rivière* qui la traverse et la divise.

Il symbolise également le trait d'union, *l'élément créateur* de la paroisse, la synthèse obtenue à la rencontre des valeurs de tradition et de celles du changement. Si le bleu et le rouge symbolisent le passé, le blanc (l'argent), ici, est *l'élément du présent*. C'est la durée, la permanence. C'est l'actif par rapport au passif.

5 – Les blés indiquent que l'agriculture a été et demeure l'activité essentielle de la paroisse de Rivière-Ouelle.

6 – Le poisson: La pêche, particulièrement celle du marsouin, fut, après l'agriculture, et demeure encore, une occupation primordiale. La terre et la mer, qui ont nourri l'habitant, sont marquées sur fond rouge pour souligner le combat pour la vie, parfois laborieux, parfois violent.

La *devise* résume à la fois le passé et le présent, le travail et le repos, l'effort et le succès, l'actif et le passif, la jeunesse entreprenante et la vieillesse sage.

Du labeur des labours séculaires a germé une patrie d'hommes de valeur!



Société de  
Généalogie de  
Drummondville

545, rue des Écoles  
DRUMMONDVILLE. QC J2B 1J6

N.B.: Les armoiries de Rivière-Ouelle ont été réalisées par l'abbé Lucien Godbout, du Séminaire de Québec, à la suite d'une initiative du Comité du Tricentenaire de Rivière-Ouelle, 1972.



Lithographié au Canada par:  
ATELIERS DES SOURDS (Montréal) Inc.  
85 ouest, rue DeCASTELNAU - MONTRÉAL 3 27







